



HAL
open science

Processus multi-échelles, enjeux environnementaux et construction étatique: le cas de l'autorité palestinienne, des politiques de gestion de l'eau et du changement climatique

Klervi Fustec

► **To cite this version:**

Klervi Fustec. Processus multi-échelles, enjeux environnementaux et construction étatique: le cas de l'autorité palestinienne, des politiques de gestion de l'eau et du changement climatique. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2014. Français. NNT: 2014MON30068 . tel-01138056

HAL Id: tel-01138056

<https://theses.hal.science/tel-01138056>

Submitted on 1 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par l'UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3

Préparée au sein de l'école doctorale 60, Territoires, temps, sociétés
et développement

Et de l'unité de recherche ART-Dev : Acteurs, ressources et
territoires dans le développement (UMR 5281)

Spécialité : **Géographie**

Présentée par **Klervi FUSTEC**

**PROCESSUS MULTI-ÉCHELLES, ENJEUX
ENVIRONNEMENTAUX ET CONSTRUCTION
ÉTATIQUE.**

**LE CAS DE L'AUTORITÉ PALESTINIENNE, DES
POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU ET DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE.**

Soutenue le 12 décembre 2014 devant le jury composé de

| | |
|--|-----------------------|
| M. David BLANCHON, Professeur, UMR LAVUE, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense | Rapporteur |
| M. Stéphane GHIOTTI, Chargé de recherche CNRS, UMR ART-Dev | Co-directeur de thèse |
| M. Pierre-Benoît JOLY, Directeur de recherche INRA, UMR SenS | Rapporteur |
| M. Thierry RUF, Directeur de recherche IRD, UMR GRED | Président du jury |
| Mme Aude SIGNOLES, Maître de conférences, CHERPA, IEP d'Aix-en- Provence | Examinatrice |
| Mme Julie TROTTIER, Directrice de recherche CNRS, UMR ART-Dev | Directrice de thèse |

Résumé

Cette thèse analyse les relations de pouvoir qui se jouent autour des enjeux environnementaux (gestion de l'eau et changement climatique) dans le processus de construction étatique de l'Autorité palestinienne, entité gouvernementale sous régime d'aide et marquée par l'occupation israélienne. Elle mobilise la sociologie de l'action publique, la *political ecology* et les *science and technology studies* afin d'étudier les processus multi-échelles de co-construction de l'ordre social et de l'environnement à travers les savoirs, la définition des problèmes et les politiques adoptées pour y répondre. Cette recherche analyse les liens entre l'aide internationale, le développement, l'environnement et la volonté de consolidation du pouvoir de l'Autorité palestinienne. Elle se penche sur la circulation et l'hybridation des savoirs et des solutions d'action publique. En dehors de l'action des décideurs nationaux et internationaux, d'autres acteurs (ONG, organisations humanitaires) interviennent et mobilisent d'autres représentations des problèmes environnementaux et des solutions à apporter en interactions avec leurs représentations du territoire et du conflit, et participent à différents processus de territorialisation. Cette thèse se fonde sur une série d'entretiens et de discussions informelles, la littérature grise sur le sujet et de nombreuses observations participantes.

Mots clés : Autorité Palestinienne, construction étatique, bailleurs de fonds, gestion de l'eau, changement climatique, processus multi-échelles, sociologie de l'action publique, *political ecology*, *science and technology studies*, territorialisation.

Abstract

This thesis analyses the power relations involved in environmental issues (water management and climate change) and the process of state building of the Palestinian Authority, an entity dependent on international aid and under Israeli occupation. This thesis mobilises sociology of public action, political ecology and science, and technology studies in order to examine the multi-level processes of co-construction of social order and environment through knowledges, problems definition and public policies adopted to tackle them. This research analyses the interactions between international aid, development and environment and the objective of empowerment of the Palestinian Authority. It focuses on the circulation and hybridisation of knowledge and public policy solutions. Beyond national and international decision makers, other actors such as NGOs or humanitarian organisations participate and mobilise other representations of environmental problems and solutions in relation with their representations of the territory and the conflict. This thesis is based on a series of interviews, informal discussions, grey literature dealing with the subject and observational work.

Keywords: Palestinian Authority, state building, donors, water management, climate change, multi-level processes, sociology of public action, political ecology, science and technology studies, territorialisation.

À la mémoire de Stéphanie

Remerciements

Une thèse est le fruit d'un long travail mais surtout de nombreuses rencontres. Je remercie donc toutes les personnes que j'ai rencontrées et qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à ce travail.

Je remercie tout d'abord Julie Trottier qui a dirigé cette thèse ainsi que Stéphane Ghiotti qui l'a co-dirigée. Je les remercie pour leur confiance et surtout pour leur implication, leur disponibilité, leurs conseils judicieux et leurs relectures attentives. Les échanges que nous avons eu au cours de ces années ont été stimulants et très formateurs.

Je tiens également à remercier l'ensemble des membres du laboratoire ART-Dev qui m'ont permis de réaliser cette thèse dans un cadre riche d'échanges scientifiques et humains, et notamment Geneviève Cortes pour son accueil. Je remercie aussi Christiane et Lalao pour leur professionnalisme et leur disponibilité. Une pensée toute particulière aux occupants du bureau des doctorants lorsque les locaux se situaient encore route de Mende.

En Territoires palestiniens, ceux qui m'ont aidée professionnellement comme personnellement sont nombreux. L'obtention d'une bourse doctorale de six mois au CRFJ a été déterminante dans la réalisation de mon travail empirique. Les discussions et échanges avec les chercheurs et doctorants, tant du CRJF que de l'IFPO, ont été riches et motivantes. Un clin d'œil à Abu Amid, Anaïs, Anne-Élo, Arnaud, Clio, Damien, Élise, Houssam, Houssama, Istiqlal, Matthew, Merit, Nicolas, Sarah et Valentin pour tous les moments chaleureux passés ensemble.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des acteurs que j'ai rencontrés et sans qui ce travail n'aurait pas été possible. Je les remercie de m'avoir ouvert leur porte et d'avoir partagé leurs savoirs, leurs idées et leurs projets. Merci notamment à Fadwa, George, Nadia et Nedal.

Je tiens aussi à remercier les chercheurs que j'ai rencontrés lors de conférences, séminaires et colloques pour leurs avis, leurs critiques et leurs conseils. Merci à Karin Aggestam, Abaher As-

Sakka, David Blanchon, Yann Bérard, Anastasios Brenner, Laurent Bonnefoy, Gabrielle Bouleau, Véronique Bontemps, Daniel Compagnon, Amy Dahan, François Dedieu, Sara Fernandez, Jamie Linton, Alex Loftus, Antoine Roger, Sezin Topçu, Anna Wesselink, à toute l'équipe du réseau P10. Que ceux que j'oublie m'en excusent.

Je remercie l'ensemble du département des Lettres et Sciences sociales de l'Université de Polynésie Française et particulièrement l'équipe de géographie pour leur accueil bienveillant au moment de finaliser cette thèse.

Merci également à tous mes amis, doctorants ou docteurs : Alessandra, Arnaud, Clio, David, Jérémie, Joana, Lauriane, Lionel, Nelly, Ornella, Sarah, Sabrina, Séverine avec qui j'ai partagé les différentes étapes de ce travail et bien plus.

Un grand, grand merci à tous les relecteurs, et notamment Claire, Clio, Nelly et Sabrina, à Stéphane Coursière pour les cartes et à Jérémie pour la réception des thèses à l'imprimerie.

Je tiens à exprimer ma gratitude à David Blanchon, Pierre-Benoît Joly, Thierry Ruf et Aude Signoles et qui ont accepté de participer à ce jury de thèse.

Un immense merci à mes amis, Annie, Claire, Manon et Maud notamment, avec qui j'aurais sans doute dû passer plus de temps, ainsi qu'à ma famille. Merci à mes parents pour leur soutien inconditionnel et pour leurs encouragements. Merci à ma grand-mère, Denise, pour son intérêt. Merci à tous pour vos relectures estivales attentives, et pour certains jusqu'à la veille de l'impression. Et surtout, merci de m'avoir comprise, aidée et soutenue durant cette dernière ligne droite. Merci à Cathy et Hervé, à mes parents, à mon frère et à ma sœur. Moran, merci pour tes relectures et remarques judicieuses. Marianna, merci, entre autres, pour les schémas et pour tous les moments partagés que tu as rendus pétillants. Merci à vous deux pour votre complicité.

Enfin, Kevin, comment te remercier ? Sans ta patience, ton soutien et tes conseils toujours avisés cette thèse n'aurait pas vu le jour. Merci d'être là.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Résumé..... | 1 |
| Abstract..... | 3 |
| Remerciements..... | 7 |
| Table des matières..... | 9 |
| Table des figures..... | 15 |
| Liste des sigles et acronymes les plus utilisés..... | 17 |
| Nota Bene pour faciliter la lecture..... | 21 |
| | |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE..... | 23 |
| 1-Choix du terrain : pourquoi s'intéresser spécifiquement aux Territoires palestiniens ? | 25 |
| 2-Quelles approches pour étudier la construction de l'ordre naturel et de l'ordre social dans les Territoires palestiniens ?..... | 29 |
| 2.1-Une approche multi-échelles pour étudier le changement climatique et les ressources en eau dans les Territoires palestiniens..... | 30 |
| 2.2-Une approche « globale » des relations entre les êtres humains et la nature...35 | 35 |
| 2.3-Une approche autre que celle du conflit : l'étude des rapports entre les bailleurs de fonds, le pouvoir central et la société palestinienne..... | 43 |
| 3-Questions de recherche et hypothèses..... | 48 |
| 3.1-Questions de recherche..... | 48 |
| 3.2-Hypothèses de recherche..... | 49 |
| 4-Organisation de la thèse..... | 50 |
| | |
| PARTIE 1-CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE..... | 53 |
| | |
| CHAPITRE 1-CADRE THÉORIQUE : L'ACTION PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE DANS UNE ENTITÉ SOUS RÉGIME D'AIDE ET EN CONFLIT..... | 55 |
| Section 1-L'étude de l'action publique « ailleurs » : dépasser l'exotisme..... | 56 |
| Section 2-L'action publique : conflit, développement et environnement..... | 59 |
| 2.1-Soutenir la construction d'un État à travers l'action environnementale..... | 61 |
| 2.1.1- « State building » et « peace building » : le rôle des bailleurs de fonds | 61 |
| 2.1.2-Développement et environnement : stratégies discursives des organisations internationales..... | 66 |
| 2.2-Circulation des idées : le rôle des « intermédiaires » dans les transferts de solutions d'action publique..... | 70 |
| 2.2.1-Transfert de politiques publiques : transnationalisation des politiques | 70 |
| 2.2.2-Sociologie des « intermédiaires » : acteurs clés du transfert..... | 72 |
| 2.2.3-Apports de la sociologie de la traduction..... | 75 |
| 2.3-La construction sociale des problèmes publics : les « luttes définitionnelles » | 78 |
| Section 3-Étudier les problèmes environnementaux : co-constructions et relations de pouvoir..... | 80 |
| 3.1-La co-construction des problèmes climatiques et de gestion de l'eau : les STS | 80 |
| 3.2-Des problèmes globaux à l'application locale de solutions : la political ecology | 84 |
| Section 4-La territorialisation : contrôler les ressources naturelles, contrôler les êtres humains..... | 88 |
| 4.1-La notion de territorialisation en géographie..... | 88 |
| 4.2-Le pouvoir, le territoire et la population..... | 91 |

| | |
|---|--|
| Conclusion du chapitre 1..... | 93 |
| CHAPITRE 2-MÉTHODOLOGIE ET CHOIX DU TERRAIN..... | 95 |
| Section 1-Stratégies de recherche et méthodes d'investigation..... | 95 |
| 1.1-Méthodologie de recherche en trois temps : entre la France et les Territoires palestiniens..... | 95 |
| 1.2-Des méthodes d'enquête qualitatives..... | 97 |
| 1.3-Les entretiens semi-directifs..... | 99 |
| 1.4-L'observation..... | 102 |
| 1.5-La littérature grise..... | 103 |
| Section 2-Enquêter dans les Territoires palestiniens : retours réflexifs..... | 104 |
| 2.1-Premiers rapports au terrain..... | 106 |
| 2.2-Entre Israël et les Territoires palestiniens : lorsque le conflit engage le chercheur..... | 106 |
| 2.3-Le choix de Ramallah : vivre les dynamiques sociales et politiques au quotidien..... | 108 |
| 2.4-Les questions de temporalité et de déplacements dans les Territoires palestiniens..... | 114 |
| 2.5-Les enjeux éthiques : entretiens et restitution..... | 119 |
| Conclusion du chapitre 2..... | 120 |
| Conclusion de la première partie..... | 121 |
| PARTIE 2-L'AIDE INTERNATIONALE DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS : LORSQUE LES QUESTIONS DE RÉOLUTIONS DE CONFLIT RENCONTRENT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX..... | 123 |
| CHAPITRE 3-L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE CONFLIT : L'OBJECTIF AFFICHÉ DE CONSTRUCTION DE L'ÉTAT PALESTINIEN..... | 125 |
| Section 1-Des accords d'Oslo à la reconnaissance de la Palestine comme État-observateur, non-membre de l'ONU..... | 127 |
| 1.1-Les accords d'Oslo..... | 128 |
| 1.1.1-Les accords d'Oslo : une solution transitoire établissant l'Autorité palestinienne | 128 |
| 1.1.2-Les accords d'Oslo et l'eau : les fondements d'une situation inégalitaire | 130 |
| 1.2-De la fin des années 1990 à l'adoption de la « Feuille de route » : l'État palestinien comme objectif final des négociations..... | 135 |
| 1.3-La conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien : le rôle des bailleurs de fonds..... | 137 |
| 1.4-La reconnaissance internationale de la Palestine à l'ONU..... | 138 |
| Section 2-Développement économique, paix et construction étatique..... | 143 |
| 2.1-Des logiques de l'aide au développement au « de-development »..... | 144 |
| 2.2-La « bonne gouvernance » et la promotion d'une économie libérale..... | 149 |
| 2.3-Liens entre renforcement des institutions, croissance économique et construction étatique..... | 152 |
| Section 3-Le soutien des bailleurs de fonds à la construction étatique décliné dans tous les secteurs..... | 155 |
| 3.1- « State building », « capacity building » comme horizon de paix..... | 157 |
| 3.2-Réformer et renforcer les institutions gouvernementales..... | 162 |
| 3.2.1-La mise en œuvre des réformes : le cas de l'APE..... | 163 |
| 3.2.2-La consolidation des ministères, l'APE et le ministère des Affaires environnementales : entre concurrence et complémentarité..... | 171 |
| Conclusion du chapitre 3..... | 177 |

CHAPITRE 4-ÉPISTÉMOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION
DANS LES SECTEURS DE LA GESTION DE L'EAU ET DU CHANGEMENT

| | |
|---|---------|
| CLIMATIQUE..... | 181 |
| Section 1-La protection de l'environnement et l'aide au développement..... | 185 |
| 1.1-Les négociations entre le « nord » et le « sud » : entre protection de l'environnement et justice sociale..... | 186 |
| 1.2-L'aide environnementale saisie à travers les acteurs..... | 191 |
| Section 2-La construction des savoirs environnementaux..... | 197 |
| 2.1-La construction des problèmes environnementaux à l'échelle globale..... | 198 |
| 2.2-L' « eau moderne » et les « gaz à effet de serre modernes »..... | 203 |
| 2.3-L'hégémonie des sciences naturelles dans l'étude des questions environnementales : le cas des projets de recherche de l'UE..... | 209 |
| 2.4-De la commensurabilité à la marchandisation..... | 217 |
| Conclusion du chapitre 4..... | 221 |
| Conclusion de la deuxième partie..... | 225 |

PARTIE 3-CIRCULATION DES NORMES ET DES SAVOIRS : DE LA
TRANSNATIONALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE PALESTINIENNE À
L'HYBRIDATION.....

227

CHAPITRE 5-LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTEURS

« INTERMÉDIAIRES » : DES ACTEURS MULTI-NIVEAUX ET MULTI-POSITIONNÉS

229

| | |
|---|-----|
| Section 1-Les acteurs « intermédiaires » : naviguer entre les échelles internationale et nationale..... | 235 |
| 1.1-La recherche et l'enseignement supérieur dans les Territoires palestiniens : état des lieux..... | 236 |
| 1.2-Un passage obligé par l'étranger : une formation universitaire internationalisée..... | 243 |
| 1.3-Conservation du lien avec le pays de formation : les réseaux internationaux et les projets de recherche et développement..... | 248 |
| Section 2-Des acteurs « multi-positionnés » : naviguer entre différents « univers de sens »..... | 254 |
| 2.1-Entre universités, ONG et bailleurs de fonds : redéfinir les contours de la recherche dans les Territoires palestiniens..... | 255 |
| 2.2-Entre recherche et expertise : les liens avec l'AP..... | 258 |
| Section 3-La production des savoirs en « périphérie » : savoirs hégémoniques et stratégies d'adaptation..... | 263 |
| 3.1-La recherche et le développement dans une entité sous régime d'aide : répondre aux attentes des bailleurs de fonds..... | 264 |
| 3.2-Les chercheurs palestiniens, spécialistes du « local »..... | 268 |
| 3.3-Production des savoirs et stratégies d'adaptation..... | 272 |
| Conclusion du chapitre 5..... | 279 |

CHAPITRE 6-TRANSFERTS DE MODÈLES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
HYBRIDATION : RÉPONDRE AUX ATTENTES DES BAILLEURS ET AFFIRMER LA
DIMENSION ÉTATIQUE DE L'AP.....

283

| | |
|--|-----|
| Section 1-Reprendre les modèles internationaux de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique..... | 287 |
| 1.1-La GIRE, modèle de gestion de l'eau..... | 288 |
| 1.1.1-Les principes de la GIRE repris dans les discours de l'APE..... | 290 |
| 1.1.2-Un système de gestion de l'eau « économiquement soutenable »..... | 295 |

| | |
|---|-----|
| 1.1.3-La gestion transfrontalière pour répondre au conflit..... | 301 |
| 1.2-Le PANA, modèle de stratégie d'adaptation au changement climatique..... | 307 |
| Section 2-Affirmer la dimension étatique de l'AP à travers la gestion des questions environnementales..... | 316 |
| 2.1-L'État, garant de la « bonne gestion » en matière environnementale..... | 319 |
| 2.1.1-Affirmer le rôle central de l'APE..... | 320 |
| 2.1.2-Lier « contrôle des ressources » et « construction étatique »..... | 324 |
| 2.2-Entre recherche de fonds et recherche de légitimité..... | 332 |
| 2.2.1-Se conformer aux attentes des bailleurs pour avoir accès aux fonds | 332 |
| 2.2.2-Créer une catégorie d'action publique pour être légitime..... | 336 |
| 2.2.3-Des difficultés à accéder aux conventions internationales..... | 341 |
| Conclusion du chapitre 6..... | 344 |

CHAPITRE 7-CONFLIT ET ENVIRONNEMENT : L'INSTRUMENTALISATION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES PAR L'AP.....

| | |
|---|-----|
| Section 1-Les questions environnementales dans un contexte d'occupation : le cadrage par le droit international ou comment justifier l'inaction..... | 352 |
| 1.1-Décrire l'occupation comme une « injustice environnementale »..... | 352 |
| 1.2-Construire l'environnement comme une question de droit de l'homme et de droit humanitaire pour se déresponsabiliser..... | 357 |
| 1.3-Le partage des ressources en eau transfrontalières ou la maîtrise des codes internationaux..... | 364 |
| Section 2-Le changement climatique : un enjeu politique..... | 368 |
| 2.1-Le changement climatique et les accords d'Oslo sur l'eau : instrumentalisation et politisation..... | 368 |
| 2.2-Le changement climatique et les arènes internationales : des discours à l'adresse des bailleurs de fonds..... | 376 |
| Conclusion du chapitre 7..... | 390 |

Conclusion de la troisième partie.....393

PARTIE 4-BAILLEURS DE FONDS, AP ET SOCIÉTÉ CIVILE : LA TERRITORIALISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES « TERRITOIRES PÉRIPHÉRIQUES ». .395

CHAPITRE 8-ENJEUX DE TERRITORIALISATION : LE POUVOIR, L'EAU, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION.....

| | |
|--|-----|
| Section 1-L'action en zone C, « territoire périphérique »..... | 405 |
| 1.1-Construire sans permis : maintenir la population palestinienne sur son territoire ou développer l'agriculture à haut rendement ?..... | 410 |
| 1.2-Les effets de la politique des bailleurs de fonds en zone C : entre perpétuation du statu quo et décentralisation des rapports à l'eau..... | 417 |
| 1.3-Une politique de l'aide jouant sur tous les tableaux et peu critique..... | 423 |
| Section 2-La coopération décentralisée : entre autonomie et contrôle par l'autorité centrale. | 427 |
| 2.1-La coopération décentralisée : soutenir l'échelon local, « soutenir le peuple palestinien »..... | 428 |
| 2.2-Coordonner et superviser les projets des collectivités..... | 434 |
| Section 3-L'extension et la réhabilitation des réseaux d'approvisionnement en eau potable et le pouvoir..... | 439 |
| 3.1-La zone C : un « risque » pour la solution à deux États ou un nouveau territoire d'investissement agricole ?..... | 443 |

| | |
|---|------------|
| 3.2-Les projets de réseaux d'approvisionnement en eau potable : le pouvoir concernant l'eau, les territoires et les populations..... | 447 |
| Conclusion du chapitre 8..... | 455 |
| CHAPITRE 9-L'AP ET LA SOCIÉTÉ CIVILE : CO-CONSTRUCTIONS PLURIELLES DE L'ORDRE SOCIAL ET DE L'ORDRE NATUREL..... | 459 |
| Section 1-Les grands projets de gestion de l'eau : emblème de la divergence entre les décideurs nationaux et internationaux et les ONG..... | 462 |
| 1.1-Définir les problèmes, définir les solutions..... | 465 |
| 1.2-Les relations concurrentielles entre les ONG et l'AP..... | 479 |
| Section 2-Le changement climatique : entre adaptation et réduction des émissions de gaz à effet de serre..... | 486 |
| 2.1-Demander un engagement de la part de l'AP en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre..... | 487 |
| 2.2-Développer les énergies renouvelables..... | 495 |
| Conclusion du chapitre 9..... | 504 |
| Conclusion de la quatrième partie..... | 507 |
| CONCLUSION GÉNÉRALE..... | 509 |
| Bibliographie..... | 519 |
| Annexes..... | 573 |

Table des figures

Table des cartes

| | |
|--|-----|
| Carte 1-Localisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza..... | 27 |
| Carte 2-Limites municipales de Jérusalem..... | 109 |
| Carte 3-Mur de séparation israélien en Cisjordanie..... | 111 |
| Carte 4-Zones A, B et C en Cisjordanie selon les accords d'Oslo (1995)..... | 116 |
| Carte 5-Les universités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza..... | 237 |
| Carte 6-Bassins versants en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et en Israël..... | 302 |
| Carte 7-Localisation des cas d'étude..... | 408 |
| Carte 8-Deux grands projets : l'usine de dessalement pour la bande de Gaza et le canal entre la mer Rouge et la mer Morte..... | 467 |
| Carte 9-Différentes solutions pour l'approvisionnement en eau potable de la bande de Gaza..... | 471 |
| Carte 10-Différentes solutions pour "sauver la mer Morte"..... | 477 |

Table des illustrations

| | |
|---|-----|
| Illustration 1-Carte postale "For a viable Palestinian state, just add water"..... | 326 |
| Illustration 2-Carte postale "Access to water = state development"..... | 327 |
| Illustration 3-Carte postale "Equitable water for all, support Palestinian water rights"..... | 359 |

Table des photographies

| | |
|---|-----|
| Photographie 1-Campagne de l'AP en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU | 139 |
| Photographie 2-Campagne de l'AP en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU. | 140 |
| Photographie 3-Place en face du palais présidentiel, drapeaux des pays reconnaissant la Palestine. | 142 |
| Photographie 4-Bâtiment de l'EQA (l'EQA occupe la partie de droite du bâtiment)..... | 173 |
| Photographie 5-Entrée du bâtiment de l'EQA..... | 173 |
| Photographie 6-Bâtiment de l'APE..... | 173 |
| Photographie 7-Dessin "A city as a tree for human rights"..... | 329 |
| Photographie 8-Dessin "Article 31: Right to water" (détail du dessin précédent)..... | 329 |

Table des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 1-Allocation des quantités d'eau en millions de mètres cubes entre Israël et l'AP pour la période intermédiaire (accords d'Oslo de 1995)..... | 134 |
| Tableau 2-Aide publique au développement pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, 1992-2012. | 146 |
| Tableau 3-Montants des engagements annuels de l'aide bilatérale pour l'eau et l'assainissement pour les Territoires palestiniens, 2005-2006..... | 194 |
| Tableau 4-Répartition des "tâches" au sein des 7 projets analysés..... | 210 |
| Tableau 5-Activités réalisées au sein des "work packages" (6 projets sur 7)**..... | 211 |
| Tableau 6-Institutions impliquées dans les projets de recherche (6 projets sur 7)..... | 212 |
| Tableau 7-Répartition des chercheurs identifiés en "sciences sociales" en fonction de leur plus haut | |

| | |
|---|-----|
| diplôme (6 projets sur 7)..... | 213 |
| Tableau 8-Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé..... | 247 |
| Tableau 9-Appartenance institutionnelle des intervenants lors de réunions sur le "changement climatique" | 261 |
| Tableau 10-Émissions de CO ₂ en tonnes métriques par habitant en 2010..... | 379 |
| Tableau 11-Émissions de CO ₂ en kilotonnes en 2010..... | 379 |
| Tableau 12-Comparaison entre l'AFD et le SCAC : division des tâches..... | 425 |
| Tableau 13-Comparaison entre la coopération financée par l'État français et la coopération décentralisée telle que présentée par les acteurs..... | 432 |
| Tableau 14: Gestion de l'eau : co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel à l'échelle palestinienne..... | 484 |
| Tableau 15-Changement climatique : co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel à l'échelle palestinienne..... | 501 |

Table des schémas

| | |
|---|-----|
| Schéma 1-Acteurs institutionnels de la gestion de l'eau en Cisjordanie selon la Banque Mondiale..... | 165 |
| Schéma 2-Acteurs institutionnels de la gestion de l'eau en Cisjordanie selon les quantités distribuées..... | 166 |
| Schéma 3-La participation au sein des projets de recherche..... | 216 |
| Schéma 4-Représentations du problème climatique et des solutions à mettre en place place : deux impensés..... | 502 |

Liste des sigles et acronymes les plus utilisés

AEP : Autorité de l'Énergie Palestinienne
AFD : Agence Française de Développement
AGNU : Assemblée Générale des Nations Unies
AHLC : *Ad Hoc* Liaison Committee
AP : Autorité Palestinienne
APE : Autorité Palestinienne de l'Eau
AYCM : Arab Youth Climate Movement
BM : Banque Mondiale
CAN : Climate Action Network
CAP : Consolidated Appeal Project (Procédure Globale d'Appel-ONU)
CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis
CNUE : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement, Stockholm, 1972
CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre, 1992)
CMWU : Coastal Management Water Unit
COGAT : Coordinator of Government activities in the Territories
COP : Conference of Parties (Conférence des Parties)
DAC : Development Assistance Committee (OCDE)
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DoW : Description of Work
ECHO : European Commission Humanitarian Office
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
EQA : Environmental Quality Authority
EWASH : Emergency Water Sanitation and Hygiene
FDS : Fonds Social de Développement
FMI : Fonds Monétaire International
FME : Forum Mondial de l'Eau
FOEME : Friends of the Earth Middle East
GCM : Global Circulation Models /General Circulation Models
GEF : Fonds Mondial pour l'Environnement
GES : Gaz à effet de serre
GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

GIZ : German Society for International Cooperation
GVC : Gruppo di Volontario Civile
IDA : International Development Association (Association Internationale de Développement)
IDFC : Club International du Financement du Développement
IMO : International Meteorological Organisation
IPCC : Intergovernmental Panel on Climate Change
JICA : Japan International Cooperation Agency
JWC : Joint Water Committee
JWU : Jerusalem Water Undertaken
JSC : Joint Service Council
IWSR : Institutional Water Sector Review
KfW : Kreditanstalt für Wiederaufbau Bankengruppe (Banque de développement du gouvernement allemand)
MDP : Mécanisme de Développement Propre
MoEHE : Ministry of Education and Higher Education
MoLG : Ministry of Local Government
MoA : Ministry of Agriculture
MoH : Ministry of Health
MoPIC : Ministry of Plannification and International Cooperation
MOPAD : Ministry of Planning and Administrative Development
NWC : National Water Council
OI : Organisations Internationales
OLP : Organisation de Libération de la Palestine
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM : Organisation Météorologique Mondiale
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PARC : Palestinian Agricultural Relief Committees
PCRD : Programme Cadre de Recherche de de Développement
PCBS : Palestinian Central Bureau of Statistics
PED : Pays en Développement
PHG : Palestinian Hygrology Group
PANA : Programmes d'Action Nationaux à des fins d'Adaptation
PAPA : Programme d'Action Palestinien à des fins d'Adaptation
PMA : Pays les Moins Avancés
PMU : Project Managment Unit

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSE : Paiement pour Services Environnementaux
PWA : Palestinian Water Authority
TPAT : Technical Planning and Advisory Team
SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle
SIDA : Swedish International Development Cooperation
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SIWI : Stockholm International Water Institute
STS : Science and Technology Studies
USAID : United State Agency of International Development
UE : Union Européenne
UNDP : United Nations Development Programme
UNEP : United Nations Environmental Programme
UpM : Union pour la Méditerranée
WASH : Water Sanitation and Hygiene
WBWD : West Bank Water Department
WMO : World Meteorological Organisation
WSSA : Water Supply and Sewage Authority
WWC : World Water Council

Nota Bene pour faciliter la lecture

L'italique est employé :

- pour les citations,
- pour les mots empruntés à des langues étrangères.

Les guillemets sont employés :

- pour les termes controversés ou polysémiques,
- lorsque nous reprenons les termes employés par les acteurs,
- pour encadrer les citations.

La translittération de l'arabe est fondée sur la norme DIN 31635.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Notre travail porte sur la gestion de l'eau et le changement climatique en Territoires palestiniens¹. Dès lors, pourquoi aborder ces questions sous l'angle des sciences sociales ? Nous focaliserons plus particulièrement notre objet de recherche sur l'analyse conjointe des politiques concernant l'environnement et des processus de construction étatique.

« À quoi ça sert d'étudier le changement climatique en Palestine ? » « N'oubliez pas que le vrai problème c'est l'occupation israélienne. » « Le changement climatique tout le monde s'en fiche, le vrai problème c'est que les Israéliens prennent toute l'eau qui revient aux Palestiniens. » Voici quelques exemples de réactions à l'annonce de notre sujet de thèse. Elles proviennent tout aussi bien de chercheurs que d'enquêtés. Ces réactions, à la fois dubitatives et normatives, ne sont pas spécifiques à notre sujet de recherche. Becker (2002 : 155-157) explique que certains sujets sont

¹ Il existe plusieurs façons de nommer la Cisjordanie et la bande de Gaza. Ce sont des constructions discursives, parties intégrantes du conflit israélo-palestinien. L'utilisation et le choix des mots par les acteurs est politique. Il est important de revenir sur les polysémies et les controverses dont les diverses terminologies font l'objet, car elles démontrent les différents processus d'appropriation du territoire à l'œuvre. L'objectif n'est pas ici d'être exhaustif, mais bien de mettre en lumière les stratégies discursives et de préciser quel emploi nous ferons de ces termes au court de ce travail.

Revenons donc sur plusieurs termes importants.

Le terme « Palestine » peut se référer à la « Palestine mandataire » c'est-à-dire au territoire sous mandat britannique défini par la Société des Nations en 1922. Il était également utilisé en 1948 par les organisations sionistes. Certains juifs orthodoxes, opposés à l'État d'Israël, emploient toujours le terme « Palestine » pour désigner le territoire « de la mer Méditerranée au Jourdain ». Par ailleurs, le terme « Palestine » est également, pour certains, associé à un engagement militant pro-palestinien. D'autre part, en novembre 2012, l'Assemblée générale des Nations unies reconnaît l'« État de Palestine » comme État observateur non-membre. Le terme « Palestine » est aussi utilisé par les acteurs en faveur de la solution à deux États comme solution au conflit israélo-palestinien.

Les termes « Territoires palestiniens occupés » sont utilisés à partir de 1967 suite à la résolution 242 de l'ONU. La version anglaise de la résolution et la version française se contredisent. Alors que la première parle de retrait des forces israéliennes « *from territories* », la seconde indique « des territoires ». La terminologie « Territoires palestiniens occupés » pour désigner la Cisjordanie et la bande de Gaza est utilisée jusqu'aux accords d'Oslo. À partir de 1993 et de la signature de ces accords, la Cisjordanie et la bande de Gaza sont communément désignés par les termes « Territoires palestiniens ». Nous verrons au cours de cette thèse que l'occupation israélienne est toujours une réalité en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

La Cisjordanie est appelée « Judée et Samarie » par les autorités israéliennes et les colons démontrant ici clairement que le processus d'appropriation du territoire par Israël passe par l'occupation, la colonisation mais également par les stratégies discursives mises en place par les acteurs.

Dans cette thèse nous employons alternativement et sans distinction les termes « Cisjordanie et bande de Gaza » et « Territoires palestiniens » pour désigner la Cisjordanie et la bande de Gaza qui peuvent être définis géographiquement par les lignes d'armistice de 1949 (Ligne verte). Cette terminologie désigne donc des territoires partiellement sous l'autorité de l'Autorité palestinienne (AP) mais toujours occupés par les autorités israéliennes. La récente reconnaissance de l'État de Palestine par l'Organisation des Nations Unies (ONU) ne s'est pas accompagnée d'une définition des frontières de cet État, elles pourraient être négociées dans le futur. Nous employons le terme « Palestine » ou « État de Palestine » lorsqu'il est question des processus de reconnaissance de celui-ci au sein des instances onusiennes ou lorsqu'il s'agit du processus d'étatisation de l'Autorité palestinienne.

considérés comme intrinsèquement sérieux et dignes d'attention tandis que d'autres sont considérés comme triviaux. Selon l'auteur c'est l'une des raisons pour lesquelles les « [...] *sociologues n'étudient pas la gamme complète des activités sociales qui mériteraient leur attention* » (2002 : 155). Au-delà de simples jugements émis sur certains sujets de recherche, il y a donc ici un problème plus sérieux. Les jugements de la communauté des chercheurs sur ce qu'il convient ou non de considérer comme un sujet de recherche intéressant relayeraient certaines activités sociales dans l'oubli de la science. Cela a longtemps été le cas de l'environnement, considéré comme le domaine réservé des sciences naturelles ou physiques. Aujourd'hui, les enjeux environnementaux sont investis par la géographie, la sociologie, l'anthropologie ou encore la science politique. Néanmoins, travailler sur des questions environnementales dans le contexte israélo-palestinien où dominant les enjeux politiques renvoie toujours les pairs à des jugements émis à l'aune d'une échelle de priorités dans laquelle les enjeux environnementaux sont relayés à la dernière place. Pourtant, nous nous efforcerons de montrer tout au long de cette thèse, que les enjeux environnementaux sont éminemment politiques. Précisons dès à présent que cela n'exclut pas la prise en compte de la matérialité de l'environnement. Il ne s'agit pas uniquement de considérer que les enjeux environnementaux sont politiques, sociaux et territoriaux mais que les enjeux socio-politiques et environnementaux sont co-construits². Ainsi, la production de connaissances scientifiques se déroule dans le cadre des interactions sociales et politiques tandis que la production de nouveaux savoirs implique également la mise en place de nouveaux modes de gestion et de gouvernement par exemple. Les savoirs, les pratiques, les problèmes et les solutions proposés sont donc le fruit d'une co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social.

L'évocation de la « Palestine » ne laisse aucun chercheur indifférent. La « Palestine » à laquelle font référence certains chercheurs est pourtant parfois floue et fantasmée. La grande majorité des chercheurs sont en mesure de formuler un avis, un commentaire, une critique sur notre sujet de thèse. Lors d'une présentation de notre travail sur la mise à l'agenda du changement climatique dans les Territoires palestiniens, un chercheur nous a reproché d'être « trop dure avec les Palestiniens » alors que nous développions une analyse critique de l'Autorité palestinienne³ (AP) démontrant par là même sa méconnaissance du sujet. En effet, comment penser que « les Palestiniens » représentent un bloc monolithique ? En quoi avoir un regard critique sur l'AP serait-il

² Nous revenons en détail sur ce que signifie la co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social dans la section suivante ainsi que dans le chapitre 1.

³ Notons, à la suite de Le More (2008), que le terme AP est celui employé par les bailleurs de fonds, celui utilisé par l'AP est *Palestinian National Authority*. Pour des questions pratiques nous utilisons tout au long de la thèse le terme AP.

« être trop dur envers les Palestiniens » ? Dans ce travail, nous tâcherons au contraire de démontrer que « les Palestiniens » ne représentent pas une unité mais une diversité et que l'AP n'est pas un symbole d'« union nationale » dans laquelle se retrouverait l'ensemble des Palestiniens. Il est important de souligner que ces jugements ne se basent pas toujours sur des travaux scientifiques. Ainsi, Becker écrit : « [...] vos pairs jugent souvent votre travail sur base de critères qui n'ont aucune valeur scientifique [...] » (2002 : 157). Dans le cas d'un travail de recherche sur les Territoires palestiniens cela est d'autant plus fréquent que, pour reprendre la thèse de Collins (2012), « [...] "Global Palestine" [is] -a Palestine that is globalized and a globe that is becoming Palestinized [...] » (2011 : x). La « Palestine » est une préoccupation globale qui intéresse et touche une grande partie des chercheurs. Nous essayerons de démontrer, à travers l'étude des enjeux environnementaux, la complexité des relations de pouvoir dans les Territoires palestiniens y compris les tensions internes à la société palestinienne.

En somme, les regards extérieurs posés sur notre sujet et interrogeant à la fois la dimension politique de l'environnement ainsi que la complexité de la société palestinienne justifient la pertinence d'un tel sujet de recherche. Notre thèse cherche à montrer la construction socio-politique des questions environnementales et elle interroge également la façon dont un État développe des stratégies pour maîtriser ses ressources naturelles et son territoire, c'est-à-dire la manière dont il se construit. Les deux ambitions majeures de ce travail sont donc dépendantes l'une de l'autre et constituent les deux faces d'une même pièce. Nous allons maintenant présenter plus en détail les raisons pour lesquels les Territoires palestiniens sont particulièrement intéressants pour notre sujet.

1-Choix du terrain : pourquoi s'intéresser spécifiquement aux Territoires palestiniens ?

Les Territoires palestiniens constituent un terrain pertinent pour notre sujet de thèse. Nous présentons ici les raisons pour lesquels ils représentent un terrain privilégié pour l'étude de la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel. Pour plus de détails sur le terrain, il faut se référer au chapitre 2 de la première partie dans laquelle nous présentons les choix méthodologiques ainsi que notre enquête. Dans cette introduction, nous présentons les trois facteurs clés qui font des Territoires palestiniens un véritable laboratoire pour l'analyse des questions environnementales et des processus de construction étatique et de territorialisation.

La première raison de ce choix tient à la fois à la taille⁴ des Territoires palestiniens mais également à leur caractère découpé entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et morcelé entre les zones A, B et C (voir Cartes 1 et 4). Tout d'abord, les questions climatiques et de gestion de l'eau sont généralement abordées sous l'angle de la globalité, il est donc intéressant d'étudier ces questions sur un territoire dont la morphologie spatiale est caractérisée par la fragmentation. Ensuite, les Territoires palestiniens concentrent une multitude d'acteurs : des consultants, des scientifiques, des militants, des fonctionnaires de l'AP, des diplomates, etc. L'ensemble des acteurs est porteur de représentations différentes de la nature et de la société. La forte présence d'« acteurs extérieurs » dans les Territoires palestiniens est notamment due à l'importance de l'aide internationale destinée à l'AP et aux Palestiniens⁵. L'AP est l'une des entités recevant le plus d'aide au développement par habitant. Les acteurs peuvent être considérés comme étant des représentants d'une échelle (globale, nationale, locale) ou bien, ils peuvent eux-mêmes revendiquer appartenir à une échelle. Il y a donc de nombreuses interactions entre des acteurs porteurs de représentations diverses sur ce qu'est la bonne gestion de l'environnement ou ce que doit être l'État. Les Territoires palestiniens sont un espace idéal pour étudier la circulation des savoirs sur l'environnement ainsi que des solutions d'action publique, leur hybridation et leur instrumentalisation. Dans un contexte où les acteurs de la coopération et du développement occupent une place prépondérante, les Territoires palestiniens se révèlent également être un lieu privilégié pour l'étude des relations « nord-sud » et des effets, voulus ou non, du développement sur la construction des enjeux environnementaux ainsi que sur la mise en œuvre de modèles de gestion.

⁴ D'après le site Internet de la Diplomatie française (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/israel-territoires-palestiniens/presentation-des-territoires/article/presentation-10767>, consulté le 16/06/2014), l'ensemble des Territoires palestiniens représente 6.020 km², la Cisjordanie 5.655 km² et la bande de Gaza : 365 km².

D'après les chiffres de la Banque Mondiale (<http://donnees.banquemondiale.org/pays/PS>, consulté le 28/07/2014), il y avait en 2013 4,170 millions d'habitants entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. Selon le Bureau Central Palestinien des statistiques (<http://www.pcbs.gov.ps/site/881/default.aspx#Population>, consulté le 28/07/2014), il y avait en 2013 4 420 549 habitants en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dont respectivement 2 719 112 en Cisjordanie et 1 701 437 dans la bande de Gaza.

⁵ Une thèse de doctorat en sociologie est actuellement en préparation sur les « internationaux » dans les Territoires palestiniens : Clio Chaveneau, *Les « internationaux » dans les Territoires palestiniens : trajectoires, expériences migratoires et engagements sociopolitiques*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Denys Cuche, Université Paris Descartes, soutenance prévue en 2015.



© S. Coursière - ART-Dev - UMR 5281 - CNRS / 2014
 Source : Atlas Nathan

Carte 1-Localisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

La seconde raison tient à l'imbrication des enjeux climatiques et de gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens. En effet, la majorité des modèles climatiques⁶ s'accordent à dire que le changement climatique va entraîner une réduction des ressources en eau disponibles au Moyen-Orient. Du fait du conflit israélo-palestinien⁷ et des bassins versants partagés, comme celui du Jourdain, beaucoup de chercheurs ou d'experts ont travaillé sur le conflit israélo-palestinien ou sur le bassin du Jourdain, alternant théories sur les « guerres de l'eau » et sur la coopération. Le changement climatique semble être une nouvelle porte d'entrée pour de nouvelles études sur la région. Les financements de projets de recherche associent de manière quasi-systématique l'étude du changement climatique à ses impacts et particulièrement ceux sur les ressources en eau. À l'heure actuelle, il n'y a pas de modèle permettant d'étudier les impacts du changement climatique à l'échelle des Territoires palestiniens. L'existence de nombreux travaux scientifiques sur la région et de projets de recherche est particulièrement intéressante afin d'étudier la circulation des savoirs, les relations entre les chercheurs du « nord » et ceux du « sud » ainsi que la qualification de certains savoirs de « locaux » ou de « globaux » et de la légitimité associée. Par ailleurs, les problèmes climatiques et de gestion de l'eau n'ont pas été construits de la même manière, si le changement climatique a été construit comme une problématique globale, les questions de gestion de l'eau ont plus été considérées comme locales. Dans les Territoires palestiniens, les rapports entre les êtres humains et les ressources en eau sont le fruit d'une longue histoire. La gestion actuelle de l'eau est le résultat de pratiques et de représentations locales ancrées dans l'histoire et, en même temps, c'est une question qui a été prise en charge par les bailleurs de fonds et l'AP depuis les accords d'Oslo. Au contraire, le changement climatique est un enjeu récent, peu appréhendé en ces termes par les habitants et nouvellement mis à l'agenda par les bailleurs de fonds. Les Territoires palestiniens permettent donc d'étudier et de comparer la construction de ces deux problématiques environnementales ainsi que leurs interactions.

La dernière raison tient à l'importance des dynamiques de politisation ou de dépolitisation des enjeux liées au conflit et à l'occupation israélienne. Ainsi, les questions environnementales sont indissociables de la situation politique. Il est particulièrement intéressant d'étudier comment et pourquoi les acteurs construisent les problèmes environnementaux comme des questions politiques

⁶ Voir à ce titre le rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) : Bates, B. C., Z. W. Kundzewicz, S. Wu et J. P. Palutikof, (éd.), 2008: *Le changement climatique et l'eau*, document technique publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, Secrétariat du GIEC, Genève, 236 p.

⁷ Nous utilisons dans cette thèse le terme « conflit israélo-palestinien » car c'est le terme communément employé. À la suite de Collins (2012 : 19) nous émettons néanmoins des réserves quant au terme « conflit ». En effet, celui-ci tend à présenter les relations entre Israël et les Territoires palestiniens comme deux parties équivalentes (équilibre des forces). Or, Israël domine le conflit et est l'acteur d'un projet de colonisation de l'espace israélo-palestinien.

ou techniques. En outre, dans ce contexte de conflit, les bailleurs de fonds ont affiché comme objectif la construction de l'État palestinien à partir de l'AP⁸. Ils ont associé la solution à deux États à la paix. Cette situation est donc particulièrement appropriée pour analyser comment la construction étatique est associée à la maîtrise des ressources naturelles, du territoire et de la population. Les Territoires palestiniens sont un espace favorable pour l'étude des processus de territorialisation et des difficultés auxquelles ils se heurtent ainsi que pour l'exploration des liens entre le pouvoir, les ressources naturelles, le territoire et la population.

Nous avons explicité les raisons du choix de concentrer notre analyse sur les Territoires palestiniens afin d'analyser la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel. Nous allons maintenant présenter les principaux cadrages de l'approche que nous développerons dans cette thèse.

2-Quelles approches pour étudier la construction de l'ordre naturel et de l'ordre social dans les Territoires palestiniens ?

Dans cette partie nous présentons les différentes approches que nous développons tout au long de cette thèse. Du fait de la forte présence internationale dans les Territoires palestiniens et des interactions constantes entre les échelles globale, nationale et locale, nous proposons une approche multi-échelles afin d'étudier les enjeux environnementaux dans les Territoires palestiniens (3.1). L'étude des enjeux concernant la nature pose la question des liens ou de la séparation voire de l'autonomie de la nature et de la science, de la société. Pour étudier la co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social nous optons pour une approche constructiviste dont nous précisons les contours (3.2). Enfin, nous optons pour une approche « autre que celle du conflit », c'est-à-dire que nous considérons qu'il est intéressant de décaler notre regard sur les Territoires palestiniens. Les enjeux concernant les ressources en eau ont été souvent étudiés à travers le prisme du conflit israélo-palestinien. Sans sous-estimer cette dimension, nous estimons que l'étude des questions environnementales permet d'étudier les dynamiques propres à la société palestinienne (3.3).

⁸ Précisons également que la volonté d'instauration d'un État national palestinien est l'un des objectifs « jamais démenti » des chefs historiques du Fatah (Picaudou, 1984 : 351). Nous nous concentrons sur l'explicitation de ce que cela signifie depuis les accords d'Oslo, date à partir de laquelle les bailleurs de fonds jouent un rôle important sur la scène politique palestinienne.

2.1- Une approche multi-échelles pour étudier le changement climatique et les ressources en eau dans les Territoires palestiniens

La majorité des modèles climatiques⁹ s'accordent à dire que le changement climatique va entraîner une réduction des ressources en eau disponibles au Moyen-Orient. Dans un mouvement global de mise à l'agenda du changement climatique, les recherches sur l'impact de celui-ci sur les ressources en eau se multiplient, notamment en sciences naturelles, suivant les orientations des bailleurs de fonds. Notre recherche portant notamment sur le rôle des bailleurs de fonds dans la construction des problèmes environnementaux et des solutions promues, nous les suivons à travers les projets qu'ils financent. La construction des discours scientifiques et politiques sur l'eau et le changement climatique est liée. Les modèles climatiques incorporent de plus en plus de disciplines dans leurs modèles (Yearley, 2009). Par ailleurs, l'étude des problèmes de gestion des ressources en eau et du changement climatique est particulièrement intéressante car ils ont été construits, au départ, à différentes échelles. Le changement climatique s'est développé, dans les années 1980, comme un problème global (Demeritt, 2001) tandis que les problèmes liés à l'eau (gestion, accès, pollution, etc.) ont été plutôt considérés comme des problèmes locaux. Néanmoins, les enjeux concernant la gestion de l'eau ont également été petit à petit construits à l'échelle globale¹⁰, Linton (2010) parle alors d'« eau globale ».

Actuellement, les problèmes environnementaux et les solutions à ces problèmes sont construits comme des enjeux globaux. Paradoxalement, leur mise en application passe toujours par des processus de territorialisation aux échelles nationales ou locales. Martello et Jasanoff (2004) postulent que la globalisation n'est pas une force d'homogénéisation inévitable. Elles expliquent qu'à partir des années 1970 plusieurs facteurs ont conduit à penser les problèmes environnementaux comme des questions globales : le développement des images satellites de la Terre mettant en avant la connexion entre le « nord » et le « sud »¹¹, l'avènement de la notion de développement durable, des négociations globales, des accords multilatéraux et le développement des sciences environnementales à l'échelle globale, qui s'est également traduit par la multiplication de « méga-

⁹ Voir à ce titre le rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) : Bates, B. C., Z. W. Kundzewicz, S. Wu et J. P. Palutikof, (éd.), 2008: *Le changement climatique et l'eau*, document technique publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, Secrétariat du GIEC, Genève, 236 p.

¹⁰ Nous utilisons l'expression « échelle globale » pour désigner l'échelle de la planète, le qualificatif « international » se référant à ce qui concerne plusieurs États.

¹¹ Nous utilisons les qualificatifs « nord » et « sud » entre guillemets principalement pour deux raisons. Tout d'abord, car ils ne correspondent pas strictement au Nord et au Sud géographique et enfin pour mettre en garde contre la dimension englobante et réductrice de ces terminologies. Néanmoins, pour une facilité de lecture et de compréhension, nous considérons qu'ils restent pertinents.

institutions » comme la Banque Mondiale (BM) ou les instances onusiennes. Ces institutions ont alors eu besoin de produire des savoirs « globaux » qui parlent à un public large tels que le principe de précaution, la protection des espèces en danger, etc. Les problèmes environnementaux ainsi que les solutions à mettre en œuvre sont pensés à l'échelle globale (Conca, 2008), la gouvernance environnementale est alors également globale. Les problèmes ou les solutions ne sont pas « naturellement » internationaux ou universels, il convient de mettre en lumière les processus de construction qui les sous-tendent. Les impacts du changement climatique ou les difficultés liés à l'accès ou à la distribution de l'eau se situent au niveau local. Les interactions entre les différentes échelles sont donc constantes et en perpétuelle évolution.

Dans le contexte palestinien de dépendance de l'AP à l'aide internationale, les savoirs et les solutions d'action publique circulent entre les échelles globale, nationale et locale. Trottier (2003) plaide pour une analyse multi-échelles des conflits internationaux concernant les ressources en eau. Elle explique que la focalisation sur l'échelle globale ne permet pas de saisir l'ensemble des relations sociales concernant l'eau, se déployant également aux échelles nationale et locale. Toutefois, toutes les échelles sont interdépendantes et doivent être analysées de manière interactive. Selby affirme que l'étude de la crise de l'eau palestinienne nécessite une approche multi-niveaux : « [...] *from the long-historical patterns of state formation and development within which water crises emerge, to the micro-scale practices through which people adapt to water shortages in the course of everyday interaction.* » (2003 : 182) Nous pensons que toute politique de l'eau, au-delà de l'étude des conflits, et plus généralement toute politique environnementale doit être replacée et appréhendée dans un contexte multi-échelles. Une approche géographique est donc particulièrement appropriée pour analyser l'ensemble des processus environnementaux aux différentes échelles ainsi que leurs liens avec les territoires.

À ce titre la méthodologie développée par la *political ecology* est judicieuse car elle permet d'analyser les interactions entre les discours¹² globaux sur l'environnement et leurs impacts

¹² Selon Gautier et Benjaminsen (2012 : 14-15), en *political ecology*, les discours sont l'articulation entre savoir et pouvoir. L'idée est généralement de confronter les discours aux faits. Les auteurs expliquent que cette définition des discours emprunte au travail de Foucault qui montre comment les pratiques sont liées aux discours sur ce qui est acceptable ou non de dire, de faire. Gautier et Benjaminsen soulignent qu'il convient de préciser qu'au sein même des discours dominants, des dissensions peuvent exister, qu'ils ne sont pas uniformes et qu'il ne faut pas oublier que les discours sont portés par des acteurs. Il faut donc étudier ces acteurs car ils remanient et transforment constamment les discours. Bakker explique : « *Discourse does not exist in isolation ; it is embedded within a particular institutional configuration of power, knowledge, and accepted authority-in short, within competing ideologies* ». (2004 : 85) Nous souscrivons à cette définition des discours et tâcherons de prendre en compte les remarques de Gautier et Benjaminsen afin de rendre compte de la complexité et de la dimension sociale des

localement. C'est l'un des apports clés de la *political ecology* : « *A key issue within political ecology is the exploration of multi-level connections between global and local phenomena, not only in environmental functions but also in decision-making and hierarchies of power.* » (Adger et al., 2001 : 682) Gautier et Benjaminsen (2012 : 13-14) expliquent que la méthodologie prend généralement comme point de départ le niveau local de la gestion des ressources. Ensuite, à partir de ces conflits, il faut changer d'échelle pour voir s'ils sont liés, d'une manière ou d'une autre aux discours dominants et aux mécanismes politiques nationaux, sous-régionaux ou mondiaux. Nous avons suivi le chemin inverse : nous nous sommes penchées sur les savoirs et discours environnementaux globaux puis nous avons étudié leur appropriation, impact, etc., aux niveaux national et enfin local.

Étudier les processus multi-échelles, c'est également et surtout étudier comment les acteurs¹³ se représentent les échelles qui sont des constructions socio-politiques. Une approche multi-échelles consiste également à étudier la construction par les acteurs de ce qui est considéré comme global ou local. Martello et Jasanoff (2004) rappellent en effet qu'à l'origine les politiques environnementales sont des politiques locales. Les notions de « global » et « local » sont des catégories porteuses de valeurs, de représentations et de relations de pouvoir. Martello et Jasanoff (2004) considèrent que la globalisation a eu pour effet un élargissement, par les institutions internationales notamment, de ce qui est considéré comme des savoirs, c'est-à-dire qui ne soit pas uniquement cantonné à la science : les savoirs traditionnels, locaux ou indigènes. Nous pensons qu'il convient de nuancer cette affirmation. Même lorsque ces savoirs sont pris en compte, c'est dans le cadre d'une forte hiérarchie où les savoirs scientifiques sont au sommet. Haraway (1988) fait valoir que tous les savoirs sont situés, y compris les savoirs scientifiques. Latour (1984) a par exemple montré l'importance du laboratoire dans la fabrique des savoirs. Selon Martello et Jasanoff, parler de « science » ou de

discours.

¹³ Les acteurs agissent individuellement ou collectivement. Dans l'analyse des politiques publiques, ils doivent participer à la décision (Grossman, 2014). La question qui se pose alors est la suivante : « [...] à partir de quand une série d'individus, une organisation formelle ou informelle, une institution ou une administration peuvent-elles être considérées en tant qu'acteurs ? » (Grossman, 2014 : 32) Pour y répondre, Grossman reprend les cinq critères posés par Le Galès (2003), nous devons être en présence : d'un système de prise de décision collectif, d'intérêts communs, de mécanismes d'intégration, de représentation interne et externe, et d'une capacité d'innovation. Les institutions peuvent être entendues comme des structures organisées ayant pour fonction de maintenir l'ordre social. La sociologie des institutions s'intéresse plus au processus tendant momentanément vers une plus grande stabilisation des pratiques et des normes (Tournay, 2011). Ce qui nous intéresse dans cette thèse c'est la participation à la construction des savoirs et des solutions d'action publique concernant la gestion de l'eau et le changement climatique. Nous adoptons donc le terme « acteurs » qui rend plus compte de la participation, afin de désigner l'AP, les bailleurs de fonds, les scientifiques, les ONG, etc.

Précisons donc dès à présent que, même si nous analyserons de manière globale les élites qui constituent l'AP, nous montrerons que celle-ci est un système de pouvoir non-homogène. Ainsi, nous ne réaliserons pas une étude sociologique détaillée du personnel politique palestinien.

« savoir » renforce les frontières entre les deux mondes : « [...] *only knowledge that cannot and does not aspire to the status of science is labeled local or indigenous, as against science itself, which remains putatively universal and free from local coloration* » (2004 : 13). L'étude des processus multi-échelles est cruciale et permet d'analyser la construction et la catégorisation des savoirs comme locaux ou globaux par les acteurs et les enjeux de pouvoir que cela suppose. Selon Martello et Jasanoff, il faut dépasser les dualismes entre occidental et non-occidental, entre traditionnel et moderne, il ne faut pas considérer le « local » et le « global » comme des catégories fixes mais étudier les processus qui les définissent et il ne faut pas considérer les savoirs locaux comme préscientifiques. Dans notre thèse, nous tâcherons de démontrer le caractère éminemment politique des processus de catégorisation et des interactions entre le global et le local.

Ce travail est important car définir le « local » et le « global » définit également quels sont les savoirs acceptables qui vont être utilisés dans l'action publique. En effet, il convient d'être prudent car le manque de théorisation des notions d'« échelle », de « global » ou de « local » en *political ecology* peut parfois conduire à attribuer des qualités inhérentes à l'échelle locale qui serait plus juste socialement et plus soutenable environnementalement. Or, les échelles sont socialement construites, relationnelles, contingentes et contestées (Neumann, 2009). Les notions de « global » et « local » sont construites politiquement et socialement. Swyngedouw (1997) propose d'étudier les processus qui conduisent à définir quelque chose comme « global » ou « local » et de ne pas utiliser ces termes comme cadres conceptuels. Il propose le terme « glocal » ou « glocalisation » pour décrire, d'une part, les remises en cause de l'échelle nationale par les échelles supra-nationales et locales et, d'autre part, les stratégies à la fois de globalisation et de localisation des industries, des services et des capitaux financiers. Si ce concept est intéressant dans le cadre de son étude, nous nous focalisons sur l'analyse des processus de qualification de ce qui peut être décrit comme « global » ou « local » ainsi que sur les dynamiques de territorialisation associées aux différentes échelles. En effet, étudier la construction et la définition de ce qui est « global » ou « local » permet d'analyser les relations de pouvoir. Le choix de l'échelle peut être un moyen d'inclure ou d'exclure (Lebel, Garden et Imamura, 2005).

Par ailleurs, une autre raison pour laquelle l'étude multi-échelles est incontournable est la forte présence d'acteurs internationaux dans les Territoires palestiniens (des bailleurs de fonds, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des experts, etc.), ainsi que la forte dépendance de l'AP à l'aide internationale. Selon Collins (2012), la Palestine est globalisée et le monde est de plus

en plus « palestinisé ». Le conflit israélo-palestinien est fortement médiatisé à l'échelle internationale. D'autres auteurs s'intéressent à la dimension transnationale des enjeux palestiniens, comme Ferron (2012) qui compare les mouvements transnationaux de justice globale dans les Territoires palestiniens et au Chiapas au Mexique, démontrant l'intérêt des comparaisons internationales incluant la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les Territoires palestiniens sont un territoire relativement petit dans lequel se concentre une multitude d'acteurs : des scientifiques, des experts, des diplomates, des militants, des politiques, etc., pouvant être rattachés aux échelles globale, nationale et locale ou se définir comme tels et circulant entre les échelles. Collins cherche à éviter de « raconter l'histoire des dominants » : « *The decision to place Palestine at the center of this form of global analysis is an ethical choice rooted in the belief that one's understanding of the world depends both on one's social location and on the angle of vision one chooses to adopt. The most dominant angle of vision in the study of global politics is the one that implicitly or explicitly adopts the point of view of elites and the structures they create : states, international institutions, corporations and armies, to name a few of the most important.* » (2012 : 10) L'étude multi-échelles permet effectivement de confronter plusieurs réalités et de ne pas adopter le point de vue des vainqueurs. Bonneuil et Joly expliquent que la matrice commune à la fabrique de l'ordre des savoirs et de l'ordre social « [...] peut être saisie à différentes échelles : au niveau d'un laboratoire, d'une communauté scientifique ou bien encore d'une société ou d'un régime international au cours d'une période donnée » (2013 : 19-20). L'AP est une entité sous régime d'aide. Dans le domaine du changement climatique et des ressources en eau, les bailleurs interviennent et financent des projets sur la base des projections scientifiques. Les discours environnementaux et des discours sur le soutien à l'AP s'hybrident. Notre thèse étudie ce processus de co-construction aux différentes échelles ainsi que les impacts de ces dynamiques au niveau local.

Enfin, précisons que l'analyse multi-échelles ne suppose pas que nous étudions l'ensemble des acteurs et des échelles de la même manière. En effet, notre thèse porte sur la manière dont l'AP gère les questions environnementales et sur ce que cela nous apprend du processus de construction étatique et des relations entre le pouvoir central et la population palestinienne. Pollard et Prat (2012) analysent la comparaison des politiques publiques infranationales dans un environnement multi-niveaux et montrent comment les travaux articulant les échelles infranationales et nationales peuvent enrichir et documenter le niveau national. Notre approche multi-échelles viendra alimenter notre compréhension de la construction de l'AP.

Notre thèse développe donc une approche multi-échelles. Les savoirs sur l'environnement et les solutions d'action publique sont des construits sociaux qui circulent entre les échelles et entre les mondes de la recherche, du développement et de l'action publique. Dans ce contexte, nous étudions l'ensemble des courroies de transmissions : les acteurs, les projets, les forums politiques et scientifiques, etc., qui sont situés dans le territoire. Le contexte palestinien peut être considéré comme un laboratoire d'étude des processus multi-échelles de construction des relations entre les êtres humains et la nature.

2.2-Une approche « globale »¹⁴ des relations entre les êtres humains et la nature

Un des points de départ de notre réflexion est celui de la définition de la « nature » par les êtres humains. Le terme « nature » est polysémique et pluriel. Nous connaissons la nature à travers les savoirs que nous produisons sur la nature, c'est-à-dire que les faits ne parlent pas d'eux-mêmes et que la nature non plus. Castree (2005) explique que la géographie est l'une des disciplines qui produit des savoirs sur la nature, avec la physique, la médecine, etc., mais les savoirs sont également produits en dehors du monde académique : par les médias, les industries, le secteur du tourisme, les États, les ONG, etc. La nature est l'une des préoccupations majeures des géographes, contrairement à d'autres disciplines de sciences sociales comme la sociologie ou la science politique. L'objectif initial de la géographie est d'étudier la nature et la société, les relations entre les êtres humains et la nature sous un même cadre conceptuel. Castree analyse la manière dont la géographie et particulièrement la géographie anglo-saxonne¹⁵ comprend la nature. Son objectif n'est

¹⁴ Ici, le terme « global » ne se réfère pas à l'échelle de la planète mais est utilisé comme synonyme de totalité ou d'intégralité.

¹⁵ Ces discussions sur la définition de la nature et de l'environnement ont également très largement cours dans la littérature française en géographie. Citons le travail de Robic (2000) qui réinterprète Vidal de la Blache, de Bravard et Magny (2002) qui montre que les fleuves ont une histoire, de Honegger et Bravard (2005 ; 2006) sur la pénurie d'eau ou de Ghiotti (2007) sur les territoires de l'eau. Notons par ailleurs que certains géographes français comme Blanchon (2011) mettent en discussion la géographie française et la géographie anglosaxonne.

Précisons donc ici les grandes lignes de l'évolution des concepts de « nature » et d'« environnement ». La géographie environnementale a évolué, au départ très « naturo-centrée », elle s'intéresse maintenant à tout ce qui environne les sociétés humaines, ce qui inclut les milieux urbains par exemple. Le terme « nature » a longtemps été utilisé dans le cadre de l'opposition entre nature et culture. Le terme « environnement » désigne ce qui est autour des sociétés. Jusque dans les années 1980, il a été entendu essentiellement comme « environnement naturel » à la différence de l'« environnement construit ». Aujourd'hui, il englobe l'ensemble les éléments matériels, naturels, les activités, les institutions, etc. qui environnent les sociétés. Les apports des Science and Technology Studies (Latour, 1978, 1991 ; Jasanoff, 2004) et de la notion de co-construction permettent de dépasser l'idée de la séparation entre la nature ou l'environnement et la société. Ainsi, la nature n'environne pas la société, elle ne lui est pas extérieure, la nature et la société se co-construisent.

Pour des éléments complémentaires et plus synthétiques concernant l'état de l'art, voire les définitions données par Lévy et Lussault (2013a ; 2013b).

pas de définir la nature mais de présenter les différentes manières de conceptualiser la nature selon la géographie physique, humaine ou environnementale. Néanmoins, ce faisant il permet de situer les différentes acceptions de la nature en fonction des courants de la géographie. Il rappelle que la définition classique ou le sens commun suppose que la nature est tout ce qui n'est pas humain. Cependant, deux autres définitions de la nature peuvent être données. Elle peut désigner l'essence de quelque chose ou de quelqu'un ou encore une force transcendante, la nature prenant alors un N majuscule.

Nous considérons que la nature est plus que l'environnement physique. Castree explique les différences entre la géographie physique, humaine et environnementale. Les géographes physiques, à savoir les géomorphologues, les hydrologues, les climatologues etc., étudient ce qu'ils considèrent être l'« environnement pur », c'est-à-dire la nature en dehors des relations avec les êtres humains. Ils isolent la société et la nature. C'est ce que Latour (1991) qualifie de processus de purification. Les géographes humains s'intéressent aux enjeux économiques, sociaux, culturels, politiques, etc., et se concentrent sur l'ordre social. Selon Castree, les spécificités de la géographie par rapport à d'autres disciplines sont les suivantes : l'ensemble des géographes couvrent les trois définitions de nature énoncées ci-dessus, pourtant seuls les géographes environnementaux essaient de les combiner et ces trois courants ont de grandes difficultés à interagir.

Castree considère que tous les savoirs produits par les géographes sont des représentations de la nature et des relations entre les êtres humains et la nature. En opposition aux approches réalistes, il considère que les « vrais savoirs » n'existent pas. Les savoirs sur la nature ne sont pas la nature, ils produisent des modes de compréhension de celle-ci. La nature est donc ce que l'on décide collectivement qu'elle soit. Dans une approche constructiviste¹⁶, la nature est considérée comme une construction sociale, elle n'est donc pas naturelle. La nature est un concept, une idée, ce n'est pas le monde réel des espèces, des reliefs et des organismes. Selon Castree, dénaturiser la nature signifie deux choses : re-catégoriser quelque chose qui est décrit comme naturel en construction sociale, culturelle ou économique et refuser les explications qui font référence aux qualités dites « naturelles ». Si nous considérons que la nature est une construction sociale appréhendée à travers

¹⁶ Selon les disciplines, le constructivisme peut avoir différentes définitions. Par exemple, en science politique et plus spécifiquement dans l'étude des relations internationales, le constructivisme désigne l'importance accordée aux idées et aux interactions entre États dans la compréhension de celles-ci (Wendt, 1999). La définition employée ici correspond à celle développée en *political ecology* notamment développée par Forsyth (2003). Nous revenons en détail sur cette définition et ses nuances plus en aval dans cette sous-section 3.2.

la production des savoirs sur la nature, cette définition est néanmoins très orthodoxe et peut être nuancée afin de prendre en compte la réalité bio-physique de la nature. Cette approche est donc très utile mais elle peut être complétée par la notion de « co-construction » développée par Jasanoff (2004) qui permet d'accorder une place à la matérialité des faits.

Nous considérons, à la suite notamment des travaux de Latour (1991) que le dualisme et la séparation entre la nature et la société est artificiel. L'ordre social et l'ordre naturel se co-construisent (Jasanoff, 2004a ; 2004b). Selon Jasanoff, l'étude de la co-construction des savoirs et de la société permet de dépasser à la fois le déterminisme naturel et social. C'est une manière d'étudier les phénomènes complexes ainsi que les liens entre le cognitif et le matériel. La co-construction ne concerne donc pas uniquement les idées, elle concerne également les choses physiques. La co-construction permet d'étudier conjointement l'ordre social et l'ordre naturel. Ainsi, par exemple, Miller (2004) montre comment la création de savoirs sur la biosphère implique le développement de nouvelles sciences et technologies mais également la mise en œuvre de nouvelles institutions en charge de ces nouveaux objectifs. Dans notre thèse nous montrons que l'apport des *Sciences and technology studies* (STS¹⁷) à la géographie critique est essentiel pour comprendre l'ensemble des enjeux portant sur les êtres humains et la nature.

Castree (2005) décrit la question des définitions de la « nature » comme des enjeux de pouvoir. En effet, il y a des luttes de pouvoir qui permettent à certaines définitions d'acquérir des statuts hégémoniques. Forsyth (2003) développe le concept d'« orthodoxies environnementales » pour décrire les savoirs qui ont acquis un statut de vérité incontestable. Or, suivant les définitions adoptées, les conséquences sur les humains comme sur les non-humains peuvent être importantes. Forsyth explique que les *political ecologists* doivent aller plus loin dans leurs analyses : « [...] *political ecologists need to move beyond analyzing the social interests of science (focusing on who benefits), and instead focus on the explanatory potential of science (how we explain problems).* » (2011 : 43) Ils doivent se concentrer sur la construction des problèmes environnementaux. C'est pour cela que nous jugeons crucial d'étudier à la fois la construction des savoirs sur la nature au travers d'une approche relevant de *Science and Technology Studies* (STS) ainsi que la manière dont

¹⁷ Nous utilisons « STS » et non « sociologie des sciences » car les STS regroupent une variété de disciplines (histoire, science politique, droit, sociologie, géographie) ; il serait donc réducteur d'assimiler les STS uniquement à la sociologie des sciences.

Pour une analyse détaillée de la constitution et de l'évolution du domaine de recherche « Science, technologie et société » voir Bonneuil et Joly. (2013, chap. 1).

les politiques basées sur ces savoirs ont des effets socio-économiques qui révèle les relations de pouvoir entre les acteurs (*Political ecology*¹⁸).

Les études en géographie sur les relations entre les êtres humains et la nature sont souvent parcellaires. Nous considérons que, dans contexte globalisé tel que nous l'avons décrit ci-dessus, l'étude des relations entre les êtres humains et la nature ne peut se comprendre qu'en analysant les dynamiques « globales ». Ce que nous entendons par « approche globale des relations entre les êtres humains et la nature » est une recherche qui analyse dans un premier temps la construction des savoirs scientifiques sur la nature adoptant ici une posture de STS. Elle se poursuit par une analyse de la circulation des savoirs et de la construction de solutions d'action publique ou de modèles de gestion des ressources à l'échelle globale, « conçus » par leurs promoteurs comme universels, entre différentes échelles et des acteurs qui jouent le rôle d'intermédiaire. L'analyse se poursuit par une étude des modalités d'appropriation, d'hybridation et d'instrumentalisation des savoirs et des solutions d'action publique par les acteurs nationaux ou locaux en vue de promouvoir certaines politiques ou stratégies. Enfin, l'analyse continue par l'étude des processus de territorialisation entendue comme les dynamiques de contrôle des ressources naturelles mais aussi des territoires et des populations, qui permet d'étudier les relations de pouvoir entre les acteurs nationaux et les acteurs locaux. Ce cheminement permet d'analyser la co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Il s'agit également d'étudier, en se basant sur les apports de la *political ecology*, les relations de pouvoir entre les acteurs et les impacts socio-politiques des discours environnementaux globaux lorsqu'ils sont traduits localement en solutions d'action publique.

Certains pourraient avancer que c'est un parti pris, nous aurions pu prendre les savoirs locaux comme point de départ, analyser leur circulation et les interactions avec les savoirs globaux. Un des objectifs clés de notre thèse est de comprendre l'impact de la présence internationale, et des bailleurs de fonds notamment, dans un pays du « sud ». C'est pourquoi nous nous sommes penchées en premier lieu sur les savoirs et modèles de gestion de la nature construits comme universels par certains scientifiques, organisations internationales et acteurs de la coopération internationale, et nous avons suivi leur circulation, appropriation, instrumentalisation et leurs effets socio-politiques. Ceci constitue effectivement un choix que nous pensons pertinent pour répondre aux questions posées par notre sujet de thèse.

¹⁸ À l'instar de Gautier et Benjaminsen (2012 : 6) nous conservons l'expression *political ecology* en anglais dans notre texte car elle est difficilement traduisible en français. En effet, le socle de l'écologie politique en France est politique tandis que la *political ecology* désigne une approche scientifique.

D'autres objecteront que les antagonismes entre les STS et la *political ecology* sont importants. En effet, les STS sont généralement considérées comme plus constructivistes et la *political ecology* plus réaliste. Les termes « constructivisme » ou « réalisme » peuvent avoir différentes définitions selon les disciplines ou selon les courants au sein d'une même approche. Nous nous basons sur le travail de Forsyth (2003) qui a construit un cadre théorique à la croisée des STS et de la *political ecology* pour définir ces termes. Il distingue le réalisme, le relativisme et le constructivisme.

Le réalisme postule que la science révèle les faits, que les résultats scientifiques sont les vraies représentations du monde. Les réalistes clament l'objectivité de leur approche. Selon Forsyth la critique majeure que l'on peut adresser à cette approche est sa naïveté. Ajoutons également qu'elle occulte totalement les relations de pouvoir existant au sein des sociétés.

Le relativisme considère que les énoncés scientifiques sur la réalité ne sont pas universels, qu'ils sont influencés par les représentations des acteurs et ce qu'ils tentent de démontrer. La vérité absolue ne peut alors pas exister. La critique principale formulée à l'encontre de cette approche est l'impossibilité d'établir une explication scientifique.

Enfin, le constructivisme postule que les énoncés sur la réalité bio-physique sont cadrés, au moins en partie, par des variables sociales. Forsyth précise que généralement, adopter une approche constructiviste sous-entend être d'accord avec les principes du relativisme. Néanmoins, il souligne qu'aucun des deux n'implique un rejet du réalisme, sauf de sa version la plus forte ou orthodoxe.

Selon l'auteur, les trois approches peuvent donc être combinées. Cette posture permet de répondre aux critiques qui craignent qu'une approche constructiviste ne soit utilisée par les relativistes afin de justifier l'inaction (Demeritt, 2002). Par ailleurs, comme nous l'avons précisé plus haut, la notion de « co-construction » permet également de ne pas considérer que la science est, soit le simple reflet de la réalité, soit un épiphénomène d'intérêt social ou politique (Jasanoff, 2004).

Notre travail défend également ce point de vue, c'est-à-dire que nous ne nions en aucun cas la véracité des faits scientifiques, étudier leur construction ne remet pas en cause leur pertinence. Cette posture ne nie pas les problèmes environnementaux ni l'importance d'une action pour y répondre. Au contraire, nous considérons que cela permet de mieux comprendre la société et la nature, les interactions et les relations de pouvoir en jeu. Nous pensons que remettre en question,

dans une optique critique, la neutralité des savoirs et l'universalité des solutions associées est essentiel car les orthodoxies environnementales peuvent engendrer des formes de violence¹⁹. Dans leur ouvrage, Leach et Mearns décrivent les questions qui leurs semblent cruciales « *First, how does received wisdom about environmental change in Africa become established, get reproduced, and in some cases persist even in the face of strong counterevidence? Second, how is it put to use and with what outcomes? And third, what alternative approaches for policy and applied research are suggested by countervailing views? In the remainder of this [essay], we begin to explore some partial answers to these questions [...].* » (1996 : 444) Ceci est d'autant plus important, dans le contexte d'une entité sous régime d'aide et de relations « nord-sud », nous espérons que notre travail contribuera à apporter des réponses à ces questions.

Précisons que la réalité est complexe et nous ne nous inscrivons pas dans une vision marxiste de la société que nous considérons trop réductrice de la complexité socio-politique. La *political ecology* structuraliste insiste sur les impacts du capitalisme et des États répressifs sur les populations locales. Gautier et Benjaminsen (2012) expliquent qu'un changement épistémologique a eu lieu à partir des années 1980. On est passé d'une *political ecology* très marxiste et déterministe à une *political ecology* poststructuraliste, plus axée sur les formes et les modes de production des connaissances. Selon ces auteurs, Forsyth avec son ouvrage de 2003 et le développement de la *critical political ecology* est l'auteur emblématique de ce changement de paradigme. Notre thèse s'accorde plus avec les travaux poststructuralistes qui considèrent que différents facteurs sociaux, historiques, politiques et culturels influencent les changements environnementaux et qui accordent plus d'importance à l'étude des savoirs et aux représentations des acteurs de la nature. Nous souhaitons dépasser une vision dichotomique de la réalité pour mettre en lumière la complexité des relations sociales, la pluralité des acteurs en présences et des intérêts dont ils sont porteurs.

La *critical political ecology* affirme la complémentarité des STS et de la *political ecology*. Forsyth explique : « *Under a "critical" political ecology, discussion focuses on how supposedly neutral and unchallengeable environmental science may reflect the perspectives of particular groups ; and how such science may be made more politically transparent and reflexive of more people. The next chapter now introduces insights from Sociology of Scientific Knowledge that complement this chapter in showing how environmental science is inherently political* ». (2003 : 76)

¹⁹ Nous revenons en détail sur la définition de la violence dans la section 2.4.2 de ce chapitre. Précisons dès à présent que nous nous basons sur les définitions données par Galtung (1969, 1990) de la violence culturelle, structurelle et physique.

Nombreux sont les auteurs qui combinent les deux approches : Demeritt (1996), Goldman, Nadasdy et Turner (2011), Forsyth (2003 ; 2011), Trottier (2008), Trottier et Fernandez (2010) Blanchon (2011) ou Fernandez (2013). La différence principale que nous voyons entre les approches est alors que la *political ecology* analyse comment la science concernant l'environnement reflète les intérêts de groupes particuliers et que les STS étudient comment elle est intrinsèquement politique. Les deux approches sont donc bien nécessaires et complémentaires.

Demeritt (2002) a analysé en profondeur la diversité des significations du constructivisme en sciences sociales. Nous n'entrons pas ici dans ces détails. L'auteur souligne ce qui lie entre elles les différentes approches. Il explique que les approches constructivistes ont en commun leur attitude sceptique. Elles doutent. Elles considèrent que ce qui a été accepté comme évident, inévitable (« boîtes noires » selon Latour (1987), « orthodoxies environnementales » selon Forsyth (2003)) est en fait contingent et que les choses pourraient être différentes. Ce point est crucial. En effet, notre grille d'analyse emprunte également à la sociologie de l'action publique ou aux théories des relations internationales. Nous lions ces apports théoriques par leur entrée constructiviste tout en étant consciente des différences qui les caractérisent. En sociologie de l'action publique, Gilbert et Henry (2012) considèrent que l'étude de la construction des problèmes publics doit être prise au sérieux. Les travaux se focalisent sur l'émergence des problèmes et sur les dimensions les plus visibles, or la construction des problèmes est également le fruit de confrontations ou de négociations qui alternent entre logiques de confinement et de publicisation. En théorie des relations internationales, les approches néo-constructivistes et néo-réalistes s'opposent. Tandis que ces dernières accordent une grande importance aux États, considérés comme guidés principalement par la recherche de la maximisation de leurs profits, les constructivistes accordent un rôle important aux idées dans la compréhension des comportements des États. La crainte du relativisme existe également en théorie des relations internationales, précisons que les auteurs tels que Wendt (1999) ou Pettenger (2007), tout en étant fortement constructivistes, accordent une importance à la matérialité des faits.

Concernant les études sur l'eau, Julien (2012) considère que les études en géopolitique de l'eau devraient emprunter certains outils des théories constructivistes des relations internationales. Il note que les approches concernant la gestion des ressources en eau, sur les « guerres de l'eau » ou au contraire sur la coopération, se basent sur des déterminismes. Les premières se fondent sur des déterminismes du pouvoir et géographique tandis que les secondes reposent sur un déterminisme

économique. Selon l'auteur, l'approche constructiviste permet de replacer les êtres humains au cœur de l'analyse et de considérer que les identités des acteurs sont cadrées et non déterminées par les structures. Il propose de partir des travaux de l'École de Copenhague, qui montre que la sécurité est une construction sociale, pour montrer que la rareté des ressources en eau est un construit. Julien considère que les interactions concernant l'eau ne peuvent s'expliquer par la nature de l'eau mais bien par les dynamiques politiques. Nous sommes d'accord avec Julien toutefois, s'il cite les travaux de Trottier (2008) sur la construction sociale des crises de l'eau, nous considérons qu'il omet un certain nombre de travaux en STS ou en *political ecology* qui traitent de ces questions (voir Chapitre 4). Nous pensons donc que les apports des STS et de la *political ecology* sont pertinents pour étudier les enjeux liés à la gestion des ressources en eau à l'échelle internationale. D'ailleurs, certains auteurs comme Pettenger (2007) intègrent les travaux en STS à leurs analyses en relations internationales. Les liens entre ces différents travaux résident donc dans l'attitude sceptique décrite par Demeritt (2002) mais également dans l'équilibre entre l'importance accordée aux facteurs explicatifs matériels et idéels.

Notre thèse est une contribution à la géographie critique sur la nature, à la croisée de la géographie environnementale entendue comme l'étude des idées, des représentations, des pratiques et des usages de l'environnement physique et de la géographie humaine entendue comme l'étude de l'analyse des processus d'aménagement et d'organisation du territoire et des sociétés. L'analyse critique n'a pas pour objectif de déterminer ce qui est bien ou mal ou ce qu'il conviendrait de faire. Si elle ne se situe pas dans une optique de *problem solving*, elle permet néanmoins de mettre en lumière certains processus de pouvoir afin de comprendre certains mécanismes de violence. Dans une approche que certains qualifieront de post-nature ou de poststructuraliste, notre travail contribue à l'analyse de la co-construction des savoirs et de la société, des liens entre les discours environnementaux et les politiques mises en œuvre. Nous souhaitons dépasser certains dualismes réducteurs tels que l'étude des gagnants ou des perdants, propre aux approches structuralistes, mais également entre la nature et la société. En cela, nous pensons que les STS et la *political ecology* sont complémentaires. Dans la sous-section suivante nous verrons que nous nous inscrivons également dans un renouvellement des études palestiniennes à travers un questionnement sur l'État et ses relations avec la société.

2.3- Une approche autre que celle du conflit : l'étude des rapports entre les bailleurs de fonds, le pouvoir central et la société palestinienne

Notre thèse se concentre sur la construction des problèmes climatiques et de gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens, cela suppose une analyse des recompositions des relations de pouvoir entre les acteurs internationaux, nationaux et locaux. De nombreux travaux de recherche se sont focalisés sur le conflit israélo-palestinien. Cela s'est traduit par un certain nombre de travaux sur les ressources en eau et le conflit. Trottier (1999) décrit la généalogie des études sur les ressources en eau au Moyen-Orient. Elle explique que Lowi (1995) a fortement influencé les études sur les ressources en eau dans le bassin du Jourdain. Lowi se concentre sur le rôle des États, ce qui détermine les coopérations entre États et leurs comportements dans des contextes de rareté des ressources en eau. Les travaux de Wolf (1998, 2007) s'inscrivent dans cette lignée. Trottier (1999 : 11) note que ces études, comme d'autres analyses sur le Moyen-Orient, tendent à confondre analyse et prescription normative. Allan (1998, 2002) analyse les questions de sécurité alimentaire et l'eau virtuelle (comprise dans les importations). Son analyse est économique, stato-centrée et focalisée sur les conflits. Des travaux plus récents analysent également le conflit israélo-palestinien concernant les ressources en eau comme Zeitoun (2008), ou Selby (2003). Leurs travaux nuancent le rôle des ressources en eau dans les guerres mais soulignent qu'elles peuvent être le catalyseur de conflits. Ces travaux nous fournissent un solide socle de littérature empirique. Trottier (1999) souligne que ces travaux ne permettent pas d'analyser les dynamiques de coopération ou de conflit entre les États et les acteurs locaux et qu'ils ne prennent pas en compte l'analyse des contextes socio-politiques, pourtant essentiels. Ainsi, les travaux cités ci-dessus négligent les processus multi-échelles, ils sous-estiment l'importance du rôle des bailleurs de fonds mais également la complexité des relations entre les États et les sociétés. Ces approches construisent des discours acceptés par tous qui conduisent à une « *externalization of all water problems on the Arab-Israeli conflict* » (Trottier, 1999 : 23). Trottier (1999) a entamé et poursuivi (2007) cette démarche visant à dépasser ces discours et à mettre en lumière la complexité de la réalité à travers l'analyse des relations de pouvoir. C'est dans cette perspective que nous inscrivons notre démarche.

Certains chercheurs français travaillant sur les Territoires palestiniens ont orienté leurs recherches vers l'étude de la société palestinienne. C'est par exemple l'objectif du numéro 173-174 d'Études rurales sous la direction de Botiveau et Conte (2005) qui soulignent la nécessité de se distancier du conflit pour une approche plus nuancée de la société palestinienne. Cela ne signifie

pas qu'Israël n'est pas un acteur important à prendre en compte dans les analyses. Ainsi, Signoles (2005) explique que, pour sa recherche doctorale, elle avait débuté son travail par l'étude des interactions entre les municipalités et l'État en construction (AP) mais qu'elle a progressivement été conduite à intégrer deux acteurs incontournables : l'État d'Israël et les bailleurs de fonds. Par ailleurs, Abu-Sada qui a réalisé sa thèse sur les relations entre l'ONG agricole PARC et l'AP écrit : « *J'ai trouvé en toile de fond un acteur dont l'importance ne m'avait pas semblé aussi cruciale au début de ma recherche : Israël.* » (2007 : 19) Nombreux sont les auteurs à se situer dans cette veine. Larzillière (2004) travaille sur les jeunes des Territoires palestiniens. Elle dresse un portrait de la jeunesse au quotidien, qui ne se limite pas aux questions politiques ou diplomatiques mais qui révèle des tensions internes. Signoles (2005 ; 2010) a étudié les municipalités et la construction étatique ainsi que l'islam municipal (2009). Challand (2006) et Abu-Sada et Challand (2011) analysent le rôle des bailleurs de fonds dans la construction de la société civile palestinienne mais également les relations entre les associations et l'État. Abu-Sada (2007) étudie les ONG et AP et les recompositions des relations de pouvoir après la seconde Intifada. Bontemps (2012) a réalisé sa thèse sur le patrimoine palestinien et particulièrement les savonneries de Naplouse, elle s'attelle à décrire les pratiques ordinaires. Memmi et Loû (2014) analysent les rapports de genre au sein des couples palestiniens et les nouvelles techniques de procréation assistée. Signoles et Bontemps (2012) soulignent l'importance de l'étude de la vie au quotidien sous l'occupation dans un contexte dominé par des analyses géopolitiques du conflit. Latte-Abdallah et Parizot (2011) proposent une nouvelle approche des frontières de l'espace israélo-palestinien qui se focalise sur les transformations des interactions entre les populations et sur leurs vécus. Dans le secteur de l'eau, les travaux de Trottier (1999, 2012, 2013) analysent en détail les pratiques concernant la gestion de l'eau au quotidien tout en les replaçant dans un contexte multi-échelles. L'ensemble de ces travaux est important pour deux raisons principales. Tout d'abord, ils étudient la société palestinienne au microscope et permettent une analyse en profondeur de la vie au quotidien sous l'occupation. Ensuite, ces travaux révèlent les tensions ou les dissensions internes à la société palestinienne, ce qui permet de dépasser les approches monolithiques sur les Territoires palestiniens et le conflit. Nous partons également de ce postulat de prendre au sérieux l'étude de la société palestinienne dans sa complexité. Notre thèse se focalise sur les recompositions des relations de pouvoir entre les échelles globale, nationale et locale en lien avec ce que cela révèle des relations entre le pouvoir central et la société palestinienne.

D'autres chercheurs ont travaillé sur la période post-Oslo et sur le rôle des bailleurs de fonds

et de l'AP dans une perspective constructiviste des relations internationales. Bouillon (2004) analyse la période qui court du processus de Madrid²⁰ à la seconde Intifada. Il étudie le rôle et la participation des entrepreneurs privés en Israël, dans les Territoires palestiniens et en Jordanie dans le processus de paix et la seconde Intifada. Il développe une approche critique des relations internationales qui se focalisent, soit sur l'État, soit sur la société. Il propose d'aller plus loin en étudiant les interactions entre l'État et la société. L'État n'est plus considéré, comme dans les approches libérales des relations internationales et dans la théorie des jeux ou des choix rationnels, comme un acteur cherchant uniquement à maximiser son profit. Par ailleurs, les approches néo-réalistes accordent un rôle trop important à la structure du système international sur le comportement des États. Selon Bouillon, ces deux approches sont trop stato-centrées et conçoivent les États uniquement comme des acteurs rationnels. L'approche constructiviste des relations internationales considère que les États sont des acteurs sociaux mais, selon l'auteur, elle reste encore trop stato-centrée. Il veut se concentrer sur l'analyse des relations dialectiques entre l'État et la société ainsi que sur la manière dont les idées, les intérêts, les institutions influencent le comportement des États. Dans la même lignée, Le More (2008) analyse, en mobilisant une analyse constructiviste des relations internationales, les interactions entre la diplomatie du conflit et l'aide internationale entre le processus d'Oslo et la mort de Y. Arafat en 2004. Elle explore en détail les politiques de l'aide internationale concernant la création de l'AP. En substance, elle pose la question suivante : « Pourquoi tant d'argent a été investi dans le processus d'Oslo alors que c'est ce même processus (fragmentation et zonage du territoire, relations inégalitaires concernant l'accès et la gestion des ressources en eau par exemple), qui rend impossible la solution à deux États et donc la création d'un État palestinien ? » Nous poursuivons ces réflexions puisque, dix ans plus tard, le poids de l'aide internationale est toujours déterminant dans la construction des enjeux politiques palestiniens. L'approche constructiviste des relations internationales nous semble particulièrement intéressante, puisqu'elle considère que les intérêts sont socialement, politiquement et discursivement construits et qu'elle accorde une place importante aux idées, aux représentations et aux savoirs dans l'étude du comportement des États et des relations entre l'État et la société. Notre thèse n'est pas un travail en relations internationales néanmoins, les apports de l'approche constructiviste sont essentiels pour comprendre le rôle des savoirs dans les relations de pouvoir entre les bailleurs de fonds, l'AP et la société palestinienne. Il existe de nombreuses interdépendances entre les échelles globale, nationale et locale qu'il nous semble crucial de prendre en compte.

²⁰ Voir Chapitre 3 pour une explication du processus de Madrid et des accords d'Oslo.

Plusieurs auteurs soulignent la nécessité de replacer les études sur les Territoires palestiniens dans le contexte actuel globalisé. Collins (2012) plaide pour une analyse de la Palestine désencastrée du cadre géographique local ou régional. Nous postulons qu'une des manières d'y parvenir est d'analyser les processus socio-politiques dans une perspective multi-échelles. Notre thèse, en étudiant la construction et la circulation des savoirs et des solutions d'action publique dans le domaine environnemental et les effets de pouvoir que cela engendre participe à cette analyse des Territoires palestiniens dans un contexte globalisé. Abu-Sada (2007) concentre son analyse sur l'ONG PARC mais étudie les interactions avec les bailleurs de fonds, le ministère de l'Agriculture, les partis politiques et la population. Dans le domaine de l'eau, Trottier (1999 ; 2006 ; 2007 ; 2008 ; 2012 ; 2013) analyse les configurations hydro-politiques locales, nationales et internationales ainsi que les perméabilités entre ces échelles.

Notre thèse, par une approche multi-échelles, développe une analyse novatrice de la construction étatique palestinienne et des reconfigurations des relations de pouvoir au regard des enjeux environnementaux. Principalement pour des raisons d'accès au terrain, elle se focalise sur la Cisjordanie. Précisons ici que les accords d'Oslo prévoyaient que la bande de Gaza soit sous administration de l'AP. Suite à la seconde Intifada, l'armée israélienne se retire de la bande de Gaza et les colonies sont démantelées. Après la victoire du Hamas lors des élections législatives de 2006, en l'absence d'accord entre le Fatah et le Hamas, suite à la suspension de l'aide internationale par le Quartet et aux affrontements entre le Fatah et le Hamas, ce dernier prend le pouvoir de la bande de Gaza en juin 2007. Israël instaure un blocus de la bande de Gaza et contrôle les frontières ce qui engendre diverses pénuries. Depuis 2007, plusieurs opérations militaires ont eu lieu, en décembre 2008²¹, en novembre 2012 et en juillet et août 2014. Signalons que cette dernière a fait au moins 2104 morts côté palestinien dont une majorité de civils et 69 côté israélien²². Les différences entre la Cisjordanie et la bande de Gaza sont importantes : ce ne sont pas les mêmes acteurs politiques, les mêmes conditions de vie, les mêmes bailleurs de fonds, etc. Nous n'oublions pas que la bande de Gaza fait partie des Territoires palestiniens, néanmoins, comme nous l'avons signalé, pour des raisons d'accès nous focalisons notre travail sur la Cisjordanie. Nous montrerons que certains projets ou certaines politiques tendent à renforcer la séparation des Territoires palestiniens. Nous ne

²¹ Notons que les différentes opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza portent des noms différents selon les acteurs, elles sont généralement connues à travers le nom attribuée par l'armée israélienne, pour celle de 2008-2009 c'est par exemple « l'opération Plomb durci ».

²² D'après l'OCHA (Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU), 2104 Palestiniens ont été tués dont 1462 civils et 69 Israéliens dont 4 civils. OCHA, *Occupied Palestinian Territory: Gaza Emergency Situation Report*, 27 August 2014, 8 p.

souhaitons pas participer à ces dynamiques, c'est pourquoi, même si nous nous focalisons sur la Cisjordanie, nous tâcherons de prendre en compte les problématiques et les projets mis en œuvre dans la bande de Gaza lorsque cela est possible.

Les récentes études sur les Territoires palestiniens se concentrent sur la période allant des accords d'Oslo à la période précédant ou succédant juste la seconde Intifada, Selby (2003) se concentre sur la période 1993-2002, Zeitoun (2008) sur celle des accords Oslo à 2005, Le More (2008) des accords d'Oslo à 2004, Bouillon (2004) de 1993 à la seconde Intifada. Si nous considérons que les processus historiques (ici, la première Intifada, l'occupation israélienne en 1967 et les accords d'Oslo, nous y reviendrons dans le chapitre 3) sont cruciaux pour la compréhension des phénomènes actuels, notre thèse se concentre sur les années post-2010. Le More (2008) a étudié en détail les politiques de l'aide de l'ONU, de la BM et des États-Unis mises en perspective avec la politique de l'UE. Elle a réalisé une étude large du rôle des bailleurs, nous choisissons d'étudier en profondeur l'action d'un bailleur de fonds. Notre thèse complète ce travail et se concentre sur l'analyse des bailleurs de fonds français²³. Ils sont intéressants pour plusieurs raisons. Tout d'abord, tout en s'inscrivant dans la politique de l'UE, la diversité qui les caractérise. En effet, les acteurs de la coopération française regroupent à la fois le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et l'Agence Française de Développement (AFD) qui mettent en œuvre la politique étrangère de la France mais également les acteurs de la coopération décentralisée (municipalités, agences de l'eau, etc.) ou encore des ONG. Nous étudions la « société et la science en action » pour réutiliser l'expression de Latour (1987), pionnier dans le domaine. Notre thèse vient donc poursuivre et compléter les études sur les Territoires palestiniens en se focalisant sur les dynamiques socio-politiques récentes.

Dans cette section nous avons précisé les approches que nous mobilisons tout au long de cette thèse et qui fondent la cohérence de notre travail. Nous présentons maintenant les questions de

²³ La France a consacré 43 millions d'euros aux Territoires palestiniens en 2013. L'aide se décompose de la manière suivante : 19 millions d'euros pour l'aide budgétaire (salaires des fonctionnaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza), 13 millions d'euros pour la coopération mise en œuvre par l'AFD (qui intervient dans les trois domaines suivants : eau et assainissement, développement local et municipal, secteur privé), 2,3 millions pour les actions du SCAC (qui intervient dans les quatre secteurs suivants : culture et médias, enseignement du français, coopération institutionnelle et universitaire, coopération humanitaire et sociale) et 8,5 millions d'euros pour l'aide humanitaire et aux réfugiés. La coopération décentralisée représente un volume d'aide de 1,5 millions d'euros en 2012. (Site Internet du ministère des Affaires étrangères et du développement international : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/israel-territoires-palestiniens/la-france-et-les-territoires>, consulté le 06/08/2014). Par ailleurs, en lien avec l'opération militaire israélienne de juillet et août 2014 dans la bande de Gaza, la France a accordé 8 millions d'euros d'aide budgétaire à l'AP le 17 août 2014 (Site Internet du Consulat Général de France à Jérusalem : <http://www.consulfrance-jerusalem.org/La-France-accorde-une-aide>, consulté le 16/09/2014).

recherche et les hypothèses structurant notre travail.

3-Questions de recherche et hypothèses

Nous présentons dans cette section les questions de recherche et les hypothèses que nous avons formulées. Elles seront confirmées ou infirmées par le travail empirique.

3.1-Questions de recherche

Cette thèse analyse la dimension politique des enjeux environnementaux concernant la gestion de l'eau et le changement politique dans les Territoires palestiniens. La problématique générale de notre travail est l'étude des relations de pouvoir entre les acteurs interagissant entre différentes échelles dans la co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Cette thèse analyse les relations de pouvoir qui se jouent autour des enjeux environnementaux (gestion de l'eau et changement climatique) dans le processus de construction étatique de l'Autorité palestinienne, entité gouvernementale sous régime d'aide, marquée par l'occupation israélienne. Nous analysons les processus multi-échelles de co-construction de l'ordre social et de l'environnement à travers les savoirs, les pratiques, la définition des problèmes et des politiques publiques ou des modèles de gestion adoptés pour y répondre. Cette question large peut être déclinée en trois sous-questions correspondant aux trois parties de notre thèse :

-Les savoirs sur l'environnement sont des construits socio-politiques, ils ne sont ni neutres, ni universels. Comment les savoirs sont-ils construits et comment deviennent-ils des « orthodoxies environnementales » ? Comment l'échelle globale est devenue l'échelle de référence des savoirs sur l'environnement ? Quelles sont les représentations de la nature qu'impliquent ces savoirs ?

-Les savoirs sur l'environnement circulent et sont traduits en solutions d'action publique. Dans le cadre d'une entité sous régime d'aide et de territoires occupés, nous pouvons nous demander : Quels sont les savoirs qui circulent ? Comment sont-ils appropriés et comment s'hybrident-ils aux contextes nationaux ? Comment sont-ils instrumentalisés dans le cadre du conflit israélo-

palestinien et de la construction étatique palestinienne ? En quoi ces dynamiques peuvent-elles être génératrices de violence ?

-La mobilisation de ces savoirs et solutions d'action publique par l'AP se fait dans un processus plus large de centralisation et de territorialisation de son pouvoir. Comment ces mécanismes sont-ils mis en œuvre ? Quels groupes sociaux favorisent-ils ? Comment les représentations et les stratégies de l'AP entre en relation et/ou en concurrence avec d'autres représentations de la nature, du conflit, du pouvoir au niveau local ?

3.2-Hypothèses de recherche

Afin de répondre aux questions de recherche posées ci-dessous, nous émettons trois hypothèses correspondant à nos trois sous-questions de recherche. Celles-ci seront confirmées ou, au contraire, remises en question par nos recherches empiriques.

La première hypothèse concerne les discours scientifiques. Nous considérons que les discours scientifiques ne sont pas neutres et objectifs. Au contraire, ils sont le fruit de construits socio-politiques. Nous émettons l'hypothèse que les savoirs sur la gestion de l'eau et sur le changement climatique sont des construits socio-politiques qui intègrent les représentations des chercheurs, à la fois de la nature, mais également de la société et de la manière dont ils considèrent que l'environnement devrait être géré. Dans le cadre des politiques de coopération entre le « nord » et le « sud », les questions environnementales comprennent les représentations de leurs promoteurs de ce que doit être le développement, les relations entre l'État et la société, la gestion des ressources naturelles, etc. Nous développons l'hypothèse que le développement est pensé à partir d'un cadre néo-libéral²⁴ qui accorde un rôle clé à la croissance économique, supposée répondre à l'ensemble des problèmes socio-politiques dont le conflit israélo-palestinien.

La seconde hypothèse suppose que les savoirs ne restent pas confinés dans les laboratoires. Ils circulent et servent de base à la diffusion de modèles et de solutions d'action publique Ils sont

²⁴ Nous reviendrons dans le chapitre 4 sur la définition du néo-libéralisme dans le cadre de problématiques environnementales. Précisons dès à présent que le néo-libéralisme est caractérisé notamment par des dynamiques de marchandisation et de privatisation.

porteurs d'effets. Nous posons l'hypothèse que les savoirs ne circulent pas sans se transformer. Les savoirs et les solutions d'action publique s'hybrident aux contextes locaux. L'hypothèse d'une uniformisation de l'action publique dans un contexte globalisé peut donc être nuancée. Ils sont appropriés et instrumentalisés par les autorités nationales. Dans le cas palestinien, les savoirs sont instrumentalisés à la fois dans le cadre du conflit et du processus de construction étatique sur la base de l'AP. Nous faisons l'hypothèse que l'instrumentalisation par l'AP de certains savoirs, discours et modèles de gestion de l'environnement peut constituer une forme de violence envers la population palestinienne. Nous émettons également l'hypothèse que les bailleurs de fonds, comme l'AP participent à la pérennisation du statu quo ; les premiers parce qu'ils soutiennent le processus d'Oslo, les seconds car ils ont des intérêts sociaux, politiques et financiers à la poursuite du système en place. Nous présumons que la construction du pouvoir central étatique ne peut être exogène et que, sans soutien populaire, il ne peut pas être démocratique.

La troisième hypothèse est que l'ensemble des acteurs (bailleurs de fonds, AP, société civile) sont situés et porteurs d'intérêts propres et de représentations, tant de la nature que de la société, qui entrent en interaction. Nous émettons l'hypothèse que les savoirs et leurs traductions en termes de solutions d'action publique sont des instruments de pouvoir. Nous présumons que le pouvoir concernant l'eau doit être compris dans les dimensions biologiques et territoriales pour décrire au mieux les processus de territorialisation. Nous faisons l'hypothèse que la territorialisation étatique de l'AP promue par les bailleurs de fonds se heurte à de nombreuses difficultés sur le terrain (principalement la concurrence avec les pouvoirs locaux et l'occupation israélienne). L'ensemble des acteurs développent des solutions de gestion de l'environnement en lien avec leurs représentations, à la fois de l'ordre naturel et de l'ordre social.

4-Organisation de la thèse

La thèse est divisée en quatre parties. La première partie est consacrée à l'explicitation des cadres théorique et méthodologique. Dans le premier chapitre, nous exposons en détail le cadre théorique. Dans le second chapitre, nous présentons les choix méthodologiques et l'enquête de terrain.

La deuxième partie s'intéresse à l'aide internationale dans les Territoires palestiniens. Il s'agit de comprendre quelles sont les représentations des bailleurs de fonds à la fois du développement, de ce que doit être l'État et de ce que signifie une bonne gestion de l'environnement. Dans le chapitre 3, nous expliquons comment la solution à deux États a été construite comme la solution à la paix au Moyen-Orient. Nous déconstruisons l'association selon laquelle le développement économique, la paix et la construction étatique vont de pair et nous montrons comment les objectifs affichés de « *state building* » se traduisent dans le domaine environnemental à travers la mise en place de réformes par exemple. Dans le chapitre 4, nous nous intéressons à la construction des savoirs sur l'environnement et à la manière dont ils sont traduits en solution d'action publique. Nous montrons ce que la construction des savoirs reflète ; à la fois les représentations des scientifiques de la nature et de la façon dont elle doit être gérée.

La troisième partie s'attache à mettre en lumière les processus de circulation, d'hybridation et d'instrumentalisation des savoirs et des solutions d'action publique en matière environnementale. Le chapitre 5 se focalise sur les « acteurs intermédiaires » palestiniens qui participent à la circulation des savoirs. Nous nous penchons sur la place des chercheurs palestiniens participant à des projets de recherche internationaux et à la construction de certains savoirs comme « globaux » ou « locaux » ainsi qu'à la légitimité ou scientificité qui leur est associée. Dans le chapitre 6, nous cherchons à comprendre comment et pourquoi l'AP reprend les modèles internationaux de gestion de l'environnement. Nous montrons que l'AP cherche à entretenir les mécanismes de captation de la « rente » du développement ainsi qu'à consolider son pouvoir en tant que futur État. Le chapitre 7 analyse l'instrumentalisation des enjeux environnementaux par l'AP. Nous nous attachons à montrer comment l'invocation par l'AP du droit international et du registre de l'injustice lui sert à se dédouaner de son inaction dans le domaine environnemental et constitue, *in fine*, une forme de violence envers sa propre population.

La quatrième partie vise à comprendre la diversité et les interactions entre les processus de territorialisation et la co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Le chapitre 8 traite de la question de la territorialisation dans les Territoires palestiniens. Il s'agit d'analyser les liens entre le pouvoir, les ressources naturelles, le territoire et la population. Nous tâchons de montrer comment les interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP favorisent la pérennisation du statu quo et comment ces dynamiques favorisent certains groupes sociaux (élite urbaine liée à l'AP et aux bailleurs de fonds) au détriment d'autres acteurs (population rurale). Le chapitre 9 met en évidence

les divergences entre d'un côté les bailleurs de fonds et l'AP et de l'autre côté la société civile. Chaque groupe d'acteurs identifie les problèmes et propose des solutions en fonction de ses représentations de l'environnement et de la société. Nous montrons comment la territorialisation se réalise à travers la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel ainsi que les difficultés et les limites de sa mise en œuvre.

PARTIE 1-CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Les objectifs de cette première partie sont d'explicitier les cadres tant théoriques que méthodologiques. Dans le premier chapitre nous allons présenter la grille d'analyse permettant de répondre à notre problématique. Elle se focalise sur l'analyse des relations de pouvoir entre les acteurs interagissant à différentes échelles et participant à la co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Nous avons construit un cadre théorique associant plusieurs approches. Nous sommes parties de notre travail empirique pour construire une grille d'analyse en phase avec les dynamiques observées. Celle-ci combine plusieurs approches : principalement la *political ecology*, les STS et la sociologie de l'action publique. Cette association permet d'étudier la construction socio-politique des enjeux environnementaux tout en analysant la façon dont l'entité gouvernementale (l'AP) gouverne les ressources naturelles, le territoire et la population.

Dans le second chapitre nous présenterons la stratégie générale de la recherche ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Nous montrerons en quoi les méthodes d'enquêtes qualitatives sont une méthode d'enquête pertinente pour répondre à nos questions de recherche et nous exposerons en détail les différentes méthodes mobilisées (entretiens semi-directifs, observation et littérature grise). Nous reviendrons également sur les spécificités de notre terrain d'enquête. Nous considérons qu'il est essentiel d'ouvrir la boîte noire de l'enquête pour deux raisons principales. Tout d'abord, afin de réaliser un retour réflexif sur ce travail doctoral mais aussi de manière à ce que le lecteur puisse mieux comprendre « d'où nous parlons ». Ce chapitre est aussi l'occasion de présenter le contexte général palestinien concernant notamment les impacts de l'occupation israélienne sur les Territoires palestiniens.

CHAPITRE 1-CADRE THÉORIQUE : L'ACTION PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE DANS UNE ENTITÉ SOUS RÉGIME D'AIDE ET EN CONFLIT

Dans ce premier chapitre nous présentons notre grille d'analyse. Celle-ci combine plusieurs approches, empruntant principalement à la *political ecology*, aux STS et à la sociologie de l'action publique, afin d'analyser au plus près la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel dans les Territoires palestiniens. Notre objectif est de comprendre à la fois la construction socio-politique des questions environnementales concernant la gestion de l'eau et le changement climatique et la manière dont une entité gouvernementale gère et maîtrise ses ressources naturelles, son territoire et sa population, c'est-à-dire la manière dont elle se construit. À partir du terrain, des résultats du travail empirique, nous avons bâti un cadre d'analyse permettant de comprendre au plus près les dynamiques observées. L'étude de l'action publique dans le domaine environnemental et plus particulièrement des problèmes climatiques et de gestion de l'eau, dans les Territoires palestiniens, est un objet de recherche peu conventionnel. Nombreux sont les travaux qui abordent les Territoires palestiniens sous l'angle du conflit israélo-palestinien. L'étude de l'action publique reste marginale et ce d'autant plus dans le domaine environnemental. Nous montrons que cet angle d'analyse permet de comprendre les interactions complexes entre savoirs et pouvoirs, entre environnement et société.

Afin d'analyser ces questions, nous empruntons à plusieurs disciplines développées à l'origine principalement dans le monde anglo-saxon : les STS et la *political ecology*. Nous considérons que l'étude de l'action publique dans le monde arabe est intéressante, qu'elle permet d'appréhender à la fois le politique et les politiques publiques. Nous pensons qu'il faut banaliser l'étude de l'action publique dans les pays arabes (Section 1). Par ailleurs, pour analyser l'action publique dans le domaine environnemental, la *political ecology* fournit des outils conceptuels et méthodologiques qui complètent l'analyse sociologique de l'action publique dans les pays du « sud ». Nous lions ces trois champs disciplinaires par leurs entrées constructivistes même si cela ne signifie pas la même chose pour chacune des disciplines comme nous l'avons expliqué en introduction. Pour étudier l'action publique environnementale dans un pays sous régime d'aide, il faut emprunter à chacune de ces disciplines. La science politique nous permet d'étudier la transnationalisation de l'action publique. Il s'agit d'analyser comment des discours globaux sur la construction étatique dans des entités en conflit ou post-conflit et sur les problèmes environnementaux globaux, sont traduits en solutions d'action publique, comment ces solutions

circulent, quels sont les acteurs intermédiaires qui y participent et quels sont les processus de traduction et d'hybridation qui résultent de leur mise en œuvre dans un contexte situé. La science politique permet également d'analyser la construction des problèmes publics du changement climatique et de la gestion de l'eau en Territoires palestiniens (Section 2). Les STS et la *political ecology* permettent d'analyser la construction des savoirs sur le changement climatique et la gestion de l'eau ainsi que leur circulation. Nous étudions la manière dont certains savoirs deviennent des réalités universelles et quels sont les impacts socio-économiques de ces « orthodoxies environnementales » (Forsyth, 2003). Ces « orthodoxies environnementales » décrites comme universelles sont pourtant situées (Haraway, 1988 ; Goldman, Nadasdy et Turner, 2011). Dans le cadre du « contrat de développement » entre le « nord » et le « sud », des projets de recherche mais également des projets d'infrastructure sont développés dans les pays en développement à partir de constructions globales (Section 3). Les modèles de gestion de la nature peuvent être interprétés et instrumentalisés par les acteurs à toutes les échelles et peuvent être sources de violence. Nous verrons que les apports de la géographie concernant la territorialisation sont essentiels pour comprendre les liens entre le pouvoir et les ressources naturelles (Section 4).

Section 1-L'étude de l'action publique « ailleurs »²⁵ : dépasser l'exotisme

L'étude de l'action publique s'est d'abord développée aux États-Unis dans les années 1950. L'action publique est entendue comme la fabrique collective de programmes d'action (Massardier, 2003 ; Hassenteufel, 2008 ; Commaille, 2014). De façon schématique, nous pouvons identifier trois phases dans l'évolution de l'étude des politiques publiques (Hassenteufel, 2008). Dans les années 1950, la *policy science* américaine a pour objectif de présenter des pistes d'amélioration des politiques publiques (Lerner et Lasswell, 1951). Dans les années 1960, des travaux en sociologie des organisations analysent les limites des capacités de l'État dans la prise en charge des problèmes (Lindblom, March, Simon, Crozier, etc.). Une des idées fortes de ce courant est d'analyser de façon critique l'action publique en visant une action rationnelle et efficace. Plus récemment, les recherches sur les politiques publiques se focalisent sur les acteurs et les interactions entre ces derniers (Massardier, 2003 ; Muller, 2013 ; Lascoumes et Le Galès, 2007). L'étude des politiques publiques s'inscrit dans la sociologie politique : l'État n'est plus au centre de l'action publique, une pluralité d'acteurs y participent, les politiques sont internationalisées, etc. Par ailleurs, la sociologie de

²⁵ Nous reprenons l'expression de Alvaro (2010).

l'action publique s'est peu à peu développée et a été mobilisée dans de nouveaux contextes : géographique, sectoriel, en termes de régime politique. Dès lors que l'on étudie l'action publique dans d'autres contextes, la question du caractère transposable des théories et concepts développés en Amérique du Nord ou en Europe se pose. En effet, la discipline s'est développée à partir de postulats particuliers que l'on peut résumer ainsi : « *la rationalité des acteurs publics, le caractère démocratique du régime politique et l'existence d'une société pluraliste* » (Alvaro, 2010 : 454). Dans quelle mesure cette composante de la science politique peut-elle être pertinente dans un pays en développement, dans un pays en guerre ou dans un État autoritaire ?

Cette question de l'application des concepts de la sociologie de l'action publique a été beaucoup discutée par les Africanistes dont une partie démontre les apports de l'étude des politiques publiques pour l'africanisme politique (Coulon, 1997 ; Enguéléguélé, 2008 ; Latourès, 2008 ; Quénot-Suarez, 2010 ; Demange, 2010 ; Nakanabo Diallo, 2013). Comparés à d'autres ensembles géographiques, les pays arabes sont sous-représentés dans la littérature de sociologie de l'action publique. C'est par exemple le cas des études sur les réformes des services urbains qui ont été étudiés en Amérique Latine (de Gouvello, Lentini et Schneier-Madanes, 2010), en Afrique (Jaglin et Belbeoc'h, 2010 ; Jaglin, 2012 ; Jaglin, 2012a) ou en Asie (Zérah, 2003 ; 2010) mais peu dans les pays arabes (Verdeil, 2010 : 100) ; ou des politiques sociales au Maghreb où les données en matière d'emploi, de formation et de protection étaient quasiment inexistantes (Catusse, 2010). L'ouvrage collectif sous la direction de Kienle (2010) s'interroge sur ce qui se produit lorsque les sciences sociales circulent et sur les tensions entre les savoirs « locaux » et les savoirs à prétention universelle. Il explique que certaines régions ont été peu investies par les chercheurs du « nord ». Ainsi, les sociologues américains se sont peu intéressés à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient car ces régions étaient perçues comme non-pertinentes pour leur discipline. L'intérêt des chercheurs pour une région est déterminée par une série de facteurs divers tels que la disponibilité des données, l'intérêt (économique, disciplinaire, politique) ou non qu'elle occupe dans les représentations des chercheurs, la difficulté associée à l'apprentissage d'une langue, etc. L'ouvrage collectif, sous la direction d'E. Picard, se donne pour objectif de dépasser le préjugé commun à la science politique qu'elle qualifie de « normale » et à l'orientalisme, à savoir celui « *de la singularité incomparable des cultures locales et de l'irréductibilité du monde arabe (et musulman) à des processus observables généralement ailleurs* » (2006 : 6). Catusse souligne la nécessité de développer les recherches sur l'action publique dans le monde arabe et « [...] l'étendue des enseignements que le développement de travaux sur les politiques publiques dans la région peuvent fournir tant aux

sciences sociales qu'aux pouvoirs publics et leurs partenaires » (2011 : 2).

Nous nous référons dans cette thèse à la « sociologie de l'action publique » plutôt qu'à l'« analyse des politiques publiques ». En effet, à la différence de l'analyse des politiques publiques, la sociologie de l'action publique ne considère pas l'État comme le centre d'impulsion de l'action publique. Elle prend en compte la pluralité des acteurs (public, privé) ainsi que la diversité des échelles (locale, nationale, supra-nationale) d'intervention (Commaille, 2010 : 599). La « nature de l'État » ne conditionne pas l'étude de l'action publique. Ainsi, nombreuses sont les études en sociologie de l'action publique portant sur l'Union européenne (UE) et l'eupéanisation (Pasquier, 2002 ; Saurugger et Surel, 2006 ; Guigner, 2011 ; pour n'en citer que quelques uns) prenant en compte les dimensions multi-acteurs et multi-niveaux de l'action publique. Nous considérons que pour appréhender le politique (*politics*) et les politiques (*policies*) dans les Territoires palestiniens, la sociologie de l'action publique est appropriée. Elle permet d'étudier les interactions entre les acteurs parties aux processus d'action publique. De plus, « [...] *les politiques publiques "ailleurs" contribuent aussi à nourrir les interrogations en cours dans la discipline sur la transformation du rôle de l'État, sur le rapport État/société et sur l'évolution des modes de régulation des sociétés contemporaines* » (Alvaro, 2010 : 453). La sociologie de l'action publique nous permet d'étudier en détail les interactions entre les acteurs, les transformations du pouvoir politique ainsi que les processus de légitimation. Signoles souligne la pertinence de l'analyse de l'action publique pour « *percer la "boîte noire" de l'État et penser autrement la gouvernance dans le monde arabe* » (2006 : 239). Elle explique que l'analyse des politiques publiques est rarement utilisée afin d'étudier l'État et ses transformations dans le monde arabe alors même qu'elle permet de « *sortir de la représentation dominante de l'État comme un tout homogène et surplombant* », qu'elle « *fait ressortir le caractère multi-polaire du jeu politique* », et qu'elle conduit à « *dépasser les clichés habituels sur la "soumission" passive des populations et le caractère discrétionnaire des régimes (arabes)* » (2006 : 240). La sociologie de l'action publique est donc pertinente pour étudier les processus de construction étatique ainsi que les transformations des modalités de l'action publique palestinienne.

Nous nous inscrivons dans la perspective de la « banalisation » (Camau, 1996). Appliquée à l'étude des sociétés africaines, la « banalisation » : « [...] *se présente comme un dépassement de l'exotisme et donc comme une volonté d'expliquer que les sociétés africaines sont des sociétés à part entière, c'est-à-dire, normales, "banales"* » (Coulon, 1997 : 77-78). L'ouvrage collectif sous la

direction de Picard (2006 : 8) sur la politique dans le monde arabe poursuit cet objectif de banalisation des terrains arabes. Cela signifie l'application des méthodes et des théories de la science politique « [s]ans écarter la recherche d'objets et de processus politiques en dehors des formes connues dans le monde occidental » (2006 : 8). Concernant les réformes de l'État et les transformations de l'action publique, Signoles soutient « [...] qu'il est possible de comparer les processus de réforme des administrations publiques du Nord et du Sud » (2006 : 240). Cette question a également été abordée par certains *political ecologist* comme Neumann (2005) qui fait référence à une « fracture construite » entre le « nord » et le « sud ». Ainsi, il explique : « *Many of the same questions about development addressed in Third World political ecology – the struggles between local communities, the state and capitalist enterprises over livelihoods, the structure of control over access to land and resources and the importance of local knowledge and perceptions of the environment – may just be as relevant in the First World.* » (2005 : 83) Nous considérons que les recherches en sciences humaines sur les Territoires palestiniens ne peuvent s'épuiser dans le localisme, les réflexions menées doivent faire sens au-delà de l'aire géographique considérée tout en prenant garde à ne pas s'inscrire dans un modèle universaliste. Il ne s'agit donc pas de nier les spécificités palestiniennes mais de mobiliser les apports de la sociologie de l'action publique pour analyser les configurations d'acteurs et les interactions entre ces derniers. Nous nous inscrivons donc dans la suite des travaux de Collins (2012 : 3) qui considère que les recherches en sciences sociales sur la Palestine doivent dépasser l'« exceptionnalisme » et qui cherche à répondre à deux questions : Qu'est ce qui est global dans la lutte menée localement dans les Territoires palestiniens et qu'est ce qui est palestinien dans le monde ? L'auteur analyse la Palestine au-delà des frontières géographiques du monde arabe et des luttes de libération nationale.

Section 2-L'action publique : conflit, développement et environnement

Dans les pays en développement, le rôle des acteurs exogènes dans la fabrique de l'action publique est important. Dans les contextes de conflits ou post-conflits, les acteurs du développement affichent comme objectif, par les projets qu'ils soutiennent, l'instauration d'une paix durable et la consolidation d'institutions étatiques en vue de l'établissement d'un État qui saura préserver cette paix. Dans le cas des Territoires palestiniens, lors des accords d'Oslo, les bailleurs ont mis en œuvre des programmes d'aide visant à soutenir l'Autorité palestinienne qui devait, une fois les institutions consolidées, laisser la place à l'État palestinien. L'aide internationale est

conditionnée à la mise en place de réformes et à l'adoption de principes de gouvernement. Les bailleurs, par les projets qu'ils financent diffusent des idées, des savoirs et des solutions d'action publique. Dans un tel contexte, tous les secteurs d'action publique sont formulés en termes de « *capacity building* » ou du « *state building* ». Le domaine environnemental n'échappe pas à cette règle. Les problèmes environnementaux, climatique et de gestion de l'eau, sont construits par différents acteurs internationaux. On parle de régimes globaux du climat ou de l'eau pour désigner la dimension globale dans la construction de ces enjeux. Les projets environnementaux financés par les bailleurs répondent donc à cette double dimension de construction de l'État et de déclinaison de solutions locales à un problème global (2.1).

Dans ce contexte globalisé, l'action publique palestinienne s'inscrit dans un processus de transfert de solutions d'action publique entre des organisations internationales et l'AP. En effet, dans le cas de pays sous régime d'aide, la place des bailleurs de fonds dans l'élaboration de l'action publique est importante. On parle de transnationalisation de l'action publique. Les acteurs participant à ces transferts sont nombreux : experts, consultants, scientifiques, fonctionnaires, employés dans les ONG, etc., palestiniens ou étrangers. Ces acteurs intermédiaires sont des passeurs entre différents « univers de sens ». Dans le domaine environnemental, ce sont des acteurs multi-positionnés qui parlent le langage des bailleurs de fonds (UNEP, UE, AFP, etc.), de l'AP (ministère de l'Environnement, Autorité palestinienne de l'eau, etc.), des ONG (Friends of the Earth Middle East, Palestinian Water Hydrology Group, House of water an environment, etc.) et des scientifiques (insérés dans des projets de recherches internationaux financés par l'UE par exemple). Ils naviguent entre différentes institutions et différentes échelles. Les savoirs et les solutions d'action publique qui circulent ne sont pas simplement transposés au niveau local, on observe des processus de traduction, d'hybridation, d'adaptation des enjeux globaux selon les enjeux palestiniens (2.2).

Les problèmes climatiques et de gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens, pour devenir des problèmes publics, doivent être considérés comme tels par une partie de la société, être l'objet d'un débat public, être pris en charge par les autorités publiques ou encore être inscrits à l'agenda politique. Les problèmes climatiques et de gestion de l'eau font l'objet d'un travail de problématisation, de définition, de publicisation par un certain nombre d'acteurs (ONG, institutions gouvernementales, agences de développement, etc.). Des dynamiques de confrontation et de négociation entre les acteurs participent à la construction des enjeux (2.3).

2.1-Soutenir la construction d'un État à travers l'action environnementale

Dans le contexte du conflit israélo-palestinien et dans le cadre des accords d'Oslo, les bailleurs de fonds affichent vouloir construire à la fois la paix dans la région et l'État palestinien. Ils créent un lien de causalité rendant les deux questions indissociables. Un de nos objectifs sera alors de déconstruire ces discours, de s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces constructions discursives sont établies et sur leurs impacts. L'AP a été mise en place de façon transitoire et devait laisser place à l'État palestinien. Vingt ans plus tard, la solution « à deux États » ne semble toujours pas prête à voir le jour. Les projets mis en place dans ce cadre sont porteurs de représentations de ce qu'est l'État, et leur mise en place est conditionnée à l'application de réformes et à l'adoption de principes de gestion et de gouvernement. L'aide internationale peut favoriser l'adoption de nouvelles lois, organiser la restructuration d'agences gouvernementales ou encore mettre en place de projets d'infrastructures. Dans tous les secteurs, l'aide internationale vise à remplir des objectifs de « *peace building* » et de « *state building* », y compris dans le domaine environnemental (3.2.1.1). L'aide internationale participe au « contrat de développement » entre les pays du « nord » et les pays du « sud ». À partir de la conférence de Rio de 1992, le développement et l'environnement sont intrinsèquement liés. Les problèmes environnementaux sont définis à l'échelle globale et leurs impacts dans les pays du « sud » pris en charge dans le cadre de l'aide internationale au développement. L'hypothèse sous-jacente est que la préservation de l'environnement et le développement socio-économique fonctionnent de concert. Les stratégies discursives des organisations internationales sur l'environnement et le développement sont porteuses d'effets, notamment en termes de fabrique de l'action publique (3.2.1.2).

2.1.1- « *State building* » et « *peace building* » : le rôle des bailleurs de fonds

« *State building* », « *capacity building* », « *peace building* » font partie des objectifs affichés des bailleurs de fonds dans les contextes de conflits ou post-conflits comme en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, en Somalie, en Afghanistan, en Irak, etc.²⁶ Dans ces conditions, les dynamiques de construction étatique sont en partie exogènes. De façon schématique, l'aide

²⁶ Pour un retour historique sur la construction étatique par des acteurs extérieurs : voir notamment Caplan et Pouligny (2005).

internationale est supposée participer au développement économique qui participe à son tour à l'édification de la paix. Un des objectifs affichés de l'aide est également la démocratisation et la construction d'un État capable d'assurer à la fois la pérennité de la paix et de la démocratie. Les bailleurs de fonds justifient leur intervention dans l'ensemble des secteurs d'action publique à l'aune de ces causalités que nous tâcherons de déconstruire à l'instar d'autres auteurs (Bouillon, 2004 ; Brynen, 2005a ; Keating, Le More et Lowe, 2005 ; Le More, 2008). Caplan et Pouligny font référence à « *l'ingénierie de la construction étatique* » (2005 : 123). Les bailleurs de fonds, par l'aide internationale qu'ils dispensent, diffusent des idées et des représentations de ce que doit être l'État : « *Si l'on analyse de près les différentes composantes de l'ingénierie du state building à la mode onusienne, on se rend compte que celle-ci fait le double pari d'une vision institutionnelle, formelle, de l'État et d'un projet fondamentalement constructiviste d'État-nation, inspiré directement du modèle révolutionnaire français.* » (Caplan et Pouligny, 2005 : 133) Or, les bailleurs de fonds se heurtent à deux écueils en procédant ainsi. Les auteurs expliquent qu'ils ne prennent pas en compte la réalité socio-politique du pays dans lequel ils interviennent et qu'ils affirment, de façon paradoxale, que la légitimité de l'État doit venir de la population (Caplan et Pouligny, 2005 : 133-134). Les critiques généralement adressées à ces politiques de « *peace building* » ou « *state building* » sont leurs caractères exogènes et la non-prise en compte des volontés endogènes, de l'histoire, du contexte social et politique du pays dans lequel elles sont mises en œuvre. Ainsi, « *Peacebuilding as broadly described in the first concept [Henning Haugerudbraaten : "short-term involvement of the international community, centralism and political measures primarily undertaken by external agent, even though attention is paid to the consent and support of the indigenous players."], and as broadly applied by multilateral organizations as well as governments North and South, tends to be top-down, externally and supply-driven, elitist and interventionist* » (Bendaña, 2003 : 5).

En 2010, la Cisjordanie et la bande de Gaza sont le dixième pays recevant le plus d'aide publique au développement par habitant²⁷. La période qui nous intéresse est celle post-Oslo. En effet, les accords d'Oslo devaient être transitoires et permettre la création d'un État palestinien (la question du tracé des frontières était laissée comme sujet des négociations concernant le statut final). Les objectifs affichés des bailleurs sont de pérenniser la paix, d'améliorer la situation socio-économique et de renforcer les institutions palestiniennes : « *La communauté des bailleurs de fonds*

²⁷ Site Internet de la Banque Mondiale : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.PC.ZS/countries/1W-PS?display=default>, consulté le 07/11/2012.

réunie à Washington en octobre 1993 avait conçu la phase transitoire comme une période devant permettre de poser les bases d'une économie palestinienne autonome et prospère. À cet effet, l'assistance financière aux TPO [Territoires Palestiniens Occupés] répondait à trois objectifs : cimenter un accord de paix juste et durable ; améliorer les conditions de vie de la population palestinienne vivant dans les TPO ; et contribuer à la construction et à la consolidation des nouvelles institutions palestiniennes. » (Bocco et Mansouri, 2008 10). Ceci correspond aux discours officiels justifiant l'intervention des bailleurs de fonds. Un des objectifs de notre thèse est de questionner ces affirmations et d'explorer les intérêts des acteurs à la pérennisation de cette situation. À ce titre, Bouillon (2004) fait référence au « *peace business* ». C'est lors des accords d'Oslo que l'Autorité palestinienne est créée. Elle va, dès lors, être récipiendaire d'une grande partie de l'aide internationale visant à renforcer les institutions en vue de la création d'un État palestinien. L'aide internationale est conditionnée à la mise en place de réformes et à l'adoption de principes. L'Autorité palestinienne doit mettre en place des politiques de *new public management*, de transparence, de « bonne gouvernance » dans un paradigme néo-libéral²⁸ : « *They are advised to adopt across-board economic liberalization, and focus on reforming public institutions according to international best practices.* » (Daoudi et Khalidi, 2008 : 23) De façon paradoxale, l'économie palestinienne est encadrée par les accords de Paris (29 avril 1994) qui régule les relations économiques entre Israël et l'AP et confère à Israël un pouvoir de contrôle sur l'économie palestinienne notamment *via* le système de transfert de taxes. Par ailleurs, et également de manière contradictoire à la promotion d'un paradigme néo-libéral, les accords de Paris marquent la mise en place de monopoles sur de nombreux produits de base palestiniens tels que le ciment, la farine ou encore les cigarettes. Nous apercevons ici le fossé qu'il peut y avoir entre les recommandations ou les exigences des bailleurs de fonds dans leurs discours et la situation sur le terrain.

Se pose alors la question de la construction d'un État dans un contexte néo-libéral. Certains auteurs opposent marché et État, le premier étant décrit comme une entreprise de destruction de l'État. Le Galès et Desmond (2011) pensent au contraire que l'on peut analyser de manière conjointe les transformations du capitalisme et de l'État. Il n'y a alors pas de destruction de l'État mais des dynamiques de recomposition et de restructuration (Le Galès, 2005 ; Le Galès et Desmond, 2011). Le Galès (2005), à partir de l'exemple du Royaume-Uni et de la politique de M. Thatcher, montre que la période est caractérisée à la fois par un marché libre mais également par un État fort. Nous

²⁸ La politique de Salam Fayyad, premier ministre de juin 2007 à juin 2013, est emblématique de ces réformes. On parle notamment du « Plan Fayyad » pour désigner son programme adopté en août 2009 visant à la fois à construire les institutions d'un État palestinien et la construction d'un système économique libre et compétitif.

tenterons d'analyser comment les injonctions néo-libérales de réformes des bailleurs de fonds et les objectifs de construction étatique se conjuguent dans les Territoires palestiniens.

La construction de l'État palestinien et l'impact de l'aide internationale suite aux accords d'Oslo ont été étudiés par de nombreux auteurs. Citons ici les principaux. L'ouvrage de Keating, Le More et Lowe (2005), examine les relations entre l'aide internationale, la diplomatie et les faits sur le terrain. Brynen (2000 ; 2005a ; 2005b) analyse l'évolution des finances publiques palestiniennes, l'impact de l'aide internationale sur le développement économique et sur le processus de paix. Le More (2005a ; 2005b ; 2008) étudie l'impact de l'aide internationale et fait le constat d'une fragmentation territoriale, sociale et politique et d'un manque d'attention de la part des bailleurs à ce qui se passe sur le terrain. Khan (2004), pointe les difficultés de l'AP et de la formation de l'État palestinien à travers les faiblesses internes mais il souligne que ces difficultés sont intrinsèquement inscrites dans les accords d'Oslo. Ces auteurs sont très critiques sur les conséquences de l'aide internationale et sur ses capacités à atteindre ses objectifs à la fois de pérennisation de la paix et de construction de l'État palestinien. Selon Keating, l'aide internationale, dans la façon dont elle est mise en œuvre, peut être plus une source de problèmes plus que de solutions : « *Another insight is that although aid has had an enormously important role, the way it has been used may have been part of the problem rather than part of the solution.* » (2005 : 2) Les accords d'Oslo devaient être une phase de transition avant l'établissement de l'État palestinien. L'Autorité palestinienne devait assurer le gouvernement pendant une période transitoire de cinq ans avant la création d'un État palestinien. Presque vingt ans plus tard, l'État palestinien n'a pas été créé. Pour décrire la situation socio-économique et politique dans les Territoires palestiniens, Roy (1995 ; 1999) développe le concept de « *de-development* » et Nabulsi (2005 : 117) de « *de-democratization* ». Bouillon (2004) montre que certains acteurs ou entrepreneurs bénéficient du conflit et n'ont donc pas intérêt à œuvrer en faveur du processus de paix mais, au contraire, à favoriser le statu quo. Notre travail analyse les impacts de l'aide internationale sur les recompositions des relations de pouvoir et pose la question des groupes sociaux favorisés par de tels mécanismes.

L'aide internationale pour la construction de l'État se décline dans tous les domaines et regroupe différents types de projets. Dans le domaine environnemental, cela peut consister en l'écriture de nouvelles lois (loi sur l'eau par exemple²⁹), la réorganisation et consolidation des

²⁹ Dans les Territoires palestiniens, la loi sur l'eau a été adoptée en juillet 2002. Elle a été préparée en collaboration avec des consultants et experts étrangers et reprend des principes de gestion étatique et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) défendus par les organisations internationales. Notons qu'une nouvelle loi a depuis été

agences gouvernementales (définition des compétences du ministère de l'Environnement), le financement de projets concrets d'infrastructures. Goldman dresse une liste de trois interventions types dans le secteur de la restructuration étatique : « *Under the rubric of state restructuring, there are three types of interventions in which the World Bank is engaging: rewriting laws (particularly related to the regulation of natural resources, the environment, and property rights); restructuring state agencies that regulate environments (broadly defined to include many state ministries); and funding large-scale "green" infrastructural projects.* » (2001 : 506-507) Le « *state building* », décliné sectoriellement, vise à renforcer l'État qui doit permettre l'établissement d'une paix durable.

Il s'agit ici d'analyser la construction étatique ainsi que le rôle des bailleurs de fonds dans ce processus : Quels sont leurs objectifs ? Quels sont les projets mis en œuvre ? À travers les projets sur la gestion de l'eau ou le changement climatique, nous pouvons analyser les modèles de gouvernement mis en place par les acteurs. L'État en tant que tel ou les formes qu'il peut prendre n'est pas l'objet de notre étude ; l'analyse vise à ne pas reproduire ou réinvestir les typologies webériennes de l'État³⁰. Nous privilégions la notion de « *state-in-society* » de Migdal (1988 ; 2001) qui consiste à étudier l'État dans ses relations à la société. L'intérêt de cette approche est qu'elle rejette les arguments simplificateurs de la modernisation de l'État et de la dépendance. Migdal considère que les États dans les pays en développement ne peuvent pas être étudiés avec les cadres d'analyse classiques, mais qu'il faut les étudier en relation avec la société. Néanmoins, elle tend à sous-estimer les facteurs exogènes qui participent à la construction de ce dernier. Notons ici que la thèse de Signoles (2005) analyse les relations entre l'État et la société afin de comprendre les dynamiques internes palestiniennes de construction étatique, question négligée dans le domaine de la recherche. Selon Signoles, une question clé posée par l'étude de processus de réformes des États est la suivante : « [...] *la réforme de l'État engagée dans le monde arabe s'accompagne-t-elle d'un renforcement ou d'un affaiblissement de certains niveaux de pouvoir ?* » (2006 : 242). Un des points essentiels de notre analyse est l'étude des relations entre l'AP et la société (quelles sont les dynamiques centralisatrices ou décentralisatrices et que nous disent-elles des relations entre l'AP et la population palestinienne ?) et entre l'AP et les bailleurs de fonds mais également des

adoptée en 2013.

³⁰ La principale typologie de l'État développée par Weber (1921) est basée sur la dichotomie entre la patrimonialisation et la bureaucratisation. Dans un État de type « patrimonial » les élites au pouvoir confondent la propriété publique avec la propriété privée. Au contraire, l'État « occidental moderne » serait caractérisé par la séparation des domaines public et privé. L'État est défini par Weber (1919) comme une entreprise politique qui exerce sa souveraineté à travers le monopole de la violence physique et symbolique dont il dispose, grâce à son système bureaucratique notamment, sur un territoire donné. Nous reviendrons sur la définition du pouvoir de l'État dans le chapitre 9.

recompositions des relations de pouvoir engendrées par ces dynamiques.

2.1.2-Développement et environnement : stratégies discursives des organisations internationales

Les problèmes environnementaux sont généralement présentés, et ont été construits, comme des problèmes globaux. Parks, Conca et Finger (2008) parlent de « *global environmentalism* » pour désigner la trajectoire historique des initiatives internationales en matière d'environnement : « *We use the phrase "global environmentalism" to refer not to a specific social movement or ideology, but rather to a broad historical trajectory of international initiatives that started with the 1972 UN Conference on the Human Environment in Stockholm, were strengthened institutionally with the 1987 Commission on Environment and Development (Brundtland Commission), peaked with the 1992 Earth Summit in Rio de Janeiro, and, in our view have been in decline ever since.* » (2008 : 2) Conca (2008 : 194) nuance le déclin de ce modèle de gouvernance. Il explique que cette idéologie de l'environnement global est enchevêtrée dans le tissu institutionnel de la diplomatie environnementale, dans les procédures des ONG et des ministères, ainsi que dans celles des mécanismes de financement comme le Fonds pour l'Environnement Mondial. Elle ne peut donc pas disparaître facilement. Il décrit le « modèle de Rio » comme une « *global environmental governance* » pour désigner « [...] *a particular understanding of global environmental problems, solutions, and the pathways to achieving those solutions* » (2008 : 194). Ce modèle est basé sur des négociations globales entre le « nord » et le « sud » sur l'environnement et le développement (2008 : 195). Le « modèle de Rio » est marqué par des sommets internationaux de 1972 (conférence de Stockholm), de 1992 (Rio), de 2002 (Johannesbourg) et de 2012 (Rio). Les problèmes environnementaux sont perçus comme globaux et les relations entre les pays du « nord » et les pays du « sud » sont basées sur des négociations liant les enjeux environnementaux et le développement.

C'est après la seconde guerre mondiale que la notion de développement est née, lorsque les États-Unis déploient le plan Marshall pour la reconstruction de l'Europe et décident d'étendre leur aide aux pays défavorisés et notamment à l'Amérique latine (Griffon et Hourcade, 2002 : 39). Les relations entre le « nord » et le « sud » sont régies par un « contrat de développement » qui promeut le multilatéralisme, la discipline financière et le bien-être social (Roberts et Parks, 2007 : 48). Il consiste en un transfert de solutions du « nord » vers le « sud » par le biais de l'aide au développement. Ce contrat est marqué par des déséquilibres entre les pays du « nord » et les pays

du « sud ». Il prend la révolution industrielle comme point de départ ce qui induit des déséquilibres dans les bénéfices et les conséquences environnementales de la révolution industrielle (de Araujo Castro, 2010 : 31-32). Dès lors, les questions de développement sont constamment liées aux questions environnementales (Roberts and Parks, 2007 : 26). C'est notamment à travers le terme de « développement durable » que les liens entre développement et environnement vont être développés. Ainsi, « *L'adjonction de l'adjectif soutenable (durable) au mot développement résultait en fait d'un double mouvement : à la réflexion sur le lien environnement-développement dans ses dimensions locales, se rajoutait, avec cette fois un fort courant d'opinion dans les pays développés, la prise de conscience des menaces sur l'environnement mondial : atteintes à la couche d'ozone, effet de serre, perte de biodiversité, désertification. Dès lors, cette notion hybride et parfois fourre-tout allait amener à dépasser l'ancien cadre des discussions Nord-Sud* » (Griffon et Hourcade, 2002 : 41). Nous ne sommes pas aussi catégoriques et nous sommes même critiques quant aux changements paradigmatiques dans les relations entre pays du « nord » et pays du « sud » que la notion de développement durable aurait apportée. Néanmoins, cette citation illustre bien comment les notions de développement et d'environnement ont été liées par les organisations internationales et les scientifiques et fonctionnent en « tandem ».

Le concept de développement durable illustre la volonté des pays du « nord » d'accorder aux enjeux environnementaux une dimension globale, nécessitant la mise en place d'une solidarité internationale. Il s'agit de lier préservation de l'environnement et développement socio-économique. Le principe 3 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de juin 1992 déclare : « *Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.* »³¹ De leur côté, les pays en développement associent également les questions de développement économique à celles de coopération dans le domaine environnemental : « *At the World Summit on Sustainable Development in Johannesburg in 2002, LDC [Least Developed Countries] leaders repeatedly linked issues of political economy to their willingness to cooperate on environmental matter* » (Roberts and Parks, 2007 : 57). Nous analysons la manière dont ces liens reflètent les relations de pouvoir entre le « nord » et le « sud » mais également comment ils sont instrumentalisés par l'AP pour obtenir à la fois une reconnaissance sur la scène internationale et l'accès à de nouveaux fonds.

³¹ Voir Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : <http://www.unep.org/Documents.multilingual/Default.asp?DocumentID=78&ArticleID=1163&l=fr>, consulté le 02/10/2012.

Ce lien entre développement et environnement s'est construit dans un contexte économique particulier, marqué notamment par le consensus de Washington (1989). L'idée est que « [...] if countries could "get the prices right" -that is, if they allowed markets to freely express themselves by removing all "distortions" like government support for consumer goods and services and subsidies to "infant" industries -economic growth and development would naturally and spontaneously follow » (Roberts and Parks, 2007 : 50). L'aide au développement est conditionnée à l'adoption des principes de l'économie néo-libérale. Certains auteurs parlent de « *green neoliberalism* ». Goldman, dans le cadre du Laos explique : « *Based on actual practices, however, it [the environmentally sustainable development] should be renamed green neoliberalism [...].* » (2001 : 516) Pour certains, la gouvernance environnementale mondiale serait en crise. Les principaux échecs seraient : la non prise en charge des questions de gouvernance, un manque de compréhension des problèmes d'environnement et de développement globaux (souvent limité aux conflits transnationaux) et une vision trop stato-centrée des programmes (Parks, Conca et Finger, 2008 : 6). Nous verrons que, malgré ces constats, c'est dans ce contexte que l'aide internationale est toujours pensée et justifie la mise en œuvre de réformes.

L'eau n'a pas été l'un des premiers enjeux de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (1992). C'est lors du sommet de Dublin peu avant, en 1992, que quatre principes clés sont développés³². Le sommet de Rio consacre ensuite le chapitre 18 de l'Agenda 21 à l'eau. Les lignes directrices guidant la gestion des ressources en eau sont mises en place à un niveau global : la question de la rareté de la ressource et des potentielles guerres de l'eau ; au niveau national, ce sont les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui doivent être adoptés. Ces modèles de gestion ont été diffusés par des experts internationaux au sein d'institutions comme le *World Water Council*, les agences de développement, à travers le *Global Water Partnership* : « *The growing political salience of water came from several sources. Among these were fears about "water wars" in an increasingly scarce world, the growing power of an emergent network of water experts promoting integrated water resource management,*

³² Les « principes de Dublin » sont les suivants :

- 1-L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement.
- 2-Développement et gestion des eaux devraient être fondés sur une approche participative impliquant usagers, planificateurs et décideurs à tous les niveaux.
- 3-Les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la sauvegarde de l'eau.
- 4-L'eau a une valeur économique dans toutes ses utilisations concurrentes et doit être reconnue comme un bien économique.

and the failure of UN initiatives dating to the 1970s to make a significant dent in global water deprivation. » (Conca, 2008 : 197-198) Le concept de GIRE s'est imposé, définissant de façon particulière les critères d'une « bonne gestion » des ressources. La gestion doit par exemple se faire à l'échelle du bassin versant (Ghiotti, 2007 ; Trottier, 2012). Ce « régime global de l'eau » n'est cependant pas universel, il correspond à un langage, des lois, des modes de gestion et des infrastructures particuliers (Linton, 2010 : 225). Nous analyserons en détail la construction de ce modèle mais également comment il circule, est approprié et mis en place.

Le changement climatique est construit par les scientifiques au niveau global à travers les modèles globaux (Armatte et Dahan Dalmedico, 2004 ; Guillemot, 2009). En parallèle, d'un point de vue institutionnel et politique, le WMO (*World Meteorological Organisation*) organise la première conférence sur le climat en 1979. Le WMO et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) décident de la création du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Cette instance intergouvernementale naît en 1988. À partir de cette date, un régime de gouvernance mondiale du climat est mis en place, marqué par l'adoption à Rio de la CCNUCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) par 187 pays. Pour les pays du « sud », la question de changement climatique est synonyme de vulnérabilité et d'adaptation. L'aide internationale se concentre sur la réduction de la vulnérabilité et la mise en place de politiques d'adaptation qui passent notamment par le transfert de technologies (Forsyth, 2007a). L'ensemble des parties à la CCNUCC convient d'une responsabilité commune mais différenciée des pays de l'ensemble du globe qui interprètent de façons diverses cette notion: *« Developing countries interpreted the "common but differentiated" language with great precision : industrialized nations would need to take the lead by cutting their own emissions and transferring large sums of environmental assistance to the South. However, developed countries saw more room for a selective interpretation. »* (Roberts et Parks, 2007 : 3) Nous analyserons quelles sont les représentations des différents acteurs du problème climatique dans les Territoires palestiniens et comment l'AP s'en saisit.

Nous analysons les stratégies discursives des organisations internationales et des agences de développement portant sur la gestion de l'eau et du changement climatique. Nous considérons que les discours sont porteurs d'effets et notamment les « *development narratives* » (Roe, 1991 ; 1995). Les discours sur le développement et l'environnement ont des conséquences en termes de fabrique de l'action publique. Il s'agit d'étudier les discours globaux, la circulation et la diffusion de solutions

d'action publique mais également les contestations et conflits concernant les problèmes environnementaux.

2.2-Circulation des idées : le rôle des « intermédiaires » dans les transferts de solutions d'action publique

Dans un contexte de globalisation, la circulation des idées participe au processus de transnationalisation des politiques publiques. Les *policy transfers analyses* postulent la convergence des politiques publiques. Dans le cas de pays sous régime d'aide, la transnationalisation des politiques publiques passe par les bailleurs de fonds (2.2.1). Des acteurs dits « intermédiaires » jouent un rôle clé dans les dynamiques de transferts. Ces acteurs sont multi-positionnés, ils sont des passeurs entre différents « univers de sens ». Ces acteurs peuvent être à la fois des acteurs étrangers ou des acteurs locaux, ils peuvent être experts, consultants, fonctionnaires, scientifiques, etc., (2.2.2). La sociologie de la traduction et les théories de l'acteur réseau permettent d'étudier les mécanismes d'hybridation, d'adaptation des solutions d'action publique au contexte palestinien. Elles nuancent les postulats de convergence posés par l'analyse des transferts de politiques publiques et conduisent à poser les enjeux en termes d'hybridation et d'adaptation selon le contexte local (2.2.3).

2.2.1-Transfert de politiques publiques : transnationalisation des politiques

Héritière des études sur les transferts de politique développées aux États-Unis dans les années 1960, l'analyse des transferts de politiques publiques a connu un essor dans les années 1990. L'étude des transferts de politiques publiques pose l'hypothèse d'une homogénéisation ou tout au moins, d'une internationalisation de l'action publique. Elle s'inscrit dans la théorie de la convergence, dans un contexte de mondialisation. Les études sur les transferts de politiques publiques sont diverses, cependant « *Elles ont en effet en commun de s'intéresser à la dimension exogène de la fabrique de l'action publique et, plus précisément, à l'importance de phénomènes tels que l'imposition, l'influence, l'inspiration ou l'imitation* » (Delpeuch, 2009 : 153). Il s'agit d'analyser les éléments extérieurs à un système politique qui participent à la fabrication de l'action publique de ce dernier. Delpeuch (2008 : 5) reprend la définition du transfert de Dolowitz et Marsh (2000) :

« [...] le processus par lequel des informations et des savoirs concernant les politiques publiques propres à un système politique – passé ou présent – sont empruntées et utilisées dans le cadre du développement de politiques publiques dans un autre système politique ». Les transferts de politiques publiques étudient les éléments qui passent d'un système à un autre qu'il s'agisse de « [...] transferts de buts politiques, comme de contenus ou d'instruments, de programmes, d'institutions, d'idéologies, d'idées, de comportements ou encore de leçons tirées d'échecs » (Russeil, 2010 : 642). Ces théories ont majoritairement été développées dans les pays du « nord » et notamment dans les travaux sur l'eupéanisation qui ont analysé les processus verticaux (*top down*) d'imposition mais également les processus horizontaux de convergence (Radaelli, 2010). Les transferts de politiques publiques permettent une analyse croisée des interactions entre différentes échelles d'action publique. Les processus de convergence sont le résultat de ces interactions, ils peuvent être plus ou moins contraints ou volontaires : « De plus, il ne s'agit pas seulement de constater une convergence, a posteriori, au niveau des outputs des politiques publiques, sur la base de données principalement quantitatives, mais plutôt de comprendre comment et pourquoi s'opère cette convergence. Ce questionnement part de deux hypothèses fortes : d'une part, le fait que la convergence résulte d'un processus d'articulation entre différents niveaux (transnational, national, infra-national) des politiques publiques ; d'autre part, la convergence est soit imposée, soit volontaire. » (Hassenteufel, 2005 : 124) Hassenteufel identifie trois types de situations : la convergence en douceur, le mimétisme ou la dépendance (2005 : 125).

Dans le cas des Territoires palestiniens nous n'étudions pas le transfert de politiques publiques d'un État à un autre mais nous nous intéressons au rôle des bailleurs de fonds dans l'élaboration de solutions d'action publique dans un pays du « sud ». D'autres recherches portent sur les transferts de politiques publiques dans le cas de pays en développement sous régime d'aide. Par exemple, Verheul (2002) étudie l'impact du *new public management* sur le système d'enseignement supérieur en Indonésie. Dans le contexte palestinien, le rôle de l'État n'est pas historiquement prégnant dans l'élaboration des politiques publiques. Ainsi, Abu-Sada et Challand (2011) analysent le rôle des ONG dans la fabrique de l'action publique. Ils analysent les relations complexes entre le secteur associatif, les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds dans un contexte de transnationalisation de l'action publique et de politiques néo-libérales. Dans le domaine environnemental, Chatelard (2011) analyse les transformations de l'action publique, des configurations d'acteurs et de la nature des ONG dans le cadre de la gestion des aires protégées dans trois pays : au Liban, en Jordanie et en Syrie. Elle observe une adhésion des ONG

environnementales à l'écologie de marché. Ces analyses sont particulièrement centrées sur les acteurs associatifs. Elles sont donc complémentaires de notre recherche qui accorde plus d'importance aux bailleurs de fonds ainsi qu'à l'AP. Les transferts de politiques publiques permettent d'étudier comment des idées générales de politiques publiques, des contenus, des instruments (Lascoumes et Le Galès, 2005) circulent dans le domaine du changement climatique et de la gestion de l'eau. L'analyse de ces dynamiques permet de mettre en lumière les jeux de pouvoir entre les acteurs en présence.

Les récents développements des transferts de politiques publiques permettent de dépasser certaines limites inhérentes à ce cadre d'analyse. Hassenteufel note trois limites importantes aux transferts de politiques publiques : le manque d'attention accordée à la sociologie des acteurs, aux processus de traduction et d'hybridation : « *Les travaux, aujourd'hui assez nombreux, portant sur ces transferts de politiques publiques privilégient trois questions : celle du pourquoi (dans une perspective parfois teintée de fonctionnalisme), celle du comment (en privilégiant une approche à dominante descriptive, voire mécaniste, des processus de transfert et du contenu des transferts) et celle de l'intensité du transfert (intégrant les limites, voire les échecs de certains transferts). Toutefois, ils négligent trois aspects importants : la sociologie des acteurs opérant les transferts, les modes de réception des éléments de politiques publiques transférés (processus de traduction) et la façon dont se mêlent éléments transférés et éléments existants (processus d'hybridation).* » (2005 : 126) De plus, il convient d'utiliser avec précaution les notions de « contrainte » et d' « influence » dans la mesure où il est difficile d'établir une distinction entre les acteurs internes et les acteurs externes (Delpeuch, 2009 : 156). Il faut nuancer l'idée du modèle émetteur-récepteur simpliste. Tout transfert est porteur d'échanges, de transformations et d'adaptations. Nous complétons l'analyse de la transnationalisation des politiques publiques par une analyse de la sociologie des acteurs de ces transferts et en empruntant à la sociologie des sciences son analyse sur les processus d'hybridation et de traduction.

2.2.2-Sociologie des « intermédiaires » : acteurs clés du transfert

Les acteurs intermédiaires jouent un rôle clé dans les processus de transferts, d'échanges et de traductions de solutions d'action publique. Pour compléter l'étude de la transnationalisation de l'action publique, il convient d'analyser les acteurs intermédiaires : Quelles sont leurs trajectoires

professionnelles ? Quelles sont les ressources qu'ils mobilisent ? Dans quels réseaux sont-ils insérés ? Étudier la sociologie des acteurs intermédiaires est « [...] *nécessaire pour comprendre comment sont diffusés des modèles d'action publique (orientation et principes généraux) et des modes opératoires concrets de politique publique (instruments et modalités d'utilisation d'instruments)* » (Hassenteufel, 2005 : 126). Nous verrons, dans le cas des Territoires palestiniens, que l'étude des acteurs intermédiaires est indissociable de l'étude des élites. Pour n'en citer que quelques uns, de nombreux auteurs ont étudié ces acteurs intermédiaires en les qualifiant alternativement de « courtiers » pour Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan (2000), de « porte-parole » pour Callon (1986), de « *policy brokers* » pour Sabatier (1988), de « *hybridized "state" actors* » pour Goldman (2001 : 510), de « *development brokers* » pour Trottier (2006), en mobilisant le couple « généralistes-courtiers » pour Nay et Smith (2002) qui parlent de processus médiation. Au-delà de cette diversité terminologique, ces acteurs intermédiaires sont des passeurs entre différents « univers de sens » (Olivier de Sardan, 1998 : 162), ils participent à la circulation d'idées et de savoirs au sein de réseaux transnationaux. Nous utiliserons indifféremment ces terminologies pour désigner ces acteurs intermédiaires transnationaux. Ils regroupent une grande diversité d'acteurs : chercheurs, fonctionnaires, personnels d'agences de développement, d'ONG, etc., qui ont en commun de se situer entre différents univers et différentes échelles. Goldman (2001 : 510) étudie les dynamiques de globalisation et le rôle de la Banque Mondiale dans la régulation environnementale au Laos. Il identifie trois types d'acteurs : les fonctionnaires laotiens, qui ont notamment suivi des formations à l'étranger, les consultants étrangers du « nord », qui travaillent pour l'État laotien, les experts du « nord », qui conduisent les études des agences gouvernementales. Cet exemple est intéressant car, dans le cas d'une étude dans un pays en développement, il met en exergue le fait que les intermédiaires sont autant des acteurs du pays étudié que des acteurs de pays du « nord ». Dans le cas palestinien, les acteurs intermédiaires sont à la fois Palestiniens et étrangers, experts, fonctionnaires, chercheurs, etc. Ils sont à l'interface entre les bailleurs de fonds et l'État. Nous nous focaliserons sur les acteurs intermédiaires palestiniens.

Il s'agit donc d'analyser les trajectoires professionnelles des acteurs et les ressources dont ils disposent : « *Cette sociologie passe tout d'abord par le repérage des ressources multiples et diversifiées sur lesquelles s'appuient ces acteurs : ressources d'expertise, ressources de légitimité, ressources relationnelles, ressources de pouvoir (lorsqu'ils siègent au sein d'institutions disposant d'un pouvoir d'imposition), ressources matérielles... [...] Ce repérage suppose de mettre au jour les trajectoires de ces acteurs, d'autant plus diversifiées qu'elles se déroulent le plus souvent à des*

niveaux multiples (internationaux et nationaux) avec des allers-retours et des chevauchements fréquents qui permettent d'accroître leur capacité stratégique, notamment sur la base du recueil d'un matériau biographique. Celui-ci permet non seulement de caractériser sociologiquement des acteurs clefs, mais aussi d'apporter des informations sur les sources d'influences, les alliés et les adversaires, autrement dit, de mettre également au jour des configurations d'interactions transnationales. » (Hassenteufel, 2005 : 126) L'objectif est d'analyser les trajectoires des acteurs afin de comprendre dans quels réseaux ils s'insèrent et de quelles ressources ils disposent pour jouer leur rôle d'intermédiaire. Hassenteufel propose également d'étudier « [...] *les lieux et les espaces d'interaction (forums, colloques, séminaires, réunions, etc.) au sein desquels les acteurs transnationaux vont diffuser leurs conceptions, en étant en contact avec des acteurs nationaux* » (2005 : 128). Il s'agit d'analyser les espaces d'échange par lesquels se met en œuvre la mise en réseau des acteurs intermédiaires.

Dans les Territoires palestiniens, les « intermédiaires » sont des acteurs qui ont la capacité à faire le lien entre différents univers marqués par la présence des bailleurs de fonds. Afin d'analyser la circulation des savoirs et des solutions d'action publique, il convient de se pencher sur les biographies de ces acteurs, les ressources qu'ils mobilisent et les lieux de rencontres et d'échanges. Dans le cadre de pays sous régime d'aide, un des points clés est la capacité de ces acteurs multi-positionnés à parler à la fois le langage des bailleurs de fonds et de l'institution nationale ou locale dans laquelle ils évoluent. Ces acteurs hybrides naviguent entre différents espaces et participent aux processus de traduction de savoirs. La notion de « courtier en développement » a beaucoup été utilisée dans les contextes africains, et notamment pour analyser leur capacité à capter des financements (Blundo, 1995 ; Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000). Précisons que nous entendons les processus de transferts d'une manière beaucoup plus large. Nous considérons que les intermédiaires ne sont pas uniquement à la recherche de fonds mais sont bien des co-producteurs des dynamiques de transnationalisation de l'action publique par leur participation à la circulation, à l'hybridation et à la traduction des savoirs. Trottier (2006) a étudié les courtiers en développement dans le secteur de la recherche sur les ressources en eau dans les Territoires palestiniens. Elle analyse la manière dont ils participent à la construction de discours hégémoniques sur la gestion de l'eau. Nous poursuivons cette recherche en nous concentrant sur les acteurs hybrides palestiniens. Les éléments cruciaux dans leur carrière d'« intermédiaires » vont être la réalisation de leurs études à l'étranger et la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Nous analysons leurs trajectoires professionnelles, les ressources qu'ils mobilisent et les forums qu'ils fréquentent

afin de comprendre comment l'action publique environnementale palestinienne est ancrée dans les dynamiques de transnationalisation.

2.2.3- Apports de la sociologie de la traduction

La transnationalisation de l'action publique suppose des processus de traduction par les acteurs intermédiaires. La littérature concernant la sociologie de la traduction s'est notamment construite à partir de l'article fondateur de Callon (1986). Elle met l'accent sur les processus plus que sur les résultats : « *L'originalité fondamentale du concept consiste à rendre compte d'un processus avant de s'attacher au résultat. La question n'est pas de savoir quelle est la nouvelle catégorie cognitive créée mais, plutôt, quelle est la dynamique qui l'a rendue possible, à partir de quels éléments hétérogènes, et en fonction de quels acteurs* » (Lascoumes, 2010 : 634). Callon prend en compte le rôle des acteurs et des actants (non-humains) dans les processus de traduction. Il a conceptualisé ce processus en quatre étapes. La première étape est celle de la « problématisation » par l'ensemble des acteurs et des actants. La seconde est l'« intéressement » qui permet aux alliances de se sceller. La troisième étape est l'« enrôlement » qui marque la stabilisation et la dimension collective du projet. Enfin, la quatrième phase est celle de la « mobilisation des alliés » qui diffusent le projet. Ces quatre étapes permettent « [...] de prendre en compte toutes les reformulations, les adaptations, les conflits d'interprétation qui se déploient autour d'un projet et qui font que, d'une certaine manière, le produit ne peut pas être détaché du processus, de la même façon que les différentes étapes du processus ne peuvent pas être dissociées les unes des autres » (Dumoulin et Saurugger, 2010 : 22). La sociologie de la traduction s'intéresse aux dynamiques de circulation, d'interprétation et d'adaptation des savoirs. Elle est complétée par l'*actor network theory*, développée notamment par Callon (1986), Latour (1987), Akrich (1987) et Callon, Law et Rip (1986). L'*actor network theory* permet d'analyser la constitution de réseaux composés d'acteurs et d'actants et, pour ce qui nous intéresse ici, la recherche d'alliés qui nécessite de faire adhérer de nouveaux acteurs à son projet et suppose pour cela des dynamiques de traduction. La notion de réseau est pertinente pour analyser « [...] quatre points principaux : la mise en relation d'univers hétérogènes, les activités de relation et d'échange, la mobilité des alliances et des oppositions, enfin le rôle des intermédiaires (acteurs et actant) dans ces dynamiques » (Lascoumes, 1996 : 330).

En définitive, les deux atouts majeurs de la sociologie de la traduction et de la théorie de

l'acteur réseau sont la mise en lumière d'une part des « [...] réseaux d'interactions spécifiques, d'autre part le rôle des intermédiaires dans la mise en relation des acteurs et la production de significations communes » (Lascoumes, 1996 : 327). Lascoumes (1996) a développé la notion de « transcodage » pour adapter la sociologie de la traduction à l'étude de l'action publique. La notion de « transcodage » permet de prendre en compte les changements dans l'action publique : « [...] reformuler la notion de "traduction" en termes de "transcodage" pour rendre compte des activités cognitives et des processus de mobilisation et de négociation sur lesquels reposent l'action publique et ses renouvellements » (Lascoumes, 1996 : 327). L'objectif est de sortir de la conceptualisation de la sociologie des sciences qui accordent une capacité égale aux acteurs et aux actants intervenants dans les processus de traduction. Il cherche à redonner du poids aux déterminants économiques et sociologiques (Lascoumes, 2010 : 637). La sociologie de la traduction et la théorie de l'acteur réseau permettent de prendre en compte les changements de l'action publique qui n'est plus centrée sur l'État mais qui est le résultat d'interactions entre divers acteurs intervenants à différentes échelles. Dans le cadre de la transnationalisation de l'action publique dans un État sous régime d'aide, où les programmes internationaux sont nombreux, les processus d'hybridation de l'action publique sont prégnants. Les acteurs intermédiaires interviennent dans les réseaux plus ou moins formels, au sein desquels ils participent à l'hybridation, la traduction et l'adaptation des solutions d'action publique.

D'un point de vue sectoriel, de nombreuses études ont été menées sur le transfert de politiques publiques de gestion de l'eau. Massardier (2011) dresse une vue globale des processus de transferts du « régime global de gestion de l'eau » à l'échelle de la Méditerranée. La DCE (Directive cadre sur l'eau) est l'une des transpositions législatives de ce modèle de gestion. Dans le numéro 35 de Pôle Sud « [...] chacun des articles [...] montre que les "traductions" ou "appropriations" nationales et surtout territorialisées des principes internationaux sont loin d'homogénéiser les politiques de l'eau » (Massardier, 2011 : 36). Barone et Bouleau (2011) montrent comment la DCE est traduite localement à travers trois cas d'étude. Mazeaud (2011) analyse le rôle des spécificités régionales dans la définition du « bon état quantitatif » fixé par la DCE. Kadiri, Kuper et Errahj (2011) étudient, au Maroc, l'hybridation de politique publique d'irrigation mis en œuvre dans le cadre du paradigme international de la gestion participative.

Par rapport aux *policy transfer studies*, les théories de la sociologie de la traduction et de l'acteur réseau, permettent d'être moins sûr de la « fin de l'histoire », ne pas présager de ce qui va se

passer, de laisser leur liberté aux acteurs (Dumoulin et Saurugger, 2010 : 23). En effet, « [...] *il peut être utile d'emprunter à la sociologie des sciences et des techniques quelques-uns de ses principes et précautions de manière à rendre les policy transfer studies moins prompts à réifier les réalités qu'elles observent et plus ouvertes sur le caractère flottant, hésitant, des processus qu'elles analysent* » (Dumoulin et Saurugger, 2010 : 20). Ainsi, les concepts de « traduction » et de « transcodage » permettent de mettre l'accent sur le rôle des « intermédiaires » dans les processus de transnationalisation de l'action publique. Ils permettent d'analyser la diffusion de modèles mais également de discours et notamment ceux délivrés par les organisations internationales telles que le PNUD ou l'UE ou par les agences gouvernementales de développement. Ils aident à nuancer le déterminisme des théories des *transfer policy analysis* qui postulent notamment une uniformisation de l'action publique. Dans un contexte où les bailleurs de fonds jouent un rôle clé dans la formulation de l'action publique, la co-production laisse de la place à l'hybridation et à l'adaptation en fonction des configurations locales. Les savoirs, les normes et les standards sont reformulés, renégociés en fonction des contextes socio-politiques locaux. Plus qu'un processus de convergence, la « traduction » permet de penser l'hybridation.

Dans un contexte où les bailleurs de fonds jouent un rôle important dans la fabrique des politiques publiques, nous analysons les transferts de politiques publiques et les dynamiques de transnationalisation de l'action publique. Ces transferts sont indissociables des acteurs intermédiaires qui participent à la circulation des savoirs entre différents « univers de sens » et entre différentes échelles. Nous étudions également les trajectoires de ces acteurs hybrides, les ressources qu'ils mobilisent et les forums d'échange auxquels ils participent. La sociologie de la traduction nous permet de prendre en compte les processus d'hybridation et d'adaptation dans la construction de l'action publique. Il s'agit de mettre en lumière les spécificités liées au contexte local dans les dynamiques de co-construction de l'action publique entre bailleurs de fonds, acteurs intermédiaires, experts, fonctionnaires et scientifiques. Ces dernières années, l'action publique s'est modifiée laissant la place à une diversité d'acteurs, de ressources, d'espaces d'échange qu'il faut prendre en compte dans l'étude de l'action publique environnementale dans un contexte de régime d'aide. Cette fabrique de l'action publique, pour être prise en compte par les pouvoirs publics, doit être traduite et formulée en problème public.

2.3-La construction sociale des problèmes publics : les « luttes définitionnelles »

Un problème social devient un problème public s'il est considéré comme tel par une partie de la société : « *John W. Kingdon considère qu'un problème public existe quand "les gens commencent à penser que quelque chose peut être fait pour changer la situation" [Kingdon, 1984, p. 114].* » (Sheppard, 2010 : 531) Un problème peut être public à plusieurs sens : « [...] 1) au sens où il mobilise différents publics (action sur la scène publique, mobilisation collective des différents acteurs impliqués, concernés par le problème) ; 2) il devient public lorsqu'il pénètre dans l'arène publique, dans l'espace public, et qu'il est l'objet d'un débat public (il faut ici prendre en compte le rôle joué par les médias et l'inscription du problème sur l'agenda médiatique) ; 3) le problème est public s'il est pris en charge par des autorités publiques – pas nécessairement politiques – ou s'il est fait appel à ces autorités pour le résoudre ; 4) il est public, enfin, lorsqu'il est inscrit sur l'agenda politique et qu'il est objet de politisation. » (Sheppard, 2010 : 536) Étudier un problème public signifie analyser les publics mobilisés autour du problème, sa médiatisation dans l'espace public, sa prise en charge par les autorités publiques et enfin les processus de politisation dont il peut être l'objet. La mise à l'agenda entendue comme « [...] l'étude et la mise en évidence de l'ensemble des processus qui conduisent des faits sociaux à acquérir un statut de "problème public" ne relevant plus de la fatalité (naturelle ou sociale) ou de la sphère privée, et faisant l'objet de débats et de controverses médiatiques et politiques » (Garraud, 2014)³³ fait donc partie intégrante de ces dynamiques. Il s'agit de se demander : Qu'est ce qui fait qu'un problème va devenir public ? Un problème n'existe pas en soit, il est le résultat de processus de problématisation, de publicisation et de politisation. Un problème public est le fruit d'un travail d'étiquetage, de définition, de catégorisation.

L'analyse de la construction des problèmes publics rompt avec une conception « objectiviste » des problèmes. Une attention particulière est alors portée aux acteurs qui participent à la construction des problèmes (Hassenteufel, 2008 : 40). Il s'agit de « [...] comprendre les modalités par lesquelles les problèmes sont appropriés, mis en forme et définis par les acteurs » (Campana et al., 2007 : 18). Si l'approche constructiviste n'est pas nouvelle, elle n'en demeure pas moins peu développée en France. En effet, la recherche en science politique sur la construction des problèmes publics est peu investie en France (Campana et al., 2007). L'étude de la construction des problèmes publics nous paraît opportune dans la mesure où les problèmes qui nous intéressent sont

³³ Sur la mise à l'agenda voir également Garraud (1990).

des problèmes environnementaux : le changement climatique et la gestion de l'eau. Il est question de problèmes socio-scientifiques où les savoirs mobilisés dans la construction des problèmes publics sont construits, situés et complexes. Il paraît dès lors impossible de considérer les problèmes publics comme donnés et stables. Ils sont également le fruit de processus de co-construction. Les liens entre l'approche constructiviste des problèmes publics et les STS doivent permettre de dé-naturaliser les problèmes publics. De plus en plus d'auteurs créent des ponts entre ces approches comme Cefai et Terzi dans leur ouvrage de 2012 ou Gilbert et Henry dans leur article de 2012.

L'étude de l'émergence et de la prise en charge des problèmes publics a été bien étudiée. Ces travaux « [...] retracent le plus souvent la carrière d'un problème en fonction de l'investissement d'un certain nombre d'entrepreneurs de cause, à travers des arènes publiques, politiques, administratives ou judiciaires » (Gilbert et Henry, 2012 : 36). Gilbert et Henry notent deux limites principales à ces travaux : « En premier lieu, la focalisation sur l'émergence des problèmes publics se fait au détriment de l'analyse du processus de la définition de ces problèmes. [...] En second lieu, cette approche conduit à ne retenir que les dimensions les plus visibles, notamment les plus publiques, voire les plus médiatiques, des processus d'émergence des problèmes. » (2012 : 37) Deux points de leur analyse permettent donc d'aller plus loin que l'analyse classique des problèmes publics. Ils considèrent les processus de définition des problèmes comme des processus cognitifs et sociaux, ce qui signifie qu'ils intègrent des pratiques de confrontation et de négociation entre différents groupes d'acteurs. Par ailleurs, ils soulignent que ces confrontations ou négociations se font de manière ouverte, mais également de façon discrète, qu'elles oscillent entre des logiques de publicisation et de confinement (Gilbert et Henry, 2012 : 38).

Les Territoires palestiniens sont marqués par le conflit israélo-palestinien et par une forte présence internationale. La construction des problèmes climatiques et de gestion de l'eau fait intervenir un grand nombre d'acteurs porteurs de représentations des enjeux. Les organisations internationales, les agences de développement, les experts, les scientifiques, etc., tous sont engagés dans des processus de définition des problèmes. Nous analysons les « luttes définitionnelles » (Gilbert et Henry, 2012 : 42), les disputes autour du « changement climatique » et de la « gestion de l'eau ». Nous étudierons les processus de négociation entre différents groupes d'acteurs en vue d'influencer les définitions des problèmes climatiques et de gestion de l'eau puis les solutions qui correspondent. Nous analyserons les représentations des problèmes et des solutions à apporter par différents groupes d'acteurs (bailleurs de fonds, AP, société civile) ainsi que les échelles auxquelles

ils associent ces enjeux. Nous complétons notre grille d'analyse par les STS et la *political ecology* qui nous permettent d'appréhender la construction socio-politique des problèmes environnementaux et les relations de pouvoir qui se jouent dans leur définition et mise en œuvre.

Section 3-Étudier les problèmes environnementaux : co-constructions et relations de pouvoir

La première partie de notre grille d'analyse emprunte à la sociologie de l'action publique afin d'étudier les interactions entre les multiples acteurs intervenant dans le domaine du changement climatique et de la gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens. Pour affiner l'étude des problèmes environnementaux, l'analyse s'appuie sur les apports des études sur la construction des problèmes publics. Notre thèse porte sur les enjeux environnementaux. Les questions environnementales ne révèlent pas des situations problématiques objectives. Les problèmes environnementaux sont co-construits par divers acteurs qui produisent ou mobilisent des savoirs et influencent le processus de problématisation. Cette dimension des savoirs mobilisés dans l'action publique est souvent occultée. Les études en sociologie de l'action publique dans le domaine environnemental prennent rarement en compte la construction des savoirs. Ces savoirs environnementaux sont des construits socio-environnementaux : « *Environmental knowledge is multiple, complex and situated.* » (Goldman et Turner, 2011 : 19) Afin de compléter notre analyse nous mobilisons les STS ainsi que la *political ecology*. Les STS permettent d'étudier comment certains savoirs deviennent des vérités universelles (3.1) alors que d'autres sont écartés, la *political ecology* analyse les impacts sociaux et écologiques de ces processus (3.2).

3.1-La co-construction des problèmes climatiques et de gestion de l'eau : les STS

Les STS étudient la manière dont les facteurs sociaux, politiques et culturels interviennent dans la production des savoirs et comment ces savoirs influent à leur tour la société, la politique ou la culture. Deux dimensions des STS nous intéressent particulièrement : la co-construction des sciences et de la société et la circulation des savoirs. Les STS rompent avec l'idée selon laquelle la science existe de façon autonome. Latour (1984) refuse d'expliquer les sciences par les structures sociales, il défend l'idée d'une co-construction du social et du scientifique. Les faits scientifiques

sont le résultat de la résolution de controverses. Ils sont à la fois le résultat de l'application de la méthode scientifique mais ils sont aussi imbriqués dans les interactions sociales, politiques ou économiques (Latour, 1987). Selon Latour, la nature et la société sont co-construits. Ils ne constituent pas deux sphères hermétiques mais sont le résultat d'un processus de co-construction. La question ici est de savoir comment certains savoirs deviennent des vérités socialement acceptées. La dichotomie entre nature et société est artificielle. Le processus de purification décrit la manière dont la nature et la science sont séparées et le processus d'hybridation décrit leur entremêlement (Latour, 1991). Il s'agit de ne pas accepter le découpage fait par les scientifiques de ce qu'est la science, de remettre en question les grandes dichotomies qui fondent notre culture (nature-humain, sujet-objet). Nous verrons en quoi ce « grand partage », intégré par les scientifiques du « nord » influence leurs représentations des chercheurs du « sud » et de la place qu'ils leur accordent au sein des projets de recherche internationaux.

Jasanoff a ensuite approfondi cette notion de co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Les savoirs scientifiques sont imbriqués dans les identités sociales, les institutions, les représentations et les discours et *vice versa* (Jasanoff, 2004a ; 2004b). La production de connaissances scientifiques se fait dans le cadre des interactions sociales et politiques tandis que la production de nouveaux savoirs implique également la mise en place de nouvelles institutions ou de nouveaux modes de gestion et de gouvernement par exemple. Ainsi, l'ordre scientifique et l'ordre social se co-construisent en même temps. Bonneuil et Joly font référence à la matrice commune de la fabrique de l'ordre des savoirs et de l'ordre social et expliquent que celle-ci est « [...] composée d'imaginaires et de discours, de dispositifs matériels (des instruments, des laboratoires, etc.), d'institutions sociales (des régulations, des formes de gestion de l'information et du travail collectif, etc.) et de connaissances (algorithmes, équations, concepts, métaphores, formes de preuves, etc.) » (2013 : 18). Nous verrons par exemple, comment les représentations du conflit et du territoire influencent les représentations de l'environnement des acteurs et donc le choix des politiques ou projets qui doivent être mis en place pour gérer la nature. La notion de « *civic epistemology* » désigne « *these culturally specific, historically and politically grounded, public-knowledge ways* » (Jasanoff, 2005 : 249). La hiérarchie des valeurs, les relations entre scientifiques et hommes politiques, les configurations sociales participent d'une culture du savoir propre à chaque société. Confrontées aux mêmes enjeux, deux sociétés ne prendront donc pas les mêmes directions (Jasanoff, 2005 : 255) Nous tâcherons de comprendre comment l'AP construit son rapport à la nature, nous verrons notamment comment elle lie le conflit et les enjeux environnementaux.

Afin d'étudier l'action publique dans le domaine environnemental, il est essentiel de mobiliser les STS. Ce choix d'analyse s'inscrit dans les récents débats sur les liens entre science politique et STS, développés par exemple par Latour (2008) ou lors des débats de la section thématique 20 « Vers une sociologie politique des sciences ? » du congrès de l'Association Française de Science Politique en juillet 2013. Les problèmes publics ou les politiques publiques portant sur l'environnement mobilisent divers acteurs porteurs de savoirs multiples. L'action publique participe à la construction de l'ordre social. Les STS permettent d'étudier conjointement la fabrique de l'ordre social et de l'ordre scientifique. Ces éléments sont d'autant plus importants que notre recherche porte sur les problèmes climatiques et de gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens. Les Territoires palestiniens, recevant une aide internationale conséquente, s'inscrivent dans un espace globalisé où les savoirs, tout comme les solutions d'action publique, circulent. L'objectif est d'analyser les savoirs mobilisés : Quels sont-ils ? Quels sont les acteurs qui les portent ? De quelles configurations socio-scientifiques sont-ils le produit ? Comment se construisent les normes de mesure, de calcul et de gestion ? Le concept de « *civic epistemology* » permet d'analyser la culture du savoir propre à la société palestinienne tout en prenant en compte les facteurs sociaux et scientifiques qui la déterminent.

Beaucoup de travaux en STS se sont penchés sur l'étude du changement climatique. Certains traitent de l'expertise climatique au sein du GIEC (Dahan Dalmedico, 2007 ; Hulme et Mahony, 2010). D'autres se penchent sur les pratiques de la modélisation et la construction des scénarios (Yearley, 1999 ; Hulme et Dessai, 2008 ; Guillemot, 2009 ; Yearley, 2009 ; Edwards, 2010). Certaines recherches analysent les incertitudes (Shackley et Wynne, 1996 ; Zehr, 2000 ; Petersen, 2006). Pettenger (2007) étudie le cadrage du changement climatique aux Pays-Bas. Demeritt (1996) note que les analyses sur les politiques publiques inhérentes au changement climatique considèrent la science comme indépendante du processus politique. Dans un second article (2006), il pointe l'instrumentalisation des sciences et d'arguments purement techniques comme un élément de légitimation des politiques publiques. L'enjeu est donc double, il s'agit d'analyser la construction des savoirs sur le changement climatique dans les politiques publiques et la manière dont ils sont mobilisés comme arguments d'autorité. Ces travaux seront d'une grande utilité. Dans notre thèse, nous analysons la construction des savoirs scientifiques sur le changement climatique à travers l'étude de projets de recherche financés par l'UE.

Les travaux en STS sur l'eau sont hétéroclites. Certains portent sur la construction des modèles de gestion de l'eau et des indicateurs (Bouleau, 2007 ; Fernandez, 2009 ; Trottier et Fernandez, 2010 ; Trottier 2012). D'autres traitent la question des non-humains (Wesselink et al., 2007 ; Gramaglia et Sampaio da Silva, 2011). Certains développent la notion de « techno-nature » comme Blanchon (2008) qui décrit les transferts inter-bassins en Afrique du Sud comme la création de « techno-natures », impliquant des processus naturels, des infrastructures, des systèmes législatifs et les intérêts des acteurs. Des chercheurs travaillent sur les différentes représentations de l'eau de divers groupes d'acteurs (Espeland, 1998 ; Linton, 2010). Plus particulièrement quelques travaux se sont penchés sur l'espace israélo-palestinien. Garb (2010) étudie le dessalement de l'eau de mer. Alatout analyse dans un premier article (2007) la construction de la rareté entre 1948 et 1959 puis dans un second article (2009) il décrit la manière dont l'abondance des ressources en eau en Palestine a été construite par les sionistes entre 1918 et 1948. Trottier (2008a) analyse les processus politiques inhérents à la définition scientifique de la crise de l'eau. Elle se penche spécifiquement sur le conflit israélo-palestinien (2008b) et étudie l'impact de la construction du mur de séparation par les Israéliens sur les relations de pouvoir autour des ressources en eau (2007). Notre thèse s'appuie sur ces travaux pour analyser la construction de modèles de gestion de l'eau au sein de projets de recherche internationaux. Nous analyserons en détail les représentations dont sont porteurs les modèles comme la GIRE en termes de gouvernement par exemple.

Une des principales critiques adressée aux STS est la faiblesse de la prise en compte des relations de pouvoir. Elles tendent à sous-estimer les relations de pouvoir telles qu'entendues en science politique mais également en termes d'inégalités sociales : « [...] *the lack of attention to larger social and political relations (i.e., class, gender) leading to seemingly flat networks where complex local and global power dynamics are not recognized.* » (Goldman and Turner, 2011 : 12) La seconde critique concerne la place accordée aux pays du « sud » par les STS. La circulation et l'application des savoirs scientifiques peuvent être synonymes de violence. La violence peut s'exercer directement sur la nature ou sur les gens. Elle est également épistémologique au sens où certains savoirs peuvent être délégitimés. L'apport de la *political ecology* permet d'analyser ces processus dans les pays du « sud » : « [...] *to highlight the violent impacts of scientific practice on "third-world" people and environment. The violence occurs materially to nature (e.g., through the introduction of green-revolution technologies) and to people through loss of access to and control over resources. But the violence also occurs epistemologically by denying the legitimacy of the other ways of knowing and managing nature.* » (Goldman and Turner, 2011 : 17) Nous espérons que

ce travail participera à combler certaines lacunes au sein des études en STS au « sud ». Nous complétons donc notre grille d'analyse par la *political ecology* afin d'analyser les relations de pouvoir et les inégalités dans la construction des savoirs, leurs circulations et leurs applications. Nous verrons qu'il est important de se pencher en profondeur sur les notions de violence et de pouvoir afin de compléter notre grille d'analyse.

3.2-Des problèmes globaux à l'application locale de solutions : la *political ecology*

Les géographes anglo-saxons ont contribué au développement de la *political ecology* qui étudie les luttes de pouvoir concernant la gestion de l'environnement. Après avoir été laissée aux géographes physiques, l'étude des relations entre les êtres humains et la nature intéresse de nouveaux les chercheurs en sciences sociales. Castree (2005 : 108) fait référence à la « dénaturalisation » de la nature pour décrire la dynamique de retour vers des objets de recherche sur l'environnement par les géographes humains.

Ce mouvement de retour vers l'étude des interactions entre les êtres humains et la société est marqué par les travaux de Harvey, empreints de théories marxistes, qui considère que la crise environnementale est une fiction et que les idées sur la nature sont toujours des idéologies. Le géographe, Harvey est l'un des pères de la *political ecology*. De par la diversité des auteurs qui s'en réclament, la *political ecology* est un champ de recherche difficile à définir (Neumann, 2005)³⁴. Dans les années 1980, les géographes Blaikie et Brookfield (1987) marquent la discipline et définissent la *political ecology* comme l'étude de l'écologie et de la *political economy*. La *political ecology* se développe et se focalise sur la justice sociale et les conflits autour des ressources dans les pays en développement (Watts, 1985 ; Blaikie, 1985 ; Escobar, 1995 ; Bassett et Zuéli, 2000). Pour donner une définition simple et claire de ce qu'est la *political ecology* aujourd'hui, nous reprenons celle posée par Goldman et Turner, à savoir : « [...] a cross-disciplinary field of study concerned broadly with the politics surrounding the use and control of natural resources and environmental change and its representation » (2011 : 6). Il s'agit d'étudier la construction de représentations dominantes de la nature ou de l'environnement, les liens entre équité environnementale et sociale et entre les changements globaux et locaux. Trois grandes lignes guident la *political ecology* : « [...] a commitment to incorporating understandings of the biophysical processes that underlie

³⁴ Pour un aperçu de la diversité des définitions de la *political ecology* voir : Gautier et Benjaminsen (2012 : 10).

environmental change and the availability of natural resources, an emphasis on understanding environmental politics as geographically and historically situated, a strong commitments to social justice. » (Goldman et Turner, 2011 : 7) Nous étudions dans cette thèse les représentations de la nature ainsi que les relations de pouvoir sur lesquelles elles sont construites mais également celles concernant la définition de l'accès et de l'usage des ressources naturelles.

L'enjeu est donc de comprendre quels problèmes sont construits localement ou globalement et quels sont leurs impacts dans les processus d'action publique. Dans le contexte d'un pays sous régime d'aide les discours sur l'environnement sont portés par les bailleurs de fonds. Il est important d'étudier les liens entre ces discours développés par les acteurs « internationaux » et la mise en œuvre des savoirs qu'ils mobilisent : « [...] *linking the underlying discourses of environmental change to policies and institution engaged in implementing environment and development* » (Adger et al., 2001 : 682).

La littérature en *political ecology* est très prolifique. Bon nombre de travaux se sont portés sur les pays en développement : sur l'Amérique du sud (Hecht, 1985 ; Sundberg, 2004 ; Posey, 2007 ; Bridge, 2007 ; etc.), sur l'Afrique (Watts, 1985 ; Bassett, 1988 ; Neumann, 1998 ; Turner, 2003 ; Carney, 2004 ; Benjaminsen, 2012 ; etc.), sur l'Asie (Hart, 1991 ; Suryanata, 1994 ; Vandergeest et Peluso, 1995 ; Padoch, Harwell et Susanto, 1998 ; Forsyth, 2007b ; Gellert, 2008 ; etc.) mais très peu sur le monde arabe. C'est dans la dynamique des travaux de la *third world political ecology* (Bailey et Bryant, 1997) qui étudie les problèmes environnementaux dans les pays du « sud » que nous inscrivons nos recherches même si, comme nous le verrons, ces travaux s'intéressent certes à l'impact des politiques nationales mais peu à la construction étatique. Même s'ils rappellent la diversité des approches regroupées sous le terme de « *third world ecology* », Bailey et Bryant (1997 : 26) insistent sur l'importance d'un champ de recherche spécifique aux pays du « sud » qui se focalise sur les interactions entre différents acteurs (États, institutions multilatérales, entreprises, ONG et acteurs locaux) au sein des changements et les conflits autour de l'environnement. Ils notent que les *political ecologists* se sont beaucoup intéressés aux questions de dégradation des terres (déforestation, érosion, etc.) mais trop peu aux problématiques de gestion de l'eau (Bailey et Bryant, 1997 : 193).

Une partie conséquente des travaux sur la gestion de l'eau appartient à la branche de l'*urban*

political ecology qui étudie l'eau en ville et notamment les réseaux urbains et les dynamiques de privatisation. Certains portent sur les pays développés comme les États-Unis (Gandy, 1997), l'Espagne (Bakker, 2002 ; Swyngedouw, 2000, 2013), le Royaume-Uni (Bakker, 2005), la Grèce (Kaika, 2003). D'autres s'intéressent aux services urbains dans les pays du « sud » comme le Mexique (Castro, 2006) ou le Soudan (Blanchon et Graefe, 2012). D'autres travaux qui nous intéressent plus particulièrement pour notre thèse, portent sur la construction de la rareté ou des crises de l'eau (Johnston, 2003 ; Kaika, 2003 ; Trottier, 2008). D'autres chercheurs étudient la construction des échelles de gestion de l'eau et les groupes sociaux en interaction (Lebel, Garden et Imamura, 2005). Budds (2004) analyse les impacts socio-environnementaux de la mise en œuvre du modèle néo-libéral de gestion de l'eau dans le domaine agricole au Chili.

Sur le Moyen-Orient peu de travaux se sont penchés sur les usages et la gestion de l'eau, ils tendent à se focaliser sur l'étude des relations entre États : « *Much of the work that has been conducted [...] has concentrated on the political ecology on inter-state "hydropolitics" in a Middle Eastern and North African context (e.g. Waterbury, 1979 ; Porter and Brown, 1991), yet this leaves a vast subject-matter relating to the role of water in human affairs, and how control over water use is linked to unequal power relations, largely unexplored. How do powerful actors seek to manipulate both the supply and quality of water in society to promote their own interests at the expense of other actors in a context frequently characterised by water scarcity ?* » (Bailey et Bryant, 1997 : 193) Notons cependant que les travaux de Alatout (2007, 2009) portent sur la construction de l'abondance ou de la rareté des ressources en eau en Israël et que ceux de Trottier (1999 ; 2013) analysent les conflits concernant les usages, l'accès, la régulation, la pollution et l'instrumentalisation de l'eau dans le bassin du Jourdain.

Encore moins de travaux se concentrent sur le changement climatique. Forsyth (2007a ; 2010) étudie les transferts de technologies et les questions de gouvernance locale et notamment l'inclusion des acteurs non-étatiques dans les processus d'élaboration des politiques publiques. Adger (2001) analyse les échelles de gouvernances et les problématiques d'adaptation au changement climatique ainsi que le caractère normatif du concept de « bonne adaptation » (Adger, Arnell et Tompkins, 2005). Benjaminsen (2012) analyse de manière critique deux affirmations sur le changement climatique au Sahel. La première suppose que le changement climatique entraîne une augmentation de la sécheresse et une raréfaction des ressources. La seconde considère que la raréfaction des ressources induit une augmentation des migrations ainsi qu'un accroissement des

conflits ou des conflits latents. Notre recherche analyse la co-construction des savoirs sur le changement climatique et sur la gestion de l'eau. Que signifie une « bonne gestion de l'eau » ? Quelles sont les normes mobilisées dans les programmes d'adaptation au changement climatique ? Et quelles sont les relations entre les acteurs en présence ? Quels sont les impacts en termes de solutions locales d'action publique ?

Ainsi, les apports de la *political ecology* sont importants car ils réintroduisent l'étude des relations de pouvoir dans l'analyse des questions environnementales. En revanche, la *political ecology* doit plus s'intéresser à la construction des savoirs : « *Therefore, to fully analyze environmental politics, political ecologists need to not see divergent knowledge claims as the starting point for politics but instead seek to understand how these knowledge claims are constructed and travel to the places of interest.* » (Goldman et Turner, 2011 : 10) Certains auteurs lient les STS et la *political ecology*. Concentrons nous ici sur le travail de Forsyth (2003) qui allie la *political ecology* et les STS pour développer la *critical political ecology* afin de questionner la façon dont les problèmes environnementaux sont définis et d'interroger leur caractère transférable. La *critical political ecology* analyse les « orthodoxies environnementales » qui sont des « [...] *generalized statements referring to environmental degradation or causes of environmental change shown are often accepted as fact, but have been shown by field research to both biophysically inaccurate and also leading to environmental policies that restrict socio-economic activities of people living in affected zones.* » (Forsyth, 2003 : 38) L'intérêt de combiner les STS et la *political ecology* est donc d'analyser à la fois la construction des savoirs scientifiques et l'impact de leur mise en application sur les populations.

La mise en discussion des STS et de la *political ecology* est intéressante. Les travaux de Goldman, Nadasdy et Turner (2011), de Forsyth (2003 ; 2011), de Demeritt (1996), de Trottier (2008), de Trottier et Fernandez (2010) ou de Fernandez (2013) témoignent de la complémentarité des approches qui permet d'étudier de façon complète les questions environnementales, c'est-à-dire depuis la co-construction des savoirs jusqu'aux impacts socio-politiques de leurs mises en œuvre à travers des solutions d'action publique. Notre recherche étudie la construction des savoirs sur le changement climatique et la gestion de l'eau par les différents acteurs impliqués. Dans le contexte palestinien, les discours sur l'environnement sont inextricables de ceux sur le développement. L'environnement devient un canal de mise en œuvre du développement pour les bailleurs de fonds. Les discours et les solutions d'action publique environnementales proposées comportent des

dimensions normatives qu'il convient d'étudier. Nous analysons la construction et la mobilisation de ces savoirs dans la construction des problèmes publics ou dans la préparation de politiques publiques ainsi que les impacts sociaux et politiques de leurs mises en œuvre.

Section 4-La territorialisation : contrôler les ressources naturelles, contrôler les êtres humains

Dans un contexte globalisé, les enjeux environnementaux sont construits à l'échelle mondiale. Le changement climatique est un phénomène global dont les impacts concernent tous les endroits du globe, la question de la gestion de l'eau a été construite à travers des études sur la rareté de l'eau conduisant à la promotion de la GIRE. Dans le cadre de la mondialisation, une partie de la littérature a développé la notion de dé-territorialisation et de fin des frontières. Nous pensons, au contraire, que la fabrique de l'action publique environnementale procède à une territorialisation ou une re-territorialisation des enjeux environnementaux. Ainsi, dans le domaine climatique, Paterson et Stripple étudient les dimensions territoriales des politiques climatiques globales : « [...] *we want to emphasize that climate politics is situated between articulations of a debordered and rebordered political space.* » (2007 : 164) Selon eux, « *It [territoriality] casts its shadow on the different articulations of "danger" and "opportunity" with regard to the climate issue, it returns in the debates around a fair and just distribution of burdens for emission reductions, and it is fundamentally there in the way global flows of carbon are articulated as "sinks" within the space of the state* » (2007 : 166). La dimension territoriale se retrouve dans les débats sur les responsabilités dans les émissions de gaz à effet de serre. Cet exemple met en lumière l'importance des dimensions spatiales des enjeux environnementaux. Il convient donc de définir plus en détail la territorialisation (4.1), puis de se pencher sur les liens entre le pouvoir, le territoire et la population (4.2).

4.1-La notion de territorialisation en géographie

La notion de « territorialisation » est une notion polysémique mobilisée par différentes disciplines (Faure, 2010). Dans l'ouvrage « Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives » sous la direction de Vanier (2009), différents auteurs, géographes, sociologues, économistes, discutent ces concepts. Nous allons donc présenter la territorialisation du point de vue

des différentes disciplines qui la conceptualisent.

En science politique le terme « territorialisation » décrit les dynamiques d'adaptation des politiques publiques sectorielles aux spécificités locales. Il s'est développé dans le cadre des mutations récentes de l'action publique où l'État n'est plus l'acteur central mais cède du pouvoir à des institutions supra-étatiques ou locales : aux collectivités locales ou à l'Union européenne³⁵. La « territorialisation » est synonyme de la construction de nouveaux espaces de fabrique de l'action publique.

Les sciences juridiques et le droit jouent également un rôle essentiel dans les processus de territorialisation. Ghiotti montre que « *L'accès à l'eau, son partage par l'identification des droits d'eau s'effectuent à travers des pratiques sociales multiples (les corvées comme l'entretien et le nettoyage des canaux, des prises d'eau, organisation des tours d'eau, etc.) et s'opèrent à l'aide de procédés de types informel [...].* » (2006 : En ligne) Face à ces droits coutumiers, les États ont cherché à contrôler, par la mise en œuvre d'instruments juridiques, les usages et la gestion de l'eau afin de contrôler les usagers et d'affirmer le pouvoir central (Haghe, 2005 ; Marc, 2006 ; Ingold, 2011, Farinetti, 2012). La dimension juridique de la territorialisation de l'eau met en lumière les relations de pouvoir entre les acteurs, le territoire et l'environnement.

En géographie, le territoire est une construction sociale (Lefebvre, 1974 ; Soja, 1989 ; Di Méo, 1994). La « territorialisation » est la construction des relations entre les êtres humains et le territoire (Vanier, 2009), entre les êtres humains et l'environnement (Ghiotti, 2006 ; 2007). Ce concept désigne les processus de production du territoire. Ghiotti, synthétisant les travaux en géographie sociale définit la « territorialisation » comme « [...] la mise en place d'une organisation et d'une structuration nouvelles et spécifiques, matérielles et/ou idéelles, d'une portion d'espace par un groupe social » (2006 : En Ligne). Il s'agit d'étudier les mécanismes d'appropriation de l'espace, la production du territoire, les stratégies d'organisation du territoire et les dynamiques de domination ou d'exclusion que cela engendre. La « territorialisation » permet donc la domination et l'exclusion (Di Méo, 1994). Dans le domaine de l'eau, « *La territorialisation de la gestion l'eau apparaît comme une forme d'organisation sociale ancienne et complexe, en lien direct avec les luttes politiques, institutionnelles et scientifiques pour l'appropriation de la*

³⁵ Pour une généalogie des concepts de « territoire » et de « territorialisation » en science politique voir Faure (2010).

ressource et sa gestion » (Ghiotti, 2006 : En Ligne). Il s'agit donc bien ici de l'appropriation et du contrôle d'une ressource naturelle s'inscrivant dans l'histoire des sociétés et résultant des luttes définitionnelles entre différents acteurs concernant cette ressource.

Les *political ecologists* ont également conceptualisé la territorialisation. Vandergeest et Peluso (1995) partent de la définition de l'État de Weber³⁶ mais ils expliquent que les théoriciens wébériens oublient de prendre en compte la dimension territoriale du pouvoir de l'État. Leur objectif est donc de dépasser la notion de « territorialisation » entendue comme mise en place d'une administration ou d'un système économique de marché : « *We argue, however, that a territorialized local administration and market system are only one aspect of a much broader process of territorialization.* » (1995 : 386) La « territorialisation » est donc entendue comme une stratégie de contrôle sur les ressources et donc, par conséquent, sur les gens qui les utilisent : « *Territorialization is about excluding or including people within particular geographic boundaries, and about controlling what people do and their access to natural resources within those boundaries.* » (1995 : 388) La définition du pouvoir comme le contrôle conjoint du territoire et de la population est également développée en STS par Alatout (2006) qui développe le concept de pouvoir bio-territorial. Nous y revenons en détail dans la section 2.4.2. Nous verrons dans cette thèse comment plusieurs acteurs mettent en place des stratégies de territorialisation différentes, voire concurrentes.

Les bailleurs de fonds tentent de renforcer d'autres dimensions de la « territorialisation » telles que la collecte de données sur le territoire, le climat, la qualité de l'eau, etc. Il s'agit de comptabiliser, de cartographier toutes les données liées au territoire et à l'environnement. Desrosières (2000) retrace l'histoire des statistiques et de l'État et montre comment l'autorité et la légitimité de ce dernier viennent s'articuler avec la science (2000 : 409). Porter (1995) considère que les nombres, les graphiques, les formules sont des stratégies de communication. Ingold (2011) décrit l'entreprise cartographique italienne de la seconde moitié du 19^{ème} siècle comme une opération de centralisation et de rationalisation des savoirs sur l'eau par l'État national. L'ensemble des outils statistiques participent au contrôle de l'État sur la nature. La « territorialisation » permet de discuter des relations entre l'État et la société. Néanmoins, et ce d'autant plus dans un contexte d'une entité sous régime d'aide et en conflit, l'État (ou ici plus précisément l'AP) n'est pas le seul

³⁶ Les deux auteurs font référence tout au long de leur article à la notion de « *modern state* » héritée de Weber, nous avons souligné plus haut les limites d'une telle conceptualisation. Néanmoins, le prolongement qu'ils proposent avec la dimension territoriale est pertinent pour notre analyse.

acteur de la « territorialisation » : des ONG, des acteurs privés, etc., peuvent y participer. Dans le cadre des Territoires palestiniens, il permet également d'analyser les relations entre Israël et l'AP. La « territorialisation » est donc entendue comme une stratégie de contrôle des ressources et de leur accès, un processus qui permet d'inclure ou d'exclure. Précisons que cette définition peut être nuancée. De nombreux auteurs (Ostrom, 1990 ; Wateau, 2002 ; Aubriot, 2004 ; Riaux, 2006) ont montré que même lorsqu'il y a des rapports de domination, des processus d'élaboration de règles collectives peuvent émerger et des situations de coopération se développer. L'eau est une ressource circulatoire, entre l'amont et l'aval, entre les terres et les aquifères, entre les villes et les campagnes, etc., elle peut être source de conflit ou de coopération mais l'intérêt majeur est d'étudier les processus qui conduisent à telle ou telle situation (Julien, 2012).

Faggi (1990) décrit la territorialisation hydraulique à la fois comme une stratégie et productive. La logique productive est par exemple le développement de l'agriculture tandis que la logique stratégique désigne les objectifs politiques de contrôle d'un territoire frontalier ou vide ou encore, d'une population. Cette description de la territorialisation insiste sur le rôle de l'État et occulte ainsi d'autres processus de territorialisation. Béthemont, Faggi et Zoungrana (2003) étudient les processus de territorialisation dans la vallée de Sourou au Burkina Faso. Ils analysent la confrontation entre des modèles de gestion de l'eau imposés et les structures sociales et spatiales traditionnelles. Ghiotti reprend de la façon suivante la territorialisation hydraulique proposée par Béthemont, Faggi et Zoungrana : « [...] *l'articulation de trois polarités : les objectifs de la politique poursuivie (entre hydraulique productive et hydraulique stratégique), les stratégies ou intensité du processus (entre procédures fortes et procédures simples) et la qualité des ressources employées (entre matérialisation du territoire – infrastructures - et contrôle du territoire – processus gestionnaires, nouvelles normes, etc.).* » (2006 : 3). Ces définitions nous seront d'une grande utilité pour analyser les divers processus de territorialisation en Cisjordanie. Néanmoins, afin d'étudier la territorialisation des relations de pouvoir, nous pensons qu'il est impératif de définir plus en détail ce qu'est le pouvoir.

4.2-Le pouvoir, le territoire et la population

Réduit à sa plus simple expression le pouvoir est la capacité de faire faire quelque chose à quelqu'un qui ne l'aurait pas fait dans d'autres circonstances. Dans le cadre de l'étude des enjeux

environnementaux, il nous semble important de définir plus en profondeur ce que signifie le pouvoir. En effet, au-delà des effets de pouvoir induits par la construction des savoirs, leurs circulations, leurs transformations en solutions d'action publique et leur instrumentalisation, lorsque l'on se penche plus en détail sur l'échelle locale, il est essentiel de définir en détail le pouvoir. Nous identifions deux grandes écoles de pensée sur le pouvoir et l'État, issues des travaux de Max Weber (1919 ; 1921) et de Michel Foucault (notamment les cours donnés au Collège de France en 1978-1979, parus en 2004). Les premiers travaux associent le pouvoir politique à la souveraineté, au contrôle du territoire et des frontières par l'État. Les seconds considèrent que l'enjeu principal du pouvoir politique est le contrôle des êtres humains et de leurs comportements. Michel Foucault décrit la « biopolitique » qu'il oppose à l'art de gouverner selon la raison d'État. Il définit la biopolitique comme l'art de gouverner scientifiquement.

Un deuxième point de divergence entre ces théories est la manifestation du pouvoir. Selon Foucault, les théories dominantes du pouvoir se focalisent uniquement sur la force physique. Or, il explique que le pouvoir est plutôt l'incitation, il est dispersé dans le corps social. Ces discussions font écho à la notion de violence développée par Galtung (1969, 1990). Selon lui, la violence est un mécanisme d'influence impliquant un sujet, un objet et une action. Néanmoins, cette définition décrit uniquement la violence exercée par un individu sur un autre individu. La violence peut prendre différentes formes. La violence directe est l'usage de la force physique. La violence structurelle est l'injustice sociale qui empêche l'accès à certains besoins de première nécessité. La violence culturelle sert à justifier l'usage de la violence directe ou structurelle. Nous analyserons comment les discours de l'AP sur l'environnement constituent une forme de violence culturelle justifiant la violence structurelle et physique envers certaines parties de la population palestinienne. Rappelons ici que cette analyse ne sous-estime pas la violence liée à l'occupation israélienne, elle montre, au contraire, comment l'AP est un rouage de ce système.

Afin de réconcilier les approches du pouvoir centrées sur le territoire et celles focalisées sur la population, nous utiliserons la notion de pouvoir « bio-territorial » de Alatout (2006). Il analyse les discours environnementaux (*environmental narratives*) palestiniens et israéliens sur l'environnement, constitutifs des relations de pouvoir et reflétant les représentations dominantes du pouvoir. Selon l'auteur, la critique majeure que l'on peut formuler à l'encontre de l'approche de Foucault est sa sous-estimation de l'État et des institutions en tant que centre de pouvoir ainsi que la dimension territoriale de celui-ci. Il est donc crucial de prendre en compte les apports des

géographes qui conceptualisent la territorialisation comme une construction et non comme une donnée statique.

Nous considérons que la thèse de Alatout (2006 : 609) postulant que la population et le territoire sont des construits sociaux et politiques est pertinente pour notre travail. En effet, nous analysons comment les processus de territorialisation, entendus comme l'appropriation des ressources naturelles, constituent un processus de contrôle de la population et du territoire. Au-delà des travaux de Alatout, plusieurs auteurs comme Ingold (2011) ou Fernandez (2013) ont montré comment gouverner l'eau est une co-construction, une forme de contrôle des êtres humains et du territoire. Nous tâcherons de démontrer que l'on ne peut pas analyser le pouvoir sans prendre en compte les dimensions territoriales et biologiques de celui-ci. Nous étudierons en détail ce qu'est le pouvoir et quels sont ses rouages pour les multiples acteurs en présence et à diverses échelles.

Conclusion du chapitre 1

Nous avons conçu cette grille d'analyse afin d'étudier au plus près les dynamiques de l'action publique environnementale (climatique et de gestion de l'eau) dans une entité sous régime d'aide et en conflit : les Territoires palestiniens. Ce contexte est marqué par la présence d'acteurs exogènes dans le processus de fabrication de l'action publique : les bailleurs de fonds. Ils jouent un rôle important à la fois dans la circulation des savoirs et des solutions d'action publique. L'action publique palestinienne et les problèmes publics sont le résultat de traductions et d'hybridations entre des discours globaux et un contexte spatial et socio-politique palestinien. Les politiques de gestion de l'environnement sont également marquées par le conflit. Les processus de territorialisation, de contrôle des ressources naturelles, rencontrent des difficultés liées à des résistances locales mais également à l'occupation israélienne. Afin d'analyser ces processus, nous empruntons à la science politique qui permet d'étudier la fabrication de l'action publique et à la géographie critique qui permet de mettre en lumière la construction des savoirs environnementaux et les conséquences de leurs traductions en termes d'action publique, à la fois pour les territoires et les populations. Le chapitre suivant explicite les stratégies de la recherche ainsi que les méthodes d'investigations mobilisées. Il présente aussi en détail l'enquête de terrain.

CHAPITRE 2-MÉTHODOLOGIE ET CHOIX DU TERRAIN

Dans ce chapitre nous revenons en détail sur le déroulement de notre recherche et sur les choix méthodologiques réalisés. Nous présentons les stratégies de recherche ainsi que les méthodes d'enquêtes que nous avons mises en œuvre (Section 1). Nous expliquons en quoi les méthodes qualitatives permettent de répondre au mieux aux questions de recherche que nous nous posons et nous présentons la diversité des méthodes (entretiens, observations, études de la littérature grise) que nous avons mobilisées. Nous revenons également en profondeur sur les spécificités du terrain palestinien ainsi que sur notre enquête empirique (Section 2). Nous pensons que cette restitution de l'enquête est essentielle afin que le lecteur puisse mieux appréhender notre travail. Cette section constitue à la fois un travail réflexif sur notre recherche mais nous permet également de présenter de façon plus générale le contexte palestinien.

Section 1-Stratégies de recherche et méthodes d'investigation

L'objectif de cette section est d'explicitier la stratégie générale de la recherche ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Dans un premier temps nous présentons le déroulement général de l'enquête, c'est-à-dire la méthodologie (4.1) puis nous expliquerons le choix des méthodes d'enquêtes qualitatives (4.2) et enfin nous décrirons les méthodes d'enquêtes mobilisées : les entretiens semi-directifs (4.3), l'observation (4.4) et l'analyse de la littérature grise (4.5). Nous reviendrons dans la section suivante sur les spécificités du terrain palestinien.

1.1-Méthodologie de recherche en trois temps : entre la France et les Territoires palestiniens

Nous avons organisé nos recherches en trois temps afin de suivre les savoirs concernant la gestion de l'eau et le changement climatique depuis leur conception jusqu'à leur traduction en solutions d'action publique. Nous pensons qu'il est important d'étudier les questions environnementales dans leur globalité, c'est-à-dire de comprendre la circulation et la transformation des savoirs. La première partie des recherches s'est déroulée en France et porte sur les projets de recherche sur la gestion de l'eau et du changement climatique. L'objectif est d'étudier la construction

des savoirs sur l'eau et le changement climatique. La seconde a été réalisée dans les Territoires palestiniens, elle s'intéresse plus particulièrement aux discours et aux pratiques concernant la gestion de l'eau et le changement climatique dans les Territoires palestiniens. Il s'agit ici de comprendre comment ces savoirs sont promus par les bailleurs de fonds, comment l'AP s'en saisit et quels sont les effets de ces circulations sur les territoires et les populations. Pour ce faire, nous mobilisons des méthodes d'enquêtes qualitatives.

La première phase de ce travail a démarré par un inventaire des projets de recherche européens sur le changement climatique et la gestion de l'eau. Nous avons réalisé une lecture transversale de ces projets afin d'identifier leurs hypothèses sous-jacentes en ce qui concerne les institutions effectivement capables d'influer sur la gestion de l'eau et le changement climatique mais également leur épistémologie générale. Des projets de recherche de l'Union européenne, de l'Agence Nationale de la Recherche française ou encore du Ministère allemand de l'éducation et de la recherche ont fait l'objet d'une attention particulière. Les projets étudiés comportent si possible un partenaire palestinien et, à défaut, un partenaire méditerranéen. Une fois les projets identifiés, nous les avons analysés grâce à une grille d'analyse commune. Nous avons également rencontré les chercheurs impliqués dans ces projets afin de comprendre comment ils travaillent, qui ils sont, quelles sont leurs hypothèses de travail, etc. Ce travail a été complété par une étude de la littérature grise portant sur la politique de l'Union européenne en termes de recherche et de développement, en Méditerranée et dans les Territoires palestiniens, ainsi que par un travail d'observation lors de réunions ou de colloques scientifiques sur la gestion de l'eau et le changement climatique. Il s'agit ici d'étudier la construction scientifique et politique des savoirs et discours sur la gestion de l'eau et du changement climatique ainsi que la manière dont sont construits les problèmes et les solutions associées.

Nous avons poursuivi ce premier volet de recherches par un travail empirique dans les Territoires palestiniens visant à étudier les discours et les pratiques sur la gestion de l'eau et le changement climatique. L'objectif était de réaliser un travail de terrain en profondeur. Nous avons à ce titre réalisé un séjour long dans les Territoires palestiniens entre octobre 2011 et juin 2012, complété par un séjour court en décembre 2012. Nous avons rencontré les acteurs impliqués dans ces problématiques environnementales, c'est-à-dire que nous avons réalisé des entretiens semi-directifs avec quatre types d'acteurs : des universitaires ou consultants, des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, des personnes travaillant au sein d'ONG ou des militants et des employés

au sein d'organisations internationales et d'agences de coopération et de développement. Cette partie vise plus spécifiquement à étudier les relations de pouvoirs entre les acteurs identifiés ainsi que la construction des problèmes concernant la gestion de l'eau et le changement climatique à l'échelle palestinienne. Nous analysons comment les savoirs et les solutions d'action publique circulent, sont appropriées et traduites par l'AP, et comment les questions environnementales et la consolidation de la dimension étatique de l'AP sont co-construites.

Enfin, le troisième volet de la recherche s'intéresse plus particulièrement aux interactions entre l'AP et la population palestinienne. Nous nous focalisons ici sur la manière dont la construction des enjeux environnementaux, menée conjointement par les bailleurs de fonds et l'AP, peut occulter les enjeux locaux des territoires « périphériques » et constituer une forme de violence envers la population.

1.2-Des méthodes d'enquête qualitatives

Notre méthode d'enquête est qualitative, elle se base sur la méthode hypothético-déductive tout en incorporant certains éléments de la *grounded theory*. En effet, en suivant la méthode hypothético-déductive nous avons posé une question de recherche de départ et formulé des hypothèses de recherche à partir de nos connaissances et de nos lectures puis nous avons réalisé notre travail empirique qui nous a permis, conjointement avec la mobilisation d'un corpus théorique, de reformuler nos hypothèses et de bâtir une grille d'analyse appropriée à notre cas d'étude. Néanmoins, nous avons gardé à l'esprit les éléments fondamentaux de la *grounded theory* afin de réaliser une recherche ancrée dans le terrain, visant à minimiser les effets de cadrage produits par une grille théorique d'analyse trop stricte, réalisée en amont, et dans l'optique de laisser les acteurs faire leur propre analyse de la situation.

La *grounded theory*, telle que développée dans l'ouvrage de Glaser et Strauss (1967), suggère d'observer et de réaliser les entretiens sans *a priori*. Il s'agit de considérer au départ que toute variable peut être potentiellement importante. Le chercheur doit être capable de penser les possibilités improbables (Becker, 2002 : 57). L'épistémologie émerge donc progressivement du travail de terrain. L'échantillonnage est théorique et non pas statistique. Le cas d'étude n'est donc

pas représentatif ; il sert à améliorer le cadre théorique qui nous permet de comprendre la réalité. Cette méthode permet au chercheur de rester ouvert à toute découverte qui émanerait du terrain et à laquelle il n'aurait pas pensée en amont (Bryman et Burgess, 1999). L'enquête de terrain est réalisée par itération (Olivier de Sardan, 1995 : 13), elle laisse place dans la méthodologie aux aléas et aux compromis liés aux rencontres avec les acteurs.

L'identification des acteurs a été réalisée en utilisant la technique dite de la « boule de neige », en laissant les acteurs analyser leur situation. Cette méthode demeure insuffisante car les acteurs identifiés par les discours des uns leur sont nécessairement liés. Il faut la trianguler avec un travail d'observation et de recherche à travers la littérature grise notamment. Nous avons réalisé des travaux d'observation en situation et d'observation participante lors de réunions organisées par des ONG, par l'Autorité palestinienne ou par des universités ou lors de visites sur le terrain. Nous distinguons l'observation en situation qui se réfère à des situations où nous participons aux activités menées par les acteurs qui nous intéressent sans y prendre part concrètement, de l'observation participante où nous avons, par exemple, participé concrètement en donnant une présentation de nos travaux. L'observation lors de réunions permet de saisir les relations entre les acteurs réunis autour d'une table, de noter qui sont les présents mais aussi les absents. Nous pouvons aussi identifier et analyser les désaccords entre les acteurs. Les visites de terrain avec les acteurs sont très importantes, ce sont des moments privilégiés où les acteurs peuvent se livrer différemment, dire des choses qu'ils ne diraient pas assis à une table sur laquelle le dictaphone enregistre la conversation. Les entretiens semi-structurés laissent la possibilité aux acteurs de décrire eux-mêmes les problèmes auxquels ils sont confrontés ou non. Lors de l'interview, le chercheur doit réagir en fonction de ce que lui dit l'acteur et en fonction des questions préparées. En effet, si le chercheur pose des questions trop détaillées, l'interviewé peut être influencé par la façon dont sont posées les questions. Les entretiens en face à face sont des relations sociales entre des acteurs situés. Un des enjeux majeurs est de gagner la confiance des acteurs afin que l'entretien se déroule dans des conditions où l'interviewé se livrera.

De retour du travail empirique, nous nous sommes replongées dans le travail théorique, nous avons reformulé nos hypothèses de recherche et nous avons ajusté notre grille d'analyse. Une des difficultés que nous avons rencontrée a alors été de sortir du « localisme » ou de la spécificité de notre cas d'étude. Nous avons donc cherché à mettre notre travail en perspective grâce à des lectures théoriques ou grâce à d'autres recherches portant sur des thématiques proches menées dans des

contextes différents.

1.3-Les entretiens semi-directifs

Nous avons réalisé une cartographie des acteurs et des institutions impliqués dans les questions de gestion de l'eau et de changement climatique à partir de recherches sur Internet, de lecture de rapports, ainsi qu'en utilisant la méthode de la « boule de neige » ou par « buissonnement » ou « arborescence » (Olivier de Sardan, 1995 : 13), c'est-à-dire en demandant à chaque personne enquêtée de nous conseiller de nouvelles personnes à rencontrer. Cette méthode fonctionne bien dans les Territoires palestiniens. Du fait du conflit israélo-palestinien et du climat de méfiance, il est plus facile de rencontrer quelqu'un lorsque l'on est introduit. Il est arrivé plusieurs fois qu'un acteur téléphone à un collègue, à un ami afin de prendre directement rendez-vous pour nous. Cette méthode a été complétée notamment en contactant les auteurs de rapports dont nous avons eu connaissance ou à partir de la consultation d'organigrammes des organisations identifiées. L'objectif est de rencontrer des acteurs de tous les secteurs impliqués dans les questions de gestion de l'eau et de changement climatique : scientifique, humanitaire, coopération et développement, politique, administratif³⁷.

Nos recherches se concentrent sur les acteurs travaillant au sein d'institutions en contact avec les acteurs de la coopération ou du développement et parlent donc généralement anglais. Ces acteurs ont souvent fait des études à l'étranger. Ils sont désireux de parler anglais, c'est pour certains le signe d'une éducation supérieure prestigieuse. Quelques enquêtés palestiniens parlent également français mais ils sont généralement plus à l'aise en anglais. Notre niveau d'arabe nous permet d'avoir une discussion courante avec les Palestiniens mais ne nous permet pas de saisir l'ensemble du vocabulaire technique lié à la gestion de l'eau ou au changement climatique. Nous avons donc réalisé la majorité des entretiens en anglais. Nous avons néanmoins mené certains entretiens en arabe. Nous avons appris l'arabe en Égypte³⁸, le dialecte égyptien et palestinien sont proches bien qu'il y ait des variantes. Dans le cas d'entretien en arabe, nous étions accompagnées d'un Palestinien, généralement un employé de l'organisation avec qui nous réalisons la sortie de terrain. Nous posons les questions en arabe et, suivant le degré de complexité des réponses, nous

³⁷ Voir la liste des entretiens en annexe.

³⁸ Nous avons passé un an au Caire en Égypte au Département d'Étude de l'Arabe Contemporain en 2006-2007.

demandions confirmation à la personne qui nous accompagnait afin de vérifier que nous avons bien compris l'enquêté. Puisque l'objet de ce travail n'est pas de réaliser une analyse sociolinguistique mais une étude des processus de la construction des problèmes de gestion de l'eau et de changement climatique, ce passage d'une langue à l'autre ne constitue pas un problème.

Pour réaliser les entretiens semi-directifs ou « compréhensifs » (Kaufmann, 2011), le chercheur construit une grille d'entretien souple permettant de ne pas influencer les réponses en fonction des questions qu'il se pose. Un autre point important est d'être en empathie avec l'enquêté, de créer un contexte de confiance où l'enquêté peut se livrer. Les entretiens permettent d'étudier les représentations des acteurs mais sont aussi informatifs (collecte de données, de faits, etc.). La véracité des données récoltées lors des entretiens peut être vérifiée par triangulation, en croisant les sources d'informations. Bourdieu (1986) parle d'« illusion biographique » pour désigner le fait qu'il peut y avoir un écart entre ce que les acteurs font et disent. Ils peuvent oublier des informations, transformer leurs récits, etc., pour diverses raisons. Il faut donc procéder à des vérifications, à des croisements des informations. Ainsi, les données sur l'eau ou sur le changement climatique peuvent être vérifiées à travers l'étude de différents rapports³⁹. Les entretiens sont réalisés à partir de canevas d'entretien, entendu au sens de Olivier de Sardan (1995 : 7), c'est-à-dire qu'ils laissent plus de place à la discussion qu'un guide d'entretien. Pour chaque personne rencontrée nous avons réalisé des recherches biographiques en amont sur Internet et nous avons pris en compte les entretiens précédents. Souvent, la première question que nous posions était d'ordre général et portait sur l'institution dans laquelle l'enquêté travaille ou sur son travail au quotidien. Cette question peu personnelle permet de commencer la discussion progressivement et de mettre l'enquêté en confiance. Les questions plus personnelles sur leurs parcours viennent par la suite, plutôt en fin d'entretien.

Les deux difficultés rencontrées lors des entretiens sont spécifiques au type d'acteur rencontré et au contexte politique. Les chercheurs en France ne sont pas toujours à l'aise avec l'idée d'être « objet de recherche », ils ont parfois tendance à rester dans des niveaux de discours très

³⁹ Il existe de nombreux rapports sur les ressources en eau dans les Territoires palestiniens émanant de sources diverses permettant de recouper certaines informations. De la Banque Mondiale : *Assessment of restrictions on Palestinian water sector development*, Report No. 47657-GZ, April 2009 ; de l'ONG Friends of the Earth Middle East : *Why cooperate over water ? Shared waters of Palestine, Israel and Jordan: cross-border crises and the need for a transnational solutions*, September 2010 ; de l'ONG Passia : *Palestinian-Israeli negotiations and the issues at stake*, Special bulletin, June 2011 ; du Water Studies Institute de l'Université de Birzeit : *Birzeit Water Drop*, No.8, September 2011, de l'Autorité Palestinienne de l'Eau : *Water supply report 2010*, March 2012 ; etc.

techniques. Nous pouvons établir un parallèle avec le travail de Becker (2002 : 77) qui explique que les études sur l'éducation se heurtent à la réticence des enseignants qui considèrent que les difficultés de l'école proviennent des élèves ou des parents et qui ne veulent pas devenir des objets d'étude. Nous avons consacré un certain temps à la compréhension et au maniement du vocabulaire scientifique des chercheurs en hydrologie et en climatologie. En France comme dans les Territoires palestiniens, les scientifiques ont tendance à être très pédagogues et à vouloir instaurer une relation professeur-étudiant. Afin de ne rester ni dans des considérations purement techniques ni dans un entretien qui se révélerait être un cours, il fallait que nous montrions aux enquêtés que nous maîtrisions, au moins les bases, des sujets sur lesquels ils travaillent. C'est également en montrant aux enquêtés que nous connaissions le conflit israélo-palestinien et ses impacts sur la gestion de l'eau que nous avons pu dépasser certains écueils dans lesquels les entretiens avec les acteurs palestiniens pouvaient tomber. Certains acteurs commençaient les entretiens en nous « racontant » les mêmes récits de l'occupation : Combien de litres d'eau par Palestiniens pour combien par Israéliens ? Combien de piscines dans les colonies ? Combien d'heures d'accès à l'eau dans tel village ? Etc. Nous pouvons supposer qu'il s'agit à la fois pour eux de nous ériger en un relais de la cause palestinienne et de vérifier la façon dont nous nous situons par rapport au conflit. Dans ce cas également il était indispensable de montrer aux enquêtés que ce sont des situations et des chiffres que nous connaissions déjà afin d'entrer plus en profondeur dans l'entretien. Larzillère, qui a travaillé sur les jeunes des Territoires palestiniens, propose de « neutraliser » ces discours impersonnels en montrant « [...] *une connaissance suffisamment précise de la situation interne palestinienne pour que ce niveau de discours ne paraisse plus utile car connu et donc présumé reconnu* » (2004 : 195). C'est également cette « stratégie de la connaissance » que nous avons mise en place afin d'atteindre un autre niveau de discours au-delà des discours convenus sur l'occupation.

Afin d'étudier au plus près les processus de construction des enjeux au moment où ils s'élaborent (en faisant un parallèle à l'étude de la « science en action » pour reprendre l'expression de Latour (2005)) et d'appréhender les changements, nous avons essayé de rencontrer plusieurs fois certaines personnes à des moments différents. Lorsque nous sommes retournées en décembre 2012 dans les Territoires palestiniens, nous avons rencontré à nouveau des acteurs que nous avons interviewés lors de notre premier séjour. Ainsi, entre-temps, le 29 novembre 2012, l'État de Palestine a été reconnue comme État observateur non membre de l'Organisation des Nations Unies : Est-ce que cela changeait quelque chose dans les discours des acteurs ? Cette question sera abordée dans le corps de cette thèse. Elle permet surtout ici de soulever la question de la temporalité de

l'enquête. Dans les Territoires palestiniens, nous avons souvent le sentiment que les choses évoluent très rapidement. Sans entrer dans une théorisation de la médiatisation du conflit israélo-palestinien, notons que l'omniprésence du conflit dans les médias donne une impression d'évolution continue et rapide. Keating l'explique ainsi : « *Publishing anything on the Israeli-Palestinian conflict is a risky venture, The chances are high that words will be over taken by events before the ink is dry* » (2005 : 1). Si cela recouvre une certaine réalité, nous considérons néanmoins que certaines choses évoluent très lentement. Un seul exemple suffit à s'en convaincre : les accords d'Oslo, signés entre 1993 et 1995 devaient s'ouvrir sur une période intermédiaire de cinq ans dans laquelle nous nous situons encore aujourd'hui, c'est-à-dire plus de vingt ans après. Nous avons également essayé de rencontrer plusieurs personnes ayant des postes ou des responsabilités différentes au sein d'une même institution, certaines personnes étant habituées à tenir des discours publics et politiques, d'autres ayant des postes plus techniques. Nous avons par exemple réalisé un entretien avec le vice-ministre de l'environnement et avec le conseiller changement climatique du ministre de l'environnement et point focal national pour la CCNUCC. Ces deux acteurs n'ont pas la même liberté de parole, ils n'ont pas la même expérience des problèmes. Le premier représente l'Autorité palestinienne et le ministère de l'Environnement et tient un discours politique tandis que le second est spécialisé dans les questions climatiques et peut rentrer dans des détails plus techniques ou « raconter » ce qui se dit en coulisses de certaines réunions. Les entretiens ont été enregistrés lorsque cela était possible. Si nous ressentions une gêne chez la personne rencontrée nous prenions des notes. Tous les entretiens sont anonymisés afin que les acteurs ne puissent pas être mis en cause suite à la restitution de nos résultats.

1.4-L'observation

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, nous distinguons l'observation en situation de l'observation participante. La majorité des activités d'observation que nous avons réalisées sont des travaux d'observation en situation. Néanmoins, les apports de l'observation participante nous intéressent particulièrement car ils permettent de comprendre en profondeur la société que nous étudions. Nous considérons qu'ils sont importants surtout dans le cas d'études réalisées sur des terrains étrangers desquels le chercheur est peu familier au départ. L'observation participante n'est alors pas utilisée comme l'observation restreinte de l'objet qui nous intéresse mais comme principe d'enquête. Concrètement, cela signifie que nous n'avons pas réalisé d'observation participante

longue auprès des acteurs intervenant dans le secteur de la gestion de l'eau et du changement climatique, c'est-à-dire que nous ne les avons pas suivis dans leurs activités quotidiennes. Ce que nous retenons de l'observation participante pour notre terrain, c'est l'idée d'une immersion dans la société au sens large. Nous considérons que pour toute recherche en sciences sociales sur un terrain étranger, l'immersion longue dans la société où se déroule l'étude est cruciale. L'observation participante est alors définie « *Par un séjour prolongé chez ceux auprès de qui il [le chercheur] enquête* » (Olivier de Sardan, 1995 : 3). Bryman and Burgess (1999) la définissent comme une immersion du chercheur dans un contexte social particulier dont les objectifs sont la compréhension empathique des acteurs et le déplacement du regard afin de « voir le monde de leur point de vue ». L'observation participante est donc une immersion dans la société étudiée visant à comprendre le point de vue des acteurs. Dans la section suivante, nous verrons pourquoi travailler en immersion lorsque l'on travaille sur l'analyse de la construction de problèmes environnementaux en Territoires palestiniens est essentiel.

Revenons ici sur les observations en situation ou participantes que nous avons réalisées au cours de ce doctorat. Les observations permettent de compléter les entretiens semi-directifs. Il est intéressant de recueillir les discours « publics » des acteurs. Par ailleurs, l'observation peut être l'occasion d'un premier contact avec certains acteurs. Elle permet de noter qui sont les présents et les absents, qui sont les acteurs omniprésents, etc. Cela permet également d'observer les interactions entre les acteurs, la langue dans laquelle se font les échanges, les publics à qui sont destinés les événements, etc. De façon plus générale, l'observation permet de comprendre les règles qui régissent un milieu. Les observations auxquelles nous avons participé peuvent être classées en cinq catégories : les réunions formelles (du groupe EWASH (Emergency Water Sanitation and Hygiene) par exemple), les réunions publiques (organisées par le Centre Culturel Français de Ramallah), les réunions scientifiques (colloque à l'université de Bethléem ou de Jéricho), l'accompagnement de personnes dans leur travail (rencontre avec des communautés pour faire le bilan d'un projet) et les visites de terrain organisées spécifiquement pour les internationaux (visite de la vallée du Jourdain organisée par l'ONG *Ma'an Development Center* par exemple).

1.5-La littérature grise

L'étude de la littérature grise permet d'élargir les recherches. Elle recouvre dans notre travail

les rapports, les évaluations, mais également les articles scientifiques produits par les acteurs. Elle désigne aussi des productions qui ne sont pas le fait des acteurs rencontrés. Les premières permettent de compléter les entretiens ; les secondes sont complémentaires, elles visent à approfondir une question spécifique mais également à étudier les discours, les politiques ou les stratégies d'institutions clés.

Nous avons collecté des documents hétérogènes : des rapports d'ONG, d'OI, des plaquettes explicatives visant le grand public, des articles scientifiques, des articles de presse ou encore des DVD. Ces documents sont en anglais, en français et en arabe. Ils permettent de vérifier certaines informations, de valider des dates, des chiffres ou des récits. Ces documents peuvent également fournir des informations sur les relations entre les acteurs (par exemple, quels types de projets sont financés par quels bailleurs de fonds).

Ces méthodes d'enquêtes ont été mobilisées afin de réaliser un travail de terrain large et divers. Le « terrain » regroupe ici à la fois le travail de collecte de données en bureau, le travail mené auprès des chercheurs français et le travail réalisé auprès des acteurs palestiniens. C'est sur cette dernière dimension du travail de terrain que nous allons revenir maintenant en détail.

Section 2-Enquêter dans les Territoires palestiniens : retours réflexifs

Chaque terrain est spécifique et chaque chercheur travaille différemment. À notre retour du terrain, nous avons rencontré, de la part des chercheurs avec lesquels nous discutons, une certaine attente concernant l'explicitation de la « recherche au quotidien » dans les Territoires palestiniens, se traduisant souvent par la question suivante : « Alors, c'était comment ? Ce n'était pas trop difficile ? » Questions auxquelles il était compliqué de répondre d'une manière synthétique. Dans cette section, nous allons essayer de nous replonger de manière réflexive sur notre expérience de chercheur sur le terrain. Plusieurs auteurs se sont penchés sur cette question. Notons l'ouvrage de Mougnot (2011) dans laquelle elle revient sur l'expérience que font les chercheurs de leur « terrain », décrit comme un lieu de relations sociales ou le travail à visée plus pédagogique de Becker (2002) qui ouvre la boîte noire du travail du chercheur qui étudie la société. Au-delà d'une simple curiosité, nous considérons que cette plongée au cœur de la recherche est essentielle à la

compréhension du travail du chercheur. Nous allons donc essayer, dans une optique réflexive, de présenter notre immersion dans les Territoires palestiniens.

Afin de réaliser ce travail de recherche dans les Territoires palestiniens, nous avons bénéficié d'une bourse doctorale de six mois au sein du Centre de Recherche de Jérusalem (CRFJ) lors de notre deuxième année de thèse. Nous avons ainsi pu réaliser un premier séjour de huit mois en Cisjordanie entre octobre 2011 et juin 2012 que nous avons complété par un séjour de trois semaines en décembre 2012. Le chercheur est un acteur social situé qui rencontre des acteurs eux-mêmes situés. Le terrain d'enquête palestinien peut être qualifié de « terrain miné » (Albera, 2001 ; Bontemps et Signoles, 2012). Cela recouvre une réalité première au sens militaire mais également épistémologique. Les difficultés sont liées au conflit israélo-palestinien mais également au fait d'être une jeune chercheuse française dans les Territoires palestiniens. L'objectif de cette section est d'ouvrir la boîte noire de l'enquête de terrain et de réaliser un retour réflexif sur cette recherche doctorale. Cefaï et Amiraux considèrent que : « *Le compte-rendu des conditions de commande et de réception de l'enquête, des engagements problématiques de l'enquêteur et de ses dilemmes éthiques et politiques constitue désormais un élément de la réflexivité du métier de chercheur.* » (2002a : En Ligne) Ainsi, sans verser dans le pathos, l'égocentrisme ou la course au « terrain le plus miné », cette explicitation du rapport du chercheur au terrain, à l'enquête et à la restitution de celle-ci permet de comprendre d'« où il parle ». Cette auto-analyse est donc également un outil de mise à distance et de compréhension des rapports affectifs, éthiques et politiques au terrain. Par ailleurs, cette section est également l'occasion de présenter le contexte général palestinien concernant notamment les impacts de l'occupation israélienne sur les Territoires palestiniens.

Dans cette section nous présentons notre première rencontre avec les Territoires palestiniens et les Palestiniens (5.1), la manière dont le conflit conduit à l'engagement du chercheur (5.2), le choix que nous avons fait d'une immersion dans les Territoires palestiniens (5.3), les difficultés que nous avons rencontrées, c'est-à-dire les questions de temporalité de l'enquête et d'accès au terrain (5.4) et, enfin, nous présentons les enjeux éthiques posés par la restitution (5.4).

2.1-Premiers rapports au terrain

Notre première rencontre avec le terrain palestinien ainsi qu'avec les Palestiniens s'est faite lors de notre troisième année d'étude à l'Institut d'Études Politiques de Rennes que nous avons réalisée au sein du Département d'Étude de l'Arabe Contemporain au Caire en Égypte en 2006-2007. Nous avons consacré cette année à l'étude de l'arabe : le dialecte égyptien, l'arabe journalistique et l'arabe classique. Nous avons rencontré des Palestiniens, étudiants au Caire, qui nous ont aidés dans l'apprentissage de la langue arabe mais également dans la compréhension des enjeux politiques au Moyen-Orient. Nous suivions ensemble les événements de l'année 2006-2007, marqués notamment par la prise de pouvoir du Hamas dans la bande de Gaza en juin 2007 mais également les bombardements israéliens du nord de la bande de Gaza et de la ville de Beit Hanoun début novembre 2006. Si pour certains chercheurs travaillant sur les Territoires palestiniens, un engagement militant peut être le point de départ d'un travail de doctorat (Ferron, 2012), nos premières rencontres avec les Territoires palestiniens se sont faites à travers des liens d'amitiés qui nous ont conduits à visiter la Cisjordanie en juillet 2007 et qui nous ont conduits à poursuivre nos recherches de doctorat dans les Territoires palestiniens.

2.2-Entre Israël et les Territoires palestiniens : lorsque le conflit engage le chercheur

Comme nous l'avons précisé plus haut, nous avons obtenu une bourse d'aide à la mobilité auprès du Centre de Recherche Français de Jérusalem de six mois entre octobre 2011 et mars 2012. À ce moment-là, l'Institut Français du Proche Orient n'avait pas encore d'antenne à Jérusalem-Est. Nous avons poursuivi ce séjour de deux mois, jusqu'en juin 2012. Cette bourse a été une grande aide, notamment grâce aux échanges formels ou informels avec les autres chercheurs du CRFJ. Notre sujet de recherche étant centré sur les acteurs Palestiniens et les déplacements étant compliqués (cette question sera abordée plus en aval dans cette section), ce lien avec le CRFJ nous a permis d'avoir un pied en Israël, avec la culture et la politique israélienne.

La situation est clivée et les acteurs, y compris les chercheurs, se positionnent souvent en tant que « pro- ou anti- » palestinien ou israélien. Le lieu de résidence ainsi que l'objet de recherche sont interprétés comme des indicateurs de ce positionnement. Du fait de notre choix de vivre à

Ramallah, nous étions perçue comme une « curiosité ». Cela révèle la méconnaissance d'une partie des chercheurs de ce qu'ils considèrent comme étant l'« autre côté ». Il nous a par exemple été demandé si nous avions Internet à Ramallah. Il est clair que le vécu n'est pas le même d'un côté ou de l'autre. Côté palestinien, les injustices et la présence militaire sont éprouvées au quotidien. Pourtant, comme le notent Cefai et Amiraux : « *Outre que sa vue [celle du chercheur] sur les choses est cadrée par les versions des acteurs qu'il a sous la main et forcée par les messages partiels qui le bombardent, l'enquêteur est emporté par le raidissement de la logique ami-ennemi propre à tous les conflits.* » (2002b : En Ligne) Le conflit israélo-palestinien n'échappe pas à cette logique. Certains chercheurs au CRFJ comme à l'IFPO mais également en France ne se distancient pas du conflit ce qui rend les échanges compliqués. Néanmoins, d'une manière générale, ces échanges ont été constructifs puisqu'ils nous ont permis d'entendre les argumentaires des uns et des autres mais également d'apprendre à y répondre.

Par ailleurs, le cloisonnement décrit ci-dessus doit être nuancé puisque certains chercheurs basés au CRFJ développent des coopérations avec des universités palestiniennes tandis que des chercheurs du CRFJ et de l'IFPO participent à des projets de recherche conjointement (voir par exemple l'ouvrage collectif de Latte-Abdallah et Parizot, 2011). Cette séparation entre les études sur les Territoires palestiniens et les études sur Israël dans l'espace israélo-palestinien reflète le « strict cloisonnement de la recherche française » sur ces sujets (Latte-Abdallah et Parizot, 2011). Les passages entre ces deux univers différents et conflictuels sont éprouvants émotionnellement. Parizot (to be published) décrit ses passages entre le Négev, Tel Aviv et les Territoires palestiniens effectués lors de son doctorat. Il exprime notamment les différences entre le dynamisme de Tel Aviv et la pauvreté des habitations bédouines et de certains villages palestiniens qui confrontent constamment le chercheur aux inégalités et aux discriminations existant en Israël. Ces changements de « mondes » permettent de se rendre compte de la réalité des cloisonnements et des frontières (Parizot, 2010). S'ils sont éprouvants car ils mettent le chercheur en situation constante de justification de ses choix, ces échanges et ces passages entre Jérusalem et Ramallah nous ont permis de garder à l'esprit qu'il existe un ou d'autres vécus ou versions du conflit.

Vis-à-vis des Palestiniens, cette appartenance au CRFJ pouvait engendrer des difficultés. Elle pouvait compliquer nos relations avec les enquêtés. Les Palestiniens – ainsi que les autres acteurs présents dans les Territoires Palestiniens – sont divisés sur la question du boycott⁴⁰ d'Israël.

⁴⁰ Par exemple, certaines universités palestiniennes boycottent toutes relations avec des institutions israéliennes

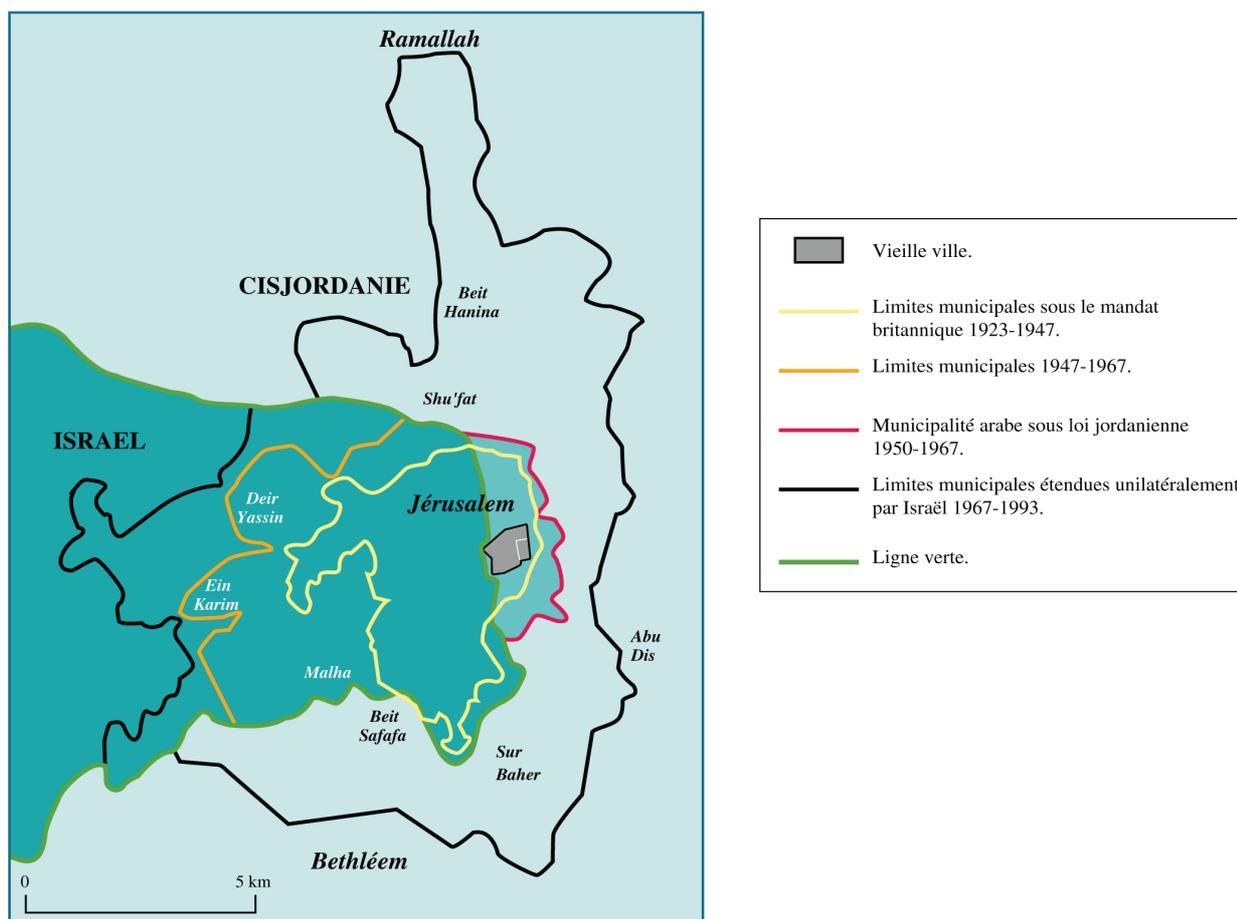
Le boycott peut prendre plusieurs formes : économique, culturel, sportif, académique, etc. Une partie des acteurs que nous avons rencontrés participe au boycott scientifique et académique d'Israël. Le CRFJ est une Unité mixte de recherche à l'étranger (UMIFRE), financée par le Ministère des Affaires Étrangères français et le CNRS. Cependant, le CRFJ est situé à Jérusalem-Ouest, c'est-à-dire du côté israélien et développe des coopérations avec des universités et instituts israéliens. De ce fait, certains partisans du boycott scientifique et académique considèrent que le CRFJ doit être boycotté. C'est donc généralement une information que nous ne communiquons pas à nos enquêtés afin de ne pas risquer de voir certaines portes se fermer. En effet, le fait d'avoir une bourse du CRFJ aurait pu signifier pour les enquêtés un positionnement pro-israélien qui aurait remis fortement en cause la possibilité de réaliser notre travail de terrain. Le positionnement et l'engagement du chercheur par rapport au conflit sont inévitables, ils ne doivent pourtant pas conduire à une absence de distanciation. Dans un contexte général de suspicion, le choix de vivre à Ramallah est un gage de confiance pour les enquêtés.

2.3-Le choix de Ramallah : vivre les dynamiques sociales et politiques au quotidien

Ce paragraphe explique le choix que nous avons fait d'une immersion en Cisjordanie. La vie au quotidien du chercheur dans la société où se jouent les questions qu'il étudie va influencer son analyse et ses interprétations. Pour Olivier de Sardan : *« Le chercheur de terrain observe et interagit aussi sans y prêter autrement attention, sans avoir l'impression de travailler, et donc sans prendre de notes, ni pendant, ni après. Il ne se sent pas toujours en service commandé, heureusement pour lui. Il mange, bavarde, papote, plaisante, drague, joue, regarde, écoute, aime, déteste. En vivant il observe, malgré lui en quelque sorte, et ces observations-là sont "enregistrées" dans son inconscient, son subconscient, sa subjectivité, son "je", ou ce que vous voudrez. Elles ne se transforment pas en corpus et ne s'inscrivent pas sur le carnet de terrain. Elles n'en jouent pas moins un rôle, indirect mais important, dans cette "familiarisation" de l'anthropologue avec la culture locale, dans sa capacité à décoder, sans à la fin y prêter même attention, les faits et gestes des autres, dans la façon dont il va quasi machinalement interpréter telle ou telle situation. »* (1995 : 5) Cette « vie au quotidien » a donc participé à la construction de notre travail de doctorat. Nous le considérons d'autant plus important que le chercheur vient d'un autre univers, d'un autre pays pour étudier, analyser et comprendre une société qui ne lui est pas familière.

comme l'Université de Birzeit, certaines ONG palestiniennes comme l'ONG *Palestinian Hydrology Group* participent au contraire à des projets de recherche conjointement avec des institutions israéliennes.

Lors de notre séjour, nous étions basées à Ramallah, « capitale » administrative et politique de fait des Territoires Palestiniens. Nous avons choisi de vivre à Ramallah pour plusieurs raisons. À notre arrivée dans l'espace israélo-palestinien, nous n'avions pas décidé où nous allions vivre : à Jérusalem-Est ? à Ramallah ? à Bethléem ? En arrivant nous logions à Jérusalem-Est où une tension continue et diffuse est palpable. Cette tension découle notamment du fait que le gouvernement israélien ne reconnaît pas la séparation de la ville entre une partie israélienne à l'ouest de la ligne verte et une partie palestinienne à l'est de la ligne verte (voir Carte 2). La ligne verte correspond à la ligne de démarcation tracée lors de l'armistice de 1949. Jérusalem-Est est annexée par les israéliens en 1967, elle est néanmoins toujours considérée comme la capitale palestinienne par l'AP.



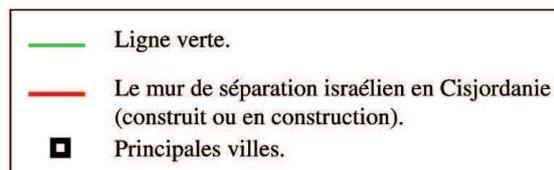
© S. Coursière - ART-Dev - UMR 5281 - CNRS / 2014
d'après Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA) / 2014.

Carte 2-Limites municipales de Jérusalem.

Lorsque nous nous sommes rendues à Ramallah en octobre 2011, la tension n'était plus palpable. Ramallah est en zone A, c'est-à-dire sous contrôle de l'Autorité palestinienne, la présence militaire israélienne est normalement exclue. Comme nous l'avons expliqué plus haut, Jérusalem-Est est considérée comme la capitale par les Palestiniens. Cependant, du fait de l'occupation israélienne et suite à la construction du mur de séparation par les Israéliens, les Palestiniens de Cisjordanie n'ont que très difficilement accès à Jérusalem-Est. Plus généralement, signalons ici qu'une grande partie des décisions du quotidien des Palestiniens de Cisjordanie est soumise à l'obtention de permis délivrés par les autorités israéliennes (Signoles et Bontemps, 2012 : 25). La construction d'un mur de séparation d'environ 700 kilomètres a été approuvée par le conseil des ministres israéliens en juin 2002 dans un contexte de multiplication des attentats suicide au printemps de la même année. Il n'est pas achevé à ce jour. Il se situe majoritairement en Cisjordanie et ne suit pas le tracé de la ligne verte. La construction du mur ampute certains villages de leurs terres et passe parfois au sein de villages (voir Carte 3) (Trottier, 2007 ; Latte-Abdallah et Parizot, 2011 ; Signoles et Bontemps, 2012). Latte-Abdallah et Parizot (2011) montrent qu'au-delà, de cet aspect, la construction du mur bouleverse les échanges sociaux et économiques entre les populations voisines. Ils expliquent que le mur est la cible de contestations locales et internationales. Par ailleurs, la Cour Internationale de Justice de La Haye, dans un avis consultatif de 2004 a déclaré illégal le tracé du mur.



© S. Coursière - ART-Dev - UMR 5281 - CNRS / 2014
d'après Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA) / 2014.



Carte 3-Mur de séparation israélien en Cisjordanie.

De fait, c'est donc à Ramallah que se trouvent de nombreux ministères palestiniens mais également le siège d'ONG palestiniennes ou internationales ainsi que certains bureaux d'organisations internationales. C'est pour ces raisons pratiques mais également par choix méthodologique pour « être avec » les enquêtés que nous avons choisi de vivre à Ramallah.

Habiter à Ramallah était donc pour nous une manière de vivre au sein de la société palestinienne. Certains objecteront avec raison que Ramallah n'est pas représentative de la Cisjordanie ni de la bande de Gaza. Il y a d'importantes différences en Cisjordanie entre les niveaux de vie, entre les types de professions exercées, entre la vie urbaine et rurale. Ramallah concentre également une grande partie des internationaux travaillant dans les Territoires palestiniens. Par ailleurs, précisons ici que nous n'avons pas eu accès à la bande de Gaza durant notre séjour dans les Territoires palestiniens. Notre recherche se concentre donc sur la Cisjordanie. La description et l'analyse que fait Barthe de Ramallah, correspondant pour *Le Monde* entre 2002 et 2011 à Ramallah, est à ce titre révélatrice. Il écrit : « *Moins lascive que Tel-Aviv, moins bling-bling que Beyrouth, mais plus inattendue que les deux réunies, Ramallah est la nouvelle "bulle" du Proche-Orient* » (Barthe, 2011 : 10-11). La ville de Ramallah n'est donc pas représentative de l'ensemble des Territoires palestiniens. Elle concentre les institutions gouvernementales, les ONG, les OI et les agences de développement. Une question clé de notre recherche porte sur les interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP. Vivre à Ramallah était donc à ce titre particulièrement intéressant. Par ailleurs, nous avons réalisé de nombreuses sorties sur le « terrain », avec des enquêtés ou non, ce qui nous a permis de décentrer notre regard.

En vivant en Cisjordanie, nous partageons plusieurs facettes du quotidien de nos enquêtés : du prix du pain au passage des check-points, des souks aux manifestations ; c'était une façon de partager une certaine réalité. Nous vivions certaines craintes et difficultés éprouvées par les Palestiniens. Néanmoins, il est important de souligner que ce partage ne se fait que dans une certaine mesure puisque nous pouvions à tout moment rentrer chez nous. Ainsi, Romani explique : « *La polarisation du conflit fait que le chercheur ne peut plus enquêter en se prétendant extérieur au terrain : pratiquement obligé d'y habiter, il finit psychologiquement par y appartenir au moins en partie.* » (2007 : 34) Selon lui, le fait de pouvoir partir du pays est la dernière barrière à une identification totale. Même si le chercheur dans les Territoires palestiniens ne vit pas ce que vivent les Palestiniens au sens strict (il n'est pas susceptible d'aller en prison, sa famille n'est pas menacée, il n'est pas soumis au bon vouloir de l'administration israélienne lorsqu'il veut quitter la Cisjordanie,

etc.), le contexte est un contexte de violence, physique et psychologique (passages de check-point, manifestations, arrestations, bombes lacrymogènes, etc.). Bontemps et Signoles (2012) expliquent que le terrain palestinien est souvent considéré comme « dangereux » vu de l'extérieur ; cette description est généralement loin de la réalité vécue par le chercheur qui doit surtout acquérir un certain nombre de règles afin de ne pas se retrouver dans des situations « dangereuses ». Partager un quotidien permet d'être en empathie avec les acteurs et d'établir une relation de confiance. Souvent, lors des entretiens, les personnes que nous rencontrions nous demandaient où nous habitons, depuis combien de temps, comment était le quartier, etc.

Le choix de vivre à Ramallah a constitué une sorte de « laisser-passer », qui permettait à l'enquête de nous identifier, de nous classer comme étant « du bon côté ». Cette question récurrente en début d'entretien était pour les enquêtés un gage de positionnement politique par rapport au conflit. Pour Pirinoli : *« Le terme même d'expérience suppose une implication personnelle du chercheur quel que soit l'objet sur lequel il travaille. Cependant, dans le cas de "terrains minés", cette implication ne relève pas seulement de la présence personnelle auprès des acteurs : elle suppose de pouvoir répondre aux exigences, explicites ou non, des interlocuteurs qui imposent au chercheur d'énoncer sa position, en termes politiques ou éthiques, donc d'émettre des jugements de valeur catégoriques. »* (2004 : 167-168) Cette exigence de positionnement de la part des enquêtés était d'autant plus forte que, dans le domaine de la gestion de l'eau, les acteurs palestiniens rencontrent beaucoup d'experts ou consultants internationaux, de passage pour un jour, une semaine ou un mois. Ils sont donc habitués à répondre aux questions des experts ; nous voulions dépasser les rhétoriques convenues en la matière, l'immersion était un moyen d'aller plus loin dans les relations avec les acteurs rencontrés. Créer une relation de confiance est essentiel pour le travail de recherche et pour dépasser les discours destinés aux internationaux. Aussi, comme l'explique Romani : *« La formulation adéquate serait d'affirmer que vivre le même contexte traumatique que celui des acteurs, ne pas se poser en expert parachuté et étranger au quotidien palestinien, induit une spécificité des rapports lors des entretiens. »* (2007 : 36) Les recherches de Romani portent sur les sociologues palestiniens, il recueille notamment des récits de vie. Il a réalisé son travail de terrain en 2000-2002, soit pendant la seconde Intifada. Le contexte est donc plus violent et les entretiens plus « intimes ». Cependant, ce constat est également vrai dans un contexte moins traumatique que celui de la seconde Intifada.

Ce choix d'une enquête en immersion permet de dépasser certaines questions éthiques du

chercheur enquêtant dans un pays « étranger ». Le terrain palestinien peut être qualifié de « terrain miné » (Albera, 2001), délicat, politisé. Chercher la neutralité par la distanciation du quotidien pourrait conduire à l'observation en surplomb d'une population donnée. Notre expérience ne peut être comparée au travail de l'anthropologue ou de l'ethnologue qui est plongé en immersion dans une communauté ou dans un village. Vivre à Ramallah ce n'est pas vivre dans une communauté bédouine dans le Négev (Parizot, 2010), dans la bande de Gaza (Pirinoli, 2004 ; Larzillère, 2004), à Naplouse (Romani, 2007 ; Bontemps, 2012), dans la communauté des Samaritains (Urien, 2011) ou enquêter dans le village de Al Auja dans la vallée du Jourdain (Trottier, 2013). Notre thèse porte essentiellement sur les acteurs institutionnels, néanmoins, nous retenons de ces approches l'importance qu'elles accordent à l'étude de la société qu'elles analysent. Nous considérons que tout sujet de recherche en sciences sociales étudie les sociétés humaines, dans une certaine mesure, leur histoire, leur culture, leur mode de vie, etc., et qu'il est nécessaire de ne pas garder une distance qui serait faussement gage de neutralité et d'objectivité mais d'avoir une compréhension plus globale des dynamiques sociales et politiques. Les apports de l'ethnologie sont précieux pour le chercheur étranger ayant la volonté de comprendre les réalités de la société dans laquelle son objet d'étude prend place. Afin de réaliser un travail qualitatif dans un pays étranger, il ne suffit pas de multiplier les entretiens semi-directifs. Cette « vie au quotidien » permet de mieux comprendre les enjeux sociaux, d'être plus empathique avec les acteurs, d'adopter une posture d'humilité vis-à-vis de ses enquêtés. Cette immersion a des limites. Le chercheur ne peut acquérir qu'une version de la réalité. Ainsi, les événements politiques et sociaux du moment ainsi que le lieu de résidence peuvent influencer le cadre d'analyse. Cette immersion demande par la suite un travail de mise à distance qui peut s'avérer difficile mais qui est possible notamment grâce à un retour en France et des échanges scientifiques avec d'autres chercheurs.

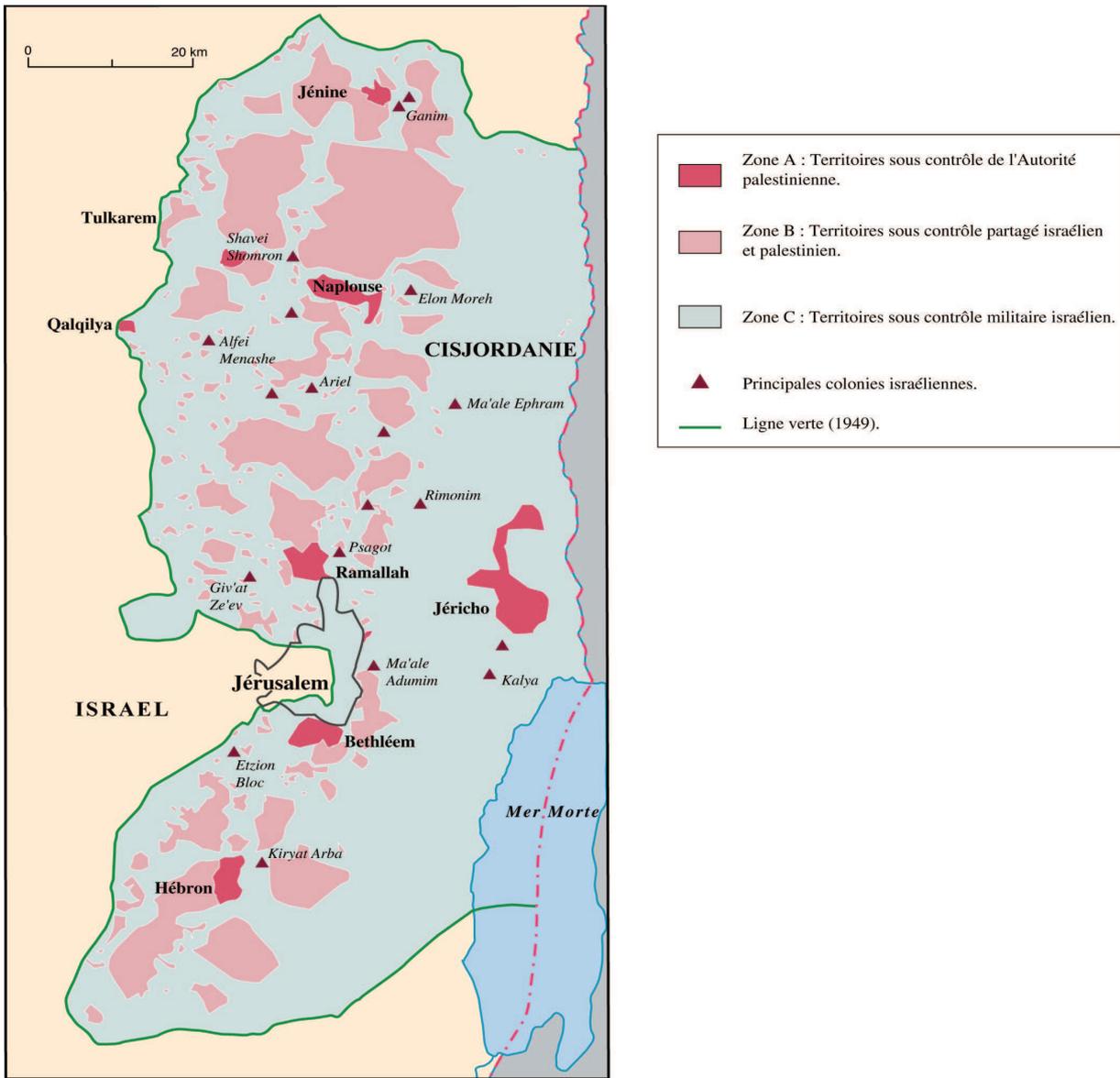
2.4-Les questions de temporalité et de déplacements dans les Territoires palestiniens

Les questions à la fois techniques et politiques des déplacements vers les Territoires palestiniens et au sein des Territoires palestiniens jouent un rôle important dans la structuration du travail de recherche. Depuis les accords d'Oslo, les Territoires palestiniens sont divisés en trois zones : les zones A sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, les zones B sous l'autorité civile de l'autorité palestinienne et sous l'autorité conjointe de l'AP et d'Israël concernant la sécurité

intérieure, les zones C sous contrôle de l'État israélien⁴¹. Le territoire palestinien est morcelé, seulement 18% du territoire est sous contrôle de l'Autorité Palestinienne, les zones B et C représentant respectivement 21% et 61% du territoire⁴² (voir Carte 4). Ce morcellement est accentué par la construction du mur ainsi que par la poursuite de la colonisation où les territoires sous contrôle palestinien deviennent des enclaves.

⁴¹ En résumé, la zone A comprend les villes palestiniennes, la zone B les villages palestiniens et la zone C la vallée du Jourdain, les colonies, les installations militaires israéliennes ainsi que les réserves naturelles.

⁴² 180 000 Palestiniens vivent en zone C sur 2,4 millions d'habitants en Cisjordanie (2,7 millions selon le PCBS) selon B'Tsemel, *Acting the Landlord: Israel's Policy in Area C, the West Bank*, June 2013, p.12.



© S. Coursière - ART-Dev - UMR 5281 - CNRS / 2014
d'après Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA) / 2014.

Carte 4-Zones A, B et C en Cisjordanie selon les accords d'Oslo (1995).

Latte-Abdallah et Parizot (2011) expliquent que la présence militaire israélienne en Cisjordanie constitue un maillage solide autour des enclaves palestiniennes grâce à des dispositifs tels que des tranchées, des barrières de sécurité, des tas de terres, des blocs de béton ou encore des tours de guet. Notons que la situation a changé, ces dispositifs matériels sont actuellement moins présents. Ils tendent à être remplacés par un contrôle de la population par les autorités israéliennes. Par ailleurs, la poursuite de la colonisation participe également à la fragmentation du territoire notamment par la multiplication des routes de contournement dédiées aux colons et aux Israéliens. Le nombre de colons ne cesse d'augmenter. Il est passé de 192 976 en 2000 à 299 440 en 2009 (hors Jérusalem-Est) (Latte-Abdallah et Parizot, 2011). Selon Bontemps et Signoles (2012), l'augmentation du nombre de « frontières intérieures » a conduit à la création de trois zones en Cisjordanie : la Cisjordanie du Nord (Naplouse et Jénine), la Cisjordanie centrale (Ramallah et Jéricho) et la Cisjordanie du Sud (Hébron et Bethléem).

Les déplacements sont donc compliqués, chronophages et parfois anxiogènes. Ainsi, pour se rendre en transport en commun de Ramallah à Jérusalem, éloignées de 12 kilomètres mais séparées par le check-point de Qalandya, il faut une heure dans le meilleur des cas. S'il y a de la circulation ou si les soldats ferment de manière arbitraire le check-point, le temps de trajet peut être multiplié par deux, par trois voire plus. Il faut apprendre à composer avec ces aléas et cette omniprésence de l'arbitraire.

Petit à petit le chercheur découvre les dispositifs de contournement mis en place par les Palestiniens et les Israéliens. Pour contourner le check-point de Qalandya, des mini-bus immatriculés en Israël passent par le check-point d'Izmeh destiné à desservir les colonies israéliennes. Seuls les Palestiniens disposant de cartes de résidents de Jérusalem peuvent utiliser ce moyen de transport qui est également plus cher. Les Palestiniens de Cisjordanie doivent obtenir un permis auprès des autorités israéliennes pour sortir de Cisjordanie. Latte-Abdallah et Parizot (2011) décrivent ces « réseaux de passeurs » qui favorisent l'émergence d'une « économie de la séparation ». Les restrictions de mouvements et les dispositifs sécuritaires affectent les recherches de terrain (Latte-Abdallah et Parizot, 2011). Le « temps » de l'enquête est donc long de par les difficultés liées à l'occupation et au morcellement du territoire mais également du fait du temps d'adaptation nécessaire à la compréhension de tous ses rouages.

Les Territoires palestiniens ne disposent pas d'aéroport, pour entrer il faut passer par l'aéroport d'Amman en Jordanie ou celui de Tel Aviv en Israël. Il est normalement plus rapide et moins coûteux de passer par l'aéroport de Ben Gourion. Le passage à l'aéroport est difficile car les contrôles israéliens sont stricts et visent à refouler de nombreuses personnes ayant des « liens » avec les Palestiniens (travaillant avec les Palestiniens ou habitant en Cisjordanie par exemple). Ces contrôles touchent les activistes et militants, les travailleurs humanitaires mais également les chercheurs⁴³. Il faut réussir à entrer et obtenir un visa. Nous devons renouveler notre visa touristique de trois mois à chaque passage. Celui-ci est toujours délicat et anxiogène, nous devons rester évasifs sur les raisons de notre présence. Bontemps et Signoles (2012) décrivent ce dilemme que rencontre le chercheur, à l'arrivée à l'aéroport de Ben Gourion par exemple, celui-ci doit choisir entre dévoiler qu'il se rend dans les Territoires palestiniens ou en dire le moins possible. Nous avons fait le choix de ne jamais expliciter l'objet de notre sujet de thèse et de ne pas communiquer notre lieu de résidence. Par ailleurs, nous avons toujours effacé les fichiers liés notre travail de recherche du disque dur de notre ordinateur avant de nous rendre à l'aéroport (afin de diminuer les complications avec les employés de la sécurité israéliens mais également pour ne pas compromettre les enquêtés). Par deux fois, nous avons obtenu un visa d'un mois. La première fois, nous rentrions par le pont Allenby d'une conférence à Amman en Jordanie avec d'autres membres de l'IFPO de Jérusalem (Institut Français du Proche Orient) ; la seconde lors de notre deuxième séjour en décembre 2012 où il nous a été notifié que nous étions venues « trop en Israël » alors que nous venions pour une conférence à la *Hebrew university* et que nous avions une lettre d'invitation. Ces difficultés nous mettaient dans une situation d'incertitude permanente avec notamment l'inquiétude de ne plus pouvoir rentrer dans les Territoires palestiniens. Les émotions influencent nos perceptions de la réalité c'est pourquoi il convient de les expliciter afin de poursuivre le travail de recherche. En comparaison avec d'autres personnes, chercheurs ou non, nous avons pu rentrer et sortir d'Israël sans trop de difficultés. Olivier de Sardan (1995 : 2) met en garde contre la dramatisation des difficultés rencontrées sur le terrain et contre l'auto-proclamation de l'anthropologue en héros du terrain. Il ne s'agit donc pas ici de dramatiser la situation ni d'établir une comparaison entre les chercheurs, entre les terrains ou entre les objets de recherche mais bien d'ouvrir la « boîte noire » qui permet de comprendre la relation du chercheur au terrain et aux enquêtés ainsi que les « temps de l'enquête ».

⁴³ Bontemps Véronique, J'ai été expulsée d'Israël parce que mariée à un Palestinien, *Rue 89*, 1 décembre 2009, <http://www.rue89.com/2009/12/01/francaise-jai-ete-expulsee-disrael-parce-que-mariee-a-un-palestinien-127661>.

2.5-Les enjeux éthiques : entretiens et restitution

Il n'est pas possible de généraliser nos rapports avec les enquêtés et il est difficile de « parler à leur place ». Nous présentons donc ici un tour d'horizon des différentes postures et attentes des enquêtés que nous avons rencontrés. Dans le cas d'entretiens avec des universitaires, souvent des hommes, ces derniers ont tendance à nous considérer comme une étudiante à qui l'on donne des conseils, c'est donc avec bienveillance qu'ils répondent à nos questions. De la même manière en France, comme nous l'avons déjà signalé, les enquêtés du monde académique prennent souvent une posture enseignant-étudiant lors des entretiens avec une tendance normative « vous devriez faire ceci ou cela, faire comme ceci ou comme cela ». D'autres enquêtés, plutôt des femmes, engagées dans leur travail de protection ou de sensibilisation à l'environnement avaient la volonté de nous « montrer » leur travail notamment en nous invitant et nous conduisant sur le terrain avec elles. L'idée étant de nous faire voir qu'il y a des choses concrètes qui sont mises en place dans le domaine de l'environnement. Dans d'autres cas, le rapport aux enquêtés a été affecté par la présence internationale dans les Territoires palestiniens, synonyme, souvent, de financements. Certains enquêtés nous demandaient si nous pourrions avoir accès à des financements de projets mais également à des financements de thèses. Enfin, certains attendent que nous portions la cause palestinienne en France, que nous soyons à la fois témoin et porte-parole de la cause. Nous étions alors un « témoin confirmatif » à travers lequel les acteurs cherchaient une reconnaissance de leur situation. Nous avons composé avec ces diverses attentes, en être conscient permet une analyse plus fine des discours des acteurs.

Au cours des entretiens, les acteurs prennent en compte les impacts de la publication de la recherche : *« Les acteurs fabriquent des façades (fronts) derrière lesquelles ils se protègent, distillant les informations en fonction des effets qu'ils escomptent provoquer, orientant la perception et le jugement de l'enquêteur selon leurs anticipations du rapport final qu'il rendra public et des conséquences de cette publication pour leurs propres intérêts. »* (Cefaï et Amiraux, 2002c : En Ligne) Les enquêtés contrôlent leurs discours en fonction des retombées potentielles de la publication des travaux de recherche mais également de leurs intérêts. Bien spécifier la dimension scientifique des recherches et le format de la thèse permet de limiter les attentes de retours à court terme de la part des enquêtés. Certains acteurs demandaient à ce que nous traduisions notre travail en anglais et d'autres en arabe. Il nous semble que cette demande reflète une volonté de diffusion et d'accessibilité aux Palestiniens des travaux scientifiques réalisés sur les Territoires palestiniens.

Nous pensons effectivement que la traduction en arabe ou au minimum en anglais pourrait être un gage de la scientificité et sincérité de notre travail mais répondrait également au devoir du chercheur de communiquer ses résultats, soit dans des contextes scientifiques, soit dans des contextes de vulgarisation.

Conclusion du chapitre 2

Notre méthodologie a structuré notre recherche en trois temps entre la France et les Territoires palestiniens. Nous avons tout d'abord réalisé une analyse de projets de recherche sur l'eau et le changement climatique afin d'analyser la construction des savoirs et les représentations des chercheurs concernant l'environnement mais également la manière dont il doit être géré. Ensuite, dans les Territoires palestiniens, nous avons analysé la circulation, l'hybridation et l'instrumentalisation des savoirs et des solutions d'action publique à travers l'étude des acteurs « intermédiaires », les politiques des bailleurs de fonds et de l'AP. Enfin, nous avons étudié les interactions entre l'AP et la population palestinienne et surtout la manière dont la mise en œuvre ou non de politique de gestion de l'environnement peut constituer une forme de violence. Pour cela, nous avons mobilisé des méthodes qualitatives tâchant d'allier les apports de la *grounded theory* aux méthodes hypothético-déductives.

Nous avons explicité notre « recherche au quotidien » ainsi que les spécificités de notre terrain. Ceci constitue une analyse réflexive sur notre travail que nous considérons essentielle pour la mise à distance du terrain et l'analyse des résultats. Cela permet également d'ouvrir la boîte noire de la recherche et de situer d'« où nous parlons ». Nous avons montré que ce travail permet également de présenter le terrain choisi à travers le vécu du chercheur. En effet, ce chapitre est l'occasion de présenter les difficultés et les effets de l'occupation israélienne sur le territoire et la population palestinienne.

Conclusion de la première partie

La première partie a explicité à la fois les cadres théoriques et méthodologiques de la thèse. La grille d'analyse a été conçue afin d'étudier la construction, la circulation et la mise en œuvre des savoirs et des solutions d'action publique environnementales climatiques et de gestion de l'eau, dans un pays sous régime d'aide et en conflit : les Territoires palestiniens. Grâce aux apports de la science politique et à ceux de la géographie critique nous analysons la construction des savoirs ainsi que leurs traductions en modèles de gestion de l'environnement. Cette grille d'analyse a été complétée par des méthodes d'enquêtes qualitatives mêlant entretiens semi-directifs, observations et analyses de la littérature grise. L'explicitation en profondeur de l'enquête de terrain permet à la fois de réaliser un travail réflexif, d'ouvrir la boîte noire du travail de terrain et de présenter le terrain à travers le vécu du chercheur. Nous avons montré l'importance d'un travail de terrain en profondeur et au quotidien pour une analyse au plus près des dynamiques socio-politiques. Nous allons maintenant nous intéresser à la manière dont les bailleurs de fonds associent les questions de développement, d'environnement et de résolution de conflit.

PARTIE 2-L'AIDE INTERNATIONALE DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS : LORSQUE LES QUESTIONS DE RÉOLUTIONS DE CONFLIT RENCONTRENT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Alors que les savoirs scientifiques sont souvent présentés comme « neutres », les projets de développement sont généralement présentés comme « techniques ». Dans les deux cas, des présupposés universalistes guident l'application de savoirs ou la mise en œuvre de projets dans des contextes divers et variés. Les Territoires palestiniens reçoivent une part importante de l'aide internationale (en dollars US par habitant). La présence d'acteurs exogènes est très forte ; elle a des impacts en termes de formulation des problèmes environnementaux et de solutions à adopter. Quels sont les savoirs et les modèles de gestion de l'environnement mobilisés par les bailleurs de fonds ? Quelles sont leurs représentations du conflit israélo-palestinien mais également de la nature et de son gouvernement ?

L'un des objectifs affichés des bailleurs de fonds est la construction de l'État palestinien. La solution à deux États a peu à peu été imposée comme la seule voie vers la paix au Moyen-Orient. À la suite des accords d'Oslo et de la création de l'AP, l'objectif de construction étatique a pris de plus en plus d'ampleur dans les discours et les politiques des bailleurs de fonds. Dans cette optique ils lient de façon mécanique le développement économique, la construction étatique et la paix. Nous tâcherons de déconstruire ces relations causales qui ne vont pas de soi. Les représentations des bailleurs de fonds correspondent aux théories fonctionnalistes sur la paix ou aux approches néolibérales de la paix (Bouillon, 2004 ; Aggestam et Sundell-Ekund, 2014). Les discours des bailleurs de fonds tournent autour de « *peace building* », de « *state building* » ou encore de « *capacity building* » et se déclinent et se traduisent dans tous les domaines d'action publique, les questions environnementales ne faisant pas exception (Chapitre 3).

Les questions de développement et de protection de l'environnement sont liées. Selon les pays du « nord » le développement doit permettre la croissance économique, la réduction de la pauvreté et donc faciliter la protection de l'environnement. Pour les pays du « sud » les questions environnementales ne doivent pas entraver leur « droit au développement ». On perçoit ici les

tensions entre les différentes positions. Les projets environnementaux mis en œuvre dans le cadre de la coopération internationale sont souvent présentés comme répondant à des problèmes techniques, or ils sont porteurs de valeurs. Ils participent à la co-production de l'ordre social et de l'ordre naturel et reflètent les représentations de la nature et des relations entre les êtres humains et l'environnement de leurs promoteurs. Définir l'environnement et la manière dont il doit être géré est le fruit de relations de pouvoir. L'objectif est alors d'étudier comment l'environnement et le développement se sont co-construits afin de déconstruire les discours hégémoniques sur l'environnement (Chapitre 4).

CHAPITRE 3-L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE CONFLIT : L'OBJECTIF AFFICHÉ DE CONSTRUCTION DE L'ÉTAT PALESTINIEN

Dès 1947, par la résolution 181 de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) du 29 novembre, l'ONU prévoit la partition de la Palestine en un État juif, un État arabe et la ville de Jérusalem. Cette proposition est rejetée par les États arabes et les Palestiniens qui refusent le partage du territoire. Quelques mois plus tard, le 14 mai 1948, la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël annonce la création d'un État juif. Côté palestinien, c'est l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) qui devient le partenaire dans les négociations avec Israël. L'OLP a été créée en 1964. Lors du Conseil national palestinien à Alger en novembre 1988, elle déclare l'indépendance de l'État de Palestine. Les accords d'Oslo mettent en place l'Autorité Palestinienne (1994) et posent qu'un statut final doit être négocié pendant cinq ans. Dernièrement, le 29 novembre 2012, la Palestine obtient le statut d'État observateur non-membre de l'ONU. Cette chronologie en quelques dates de la partition de la Palestine en deux États est très succincte⁴⁴. Ce chapitre s'intéressant plus particulièrement à la période post-Oslo, il s'agit de rappeler la profondeur historique des dynamiques actuelles. En effet, il convient de rappeler que certains processus observés après Oslo prennent leurs origines dès l'établissement de l'État israélien. Ainsi, le temps long est important pour comprendre les dynamiques actuelles concernant le conflit israélo-palestinien autour de la gestion de l'eau (Trottier, 1999). Les dépossession de terre, les problèmes économiques (marché du travail, qualification des travailleurs), les restrictions, la fragmentation territoriale, etc., sont des dynamiques observables au cours de la période pré-Oslo (Hillal et Khan, 2004).

Les accords d'Oslo marquent le début d'un consensus et d'une rhétorique assimilant la solution à deux États à la solution au conflit israélo-palestinien. Notons qu'au regard des années écoulées depuis la signature des accords d'Oslo, et plus récemment à l'aune de l'opération militaire israélienne dans la bande de Gaza de l'été 2014, cette issue paraît de plus en plus compromise. Par ailleurs, c'est aussi à partir des accords d'Oslo que les montants de l'aide internationale à destination des Territoires palestiniens atteignent des records (Brynen, 2000 ; Abu-Sada, 2007 ; Keating, Le More et Lowe, 2005 ; Le More, 2008), comme le montre le tableau 1. Les objectifs affichés de certains acteurs internationaux, le Quartet⁴⁵, l'UE, la BM, les États-Unis, etc., sont la construction de

⁴⁴ Pour plus de détails voir la chronologie en annexe.

⁴⁵ Le Quartet, mis en place en 2002 et composé des Nations Unies, de l'Union européenne, des États-Unis et de la

la paix et de l'État palestinien. De nombreux cas de construction exogène de la paix ont pu être observés à travers le monde : l'ex-Yougoslavie, l'Irak, l'Afghanistan, etc. Mais le montant de l'aide allouée aux Palestiniens en fait « [...] l'un des plus grands exemples de "peacebuilding through aid" jamais consenti dans l'après-guerre froide » (Bocco et Mansouri, 2008 : 6). Les objectifs affichés se déclinent autour des mots clés suivant : « *state buiding* », « *peace building* », « *capacity building* », « *conflict resolution* », etc. Nous étudierons dans ce chapitre ce que ces concepts sous-tendent en termes de développement et de solution au conflit israélo-palestinien. L'objectif est de comprendre comment les bailleurs de fonds participent à la construction d'un État palestinien et quelles sont leurs représentations de l'« État palestinien ». Nous n'entrerons pas ici dans les questions sur la nation, le type d'État, la diaspora⁴⁶, etc. En cela, ce chapitre n'est pas un travail sur le nationalisme palestinien⁴⁷. Ce qui nous intéresse c'est bien la construction de la solution à deux États comme solution à la paix par une partie de la communauté internationale. Il s'agit d'analyser l'épistémologie du développement dans les Territoires palestiniens. Quels sont les buts affichés et les discours dominants ? L'aide internationale n'a pas comme seul objectif affiché la construction de l'État palestinien, elle vise également à l'amélioration des conditions socio-économiques des Palestiniens. Cependant les deux discours se rejoignent dans la mesure où, même indirectement, l'amélioration des conditions de vie doit permettre la pérennisation de la paix et de l'État.

Nous nous intéressons à la manière dont cette rhétorique pénètre tous les secteurs d'action publique et notamment la gestion de l'eau et les questions climatiques ainsi qu'aux impacts que cela engendre pour les institutions gouvernementales chargées de ces politiques. Dans une optique multi-échelles, nous étudierons en détail les impacts de cette épistémologie sur les relations entre les acteurs et sur le territoire dans les parties suivantes de la thèse. Pour mener à bien ce travail nous analysons des discours d'organisations internationales comme l'UE, la BM ou le Quartet, à travers la publication de rapports et, pour les points spécifiques à la gestion de l'eau et au changement climatique, nous analysons également en complément les entretiens que nous avons réalisés dans les Territoires palestiniens.

Russie a pour objectif de participer aux médiations dans les négociations sur le processus de paix israélo-palestinien.

⁴⁶ Si nous n'étudions pas le rôle joué par les Palestiniens de la diaspora, notons que celle-ci joue un rôle important dans l'économie palestinienne à travers les investissements, l'aide familiale ou encore les actions caritatives. Pour plus de détails voir Hanafi (1997, 1998) et Bouillon (2004). Hanafi (1998) souligne les difficultés concernant l'obtention de données chiffrées précises. Il précise que les Palestiniens de la diaspora participent principalement dans les secteurs de l'industrie, des services et de la construction. Bouillon (2004) explique plus en détail la formation de coalition d'intérêts entre les hommes d'affaires de la diaspora et les leaders de l'AP dans la période post-Oslo.

⁴⁷ Sur le nationalisme et le élites politiques entre 1948 et 1982 voir Picaudou (1984).

Ce chapitre revient sur les différentes étapes qui ont marqué et consolidé l'idée de la création d'un État palestinien à partir de l'établissement de l'AP (Section 1). Nous déconstruirons la manière dont les bailleurs de fonds lient mécaniquement les questions de développement économique, de paix et de construction étatique (Section 2). Puis nous étudions plus spécifiquement les domaines de la gestion de l'eau et du changement climatique et la manière dont ces objectifs et rhétoriques de soutien à l'AP et à la construction étatique s'immiscent dans les questions environnementales (Section 3).

Section 1-Des accords d'Oslo à la reconnaissance de la Palestine comme État-observateur, non-membre de l'ONU

En 1993, deux approches de la résolution du conflit israélien s'opposent. L'approche dite de « Madrid » qui vise un règlement définitif du conflit et l'approche dite d'« Oslo » qui prévoit un règlement progressif du conflit laissant les questions les plus délicates à un règlement postérieur (Roberts, 2005 : 17). Ainsi, la question des réfugiés, du statut de Jérusalem, des colonies, des frontières et des droits sur l'eau⁴⁸ restent en suspens. Cette section suit un découpage chronologique. La première partie traite des accords d'Oslo (1.1), la seconde des années 1990 à l'adoption de la « Feuille de route » en 2003 (1.2), la troisième de la conférence de Paris (1.3) et la dernière du récent changement de statut de l'AP à l'ONU (1.4). Le fil conducteur de cette section est l'analyse du processus de consolidation de la solution à deux États comme solution au conflit israélo-palestinien. C'est dans le contexte d'Oslo que les liens entre l'aide internationale et les objectifs de « *peacebuilding* » se consolident⁴⁹. Avant Oslo, les montants de l'aide internationale n'étaient pas aussi importants qu'ils le deviendront par la suite. L'aide était mise en œuvre en solidarité avec le peuple palestinien afin qu'il puisse rester sur ses terres ou pour améliorer ses conditions de vie. Les principaux bailleurs sont alors les États arabes et l'*United State Agency of International Development (USAID)* : « *After the occupation of the West Bank and Gaza in 1967, a few actors provided aid (largely Arab and Palestinian, but with some assistance from USAID after the 1978 Camp David Accord between Israel and Egypt). In this period, aid and humanitarian assistance*

⁴⁸ Accord d'Oslo, 1995, Annexe III, art. 40.1 : « Israël reconnaît le droit à l'eau des Palestiniens en Cisjordanie. Ce droit sera discuté lors des négociations relatives au statut permanent et fixé dans l'accord sur le statut permanent relatif aux différentes ressources en eau ».

Les traductions des textes des accords d'Oslo utilisées dans la thèse proviennent de la Digithèque de matériaux juridiques et politiques (MJP) de l'université de Perpignan. Site Internet : <http://mjp.univ-perp.fr/apropos.htm#p>, consulté le 16/09/2014.

⁴⁹ Sur l'aide avant Oslo et dans les années 1990, voir Brynen (1996).

was used mainly to promote "steadfastness" (sumud) and "solidarity" (tadamon) motivated by the desire to help Palestinians remain on the land and resist the occupation (promoted by the PLO and funded by Arab states), or assist in the development of Palestinian wellbeing and quality of life (promoted by USAID, the UN Relief and Works Agency and the UN Development Programme). » (Turner, 2012 : 497) À partir des accords d'Oslo, les montants de l'aide augmentent et les objectifs affichés par les bailleurs de fonds s'orientent vers la création d'un État de Palestine.

1.1-Les accords d'Oslo

Pour comprendre la situation actuelle dans les Territoires palestiniens, il est essentiel de revenir sur les accords d'Oslo. Ces accords jouent un rôle crucial car ils créent l'AP, institution qui sera au cœur du processus de construction d'un État palestinien dans le cadre de la « solution à deux États ». Pourtant, les accords d'Oslo ne mentionnent pas l'idée de création d'un État palestinien (contrairement à la délégation palestinienne présente lors des négociations de Madrid qui affirme l'importance de la reconnaissance des droits des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un État) (Peters, 1996). Les accords d'Oslo jouent également un rôle clé dans la régulation des questions environnementales et plus particulièrement de gestion de l'eau. En effet, bien qu'initialement temporaires, ils encadrent toujours la gouvernance de l'eau dans les Territoires palestiniens. Les accords d'Oslo sont le cadre d'action des bailleurs de fonds qui interviennent pour la grande majorité dans les limites posées par les accords.

1.1.1-Les accords d'Oslo : une solution transitoire établissant l'Autorité palestinienne

Les accords d'Oslo sont composés de trois ensembles de textes : la Déclaration de principe (Washington, 13 septembre 1993), l'accord Jéricho-Gaza (Le Caire, 4 mai 1994) et l'accord de Taba ou accord intermédiaire sur l'autonomie (Washington, 28 septembre 1995). La Déclaration de principes (13 septembre 1993) prévoit une période transitoire de cinq ans⁵⁰. L'accord du 4 mai 1994

⁵⁰ « Article premier : Objet des négociations.

Les négociations israélo-palestiniennes menées dans le cadre de l'actuel processus de paix au Moyen-Orient ont pour objet notamment d'établir une autorité palestinienne intérimaire autonome, le Conseil élu (le « Conseil »), pour les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza, pour une période transitoire n'excédant pas cinq ans, en vue d'un règlement permanent fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il est entendu que les arrangements intérimaires font partie intégrante de l'ensemble du processus de paix et que les négociations sur le statut permanent aboutiront à l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. »

dit « Oslo I » prévoit la création de l'AP⁵¹ et marque le début de la période transitoire⁵². Les accords de Taba dits « Oslo II » prévoient les élections du Conseil législatif palestinien et le découpage territorial de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. L'AP reste sous l'égide de l'OLP qui représente le peuple palestinien et qui est en charge des négociations avec Israël. Les accords d'Oslo, en donnant un statut transitoire à l'AP et en réaffirmant le rôle de l'OLP comme « partenaire » dans les négociations, participent à la création d'une institution originale, de nature hybride à mi-chemin entre un mouvement de libération et un État : « *The hybrid Palestinian Authority created as a result of the Oslo Accords sat unhappily in the grey area between a liberation movement and a state.* » (Khan, 2009 : 6) Les Palestiniens – notamment le Hamas et le Fatah – ne sont pas d'accord entre eux sur les accords d'Oslo et sur la nature de l'AP⁵³. Les ambiguïtés quant à la nature et au devenir de l'AP se confirment au fil de la pérennisation de la période intermédiaire. Ces difficultés soulevées par la nature hybride de l'AP sont également perceptibles à travers les multiples dénominations utilisées par les chercheurs. Certains parlent d'« entité », d'autres de « *proto-state* », « *embryonic state* », « *quasi-state* », « *state-like entity* » (Khalidi et Samour, 2010), etc. Nous considérons que certaines dénominations comme « *proto-state* », « *quasi-state* » soutendent des dimensions développementalistes auxquelles nous ne souscrivons pas. Notre travail ne porte pas sur la forme de l'État, nous n'analysons pas la construction étatique à la lumière d'un processus de modernisation mais nous étudions le rôle des facteurs exogènes dans ces processus. Nous employons donc dans notre thèse le terme « entité » pour désigner l'AP.

La création de l'AP marque le début d'un processus de centralisation des pouvoirs et d'institutionnalisation de la vie politique (Signoles, 2008 : 132). Les accords d'Oslo accordent une place importante aux questions de sécurité. C'est dans ce cadre que sont tissés les premiers liens entre sécurité et « *capacity building* » : « *External sponsors determined that capacity-building in Palestine should prioritize the provision of security to Israel and essential services to the Palestinians during the interim period.* » (Khan, 2009 : 14) Ces accords posent les fondements de ce qu'est le développement par et pour les bailleurs de fonds dans la période post-Oslo.

⁵¹ Article IV : Structure et composition de l'Autorité palestinienne.

1.L'Autorité palestinienne sera composée d'un organe de 24 membres qui assurera la mise en œuvre et sera responsable de tous les pouvoirs et responsabilités législatifs et exécutifs qui leur seront transférés conformément au présent accord, ainsi que l'exercice de fonctions judiciaires conformément à l'article VI, alinéa 1 b du présent accord.

2.L'Autorité palestinienne administrera les départements qui lui seront transférés et pourra établir, dans le cadre de sa juridiction, d'autres départements ou unités administratives subordonnées, dans la mesure où cela serait nécessaire pour l'accomplissement de ses responsabilités. Elle déterminera ses propres procédures internes.

⁵² Article XXIII : Clauses finales.

3. La période intérimaire de cinq ans prévue dans la Déclaration de principes commencera à la date de la signature du présent accord.

⁵³ Pour plus de détails voir Signoles (2008).

Les accords d'Oslo comprennent également le Protocole de Paris sur les relations économiques (29 avril 1994, annexe V de l'Accord intérimaire). Ce Protocole régule les relations entre Israël et l'AP dans le domaine économique. Ce Protocole donne à Israël un pouvoir de contrôle sur l'économie palestinienne notamment *via* le système de transfert de taxes : « *The Paris Economic Protocol (PEP), the economic part of the Oslo agreements, also gave Israel a huge level of control over Palestinian economic wellbeing as it instituted a tax transfer scheme where Israel collected and passed to the PA the taxes and custom duties on Palestinian imports from or via Israel, and income tax collected from Palestinian workers in Israel.* » (Turner, 2012 : 499) Dans le même temps se mettent en place les débuts de la coordination de l'aide internationale avec la création du comité de liaison : « *At its third meeting in November 1994, the AHLC endorsed the establishment of a Local Aid Coordination Committee (LACC) to facilitate aid coordination among donors on the ground in Palestine.* » (Brynen, 1996 : 81) Le Protocole de Paris pose les bases d'un difficile développement économique – que nous détaillerons dans la section 2 – dans lequel les bailleurs de fonds jouent un rôle important.

1.1.2-Les accords d'Oslo et l'eau : les fondements d'une situation inégalitaire

L'eau est l'une des questions qui fait l'objet de discussions et de négociations constantes entre l'AP et le gouvernement israélien et auxquelles prennent part les bailleurs de fonds. La situation actuelle ne peut se comprendre sans se pencher sur les accords d'Oslo qui déterminent les droits, les responsabilités et le cadre des négociations pour l'adoption d'un accord permanent. Les accords d'Oslo devaient être une période transitoire de cinq ans, les décisions prises dans le domaine de la gestion de l'eau dans ce cadre devaient donc également être transitoires. Or, ce sont toujours ces accords qui régissent la gestion de l'eau et les relations israélo-palestiniennes. Plusieurs auteurs (notamment Trottier, 1999 ; Daibes, 2003 ; Selby, 2003, 2013)⁵⁴ ont analysé en détail les accords d'Oslo, leurs contenus ainsi que leurs conséquences dans le domaine de la gestion de l'eau. Dans ce paragraphe, nous revenons sur les accords d'Oslo afin de comprendre comment ils ont façonné la gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens ainsi que les relations entre l'AP et Israël. Les accords d'Oslo marquent le début d'une période où les politiques palestiniennes de l'eau sont

⁵⁴ Sur la législation avant Oslo et les modèles de gestion de l'eau voir notamment : Trottier (1999) et Daibes (2003). Pour une analyse approfondie du contenu des accords d'Oslo et de leurs conséquences sur la gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens : voir Trottier (1999) et Daibes (2003), Selby (2003 et 2013).

dessinées à la fois par la situation de domination d'Israël mais également par l'omniprésence des bailleurs de fonds.

L'eau est l'un des points clés du conflit israélo-palestinien remis aux négociations pour un accord permanent. Les accords d'Oslo de 1993 précisent :

« Article V : Période de transition et négociations sur le statut permanent.

3. Il est entendu que ces négociations porteront sur les questions en suspens, notamment : Jérusalem, les réfugiés, les implantations, les arrangements en matière de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec d'autres voisins, et d'autres questions d'intérêt commun. »

Ceux de 1995 précisent :

« Article XXXI : Clauses finales.

5. Les négociations sur le statut permanent commenceront, entre les deux parties, dès que possible et au plus tard le 4 mai 1996. Il est entendu que ces négociations couvriront les questions en suspens incluant : Jérusalem, les réfugiés, les implantations, les arrangements de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec d'autres pays voisins et d'autres questions d'intérêt commun. »

Cependant, l'annexe III (1995), article 40 précise :

« Protocol Concerning Civil Affairs. Article 40 Water and Sewage.

1. Israel recognizes the Palestinian water rights in the West Bank. These will be negotiated in the permanent status negotiations and settled in the Permanent Status Agreement relating to the various water resources. »

L'eau apparaît donc souvent comme l'un des points clés des négociations avec Jérusalem, les frontières, les réfugiés, les colonies.

La mise en place de l'APE est énoncée dans la Déclaration de principes de 1993, article VII :

« Article VII : Accord intérimaire.

4. Afin d'être en mesure de promouvoir la croissance économique, dès son inauguration, le Conseil établira notamment une autorité palestinienne pour l'électricité, une autorité portuaire à Gaza, une banque palestinienne de développement, un bureau palestinien de promotion des exportations, une

autorité palestinienne pour l'environnement, une autorité foncière palestinienne, une autorité palestinienne pour l'eau, et toute autre autorité convenue, conformément à l'Accord intérimaire qui spécifiera leurs pouvoirs et responsabilités. »

Les accords du 4 mai 1994 prévoient notamment que les colonies ainsi que les puits soient exclus de la juridiction de l'AP⁵⁵, ils limitent les pouvoirs de l'AP⁵⁶ et posent l'obligation de l'AP de payer les quantités d'eau non-payées par les habitants mais délivrées par Mekorot. Les accords posent donc les bases d'un contrôle israélien sur l'eau à Gaza et à Jéricho : « *In fact, the Cairo Agreement provided Israel with a legal basis for controlling water in Gaza and Jericho via their veto over Palestinian made legislation, while discharging Israel from having to fund sewage network for Gaza since according to paragraph 35c, section B, Article II, Annex II, the PA is responsible for wastewater treatment in order to prevent pollution in both surface and groundwater.* » (Trottier, 1999 : 66) L'Accord de Jéricho-Gaza constitue donc une base pour le contrôle israélien des ressources en eau qui passe à la fois par le droit de veto dont disposent les autorités israéliennes mais également par l'exonération de celles-ci des coûts liés au traitement des eaux usées. Nous verrons également que le rôle attribué à l'APE d'intermédiaire pour le paiement de l'eau consommée par les Palestiniens à Mekorot participe au pouvoir de cette dernière sur les acteurs palestiniens et va cadrer les politiques mises en œuvre conjointement par les bailleurs de fonds et l'AP ainsi que les relations entre le pouvoir central et les municipalités.

Le Protocole de 1995 concernant les affaires civiles, établit le *Joint Water Committee* (JWC) :

« 11. In order to implement their undertakings under this Article, the two sides will establish, upon the signing of this Agreement, a permanent Joint Water Committee (JWC) for the interim period, under the auspices of the CAC [Civil Affairs Coordination and Cooperation Committee]⁵⁷. »

Les décisions concernant la gestion de l'eau en Cisjordanie sont soumises à l'approbation du JWC :

⁵⁵ Article V : Juridiction.

1. Les prérogatives de l'Autorité palestinienne comprennent toutes les affaires relevant de sa juridiction territoriale, fonctionnelle et personnelle, telles qu'elles sont précisées ci-après. a. La juridiction territoriale couvre le territoire de la bande de Gaza et de la zone de Jéricho, tel que défini à l'article premier, à l'exception des implantations et de la Zone d'installation militaire. La juridiction territoriale inclut le sol, le sous-sol et les eaux territoriales, conformément aux dispositions du présent accord.

⁵⁶ Article VII : Pouvoirs législatifs de l'Autorité palestinienne.

3. Les actes législatifs promulgués par l'Autorité palestinienne devront être communiqués à un sous-comité qui sera établi par le CAC (ci-après dénommé « sous-comité de la législation »). Israël pourra, dans un délai de 30 jours à compter de la communication d'actes législatifs, demander au sous-comité de la législation de déterminer si ces actes vont au-delà de la juridiction de l'Autorité palestinienne ou contreviennent d'une autre manière aux dispositions du présent accord.

⁵⁷ Comité de coordination entre l'AP et Israël établi par l'annexe III (1995), article 1.

pour creuser un nouveau puits, pour réhabiliter un puits, pour intervenir sur les systèmes de traitement des eaux usées, etc., il faut obtenir l'accord du JWC. Les accords d'Oslo prévoient un découpage du territoire en zone A, B et C, les zones C étant sous contrôle israélien, toutes les décisions concernant l'aménagement et donc la gestion de l'eau doivent passer par le JWC mais également par l'administration civile israélienne. Les demandes palestiniennes ont peu de chances d'aboutir. Or, la zone C représente un potentiel important pour la gestion de l'eau : « *This is rendered all the more significant because the vast majority of the most important Palestinian water facilities need to be located in Area C: apart from in the North-Eastern Basin, almost all of the productive zones for well-drilling from the Mountain Aquifer are in Area C; and most wastewater treatment plants need likewise to be located in Area C (for environmental and land use reasons).* » (Selby, 2013 : 9) Le régime d'Oslo entérine un système de gestion de l'eau double comprenant à la fois des réseaux israéliens et des réseaux palestiniens. Or, l'AP n'a pas une autorité totale sur les ressources en eau dans les Territoires palestiniens. De plus, de nombreux acteurs locaux palestiniens contrôlent les ressources au niveau local : « *The PA is now facing competition for the control of water access and water use from several actors. Local actors control most of the 18% of West Bank water granted to the Palestinian by the Taba Agreement whereas Israel controls most of the rest.* » (Trottier, 1999 : 72) Le pouvoir central de l'AP est donc peu effectif. Les accords d'Oslo octroient à l'AP le rôle majeur, en contradiction avec d'autres dispositions comme le contrôle du JWC⁵⁸, sur toutes les décisions concernant l'eau en Cisjordanie et en occultant l'existence des systèmes de gestion de l'eau existant au niveau local. Nous verrons que la tension entre centralisation et décentralisation du pouvoir est l'un des dénominateurs clés des politiques de gestion de l'eau porté par l'AP et les bailleurs de fonds.

Le régime d'Oslo est fortement inégalitaire, Selby parle de « *domination dressed up as cooperation* » (Selby, 2003b) et dans un rapport de 2011 Glavany décrit la situation dans le domaine de l'eau comme une situation d' « *apartheid* ». Les bailleurs de fonds, en voulant suivre les accords d'Oslo participent au renforcement de ce système inégalitaire : « *Crucially, international donors interpret their role as supporting the "peace process", and hence, almost without exception, insist on abiding by the terms of the agreements signed between Israel and the PLO.* » (Selby, 2013 : 9) Nous avons vu que l'un des objectifs affichés des bailleurs de fonds est de promouvoir la paix par le biais notamment de la construction étatique palestinienne. Pour les bailleurs de fonds, l'application et le respect des accords d'Oslo est l'une des conditions intrinsèques à l'établissement d'une paix

⁵⁸ Le JWC est composé pour moitié d'Israéliens et pour moitié de Palestiniens, membres de leur gouvernement respectif.

durable. Dans le domaine de la gestion de l'eau, une grande majorité d'entre eux va donc s'appliquer à respecter les accords d'Oslo et notamment le passage par le JWC. Ainsi, les bailleurs de fonds renforcent le régime de gouvernance de l'eau d'Oslo. Nous verrons que l'une des conséquences de ce système est une focalisation sur les réseaux d'approvisionnement en eau en zone urbaine, en zone A. Dès lors, les discours sur la coopération peuvent être considérés comme partie prenante du système de domination (Selby, 2013 : 22-23).

Par ailleurs, la durée dans le temps des accords d'Oslo, initialement prévus comme temporaires, maintiennent les Territoires palestiniens dans une situation inégalitaire dans la mesure où les accords de septembre 1995 fixent les quantités d'eau allouées à chacune des parties et que ces quantités n'ont pas été révisées depuis lors. Les accords du 28 septembre 1995 (article 40 du Protocole concernant les affaires civiles, *Schedule 10-Data concerning aquifers*) fixent les quantités d'eau pour les Israéliens et les Palestiniens pour la période intermédiaire (Tableau 1).

| | Israël | Autorité palestinienne |
|----------------|--------|--------------------------------------|
| Aquifère est | 40 | 54 (+78 qui doivent être développés) |
| Aquifère nord | 103 | 42 |
| Aquifère ouest | 340 | 22 |

Tableau 1-Allocation des quantités d'eau en millions de mètres cubes entre Israël et l'AP pour la période intermédiaire (accords d'Oslo de 1995).

Ce tableau montre les quantités d'eau allouées à Israël et à l'AP selon les accords d'Oslo. En pourcentage, la répartition est la suivante : 82% de l'eau de la Cisjordanie est utilisée par les Israéliens et 18% par les Palestiniens (Trottier, 1999 : 66). Par la reconnaissance de droits à l'eau et la nécessité de développer les ressources hydrauliques, les accords d'Oslo accordent une dimension étatique à l'AP : « *However, this recognition of Palestinian water rights allows the PA to play the role of a state when facing the various donors, an attitude encouraged by paragraph 2 [article 40, Protocole concernant les Affaires Civiles, 1995], which recognizes the necessity of a hydraulic development.* » (Trottier, 1999 : 67) Pour les bailleurs de fonds, le secteur de la gestion des ressources en eau s'inscrit dans le projet de construction étatique palestinienne et de construction de la paix qui passe par le respect et l'application des accords d'Oslo.

Les accords d'Oslo posent les bases des dynamiques à l'œuvre dans le domaine de la gestion de l'eau depuis les années 1990 et des relations inégales entre le gouvernement israélien et l'AP par le biais à la fois du JWC, du découpage territorial de la Cisjordanie et de la colonisation. Les accords d'Oslo devaient permettre une transition vers un accord permanent or ils régissent toujours le fonctionnement de la gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens. Le cadre d'action des bailleurs de fonds dans le domaine de l'eau est celui-ci. Ils vont le renforcer à travers la mise en place de projets d'infrastructure et/ou de réforme. Nous verrons également que cela modifie les rapports entre le pouvoir central et la population palestinienne. Par ailleurs, malgré cette situation inégalitaire, nous verrons que les stratégies d'instrumentalisation du conflit ne sont pas à exclure de la part de l'AP.

1.2-De la fin des années 1990 à l'adoption de la « Feuille de route » : l'État palestinien comme objectif final des négociations

À partir de la fin des années 1990, différents sommets et/ou accords se succèdent. Les accords d'Oslo du 4 mai 1995 prévoyaient une période intermédiaire de cinq ans, celle-ci devait donc arriver à échéance le 4 mai 1999. Du 15 au 23 octobre 1998, le sommet de Wye Plantation débouche sur la signature des accords du même nom par Yasser Arafat et Benjamin Netanyahu. L'objectif du sommet était de relancer les accords d'Oslo et les négociations. Ces accords prévoient notamment le retrait de l'armée israélienne de 13% de la Cisjordanie. L'accord de Charm al-Sheikh du 3 septembre 1999, signé par Ehud Barak et Yasser Arafat prévoit la mise en œuvre de Wye Plantation et revoit le calendrier d'application. Il prévoit également que « *the two Sides will conclude a comprehensive agreement on all Permanent Status issues within one year from the resumption of the Permanent Status negotiations* »⁵⁹. L'accord prévoit donc la signature d'un accord permanent en septembre 2000. En juillet 2000, le sommet de Camp David ne permet pas aux deux parties de trouver un compromis. À partir de septembre 2000, la seconde Intifada commence. Le sommet de Taba en janvier 2001 ne permet pas d'avancées majeures.

En avril 2003 le Quartet se réunit et adopte une « Feuille de route » pour la paix ayant pour objectif de mettre fin au conflit. Elle s'intitule : « *Feuille de route axée sur des résultats en vue d'un*

⁵⁹ The Sharm el-Sheikh Memorandum, art.1. Permanent status negotiation, d.

règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. »⁶⁰ Elle présente les étapes à suivre pour parvenir à la résolution finale du conflit ainsi qu'à la mise en place d'un État palestinien. Dans la lettre datée du 7 mai 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général, Kofi Annan, écrit :

*« J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une feuille de route qui vise à concrétiser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, telle qu'affirmée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1397 (2002). »*⁶¹

La première phase prévoit la : *« Fin du terrorisme et de la violence, normalisation de la vie des Palestiniens et mise en place des institutions palestiniennes »* d'ici le mois de mai 2003, la seconde phase entre juin et décembre 2003 est transitoire, quand à la troisième, elle prévoit la préparation d'un accord sur le statut définitif pour 2005. L'objectif affiché est de parvenir à la création *« d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité »*.

La « Feuille de route » est entérinée par une résolution de l'ONU : *« Endorses the Quartet Performance-based Roadmap to a Permanent Two-State Solution to the Israeli-Palestinian Conflict (S/2003/529). »*⁶² À la différence des accords d'Oslo, la « Feuille de route » pose explicitement l'objectif de la création d'un État palestinien : *« Where the Roadmap differs from Oslo, and in doing so demonstrates that the diplomatic community has learned some lessons, is through an explicit recognition that a secure Israel and an independent and "viable" Palestinian state are the ultimate objectives of the process ; that the path towards statehood must contain specific monitorable actions; and that the Quartet must take responsibility for assessing the performance of the parties along the way and "graduating" them from the one Roadmap phase to the next. »* (Roberts, 2005 : 23) La conférence d'Annapolis du 27 novembre 2007 officialise la solution à deux États :

« In furtherance of the goal of two states, Israel and Palestine, living side by side in peace and security, we agree to immediately launch good-faith bilateral negotiations in order to conclude a peace treaty, resolving all outstanding issues, including all core issues without exception, as

⁶⁰ Nations Unies S/2003/529, http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S%2F2003%2F529&Submit=Recherche&Lang=F, consulté le 16/10/2013.

⁶¹ Lettre datée du 7 mai 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, Kofi Annan, S/2003/529.

⁶² United Nations S/RES/1515 (2003), Security Council, Resolution 1515 (2003), Adopted by the Security Council at its 4862nd meeting, on 19 November 2003 : *« Endorses the Quartet Performance-based Roadmap to a Permanent Two-State Solution to the Israeli-Palestinian Conflict (S/2003/529) »*.

*specified in previous agreements. »*⁶³

L'équation entre la paix et la construction étatique palestinienne est posée dans la « Feuille de route » et confirmée par la conférence d'Annapolis. La résolution du conflit et la création d'un État palestinien fonctionnent de concert, la réussite de l'un est conditionnée à celle de l'autre. Cette relation causale est alors la base de toutes les politiques de développement soutenues par les bailleurs de fonds.

1.3-La conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien : le rôle des bailleurs de fonds

Dans la continuité de la conférence d'Annapolis⁶⁴, la conférence internationale des donateurs pour un État palestinien s'est tenue à Paris le 17 décembre 2007. L'objectif principal affiché est de mobiliser des fonds pour la création d'un État palestinien :

*« La Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien a donné un signal fort de soutien politique et financier au gouvernement du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Salam Fayyad, et à leur vision du futur État palestinien. »*⁶⁵

À cette occasion, la communauté internationale s'est engagée à fournir une aide de 7,4 milliards de dollars sur une période de trois ans. Les présidence et co-présidences de la conférence « [...] encouragent les donateurs à apporter une aide budgétaire par l'intermédiaire du compte unique du trésor », par ailleurs, ils « félicitent l'Autorité palestinienne pour son plan intitulé "Construire un État palestinien" ». Lors de la première réunion de suivi des présidence et co-présidences de la conférence internationale des donateurs, le 22 janvier 2008, il est indiqué qu' : « Une part importante des bailleurs ont l'intention de transférer directement leur aide au compte unique du Trésor de l'Autorité palestinienne. »⁶⁶ Ainsi, pour les donateurs, l'Autorité palestinienne est au cœur du processus de construction de l'État palestinien.

⁶³ Israel and PLO « Joint understanding », presented to the Annapolis conference by U.S. President George W. Bush, 27 November 2007.

⁶⁴ Voir par exemple le discours du ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Bernard Kouchner lors de la session consacrée à la réforme institutionnelle lors de la conférence d'Annapolis qui invite à la conférence de Paris trois semaines plus tard, <http://www.consulfrance-jerusalem.org/Discours-de-M-Bernard-Kouchner>, consulté le 05/11/2013.

⁶⁵ Déclaration commune lue par M. Bernard Kouchner, au nom de la présidence et des co-présidences, <http://www.consulfrance-jerusalem.org/Declaration-commune-lue-par-M>, consulté le 05/11/2013.

⁶⁶ Première réunion de suivi des présidence et co-présidences de la conférence internationale des donateurs (22 janvier 2008), <http://www.consulfrance-jerusalem.org/Premiere-reunion-de-suivi-des>, consulté le 05/11/2013.

La conférence de Paris pose le cadre de l'aide internationale pour les trois ans à venir et marque au-delà de cette période les mécanismes de l'aide internationale ainsi que ses objectifs. En effet, lors de la conférence du 3 février 2011 à Paris, la présidence et les co-présidences appellent à la poursuite du processus établi en 2007 :

« Considérant que l'Autorité palestinienne continue d'éprouver des besoins importants de financement pour 2011, la présidence et les coprésidences appellent la communauté internationale à poursuivre ses efforts au-delà de ce qui avait été initialement promis en 2007 à Paris, tout en assurant une répartition équitable de cette charge, et à transférer son aide budgétaire dès que faire se pourra. Il est essentiel de pouvoir verser les fonds voulus au plus tôt pour permettre au renforcement et à la réforme des institutions palestiniennes de poursuivre sur leur lancée et pour assurer la stabilité financière. »⁶⁷

Même si les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne sont affirmés, les donateurs soulignent la nécessité de poursuivre les réformes et le renforcement des institutions. Le cycle des conférences internationales de donateurs pour un État palestinien marque la rhétorique des bailleurs de fonds. Tous les programmes d'aide sont déclinés autour de l'objectif affiché de création d'un État. Dans ce cadre, l'AP est identifiée comme la base de cet État et doit être « renforcée », « réformée », afin d'atteindre le statut ultime d'État.

1.4-La reconnaissance internationale de la Palestine à l'ONU

Le 23 septembre 2011, à l'ONU, Mahmoud Abbas a remis à Ban Ki Moon, secrétaire général de l'ONU, la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU. C'est la Charte des Nations Unies⁶⁸ qui régit l'admission d'un nouvel État. Il faut obtenir une résolution du Conseil de sécurité recommandant l'examen de la candidature et ensuite un vote de l'Assemblée générale. Par ailleurs, le candidat doit être un État pacifique qui accepte les obligations de la Charte, les jugements de l'ONU et qui soit prêt à réaliser ces obligations. Une large campagne en faveur de la reconnaissance de la Palestine a été menée dans toute la Cisjordanie par l'AP (Photographies 1 et 2). Pourtant, le 11

⁶⁷ Déclaration au nom de la présidence et des coprésidences de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien (3 février 2011), <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/israel-territoires-palestiniens/conference-internationale-des/la-conference-et-son-suivi/article/declaration-de-la-conference>, consulté le 05/11/2013.

⁶⁸ Chapter II, Article 4, 1. Membership in the United Nations is open to all other peace-loving states which accept the obligations contained in the present Charter and, in the judgment of the Organization, are able and willing to carry out these obligations. 2. The admission of any such state to membership in the United Nations will be effected by a decision of the General Assembly upon the recommendation of the Security Council.

novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a rejeté la demande de la Palestine à devenir membre à part entière de l'ONU.



Photographie 1-Campagne de l'AP en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU

Source : Klervi Fustec, Ramallah, Octobre 2012.



Photographie 2-Campagne de l'AP en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU.

Source : Klervi Fustec, Place centrale de Jéricho, Octobre 2012.

Au-delà de la reconnaissance à l'ONU, certains pays reconnaissent déjà de façon bilatérale l'État palestinien. En 1988, suite à la déclaration d'indépendance de la Palestine par l'OLP, 92 États reconnaissent la Palestine⁶⁹. Une place en face du palais présidentiel à Ramallah expose les drapeaux des pays ayant reconnu l'État palestinien (Photographie 3). À l'heure actuelle, sur 193 États membres à l'ONU, 132 ont reconnu l'État palestinien⁷⁰. En 1974, l'OLP obtient le statut d'observateur⁷¹ à l'ONU, en 1998 l'ONU accorde de nouvelles prérogatives à l'OLP⁷² donnant à

⁶⁹ Request for the admission of the State of Palestine to UNESCO as a member state, Annex II-Countries that have recognized the state of Palestine, <http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/94D9C3C3DC87698D85257919005223A3>, consulté le 05/11/2013.

⁷⁰ Ghislain Poissonnier, Quel statut pour la Palestine aux Nations Unies ?, *Grotius International*, 25 novembre 2012, <http://www.grotius.fr/quel-statut-pour-la-palestine-aux-nations-unies/>, consulté le 06/11/2013.

⁷¹ Résolution de l'AGNU : Observer status for the Palestine Liberation Organization, 3237 (XXIX), 22 November 1974.

⁷² Résolution de l'AGNU : 52/250. « Decides to confer upon Palestine, in its capacity as observer, and as contained in the annex to the present resolution, additional rights and privileges of participation in the sessions and work of the

l'OLP un « *statut hybride entre celui d'observateur et celui d'État non membre* » (Poissonnier, 2012). Avant la création de l'AP, c'est l'OLP qui représentait les Palestiniens de l'intérieur et de l'extérieur : « *Historiquement, les décisions de l'OLP tiraient leur légitimité du Conseil national palestinien (CNP), le Parlement palestinien en exil. Celui-ci, représentatif des Palestiniens vivant sous l'occupation et de ceux vivant en exil, a été marginalisé au profit du nouveau Conseil législatif palestinien (CLP), élu en 1996 par les habitants des TPO [Territoires Palestiniens Occupés].* » (Bocco et Mansouri, 2008 : 15) Malgré la mise en place de l'AP lors des accords d'Oslo, l'OLP reste l'interlocuteur au niveau de l'ONU. Le processus de reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU met l'accent sur l'AP qui, avec le soutien des bailleurs de fonds, a vocation à devenir la base d'un État palestinien. Les démarches de l'AP à l'ONU interviennent dans ce contexte mais également dans une période où les difficultés internes palestiniennes sont importantes (oppositions entre le Hamas et le Fatah, révolutions arabes, « mouvement du 15 mars »⁷³, etc.). Pour l'« ancienne garde », les membres de l'OLP rentrés suite aux accords d'Oslo pour occuper de bons postes au sein de l'AP, ce processus est crucial (Turner, 2012 : 493). Nous verrons que les interactions entre l'AP et des bailleurs de fonds favorisent certains groupes sociaux dont l'élite de l'AP au détriment d'autres groupes sociaux comme les populations rurales.

General Assembly and the international conferences convened under the auspices of the Assembly or other organs of the United Nations, as well as in United Nations conferences ».

⁷³ Le « mouvement du 15 mars » tire son nom de la date des manifestations pour l'unité du mouvement national palestinien, il demande la fin de la division [entre le Fatah et le Hamas] et la fin de l'occupation israélienne.



Photographie 3-Place en face du palais présidentiel, drapeaux des pays reconnaissant la Palestine.

Source : Klervi Fustec, Ramallah, Octobre 2012.

Une demande d'adhésion à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avait été déposée en 1989. Elle est mise à l'ordre du jour et adoptée le 31 octobre 2011. Les États-Unis, hostiles à cette démarche, ont retiré leur aide financière à l'institution. Un an après l'échec de la demande de reconnaissance de l'État palestinien à l'ONU en 2011, Mahmoud Abbas propose une résolution à l'Assemblée générale accordant à la Palestine le statut d'État observateur non-membre de l'ONU. La résolution « 67/19. *Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies* » est adoptée le 29 novembre 2012, elle « *décide d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, sans préjudice des droits et privilèges acquis et du rôle de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de représentante du peuple palestinien, conformément aux résolutions et à la pratique en la matière* ». Le 3 janvier 2013, le

président M. Abbas a publié un décret⁷⁴ afin que le terme « Autorité Nationale Palestinienne » soit remplacé par celui d' « État de Palestine ». Sur le terrain, cette reconnaissance de l'État de Palestine n'a pas apporté de changements majeurs, si ce n'est le renforcement du statu quo. Il y a un fossé entre les attributs symboliques de la souveraineté étatique de l'AP et la réalité sur le terrain. L'AP est plus intéressée par les négociations internationales que par la mise en œuvre de politiques publiques nationales en faveur de ses citoyens (Le More, 2008). Cette démarche permet à l'AP de poursuivre les programmes mis en œuvre conjointement avec les bailleurs de fonds visant notamment à renforcer la construction d'un État, elle permet également à l'AP de devenir partie aux conventions de l'ONU. Cette reconnaissance est, pour l'AP et les bailleurs de fonds, un pas vers la reconnaissance comme État membre à part entière, ce qui correspondrait à la poursuite de la « solution à deux États comme solution au conflit israélo-palestinien ». Pourtant, elle doit être étudiée à l'aune de la situation sur le terrain où la solution à deux États semble compromise par l'augmentation du nombre de colonies, l'absence de pouvoir de l'AP sur son territoire, la dégradation de la situation socio-économique ou encore la défiance croissante des Palestiniens vis-à-vis de l'AP.

À partir des accords d'Oslo, l'objectif affiché par les bailleurs de fonds de construire l'État palestinien est de plus en plus affirmé. Les accords d'Oslo créent l'AP qui devait être une solution transitoire pour une période de cinq ans avant l'établissement d'un État palestinien. Jusqu'à présent les négociations n'ont pas abouti à un accord permanent et repoussent toujours la période transitoire. Les bailleurs de fonds interviennent massivement après les accords d'Oslo et participent à la consolidation de l'AP. Leur participation vise au renforcement des institutions palestiniennes. Ils interviennent dans ce cadre avec l'objectif d'appliquer les accords d'Oslo. Selon eux, l'application de ces accords et de la construction d'un État palestinien vont de pair avec la pérennisation de la paix. Nous verrons que les interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP sont génératrices d'une certaine violence envers la population. Le développement économique prôné et financé par les bailleurs de fonds s'inscrit dans ces mêmes processus.

Section 2-Développement économique, paix et construction étatique

Depuis les accords d'Oslo, la solution à deux États, et par là même la création d'un État

⁷⁴ Décret en arabe : <http://maannews.net/arb/ViewDetails.aspx?ID=553307>, décret en anglais : http://www.huffingtonpost.com/john-v-whitbeck/the-state-of-palestine-ex_b_2431690.html, sites Internet consultés le 06/11/2013.

palestinien, fait l'objet d'un certain consensus entre les bailleurs de fonds et l'AP et fait partie des objectifs principaux affichés des bailleurs de fonds. Ces derniers fournissent une aide financière pour des projets de réformes, d'infrastructures, de politiques générales, etc., tout en transmettant leurs représentations du développement. Précisons que, au-delà de la promotion de la solution à deux États comme solution à la paix, les bailleurs de fonds ont également des intérêts financiers, en termes de légitimité, diplomatie, de politique étrangère, etc., à intervenir. L'idée de développement est ici associée à celle de paix et de stabilité. Cette représentation rejoint la vision fonctionnaliste de la paix, défendue notamment par S. Peres, président d'Israël, dans un livre publié en 1993, *The New Middle East* et analysé par Bouillon (2004 : 2). La critique principale adressée par Bouillon à cette approche fonctionnaliste de la paix est l'oubli de la dimension politique de l'économie. Pour Aggestam et Sundell-Eklund (2014) la Déclaration de principes de 1993 s'inscrit dans cette veine liant coopération économique, développement et prospérité. L'interdépendance entre le développement économique et la paix est donc posée. Cette représentation fonctionnaliste de la paix est commune à la fois à certains acteurs politiques israéliens, palestiniens et aux bailleurs de fonds.

L'aide internationale est porteuse des valeurs auxquelles sont attachés les bailleurs de fonds. L'aide au développement économique s'inscrit dans le paradigme néo-libéral. Nous verrons que bien que cela soit paradoxal – l'économie palestinienne est encadrée par le Protocole de Paris et entravée par l'occupation – c'est pourtant dans ce cadre que s'inscrivent les discours des bailleurs de fonds. Même si les montants comme les objectifs de l'aide au développement en direction des Palestiniens varient dans le temps, l'objectif de développement socio-économique n'est pas atteint (2.1). Les bailleurs de fonds conditionnent l'attribution de l'aide à la mise en œuvre par l'AP des principes de « bonne gouvernance » (2.2). Les deux objectifs principaux sont la consolidation des institutions et la croissance économique. Les deux fonctionnent de concert et sont décrits comme le préalable à la construction étatique palestinienne (2.3).

2.1-Des logiques de l'aide au développement au « de-development »⁷⁵

Si toute tentative de périodisation comporte des imprécisions, mettre en lumière différentes périodes de l'aide au développement à destination des Territoires palestiniens permet de comprendre

⁷⁵ La notion de « *de-development* » a été développée par : Roy S., « The Gaza Strip : A Case of Economic De-Development », *Journal of Palestine Studies*, vol. 17, n° 1, 1987, p. 56-88, nous le définissons plus en aval dans cette sous-section.

les logiques qui la sous-tendent. Nous pouvons distinguer trois périodes. La première concerne l'aide internationale avant Oslo. Nous avons évoqué les logiques régissant cette période précédemment. Les montants de l'aide sont moins importants que durant la période suivant les accords d'Oslo, l'aide est mise en place dans une logique de solidarité avec le peuple palestinien et les principaux bailleurs de fonds sont les États arabes et les États-Unis. La seconde couvre la période des accords d'Oslo à la seconde Intifada. Elle est marquée par une augmentation des montants de l'aide⁷⁶ et par l'orientation de l'aide en faveur d'une logique de développement à une logique humanitaire. Elle est qualifiée de « *logique d'assistance* ». Ainsi, ce sont les accords d'Oslo qui marquent le changement, c'est-à-dire le passage à une logique d'assistance : « *This shift to relief assistance occurred as early as 1994 rather than being the product of the intifada as is commonly assumed. In response to the PA's first major budgetary crisis, donors had to reduce the originally planned levels of investment in infrastructure and spend most of their money on financing the PA start-up and recurrent costs, including staff salaries. In 1996, in the context of the first severe economic crisis, donors shifted to emergency assistance, focusing on labour-intensive projects to curb rising unemployment and poverty.* » (Le More, 2005b : 991-992) À partir de 1994, les acteurs du développement sont principalement les États-Unis, la Banque Mondiale, l'Union européenne, l'ONU : « *The US decides, the World Bank leads, the EU pays, the UN feeds.* » (Le More, 2005b : 993) La troisième période débute à partir de la seconde Intifada, elle est marquée par la victoire du Hamas aux élections de 2006. L'aide est orientée vers les enjeux humanitaires et elle est marquée par une logique de conditionnalité et de réforme de l'AP. Suite à la victoire du Hamas en 2006, les bailleurs de fonds ont peur d'une radicalisation politique palestinienne qui pourrait « compromettre » le processus de paix. L'aide internationale augmente quasiment sans exception entre 1993 et 2012 (Tableau 2). L'aide internationale a pour objectif affiché l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens – l'idée étant que la paupérisation est le point de départ de la radicalisation – et la consolidation du pouvoir de M. Abbas. Cela se fait au dépend d'un soutien à la démocratisation et à la transparence de l'AP et conduit à des pratiques néo-patrimoniales, entendues comme le développement de relations clientélistes au sein du cadre étatique, qui alimenteront les méfiances des Palestiniens envers l'AP (Le More, 2005b : 992).

⁷⁶ The World Bank, Report No. 23820, *West Bank and Gaza: An Evaluation of Bank Assistance*, March 7, 2002, Operations Evaluation Department, p.4 : « In the five years following the Oslo Accord, WB&G received an enormous amount of donor assistance, averaging over \$200 per capita per year, many times the level of official assistance to lower middle income countries or to other countries in the Region. Even for post-conflict situations, only Bosnia has received more assistance on a sustained basis (Table 2.1). »

| Année | Aide publique au développement nette par habitant (en dollars américains constants) | Aide publique au développement nette reçue (en dollars américains courants) |
|--------------|---|---|
| 1992 | Pas de donnée | Pas de donnée |
| 1993 | 79 | 178.740.000 |
| 1994 | 199 | 471.980.000 |
| 1995 | 208 | 514.110.000 |
| 1996 | 213 | 552.410.000 |
| 1997 | 227 | 613.030.000 |
| 1998 | 221 | 612.570.000 |
| 1999 | 204 | 580.550.000 |
| 2000 | 234 | 684.500.000 |
| 2001 | 333 | 997.590.000 |
| 2002 | 316 | 971.610.000 |
| 2003 | 330 | 1.041.840.000 |
| 2004 | 359 | 1.160.840.000 |
| 2005 | 306 | 1.015.710.000 |
| 2006 | 399 | 1.360.250.000 |
| 2007 | 491 | 1.717.110.000 |
| 2008 | 687 | 2.470.080.000 |
| 2009 | 761 | 2.816.640.000 |
| 2010 | 661 | 2.518.700.000 |
| 2011 | 622 | 2.441.970.000 |
| 2012 | 495 | 2.001.390.000 |

Tableau 2-Aide publique au développement pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, 1992-2012.

Source : Klervi Fustec d'après la Banque Mondiale⁷⁷, 2014.

Bouillon (2004 : 144) explique que les accords d'Oslo ont favorisé, sur le plan économique, les Palestiniens de la diaspora ainsi que les membres de l'AP, au détriment des entrepreneurs locaux. L'auteur démontre l'exclusion des entrepreneurs locaux des négociations. Les leaders de l'AP et certains entrepreneurs palestiniens de la diaspora ont formé une coalition d'intérêts. Certains Palestiniens de la diaspora ont réalisé d'importants investissements dans les Territoires palestiniens et certains leaders de l'AP ont établi leurs propres compagnies. Les entrepreneurs locaux étaient plus

⁷⁷ Site Internet de la Banque Mondiale : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.PC.ZS> et <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ALLD.CD/countries>, consultés le 10/07/2014.

méfiant vis-à-vis des opportunités offertes par le processus de paix et la coopération avec les acteurs israéliens. Selon Bouillon, plusieurs facteurs expliquent la marginalisation des entrepreneurs locaux : la création de l'AP, les accords de Paris, la corruption et la monopolisation de certains secteurs d'activité. Cela a contribué à discréditer l'AP et le processus de paix auprès de la population. Les accords d'Oslo ainsi que les bailleurs de fonds favorisent donc certains mécanismes économiques qui permettent à certains groupes sociaux (leaders de l'AP et du Fatah) d'acquérir du pouvoir au détriment d'autres acteurs. Ces groupes ont alors intérêt à ce que le système qui leur offre des privilèges économiques, politiques et sociaux perdure. Bouillon (2004 : 168) fait référence à la « paix des élites » pour qualifier le processus d'Oslo. Il y a un lien fort entre les élites politiques et économiques.

Bouillon (2004 : 118-122) décrit le système de corruption mis en place par l'AP ainsi que l'usage de la coercition à des fins économiques dans les années 1997-1999. Les protestations des Palestiniens ainsi que le mécontentement des bailleurs de fonds ont conduit l'AP à mettre en place plus de mesures assurant la transparence. De leur côté, les bailleurs de fonds mettent l'accent sur les objectifs de démocratisation et de bonne gouvernance : « *Reform, good governance and democracy only came to the forefront of the donor agenda in mid-2002, in the context of a bankrupt and deligitimize PA in need of external budgetary support, amid widespread accusations that donors were financing Palestinian corruption and terrorism, and calls by some governments, notably the United States and Israel, for regime change and the removal of Arafat.* » (Le More, 2005 : 993)

La mise en œuvre de ce programme d'aide internationale destiné à la mise en place de réformes de « bonne gouvernance » ou de « démocratisation » passe par la mise en œuvre d'un programme de développement économique. Ce programme de réformes économiques est associé à la figure de Salam Fayyad. Cependant, pour certains auteurs l'origine des réformes économiques libérales est à chercher plus en amont : « *The statehood plan, as well as the 2008 Palestinian Reform and Development Plan (PRDP) it incorporates, faithfully reflect the economic policy agenda set forth in the so-called "Post-Washington Consensus" (PWC) orthodoxy advanced by the Bretton Woods Institutions (BWI), the World Bank Group, and the International Monetary Fund (IMF), since the late 1990s.* » (Khalidi et Samour, 2010 : 9) Pour Khalidi et Samour, l'idée de construction étatique et de consolidation des institutions par les acteurs internationaux, et notamment la BM, est intrinsèquement liée à celle de promotion des principes issus du post-consensus de Washington. Ainsi, quatre points clés du post-consensus sont repris dans la stratégie

de l'AP : garantir la sécurité du public et les règles de droit, s'engager à construire des institutions responsables, assurer la prestation de services efficaces et ériger la bonne gouvernance en objectif national (Khalidi et Samour, 2010 : 9-10). Dans le programme du 13^{ème} gouvernement de l'AP, l'adhésion aux principes de l'économie de marché est clairement énoncée :

*« The economic system in Palestine shall be based on the principles of a free market economy within the context of legitimate and responsible competition. The state shall strive to promote social, economic and cultural growth and scientific development of the Palestinian people while confirming its commitment to ensure social justice and providing protection to those with special needs and vulnerable groups. »*⁷⁸

Les réformes néo-libérales sont pensées comme un moyen d'indépendance et de crédibilité de l'AP.

La promotion de ce paradigme néo-libéral dans les Territoires palestiniens est un paradoxe à plusieurs titres. En effet, le Protocole de Paris (1994) régule tout ce qui concerne l'économie palestinienne. Il donne à Israël le pouvoir de contrôler l'économie palestinienne notamment par le mécanisme de transfert de taxes. Il met également sur pied des monopoles concernant l'importation en Territoires palestiniens de produits de la vie courante. Les bailleurs de fonds promeuvent des réformes libérales dans un contexte où l'économie est fortement encadrée. Selon Turner, *« The policy package advanced by donors, institutions, and development agencies conformed to the "Washington Consensus" in its emphasis on rapid economic liberalization, privatization, and integration into the world economy. But the PA's economic problems are not the result of government intervention and market distortion but the result of a policy of asymmetrical containment and will require deliberate policy actions to change this highly negative development path. »* (2006 : 747). S'il est exact que les relations dissymétriques entre le gouvernement israélien et l'AP ont des effets négatifs pour l'économie palestinienne, l'existence de monopoles et donc la distorsion du marché a certainement des impacts sur l'économie. Ainsi, les réformes économiques promues par les bailleurs de fonds doivent apporter la croissance mais elles sont bridées par les restrictions israéliennes ainsi que par le Protocole de Paris qui instaure des monopoles. L'aide internationale n'a, par conséquent, pas atteint les objectifs de développement économique qu'elle s'était fixée.

Plusieurs auteurs, à la suite de Roy (1987), parlent ainsi de « *de-development* » pour

⁷⁸ Palestinian National Authority, *Palestine, Ending the Occupation, Establishing the State, Program of the Thirteenth Government*, August 2009, p.7.

qualifier la situation économique palestinienne. En 1987, Roy définit le « *de-development* » comme « [...] *a process which undermines or weakens the ability of an economy to grow and expand by preventing it from accessing and utilizing critical inputs needed to promote internal growth beyond a specific structural level* » (1987 : 56). Elle observe donc ces mécanismes de « *de-development* » avant l'arrivée des bailleurs de fonds. Ils sont amplifiés avec leur arrivée. En 1999, elle complète et explique « [...] *a de-developed economy is deprived of its capacity for production, rational structural transformation, and meaningful reform, making it incapable to distorted development* » (Roy, 1999 : 65). Salingue (2013) analyse l'évolution de l'économie palestinienne depuis les accords d'Oslo (1993) et fait le constat d'une économie palestinienne dépendante d'Israël qui n'est pas sortie de la dynamique de « *de-development* ».

Par ailleurs, Turner nuance l'importance des montants de l'aide au développement à destination des Territoires palestiniens en comparant les montants de l'aide accordée par les États-Unis à Israël au titre de l'aide bilatérale : « *The US provides Israel with annual bilateral funds of US\$654 per person (which is more than double what the Palestinians receive in multilateral aid), and it is Israel's largest arms supplier, providing it with the world's second largest fleet of F-16 fighter planes (the largest being that of the US).* » (Turner, 2006 : 747) De plus, elle note que l'aide financière apportée aux Palestiniens a été bénéfique pour l'économie israélienne dans la mesure où les bailleurs de fonds jouent le rôle qui incombe à Israël en tant que puissance occupante selon la Convention de Genève et par le fait qu'ils participent à combler le déficit commercial palestinien : « *However, it is clear that donor aid has benefited the Israeli economy; first, by letting it "off the hook" of providing for a population under occupation as obliged under the conditions of the Fourth Geneva Convention; and second, by financing the oPt's trade deficit with Israel.* » (Turner, 2012 : 496) Les bailleurs de fonds participent donc au renforcement du statu quo qui impacte en premier lieu la population palestinienne. Ils ancrent leur action dans le paradigme post-consensus de Washington qui promeut la « bonne gouvernance ».

2.2-La « bonne gouvernance » et la promotion d'une économie libérale

Dans le domaine du développement, la notion de « bonne gouvernance »⁷⁹ est mobilisée par

⁷⁹ Sur la notion de « bonne gouvernance », l'histoire du concept et de son application, voir notamment : Hermet, Kazancigil et Prud'homme (2005).

la grande majorité des bailleurs de fonds. Nous n'entrons pas ici dans les détails de la polysémie du concept de « bonne gouvernance ». Notons cependant que le concept de « bonne gouvernance » est employé dans un contexte de développement associé aux principes de l'économie libérale. Pour l'ONU, « *la bonne gouvernance favorise l'équité, la participation, le pluralisme, la transparence, la responsabilisation et la primauté du droit, de façon efficace et durable* »⁸⁰. Pour le FMI, « *la gouvernance est une vaste notion qui englobe tous les aspects de la gestion des affaires d'un pays, notamment la politique économique, le cadre réglementaire et l'état de droit. La corruption – l'abus d'autorité ou de confiance dans l'exercice de la puissance publique détournée à des fins d'enrichissement personnel – y est étroitement liée, la mauvaise gouvernance ouvrant la voie aux abus et incitant davantage à la corruption. La corruption mine la confiance de l'opinion publique à l'égard des pouvoirs publics. Elle menace aussi l'intégrité du marché, fausse la concurrence et nuit au développement économique* »⁸¹. Il y a donc un lien entre la mise en place d'une « bonne gouvernance » et le développement économique. De façon synthétique, la « bonne gouvernance » telle que développée par les OI peut être définie par quatre grands principes : la responsabilité, la transparence, l'État de droit et la participation. La mise en place de réformes de « bonne gouvernance » doit alors permettre un développement économique pérenne et la mise en place d'une économie de marché : « *In theory, the conditions of good governance can help to achieve stable political governments and efficient market economies* ». (Khan, 2009 : 19) Les bailleurs de fonds conditionnent l'aide internationale à la mise en place de ces principes de « bonne gouvernance ».

Le discours sur la « bonne gouvernance » est utilisé par les bailleurs de fonds pour critiquer la gestion de l'AP (Khan, 2009 : 20), pour promouvoir des réformes et pour poser des principes de conditionnalité à l'aide attribuée. C'est tout d'abord pour lutter contre la corruption que les bailleurs de fonds posent des conditions pour l'attribution de fonds aux Palestiniens. En effet, « [...] *entre l'été 1997 et l'été 1998, l'enquête publique sur la corruption au sein de l'AP et l'action parlementaire qui l'ont accompagné témoignent de cet esprit. Elle met en lumière les limites d'une telle action, facilement contrée par l'AP. Un rapport final de 600 pages, sur l'utilisation des fonds publics qu'Arafat a été contraint de commander en mai 1997 au contrôleur général, dénonce anomalies et abus, tels que le "gaspillage" de 40% de budget de l'AP pour 1996, soit 326 millions de dollars, et des "manques à gagner" provenant entre autres d'exemptions fiscales injustifiées dont auraient bénéficié sociétés privées, hommes d'affaires et politiciens. Ce qui est d'abord exposé, en*

⁸⁰ Site Internet des Nations Unies, <http://www.un.org/fr/globalissues/governance/>, consulté le 11/11/2013.

⁸¹ Site Internet du FMI, <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/govf.htm>, consulté le 11/11/2013.

termes mesurés, sur la corruption, est ensuite édulcoré par un contre-rapport préparé par le ministère de Plan et de la Coopération Internationale » (Botiveau, 1999 : 102).

Les bailleurs de fonds favorisent la mise en place de réformes répondant aux quatre principes directeurs de la « bonne gouvernance » énoncés ci-dessus. Ces réformes préparent à la privatisation des monopoles : « *From a "good governance" perspective, the reforms accepted by the PNA between 2000 and 2003, at a time when it was under an Israeli blockade and its institutions were collapsing could still be construed as progress. Indeed the International Monetary Fund (IMF) was very positive about the reforms under which the Palestinian leadership agreed to reduce the monopoly rents of their trading companies and to prepare them for privatization (IMF 2003: 102).* » (Hillal et Khan, 2004 : 78) Dans les Territoires palestiniens, Salam Fayyad a joué un rôle clé dans la mise en place des réformes de « bonne gouvernance ». Il a été cadre au FMI avant de devenir ministre des finances de l'AP en 2002. Il occupe ce poste jusqu'en 2007. Suite à la prise de pouvoir du Hamas à Gaza, il devient premier ministre. Il reste premier ministre jusqu'en avril 2013, date à laquelle il présente sa démission. M. Abbas l'accepte mais lui demande de rester à son poste jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, en juin 2013. S. Fayyad est un économiste, il a travaillé au sein du FMI et a la confiance des bailleurs de fonds. Il met en place des réformes visant à améliorer la gestion financière de l'AP. Le Programme Palestinien de Réforme et de Développement (PRDP) a pour objectif de répondre aux principes de « bonne gouvernance » :

*« However, the PRDP process is intended to improve transparency, accountability, coordination and communication, and provide a basis for the introduction of effective performance management systems in the relatively near term. »*⁸².

Ce Programme vise également à réformer les institutions palestiniennes⁸³. Il est mis en place par le ministère de la Planification et le ministère des Finances⁸⁴. Le PNPA (*Palestinian National Policy Agenda*) de 2007 pose quatre objectifs : la sûreté et la sécurité, la bonne gouvernance, l'augmentation de la prospérité nationale et l'amélioration de la qualité de vie⁸⁵. Nous verrons que, dans le secteur de l'eau, parler de privatisation de l'eau est un abus de langage. La « bonne

⁸² Palestinian National Authority, *Palestinian Reform and Development Plan, 2008-2010*, non daté p.3.

⁸³ Ibid., p.4 : « The PRDP is a plan to deliver high level national policy goals and supporting objectives. These goals and objectives are set out in the PNPA, the guiding policy framework for the PRDP, to provide: a forward looking agenda for Palestinian development and for reforming Palestinian institutions; a clear rationale for the activities of ministries, agencies and other public bodies; a basis for establishing priorities in the allocation of financial resources; and performance targets at the national and ministry/agency level. »

⁸⁴ Ibid., p.3.

⁸⁵ Palestinian National Authority, *Building a Palestinian State, Towards peace and prosperity*, Paris, December 17th, 2007.

gouvernance » se focalise sur l'amélioration du taux de recouvrement des coûts.

De façon plus globale, Khalidi et Samour notent l'importance des économistes dans la période post-Oslo dans la dissémination des savoirs économiques dans les universités, les *think tanks*, les ministères, les OI, et soulignent leur rôle dans l'établissement d'un paradigme néo-libéral dans les Territoires palestiniens (Khalidi et Samour, 2010 : 20). La promotion par les bailleurs de fonds de la « bonne gouvernance » va de pair avec la mise en œuvre d'un programme de réformes de l'AP. Les économistes ainsi que les théories néo-libérales jouent un rôle important dans la formulation et la mise en œuvre de ces réformes. Les objectifs de « bonne gouvernance » s'inscrivent dans le cadre plus large de résolution du conflit israélo-palestinien par la construction d'un État palestinien.

2.3-Liens entre renforcement des institutions, croissance économique et construction étatique

Dans la rhétorique des bailleurs de fonds, le processus de construction étatique et de croissance économique sont associés. Ainsi, plusieurs rapports de l'AHLC lient la consolidation des institutions, la croissance économique et la construction de l'État palestinien :

-« *The viability of a future Palestinian state will be determined by the strength of its institutions and its ability to sustain economic growth.* »⁸⁶ ;

-« *Recent reports to the Ad Hoc Liaison Committee (AHLC) have repeatedly noted the necessity of both sustainable economic growth and effective institutions as the underpinning of a viable state. The substantial achievements of the Palestinian Authority (PA) on institution building have been the subject of considerable analysis and reporting to this forum. Indeed these institutions have played a crucial role in enabling the positive economic growth in the Palestinian Territories in recent years. Yet prospects for sustainable economic growth remain constrained.* »⁸⁷ ;

-« *Strong institutions and sustainable economic growth remain the underpinnings of the future Palestinian state.* »⁸⁸

⁸⁶ The World Bank, *The Underpinnings of the Future Palestinian State: Sustainable Growth and Institutions, Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, September 21, 2010, p.4.

⁸⁷ The World Bank, *Fiscal Challenges and Long Term Economic Costs, Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, March 19, 2013, p.1.

⁸⁸ The World Bank, *Building the Palestinian State: Sustaining Growth, Institutions, and Service Delivery, Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, April 13, 2011, p.5.

La consolidation des institutions et la croissance économique sont présentées comme les bases d'un d'État palestinien pérenne. La construction d'un État sous-entend le développement économique selon les règles internationales de « bonne gouvernance ». La consolidation des institutions et la création d'un environnement favorable à la croissance économique, pilotée par le privé, font partie des objectifs de la BM⁸⁹ dans la logique de résolution du conflit par la solution à deux États.

Ainsi, Khalidi et Samour parlent de paix économique : « *In these conditions, Israelis, international financial institutions, donors, and media have been able to conflate the idea of economic peace, advocated by an Israeli prime minister who implemented radical market reforms in the 1990s, with the PA state-building program engineered by a Palestinian prime minister who has faithfully applied the PWC [Post-Washington Consensus] neoliberal prescriptions under occupation.* » (Khalidi et Samour, 2010 : 16) La théorie de la « paix libérale » considère que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles (Turner, 2006 : 740). L'auteur précise que la construction de la paix libérale nécessite la mise en place de politiques économiques néo-libérales : « *Liberal peacebuilding missions have had a core of common prescriptions: neoliberal policies of open markets, privatization and fiscal restraint, and governance policies focused on enhancing instruments of state coercion, "capacity building" and "good governance".* » (Turner, 2012 : 497-498) Les idées de paix et de croissance économique sont donc intimement liées. Les bailleurs de fonds participent à la promotion de réformes économiques néo-libérales. Celles-ci sont des instruments pour l'établissement d'un État palestinien, synonyme d'avancée dans le processus de paix. Woodward (2005) explique que les théories néoclassiques supposent que seule la croissance économique peut mettre un terme à la guerre et réduire les risques de conflits. Les politiques de « bonne gouvernance » doivent donc veiller à la stabilisation macro-économique. Woodward (2005) pose la question de la légitimité d'une construction étatique soutenue par la communauté internationale. À partir du cas de la Bosnie-Herzégovine, elle montre que l'application d'un modèle global de construction étatique, basé sur la légitimité internationale et non nationale, ne peut conduire à l'instauration d'un État stable. Caplan et Pouligny font référence à une « *ingénierie de la construction étatique* » (2005 : 123) qui ne prend pas en compte les contextes locaux. Ces propos font particulièrement écho au contexte palestinien où les bailleurs de fonds et l'AP tentent de

⁸⁹ Ainsi, la BM explique qu'elle supporte le « *2011-2013 Palestinian National Development Plan to strengthen the institutions of a future state to efficiently manage public finances and ensure services to citizens, and to support the creation of an enabling environment for private sector led growth.* » Site Internet de la Banque Mondiale, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/MENAEXT/WESTBANKGAZAEXTN/0,,contentMDK:20149751~menuPK:294370~pagePK:1497618~piPK:217854~theSitePK:294365,00.html>, consulté le 12/11/2013.

construire l'État palestinien sans succès depuis une vingtaine d'années.

Le lien entre croissance économique et construction de l'État palestinien repose notamment sur l'hypothèse selon laquelle la croissance économique améliore les conditions de vie des habitants et favorise par conséquent la paix. Bouillon (2004 : 1-2) constate qu'une grande partie de la littérature affirme que la coopération économique des participants au processus de paix doit permettre la consolidation de la paix. Ces théories fonctionnalistes prennent en exemple la Coopération européenne du charbon et de l'acier (Traité signé à Paris en 1951). Ainsi, les coopérations sur des sujets techniques peuvent conduire à l'intégration régionale politique. Ces théories sous-estiment les dimensions politiques des projets de coopération ainsi que celles des relations internationales (Bouillon, 2004 : 10).

L'aide internationale est conditionnée à l'application des principes de « bonne gouvernance ». Depuis les accords d'Oslo, les économistes ont joué un rôle important dans la promotion d'une vision néo-libérale de l'économie, en associant les idées de croissance économique et de réforme des institutions. Selon les bailleurs de fonds, la croissance économique doit permettre l'établissement d'une « paix économique » ou « paix libérale » et doit poser les bases de la construction d'un futur État palestinien. Les bailleurs soutiennent l'AP et encouragent les réformes et le renforcement des institutions.

Aggestam et Sundell-Eklund (2014) analysent les liens entre les idées fonctionnalistes concernant les négociations et la coopération et le paradigme de paix libérale. Les analyses fonctionnalistes concernant la coopération sont issues, comme nous l'avons signalé ci-dessus, des théories des relations internationales sur l'intégration européenne. Dans ce cadre, la coopération sur des politiques techniques doit générer la confiance et permettre ensuite de développer des coopérations sur des politiques plus sensibles. Dans ce cadre, la place accordée aux savoirs scientifiques, à l'expertise et aux technologies est importante et répond à des représentations universalistes et rationalistes de l'environnement (Aggestam et Sundell-Eklund, 2014). Les contextes locaux sont peu pris en compte. Après la Guerre Froide, de manière générique, les conflits sont souvent décrits comme le fruit de défaillances des États et comme des problèmes techniques auxquels des solutions techniques sont systématiquement apportées. Les bailleurs de fonds interviennent alors de plus en plus dans des projets de « *peace building* » qui peuvent regrouper des

activités diverses comme la mise en place d'élections, la construction de l'État et des institutions, le développement économique ou la réconciliation. Les hypothèses sous-jacentes à ces conceptions de la paix spécifient que les sociétés libérales sont pacifistes et que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles. Les principales critiques adressées à ces projets sont leur sous-estimation des contextes locaux et l'absence de réflexions concernant la dimension exportable des modèles occidentaux à des situations de conflits diverses et situées. Suite aux accords d'Oslo, les projets de coopération entre Israéliens et Palestiniens dans le secteur de la gestion de l'eau ont reçu un soutien important de la part des bailleurs de fonds. Trottier et Brooks (2013) montrent que les accords d'Oslo privilégient des solutions techniques et ne prennent pas en compte l'environnement dans lequel ils s'insèrent.

En conclusion, Aggestam et Sundell-Eklund (2014) montrent que le processus de paix graduel d'Oslo témoigne d'une convergence entre les idées fonctionnalistes des négociations et la coopération concernant les ressources en eau et des pratiques de construction d'une paix libérale qui tend à dépolitiser le conflit et à ignorer les relations de pouvoir asymétriques. Les auteurs suggèrent que les chercheurs orientent leurs travaux vers l'analyse du rôle des bailleurs de fonds qui ont à la fois un rôle de négociateurs et qui financent des projets. Notre thèse analyse les politiques des bailleurs de fonds et met en lumière l'importance des facteurs exogènes dans les recompositions des relations de pouvoir dans les Territoires palestiniens. L'idée de la construction étatique est déclinée dans tous les domaines.

Section 3-Le soutien des bailleurs de fonds à la construction étatique décliné dans tous les secteurs

À partir des années 2000, l'aide internationale est directement dirigée vers le budget de l'AP. Le bon fonctionnement de l'AP dépend des fonds internationaux qui doivent permettre à celle-ci de fournir les services de base à la population et de payer les salaires des fonctionnaires dont dépend environ un quart de la population (Bocco et Mansouri, 2008 : 17). Les montants de l'aide internationale ayant augmenté ces dernières années, nous pouvons supposer que la part de la population dépendant des salaires des fonctionnaires s'est également amplifiée. Les bailleurs de fonds soutiennent l'AP dans l'optique de la construction d'un État palestinien. La rhétorique des organisations internationales en termes de construction étatique fait référence à plusieurs rapports

réalisés par l'OCDE. La BM⁹⁰ cite le rapport : « *Supporting State-building in Situations of Conflict and Fragility* »⁹¹ et plus généralement les travaux de l'OCDE⁹². Ces rapports fournissent des outils comme les étapes à suivre dans le processus de développement dans des situations de conflit ou d'« État fragile ». Il y est également fait référence à la Déclaration de Dili⁹³ et à l'annexe : la Déclaration du G7+⁹⁴. Dans cette Déclaration, les questions de gestion des ressources naturelles, des terres et de l'agriculture, de l'environnement et du changement climatique font partie du développement économique comme les questions de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et de développement des infrastructures⁹⁵. Le rôle de l'État moderne est de réguler, mesurer et ordonner à la fois la nature et la société (Scott, 1999). Les questions de consolidation de la paix et de construction étatique sont ainsi déclinées dans tous les domaines.

Le document « *Peacebuilding and statebuilding priorities and challenges, A synthesis of findings from seven multi-stakeholder consultations* », préparé en vue des discussions lors de la rencontre de Dili fournit les définitions suivantes de « *peacebuilding* » et de « *statebuilding* »⁹⁶ :

-« *"Peacebuilding involves a range of measures targeted to reduce the risk of lapsing or relapsing into conflict by strengthening national capacities at all levels for conflict management, and to lay the foundations for sustainable peace and development"*. Source : *Conceptual basis for peacebuilding for the UN system adopted by the Secretary-General's Policy Committee in May 2007.* »⁹⁷

- « *"Statebuilding is an endogenous process to enhance capacity, institutions and legitimacy of the state driven by state-society relations. Positive statebuilding processes involve reciprocal relations between a state that delivers services for its people and social and political groups who*

⁹⁰ The World Bank, 69178, *West Bank and Gaza, Institutional Capacity*, July 2011.

⁹¹ OCDE/DAC, *Supporting State-building in Situations of Conflict and Fragility*, Guidelines and Reference Series, 2011.

⁹² OCDE/DAC, *Peacebuilding and statebuilding priorities and challenges, A synthesis of findings from seven multi-stakeholder consultations*, 2010.

⁹³ Déclaration de Dili, *Une nouvelle vision de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État*, Timor-Leste, Avril 2010.

⁹⁴ Les États membres du G+7 sont : l'Afghanistan, le Burundi, la République Centre Africaine, le Tchad, les Comores, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, la Guinée Bissau, la Guinée, Haïti, le Liberia, la Papouasie Nouvelle Guinée, le Sierra Léone, les Îles Salomon, la Somalie, le Sud Soudan, le Timor-Leste et le Togo. C'est un forum indépendant et autonome d'États fragiles ou affectés par des conflits. Site Internet : <http://www.g7plus.org/>, consulté le 13/11/2013.

⁹⁵ Statement by the g7+, 9 April, 2010, Dili, Timor-Leste, p.13 in OCDE/DAC, *Peacebuilding and statebuilding priorities and challenges, A synthesis of findings from seven multi-stakeholder consultations*, 2010.

⁹⁶ Voir Barnett and al., 2007 pour une explication de l'évolution de l'utilisation du terme « *peacebuilding* » par les OI (BM, UE, FMI, PNUD) et des définitions qui lui sont attribuées.

⁹⁷ OCDE/DAC, *Peacebuilding and statebuilding priorities and challenges, A synthesis of findings from seven multi-stakeholder consultations*, 2010, p.21.

constructively engage with their state." source OECD 2008 »⁹⁸

Les deux processus (« *peacebuilding* » et « *state-building* ») s'appuient sur l'aide extérieure pour développer les capacités de gestion des institutions. Il est intéressant de noter que les pays en développement ayant rédigé la Déclaration de Tili reprennent les définitions posées par les OI (ONU et OCDE⁹⁹). Ces définitions insistent sur le renforcement des capacités des institutions. Il est indiqué que le processus de construction étatique est endogène alors qu'il est précisé plus loin que les dynamiques de construction étatique et de construction de la paix dépendent de l'aide extérieure. Appliqué à l'échelle des Territoires palestiniens, ces concepts inscrivent la construction étatique comme solution au conflit (3.1) et légitiment la mise en place de réformes au sein des institutions de l'AP (3.2).

3.1- « *State building* », « *capacity building* » comme horizon de paix

L'objectif de construction étatique est affiché par différentes OI dans l'ensemble de la région. L'UE joue un rôle particulièrement important par le soutien financier qu'elle apporte à ces politiques : « *The EU plays a central role when it comes to (financial) support for the state-building enterprises now underway in the region (such as in Lebanon and Palestine).* » (Bouillon, 2007 : 12) Construction étatique et construction de la paix sont liées. Comme nous l'avons vu précédemment, la construction de la paix dans un contexte post-conflit comporte trois dimensions : la création de la stabilité, la restauration des institutions étatiques et l'amélioration des conditions socio-économiques (Barnett et al., 2007 : 49). L'ONU, sur proposition du secrétaire général Kofi Annan, a mis en place une commission pour la construction de la paix, un bureau et un fonds spécifique, dédiés à la construction de la paix en 2005. Depuis 2008, la BM administre un fonds multi-bailleurs : « *state and peace building fund* » visant à soutenir notamment les dynamiques de pérennisation de la paix dans les régions affectées par des conflits.

Dans le cas du conflit israélo-palestinien, la construction d'un État palestinien semble être pour de nombreuses OI et pays occidentaux une voie vers la paix : « *La question de l'État*

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Pour l'OCDE et certaines organisations internationales, les liens entre « *peacebuilding* » et « *statebuilding* » sont les suivants : « *Peacebuilding and statebuilding both seek to build capacities for managing national political and economic processes, and to foster local ownership. Yet they both rely on external assistance to achieve these aims.* » OCDE/DAC, *Peacebuilding and statebuilding priorities and challenges, A synthesis of findings from seven multi-stakeholder consultations*, 2010, p.22.

palestinien est devenue un enjeu majeur dans les relations israélo-palestiniennes et une source d'interrogation pour la diplomatie des pays les plus attachés, en Europe et en Amérique, à l'issue pacifique d'un conflit qui a traversé tout le siècle. » (Botiveau, 1999 : 8) Suite aux accords d'Oslo, les bailleurs de fonds considèrent que l'aide internationale doit permettre à la fois de créer les bases d'un État stable et d'une paix durable afin d'aboutir à une résolution permanente du conflit : « *Within the academic and policy literature on peace-building, international aid is presumed to build peace, whether in Palestine or elsewhere, by building the capacities necessary for a war-to-peace transition. [...] In the Palestinian case, development assistance was intended to develop the foundations of a viable Palestinian state, the presumed end point of the final status talks. »* (Brynen, 2005 : 129)

Les activités de « *peacebuilding* » ou de « *statebuilding* » peuvent être présentées comme neutres ou techniques par les bailleurs de fonds. Nous avons vu dans la section précédente que ce n'est pas le cas puisqu'elles s'inscrivent par exemple dans un paradigme économique libéral. Les programmes de « *capacity building* » permettent aux bailleurs de fonds d'intervenir de trois manières différentes : l'aide peut viser le développement économique, ce qui améliore les conditions de vie, et participe donc au processus de paix ; elle peut être utilisée pour récompenser les acteurs qui coopèrent, l'aide est alors attribuée sur la base de considérations politiques ; enfin elle peut influencer les acteurs locaux favorisant la paix (Brynen, 2005 : 129-130). Nous verrons que les projets de « *peacebuilding* » et de « *statebuilding* » sont politiques au sens où ils favorisent certains acteurs politiques et économiques et véhiculent des représentations de la nature et de l'environnement particulières et non universelles.

Les définitions de « *peacebuilding* » et « *statebuilding* » sont assez larges pour englober un nombre important de projets hétéroclites. Les OI soutiennent des projets de « *peacebuilding* » dans tous les domaines. Les activités de construction de la paix sont déclinées en fonction du rôle de l'OI : « *Within UN funds and programs, for example, UNICEF emphasizes reestablishing primary education and working to reintegrate child soldiers back into society, FAO and IFAD emphasize the importance of food security, UNHCR focuses on refugee return, and UNIFEM stresses the opportunities to push for greater gender equity during moments of postconflict transition and reform. »* (Barnett and al., 2007 : 48). L'AHLC expose les secteurs dans lesquels les agences de l'ONU interviennent en lien avec leurs objectifs de « *statebuilding* » :

« [...] UN agencies will contribute to in [sic] six key areas: 1) Governance, Rule of Law and Human Rights; 2) Livelihoods, Employment and Productive Sectors; 3) Health; 4) Education and Culture; 5) Social Protection; and 6) Infrastructure and Water. The pursuit of the Millennium Development Goals (MDGs), including the delivery of services (and other development outcomes) are central to the "goods" which a state provides to its citizens and therefore core to the UN's state-building objectives. Furthermore, the UN supports statebuilding through the full spectrum of Palestinian society, including NGOs, civil society and the private sector. »¹⁰⁰

Ce document explique en quoi les infrastructures et la gestion de l'eau sont essentielles pour le processus de construction étatique :

« Infrastructure provides the physical foundation for the state-building agenda. The PA's continued investment in physical works and institutional development signals the institutional readiness to enable further growth and development. [...] The PA has also focused on the sustainable management of natural resources and protecting the environment. »¹⁰¹

Les problèmes liés à l'eau sont intégrés à la problématique de « *statebuilding* » et de « *peacebuilding* ». Dans le cadre du fonds « *State and Peace-building* » de la BM, un projet d'approvisionnement en eau et d'amélioration de l'assainissement à Bethléem a été proposé¹⁰². Les objectifs du projet sont : la réalisation d'une étude de faisabilité et la conception d'une solution optimale pour une gestion durable des eaux usées et leur réutilisation ; le remplacement des réseaux d'adduction d'eau de quatre communautés et la construction de nouveaux réservoirs ; le renforcement des capacités des institutions locales¹⁰³. Le projet explique en quoi il répond aux objectifs du fonds « *state and peace-building* » :

-il participe au renforcement des capacités des institutions locales grâce à la mise en place d'une nouvelle unité pour la gestion de l'eau et des eaux usées et à l'amélioration de la gouvernance et de la performance des institutions locales ;

-il améliore les infrastructures dans une région affectée par l'occupation en augmentant l'accès aux services pour les communautés touchées ;

-il contribue à l'amélioration de la qualité de la gestion des ressources naturelles ;

-il consolide la paix entre des communautés palestiniennes et israéliennes voisines en réduisant les

¹⁰⁰ Office of the United Nations Special Coordinator for the Middle East Peace Process, *Palestinian state-building- a decisive period*, Ad Hoc Liaison Committee Meeting, Brussels, 13 April 2011, p.10.

¹⁰¹ Ibid, p.26-27.

¹⁰² The World Bank, *West Bank and Gaza - State and Peace-building Fund : project proposal - water supply and sanitation improvements for West Bethlehem villages*. Washington, DC, June 24, 2011.

¹⁰³ Ibid., p.1-2.

conflits liés à la pollution de l'eau et à l'accès à l'eau¹⁰⁴.

Précisons que ces principes sont théoriques et que leurs mises en œuvre s'hybrident au contexte local.

Les OI ou les ONG peuvent financer des projets liés à l'environnement et/ou aux questions de gestion de l'eau dans le cadre de leur politique de promotion de la paix. En effet, le caractère partagé de l'environnement et la dimension mobile de la ressource en eau comme des pollutions, permettent de lier facilement l'argumentaire de la promotion de la paix et de la gestion des ressources. Par ailleurs, les questions de gestion de l'eau sont présentées comme des questions d'infrastructure, donc techniques. Elles constituent un champ privilégié pour développer les coopérations. Les projets peuvent être pensés à différentes échelles. Le projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte est présenté comme un projet pour la paix. D'autres projets, plus locaux et en dehors des structures étatiques, s'inscrivent dans la rhétorique de « *peacebuilding* », comme le projet « *Good Water Neighbors* »¹⁰⁵ de l'ONG FOEME mis en place en 2001. Il implique des acteurs palestiniens, israéliens et jordaniens concernés par des problèmes de gestion de l'eau communs. L'objectif est de développer la prise de conscience environnementale et la consolidation de la paix. La question de la construction de la paix est instrumentalisée par l'ensemble des acteurs à la fois pour rendre indispensable les projets mais également pour capter les rentes financières que représente l'aide internationale. Nous verrons en effet que le projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte ne bénéficie pas à l'ensemble des acteurs de la même manière et qu'il implique une augmentation de la dépendance de l'APE à l'entreprise nationale israélienne Mekorot.

Dans ses programmes, l'AP reprend également cette rhétorique. Ainsi, dans le programme de 2009 : « *Palestine, Ending the Occupation, Establishing the State, Program of the Thirteenth Government* » comme dans celui de 2007 : « *Palestinian National Authority, Building a Palestinian State, Towards peace and prosperity* », nous retrouvons tout d'abord le lien entre construction étatique et pérennisation de la paix. Le programme de 2007 explique :

« *We are committed to a clear vision: creating a viable, peaceful, and prosperous Palestinian state. The reform and development agenda is ambitious but it is necessarily so. We need the international community to help us make this vision a reality by providing the necessary financial assistance.*

¹⁰⁴ Ibid., p.3.

¹⁰⁵ Voir le site Internet de FOEME : <http://foeme.org/www/?module=projects>, consulté le 15/11/2013.

Also, we can only attain this vision if there is tangible progress towards peace and statehood. »¹⁰⁶

Celui de 2009 précise :

« The establishment of an independent, sovereign, and viable Palestinian state is fundamental for peace, security and stability in our region »¹⁰⁷.

Nous retrouvons également l'idée que le secteur des ressources en eau est essentiel pour la construction étatique :

« PRDP [Palestinian Reform and Development Plan, 2008-10], in its vision for a future Palestinian state, highlights the importance of building social capital and promoting solidarity through local governments that are responsive to citizens. Together with transport, the water & wastewater management sector is prioritized. Combined, both sectors represent \$287 million of the total \$364 million dedicated to infrastructure development over the Plan period. »¹⁰⁸

L'environnement, et ici spécifiquement le secteur de la gestion de l'eau, est décrit comme l'un des secteurs clés dans le programme de réforme et de développement de l'AP. Un autre sous-entendu de ce triptyque « paix, développement économique et construction étatique » est que l'abondance des ressources en eau est un facteur indispensable de développement. Pourtant, la causalité entre l'abondance des ressources en eau et le développement économique peut être discutée. En effet, le développement des pays du Golfe est basé sur l'exploitation du pétrole, les ressources en eau ne sont pas le facteur principal de croissance économique.

Dans le cas des Territoires palestiniens, les bailleurs de fonds lient construction de l'État palestinien à la solution au conflit israélo-palestinien. Cette association traduit les discours généraux sur les liens entre « *statebuilding* » et « *peacebuilding* ». Les programmes de promotion de la paix se déclinent dans tous les secteurs, l'environnement ne fait pas exception. Certaines OI et ONG intègrent des projets traitant de la gestion de l'eau à leurs activités de promotion de la paix. L'AP décline son programme de construction étatique dans tous les domaines y compris la gestion de l'eau. Nous verrons comment l'AP instrumentalise la question de gestion des ressources en eau dans ses discours destinés aux bailleurs de fonds. Le programme de construction étatique suppose également la mise en œuvre de réformes des institutions qui sont les bases du futur État.

¹⁰⁶ Palestinian National Authority, *Building a Palestinian State, Towards peace and prosperity*, 2007, p.6.

¹⁰⁷ Palestinian National Authority, *Palestine, Ending the Occupation, Establishing the State, Program of the Thirteenth Government*, 2009, p.3 : discours de Salam Fayyad.

¹⁰⁸ Ibid., p.7.

3.2-Réformer et renforcer les institutions gouvernementales

Une partie des programmes des bailleurs de fonds vise à réformer et renforcer les institutions de l'AP. En effet, l'AP et les différentes institutions qui la composent sont perçues comme les bases du futur État palestinien. La concentration sur les institutions constitue ainsi la première étape vers l'État : « *Although not explicitly stated at the time as pertaining to final status negotiations between the parties, building the Palestinian institutions was viewed by most within the international community as a first step towards the establishment of an independent Palestinian state.* » (Le More, 2005b : 27) Les problèmes de corruption au sein de l'AP ont joué un rôle important dans la mise en place d'un large programme de réformes, adopté en juin 2002. Dans ses programmes de réformes et de développement l'AP associe la mise en œuvre de réformes à la construction de l'État mais également de la paix : « *We are committed to a clear vision: creating a viable, peaceful, and prosperous Palestinian state. The reform and development agenda is ambitious but it is necessarily so. We need the international community to help us make this vision a reality by providing the necessary financial assistance. Also, we can only attain this vision if there is tangible progress towards peace and statehood. Most immediately and most importantly, we need Israel to demonstrate commitment to ending the occupation and to the implementation of the two-state solution.* »¹⁰⁹ Depuis les années 2000, les objectifs des différents programmes de l'AP s'inscrivent dans ce cadre de réformes des institutions. Ainsi, le programme pour 2011-2013 prévoit : « *The Palestinian Reform and Development Plan (PRDP 2008-2010) presented by the Palestinian Authority (PA) to the December 2007 Paris Donor Conference included a 3-year fiscal framework, on the basis of which donors committed substantial budget and development support at the Conference. The PA's National Development Plan (NDP), published in April 2011, lays out the development agenda for 2011-2013 and identifies priorities. It seeks to consolidate gains from institution-building activities emphasized in the 2008-10 PRDP.* » Ces programmes – *Palestinian Reform and development Plan* de 2007, le Plan Fayyad de 2009 et celui de 2011-2013 – visent à établir toutes les bases et les infrastructures d'un État malgré l'occupation (Salingue, 2013 : 81). Il ne s'agit plus de mettre fin à l'occupation puis de construire l'État mais de construire l'État en dépit de la situation. Nous étudierons ici les programmes mis en œuvre pour réformer l'APE puis nous analyserons comment dans ce contexte de consolidation et de réforme des institutions une certaine

¹⁰⁹ Palestinian National Authority, *Palestinian Reform and Development Plan, 2008 2010*, p.9.

concurrence peut se développer entre différentes instances gouvernementales.

3.2.1-La mise en œuvre des réformes : le cas de l'APE

La gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens est définie par les accords d'Oslo. Lors de la mise en place de l'APE, cette dernière a de grandes difficultés à contrôler les actions des municipalités qui défendent leurs intérêts locaux et leurs agendas (Trottier, 1999 ; Selby, 2003 : 149 ; Signoles, 2010). Un des enjeux est la structuration institutionnelle de l'APE. En 1996, suite à un projet « *Institution building* » financé par la Norvège, une régulation interne à l'APE définit la structure institutionnelle de celle-ci qui se divise en quatre départements¹¹⁰ (Selby, 2003 : 157). Cette structure ne correspond alors que très peu à la réalité et reflète plutôt une volonté pour le futur. Un « Plan National de l'Eau » a été mis en œuvre en décembre 2000. Il a permis la mise en place de réformes institutionnelles qui ont abouti à la loi sur l'eau de 2002, dont l'objectif principal est de séparer les fonctions commerciales de celles de programmation et de régulation. Ce « premier moment réformateur » est marqué par de grandes difficultés de mise en œuvre. La réforme est interrompue. Signoles souligne qu' « *Il n'a toutefois pas été question d'échec de la réforme et ses promoteurs ont justifié leurs réorientations de discours et stratégies par un changement de contexte politique - en l'occurrence, le déclenchement de la Seconde Intifada et la reprise de la violence armée entre Israéliens et Palestiniens à compter de septembre 2000* » (2010 : 130) . Cette première phase, inscrite dans le cadre des accords d'Oslo, est marquée par une volonté de centraliser et de nationaliser la gestion des ressources en eau. La BM utilise l'argument de la « bonne gouvernance » pour justifier un changement d'échelle pour la gestion de l'eau. Elle propose de passer d'une gestion municipale à une gestion par quatre grands fournisseurs publics (*utilities*). Ces changements sont justifiés par des économies d'échelle, plus de transparence et d'efficacité (Signoles, 2010 : 133). Par ailleurs, d'une manière plus générale, la réduction du nombre d'*utilities* participe à la consolidation du pouvoir de l'État et à une rationalisation la gestion de l'eau (Bakker, 2004 : 72). Ce processus de réformes n'a pas abouti puisque seul le fournisseur de la bande de Gaza a été mis en place. Trottier (2000) remarque les forces centrifuges et centripètes pour décrire ce double mouvement : la volonté de centralisation de l'APE et les pouvoirs locaux des municipalités. Nous verrons en détail comment cela se traduit par différents processus de territorialisation. La gestion de l'eau dans les

¹¹⁰ Les quatre départements sont : le département des ressources en eau et de la planification, le département de la réglementation (qui s'occupe des licences, des tarifs et de la consommation), le département technique (qui a en charge de la recherche et du renforcement des capacités) et le département administratif (qui est responsable du personnel de l'APE et des finances).

Territoires palestiniens est donc répartie entre les mains d'un grand nombre d'acteurs intervenant à plusieurs niveaux d'action.

Le schéma 1 montre la représentation du secteur de la gestion de l'eau en Cisjordanie selon la Banque Mondiale. Il est problématique à plusieurs titres. Tout d'abord, il place l'ensemble des acteurs au même niveau et masque les relations de pouvoir entre les acteurs. Il précise néanmoins que le *National Water Council* est inactif. Il place cependant l'APE et le JWC sur le même plan alors que le JWC a de fait un droit de veto sur toutes les décisions concernant la gestion de l'eau en Cisjordanie. Par ailleurs, il ne permet pas de comprendre les relations entre l'APE et les acteurs politiques locaux. De plus, ce schéma place les producteurs d'eau au même niveau : Mekorot, la compagnie nationale israélienne, les puits de la WBWD, les puits de l'APE, les puits et les sources municipales et les puits privés agricoles. Or, d'après les chiffres de la BM et ceux de l'APE une partie non négligeable de l'eau distribuée en Cisjordanie est achetée à Mekorot. Cela représenterait 34% de l'eau fournie en 2000, 45% en 2007¹¹¹ et 36% en 2010¹¹². Ces chiffres, même s'ils s'accompagnent d'une marge d'erreur, démontrent le poids de Mekorot dans le système de gestion de l'eau en Cisjordanie. Par ailleurs, ils incluent l'eau d'irrigation or, si l'on se concentre uniquement sur l'eau domestique, ces pourcentages sont encore plus élevés. Enfin, ce schéma ne rend pas visible la différence et l'importance respective de l'eau domestique, de l'eau industrielle et de l'eau agricole en Cisjordanie.

Ce schéma participe à une co-construction discursive de l'ordre naturel et de l'ordre social. En effet, il passe totalement sous silence les régimes de propriété communautaire pourtant majoritaires en zones rurales (Trottier, 1999, 2007, 2013) et assimile les régimes de propriété privé aux régimes communautaires. Dans ce schéma, la BM occulte à la fois une partie de la réalité sociale et de la réalité matérielle afin de construire l'ordre social désiré, caractérisé par un renforcement des institutions de l'AP dont l'APE.

¹¹¹ World Bank, *West Bank and Gaza, Assessment of restrictions on Palestinian Water sector development*, Report No. 47657-GZ, April 2009, p.15.

¹¹² Palestinian Water Authority, *Water supply report 2010*, March 2012, p.17-18.

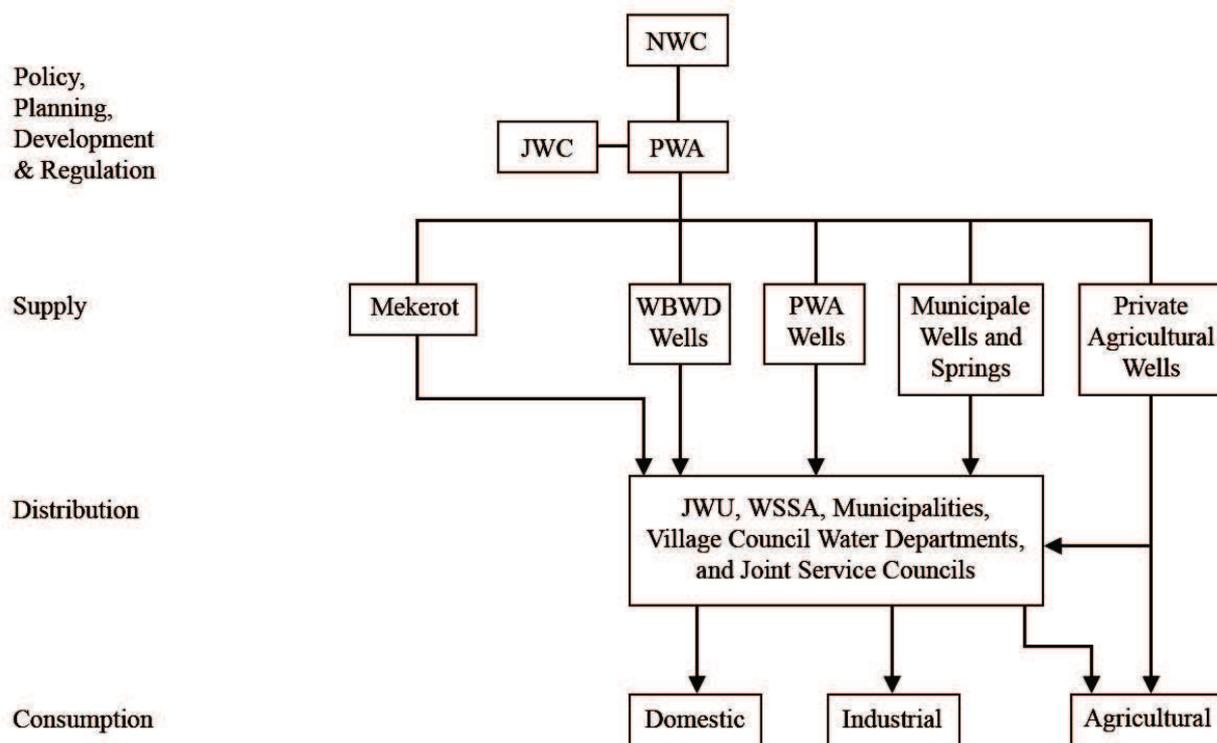


Schéma 1-Acteurs institutionnels de la gestion de l'eau en Cisjordanie selon la Banque Mondiale.
Source : Klervi Fustec, d'après la Banque Mondiale¹¹³, 2014.

Afin de rendre compte de l'importance respective des producteurs d'eau (Mekorot, WBWD, l'APE, les municipalités, les puits agricoles), nous proposons donc d'ajouter à ce schéma les pourcentages correspondant aux quantités d'eau qu'ils produisent¹¹⁴ (Schéma 2). Concernant la part respective des usages agricoles, domestiques et industriels, les chiffres ne sont pas disponibles¹¹⁵. Nous nous attarderons dans le chapitre 8 sur la question de l'allocation des ressources en eau entre les usages agricoles et urbains. Par ailleurs, ce schéma montre également le pouvoir du JWC sur l'APE, l'absence de contrôle de l'APE sur Mekorot et son pouvoir extrêmement réduit sur les municipalités et les puits et sources privés ou communautaires utilisés pour des usages domestiques et agricoles.

¹¹³ D'après : World Bank, *West Bank and Gaza, Assessment of restrictions on Palestinian Water sector development*, Report No. 47657-GZ, April 2009.

¹¹⁴ Ces chiffres sont issus de : Palestinian Water Authority, *Water supply report 2010*, March 2012, 100 p. Il est possible qu'ils comportent une marge d'erreur mais ils permettent d'avoir une idée générale de l'importance des différents producteurs d'eau.

¹¹⁵ Les chiffres précis concernant les quantités d'eau utilisées selon les secteurs agricoles, domestiques et industriels en Territoires palestiniens ne sont pas disponibles. En général, on considère que le secteur agricole représente aux alentours de 70% des prélèvements d'eau et même au-delà au Moyen-Orient.

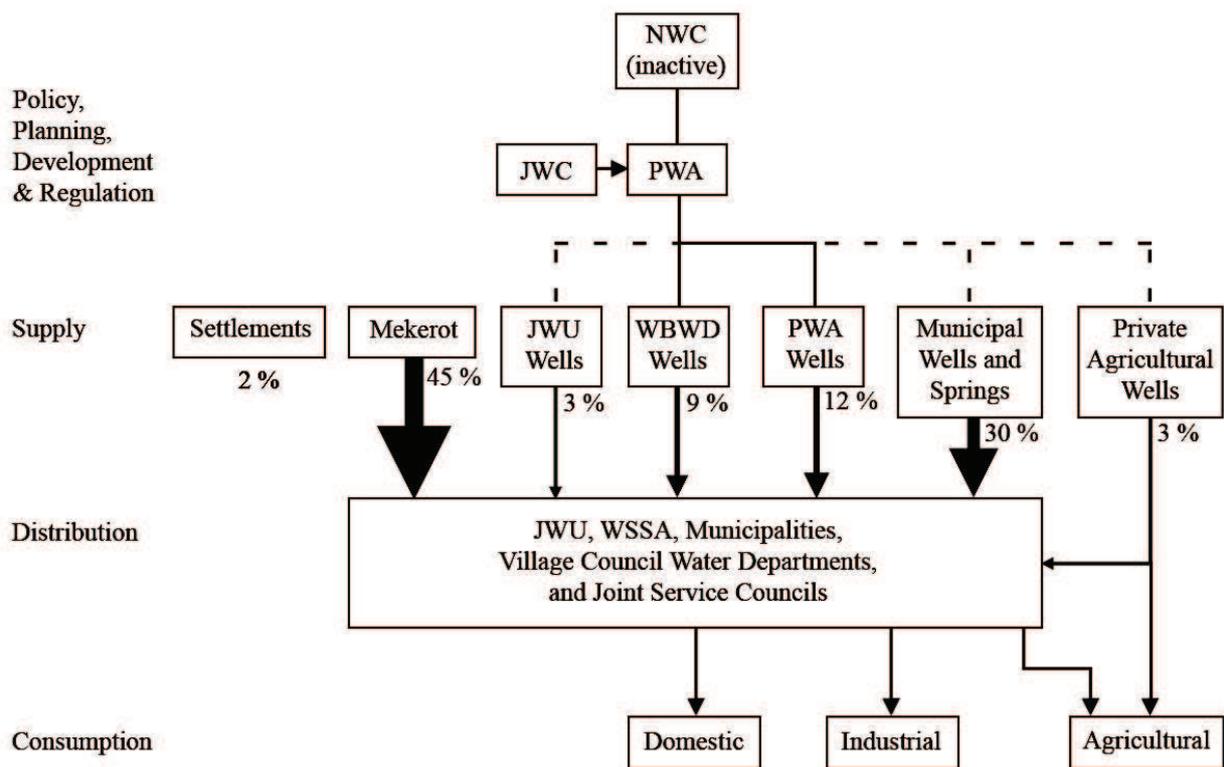


Schéma 2-Acteurs institutionnels de la gestion de l'eau en Cisjordanie selon les quantités distribuées.

Source : Klervi Fustec, 2014.

Avec l'arrivée de Shaddad Attili comme directeur de l'AP en 2008, un nouveau cycle de réformes est initié. Les changements passent tout d'abord par le travail de l'agence de développement de la Norvège qui a passé en revue le secteur de l'eau dans les Territoires palestiniens. Le rapport « *An Audit of the Operations and Projects in the Water Sector in Palestine: The Strategic Refocusing of Water Sector Infrastructure in Palestine* » (Final Report, 18 November 2008), qui pose le constat d'une nécessaire réforme, est considéré comme un point clé dans le processus de réforme du secteur de l'eau dans les Territoires palestiniens¹¹⁶.

Une revue institutionnelle est réalisée par un consultant d'Hydrosult Inc., une entreprise de

¹¹⁶ Le rapport préconise notamment : « [...] that the administrative and developmental situation of the water sector in Palestine should to be re-evaluated and reformed. This report was considered a turning point in the Palestinian water sector and PWA's reform plan was adopted by the Council of Ministers by means of Legislation No. 13/13/04 in December 2009. »
PWA, *Donor contributions to the water and sanitation sector in Palestine*, S. Attili, Norwegian contribution to the Palestinian Water Sector, p.29.

consultance canadienne, qui publie en 2011 un rapport : *Institutional Water Sector Review In Palestine*. L'équipe technique, la *Technical Planning and Advisory Team* (TPAT) et qui doit mettre en œuvre la réforme. Elle débute son travail de réforme en 2010 pour une période de trois ans. Les objectifs de la TPAT sont d'appuyer la mise en œuvre de la réforme et le renforcement des capacités de l'APE¹¹⁷. La TPAT est composée d'une équipe focalisée sur l'assistance technique et d'une équipe spécialisée sur la « *capacity building* ». Les experts recrutés pour la TPAT sont des résidents, des experts extérieurs à long terme et à court terme. Ils doivent être compétents dans les domaines suivants : la planification stratégique et l'expertise institutionnelle, l'expertise juridique, la gestion financière et les affaires économiques, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la collecte des eaux usées, le traitement et la réutilisation des eaux usées, la gestion intégrée des ressources en eau, la communication interne et externe¹¹⁸. La liste n'est pas exhaustive. D'après un rapport de la TPAT de 2010, le cadre fourni par les accords d'Oslo et par la loi sur l'eau de 2002 n'est pas assez clair. Il ne définit pas assez clairement les relations et les responsabilités entre les acteurs impliqués dans le secteur¹¹⁹. Il est ainsi expliqué que ce manque de clarté, ainsi que l'occupation, sont responsables des problèmes de gouvernance au sein de l'APE et des difficultés à mettre en place des politiques de gestion de l'eau efficaces.

Par ailleurs, les problèmes internes à l'APE sont mis en lumière : problèmes de management (prise de décision sur un mode autocratique, problème de contrôle de la direction, problème de gestion du personnel, etc.), contrôle financier pas adéquat, tarifs trop bas, inertie organisationnelle et confusion, etc.¹²⁰ Cette réforme est financée par l'AFD, le *Swedish International Development Cooperation* (SIDA) et la BM¹²¹. Les cinq objectifs poursuivis sont : l'établissement d'institutions fortes dont le rôle respectif est clairement défini, l'amélioration des infrastructures, l'amélioration de l'approvisionnement en eau ainsi que du taux de paiement des usagers, la poursuite d'une stratégie de gestion durable de l'eau, la sensibilisation à la gestion par la demande dans un contexte de conservation des ressources en eau¹²². La mise en lumière par les différents rapports, des difficultés

¹¹⁷ « *The purpose of this team is to provide technical assistance and capacity building (TA/CB) during the transition period, in an effort to assist in the implementation of the reform, serving as a stop-gap for capacity during the transition period, and ultimately building capacity within the PWA.* » PWA, *Water Sector Reform - Request for Proposals (RFP)*, TPAT – Final, Oct 2010, p.51.

¹¹⁸ Ibid., p.80.

¹¹⁹ « *The lack of clear institutional mandates has contributed to a situation of ineffective governance and weak capacity in the Palestinian water sector, which combined with occupation-related restricting factors, impairs the development of adequate policies and strategies for water resources management, infrastructure development and service provision.* » dans PWA, *Water Sector Reform - Request for Proposals (RFP)*, TPAT – Final, Oct 2010, p.52.

¹²⁰ *Turnaroud strategy for West Bank Water Department*, Prepared by Michael Ellis, MTE Group, Ottawa, Canada (non daté).

¹²¹ PWA, *Water Sector Reform - Request for Proposals (RFP)*, TPAT – Final, Oct 2010, p.81.

¹²² Ibid., p.53.

rencontrées par l'APE permet de justifier la poursuite de l'intervention des bailleurs de fonds auprès de celle-ci, assure des missions d'expertises aux cabinets de consultance et des financements pour différents projets (de réforme mais également d'infrastructure) à l'APE.

Concernant l'organisation de l'APE, il s'agit de séparer les compétences d'ordre ministériel de celles propres au régulateur¹²³. Au sein de l'APE le WBWD est en charge de la distribution et de la production de l'eau tandis que la PMU est maître d'œuvre. L'idée forte du projet de réforme est que l'APE exerce les fonctions de ministère puis que les fonctions de réglementation, de prestation de service et de mise en œuvre de projets soient trois institutions autonomes. Notons que dans la bande de Gaza la CMWU joue le rôle de la WBWD en Cisjordanie. Ainsi, le ministère serait en charge de la stratégie générale tandis que le régulateur vérifierait la mise en œuvre des politiques. Le directeur de l'AFD explique le travail réalisé par un consultant chargé d'établir un état des lieux puis de proposer une nouvelle structure pour la gouvernance de l'eau basée sur la séparation des fonctions ministérielles et de régulation :

*« Lui [un consultant] il s'occupe de la réorganisation de l'APE, globalement il sépare les fonctions de régulation et ministérielles. Il fait toute une revue des personnes, qui ils sont, quelles expériences ils ont, c'est plutôt dans la case le ministère, dans la case le régulateur, pour essayer de faire que de cette APE on ait deux structures avec a priori des départements et des services donc l'organisation de ces deux entités, c'est deux fonctions et d'avoir les bonnes personnes dans les bonnes cases. »*¹²⁴

Il s'agit donc bien de réaliser un examen approfondi du personnel présent et des compétences de chacun afin de réaliser une distinction claire entre les activités ministérielles et les activités de régulation.

Selon un ancien employé de l'APE, une des premières phases de la réforme a consisté à dresser une liste des problèmes et à faire la distinction entre ceux liés à l'occupation et ceux liés à des difficultés de fonctionnement interne¹²⁵. Ensuite, l'équipe travaillant sur la réforme

¹²³ Au départ, lors de sa mise en place, l'APE a été pensé comme un régulateur, le *National Water Council* (organisation interministérielle, dirigée par le président) étant chargé d'entériner la politique générale de la gestion de l'eau. Cependant, l'APE est l'acteur majeur et assure des rôles divers. Le régulateur est ici entendu comme l'organisation qui a en charge de délivrer les licences, de contrôler les sources et les fournisseurs de services, de fixer les tarifs et de réaliser les activités d'évaluation financière et environnementale.

¹²⁴ Entretien réalisé le 24/04/2012 à Ramallah.

¹²⁵ Entretien réalisé le 02/04/ 2012 à Ramallah.

institutionnelle a proposé plusieurs options de réformes¹²⁶, toutes suggèrent la création de plusieurs organisations afin de séparer les différentes activités liées à la gouvernance de l'eau : décideur, législateur, fournisseur, concepteur et maître d'œuvre, etc. Globalement il s'agit de mettre en place quatre entités : un ministère chargé de la stratégie générale ; une organisation de régulation chargée de l'élaboration des standards et indicateurs, de l'évaluation et du contrôle ; une institution chargée de fournir une assistance technique et financière aux fournisseurs et chargée de la gestion de projets et enfin les fournisseurs eux-mêmes.

Lors d'un entretien¹²⁷, réalisé conjointement avec un ancien employé de l'APE et un consultant international chargé de proposer une nouvelle structure pour réformer l'APE, les deux interviewés maîtrisent leurs discours et insistent sur la dimension politique de cette réforme. Selon eux, la réforme ne sera pas mise en place d'une part pour des raisons politiques mais également car il faudrait à la tête du futur ministère quelqu'un qui ait l'envergure d'un ministre, laissant sous-entendre que ce n'est pas le cas de la personne actuellement à la tête de l'APE. Selon eux, la WBWD ne devrait pas exister car c'est l'interface avec Mekorot, c'est un département de l'APE qui n'a pas de statut légal. Ils considèrent que si les Territoires palestiniens n'étaient pas occupés, elle ne serait pas nécessaire. Nous percevons ici la dimension sensible de la réforme. C'est une question politique qui suscite des critiques, des interrogations de la part des acteurs rencontrés. Le *Memorandum of Understanding*, signé en juillet 2012 par les bailleurs de fonds et l'AP, souligne la volonté de l'ensemble de ces acteurs de soutenir le programme de réformes. Malgré cette volonté forte, la réalité du terrain est complexe et la mise en œuvre de la réforme se heurte au contexte socio-politique local. Avec l'augmentation des quantités d'eau vendues par Mekorot en Cisjordanie et en l'absence d'un taux de recouvrement important, la dépendance de l'AP aux ressources en eau fournies par Mekorot augmente. L'établissement d'un ministère autonome semble, dans ces conditions, compliqué à mettre en place.

L'APE n'est pas la seule institution en charge des questions de gestion de l'eau : le ministère de l'Agriculture et celui du Gouvernement local sont également concernés. Selon deux enquêtés¹²⁸, les principaux problèmes, si l'initiative vient uniquement de l'APE et qu'elle veut « imposer » sa proposition de réforme, seront les réticences des autres institutions. Il y a donc des réserves à la fois

¹²⁶ *Institutional water sector review*, Palestine, Draft mid-term report, Prepared by HYDROSYLT Inc in association with CEP, January 2011.

¹²⁷ Entretien réalisé le 02/04/2012 à Ramallah.

¹²⁸ Entretien réalisé le 24/04/2012 à Ramallah.

internes (crainte du personnel de l'APE face à de potentielles restructurations) et externes (autres acteurs institutionnels impliqués dans le secteur de la gestion de l'eau). Le directeur de l'AFD explique :

« Il y a une décision qui a été prise récemment, le "infrastructure ministerial committee", qui dit : pas de création de ministère de l'eau parce que les mecs n'ont pas envie de voir la création d'un ministère concurrent donc il va y avoir un "high council quelque chose" qui gèrera les fonctions ministérielles. Ce qui n'enlève pas pour nous la réforme, le fait de dissocier tout ça. »¹²⁹

Nous comprenons ici les difficultés qu'engendre le projet de création ministérielle. La gestion de l'eau est une question transversale majoritairement prise en charge par l'APE mais qui concerne également d'autres ministères comme le ministère des Collectivités locales, le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement, etc. L'institutionnalisation d'un ministère de l'Eau soulève la crainte d'une concentration de toutes les compétences liées à l'eau entre les mains de ce dernier. Le directeur de l'AFD évoque la possibilité de mise en œuvre du cœur de la réforme – la séparation entre les fonctions ministérielles et de régulation – sans la création d'un ministère. Cela permettrait de conserver l'esprit de la réforme. La mise en place de réformes promues par les bailleurs de fonds peut donc contribuer à la concurrence entre des instances gouvernementales. En effet, depuis les accords d'Oslo, les bailleurs de fonds se sont concentrés sur l'APE et sur l'eau potable. L'eau agricole n'a été prise en compte par les bailleurs de fonds que récemment avec la construction du barrage (non fonctionnel) de Al Auja destiné à stocker de l'eau pour l'irrigation. Nous examinerons plus en détail les rivalités entre l'APE et le ministère de l'Environnement dans le paragraphe suivant.

La TPAT relie le processus de réformes à l'œuvre dans le secteur de l'eau au projet global de la constitution d'un État palestinien. Leur rapport d'octobre 2010 spécifie :

« Based on these Audit recommendations, and in line with the Program of the 13th Government to accelerate the establishment of a viable Palestinian State the Palestinian National Authority has endorsed the Action Plan for Reform and asked the PWA to lead in the implementation of a multi-year Water Sector Reform. »¹³⁰

Le cas de la réforme du secteur de la gestion de l'eau illustre la manière dont la rhétorique de la construction étatique est déclinée dans différents secteurs. Il s'agit d'un cadre dans lequel s'insèrent tous les projets mis en œuvre conjointement par les bailleurs de fonds et l'AP. Nous constatons que,

¹²⁹ Entretien réalisé le 24/04/2012 à Ramallah.

¹³⁰ PWA, *Water Sector Reform - Request for Proposals (RFP)*, TPAT – Final, Oct 2010, p.53.

malgré la volonté affichée des bailleurs de fonds de soutenir les réformes et le renforcement des institutions, la question de la réforme de la gouvernance de l'eau est un processus à l'œuvre depuis les accords d'Oslo qui se heurte aux réalités socio-politiques locales et à l'épaisseur du territoire.

Une nouvelle loi sur l'eau a été récemment adoptée (2013). Elle est décrite par l'APE comme le résultat du programme de réforme du secteur de la gestion de l'eau¹³¹. D'après le site Internet de l'APE, cette loi met l'APE sous la responsabilité du cabinet du Président. Elle sépare les fonctions ministérielles des fonctions de régulation. Elle prévoit la création d'un conseil réglementaire (*Regulatory Council*) dirigé par des acteurs issus des secteurs public, privé et de la société civile. Il sera en charge de fixer le prix de l'eau, d'évaluer des services d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, de délivrer les licences pour les infrastructures d'approvisionnement, de dessalement et de traitement des eaux usées, de la surveillance de la qualité de l'eau. La loi pose également que le WBWD sera transformé en une compagnie gouvernementale détenue par l'État palestinien. Elle confie à l'APE le mandat pour établir des services publics régionaux (*Regional Water Utilities*) et des associations d'utilisateurs d'eau (*Water User Associations*). Un article prévoit la protection des ressources en eau et la définition de zones de protection.

3.2.2-La consolidation des ministères, l'APE et le ministère des Affaires environnementales : entre concurrence et complémentarité

La concurrence ou les conflits entre les institutions gouvernementales dans le domaine de la gestion de l'eau ne sont pas nouveaux. Ainsi, Selby (2003 : 159) fait état d'un conflit entre l'APE et le ministère de la Planification et de la coopération internationale (MoPIC) lorsque ce dernier a développé en 1998 un Plan régional de gestion des ressources en eau et des eaux usées pour la Cisjordanie. Zeitoun (2008 : 74) évoque la concurrence entre le ministère de l'Agriculture, le MoPIC et l'APE. Plusieurs organisations gouvernementales palestiniennes interviennent dans le domaine environnemental. Les questions à la fois de gestion de l'eau et climatiques sont transversales qui peuvent être prises en charge par plusieurs institutions. La volonté des bailleurs de fonds de consolider les institutions en vue de construire l'État palestinien conduit chacune des institutions à définir plus précisément ses domaines de compétence, ce qui peut accentuer la concurrence. Les problèmes de gestion des ressources en eau et de changement climatique

¹³¹ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/page.aspx?id=rKoXQxa1791199146arKoXQx>, consulté le 12/07/2014.

concernent plusieurs institutions : l'APE, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Collectivités locales, le ministère de la Planification, le ministère des Finances, le ministère des Affaires environnementales, etc. Nous nous intéressons dans cette partie particulièrement à l'APE et au ministère de l'Environnement. En effet, l'APE est la principale institution prenant en charge la gestion de l'eau tandis que le ministère des Affaires environnementales s'occupe des questions climatiques.

Les deux institutions ont été créées suite aux accords d'Oslo. L'APE a été instituée par le décret présidentiel n°90 en 1995 et l'EQA en 1996. De nombreux financements internationaux sont destinés à la gestion de l'eau et transitent par l'APE. Celle-ci draine beaucoup plus de fonds que le ministère des Affaires environnementales et occupe une place importante sur la scène gouvernementale palestinienne. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, l'eau est l'un des points clés des négociations israélo-palestiniennes, ce qui explique en partie l'importance qui est accordée à l'APE. Selby (2003 : 155) note : « *The PWA is more fully developed as an institution than most other PA ministries or agencies, in large part because it has been the recipient of a disproportionate amount of donor funding, and in part too because it is headed by one of Arafat's most trusted confidants*¹³², in whose work Arafat does not greatly interfere. » Ainsi, les financements accordés par les bailleurs de fonds ainsi que la proximité avec Y. Arafat (centre du pouvoir) expliquent également l'importance de l'APE sur la scène gouvernementale.

Par ailleurs, le bâtiment de l'APE est plus imposant. L'APE est signalée par la « grande goutte d'eau bleue » ainsi que par une inscription en arabe et en anglais sur la façade du bâtiment. Les bureaux y sont plus nombreux (elle dispose également de bureaux de l'autre côté de la rue). L'Environmental Quality Authority – ancien ministère des Affaires environnementales – quant à elle est à peine signalée. Il faut entrer dans le bâtiment pour voir la plaque. Ceci témoigne de l'importance relative de l'APE et de l'EQA à la fois sur la scène nationale palestinienne comme aux yeux des bailleurs de fonds (Photographies 4, 5 et 6).

¹³² À ce moment, Nabil Sharif est à la tête de l'APE, il est basé à Gaza tandis que son adjoint, Fadel Qawash est basé à Ramallah. En 2008, S. Attili prend la tête de l'APE.

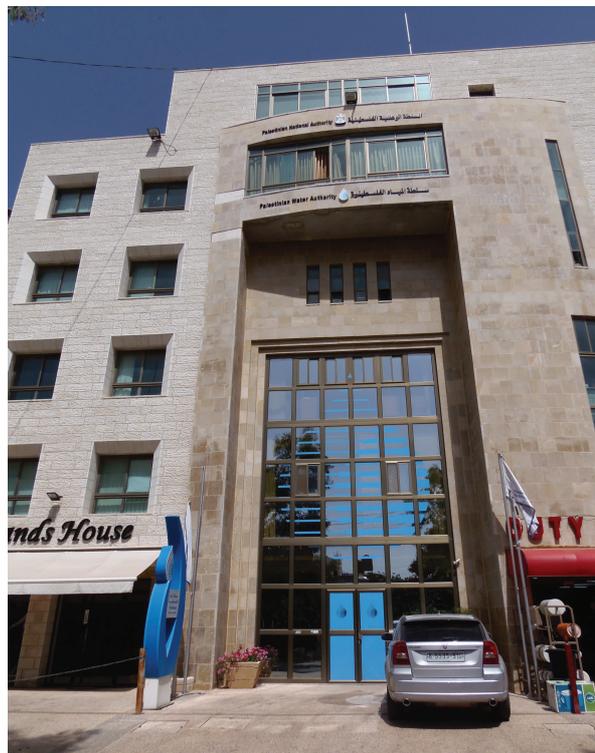


Photographie 4-Bâtiment de l'EQA (l'EQA occupe la partie de droite du bâtiment).



Photographie 5-Entrée du bâtiment de l'EQA.

Source : Klervi Fustec, Ramallah, Mai 2012.



Photographie 6-Bâtiment de l'APE.

Source : Klervi Fustec, Ramallah, Mai 2012.

Un ancien employé de l'APE et un consultant international¹³³ expliquent que la répartition de l'aide internationale se fait selon un accord tacite selon lequel les bailleurs de fonds qui veulent financer un « projet eau » se tournent vers l'APE. Ainsi, malgré une répartition des compétences peu claires dans les textes¹³⁴, il semble que les bailleurs de fonds associent l'APE à la gestion des ressources en eau. Il est intéressant de se demander dans quelle mesure l'eau potable représente un secteur plus rétributif en termes de visibilité, de rendement, etc., que celui de l'eau agricole. Nous verrons qu'une nouvelle orientation des fonds vers l'eau agricole n'est pas à exclure. Cette dynamique de répartition des fonds participe à l'identification des institutions à des thématiques précises. En termes financiers, l'APE est donc plus importante que l'EQA. Le Plan de Développement National 2011-2013¹³⁵ prévoit 8% du budget pour les questions eau et eaux usées, les questions environnementales et les ressources naturelles représentent 1% et les déchets solides 2%. Ce document présente les dépenses par thème et non par institution. La très grande majorité des questions de gestion de l'eau et de gestion des eaux usées revient à l'APE. Même si le ministère de la Planification et de la coopération, le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Santé, le ministère des Affaires environnementales et le ministère du Gouvernement local sont également impliqués dans la gestion des eaux usées ; l'APE est en charge de la majorité des questions de gestion, collecte, traitement et réutilisation des eaux usées. Les questions concernant l'environnement et les ressources naturelles reviennent au ministère des Affaires environnementales. La gestion des déchets solides est prise en charge majoritairement par le ministère du Gouvernement local, le ministère des Affaires environnementales étant responsable de la délivrance des licences, de la surveillance environnementale, de l'expertise et de la protection de l'environnement. Les chiffres ne correspondent donc pas exactement aux budgets des organisations mais donnent une idée de la répartition de ceux-ci.

L'histoire institutionnelle du ministère des Affaires environnementales est plus mouvementée que celle de l'APE. En octobre 1994, les questions environnementales sont prises en charge par la direction de la planification environnementale au sein du ministère de la Planification et de la coopération internationale. Ainsi, l'institution en charge des questions environnementales a successivement été une autorité (décembre 1996 : Autorité Environnementale Palestinienne), un ministère (août 1998 : le Ministère des Affaires Environnementales), de nouveau une autorité (juin 2002 : Autorité de la Qualité Environnementale) puis de nouveau un ministère (mai 2012 :

¹³³ Entretien réalisé le 02/04/2012 à Ramallah.

¹³⁴ Voir partie 3.2.1 sur le manque de clarté dans la définition des compétences de l'APE.

¹³⁵ Palestinian National Authority, *National development plan 2011-2013, Establishing the state, building our future*, April 2011.

Ministère des Affaires Environnementales). Ces changements successifs dans la dénomination de l'institution démontrent que la place accordée à l'environnement au sein de l'AP n'est pas stabilisée. L'institution ne s'est pas imposée en tant que ministère et ne s'est pas enracinée dans le paysage gouvernemental¹³⁶. Plusieurs hypothèses permettent d'expliquer la dernière mutation de l'Autorité en ministère des Affaires Environnementales. Des facteurs externes tels que la montée en puissance de la thématique du « changement climatique » explique sans doute cette importance croissante accordée au ministère des Affaires environnementales. Par ailleurs, la conférence de Rio en juin 2012 a sans doute joué un rôle majeur puisque le ministère des Affaires Environnementales y représentait l'AP en tant qu'observateur (Fustec, 2014).

Ces explications font écho à des facteurs internes à l'AP. Cette dernière veut montrer qu'elle prend en charge les questions environnementales et climatiques et veut pouvoir prétendre aux financements internationaux sur le « changement climatique ». Ainsi le conseiller « changement climatique » du ministre de l'environnement explique :

*« Au niveau international, on va redemander soit d'être observateur, soit d'être membre [de la CCUNCC] et ça devrait aider d'être un ministère. »*¹³⁷

Cette évolution est présentée dans un rapport préparé pour Rio 2012 comme une promotion pour l'organisation : *« en mai 2012 l'Autorité de la Qualité Environnementale a été promue en Ministère des Affaires Environnementales », « la revalorisation de l'AQE [Autorité de la Qualité Environnementale] en ministère »*¹³⁸. Ces changements ne sont pas uniquement formels, ils démontrent l'importance accordée à un moment donné aux questions environnementales. De plus, comme l'explique le vice-ministère de l'environnement, le ministère est plus proche du cabinet présidentiel, c'est-à-dire du centre de décisions :

*« Il y a une différence entre être un ministère et une autorité parce que quand on était un ministère, on avait un ministre qui était dans le cabinet du premier ministre, qui participait aux réunions et qui participait aux discussions mais quand on est une autorité c'est par courriel ou par fax [...]. »*¹³⁹ (Fustec, 2014).

¹³⁶ Voir notamment sur la création d'un ministère de l'Environnement : Chevallier J., « La création d'un ministère », dans Lascoumes P. (dir.), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, 1999, Paris, p.21-48.

¹³⁷ Entretien réalisé le 23/05/2012 à Ramallah, traduction de l'auteur.

¹³⁸ Palestinian National Authority, Ministry of planning and administration, *Sustainable development under Israeli occupation : achievements and challenges, Palestine's report to the United Nations Conference on sustainable development*, Rio de Janeiro, 20-22 June 2012, Ramallah, Palestine.

¹³⁹ Entretien réalisé le 30/01/2012 à Ramallah, traduction de l'auteur.

La volonté des bailleurs de fonds de consolider et de réformer les institutions gouvernementales palestiniennes peut entraîner une certaine concurrence entre les institutions. En effet, la mise en place de réformes suppose notamment la clarification des domaines de compétence des institutions. Or, de nombreux chevauchements de compétences existent entre les institutions gouvernementales¹⁴⁰. Ainsi, un rapport réalisé pour un projet financé par l'UNPD/PAPPA et le SIWI explique que l'un des objectifs de la réforme est de résoudre ces problèmes de chevauchement :

*« The PWA is carrying out many overlapping functions at the same time: it is the manager of the resources, the licensing body, the regulator, and the monitoring authority without regular coordination with other official bodies such as the EQA, MOA, and MoLG. One of the tasks of the reform process that is currently taking place at the PWA is working to resolve this issue. »*¹⁴¹

La répartition des compétences entre l'EAQ et l'APE concerne par exemple la contamination de l'eau. C'est l'APE qui a l'autorité pour inspecter lorsqu'il y a une suspicion de contamination de l'eau, elle joue alors le rôle d'officier de police judiciaire tandis que l'EQA réalise les inspections de routine pour vérifier la conformité de la qualité de l'eau par rapport aux standards et pour prévenir les contaminations¹⁴².

Deux personnes ayant travaillé dans la TPAT¹⁴³ expliquent que l'idée d'une fusion entre l'APE et l'EQA – qui n'est pas un ministère à ce moment là – a été envisagée afin de créer un ministère de l'Eau et de l'Environnement mais qu'elle a été abandonnée rapidement. Elles évoquent aussi certains pays dans lesquels c'est un même ministère qui gère l'eau et l'environnement comme en Égypte¹⁴⁴ ou bien qui gère l'irrigation, l'eau et l'électricité ou encore l'eau et l'agriculture. Selon elles, ce sont des enjeux politiques, et surtout le statut de l'eau dans les négociations de paix, qui déterminent les découpages institutionnels palestiniens. Le directeur de l'AFD explique :

« Mais on voit bien, comme partout, les gens n'aiment pas les créations de ministères, se faire

¹⁴⁰ Pour plus de détails sur les chevauchements dans le secteur de la gestion de l'eau voir : UNDP, SIWI, *Palestinian Territories (oPt), Water Governance Programme for Arab States (WGP – AS), Integrity Assessment of the Water Sector in the oPt, Final Report*, July, 2012. Ce rapport présente de nombreux tableaux sur différentes questions des politiques de gestion de l'eau et compare qui sont les usagers, les gestionnaires, les inspecteurs et ceux qui veillent à l'application de la loi.

¹⁴¹ UNDP, SIWI, *Palestinian Territories (oPt), Water Governance Programme for Arab States (WGP – AS), Integrity Assessment of the Water Sector in the oPt, Final Report*, July, 2012, p.15.

¹⁴² AMAN, *Report on the Palestinian Water Authority, Report series n°15*, February 2008, p.10.

¹⁴³ Entretien réalisé le 02/04/2012 à Ramallah.

¹⁴⁴ Voir : *Institutional water sector review*, Palestine, Draft mid-term report, Prepared by HYDROSULT Inc in association with CEP, January 2011 : Part D, Regional water/wastewater sector comparison review, Prepared by Michael Ellis. Une comparaison régionale est réalisée avec la Jordanie, le Yémen, l'Égypte, la Tunisie et Israël.

bouffer sur la droite ou sur la gauche et comme le disait [un de ses collègues], s'il y a un ministère de l'eau il va forcément bouffer sur le ministère des Collectivités locales, il va forcément bouffer sur le ministère de l'Agriculture. On parle de quoi ? La taille de la Cisjordanie, c'est la taille d'un département français, on pourrait très bien avoir un ministère des Infrastructures qui gère tout. »¹⁴⁵

Cet extrait d'entretien renseigne sur la représentation de l'eau de l'enquêté. Selon lui, les questions relatives à l'eau pourraient être prises en charge par un ministère des Infrastructures. L'eau existe alors à travers les infrastructures permettant sa production, sa distribution, son traitement, etc. En dehors des ces infrastructures, l'eau n'existe pas. De plus, les infrastructures dont il est question ici sont bien particulières, les canaux d'irrigation anciens ne sont, par exemple, pas inclus dans cette définition. L'eau pour l'environnement ainsi que l'eau pour l'agriculture sont donc absentes. Ce discours co-construit un ordre social au sens où il modifie le paysage institutionnel mais également un ordre naturel en réduisant l'eau à l'eau potable acheminée par des infrastructures spécifiques.

Nous pouvons alors légitimement nous demander pourquoi l'EQA et l'APE n'ont pas fusionné. Nous pouvons avancer plusieurs hypothèses : les résistances internes face aux restructurations, les concurrences entre les institutions gouvernementales et les intérêts des bailleurs de fonds pour l'eau potable. Par ailleurs, les accords d'Oslo qui font de l'APE un intermédiaire chargé de collecter l'argent pour Mekorot rendent difficile tout changement. Enfin, l'eau est en soit un enjeu de pouvoir, de contrôle des territoires et des populations, comme nous le verrons plus en aval. Ainsi, Barakat et Ghiotti (2006), dans le cadre du Liban, ont montré comment les réformes initiées par la BM dans les années 1990 posent la question de la restructuration du ministère de l'Énergie et des ressources hydrauliques, et de la concurrence avec celui de l'Intérieur. Ils démontrent que contrôler l'eau potable est, pour le ministère de l'Intérieur, un enjeu majeur de contrôle des municipalités. Dans les Territoires palestiniens, le contrôle des ressources naturelles est également un enjeu de pouvoir entre l'AP et les municipalités.

Conclusion du chapitre 3

L'aide au développement à destination des Territoires palestiniens s'inscrit dans le contexte du conflit israélo-palestinien. Depuis les accords d'Oslo, la « solution à deux États » comme

¹⁴⁵ Entretien réalisé le 24/04/2012 à Ramallah.

solution au conflit s'est affirmée. Elle est portée par le Quartet, par les bailleurs de fonds, par l'AP, par une partie de la population palestinienne et par une partie de la classe politique israélienne. La volonté affichée des bailleurs de fonds est de participer à la construction d'un État palestinien. Ils agissent dans le cadre des accords d'Oslo qui servent de base et de cadre à leur action. Ainsi, ils cherchent à renforcer l'AP afin de lui donner une dimension étatique. Les discours des bailleurs de fonds associent construction étatique, développement économique et pérennisation de la paix. Cette association n'est pas neutre. Elle s'est imposée et paraît aujourd'hui « logique » cependant elle s'est construite et consolidée depuis les accords d'Oslo. Ces associations d'idées ne sont pas apolitiques, elles participent d'une certaine idée du développement économique, de la paix et de l'État ancrée dans un paradigme néo-libéral. Par ailleurs, dans le contexte israélo-palestinien, l'action des bailleurs de fonds participe au renforcement du statu quo et de la pérennisation dans le temps des accords d'Oslo.

L'action des bailleurs de fonds est déclinée dans tous les secteurs, y compris l'environnement. Les questions de gestion de l'eau et de changement climatique entrent dans ce cadre. Il s'agit de mettre en place des réformes visant à renforcer les institutions gouvernementales. Plusieurs auteurs notent l'échec des accords d'Oslo, marqué par une poursuite de la colonisation et par le fait que l'AP ne soit pas reconnue comme un État à part entière à l'ONU (Roberts, 2009 ; Bocco et Mansouri, 2008 ; Le More 2009). D'autres auteurs constatent un phénomène de « *de-development* » (Roy 1999 ; Salingue 2013) conduisant à une dynamique « *de-democratization* » caractérisée par une fragmentation et une immobilisation de l'OLP, une forte influence des bailleurs de fonds sur les ONG et par les « faits observables sur le terrain » tels que la poursuite de la colonisation, la constitution d'un réseau routier double et la construction du mur de séparation (Nabulsi, 2005 : 117-118).

Nous avons mis en lumière une co-construction particulière de l'ordre naturel et de l'ordre social dans le cas de l'environnement en Territoires palestiniens. En effet, les bailleurs de fonds (ONU, BM, UE, AFD notamment) ainsi que des experts (Hydrosult Inc. par exemple) favorisent la mise en place de projets répondant aux objectifs de « *peacebuilding* » et de « *statebuilding* ». Selon ces acteurs, la paix passe à la fois par le développement économique et par la construction étatique. Cela se traduit notamment par la mise en place de réformes institutionnelles ancrées dans un paradigme néo-libéral. Ces acteurs participent à la création d'un nouvel ordre social au sens où de nouvelles institutions sont mises en place ou transformées. Ainsi, dans le domaine de la gestion de

l'eau, les réformes concernant l'APE proposent la création d'un ministère et la création de quatre institutions distinctes en charge respectivement : des fonctions ministérielles, de réglementation, de prestation de service et de mise en œuvre de projets. Le changement climatique est pris en charge par des acteurs globaux, tel que le GIEC, qui interagissent avec d'autres acteurs globaux qui promeuvent les concepts et les projets de « *peacebuilding* » et de « *state-building* ». Cette co-construction, développée au niveau global, circule et est reprise par les acteurs intervenant dans les Territoires palestiniens. La prise en compte d'un nouveau problème environnemental, le changement climatique, impacte le statut de l'EQA qui redevient un ministère. Ce statut, à son tour, permet aux problèmes environnementaux de prendre de l'ampleur.

Les modifications de l'ordre social et de l'ordre naturel ont des impacts l'une sur l'autre. Dans le cadre de la construction de la paix, les bailleurs de fonds développent une représentation de la nature comme un enjeu technique et potentiellement coopératif. Selon eux, la gestion de l'environnement (ressources en eau comme changement climatique) doit également participer à la consolidation des institutions en vue de l'instauration d'un État palestinien. Dans ce cadre, les ressources naturelles doivent être gérées par l'AP c'est-à-dire par l'institution centrale et devenir la propriété de celle-ci. Par ailleurs, dans ce paradigme néo-libéral, un des points fondamentaux de la réforme du secteur de la gestion de l'eau est l'amélioration du taux de recouvrement. La dimension marchande de la ressource est au cœur des processus. L'ordre naturel est donc modifié par l'adoption de modèles de gestion particuliers de l'environnement. Par ailleurs, les bailleurs de fonds se focalisent sur l'eau domestique, ils modifient les représentations générales de la nature en accordant majoritairement à l'eau une fonction domestique et en occultant la dimension agricole, un secteur pourtant consommateur de la majorité de l'eau. Ces dynamiques excluent les municipalités ainsi que les acteurs locaux et ruraux et occultent les régimes de propriétés communautaires. Les bailleurs de fonds et les instances de l'AP construisent un discours au sein duquel l'eau dont il est légitime de parler est l'eau domestique et urbaine.

Le développement comme les programmes de « *peacebuilding* » ou de « *statebuilding* » sont politiques. Dans le cas des Territoires palestiniens, ils renforcent le pouvoir des leaders de l'AP et du Fatah au détriment d'autres groupes sociaux comme les populations rurales. De la même manière, l'intervention des bailleurs de fonds dans le domaine de l'environnement répond à une épistémologie particulière. Il convient d'analyser les discours et paradigmes dans lesquels s'insèrent les discours

sur l'environnement, et plus particulièrement sur l'eau et le changement climatique, afin de comprendre comment cela se traduit dans les projets mis en place dans les Territoires palestiniens.

CHAPITRE 4-ÉPISTÉMOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION DANS LES SECTEURS DE LA GESTION DE L'EAU ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les enjeux liés au développement et à la protection de l'environnement se sont construits de manière conjointe. L'aide au développement a tout d'abord été mise en place dans le contexte post-seconde guerre mondiale, à travers l'aide des États-Unis pour la reconstruction de l'Europe, le plan Marshall. Dans son discours sur l'état de l'Union (20 janvier 1949), H. Truman emploie l'adjectif « sous-développement » pour caractériser les nations défavorisées. L'objectif est d'étendre le plan Marshall dans une optique de lutte contre le communisme. Ce discours permet aux États-Unis de s'imposer sur la scène internationale puisqu'il justifie la décolonisation et impose la croissance économique comme voie de développement et le PIB (Produit Intérieur Brut) comme indicateur de mesure (Rist, 2007). Cette approche correspond à la théorie évolutionniste de Rostow (1963), les sociétés doivent passer en cinq étapes d'une société traditionnelle à une société de consommation de masse. La notion de développement est associée à celle de progrès et de croissance économique. Pour d'autres auteurs comme Neumann (2005 : 80-86), il faut remonter plus loin que le contexte post-seconde guerre mondiale pour comprendre ce qu'est le « développement ». Le discours de Truman ne marque pas le début de la volonté et des tentatives du « nord » de développer le « sud ». Il cite en exemple un plan de développement réalisé par le Royaume-Uni à destination de l'empire colonial en 1940. Il remonte jusqu'au 18^{ème} siècle et montre que le modèle de gestion scientifique des forêts dans la région de la Saxe a été exporté dans le monde entier. Au 19^{ème} siècle, le développement devient une théorie du progrès, ancrée dans le capitalisme et l'hégémonie culturelle de l'Occident. Un des objectifs est de réduire la pauvreté dans les pays récemment décolonisés. Selon Adams (2009 : 9), l'objectif est également d'étendre l'ordre social des pays occidentaux à l'ensemble des pays : « *Development thus involved the extension of the established world order on the newly independent periphery.* » La croissance doit favoriser la modernisation comprise dans ce cadre par opposition aux sociétés traditionnelles. Neumann (2005 : 81) définit ainsi le développement : « [...] among other connotations, means transformation, embracing a new way of being and thinking and leaving the old ways behind ». Les pays « pauvres » sont devenus la cible d'un nombre incalculable de programmes, tous les secteurs de la vie socio-économique de ces pays (population, ressources naturelles, agriculture, commerce, administration, etc.) deviennent l'objet de calculs de la part des experts du « nord » (Escobar, 1988). Le développement est à la fois le chemin pour les pays industrialisés et le modèle pour les pays du « sud ». La conférence de Bandung

(Indonésie) des pays non-alignés (avril 1955) accélère la mise en place d'institutions internationales chargées de mettre en œuvre le développement. L'indicateur alors utilisé pour mesurer le développement d'un pays est le PIB. En 1990, le PNUD crée l'Indice de Développement Humain (IDH) afin d'associer le développement aux besoins humains fondamentaux. Le développement doit permettre la modernisation et l'industrialisation des pays du « sud ». Plusieurs théories économiques investissent la notion de développement. Les théories libérales prônent le développement par le marché tandis que les théories marxistes insistent sur l'importance de l'État. Dans les années 1980, suite à la crise de la dette dans plusieurs pays du « sud », les théories néo-libérales s'imposent. À partir des années 1980 avec le rapport Brundtland, le développement dans les pays du « sud » est indissociable de la notion de « développement durable »¹⁴⁶. Rist (2007) propose une analyse historique du concept de développement et considère que le développement durable ne constitue pas un changement paradigmatique. Les pays du « nord » poursuivent leur croissance économique tandis que ceux du « sud » invoquent un droit au développement qui ne doit pas être entravé par la préservation de l'environnement.

C'est en effet à partir des années 1970, suite notamment à une série de catastrophes écologiques (par exemple le 16 mars 1978 le naufrage de l'Amoco Cadiz, le 28 mars 1979 l'accident dans la centrale nucléaire de Three Mile Island aux États-Unis, ou encore le 3 décembre 1984 la fuite de 40 tonnes de gaz toxiques de l'usine de pesticides d'Union Carbide à Bhopal en Inde) que les enjeux environnementaux apparaissent de plus en plus prégnants. Ces catastrophes conduisent à des mobilisations sociales (en France par exemple contre le projet de centrale nucléaire à Plogoff en 1980) et à l'augmentation du nombre d'associations de défense de l'environnement (l'ONG Les Amis de la Terre est créée en 1969, Greenpeace en 1971). Au niveau international, la conscience d'une dégradation globale de l'environnement se traduit par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (CNUE) à Stockholm en 1972. Cette conférence défend une gestion « rationnelle » des ressources naturelles à l'échelle de la planète, les participants ne parlent pas de développement durable mais l'idée que l'environnement et le développement doivent être traités ensemble s'impose. Selon Adams (2009 : 26), le développement durable doit se comprendre en lien avec l'histoire environnementale occidentale et la préoccupation pour la conservation de la nature. Ainsi, la conférence de Stockholm est le résultat de la volonté des pays industrialisés, inquiets quant aux effets de l'industrialisation et des pluies acides par exemple sur l'environnement. À partir de cette date, différents sommets environnementaux marquent la prise en charge des questions

¹⁴⁶ Pour une analyse détaillée des origines historiques du « développement durable » voir Adams (2009 : Chap.2).

environnementales ainsi que les relations entre les pays du « nord » et du « sud ». L'environnement acquiert une place importante dans la planification des économies. Plusieurs définitions du « développement durable » existent, néanmoins, la plus citée est celle du rapport de la commission Brundtland, *Our common future* (Adams, 2009 : 6). Dans ce rapport, la première cause de dégradation de l'environnement identifiée est la pauvreté. Le développement doit réduire la pauvreté, permettre la croissance économique et donc protéger l'environnement.

Dans ce cadre, la participation des Pays en développement (PED) à la protection ou à la conservation de l'environnement a été pensée en lien avec les objectifs de développement économique. L'aide environnementale doit s'inscrire dans les paradigmes de l'aide internationale au développement et participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des pays « pauvres ». Avec la montée des préoccupations environnementales, les montants alloués spécifiquement à des questions environnementales augmentent. Selon Adams (2009 : 4), le paradigme dans lequel s'inscrit l'aide au développement dans le secteur environnemental est la coordination d'une construction des problèmes environnementaux à l'échelle globale ou transnationale, d'une critique de la part des environnementalistes des projets de développement et d'une prise en compte générale des questions environnementales dans l'élaboration des politiques des pays industrialisés. Après la conférence de Rio (1992), le nombre de projets concernant la gestion de l'eau et l'assainissement a ainsi sensiblement augmenté (Hicks et al., 2010 : 40). Les enjeux climatiques sont aujourd'hui érigés en priorité par les acteurs du développement, c'est l'une des préoccupations environnementales à l'agenda de nombreuses OI, ONG, agences bilatérales de coopération et de développement, etc. Le Club International du Financement du Développement (IDFC), réseau de banques d'aide au développement, a ainsi dépensé 89 milliards de dollars en 2011 pour la lutte contre le changement climatique au niveau mondial¹⁴⁷. Il faut noter que, même si les montants alloués à la protection de l'environnement augmentent, ils restent minoritaires dans la part de l'aide à destination des PED.

Les projets environnementaux financés, même s'ils sont généralement présentés comme des solutions techniques visant à répondre à des problèmes techniques, sont porteurs de valeurs. Ils participent à la co-production de l'ordre social et naturel (Jasanoff, 2004) des acteurs qui les soutiennent. Ils portent une certaine représentation des relations entre les êtres humains et la nature, des relations entre le développement économique et la protection de la nature. La construction

¹⁴⁷ Laramée de Tannenbergh V. , « Où va l'argent du climat ? », *Journal de l'environnement*, 26 juillet 2012.

scientifique des enjeux se traduit dans les outils, les méthodes et les projets proposés. Examiner les représentations diffusées par les discours dominants sur l'environnement permet d'avoir une lecture critique des discours sur la gestion des problèmes environnementaux afin d'analyser les relations de pouvoir entre les acteurs en présence. Chaque mode de gestion de l'environnement suppose une relation particulière entre les êtres humains et la nature. Donahue et Johnston (1998) parlent de relations de pouvoir ancrées dans les définitions de l'eau. En France, l'étude de la gestion sociale de l'eau s'intéresse notamment à l'organisation sociale du partage de l'eau (Ruf et Sabatier, 1992 ; Rivière Honegger et Ruf, 2000). Ces recherches analysent l'eau comme une structuration des rapports sociaux. La gestion de l'eau est alors un construit social et l'appropriation de l'eau est un enjeu de pouvoir. Pérennes (1993) étudie les stratégies concurrentes de l'État marocain et des paysans autour des ressources en eau. Aubriot (2004), à partir d'un cas d'étude au Népal, montre comment l'organisation de la gestion des ressources en eau reflète l'organisation de la société et comment, à l'inverse, la société vit par le biais de cette organisation de la gestion de l'eau (distribution et entretien). Cette littérature s'intéresse principalement aux questions d'irrigation. Dans les Territoires palestiniens, Trottier (1999 ; 2013) se penche en détail sur ces problématiques. Nous ne nous intéressons pas spécifiquement à l'irrigation dans les Territoires palestiniens, nous étudions la manière dont la définition de la gestion de l'eau reflète la structuration de l'ordre social (ici à l'échelle des relations « nord-sud ») et les relations de pouvoir qui sous-entendent ces définitions.

Il s'agit donc d'étudier les liens entre la manière dont l'environnement et le développement sont définis. Selon Neumann (2005 : 82), la question importante est la suivante : « *What are the costs, socially, ecologically, of development ?* » Selon lui, la notion de développement a modifié le rôle de l'État, de la société civile et du marché. Il s'interroge : « *What are the relationships between property rights, development, and environmental degradation ?* » Adams (2009 : 198) affirme que : « *Development is about control, both of nature and of people.* » Ainsi, étudier les savoirs à partir desquels sont construits les discours hégémoniques sur l'environnement et le développement permet d'analyser les relations de pouvoir qui se jouent dans les choix des modèles de gestion des ressources naturelles. Ce chapitre explore la manière dont l'environnement et plus particulièrement l'eau et le changement climatique sont définis, par qui, et de quelles valeurs les discours sont porteurs. L'objectif est d'analyser les discours dominants sur l'environnement afin de comprendre les relations de pouvoir qui se nouent entre les acteurs. Dans ce chapitre nous étudions les liens entre les discours sur la protection de l'environnement et ceux sur le développement des PED

(Section 1). Puis nous analysons la construction des enjeux environnementaux autour de la gestion de l'eau et du changement climatique (Section 2). Une grande partie de notre analyse est basée sur l'étude de la politique de l'UE et des projets de recherche et développement qu'elle finance. Nous avons également réalisé des entretiens semi-directifs avec des chercheurs en France, impliqués dans des projets de recherche portant sur des questions de gestion de l'eau et/ou de changement climatique.

Section 1-La protection de l'environnement et l'aide au développement

Cette section analyse les liens entre les discours sur la protection de l'environnement et l'aide internationale au développement. L'aide environnementale s'insère dans les cadres de l'aide internationale au développement. Elle est le résultat de négociations entre les pays du « nord » et les pays du « sud ». Dès le départ, la mise en place de politiques ou de projets visant à réduire la dégradation de l'environnement dans les PED est conditionnée aux objectifs de développement économique. Depuis les années 1980, les *political ecologists* (Redclift, 1988 ; Goodman et Redclift, 1991 ; Blaikie, 1985 ; Blaikie et Brookfield, 1987 ; etc.) ont étudié les liens entre les problèmes de développement et les problèmes environnementaux, notamment en ce qui concerne la question de la dégradation des terres. Cette section analyse les liens entre développement et environnement dans les domaines de la gestion de l'eau et du changement climatique aujourd'hui. Adams (2009 : 20) considère que le développement et l'environnement sont deux cultures scientifiques différentes, le lien entre les deux est la notion de « développement durable ». Comme nous l'avons montré précédemment, la notion de « développement durable » est ancrée dans le paradigme de la croissance économique comme solution à la réduction de la pauvreté et à la dégradation de l'environnement. L'objectif de cette section est d'étudier la manière dont les projets environnementaux dans les PED s'insèrent dans les discours sur le développement économique de ces pays. Par exemple, dans le cas du développement rural en Afrique (au Botswana et au Kenya notamment), Roe (1991) montre comment un projet de construction de route va être associé à un argument de développement économique des territoires alentours. Les contours de l'aide environnementale sont difficiles à définir. Afin de saisir ce qu'est l'aide environnementale nous étudions les formes qu'elle peut prendre, les montants que cela représente ainsi que son évolution et les acteurs qui financent des projets grâce à l'aide environnementale.

1.1-Les négociations entre le « nord » et le « sud » : entre protection de l'environnement et justice sociale

La prise de conscience des pays développés d'une dégradation environnementale à l'échelle planétaire se traduit par différents sommets sur l'environnement où les pays du « nord » et les pays du « sud » négocient leur participation à la protection de l'environnement. Une des idées centrales qui guide ces discussions est la responsabilité des pays développés dans la dégradation de l'environnement, liée en grande partie à la révolution industrielle (Roberts et Parks, 2007 ; de Araujo Castro, 2010). Les PED posent le principe d'une conditionnalité de leur participation à la protection de l'environnement. Elle doit se faire dans le cadre de la participation financière des pays industrialisés. Ces négociations entre les pays du « nord » et les pays du « sud » sont le « *grand bargain* » (Hicks et al., 2010 : 3), c'est-à-dire le grand principe sur lequel repose les relations entre les pays du « nord » et les pays du « sud » où ces derniers s'impliquent sous condition de la participation financière des premiers. La coopération « nord-sud » est basée sur l'idée d'un environnement commun qui nécessite la coopération, mais ne prend pas en compte la situation économique réelle des PED. Par ailleurs, elle uniformise les deux groupes or, les intérêts au sein des pays du « nord » ou du « sud » divergent (Adams, 2009 : 81). Les rapports Brandt (*North-South* de 1980 et *Common Crisis* de 1983) affirment l'interconnexion des économies à l'échelle mondiale, le rapport Brundtland reprend cette idée. Concrètement, la Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement de 1972, reconnaît la situation spécifique des PED et leurs besoins financiers pour participer à la protection de l'environnement. Le principe n°12 pose :

« Il faudrait dégager des ressources pour préserver et améliorer l'environnement, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays en voie de développement et des dépenses que peut entraîner l'intégration de mesures de préservation de l'environnement dans la planification de leur développement, et aussi de la nécessité de mettre à leur disposition à cette fin, sur leur demande, une assistance internationale supplémentaire, aussi bien technique que financière. »¹⁴⁸

Lors du sommet de Rio en 1992, des discussions et des négociations ont eu lieu entre la délégation indienne qui proposait le principe n°3 – « *Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures* »¹⁴⁹ – et les États-Unis qui émettent des réserves (Hicks et al., 2010 : 25-26).

¹⁴⁸ Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, juin 1972 : <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr>, site Internet consulté le 10/12/2013.

¹⁴⁹ Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Assemblée Générale des NU, A/CONF.151/26 (Vol. I), 12 août 1992 : <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>, consulté le 10/12/2013.

Nous retrouvons au cœur de cette déclaration le lien entre la protection de l'environnement et le développement. Le principe n°4 pose : « *Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.* »¹⁵⁰ Le développement et la protection de l'environnement sont construits de manière indissociable. Ces débats et négociations sont au centre de toutes les conférences internationales : Stockholm (1972), Nairobi (1982), Rio (1992), Rio +5 à New York, Johannesburg (2002), Rio +20 (Hicks et al., 2010 : 245). L'idée du développement durable poursuit et renforce cette équation entre protection de l'environnement et développement économique. Il faut que les pays du « sud » participent aux accords globaux sur l'environnement et que ceux-ci permettent leur développement : « *[...] Agenda 21 was a 700-pages plan for "sustainable development" that sought to bring poor countries into environmental agreements while simultaneously supporting their economic development.* » (Hicks et al., 2010 : 2)

Pourtant, les pays en développement considéraient que les problèmes environnementaux et les problèmes de développement étaient deux questions indépendantes (Adams, 2009 : 60). Un comité préparatoire à la conférence de Stockholm a eu lieu à Founex en Suisse en juin 1971 en vue de répondre aux préoccupations des PED. L'idée générale était de déconstruire la dichotomie entre environnement et développement. Ainsi, les liens entre développement et environnement sont construits par les pays industrialisés. Finalement, la conférence de Stockholm ne dit pas comment concrètement mettre en œuvre les liens entre développement et environnement et ne convainc pas les PED. Le processus de Rio est également marqué par les différences de positions entre les pays industrialisés et les PED : « *There was difference over the key problems (for the industrialized countries, global atmospheric change and tropical deforestation; for unindustrialized countries, poverty and the problems that flow from it), and responsibility for finding solutions. As at Stockholm in 1972, there was fear on the part of Third World countries that their attempts to industrialize would be stifled by restrictive international agreements on atmospheric emissions. They also feared that their freedom to use natural resources within their boundaries would be constrained by agreement imposed by industrialized countries that had themselves become wealthy precisely by squeezing their environments – for example, by clearing the vast majority of their forest cover and latterly by allowing industries to develop and operate with limited regard for environmental externalities such as pollution.* » (Adams, 2009 : 89) Les pays industrialisés et les pays en développement n'identifient pas les mêmes problèmes clés ni les mêmes solutions, ces

¹⁵⁰ Ibid.

derniers craignent que les accords internationaux n'entravent leur croissance économique et leur liberté dans l'utilisation de leurs ressources naturelles.

Les pays industrialisés participent à la construction d'un lien insécable entre protection de l'environnement et croissance économique. La protection de l'environnement ne doit pas entraver le développement économique des pays du « sud ». À l'inverse, ceux-ci expliquent que la pauvreté est un vecteur de dégradation de l'environnement. La Déclaration des Nations Unies sur l'environnement proclame : « *Dans les pays en voie de développement, la plupart des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement.* »¹⁵¹ La protection de l'environnement dans les PED doit être synonyme de développement économique, qui à son tour est la garantie d'une amélioration de la préservation de l'environnement.

L'« eau et assainissement » font partie des questions intégrant environnement et développement. Elles ont été mises en exergue lors de la Conférence de Dublin (1992), après le Sommet de Rio, où l'eau fait l'objet du chapitre 18 de l'Agenda 21. À la suite de cette conférence, l'aide bilatérale ou multilatérale en faveur des projets « eau et assainissement » augmente (Hicks et al., 2010: 31). Les pays du « nord » participent à des grands projets d'infrastructure comme les barrages mais également à des projets « moins visibles » d'accès à l'eau et à l'assainissement. En 2000, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés lors du sommet du Millénaire (6-8 septembre 2000) par les États membres de l'ONU. L'un des huit objectifs est consacré à l'environnement (la cible n°7)¹⁵² dont les quatre sous-objectifs sont :

« *-Intégrer les principes de développement durable dans les options politiques et les programmes des pays et inverser la perte de ressources environnementales,*

-Réduire la perte de biodiversité afin d'arriver d'ici 2010 à en réduire sensiblement le rythme,

-Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès durablement à une eau bonne à boire et qui ne disposent pas de sanitaires de base,

-Arriver, d'ici 2020, à apporter une amélioration significative dans la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. »

L'environnement, et ici plus précisément l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, sont décrits

¹⁵¹ Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, juin 1972 : <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr>, site Internet consulté le 10/12/2013.

¹⁵² Site Internet de l'ONU sur les ODM : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/environ.shtml>, consulté le 10/12/2013.

comme des composantes du développement des PED. L'eau potable est définie par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) : « *On entend par eau potable l'eau utilisée à des fins domestiques : boisson, cuisine et hygiène personnelle. L'eau potable est de l'eau considérée comme sûre car elle répond à certaines normes microbiologiques et chimiques relatives à la qualité de l'eau de boisson [...].* »¹⁵³ Pour mesurer l'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'indicateur utilisé par l'OMS est la proportion de la population ayant un accès durable à une « source d'eau améliorée ». L'OMS¹⁵⁴ oppose les « sources d'approvisionnement en eau potable améliorée » et les « sources en eau potable non améliorée » (de même pour les installations d'assainissement). Les « sources d'approvisionnement en eau potable améliorée » sont : le raccordement des habitations au réseau, les bornes-fontaines, les puits forés, les puits creusés protégés, les sources protégées et les citernes d'eau de pluie, les « sources d'approvisionnement en eau potable non améliorée » sont : les puits non protégés, les sources non protégées, les rivières ou étangs, l'eau fournie par un vendeur, l'eau en bouteille, l'approvisionnement par camion-citerne. La question de la pauvreté dans les PED est prise en charge par une multitude d'acteurs : « *The perception of poverty as one of a series of dramatic and unsolvable problems in developing countries is common to politicians, aid agencies, academic analysts and the media.* » (Adams, 2009 : 11) Ils établissent des indicateurs visant à évaluer l'évolution de la pauvreté. Attaran (2005) critique les OMD, leur dimension quantitative et les objectifs temporels fixés. Les objectifs ne seront pas atteints, s'ils le sont cela sera de façon inégale à l'échelle du globe (Attaran, 2005 ; Adams, 2009). À la lumière des critiques développées, la définition de l'accès à l'eau potable et les mesures mises en œuvre peuvent être remises en question. Pourtant, les acteurs de l'aide internationale affichent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement définis par les OMD comme l'un des objectifs clés en matière environnementale mais également en termes de réduction de la pauvreté et de développement économique.

En matière de lutte contre le changement climatique, les négociations entre le « nord » et le « sud » portent sur l'établissement des responsabilités de chacun et sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire les émissions et s'adapter au changement climatique¹⁵⁵. Lors de la conférence de Rio, le principe de la « responsabilité commune mais différenciée » est reconnu. Cela signifie que l'ensemble de l'humanité est concerné mais que tous les pays ne sont pas responsables de la même manière. Lors de la Conférence des parties (COP) 7 de la CCNUCC à Marrakech au Maroc en 2001, la situation spéciale des Pays les moins avancés (PMA) et le fait qu'ils n'ont pas de moyens

¹⁵³ Site Internet de l'OMS : http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/jmp2012/key_terms/fr/, consulté le 22/04/2014.

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ Sur les inégalités globales dans les politiques climatiques voir : Roberts et Parks, 2008.

suffisants pour s'adapter au changement climatique sont reconnus¹⁵⁶. La décision 5/CP7 établit le programme de travail des PMA, qui inclut la préparation et la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux à des fins d'Adaptation (PANA). Une fois élaboré, chaque PANA est soumis à la CCNUCC. S'il est accepté, il est publié et éligible au fonds pour les PMA géré par le Fonds Mondial pour l'Environnement (FME). En plus du FME, lors de cette COP trois types de fonds ont été mis en place afin que les pays les plus pauvres participent à la réalisation des objectifs fixés par le Protocole de Kyoto : le fonds pour l'adaptation (prévu par le protocole de Kyoto), le fonds spécial pour le changement climatique (transfert de technologies) et le fonds pour les PMA. En plus des fonds destinés à l'adaptation au changement climatique, des fonds ont été mis en place afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (mécanismes de flexibilité-Protocole de Kyoto). Les Mécanismes de Développement Propre (MDP) visent à promouvoir les investissements dans les PED qui combinent réduction des émissions et développement économique.

Les négociations autour de la protection de l'environnement entre les pays du « nord » et les pays du « sud » se cristallisent autour du lien entre l'environnement et le développement. La participation des pays en développement à la gouvernance globale de l'environnement passe par la mise en place de mécanismes financiers pour la mise en œuvre de politiques ou de projets répondant aux critères internationaux de protection de l'environnement. Dans les discours, protection de l'environnement, développement économique et réduction de la pauvreté fonctionnent comme des liens de causalité. Dans le cadre de la prise de conscience d'une dégradation globale de l'environnement et de la montée des préoccupations environnementales dans les pays occidentaux, les citoyens sont plus réticents à ce que l'aide au développement finance des grands projets d'infrastructure ayant des impacts négatifs sur l'environnement et contestés par des ONG. Avant la réalisation d'un projet, des études d'impact environnemental sont réalisées (Hicks et al., 2010 : 123-124). L'objectif de ces études est d'évaluer l'impact d'un projet sur l'environnement avant sa réalisation. L'origine de cette pratique est à chercher dans la loi étasunienne de 1969 : le *National Environmental Policy Act* (NEPA). Les études d'impact environnemental sont devenues le cadre légal de nombreux pays et OI comme la BM ou les agences de développement. Ce cadre a été développé pour la protection de l'environnement alors que le concept de développement durable n'a émergé que plus tard. Adams (2009 : 164) explique que les pressions et critiques pour la mise en place de réformes de la BM ont été plus fortes que pour d'autres agences de développement. Elles se

¹⁵⁶ Nous verrons que l'AP n'est pas reconnue en tant que membre à part entière au sein de la CCNUCC et qu'elle ne bénéficie donc pas des financements disponibles pour s'adapter au changement climatique. Pourtant, même si elle n'appartient pas à la catégorie des PMA, elle reprend le modèle destiné à ces derniers car les fonds pour l'adaptation au changement climatique sont majoritairement destinés à ces pays.

sont traduites par exemple par la mise en place d'un département environnement en 1987 et dans les années 1990 d'une vice-présidence au développement environnemental soutenable. D'autres agences ont également mis en place des départements « environnement » (Banque de développement asiatique) ou édité des manuels d'évaluation environnementale (Département du développement international anglais). L'adoption de ces critères dans les procédures des acteurs du développement souligne de nouveau les liens entre les questions de développement et de protection de l'environnement.

1.2-L'aide environnementale saisie à travers les acteurs

Il est complexe de définir les contours de l'aide environnementale. Hicks and al. (2010) ont réalisé une base de données sur l'aide environnementale entre 1980 et la fin des années 1990. Ils évoquent les difficultés liées à ce travail : prendre en compte tous les types de financements (les financements d'origine privée et d'ONG n'ont pas été pris en compte par exemple), définir ce qu'est un projet environnemental et enfin, travailler sur une période de dix ou vingt ans peut être considéré comme n'étant pas suffisant pour établir des tendances (Hicks et al., 2010 : 254-258). Néanmoins, ce travail donne une image intéressante de l'évolution de l'aide environnementale et de ce qu'elle recoupe.

Les auteurs classent tout d'abord les projets en deux catégories, les « *dirty projects* » et les « *environmental projects* ». Les « projets environnementaux », définis de façon large, désignent les projets ayant un impact positif sur l'environnement, immédiatement ou à plus long terme. Les « projets sales » ont eux un impact négatif sur l'environnement. Les auteurs notent une inversion de la tendance entre le début des années 1980 et la fin des années 1990 : « *As the 1980s began, dirty projects received ten times the funding of explicitly pro-environment projects on average. By the end of the 1990s, the ratio was only about three to ten.* » (Hicks et al., 2010 : 27) Ensuite, ils différencient l'aide environnementale qui répond à des problèmes globaux ou régionaux, c'est-à-dire celle aura un impact sur l'environnement global (par exemple le changement climatique, la biodiversité, les pollutions transfrontalières de l'air ou des ressources en eau) de l'aide environnementale qui répond à des problèmes locaux (surtout des projets « eau et assainissement »). L'aide visant à lutter contre des problèmes globaux est plus importante en proportion que l'aide répondant à des problèmes locaux (Hicks et al., 2010: 31). Les projets étiquetés « changement

climatique » sont classés dans la catégorie des projets environnementaux à visée globale tandis que les projets liés à l'eau et à l'assainissement appartiennent aux projets à visée locale (Hicks et al., 2010 : 34).

Les projets liés à la gestion des ressources en eau occupent une place importante au sein de l'aide environnementale. Les projets environnementaux sont classés par ces auteurs en quatre thématiques : changement climatique, biodiversité, eau et dégradation des terres. Ce sont les projets « eau et assainissement » qui sont les plus importants en termes financiers (Hicks et al., 2010 : 35). Ainsi, « *Foreign aid agencies financed 7,660 water and sanitation projects, amounting to \$78 billion, between 1980 and 2000, or about \$3,9 billion a year. All other environmental causes received just \$51 billion over the same period* » (Hicks et al., 2010 : 40). En comparaison, sur la période 1980-1990, l'aide liée au changement climatique est passée de « [...] \$2,33 billion total in the 1980s to \$8,4 in the 1990s »¹⁵⁷ (Hicks et al., 2010 : 48-49). L'aide environnementale augmente : « *Meanwhile, multilateral environmental aid nearly tripled, from \$9.8 billion in the first five years of the 1980s to over \$28 billion in the late 1990s.* » (Hicks et al., 2010 : 189) Cependant, elle représente une faible part de l'aide internationale : « *Between 1980 and 1999, the PLAID [Project-Level Aid]¹⁵⁸ dataset shows that bilateral donors committed \$61.9 billion in environmental foreign assistance, out of \$735.2 billion of all aid given bilaterally.* » (Hicks et al., 2010 : 125) Les projets visibles pour les pays du « sud » (sanitaires, grandes infrastructures, permettant l'embauche de travailleurs peu qualifiés) peuvent être lucratifs pour les pays du « nord » (contrats de construction, contrats d'équipement, contrats de consultance et d'expertise) (Hicks et al., 2010 : 34). Ils représenteraient alors une situation « gagnant-gagnant ». Ainsi, bien qu'ils puissent être considérés comme des projets environnementaux à visée locale, les bailleurs de fonds trouvent des intérêts dans la mise en place de ces projets.

Tous les bailleurs de fonds et tous les mécanismes de financement ne véhiculent pas les mêmes valeurs et ne s'inscrivent pas dans les mêmes stratégies. Il ne s'agit pas ici de dresser une liste exhaustive des acteurs de l'aide environnementale. Les bailleurs de fonds peuvent être répartis en deux catégories en fonction des mécanismes de financement : bilatéraux ou multilatéraux. Les acteurs de la coopération bilatérale sont l'AFD pour la France, l'USAID pour les États-Unis, la

¹⁵⁷ Les tendances et la répartition thématique de l'aide environnementale a évolué. En 2011, le Club international de la finance pour le développement, réseau de banques d'aide au développement, a ainsi dépensé 89 milliards de dollars pour la lutte contre le changement climatique au niveau mondial.

¹⁵⁸ Sur la méthodologie de construction de la base de données voir Hicks et al. (2010 : Chap.2).

SIDA pour la Suède, la Coopération allemande au développement (GIZ), l'Agence de coopération internationale japonaise (JICA), etc., c'est-à-dire toutes les agences gouvernementales de coopération et de développement. À titre d'exemple, l'aide environnementale de la France est de l'ordre de 10,1% des montants de l'aide entre 1995-1999 (Hicks et al., 2010 : 129). D'après un rapport de l'OCDE¹⁵⁹ sur l'eau et l'assainissement, les montants de l'engagement annuel de l'aide bilatérale à destination de l'eau et de l'assainissement des membres du DAC¹⁶⁰ a doublé entre la période 2001-2002 et la période 2005-2006 pour atteindre cinq milliards de dollars, pour la période 2010-2011¹⁶¹ les montants atteignent 7,6 milliards de dollars. Pour la période 2010-2011, les plus importants bailleurs en termes de montants sont : le Japon, l'Allemagne, les États-Unis pour l'aide bilatérale et l'Association Internationale de Développement (IDA) puis les institutions de l'UE pour aide multilatérale¹⁶². Pour la période 2005-2006, les Territoires palestiniens apparaissent dans les dix premiers pays récipiendaires de l'aide pour sept des 22 pays ou membres de l'OCDE *Development Assistance Committee* (DAC).

Le FME¹⁶³ joue un rôle central dans la gestion de l'aide environnementale. Il a été établi en 1991 par la BM qui était chargée par les gouvernements occidentaux de mettre sur pied une institution pour gérer des fonds pour le développement centrés uniquement sur des questions environnementales. Le FME a quatre domaines d'action privilégiés : le changement climatique, la biodiversité, la pollution des eaux internationales et la couche d'ozone. Il est également chargé de superviser l'application des traités internationaux. Au sein du FME, la BM intervient également dans le domaine environnemental, elle est responsable des financements et de la mise en œuvre des projets. Le PNUD a un rôle d'assistance technique et de coordination entre le FME et les projets

¹⁵⁹ OCDE/DAC Secretariat and the World Water Council , *Donor profiles on aid to water supply and sanitation, Aid at a glance and development co-operation policies This note is an extract from the publication "CRS Aid Activities in Support of Water Supply and Sanitation, 2001-2006"*, November 2008, (OECD/WWC 2008), www.oecd.org/dac/stats/crs/water.

¹⁶⁰ Les membres du DAC (*Development Assistance Committee*) sont : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la République Tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Corée, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Commission Européenne.

Pour le rapport 2005-2006 : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis.

¹⁶¹ OCDE/DAC, *Financing water and sanitation in developing countries: the contribution of external aid*, June 2013, www.oecd.org/dac/stats/water .

¹⁶² Détail des montants dans op.cit. : « *In 2010-2011, total annual average aid commitments to water and sanitation amounted to USD 7.6 billion, representing 6% of total sector allocable aid. The largest bilateral providers in 2010-11 were Japan (on average USD 1.8 billion per year), Germany (USD 868 million) and the United States (USD 442 million). IDA provided USD 1.3 billion and the EU Institutions USD 538 million.* ».

¹⁶³ Sur l'histoire du FME voir : Hicks, 2010 : 203-207.

nationaux. Le PNUE¹⁶⁴ fait le pont entre le FME et la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED). La grande majorité de l'aide multilatérale est distribuée par cinq organisations internationales : « *We found that multilateral environmental aid is an extremely concentrated sector : 90 per cent of it comes from just five major multilateral agencies -the World Bank, the Asian Development Bank (ASDB), the Inter-American Development Bank (IADB), the European Union (EU), and the Global Environmental Facility (GEF).* » (Hicks et al., 2010 : 189) L'UE met en œuvre sa politique de coopération à travers différents outils : la politique de voisinage (aide bilatérale), les projets thématiques (promotion de la démocratie, sécurité alimentaire, partenariat pour la paix, etc.), les Programmes Cadres de Recherche et de Développement, ainsi que d'autres instruments adaptés aux contextes.

Concernant les Territoires palestiniens, le montant des aides à destination de l'eau et de l'assainissement est important et les bailleurs de fonds multiples (voir Tableau 3). Le secteur du changement climatique est plus confidentiel. Le principal bailleur est pour l'instant le PNUD à travers la réalisation du PAPA (Programme d'Action Palestinien à des fins d'Adaptation)¹⁶⁵.

| Pays | Aide pour l'eau et l'assainissement (engagement 2005-2006 en millions de dollars) |
|-------------|--|
| États-Unis | 59,6 |
| France | 7,5 |
| Suède | 3,2 |
| Finlande | 3,1 |
| Belgique | 2,6 |
| Norvège | 0,6 |
| Grèce | 0,1 |

Tableau 3-Montants des engagements annuels de l'aide bilatérale pour l'eau et l'assainissement pour les Territoires palestiniens, 2005-2006.

Source : Klervi Fustec, 2014, d'après : OCDE, *Donor profiles on aid to water supply and sanitation*, November 2008.

Chaque bailleur de fonds oriente son aide au développement selon des thématiques particulières et vers certains pays selon des critères liés à son histoire, au contexte socio-politique

¹⁶⁴ Sur l'histoire du PNUE, voir : Ivanova, 2010.

¹⁶⁵ Voir Chapitre 6.

(influence sur le vote à l'ONU du pays récipiendaire par exemple), à des questions de proximité ou de voisinage, en évaluant le niveau de pauvreté du pays donné, etc. Plusieurs explications quant aux mécanismes d'allocation de l'aide pour l'environnement existent donc. Ils peuvent servir à supporter de nouvelles institutions, des alliés militaires, des pays riches en ressources naturelles, etc. : « [...] donors use environmental aid to support nascent environmental institutions and develop sound environmental policies where none currently exist [or] environmental aid is not different from traditional foreign aid : like non-environmental funding, it is channeled to military allies, strategic partners, countries rich in natural resources to which donors seek access, past colonial possessions, and key trading partners. » (Hicks et al., 2010 : 91) Pourtant, selon Hicks et al. (2010 : 249), contrairement à ce qui est souvent affirmé, le premier critère qui sert de gouvernail à l'orientation de l'aide au développement pour les bailleurs de fonds n'est pas d'ordre géopolitique ; les bailleurs bilatéraux utiliseraient l'aide à des fins d'incitation plus que pour récompenser un pays de sa participation à un traité international. Nous verrons au cours de ce travail que la politique des bailleurs de fonds répond à la fois à leurs représentations de ce qu'est l'environnement et ce qu'ils considèrent être une « bonne gestion » de celui-ci.

Il est intéressant de noter que les acteurs rencontrés établissent des distinctions entre les bailleurs de fonds. Les descriptions de leurs rapports aux bailleurs illustrent la diversité des modes de fonctionnement des bailleurs mais également des relations qu'ils entretiennent avec le pays qui reçoit l'aide. Prenons deux exemples, celui de Monsieur J, ingénieur, coordinateur pour les projets financés par l'AFD et directeur de projet pour les questions d'assainissement en Cisjordanie au sein de la *Project Management Unit* (PMU) de l'APE¹⁶⁶ et celui de Monsieur G, chargé de projet pour le secteur eau et assainissement à l'AFD¹⁶⁷. Monsieur J décrit des différences dans la manière de travailler des bailleurs de fonds mais également dans leur relation à l'APE. Selon lui, les États-Unis, par le biais de l'USAID demandent à l'APE quels sont leurs besoins puis réalise elle-même toutes les étapes du projet. La KfW (banque de développement du gouvernement allemand) ne reconnaît pas l'APE comme interlocuteur unique, elle traite directement avec les municipalités. L'AFD remet la majeure partie des responsabilités entre les mains de l'APE, l'AP est ainsi responsable de la signature des factures. Pour la coopération japonaise et pour la BM, l'APE est leur interlocutrice. Quant à l'UE, elle réalise tout toute seule. Monsieur J note un changement dans la politique de l'UE, il explique qu'aujourd'hui l'UE souhaite que l'APE signe directement les contrats. Nous notons ici une différence majeure en termes de proximité avec l'APE. Tandis que certains bailleurs de fonds

¹⁶⁶ Entretien réalisé le 16/01/2012 à Ramallah.

¹⁶⁷ Entretien réalisé le 24/11/2011 à Ramallah.

confient la quasi-entièreté des projets à l'APE, d'autres se chargent de l'ensemble de leur réalisation. Les tâches et les responsabilités déléguées varient suivant le bailleur. Monsieur G décrit la place de l'AFD parmi les bailleurs intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. D'après lui, si l'on considère les montants alloués à l'APE, l'AFD serait parmi les cinq premiers bailleurs. Il y a d'abord l'USAID, l'UE, l'Allemagne (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement-BMZ), la BM, la France puis la Suède. Il rappelle qu'il y a un rapport de un à 20 entre les montants de l'aide délivrée par l'AFD et l'USAID. Mais il poursuit en expliquant que l'AFD est proche du « ministre de l'eau » (Shaddad Attili), que son équipe a des réunions avec lui, que son chef est un peu officieusement conseiller du « ministre de l'eau », que parfois ils vont au restaurant avec lui, etc. Il explique que la GIZ est aussi proche du ministre, que l'USAID vient avec ses projets, ses consultants et il note le rôle du Japon qui finance également des projets dans le secteur de l'eau. L'enquêteur décrit une différence dans les montants des aides allouées, et donc dans le poids financier des bailleurs de fonds. Cependant, nous comprenons que cela ne détermine pas la proximité des bailleurs avec l'APE et avec le « ministre de l'eau ». Il n'y a donc pas forcément de corrélation entre les montants de l'aide allouée et l'influence en termes politiques ou « de gouvernance ».

Dans la mesure où les acteurs de l'humanitaire sont présents dans les Territoires palestiniens de façon plus durable que ponctuelle, nous portons une attention particulière à ceux intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le principal secteur d'intervention concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement des Palestiniens vivant dans la bande de Gaza et en zone C en Cisjordanie. Plusieurs types d'acteurs jouent un rôle important dans le secteur : les agences de l'ONU (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance-UNICEF, Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires-OCHA, Office des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine-UNWRA, Programme des Nations Unies pour le Développement-UNDP et à travers la mise en place de *clusters* ou « groupes »), l'UE (à travers l'aide humanitaire-ECHO), les ONG internationales (Action contre la Faim, Médecin du Monde, Oxfam, etc.) et les ONG palestiniennes (*Palestinian Hydrology Group*, *Lifeforce*, etc.). L'UNICEF mène le WASH cluster (*Water Sanitation and Hygiene*) dont l'objectif est de coordonner les acteurs intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le WASH cluster participe, par le biais de son coordinateur, en tant qu'observateur, à la plate-forme EWASH (*Emergency Water Sanitation and Hygiene*). Cette plate-forme regroupe des ONG locales, internationales et des agences de l'ONU. Dans les faits, les deux entités fonctionnent ensemble. Dans le WASH cluster les agences de l'ONU sont membres à part entière, au sein de la plate-forme

EWASH, elles ont plus un rôle de bailleurs de fonds pour les ONG participantes. L'UNICEF demande, en 2011, 18 759 000 de dollars pour l'aide humanitaire à destination des Territoires palestiniens, sur cette somme, 5 079 000 doivent être consacrés aux actions menées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement¹⁶⁸. À la fin de l'année 2012 le WASH cluster a examiné 31 propositions de projets pour un montant de 24 377 790 dollars¹⁶⁹ pour le CAP 2013¹⁷⁰. Les actions se focalisent sur l'apport d'eau potable par camion-citerne, la réhabilitation de citernes et de puits, la sensibilisation et la promotion de l'hygiène ainsi que la fourniture de kits d'hygiène, et la mise en place de structures sanitaires.

L'aide environnementale est le résultat des négociations entre les pays du « nord » et les pays du « sud » autour de la protection de l'environnement, du développement économique et de la participation financière des pays industrialisés. L'aide environnementale n'est pas homogène, elle participe au financement de différents types de projets, variant selon les secteurs et les échelles d'intervention. Les bailleurs de fonds qui financent l'aide environnementale sont divers (OI, ONG, coopération bilatérale, etc.) et leur identité détermine leurs rapports aux pays bénéficiaires ainsi que le type de politique mis en place. Dans tous les cas, l'aide environnementale est cadrée par l'état des connaissances scientifiques sur l'environnement. Les savoirs environnementaux considérés comme des « orthodoxies environnementales », c'est-à-dire comme des vérités établies, déterminent ce qui est défini comme un problème environnemental ainsi que les solutions qui sont apportées.

Section 2-La construction des savoirs environnementaux

L'aide environnementale vise à mettre en place des projets d'infrastructure, à soutenir des politiques publiques, à favoriser des réformes permettant de répondre à des problèmes environnementaux. Un des objectifs est donc la préservation de l'environnement. La politique des bailleurs de fonds se base sur les connaissances scientifiques sur l'environnement. L'état des connaissances détermine, du moins en partie, les problèmes environnementaux auxquels les pays du

¹⁶⁸ Site Internet de l'UNICEF, www.unicef.org/hac2011, consulté le 05/01/2014.

¹⁶⁹ WASH Cluster oPt Monthly Situation Report, Number 52, 31 October 2012.

¹⁷⁰ La Procédure Globale d'Appel (Consolidated Appeal Project) est un instrument financier géré par l'ONU et des ONG. Les acteurs de l'humanitaire établissent un plan humanitaire commun puis dressent une liste des projets nécessaires à sa réalisation, c'est la Procédure Globale d'Appel. En 2012, les besoins pour les Territoires Palestiniens sont estimés à 417 millions de dollars, soit la 9^{ème} entité (le 29 novembre 2011, source : UNCS, Financial Tracking Service).

« nord » accordent de l'attention et la manière de les traiter. Les savoirs scientifiques sont des construits socio-politiques (Latour, 1991). Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas de valeur scientifique, cela signifie qu'ils sont enchevêtrés dans les dynamiques sociales à l'œuvre, dans les identités des acteurs, les institutions, les discours et les représentations (Jasanoff, 2004 : 39-41). Forsyth (2003) montre comment des idées sur l'environnement sont considérées comme des faits alors qu'elles contiennent des incertitudes ou qu'elles ont des tendances généralisatrices, il parle alors d'« orthodoxies environnementales ». Ces savoirs scientifiques participent à la construction de solutions visant à résoudre les problèmes environnementaux identifiés. Les discours sur l'environnement sont construits en partie sur la base des connaissances scientifiques devenues des « orthodoxies environnementales ». Ces discours ont néanmoins un pouvoir contraignant fort (Hajer, 1995). Leach et Mearns (1996), à partir de l'exemple des feux de bois en Afrique, montrent comment les politiques de développement sont basées sur des idées reçues sur les changements environnementaux, leurs impacts sur différents acteurs ou encore le rôle de ces derniers dans ces changements. Selon les auteurs, le problème est compris en dehors de son contexte géographique et historique, il n'y a pas un problème à grande échelle mais des problèmes. Ils soulignent que le cadrage du problème influe sur les solutions mises en place. Dans les PED, ces solutions sont financées par les acteurs du « nord » et mises en œuvre dans des contextes socio-politiques particuliers généralement sous-estimés ou peu pris en compte. Afin de comprendre quels sont les cadres de production des politiques de développement en matière environnementale, il faut se pencher sur la construction des savoirs en la matière. Nous explorons ici l'épistémologie des savoirs sur l'eau et sur le changement climatique tels que mobilisés par les acteurs du développement. À quelle échelle sont construits ces savoirs ? Par qui ? Quels sont les cadres théoriques dominants ? Etc. Pour cela, notre travail se base plus spécifiquement sur l'étude de projets de recherche de l'UE. Les exemples et illustrations de notre argumentation se rattachent donc plus systématiquement à la politique de l'UE portant sur la gestion de l'eau et/ou le changement climatique.

2.1-La construction des problèmes environnementaux à l'échelle globale

À partir de la fin des années 1980, les recherches sur les changements environnementaux globaux émergent. L'avènement de l'échelle globale comme échelle de prédilection est à mettre en lien avec la sortie du rapport Brundtland (1987) qui parle de « futur commun » et qui englobe ainsi toute l'humanité. Les problèmes environnementaux globaux sont pris en charge au niveau

international lors de conférences ou sommets sur l'environnement. Park, Conca et Finger (2008) font référence au « *global environmentalism* » ou Conca à la « *global environmental governance* » pour décrire le paradigme de la gouvernance environnementale (Conca, 2008). À partir du rapport Brundtland la planète est considérée comme un système (Linton, 2010 : 230), tout est donc interconnecté, une politique dans un pays peut avoir des répercussions négatives sur l'environnement dans un autre pays. L'environnement est alors considéré comme un bien commun et les problèmes sont, par conséquent, globaux. Par ailleurs, l'idée d'une crise environnementale globale est très présente au sein des mouvements environnementalistes dès les années 1960-1970 (Adams, 2009 : 15). Ce processus est également à mettre en parallèle avec la production des premiers travaux scientifiques sur le changement climatique (Leichenko et O'Brien, 2008 : 13). Les discours globaux sur l'environnement correspondent à un moment particulier où les discours scientifiques en général sont construits à l'échelle globale (Leichenko et O'Brien, 2008 ; Edwards, 2010 : 23). Ainsi, les recherches sur les changements environnementaux globaux ont été prises en charge par les disciplines relevant de la biophysique alors que les recherches sur la globalisation ont été menées par les sciences sociales (anthropologie, science politique, histoire, philosophie, géographie, économie, littérature comparée) (Leichenko et O'Brien, 2008 : 14). Le discours dominant est celui mené par les chercheurs en sciences dites « naturelles » : « *The first and the most prevalent discourse on global environmental change is the "bio-physical discourse", which frames environmental problems as biophysically-based concerns that need to be addressed through international commitments to reduce, limit, or suspend activities that lead to environmental change. Research within this discourse views changes in biogeochemical cycles, atmosphere-biosphere-ocean interactions, and other natural and physical processes as the most important determinants of outcomes. Mathematical models are often used to develop projections of temperature change, sea level rise, acidification of precipitation, the extent of the ozone hole, land use change, and so forth.* » (Leichenko et O'Brien, 2008 : 15-16) L'utilisation de la modélisation et l'amélioration des instruments de mesure sont un facteur clé et commun aux différentes disciplines scientifiques, leur permettant de se renforcer et de dialoguer. Les interactions se font alors à l'échelle internationale.

L'échelle globale est considérée comme l'échelle à laquelle les changements environnementaux doivent être étudiés par les chercheurs. Les scientifiques travaillent sur l'atmosphère, les océans ou encore les écosystèmes, c'est-à-dire qu'ils étudient des « systèmes planétaires ». Edwards s'interroge : « *How "the world" became a system ?* » (2010 : 3) Il pose ainsi la question des processus et des dynamiques qui ont conduit à l'avènement du « système planète ».

Dans le domaine de l'eau, la prise de conscience d'une dégradation de l'environnement à l'échelle de la planète passe par la diffusion des discours sur la « rareté ou la raréfaction des ressources en eau »¹⁷¹. Bakker explique que la notion de rareté des ressources en eau est liée aux concepts d'efficacité économique, caractéristique de la commercialisation et privatisation de la gestion de l'eau (Bakker, 2004 : 16). Adams (2009 : 117) explique que la rareté est intrinsèque au « *market environmentalism* » qui attribue un prix aux ressources qui varie selon leur rareté. L'idée de « limites de l'environnement » apparaît dans les années 1980, avec notamment la publication de la « *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable* » dont l'objectif est d'allier l'amélioration des conditions de vie des êtres humains à la conservation de la planète. Les discours sur la rareté de l'eau comparent deux abstractions : les quantités d'eau disponibles et la population et déduisent ainsi des indicateurs de rareté ou de stress hydrique. Nous parlons d'« abstractions » car les ressources en eau et les êtres humains sont des données quantifiées, pensées hors-sol (où par exemple un mètre cube d'eau est équivalent sur l'ensemble du globe), et à partir desquelles des extrapolations sont réalisées. Ces discours se positionnent à l'échelle des États nations ; ils ne prennent pas en compte les contextes locaux, les situations sociales et politiques pouvant pourtant être la cause de difficultés d'accès à l'eau. Julien (2012 : 8) considère qu'il n'y a pas une crise de l'eau mais une myriade de crises locales et que, à ce titre, il est trompeur de parler de « réserves d'eau mondiales » ou encore de « demande mondiale en eau ». Bakker (2004 : 29) fait la distinction entre la « rareté absolue » et la rareté relative ». À la suite de Harvey, elle considère que la rareté dépend des relations hydro-sociales (définies notamment par la densité de population, les habitudes sanitaires, les systèmes de distribution de l'eau, les habitudes de loisirs, etc.) et du cycle hydrologique. Kaika (2003a) montre comment la sécheresse à Athènes (1989-1991) a été instrumentalisée par l'État afin de promouvoir et d'accélérer l'agenda politico-économique de réformes néo-libérales. Linton fait référence à « *global water* » pour décrire la construction de l'eau comme un enjeu global. Un programme, l'*International Hydrology Decade* (IHD), sous l'égide de l'UNESCO, joue un rôle majeur dans la diffusion de cette idée. Il vise à produire des savoirs scientifiques sur le monde. L'objectif de ce programme est de promouvoir la coopération scientifique (Linton, 2010 : 163). Les technologies et notamment les ordinateurs et les outils de télédétection sont utilisés afin de produire des données sur l'eau (Linton, 2010 : 168). Les projets de coopération supposent l'établissement d'un dialogue sur des bases communes et la création d'intérêts communs. En parlant d'« eau globale », ces deux objectifs sont remplis. Les hydrologues acceptent et promeuvent cette « eau globale » pour

¹⁷¹ Le livre de P. Gleick, 1993, *Water in crisis : a guide to the world fresh water resources*, New York/Oxford, Oxford University Press, 508 p., joue un rôle important dans la diffusion de l'idée d'une « rareté des ressources en eau ».

plusieurs raisons : la qualité et la quantité des données et des outils de mesure s'améliorent et les recherches sont de plus en plus réalisées au niveau international et en réseau. Les chercheurs participent à un grand nombre de conférences et de congrès internationaux qui sont des forums importants d'échanges et de discussions (Linton, 2010 : 170). L'organisation de la recherche à l'échelle internationale et la production d'un cadre de pensée globale vont de pair. Cette représentation globale des problèmes environnementaux est relayée en dehors du monde de la recherche par les OI, les ONG environnementales et les médias (Leichenko et O'Brien, 2008 : 16). L'eau ne fait pas partie des grands thèmes abordés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED). Par contre, elle fait l'objet de la conférence de Dublin qui énonce les grands principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). C'est à travers une communauté d'experts, leur participation à des réseaux et à des conférences, la publication dans des journaux, et la participation à des associations de professionnels, que le modèle de la GIRE se transmet (Conca, 2008 : 199). La diffusion de ce modèle est liée à l'établissement d'une gouvernance globale de l'environnement. Conca fait référence au « modèle de Rio » (2008 : 193-194) pour désigner le modèle de gestion de l'eau qui a été développé après le sommet de Rio (1992). Certains auteurs (Bouquet, 2012) remontent à l'époque de la colonisation et considèrent que c'est à cette période que le transfert de modèle de gestion de l'eau des pays du « nord » vers les pays du « sud », sur le modèle du service public, a débuté. Aujourd'hui, la gestion de l'eau est pensée à l'échelle internationale, la GIRE est le modèle hégémonique de gestion de l'eau diffusé par le FME, le *Global Water Partnership* (GWP), les agences de développement, le *World Water Council* (WWC)¹⁷², le PNUD, les représentants industriels, les associations de gestion de l'eau, les experts en politiques de l'eau, etc. Cette dynamique de globalisation concerne également les autres problèmes environnementaux : le changement climatique, la biodiversité, la dégradation des terres, etc. L'importance prise par le changement climatique dans le champ de la recherche contribue à consolider cette construction de l'« eau globale ».

En effet, l'étude du changement climatique se fait à l'échelle globale et nécessite d'incorporer aux travaux sur le changement climatique les résultats d'autres disciplines. Le changement climatique en tant que problème global est apparu au milieu des années 1980 (Demeritt, 2001 : 307). Les préoccupations vis-à-vis du changement climatique sont vives à la fois chez les scientifiques et les politiques. Deux disciplines s'intéressent au climat, la météorologie et la

¹⁷² Le GWP a été fondé en 1996 par la Banque mondiale, le PNUD, la *Swedish International Development Agency* (SIDA) tandis que le WWC, également créé en 1996, regroupe des ONG, des agences de l'ONU, des entreprises, des associations professionnelles. Le GWP et le WWC « posent le bassin versant comme unité "naturelle" permettant d'optimiser la gestion de la ressource » (Trottier, 2012 : 180).

climatologie. À partir des années 1960, les deux domaines de recherche se rejoignent à travers notamment la modélisation. Cela a participé à mettre l'accent sur l'échelle globale. (Edwards, 2010 : 16). La mise en réseaux des chercheurs joue ici aussi un rôle important. L'*International Meteorological Organization* (IMO), qui deviendra l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) en 1951, et le Réseau Mondial commencent à se mettre en place au début du 20^{ème} siècle (Edwards, 2010 : 13). L'IMO¹⁷³ représente la volonté d'une gouvernance à l'échelle mondiale tandis que le Réseau Mondial reflète la construction d'un réseau constitué autour de l'échange et la production d'informations globales (Edwards, 2010 : 24). Sous l'impulsion de l'OMM et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (PNUED), le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) est établi en 1988. Cette entité intergouvernementale est un lieu d'échange et d'expertise synthétisant les travaux scientifiques produits partout dans le monde. Plus tard, les COP et le protocole de Kyoto (1997) jouent ce rôle de mise en réseaux, d'échanges, de communications, à la fois dans le champ scientifique et politique (Dahan, 2007). L'évolution des instruments de mesure, les satellites et surtout le travail sur ordinateur ont modifié la manière de travailler des météorologues et des climatologues. Ces méthodes permettent une standardisation des données, mais également la modélisation de la planète dans sa globalité. En effet, « [...] *by the early 1960s, the satellites brought the once unthinkable realization of the God's-eye view: the ability to observe the entire planet with a single instrument* » (Edwards, 2010 : 24). Les processus pour rendre les données globales, c'est-à-dire construire des données complètes et cohérentes à partir de données incomplètes et provenant de sources hétérogènes ainsi que les processus de standardisation et de communication, sont complexes et prennent plusieurs années (Edwards, 2010 : 251). Concrètement, c'est aussi dans les années 1960 que les scientifiques développent des modèles à l'échelle des hémisphères et non plus à l'échelle régionale. À la fin des années soixante, ils passent à l'échelle globale (Edwards, 2010 : 14). Une nouvelle génération de scientifiques, spécialisés en météorologie théorique et en programmation informatique, part des prévisions météorologiques pour développer la modélisation globale (Edwards, 2010 : 141). C'est donc une nouvelle garde de scientifiques qui croisent météorologie et climatologie qui permet le développement et la construction globale des enjeux climatiques, à travers les GCM (*Global Circulation Models* ou *General Circulation Models*). Les modèles créent une image¹⁷⁴ du monde entière et complète même si les données dont les scientifiques disposent pour le faire ne le sont pas (Edwards, 2010 : 283). Le passage de l'échelle régionale à l'échelle

¹⁷³ Sur l'histoire de l'*International Meteorological Organization*, son rôle dans processus d'uniformisation, de standardisation des données et dans le développement de la coopération scientifique : voir Edwards, 2010 : 51-56.

¹⁷⁴ Edwards (2010 : 27-40) souligne le rôle des représentations graphiques dans la construction des représentations du climat et il dresse une histoire des représentations cartographiques du climat.

globale est donc le fait de plusieurs facteurs : technologiques, scientifiques et institutionnels ou politiques. Par ailleurs, la modélisation du climat à l'échelle globale est une construction scientifique du climat qui favorise l'analyse de l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) au détriment d'autres phénomènes tels que le système économique : « *The specifically global scaling of climate change highlights more general concerns about the effects of increasing GHG [greenhouse gas] concentrations on the earth's radiation balance at the expense of other ways of formulating of the capitalist economy driving those emissions, and indeed of other problems, such as poverty and disease.* » (Demeritt, 2001 : 313) C'est donc l'analyse de processus biophysiques, réalisée par les physiciens, les chimistes et les géologues, qui est prédominante par rapport à l'analyse des faits sociaux. Cette construction, à partir de théories biophysiques, permet de penser globalement le changement climatique tandis qu'une construction à partir de données socio-économiques pourrait mettre plus en évidence les différences locales.

Les processus de construction des problèmes liés à la gestion de l'eau ou au changement climatique à l'échelle globale sont comparables. Ils passent par l'institutionnalisation de réseaux d'échange entre les chercheurs, par l'amélioration des techniques de collecte de données et la standardisation de celles-ci, par la mise en place d'une gouvernance mondiale, par l'observation de changements considérés comme importants (rareté de l'eau, augmentation de la température, etc.), par la formulation de ces changements dans des termes biophysiques. Dans la seconde sous-section nous verrons que la construction à l'échelle globale des problèmes environnementaux véhicule des représentations particulières de la nature : l'« eau moderne » et les « gaz à effet de serre modernes ».

2.2-L' « eau moderne » et les « gaz à effet de serre modernes »

Cette sous-section analyse les représentations véhiculées par les discours dominants sur la gestion de l'eau et le changement climatique, la façon dont l'eau et le changement climatique sont perçus, et les connaissances scientifiques actuelles en la matière. L'« eau moderne » peut être définie comme la façon dominante de penser l'eau, développée en Europe occidentale et en Amérique du nord à la fin du 20^{ème} siècle (Linton, 2010 : 14). Les États coloniaux, par le biais de leurs ingénieurs hydrauliques, ont imposé cette vision de l'eau en Inde, en Égypte, en Afrique du nord, etc., au 19^{ème} et 20^{ème} siècle (Linton, 2010 : 59). L'« eau moderne » est une abstraction, elle est

isomorphe, mesurable, quantifiable : c'est H₂O. La principale caractéristique de l'« eau moderne » est de transformer l'eau en une formule mathématico-chimique et de constituer deux espaces distincts et clos entre l'eau et la société : « [...] *the modern idea of water as an objective, homogeneous, ahistorical entity devoid of cultural content is complemented by its physical containment and isolation from people, and reinforced by modern techniques of management that have enabled many of us to survive without having to think much about it.* » (Linton, 2010 : 19) L'eau est un flux représenté sous la forme d'un cycle : le cycle hydrologique. Le qualificatif « moderne » renvoie à la situation décrite par Bauman (2007) dans laquelle les intellectuels, sur la base du savoir qu'ils détiennent, sont les plus à même de définir quel est le meilleur ordre social, exerçant alors une forme de pouvoir sur l'ensemble de la société. Callon (1998) définit trois modèles de participation aux débats scientifiques et techniques. Le premier est celui de l'instruction publique où la science est considérée comme une vérité produite par les scientifiques. Le second est celui du débat public dont l'objectif est d'enregistrer les différents points de vue et de débattre des propositions des différents experts. Le dernier modèle est celui de la co-production des savoirs dans lequel les non-spécialistes sont au cœur du processus de production des connaissances. Le premier modèle correspond à la « double délégation », c'est-à-dire un système dans lequel les citoyens donnent le monopole de la représentation aux élus et où les élus donnent le monopole de la production des connaissances à des spécialistes (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Dans le cadre de la France et du Royaume-Uni, Joly et Marris décrivent une « [...] *tradition démocratique représentative au sein desquelles les processus d'évaluation technologique sont opaques et fermés, les choix scientifiques et techniques étant mobilisés par une élite technocratique* » (2003 : 200). Dans un contexte de crise de confiance institutionnelle, les dispositifs participatifs sur les OGM ont été décrits comme l'élaboration de nouveaux rapports entre l'expertise scientifique, la décision publique et le public alors même que la notion de « débat public » reste floue (Joly et Marris, 2003). Si le premier modèle est moins revendiqué publiquement, il reste néanmoins toujours le cadre de la pensée dominante des scientifiques, ingénieurs et politiques (Pestre, 2011). C'est à partir de cette place consacrée aux spécialistes dans la production des savoirs, associée à l'idée de progrès, que nous situons les concepts d' « eau moderne » et plus loin de « de gaz à effet de serre modernes ». Le contexte est marqué par des prélèvements en eau de plus en plus importants, par la valorisation des solutions physiques pour régler les problèmes de ressources en eau et par le rôle central de l'État dans la planification, le financement et l'administration des projets de gestion de l'eau (Linton, 2010 : 51). L'eau représentée comme une ressource est illustratrice du lien entre l'État moderne centralisateur et l'« eau moderne ». La politique des États-Unis dans les années 1930 en matière de gestion de l'eau reflète cette relation entre l'État, les hydrologues et l'« eau moderne » (Trottier,

2012 : 185). Le modèle de gestion de l'eau de la *Tennessee Valley Authority* a été promu par son directeur D. Lilienthal dans son ouvrage de 1944. Reisner (1986) fait référence au « triangle de fer » pour décrire la collusion entre les intérêts des administrations, de la bureaucratie hydraulique et des acteurs privés. Certains auteurs ont montré que ces coalitions d'intérêts concernant l'eau ont évoluées. Molle, Mollinga et Wester (2009) expliquent que ce « triangle d'intérêts » se serait transformé en un « carré », ajoutant ainsi les organisations internationales. Latour (1991) caractérise la modernité par le processus de purification qui décrit la manière dont les faits scientifiques sont isolés de la société qui les produit. Les scientifiques participent à la consolidation des représentations de l'eau comme une abstraction scientifique. Cependant, si l'« eau moderne » est devenue une « orthodoxie environnementale » (Forsyth, 2003), cette représentation n'a pas toujours existé et n'est pas universelle.

Un grand nombre de projets de recherche portant sur l'eau utilisent la modélisation comme méthode de travail. Les modèles sont des représentations simplifiées de systèmes complexes : « *L'eau y est représentée comme des stocks, des flux à des échelles d'espace et de temps donnés, circonscrivant ainsi la représentation des relations entre eau et territoires.* » (Fernandez, 2009 : 370) Les représentations de l'eau que les modèles véhiculent sont particulières et tendent à réduire l'eau à des quantités, à des mètres cubes. La modélisation renforce le choix du bassin versant comme échelle de gestion de l'eau. Le concept de bassin versant a une histoire, il s'est imposé comme l'échelle « naturelle » de gestion de l'eau au cours du temps (Ghiotti, 2007 ; Trottier, 2012). Le modèle de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant, basé sur le modèle de la *Tennessee Valley Authority*, a été adopté par les Nations Unies en 1958 et diffusé ensuite à l'échelle du globe (Adams, 2009 : 303). Ghiotti (2007) explique que l'avènement du bassin versant s'est fait dans un contexte d'appropriation de l'espace et des ressources par les techniciens et les scientifiques. La vision de la nature qui y est développée correspond à l'idéal prométhéen et judéo-chrétien de maîtrise de la nature et de quantification (Ghiotti, 2007 : 47-48). C'est donc l'« eau moderne », a-territoriale, homogène, a-historique et dissociée des relations sociales, dont il est question. C'est ainsi que les chercheurs impliqués dans les projets de recherche théorisent l'eau au travers de la modélisation.

Au niveau européen, le bassin versant (ou district hydrographique) est aujourd'hui considéré comme l'échelle naturelle de gestion de l'eau. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) vise à harmoniser la législation européenne concernant la gestion de l'eau en faisant du bassin versant l'échelle de

gestion de l'eau par excellence. Toutes les sociétés ne gèrent cependant pas l'eau à l'échelle du bassin versant, c'est par exemple le cas de la majorité des communautés au Népal (Aubriot, 2004) ou des villages palestiniens (Trottier, 1999). Par ailleurs, même en Europe où le bassin versant s'est imposé comme échelle naturelle de gestion de l'eau, elle est l'objet de négociations permanentes. C'est par exemple le cas dans le sud-ouest de la France où des négociations ont lieu entre l'Agence de l'eau, les collectivités locales et l'État (Fernandez, 2009). Kaika (2003b) décortique la construction socio-politique de la DCE et la présente comme une réponse aux changements économiques, politiques et sociaux concernant la gestion de l'eau en Europe ; au passage d'un système de gouvernement stato-centré à un modèle de gouvernance multi-niveaux et à la libération des marchés. Les projets de l'UE s'inscrivent dans le contexte de la DCE qui fait du bassin versant l'échelle de référence de gestion de l'eau et qui promeut une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Linton (2010 : 20) explique que la GIRE reconnaît les valeurs culturelles, écologiques, économiques de l'eau, prend en compte des différents secteurs (agricole, industriel et eau potable), gère l'eau à des échelles multiples et prévoit la participation des parties prenantes mais que l'eau reste H₂O, c'est-à-dire l'« eau moderne ». La GIRE ne considère pas l'eau comme un objet hybride, co-construit par la nature et la société.

Les chercheurs rencontrés dans le cadre de cette recherche décrivent l'eau de manière duale. Il y a très souvent d'un côté l'eau de leurs travaux, des projets de recherche, et de l'autre côté une représentation ou une relation plus personnelle à l'eau. Un chercheur, professeur d'hydrogéologie, reconnaît les dimensions sociales de l'eau mais explique qu'il peut la transformer en équation mathématique :

*«Ce qui me plaît, c'est que c'est un objet social, mais derrière je peux mettre des équations. [...] J'aurais aimé avoir deux doctorats, un en science où l'eau est H₂O et un en philosophie pour étudier le côté symbolique.»*¹⁷⁵

Un autre chercheur, ingénieur du GREF (Génie Rural des Eaux et Forêts) explique la pluridimensionnalité de l'eau. Nous comprenons que l'eau peut être réduite à la formule chimique qui la représente mais les relations entre les êtres humains et l'eau sont également soulignées :

*«Il y a plusieurs réponses. On peut dire que c'est une molécule H₂O mais c'est aussi ce que l'on met dans le Pastis, c'est une ressource qui coule et qui peut être mobilisée par les acteurs en changeant d'état et de qualité.»*¹⁷⁶

¹⁷⁵ Entretien réalisé le 31/01/2011 à Montpellier.

¹⁷⁶ Entretien réalisé le 21/01/2011 à Montpellier.

Un troisième, hydrogéologue, raconte ainsi son rapport à l'eau :

« J'ai une conception plutôt quantitative de par mon travail. L'eau est à la fois une ressource et un élément constitutif de notre entourage, des écosystèmes... D'un point de vue personnel c'est très fort, très impactant, mais c'est personnel. D'un point de vue plus philosophique, je vois la ressource pas au sens de quantité d'eau que l'on peut prélever mais comme un élément avec lequel on a toujours vécu : sanitaire, mythologique... L'eau a beaucoup de fonctions. J'ai tendance à la ramener à une quantité à cause de mon travail. Mais quand je passe à côté d'une rivière, je pense à la vie, à la mort qu'il y a autour. Je lis beaucoup de travaux d'ethnologues ou de sociologues, par exemple sur l'eau en Afrique, sur les partenariats publics-privés. Je me dis ok mais est-ce que vous avez la quantité avant de penser au partenariat ? S'il n'y a pas de ressources, ils vont le faire quand même mais ça va faire une usine de dessalement. »¹⁷⁷

Nous comprenons ici que les représentations de l'eau de ce chercheur dépendent de sa position. Lorsqu'il est au travail, sa vision de l'eau correspond à l'« eau moderne », tandis que lorsqu'il sort de ce cadre, il décrit une relation sociale à l'eau qui dépasse l'« eau-ressource ». Les scientifiques interrogés (hydrologues, hydrogéologues) ont une vision dichotomique de l'eau déterminée par leur appartenance professionnelle. Lorsqu'ils travaillent, c'est dans le cadre de l'« eau moderne » qu'ils s'inscrivent.

Nous établissons un parallèle entre les représentations de l'eau développées dans les projets de recherche et développement et les représentations des gaz à effet de serre. Nous parlons donc de « gaz à effet de serre modernes ». En effet, lorsque les scientifiques modélisent les gaz à effet de serre, ils prennent en compte uniquement leurs propriétés physiques : *« Climate models are physically reductionist in two distinct senses. First, their analytical abstractions consider only the physical properties of GHGs, such as atmospheric residence time, radiative signature, and photochemical reactivity. The social context and meaning of these apparently objective and universal facts are ignored by scientists and treated as value-laden questions to be dealt with downstream from the science by policy makers within the political process. »* (Demeritt, 2001 : 316) Les conditions sociales de production des gaz à effet de serre ne sont pas prises en compte dans les travaux de modélisation c'est-à-dire que les émissions de gaz dans un pays développé sont analysées de la même manière que des émissions de gaz issues d'une agriculture de subsistance dans un pays en développement. Smith (2007) fait référence à l'« externalisation de l'environnement » pour décrire les discours dominants à propos du changement climatique construit comme un problème

¹⁷⁷ Entretien réalisé le 15/02/2011 à Montpellier.

global. Les gaz à effet de serre ont, dans ce cadre, des propriétés physiques objectives et immuables : « *Physical sciences represent GHGs in terms of certain objective and immutable physical properties. They treat CO₂ and other GHGs as interconnected parts of global radiation budgets and nutrient cycles.* » (Demeritt, 2001 : 313) Cette représentation quantitative des gaz à effet de serre a été favorisée par le développement des approches mathématiques et statistiques. Ainsi, avant la première guerre mondiale, d'autres représentations des gaz à effet de serre dominaient, basées sur les caractéristiques qualitatives et régionales : « *As a result, climatology before World War I was heavily dominated by qualitative approaches and regional studies. Mathematical approaches based on statistical analysis gained ground in the interwar period, owing in part to mechanical aids to computation. Nonetheless, global climatology emerged only slowly.* » (Edwards, 2010 : 61) Ainsi, comme dans le cas de l'«eau moderne», les gaz à effet de serre sont universalisés.

Dans les projets de développement ou les projets de recherche, c'est cette vision de l'eau et des gaz à effet de serre qui est déployée. Les savoirs sont produits en interaction avec les sociétés dans lesquelles ils s'insèrent. Ces représentations ne sont pas universelles mais sont le résultat d'un processus de construction sociale impliquant des chercheurs et des gestionnaires des ressources en eau ou du changement climatique. Les projets de recherche et de développement diffusent ces représentations de la nature. Or, la question qui se pose est de savoir si l'« eau moderne » et les « gaz à effet de serre modernes », et surtout leurs traductions en termes de projets et d'action publique, sont pertinents partout dans le monde. En effet, ces approches sont mises en cause par de nouvelles approches tendant à prendre en compte les dimensions sociales des enjeux environnementaux. Pour l'eau, il s'agit par exemple d'étudier non plus le cycle hydrologique de l'eau mais le cycle « hydrosocial » de l'eau, qui correspond au processus par lequel les flux d'eau reflètent les questions sociales et la manière dont les questions sociétales sont construites par l'eau (Linton, 2010 : 67).

2.3-L'hégémonie des sciences naturelles dans l'étude des questions environnementales : le cas des projets de recherche de l'UE

Cette sous-section étudie la manière dont les sciences sociales sont prises en considération dans les projets de recherche portant sur l'eau et/ou le changement climatique à partir notamment de l'analyse de projets financés par l'UE dans le cadre des 6^{ème} et 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD), d'entretiens semi-directifs auprès de chercheurs impliqués dans des projets de recherche et d'observation participante lors de réunions ou séminaires scientifiques. L'étude des projets de l'UE financés entre 2007 et 2013 dans le cadre du 7^{ème} PCRD montre que 22 projets traitent des questions de gestion de l'eau et/ou de l'impact du changement climatique. Nous avons analysé en profondeur 7 projets de recherche, 6 du 7^{ème} PCRD et 1 du 6^{ème} PCRD (2002-2006). Cet échantillon correspond aux projets pour lesquels nous avons obtenu les DoW (*Description of Work*). Certains responsables de projets contactés étaient très suspicieux. Il est possible que les responsables projets entrant dans le cadre du dernier PCRD aient été plus méfiants car, une fois le projet terminé, certains projets mettent le DoW en ligne sur leur site Internet. Ces documents présentent le projet dans son ensemble. Ils sont organisés en deux parties. La première, la partie A est courte (elle se compose généralement d'une petite dizaine de pages), elle présente le budget, le résumé du projet ainsi que la liste des bénéficiaires. La seconde partie, la partie B est plus longue (c'est le corps du document, généralement une centaine de pages), elle entre dans les détails du projet : les concepts utilisés, la méthodologie, les calendriers, la mise en œuvre du projet et enfin l'impact, les objectifs attendus et les questions éthiques. Ces documents sont exhaustifs, nous pouvons ainsi étudier en détail la manière dont les projets de recherche articulent les questions de recherche, le cadre théorique et la méthodologie. L'objectif est de comprendre quel cadre théorique est développé par les chercheurs et comment ils intègrent les sciences sociales. Tous les documents ont été analysés de manière systématique suivant une grille d'analyse visant à répondre aux questions suivantes : Comment les questions de recherche sont définies? Quelles méthodologies sont développées? Qui sont les chercheurs impliqués et à quelles disciplines se rattachent-ils? Que signifie l'inter- ou la pluridisciplinarité dans ces projets?

Nous avons analysé la manière dont les sciences sociales sont incluses dans ces projets à travers l'étude des *work packages* (tâches et ensembles de tâches), des institutions et des chercheurs

identifiés comme appartenant aux « sciences sociales ». Nous avons utilisé une définition large des « sciences sociales ». Pour les *work packages* nous avons considéré tous les *work packages* qui s'identifient comme appartenant aux « sciences sociales », qui participent aux activités de dissémination des résultats et qui incluent un chercheur en sciences sociales. Le tableau 4 montre la distribution des *work packages* selon qu'ils réalisent des activités en sciences naturelles, en sciences sociales ou en management.

| Projet \ Nombre de « tâches » | Nombre total de « tâches » | Nombre de « tâches » en « sciences naturelles » | Nombre de « tâches » en « gestion » | Nombre de « tâches » en « sciences sociales » |
|-------------------------------|----------------------------|---|-------------------------------------|---|
| 1 | 14 | 10 | 1 | 3 |
| 2 | 6 | 0 | 1 | 5 |
| 3 | 20 | 6 | 11 | 3 |
| 4 | 8 | 4 | 2 | 2 |
| 5 | 7 | 3 | 2 | 2 |
| 6 | 7 | 5 | 0 | 2 |
| 7 | 7 | 0 | 1 | 6 |
| Total | 48 | 28 | 18 | 23 |

Tableau 4-Répartition des "tâches" au sein des 7 projets analysés.

Source : Klervi Fustec, 2014.

Le nombre de « tâches » en « sciences sociales » paraît important. Il faut néanmoins préciser que les « tâches » au sein des projets de l'UE sont classées selon cinq type d'activités : coordination (COORD) ; recherche, technologie et développement (RTD) ; gestion (MNG) ; activités de support (SUPP) ; et autres activités (OTHER). Les activités de recherche sont réalisées au sein des « tâches » de RTD. Sur 20¹⁷⁸ « tâches » identifiées en « sciences sociales », 9 appartiennent à la catégorie RTD. En sciences naturelles, 16 des 18 « tâches » réalisent des activités de RTD. Les « sciences sociales » sont donc ici dédiées à des activités annexes à la recherche, elles servent de support aux activités de recherche développées en sciences naturelles. De plus, sur les 9 « tâches » en RTD en « sciences sociales », 3 sont en sciences économiques, 2 sont en charge des activités de

¹⁷⁸ L'analyse des activités réalisées au sein des *work packages* porte sur 6 projets sur les 7.

dissémination et 4 développent des instruments d'aide à la décision (Tableau 5). Ce sont donc uniquement les sciences économiques qui participent en tant que tel au cœur de la recherche.

| Activité \ « Tâches » | « Tâches » en « sciences sociales » | « Tâches » en « sciences naturelles » |
|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Recherche (RTD) | 9 | 16 |
| Or recherche (COORD,OTHER,SUPP) | 11 | 2* |

Tableau 5-Activités réalisées au sein des "work packages" (6 projets sur 7)**.

Source : Klervi Fustec, 2014.

*Nous avons pris en compte les activités au-delà d'un seuil de 0,1 personnes par mois.

**Nous n'avons pas obtenu le détail des activités pour l'un des projets.

La quasi-absence des sciences sociales dans les activités de recherche – à part les sciences économiques – au sein de ces projets de recherche pose la question de leur place et de leur rôle dans l'élaboration et la réalisation des projets de recherche ainsi que de la représentation des chercheurs du rôle des sciences sociales dans la recherche sur la gestion de l'eau et du changement climatique.

Nous nous sommes également penchées sur les institutions impliquées dans ces projets. Nous avons classé les institutions (universités, ONG, fondations, compagnies privées) selon leurs activités en sciences naturelles ou en sciences sociales. Ici encore, nous avons opté pour une définition large des « sciences sociales ». Sur les 173 institutions identifiées, 157 réalisent des activités en sciences naturelles tandis que 9 développent des activités de recherche en « sciences sociales » (Tableau 6).

| Institution Projet | Institutions de recherche en sciences naturelles | Institutions de recherche en sciences sociales | Institutions n'exerçant pas d'activités de recherche |
|-----------------------|--|--|---|
| 1 | 60 | 6 | 4 |
| 2 | 10 | 0 | 9 |
| 3 | 29 | 0 | 1 |
| 4 | 18 | 1 | 1 |
| 5 | 11 | 0 | 1 |
| 6 | 25 | 1 | 0 |
| 7 | 4 | 1 | 1 |
| Total | 157 | 9 | 17 |

Tableau 6-Institutions impliquées dans les projets de recherche (6 projets sur 7).

Source : Klervi Fustec, 2014.

Concernant les diplômes et les disciplines de rattachement des chercheurs impliqués dans ces projets, nous observons que seulement 8% des chercheurs sont diplômés en sciences sociales. Ici encore, nous employons une définition large des « sciences sociales », c'est-à-dire que nous incluons les chercheurs diplômés en management, en économie et en aménagement. Si nous excluons ces disciplines des « sciences sociales » le pourcentage tombe à 1,7 (Tableau 7). Ce chiffre prend en compte deux chercheurs en science politique, en charge des questions de communication interne au sein du projet, cela signifie qu'ils ne participent pas aux activités de recherche à proprement parler, ainsi qu'une personne exclue du projet et non remplacée.

| Projet \ Discipline | Diplôme en sciences sociales | Mangement | Économie | Aménagement | Science politique | Sociologie | Etudes culturelles | Anthropologie | Inconnu | Nombre total de personnes impliquées dans le projet | Pourcentage (%) |
|---------------------|------------------------------|-----------|----------|-------------|-------------------|------------|--------------------|---------------|---------|---|-----------------|
| 1 | 10 | 1 | 8 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 139 | 7,2 |
| 5 | 3 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 35 | 8,6 |
| 6 | 5 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 118 | 4,2 |
| 7 | 5 | 1 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 17 | 29,4 |
| 4 | 6 | 0 | 2 | 1 | 3* | 0 | 0 | 0 | 0 | 64 | 9,4 |
| 2 | 4 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 37 | 10,8 |
| Total | 33 | 4 | 17 | 5 | 4 | 1 | 1 | 1 | 4 | 410 | 8 |

Tableau 7-Répartition des chercheurs identifiés en "sciences sociales" en fonction de leur plus haut diplôme (6 projets sur 7).

Source : Klervi Fustec, 2014.

*Des trois chercheurs en science politique, une personne a été exclue du projet et non remplacée et les deux autres sont en charge d'activités de communication interne et de coordination.

Les disciplines majoritaires – économie, management, aménagement – sont celles dont l'épistémologie peut le mieux s'accommoder des cadres théoriques mobilisés en sciences naturelles et notamment aux concepts d'« eau moderne » et de « gaz à effet de serre modernes ». Une chercheuse, Madame S¹⁷⁹, interrogée et identifiée comme économiste dans le projet auquel elle participe, explique en effet qu'elle préfère échanger avec les ingénieurs et qu'elle ne sait pas le faire avec les sociologues. Elle explique la place des sciences sociales dans le projet :

« Il n'y a pas de sociologie dans le projet, c'est nous ! [...] Les mathématiques et l'économie tu peux les marier, ce sont des cousins, la branche de l'économie qui fait des modèles. Les économistes et les sociologues tu peux les marier mais ce ne sont peut-être pas les mêmes économistes. Ce sont les éco-philosophes. »

Elle se définit ainsi :

*« Je suis mathématicienne mais "chut" ici on ne dit pas ça, je suis économiste. »*¹⁸⁰

Dans ce projet, les seules personnes n'étant pas diplômées en sciences naturelles sont diplômées en économie (2 personnes sur les 37 citées dans le projet). Nous comprenons ici que, dans ce projet, les chercheurs identifiés comme appartenant aux « sciences sociales » sont des économistes dont au moins l'un d'entre eux se définit en réalité comme mathématicienne. L'enquêtée fait la distinction entre deux types d'« économie ». Une première appartenant aux sciences sociales et une seconde plus proche des mathématiques et des méthodes de modélisation. Cela explique la forte prédominance des sciences économiques dans le tableau 7 où une définition large des « sciences sociales » a été mobilisée. Selon Adams (2009 : 141), l'économie est la discipline dominante la pensée sur le développement durable. Il rappelle comment les économistes se sont peu à peu intéressés à l'environnement. Dès le 19^{ème} siècle, les économistes de l'école néo-classique s'intéressent aux ressources naturelles. Dans les années 1950, l'économie de l'environnement, qui étudie les interactions entre l'économie et l'environnement, prend de plus en plus d'importance. Dix ans plus tard, l'économie de l'environnement devient une discipline à part entière aux États-Unis, elle se base sur les lois de la thermodynamique (science statistique qui étudie l'équilibre des systèmes et les échanges d'énergie) et sur la modélisation mathématique.

Les « sciences sociales » ne participent pas à l'élaboration du cadre théorique des projets. Les biographies des chercheurs identifiés en « sciences sociales » révèlent pour 12 d'entre eux des évolutions et changements dans leurs disciplines d'appartenance. Ces chercheurs ont un doctorat en

¹⁷⁹ Entretien réalisé le 15/06/2011 à Montpellier.

¹⁸⁰ Entretien réalisé le 15/06/2011 à Montpellier.

sciences de l'informatique, en ingénierie civile et environnementale, en sciences de l'environnement, en écologie théorique. Ils décrivent leur expérience dans l'évaluation de la participation, l'optimisation des prises de décision, la dissémination des résultats, etc., ce qui les rend compétents pour réaliser les activités identifiées en « sciences sociales ». Or, l'ordre social auquel souscrivent ces chercheurs correspond à leurs disciplines d'origine. Les dimensions sociales ou politiques des enjeux environnementaux interviennent uniquement à travers la mise en place d'activité de participation, de dissémination ou d'aide à la décision, c'est-à-dire en aval du projet. Le cadre théorique et les méthodologies mis en œuvre correspondent au paradigme de l'« eau et des gaz à effet de serre modernes ». Adams (2009 : 162) fait le même constat d'une suprématie des sciences naturelles par rapport aux sciences sociales dans les équipes réalisant les évaluations coût-bénéfice : « *Project appraisal is dominated by the "hard" technical disciplines such as engineering, hydrology and agronomy, and by the most technocratic of the social sciences, economics. Most project feasibility studies are undertaken by teams dominated by these disciplines, or by consortia typically dominated by engineering companies. The "soft" disciplines such as ecology, geography, anthropology or sociology central to EA [Environmental Assessment] (and vital to social CBA [Cost-benefit Analysis]) tend to be marginal to the planning process. Increasingly they have a place in project planning, but it is a small one. It is unusual for people from these disciplines to lead appraisal teams. Sociology, anthropology and ecology are typically slotted in with perhaps a one- or two-person-month input on a project where the total planning input is several person-years.* » Au sein des projets étudiés, la participation ne permet pas une prise en compte des dimensions socio-politiques de l'eau ou du changement climatique, elle s'intègre de deux manières dans les projets de recherche. Le cadre théorique est défini en amont par les chercheurs. Lorsque la participation se fait en aval, elle consiste souvent en des ateliers de dissémination où les participants sont passifs. Lorsqu'elle est mise en place en amont, la participation vise généralement à développer ou valider des scénarios de développement économique, d'utilisation de l'eau dans le secteur agricole, etc. (Schéma 3). Dans ce cas, la participation est quantifiée afin d'être modélisée. Elle sert à produire des paramètres qui alimentent des scénarios (Fustec, 2011).

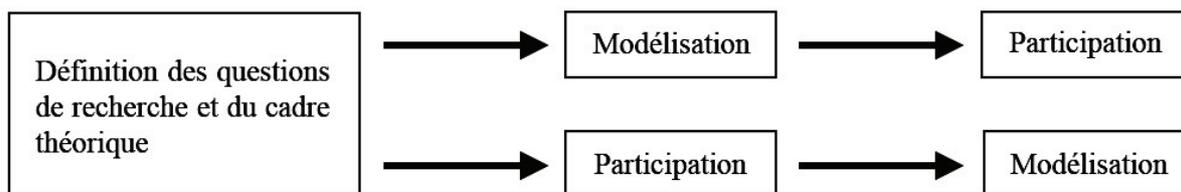


Schéma 3-La participation au sein des projets de recherche.

Source : Klervi Fustec, 2014.

Il y a donc une hégémonie des sciences naturelles au sein des projets de recherche sur la gestion de l'eau et/ou du changement climatique. Yearley note : « *A key part of the way the climate science is currently constructed is the nature of the role assigned to the social sciences and to the implicit hierarchy among those sciences* » (2009 : 401). Les projets tendent à intégrer plusieurs disciplines des sciences naturelles. L'intérêt pour les recherches sur le changement climatique et ses impacts conduit les chercheurs à travailler ensemble à travers la modélisation. Pour travailler ensemble, les chercheurs ont besoin d'outils communs. Ici, ce sont les modèles qui font le lien entre tous les acteurs. Les modèles climatiques représentent des phénomènes naturels à l'échelle du globe. Les modèles globaux ont intégré de plus en plus de disciplines dans leur modélisation : l'hydrologie, l'écologie, la glaciologie, etc. qui ont dû développer leurs productions de savoirs selon les critères de paramétrisation des modèles globaux. L'interdisciplinarité se joue selon une hiérarchie où les modèles climatiques globaux sont en haut de la pyramide (Yearley, 2009 : 401). La construction de l'étude des problèmes environnementaux à l'échelle globale répond à une production scientifique internationalisée et largement influencée par les sciences du climat : « *By the early 1990s, global hydrology was no longer an oxymoron in the West. Global hydrology and the study of the hydrologic cycle on the global scale became a key component of the coordinated international scientific enterprise associated with the study of climate change.* » (Linton, 2010 : 171) Vanderlinden et Blanchard (2010) ont travaillé sur la signification de l'interdisciplinarité dans les études sur le changement climatique. Ils définissent la pluridisciplinarité comme une coexistence entre plusieurs disciplines sans interaction, la multidisciplinarité comme l'étude d'un thème commun sans interaction, l'interdisciplinarité comme l'étude d'un thème commun associé à des échanges d'outils, de méthodes, de concepts et de règles et la transdisciplinarité comme un processus collaboratif qui dépasse les frontières disciplinaires pour créer une nouvelle méta-discipline. Ils évoquent les difficultés à travailler ensemble entre les approches quantitatives et qualitatives. Les projets de

recherche sur l'eau et/ou le changement climatique développent des approches majoritairement quantitatives. Ainsi, dans le cas de l'eau, les projets lient rarement les recherches sur le cycle hydrologique avec celles sur le cycle hydrosocial.

2.4-De la commensurabilité à la marchandisation

Les représentations de la nature véhiculées par les projets de recherche et développement correspondent à l'« eau moderne » et aux « gaz à effet de serre modernes ». Elles promeuvent une gestion de l'eau qui correspond à la GIRE. Les choix scientifiques et techniques comportent des dimensions normatives telles que la gestion quantitative des ressources en eau. Trottier (2012 : 183) montre que les projets d'ingénierie sociale dont l'objectif est de gérer « *le matériel humain de façon efficiente et rationnelle au sein d'une société ordonnée scientifiquement* » se sont développés dans les années 1920-1940 aux États-Unis et qu'ils s'accrochent très bien avec l'« eau moderne ». Espeland (1998) décrit à travers l'exemple de l'échec de la construction du barrage Orme aux États-Unis les relations entre trois groupes d'acteurs – la « vieille garde », la « jeune garde » et les Indiens Yavapai – dont les représentations de l'eau entrent en conflit. Dans les années 1970, les jeunes ingénieurs développent les modèles d'analyse coût-bénéfice dont l'objectif est de prendre une décision en comparant différentes alternatives. C'est la commensuration, c'est-à-dire que l'on transforme toutes les valeurs en une même unité de mesure afin de pouvoir comparer plusieurs scénarios et plus particulièrement leur coût financier. Les ingénieurs attribuent une valeur instrumentale à l'eau, c'est-à-dire qu'elle sert à certaines fins, les qualités peuvent ainsi être transformées en quantités. Au contraire, les Yavapai attribuent à l'eau une valeur substantive. L'eau a une valeur en tant que telle.

La « modernisation écologique », entendue comme le paradigme réformateur et régulateur qui reconnaît la crise environnementale et considère que le marché seul ne peut la réguler, tend à rendre calculable toutes les questions environnementales (Adams, 2009 : 126). L'attribution d'une valeur économique à l'environnement permet de réaliser les analyses coût-bénéfice. Or, pour réaliser ce type d'analyse il faut disposer de nombreuses données. Dans les PED il y a un manque de données et un manque d'expertise (Adams, 2009 : 162). Ce sont souvent des experts étrangers qui interviennent, mobilisant leurs savoirs et leurs représentations. Or, la manière dont on estime la valeur de quelque chose influence les décisions qui vont être prises ainsi que ce que l'on considère

comme légitime ou comme juste. Les décisions liées à la gestion de l'environnement sont politiques, elles s'ancrent dans des relations de pouvoir.

Cette valeur instrumentale de l'eau s'accommode à la fois avec les travaux scientifiques de modélisation ainsi qu'avec la reconnaissance d'une valeur économique de l'eau. La conférence de Dublin de 1992 sur l'eau et l'environnement affirme la valeur économique de l'eau. Ainsi, le principe n°4 pose que « *l'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme un bien économique* ». La GIRE reconnaît les valeurs culturelles, écologiques et économiques de l'eau, elle suppose que l'on prenne en compte les différents secteurs (agriculture, industries, eau potable, etc.), que l'eau soit gérée à la meilleure échelle et inclue la participation des parties prenantes. Cependant, l'eau dont il est question ici est l'« eau moderne » (Linton, 2010 : 216), l'eau a donc une valeur économique et instrumentale. La GIRE est une co-production de l'ordre social et naturel, c'est-à-dire qu'elle inclue les représentations des ingénieurs sur la manière dont l'eau doit être gérée. Le rôle que doit jouer l'État ou le secteur privé est ancré dans les représentations et dans le concept même de la GIRE (Trottier, 2012).

Selon Castree (2006), la définition du néo-libéralisme chez les géographes étudiant la nature est floue. Il explique qu'il existe deux manières de concevoir le néo-libéralisme : soit comme une abstraction, soit comme un phénomène multiple et hybride selon les échelles et les contextes. Il considère que l'utilisation de ce concept sans le définir clairement est une illusion qui ne peut conduire nulle part. Castree (2009) considère que l'on devrait développer une liste de critères clairs de ce qu'est le néo-libéralisme pour comprendre la « nature néo-libérale ». Malgré les critiques de Castree, nous considérons que le néo-libéralisme, caractérisé notamment par des dynamiques de marchandisation et de privatisation, permet d'analyser et de comprendre la circulation de certains savoirs et solutions d'action publiques entre les différentes échelles ainsi que leurs impacts. Dans ce paradigme qualifié de « *green liberalism* » (Goldman, 2001), l'« eau moderne » permet la marchandisation de l'eau, les relations hydrosociales sont fixées en termes de consommation et de marchandisation (Linton, 2010 : 69). La marchandisation est promue par les OI, la conférence de Dublin, etc., qui supposent que l'eau est un bien économique. Notons que, pour certains auteurs comme Haghe (2005), le début de la marchandisation de l'eau en France remonte à la Révolution française. Les discours actuels, caractérisés de « *market environmentalism* », développent l'idée que la marchandisation permet d'allier la protection de l'environnement, l'efficacité de la gestion et la croissance économique, elle est donc présentée comme une solution à la protection de

l'environnement (Bakker, 2005).

Pour plus de clarté, nous reprenons les définitions de Bakker (2005) de la privatisation, de la commercialisation et de la marchandisation. La privatisation suppose un changement de propriété du public vers le privé. La commercialisation correspond à l'introduction de nouvelles méthodes de gestion de l'eau telles que l'efficacité ou l'évaluation coût-bénéfice. La marchandisation correspond à la transformation de l'eau en un bien économique à travers une véritable compétition et l'établissement d'un prix reflétant les coûts. La transformation de l'eau en une marchandise serait également la solution pour mieux gérer la rareté des ressources en eau. Ainsi, « [...] *a discursive repositioning of the concept of water availability: water scarcity is depicted as a universal condition-simultaneously natural, justifying a new ethic of efficiency and the commercialisation of water, and social, the result of flawed public management, justifying the privatisation of water* » (Bakker, 2004 : 28). Ce paradigme est celui du « *market environmentalism* » décrit par Bakker dans le secteur de la gestion de l'eau comme « [...] *an emphasis on efficiency, economic equity, planning for scarcity, demand-led solutions, regulatory decision-making based on market-simulating and surrogate valuation techniques, an emphasis on incorporating environmental goals and valuations into water policy, and private management and/or ownership of infrastructure* » (2004 : 13).

Adams (2009 : 116 et suivantes) identifie trois courants constitutifs du développement durable : le « *market environmentalism* », l'« *ecological modernization* » et « *environmental populisme* ». Le premier place le marché au cœur de tous les processus sociaux et naturels, le second propose des ajustements mineurs au premier et peut être considéré comme une extension de celui-ci, le dernier veut développer la « capacité au peuple » (*empowerment of people*) par le développement durable. Le plus important selon l'auteur est le premier, qui érige le marché en médiateur des relations entre les êtres humains et en régulateur des interactions avec l'environnement. Dans les PED, les bailleurs de fonds ont promu la marchandisation et la mise en œuvre de PPP (Partenariat Public-Privé) dans la gestion de l'eau. Cependant, plusieurs cas d'étude en Amérique du Sud (de Gouvello et Fournier, 2002 ; de Gouvello, Lentini et Schneier-Madanes, 2010); en Afrique (Jaglin, 2012), dans les Territoires palestiniens (Signoles, 2010) notent les difficultés et les échecs liés à l'application de ces politiques sans la prise en compte des contextes socio-politiques. Bakker (2005 : 559) fait état de l'échec de la transformation de l'eau en un bien économique du fait des dimensions géographiques de l'eau qui lient ses caractéristiques biophysiques, territoriales et sociales. Dans les Territoires palestiniens, si la commercialisation est

promue par les acteurs du développement, la privatisation et la marchandisation complète ne sont pas observables. L'environnement ne peut donc être entièrement géré par les règles du marché. Ainsi, la mise en œuvre de politiques environnementales néo-libérales ne se traduit pas partout de la même manière et peut se traduire par des dynamiques de re-réglementation (Bakker, 2005 : 544). D'autres auteurs (Linton, 2010 ; Trottier, 2012) font état d'une crise de la GIRE et d'une évolution de l'ordre social dominant. Ici, ce sont les valeurs et les représentations de l'environnement qui évoluent et remettent en cause le système dominant. Les discours soulignant et appelant à une prise en compte des liens entre les dimensions sociales et biophysiques des changements environnementaux globaux sont de plus en plus importants (Leichenko et O'Brien, 2008 : 17). Cette prise en compte du cycle hydrosocial est balbutiante et les discours dominants promeuvent toujours la GIRE.

La marchandisation de l'environnement est plus générale et ne s'applique pas uniquement au secteur de l'eau. Les politiques liées au changement climatique ou à la biodiversité peuvent s'inscrire dans ce paradigme. Les paiements pour services environnementaux (PSE) attribuent une valeur marchande à l'environnement en considérant que sa préservation a une utilité économique et sociale. Les PSE peuvent concerner la conservation de la qualité de l'eau. Ils se développent également dans le cadre des politiques de lutte contre le changement climatique ou d'adaptation au changement climatique. Le rapport Stern « Stern Review : l'économie du changement climatique » de 2006 participe au processus d'attribution d'une valeur économique au phénomène du changement climatique. D'autres mécanismes, comme le mécanisme REDD+, visent à réduire les émissions de carbone liées à la déforestation ou à la dégradation des forêts. Il s'agit d'une compensation financière versée par les pays industrialisés aux PED qui réduisent leurs émissions provenant de la déforestation. Ce dispositif attribue une valeur pécuniaire au fait de préserver la forêt. La lutte contre le changement climatique passe donc par la marchandisation de l'environnement. Le Mécanisme de développement Propre (MDP), établi par le protocole de Kyoto, met en place un marché des émissions dont l'objectif est la réduction de ces dernières. Il s'agit de compenser la mise en place dans les PED de technologies réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'investisseur qui met en place ce projet bénéficie en échange de crédits d'émissions correspondant à la réduction des émissions réalisées. Une valeur marchande est attribuée aux émissions de gaz à effet de serre qui peuvent s'échanger dans le cadre d'un marché de crédits-carbone. De nombreuses critiques ont été développées sur l'efficacité de ce mécanisme (Tsayem Demaze, 2013). Les politiques d'adaptation au changement climatique ou de réduction des émissions de gaz à effet de

serre passent par des échanges financiers entre les pays du « nord » et les pays du « sud » mais également par l'attribution d'une valeur marchande aux émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'aux autres éléments constitutifs de l'environnement. La commensuration de l'environnement se fait à travers l'attribution de valeurs marchandes à l'eau, aux émissions de gaz à effet de serre, aux écosystèmes, etc., qui les rendent potentiellement interchangeable dans le cadre de politiques globales. Ce processus correspond à l'hypothèse selon laquelle la croissance économique, l'efficacité dans la gestion et la protection de l'environnement se réalisent conjointement. Si ces dynamiques s'inscrivent dans le cadre d'une néo-libéralisation de la nature, elles ne sont jamais totalement homogènes ni totalement hétérogènes. Elles sont déclinées localement et doivent être étudiées au regard du contexte institutionnel, politique, économique et paysager local (Bakker, 2010 : 721).

Conclusion du chapitre 4

L'aide environnementale pour les pays du « sud » fait partie intégrante de l'aide au développement attribuée par les pays du « nord ». Les négociations entre les pays industrialisés et les PED portent sur l'établissement des responsabilités en termes de dégradation de l'environnement et de la participation de l'ensemble des pays à la protection de l'environnement. Cette participation des pays du « sud » est conditionnée à la participation financière des pays du « nord ». Dans les discours, la protection de l'environnement et le développement économique sont liés. La protection de l'environnement ne doit pas entraver la croissance économique. Celle-ci doit permettre une amélioration constante de la protection de l'environnement, la pauvreté étant décrite comme l'un des facteurs de dégradation de l'environnement. Les discours sur la gestion de l'environnement et les politiques des bailleurs de fonds en la matière sont basés sur les connaissances scientifiques disponibles sur la nature. Les travaux scientifiques influencent les représentations de la nature, la formulation des problèmes et des solutions préconisées. Les savoirs scientifiques sont des construits sociaux et politiques, ils s'insèrent dans la société dans laquelle ils sont produits. Les discours dominants se basent sur les savoirs hégémoniques ou « orthodoxies environnementales ». Ces discours reflètent un paradigme plus général des représentations dominantes des relations entre les êtres humains et la nature. Ces discours ont des effets performatifs puisqu'ils sont accompagnés de projets d'infrastructure, de mise en place de projets d'action publique, de réformes des institutions, etc. La construction des savoirs scientifiques sur l'environnement et d'un modèle de gouvernance de

celui-ci sont concomitants. Les problèmes environnementaux liés à l'eau ou au changement climatique sont pensés de façon globale et pris en charge au niveau international à travers divers réseaux, sommets et accords. Les représentations de l'eau et des gaz à effet de serre dont il est question correspondent à l'« eau moderne » et aux « gaz à effet de serre modernes ». Ce sont des représentations universalisantes, symbolisées par des formules chimiques ou mathématiques où l'environnement et la société sont pensés de manière indépendante et hermétique. Les scientifiques et les chercheurs en sciences naturelles (hydrologues, géologues, climatologues, etc.) dominent dans les projets de recherche sur l'eau et/ou le changement climatique et diffusent leurs représentations de la nature et des modalités de gestion de celle-ci. Les dimensions sociales, politiques, culturelles des enjeux environnementaux sont peu visibles et peu prises en compte. Les modèles de gestion de l'eau ou d'adaptation au changement climatique se font en termes de consommation et de marchandisation de la nature. Ce paradigme dominant conduit les acteurs du développement à imaginer des solutions pour lutter contre la dégradation de l'environnement qui sont pensées comme « universelles » et applicables partout.

L'analyse des représentations du développement et de l'environnement promues par les bailleurs de fonds est cruciale pour comprendre les relations de pouvoir entre les acteurs (nord-sud, scientifiques-profanes, bailleurs de fonds-AP, etc.) et entre les échelles (internationale-nationale). Par l'aide environnementale, les pays du « nord » promeuvent l'ordre social hégémonique. Celle-ci constitue un outil de dissémination du modèle dominant. Le courant dominant du développement durable est le « *market environmentalism* » qui met le marché au cœur des relations entre les êtres humains et entre ceux-ci et la nature. Nous avons vu que ce paradigme est un modèle idéal, il ne reflète pas entièrement la réalité. En effet, il peut être complété notamment par le paradigme de la « modernisation écologique » qui considère que l'État doit intervenir pour corriger les failles du marché. Dans le cadre des Territoires palestiniens, nous avons analysé dans le chapitre précédent comment les bailleurs de fonds ont construit le lien de causalité entre la construction étatique palestinienne et la fin du conflit israélo-palestinien. Un de leurs objectifs principaux est dans ce cadre le soutien à l'AP. S'ils promeuvent des modèles de gestion des ressources naturelles répondant au paradigme du développement durable, ils le font en association avec le renforcement des bases du futur État palestinien. Celui-ci doit être au centre de la gestion de l'environnement palestinien. L'aide environnementale favorise donc certains acteurs au détriment d'autres, en lien avec les représentations qu'elle véhicule du développement et de l'environnement. Les relations « nord-sud » sont marquées par la promotion d'un ordre social caractérisé par l'économie de marché et d'un ordre

naturel caractérisé par les savoirs sur l'eau et le changement climatique que nous avons décrits comme l'« eau moderne » et les « gaz à effet de serre modernes ». Nous verrons dans la partie 2 que ces processus font l'objet de nombreuses hybridations au contexte national palestinien.

Conclusion de la deuxième partie

Les bailleurs de fonds associent construction étatique, développement économique et pérennisation de la paix. Depuis les accords d'Oslo, ils disent vouloir participer au développement des Territoires palestiniens, à la réduction de la pauvreté et à la consolidation de l'AP afin d'établir un État palestinien. Pourtant, de nombreux auteurs ont étudié les effets de l'aide internationale dans les Territoires palestiniens et constatent qu'elle participe à l'inscription dans la durée du statu quo (Brynen, 1996, Roy, 1999 ; Nablusi, 2005, Keating, Le More, 2008 ; Salingue, 2013). Certains auteurs parlent à ce titre de « *de-development* » tandis que d'autres soulignent une situation de « *de-democratisation* ». Les interventions des bailleurs de fonds sont politiques, elles favorisent certains groupes sociaux et notamment les leaders de l'AP, membres du Fatah et proches des acteurs internationaux. De la même manière, l'aide environnementale est intrinsèquement politique. Elle reflète les relations de pouvoir entre le « nord » et le « sud » et l'établissement d'un compromis qui conditionne la protection de l'environnement à la participation financière des pays du « nord ». Les projets mis en œuvre dans ce cadre sont basés sur les connaissances scientifiques sur la nature. Lorsque les savoirs scientifiques sont acceptés par tous, ils deviennent des vérités incontestables, on parle alors d'« orthodoxie environnementale » (Forsyth, 2003). Les discours dominants sur l'environnement ont des effets performatifs car ils sont traduits en projets d'infrastructure, de réforme, en modèle de gestion, etc. Nous avons montré que les savoirs sur l'eau et le changement climatique correspondent à l'« eau et aux gaz à effet de serre modernes », c'est-à-dire à des représentations basées sur une dichotomie entre la nature et la société. Les dimensions sociales, politiques et territoriales des enjeux sont peu prises en compte. Alors que certains acteurs (chercheurs ou bailleurs de fonds) revendiquent une certaine neutralité, l'application de ces savoirs est éminemment politique et favorisent certains acteurs. Par exemple, pour la gestion de l'eau, ils favorisent l'AP car la gestion de l'environnement est perçue comme une question qui doit être prise en charge par l'État central. Dans la partie suivante, nous allons nous intéresser à la circulation, l'hybridation et l'instrumentalisation des savoirs et des solutions d'action publique.

PARTIE 3-CIRCULATION DES NORMES ET DES SAVOIRS : DE LA TRANSNATIONALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE PALESTINIENNE À L'HYBRIDATION

Les savoirs ne restent pas confinés dans les laboratoires et les solutions d'action publique ne restent pas bouclées dans les bureaux. Aussi, après avoir mis en lumière la construction des savoirs et des solutions d'action publique concernant l'environnement, nous allons maintenant nous pencher sur leur circulation, hybridation et instrumentalisation. Certaines théories posent l'hypothèse d'une transnationalisation de l'action publique qui suppose une certaine uniformisation. Nous allons nous pencher sur les acteurs qui participent aux dynamiques de circulation ainsi que sur les processus d'appropriation des savoirs et des modèles de gestion de l'environnement par l'AP nuanciant les hypothèses de l'homogénéisation. Au-delà de cette question, nous montrerons comment ces processus peuvent constituer une certaine forme de violence envers la population.

Certains acteurs palestiniens, les acteurs « intermédiaires » participent à la circulation des savoirs. Ce sont des passeurs à la fois entre différents « univers de sens » et entre différentes échelles ; ils sont multi-positionnés. Nous nous intéresserons aux parcours et aux ressources dont disposent ces acteurs. Leur séjour à l'étranger lors de leurs études nous semble être l'un des points majeurs du processus de circulation. L'analyse des acteurs « intermédiaire » dans les Territoires palestiniens est indissociable de l'étude des élites. En effet, l'économie de l'aide participe à la formation de nouvelles élites internationalisées au détriment des élites traditionnelles. Les chercheurs palestiniens participent à la circulation des savoirs mais certains sont également critiques quant à leur pertinence pour étudier l'environnement dans les Territoires palestiniens. L'intégration de chercheurs palestiniens à des projets internationaux révèle des inégalités entre des centres de production scientifique et des espaces « périphériques ». Tous les savoirs sont situés, pourtant les savoirs développés au « nord » sont qualifiés de « globaux » tandis que les chercheurs palestiniens deviennent des spécialistes du « local » (Chapitre 5).

Les savoirs sur l'environnement sont associés à des modèles de gestion de celui-ci. Dans les Territoires palestiniens, l'AP reprend des modèles construits à l'échelle internationale. Nous nous

focaliserons sur deux modèles : celui de la GIRE pour l'eau et celui du PANA pour le changement climatique. Dans les discours destinés aux bailleurs de fonds, l'AP reprend de manière mimétique les modèles de gestion de l'environnement. Il est alors intéressant de se demander pourquoi. Nous postulons tout d'abord que l'AP veut renforcer sa dimension étatique et reprend sans difficultés des modèles qui accordent un rôle central à l'État. Ensuite, l'AP veut être une « bonne élève » car elle vit de la captation de la rente développement. En résumé, l'AP aimerait consolider son pouvoir, les questions environnementales sont essentielles pour affirmer son contrôle des ressources naturelles, du territoire et de la population comme nous le verrons plus en détail dans la dernière partie (Chapitre 6).

Les standards internationaux repris par l'AP sont cadrés en fonction du contexte spatial et socio-politique. Dans le cadre du conflit israélo-palestinien, l'AP construit ses discours en liant l'occupation israélienne et les questions environnementales. Nous ne remettons pas en question ici la violence de l'occupation israélienne. Néanmoins, cela n'exclue pas une instrumentalisation du conflit par l'AP. Cette dernière justifie son inaction dans le domaine environnementale à l'aune de l'occupation. Pourtant, l'absence de politiques publiques environnementales constitue une forme de violence envers la population palestinienne (Chapitre 7).

CHAPITRE 5-LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTEURS « INTERMÉDIAIRES » : DES ACTEURS MULTI-NIVEAUX ET MULTI-POSITIONNÉS

Comme nous l'avons vu précédemment, les Territoires palestiniens reçoivent en proportion par habitant une part importante de l'aide au développement¹⁸¹. Dans le même temps, des idées, des représentations du monde, des savoirs scientifiques circulent. Les échanges ne sont pas simplement monétaires, la situation de dépendance économique alimente une dynamique d'influence idéologique qui se traduit dans l'action publique par des dynamiques de transnationalisation. La circulation des savoirs et des solutions d'action publique passent par des acteurs « intermédiaires » qui jouent le rôle de passeurs entre différents « univers de sens »¹⁸² et entre différentes échelles. Les acteurs « intermédiaires » palestiniens sont des acteurs « multi-positionnés » qui parlent le langage des bailleurs de fonds, du gouvernement, des experts, des scientifiques. Ces acteurs « intermédiaires » jouent un rôle essentiel dans les processus de circulation, de transfert, de traduction de savoirs et de solutions d'action publique. L'objectif de ce chapitre est d'étudier ces acteurs : Quels sont leurs parcours professionnels ? Dans quels réseaux sont-ils insérés ? Ces acteurs transnationaux recouvrent en réalité une multiplicité d'acteurs : experts, consultants, scientifiques, fonctionnaires et employés dans les ONG. Il s'agit d'analyser les trajectoires professionnelles des acteurs, les forums d'échanges et les ressources dont ils disposent : relationnelles, de pouvoir, d'expertise, de légitimité, etc. (Hassenteufel, 2005 : 126-128). Dans le cas des Territoires palestiniens, une des ressources essentielles des acteurs « multi-positionnés » est leur capacité à faire le lien, à construire des ponts entre différentes échelles d'action. Les acteurs hybrides qui nous intéressent ici sont ceux intervenant dans le domaine de la gestion de l'eau et du changement climatique. Ces acteurs « intermédiaires » participent à la construction de discours hégémoniques sur l'environnement. Nous nous penchons en détail sur les chercheurs Palestiniens dans ce chapitre. Il convient de préciser que nous retiendrons une définition non restrictive des chercheurs palestiniens qui permettra de décrire au plus près la situation palestinienne. Cela signifie notamment que nous incluons les chercheurs travaillant au sein des ONG. Plus généralement, nous nous pencherons sur les enquêtés palestiniens que nous avons rencontrés qui travaillent dans le

¹⁸¹ En 2010, la Cisjordanie et la bande de Gaza sont la dixième entité recevant le plus d'aide publique au développement par habitant, site Internet de la Banque Mondiale : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.PC.ZS/countries/1W-PS?display=default>, consulté le 07/11/2012.

¹⁸² Expression de Olivier de Sardan (1998 : 162) utilisée pour désigner d'un côté des discours et les représentations indigènes et de l'autre, les discours savants. Nous l'utilisons ici d'une manière souple pour désigner différentes représentations de l'ordre social fondées sur différents concepts et/ou savoirs selon les acteurs.

domaine de l'eau ou du changement climatique. La 7^{ème} règle de méthode énoncée par Latour (2005 : 596) consiste à suivre les chercheurs lorsqu'ils vont dans les « espaces périphériques ». Dans ce chapitre, nous étudions les chercheurs en mouvement entre les échelles internationale, nationale et locale. La majorité des enquêtés palestiniens poursuivent leur formation d'enseignement supérieur à l'étranger. Cette expérience marque leur carrière, elle est pour beaucoup la base de coopérations futures. Par ailleurs, elle influence leurs représentations de la nature. Notons que notre échantillon ne peut être considéré comme représentatif des acteurs « intermédiaires » dans le domaine de la gestion de l'eau et du changement climatique. C'est un échantillon théorique qui nous permet d'analyser les mécanismes qui nous intéressent dans ce chapitre.

Nous employons le terme d'acteur « intermédiaire », d'acteur « hybride », « multi-positionné » ou encore de « passeur » de manière indifférente. Les termes employés dans la littérature décrivent des situations hétérogènes et des acteurs hétérogènes, nous les employons de façon souple afin de désigner les acteurs qui transitent entre différents univers et différentes échelles. Néanmoins, il nous semble important de revenir sur ce que signifient ces terminologies afin de préciser où se situe notre recherche. En anthropologie sociale, le travail de Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan sur les « courtiers en développement »¹⁸³ dans les villages africains est essentiel pour l'analyse des acteurs « intermédiaires » dans un contexte de pays sous régime d'aide. Les « courtiers en développement » sont « [...] des intermédiaires entre des "donateurs" et des "bénéficiaires" potentiels de l'aide au développement. [...] Si l'on prend le "projet de développement" comme la forme quasi idéal-typique de l'opération de développement, quel qu'en soit l'opérateur, les courtiers représentent les porteurs sociaux locaux de projets ; ils assurent l'interface entre les destinataires du projet et les institutions de développement ; ils sont censés représenter la population locale, ou en exprimer les "besoins" vis-à-vis des structures d'appui et de financement extérieures » (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000 : 7). La caractéristique principale des « courtiers en développement » est alors de créer des ponts entre des bailleurs de fonds et des bénéficiaires.

La notion de « courtiers en développement » « [...] ne renvoie ni à un statut réel, ni à une position institutionnelle officielle ou officieuse, ni à une notion émique qui mobiliserait des représentations conscientes chez les intéressés » (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000 : 24). Ainsi, la notion de « courtier en développement » est une notion analytique utilisée par

¹⁸³ Pour une généalogie précise du concept voir Bierschenk et al. (2000).

les chercheurs, les acteurs eux-mêmes ne se désignant pas comme des « courtiers en développement ». Cette précision permet de souligner qu'il n'y a pas d'attitudes manipulatrices de la part de ces acteurs, qui néanmoins peuvent le devenir de manière imprévue. Les « courtiers en développement » le deviennent notamment en acquérant une expérience (étude, profession, militantisme) en dehors de leur milieu d'origine puis, en fréquentant des projets de développement. Ils développent une connaissance fine des modes de fonctionnement, des codes, du langage, etc., des bailleurs de fonds et se créent « *un savoir-parler ou un savoir-vivre s'accommodant de cultures en partie hétérogènes* » (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan., 2000 : 25). Ils facilitent l'échange entre les bailleurs de fonds et une population bénéficiaire de l'aide, ils conseillent, ils négocient. Les « courtiers en développement » sont dépositaires de compétences particulières. Ils savent parler le langage des bailleurs de fonds, ils ont de bonnes capacités organisationnelles et scénographiques, ils savent se constituer un réseau professionnel, ils ont des capacités à monter un projet et enfin des capacités à s'adresser directement aux décideurs sans passer par les intermédiaires (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000 : 26-28). Les auteurs identifient deux grands types de profils de « courtiers en développement ». Ils décrivent deux figures de « courtiers » qui seraient à l'opposé l'une de l'autre. Il y aurait « [...] les "courtiers aux pieds nus" généralistes amateurs issus du rang opérant à l'échelle d'un village (cf. Blundo), et de l'autre côté les "grands courtiers", spécialisés et professionnels, opérant à l'échelle d'une région » (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000 : 29). Nous ne retrouvons pas cette distinction dans notre étude. La différence selon le périmètre d'action du courtier ne nous semble pas pertinente pour étudier les acteurs « intermédiaires » dans le domaine environnemental dans les Territoires palestiniens. Trottier (2006) s'intéresse aux « courtiers en développement » dans le secteur de la recherche sur l'eau dans les Territoires palestiniens. La littérature sur les « courtiers en développement » s'intéresse surtout aux interactions entre les bailleurs de fonds et des communautés rurales reculées, or l'étude des courtiers dans le cadre de projets de recherche met à jour un environnement urbain et cosmopolite dans lequel évoluent les courtiers, entre les bailleurs de fonds et les chercheurs (Trottier, 2006 : 15). C'est une distinction que nous retrouvons dans notre recherche. Nous ajoutons que la seconde différence majeure est la focalisation sur les acteurs de la recherche et du développement et non uniquement du développement. Pour dépasser la distinction faite par Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan (2000 : 29-30) qui ne correspond pas à ce qu'elle a observé sur le terrain, Trottier fait référence au « *"kaleidoscopic development brokerage" because the various members rearrange themselves from one project to another, altering the membership and the arrangement slightly in order to adopt a new shape, yet preserving each member's specific content (the data it sits on) and the shape (the skills and expertise it brings to the project)* » (2006 :

9). Ce qui est important ici, c'est la capacité des acteurs à se réorganiser d'un projet à l'autre en conservant les contenus et en modifiant la forme des projets. Ce terme « kaléidoscope » confirme l'hétérogénéité de ces acteurs « intermédiaires » que l'on regroupe sous différentes terminologies.

En science politique, Nay et Smith proposent d'étudier les acteurs individuels au niveau microsociologique (2002 : 8). Il s'agit de chercher, à travers des indices biographiques, le rôle joué par les acteurs « intermédiaires » dans la trans-nationalisation de l'action publique. Selon eux, ce qui distingue les courtiers c'est « [...] leur aptitude à intervenir dans différentes arènes dont les règles, les procédures, les savoirs et les représentations peuvent être sensiblement éloignés » (Nay et Smith, 2002 : 12). Les auteurs soulignent également l'hétérogénéité que regroupe la catégorie de « courtiers ». Ils proposent d'établir une distinction entre des « généralistes » et des « courtiers ». Alors que le généraliste construit « du "sens commun" entre des milieux institutionnels qui ne recourent pas aux mêmes savoirs et aux mêmes représentations », le « courtier » recherche des « solutions acceptables entre les groupes éloignés qui peuvent trouver un avantage à coopérer même s'ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs et n'ont pas les mêmes intérêts » (Nay et Smith, 2002 : 14). Le premier remplit un rôle de médiation cognitive tandis que le second joue un rôle plus stratégique. Ces catégories sont ici aussi des idéaux-types qui décrivent difficilement la réalité de notre terrain d'étude, c'est pourquoi nous utilisons de manière souple les termes d' « intermédiaire » ou de « courtier ».

Dans les Territoires palestiniens, l'étude des acteurs « intermédiaires » est indissociable de l'étude des élites et de la place de l'éducation dans la formation de celles-ci. Nous retenons ici la définition du terme « élite » posée par Genieys qui désigne : « [...] une minorité qui dispose à un moment donné dans une société déterminée d'un prestige découlant de qualités naturelles valorisées socialement (par exemple, la race, le sang, etc.) ou de qualités acquises (culture, mérite, aptitude, etc.) » (2006 : 121)¹⁸⁴. Précisons que cette approche met l'accent sur les élites et peu sur les bénéficiaires des politiques publiques ou des projets. Si ce chapitre se concentre sur ces acteurs, dans les chapitres 8 et 9 nous étudions en détail les effets des politiques sur les bénéficiaires au niveau local. L'histoire des élites palestiniennes est bien documentée. Pappé (2011) retrace l'histoire de la famille Hasayni de Jérusalem de 1700 à 1848. Durant cette période, la famille jérusalémite a dominé l'histoire palestinienne. Avant, l'émergence des mouvements nationaux et des partis politiques, l'élite palestinienne est essentiellement basée sur l'appartenance familiale ou clanique.

¹⁸⁴ Pour un aperçu de la littérature anglo-saxonne et française sur les élites voir Genieys (2006).

Picaudou (1984) décrit la genèse des élites politiques palestiniennes dans la période post-1948 et montre les liens avec les mouvements de résistance. Selon elle, un point commun à ces élites est l'importance qu'ils accordent à l'éducation ainsi que leur haut niveau d'éducation. Brynen (1995) montre que les élites palestiniennes ont été étudiées de plusieurs manières. La première approche considère que malgré les changements récents, ce sont toujours les *hamule* (clans) et familles notables qui constituent les élites dominantes. Cette structure a été mise à mal par l'établissement d'Israël mais également les changements socio-politiques globaux. La légitimité des familles notables reposait sur leur statut et sur le contrôle qu'elles exerçaient sur la production économique. À partir de 1967 et de l'occupation israélienne, les mouvements nationaux acquièrent une place importante au sein de la société palestinienne. Dans les années 1980, les organisations de base (*grassroots organizations*) se multiplient (associations étudiantes, syndicats ou organisations de femmes par exemple). Elles constitueront le fondement organisationnel de la première Intifada. La deuxième approche met l'accent sur les changements, les transformations socio-économiques de la société palestinienne, les effets de l'occupation ainsi que le rôle joué par les Palestiniens de la diaspora. Cette approche met en lumière une nouvelle classe moyenne, une élite pragmatique, pro-OLP. Une dernière approche met la focale sur l'impact des institutions étatiques et l'établissement de l'AP dans la formation des élites. Les accords d'Oslo permettent effectivement aux « *returnees* » ou « tunisiens » d'occuper une place importante dans la vie politique et économique palestinienne après 1993.

Hanafi et Tabar (2005) étudient les élites dans le contexte post-Oslo, dans les années 1990. Ils parlent d'« élite palestinienne globalisée » pour désigner les leaders des ONG locales ou les leaders locaux des ONG internationales. Elle est constituée de personnes issues de la classe moyenne urbaine qui a émergé dans les années 1970-1980, en lien avec la première Intifada. Ils emploient le qualificatif de « global » pour désigner des Palestiniens connectés à l'échelle internationale, qui participent à des rencontres avec les ONG internationales et adoptent les agendas internationaux de ces dernières. Ces ONG attirent des Palestiniens diplômés au détriment du service public. Selon les auteurs, l'économie de l'aide est le principal facteur explicatif de ce changement au sein des élites palestiniennes. Elle met en concurrence cette nouvelle élite qui intègre les représentations et codes de l'aide internationale avec les élites traditionnelles historiquement en charge de la charité envers les plus démunis. Cette nouvelle élite peut être caractérisée par trois critères. Tout d'abord, ce sont des personnes qui sont informées des agendas internationaux. Ensuite, elles supportent le processus de paix et sont très urbaines. Enfin, elles sont professionnalisées, ce

sont des technocrates dont les liens avec les mouvements nationaux ont quasiment disparu et qui ont intégré les codes des bailleurs de fonds. Les auteurs nuancent leur propos qui tend à homogénéiser cette nouvelle élite. Ils expliquent par exemple qu'il y a des différences entre certaines ONG très centrales et d'autres plus périphériques, qu'il y a des disparités dans leur implication dans les conférences internationales ou dans leur dépendance à la diaspora. À l'heure actuelle, avec l'orientation des bailleurs de fonds vers l'AP et la concurrence entre celle-ci et les ONG, de nouvelles dynamiques pourraient être mises à jour dans les processus de formation des élites. Nous considérons, dans une approche pluraliste, que les différents types d'élites décrites ci-dessus coexistent. L'objet de notre chapitre n'est pas d'étudier la formation des élites palestiniennes. Néanmoins, ce chapitre se focalise sur les Palestiniens travaillant dans les domaines de la gestion de l'eau et du changement climatique, et qui, notamment par leurs études à l'étranger, constituent une des facettes de l'élite palestinienne.

Dans le cas qui nous intéresse, la circulation des savoirs passe par des processus de coopération qui diffèrent du développement au sens où ils ne visent pas toujours la mise en place de projets matériels mais la production de savoirs. Les acteurs qui nous intéressent peuvent être qualifiés d'experts au sens où ils participent généralement à la fois à la production de savoirs et/ou à la production de solutions d'action publique. Notre recherche porte plus spécifiquement sur le champ de la recherche et du développement. En ce sens, la notion de « courtier en développement » peut être empruntée mais elle doit être utilisée de manière souple. En effet, dans le cadre de l'ouvrage collectif de Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan (2000 : 8), l'objectif est d'étudier les rapports entre la construction de l'État et les pouvoirs locaux. Notre objectif est d'étudier la circulation des savoirs et des solutions d'action publique. Par ailleurs, les contextes historiques et institutionnels sont différents. Notre cas d'étude est caractérisé par un afflux important d'aide internationale dans un contexte de « *peace business* » (Bouillon, 2004). L'analyse de la circulation des savoirs est cruciale car « [...] *certain knowledge constructs are considered more legitimate, correct, or "true" than others, and knowledge produced in one (situated) location comes to speak to, impact, and otherwise affect knowledge-production processes, livelihood practices, and environments in other (often faraway) places* » (Goldman, 2011 : 204). Il est donc essentiel d'étudier les passeurs qui participent à la circulation des savoirs. Nous cherchons à répondre aux questions suivantes : Quels sont les parcours des acteurs « intermédiaires » ? De quelles ressources sont-ils dépositaires ? Dans quelles arènes ou forums évoluent-ils ? En quoi consiste ce rôle d'« intermédiaire » ? Comment participent-ils à la circulation des savoirs et des solutions d'action

publique ? Quels types de savoirs sont produits ? Pour cela nous analysons dans un premier temps la manière dont les acteurs « intermédiaires » évoluent entre les échelles internationale et nationale (Section 1). Nous étudions ensuite ce qui signifie la multi-positionnalité des acteurs « intermédiaire » (Section 2). Enfin, nous analysons la production des savoirs « en périphérie »¹⁸⁵ (Section 3).

Section 1-Les acteurs « intermédiaires » : naviguer entre les échelles internationale et nationale

La principale ressource des acteurs « intermédiaires » est leur passage à l'international. Il marque leur formation et leur parcours. Ce lien avec l'échelle internationale s'explique de plusieurs manières et, notamment par le contexte socio-politique. Dans les Territoires palestiniens, à l'image d'autres pays du « sud », les secteurs de la recherche et de l'enseignement ne constituent pas des secteurs prioritaires. Le contexte du conflit israélo-palestinien contribue également à la création d'un environnement peu favorable au développement d'un champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les faiblesses de l'environnement palestinien de l'enseignement supérieur et de la recherche favorisent les migrations étudiantes (1.1). Les acteurs « intermédiaires » qui nous intéressent sont donc majoritairement des Palestiniens qui ont réalisé leurs études à l'étranger. Cette section ne propose pas une analyse sociologique du parcours migratoire des étudiants palestiniens. Elle analyse comment ce passage à l'étranger participe à la reproduction des élites scientifiques palestiniennes et de la consolidation de leurs ressources. Les bailleurs de fonds, par les projets qu'ils soutiennent, jouent un rôle important dans les secteurs de la recherche et du développement concernant l'environnement. Cette section s'intéresse tout particulièrement aux acteurs « intermédiaires » palestiniens, à leurs trajectoires et formations universitaires à l'étranger (1.2). Les

¹⁸⁵ Selon certains auteurs, le modèle centre-périphérie remonte aux travaux de Marx sur les relations entre la campagne et la ville. Depuis, ce modèle a été largement utilisé par de nombreux auteurs issus de différentes disciplines (géographie, histoire, science politique) aussi, il convient de préciser la manière dont nous l'entendons. Conceptualisé par les théoriciens des inégalités et les géographes critiques, il décrit les relations entre un centre qui commande et une périphérie qui subit. Pour plus de détail sur le concept centre-périphérie en géographie voir Lévy (2003). Cette conception de la périphérie en « négatif » du centre doit être nuancée. Nous verrons en effet que les stratégies d'adaptation, d'hybridation et d'instrumentalisation ne peuvent être exclues en périphérie et, qu'au-delà des relations de dépendances, les interactions complexes entre les échelles et les acteurs peuvent être mises en évidence ; ce qui n'exclut pas l'hégémonie de certains acteurs ou savoirs que nous qualifierons de « centraux » sur d'autres acteurs ou savoirs que nous désignerons par le terme « périphériques ». Nous considérons que l'ensemble des acteurs internationaux, nationaux ou locaux sont situés et produisent à ce titre des savoirs « situés » en opposition à « universels » et, à ce titre, l'application de solutions globales peut constituer une forme de violence. Notons que les savoirs hégémoniques ont des effets socio-économiques sur des territoires dont les acteurs n'ont pas participé à la construction, ces territoires seront alors désignés comme périphériques.

liens tissés à l'étranger mais également l'apprentissage de certains savoir-faire, savoir-parler et savoir-vivre servent de base aux étudiants palestiniens qui rentrent dans les Territoires palestiniens (1.3). Ces éléments de contexte, les trajectoires internationalisées des acteurs ainsi que l'acquisition de compétences particulières expliquent en grande partie leur position d'acteur « intermédiaire ».

1.1-La recherche et l'enseignement supérieur dans les Territoires palestiniens : état des lieux

Après 1948, lorsque la Cisjordanie est annexée en 1950 par la Jordanie et que la bande de Gaza est sous administration égyptienne, il n'y a pas d'université palestinienne. Les étudiants palestiniens poursuivent leur cursus soit au sein des universités jordaniennes, soit au sein des universités égyptiennes. C'est sous l'occupation israélienne (à partir de 1967) que les premières universités palestiniennes sont créées. Entre 1972 et 1980, une première vague d'universités palestiniennes voit le jour. La loi n°11 de 1998 prévoit que les universités peuvent avoir trois statuts dans les Territoires palestiniens : publiques, financées par l'Autorité Palestinienne (AP), statut public non gouvernemental (lié au fait que la majorité des universités ont été créées avant l'AP) ou privées. Outre les Universités (voir Carte 5), l'enseignement supérieur est délivré par des écoles techniques (*university colleges*), des centres universitaires (*community colleges*) et des universités à distances¹⁸⁶.

¹⁸⁶ Technopolis Group, *Study on the organisation of doctoral programmes in EU neighbouring countries, Occupied Palestinian Territory*, December 2010, 13p. : « L'enseignement supérieur est offert par onze universités, treize collèges universitaires et dix-neuf collèges communautaires ».



© S. Coursière - ART-Dev - UMR 5281 - CNRS / 2014
 Source : Consulat Général de France à Jérusalem, 2012.

Carte 5-Les universités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

En parallèle, avant les accords d'Oslo, de nombreuses ONG voient le jour et bénéficient de financements internationaux. La recherche en Cisjordanie et dans le bande de Gaza s'est donc tout d'abord développée en dehors de toute structure étatique. Ce n'est qu'après les accords d'Oslo que les pouvoirs publics interviennent dans les secteurs universitaire et de la recherche.

Nous pouvons distinguer quatre types de financement de l'enseignement supérieur¹⁸⁷. Le premier est gouvernemental, c'est-à-dire que l'AP finance les institutions. C'est par exemple le cas de la *Palestine Technical University-Khadoori* ou de l'université Al Aqsa à Gaza. Le second type de financement est celui apporté par l'UNRWA (United Nation Relief and Works Agency for Palestinian Refugees). Il concerne surtout des établissements primaires et secondaires mais également quelques écoles professionnelles. Le troisième mode de financement est privé, par le biais de fondations, de sociétés de charité ou religieuses, d'individus ou de compagnies. Enfin, le quatrième vecteur de financement est public. Dans ce cas, les établissements sont dépendants de la collecte de fonds et des subventions gouvernementales. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient la plupart des universités palestiniennes. D'après la Commission européenne (CE), entre 60% et 70% du budget des universités est couvert par les frais d'inscription des étudiants. Notons à ce titre, que les étudiants de l'université de Birzeit font souvent grève afin de protester contre le coût trop élevé des frais d'inscription. Toujours selon la CE, en 2002 l'AP allouait 20 millions de dollars aux universités ; en 2009, 34 et en 2011, 90. Il serait intéressant de se pencher plus en détail sur les budgets des universités. En effet, dans le cas du Liban, Gabriel (2011) montre que les puissances européennes ont participé à la création des universités à Beyrouth et que celles-ci ont représenté des « portes d'entrée » pour l'influence extérieure, pour et par la production des élites. Dans ce chapitre, nous verrons l'influence des bailleurs de fonds à travers par exemple le financement de centres de recherche au sein des universités.

Au sein de l'AP, c'est le ministère de l'Éducation et de l'Éducation supérieure (MOEHE) qui est en charge des questions de recherche à travers la direction de la recherche scientifique. Il n'y a ni stratégie de développement de la recherche, ni budget spécial consacré à la recherche. De plus, comme observé dans d'autres secteurs¹⁸⁸, la répartition des compétences entre les institutions n'est pas bien définie et ne favorise pas le développement d'une stratégie nationale. Ainsi, un rapport de

¹⁸⁷ European Commission, *Higher education in the occupied Palestinian territories*, July 2012, 20 p.

¹⁸⁸ C'est par exemple le cas dans la prise en charge de la question climatique par les autorités gouvernementales : le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture ou encore l'Autorité palestinienne de l'eau sont en concurrence dans la prise en charge du problème public.

la PALAST (Académie Palestinienne pour la Science et la Technologie)¹⁸⁹ explique :

« *The question here is which institution is responsible for setting the national priorities? The Ministry of Planning is responsible for comprehensive development plans, the Ministry of Higher Education is responsible for developing the sector of universities, the Ministry of Agriculture is responsible for developing the agriculture sector, the Ministry of Industry is responsible for developing the industry sector, the Energy Authority is responsible for the energy sector, and the Water Authority is responsible for the water situation.* »¹⁹⁰

Des réflexions palestiniennes sur l'adoption d'une stratégie de recherche palestinienne se développent en lien avec des instances gouvernementales : l'ONG ARIJ¹⁹¹, en partenariat avec l'UNESCO et le ministère de l'Éducation palestinien, a publié un rapport : *The palestinian R & D : status and potential for development* en 2009 ; la PALAST en coopération avec le consulat général britannique à Jérusalem a publié en 2002 un rapport intitulé *Scientific research in Palestine, The reality, chalenges, and means of activation and development*. Par ailleurs, le Bureau Central Palestinien des Statistiques (PCBS) met à jour tous les ans une batterie d'indicateurs dans le domaine. L'AP n'est pas l'élément moteur dans le secteur, le rôle de la société civile et des acteurs du développement et de la coopération est important, ainsi que la part des fonds internationaux. L'ONG ARIJ, dans son rapport sur la recherche dans les Territoires palestiniens note :

« *There is a lack of an overarching government policy framework, mechanisms, and structures for SETI [Sciences, ingénierie, technologies et innovations] in the OPT. Consequently, scientific research conducted by Palestinians is mostly an individual effort based on opportunities and available resources. Almost one third of current research activities are joint research with international academic institutions. This probably refers to FP7 [Framework Programme 7, EU], IPSO [Organisation des sciences Israël-Palestine], DFG [se concentre sur les pays en développement, Ministère fédéral allemand de la coopération économique et le développement], and MERC [Moyen-Orient, USAID]. The local collaborations are divided almost equally between NGOs and local academic institutions. Hardly any collaboration exists between public and private institutions.* »¹⁹²

Ainsi, un tiers des activités de recherche sont des programmes conjoints avec des institutions

¹⁸⁹ La PALAST est une institution autonome, publique, sans but lucratif établie en 1997.

¹⁹⁰ The Palestine Academy for science and technology, *Scientific reseach in Palestine, The reality, challenges, and means of activation and development*, december 2002, p.19.

¹⁹¹ Applied Research Institute of Jerusalem, ONG créée en 1990 et travaillant sur le développement durable.

¹⁹² ARIJ, *The Palestinian R&D: Status and potential for Development*, December 2009, p.17.

internationales. Les principaux bailleurs de fonds sont : l'Union européenne, l'USAID et le ministère allemand de la Coopération. Le rapport du PCBS de 2008 expose les sources de financement de la recherche et développement en Cisjordanie : 40,3% sont des fonds étrangers ; 32% de l'autofinancement ; 13,8% proviennent d'ONG ; 5,7% d'institutions gouvernementales et pour les 5,6% restant le PCBS ne connaît pas l'origine des fonds¹⁹³. Le rôle joué par les bailleurs de fonds dans la structuration du secteur de l'éducation et de la recherche constitue une première explication à l'hybridation de l'action publique et des acteurs intervenant dans la gestion des questions environnementales.

Plus globalement, moins de 1% du PIB est consacré à la recherche dans les Territoires palestiniens (0,09%¹⁹⁴). C'est le cas en Égypte également (0,43% en 2011¹⁹⁵). À titre de comparaison en Israël, en 2012, c'est 3,93% du PIB qui est consacré à la recherche et au développement¹⁹⁶ tandis qu'en France, en 2011, c'est 2,25%¹⁹⁷. Dans les Territoires palestiniens, 250 personnes travaillent en recherche et développement pour un million d'habitants, tandis qu'il y en a 3500 aux États-Unis et 2500 en Europe. Dans le monde arabe c'est entre 200 et 220 personnes qui travaillent dans la recherche sur un million d'habitants¹⁹⁸. Les Territoires palestiniens se situent donc légèrement au-dessus des pays du Moyen-Orient, loin des pays occidentaux et d'Israël où la place de la recherche dans le budget national est plus importante. Les difficultés du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche sont en partie liées à l'occupation israélienne qui entrave le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, elle a engendré des périodes de fermeture des institutions d'enseignement supérieur, et créé – du fait du morcellement du territoire – des problèmes d'accès aux universités et autres institutions, et occasionné des difficultés pour les académiques ou chercheurs étrangers souhaitant venir travailler dans les Territoires palestiniens du fait de la politique aléatoire des visas israélienne¹⁹⁹.

¹⁹³ PCBS, *Announces preliminary results on research and development statistics in the West Bank*, 2008.

¹⁹⁴ Qumsiyeh M. and Isaac J., Research and development in the occupied Palestinian territories: challenges and opportunities, *Arab studies quarterly*, June 2012

¹⁹⁵ Site Internet de la de la Banque Mondiale : <http://data.worldbank.org/indicator/GB.XPD.RSDV.GD.ZS>, consulté le 04/05/2014.

¹⁹⁶ Site Internet de la de la Banque Mondiale : <http://data.worldbank.org/indicator/GB.XPD.RSDV.GD.ZS>, consulté le 04/05/2014.

¹⁹⁷ Ibid.

¹⁹⁸ Qumsiyeh M. and Isaac J., Research and development in the occupied Palestinian territories: challenges and opportunities, *Arab studies quarterly*, June 2012, p.4.

¹⁹⁹ Ruhan Nagra, Right to Enter, *Academia Undermined: Israeli Restrictions on Foreign National Academics in Palestinian Higher Education Institutions*, May 2013, 24 p.

Un rapport de la CE²⁰⁰ comptabilise 49 institutions d'enseignement supérieur et un total de 230 000 étudiants. Les institutions d'enseignement supérieur participent à la recherche à travers 16 centres de recherche au sein même des universités. Les champs de recherche privilégiés sont : l'agriculture, l'environnement, l'eau, l'énergie et la santé²⁰¹. L'UE joue un rôle important dans les Territoires palestiniens à travers le programme Tempus (*Trans-European Mobility Programme for University Studies*). C'est un programme de modernisation des systèmes d'enseignement supérieur sur une base volontaire à travers des projets de coopération²⁰². Les Territoires palestiniens participent au programme Tempus depuis 2002. D'après le rapport de la CE, cela a permis le développement des interactions entre les membres du consortium, la mise en place de programme de master et la formation d'étudiants dans les domaines de l'eau, de l'environnement, des relations internationales, de l'énergie et du tourisme²⁰³. Les liens entre les masters et les centres de recherche se sont développés. Le master « Sciences de l'Environnement et Infrastructures durables » de l'Université de Birzeit a participé au développement de l'Institut d'études environnementales et de l'eau tandis que le master « Énergies propres et stratégies de conservation » de l'université Al Najah a été important pour le développement du Centre de Recherche sur l'Énergie. Ces interactions permettent de développer les capacités de gestion dans ces domaines, les savoirs, les services de conseil, les formations, etc²⁰⁴. Les bailleurs de fonds jouent un rôle important dans l'enseignement supérieur et la recherche dans les Territoires palestiniens à travers l'aide financière qu'ils apportent mais également les projets de coopération qu'ils développent.

D'après les chiffres du SCAC, sur le total des étudiants²⁰⁵, seulement 18% sont inscrits en sciences et technologies, 45% en éducation, humanité et arts. Ces chiffres regroupent les étudiants en management, droit, sciences sociales et commerce, et montrent qu'ils représentent les trois quarts des 200 000 étudiants palestiniens²⁰⁶. La chargée de mission « éducation et recherche » du consulat français à Jérusalem explique :

« Les SHS [Sciences Humaines et Sociales], c'est assez développé. Le social, le politique sont développés sur ce qui concerne la région. En sciences dures, c'est zéro. Les labos, t'as rien. Ils

²⁰⁰ European Commission, *Higher education in the occupied Palestinian territories*, July 2012, 20 p.

²⁰¹ Ibid., p.8.

²⁰² Pour plus de détails voir le site Internet de la Commission européenne : http://eacea.ec.europa.eu/tempus/index_en.php, consulté le 06/01/2013.

²⁰³ European Commission, *Higher education in the occupied Palestinian territories*, July 2012, p. 16.

²⁰⁴ Ibid., p.17.

²⁰⁵ ARIJ, *The Palestinian R&D: Status and potential for Development*, December 2009, p.29 : le nombre total d'étudiants en 2007-2008 d'après le MOEHE est 169 550, ce qui ferait 40% des 18-24 ans qui sont étudiants. En Juillet 2012, d'après la CE, le nombre d'étudiants est de 230 000.

²⁰⁶ Consulat Général de France à Jérusalem, *Fiche Jérusalem, Organisation de l'enseignement supérieur*, 2012, p.3.

peuvent avoir du matos très cher que certains bailleurs vont avoir acheté mais ils ne vont pas avoir formé les Palestiniens. »²⁰⁷

Les chiffres du SCAC reprennent les catégories dressées par le PCBS. Celui-ci a classé les disciplines en plusieurs catégories : « droit, management-commerce et sciences sociales », « agriculture », « santé et services à la personne », « ingénieurs en fabrication et construction », « sciences » et « éducation ». Le droit, le management-commerce et les sciences sociales constituent un bloc unique et ne permet pas une vision ventilée des disciplines. Afin d'avoir un aperçu plus détaillé de la répartition des étudiants selon les disciplines, prenons l'exemple de l'Université de Birzeit. S'il n'est pas représentatif de l'ensemble des universités palestiniennes, il permet de comprendre comment la catégorisation évoquée ci-dessus construit une représentation des universités palestiniennes peu développées en ce qui concerne les sciences naturelles. D'après les chiffres du rapport annuel 2011-2012 de l'Université de Birzeit, les étudiants ayant reçu un diplôme de licence se répartissent de la façon suivante entre les différentes facultés : 495 sont diplômés de la faculté d'art (qui comporte un département média, langue française, géographie, langue et littérature anglaise, histoire et archéologie, philosophie et études culturelles, langues et traduction, langue et littérature arabe, sciences sociale et comportementale), 572 de la faculté de business et économie, 188 de la faculté d'ingénieur (qui comprend des filières en ingénierie mécanique, électrique, civile et en architecture), 70 en technologie de l'information, 265 en droit et administration publique (qui comporte également le département de science politique), 61 sont diplômés en études d'infirmier, de pharmacie et autres professions médicales, 141 en sciences (ce qui regroupe la biologie, la chimie, la physique et les mathématiques). Le rapport ne donne pas de chiffres pour la faculté d'éducation. Bourdieu (1984) étudie le champ universitaire et montre que ce n'est pas un monde unifié mais un monde divisé, un lieu de rivalités. Il observe un partage disciplinaire fort et des relations hiérarchiques entre les disciplines. La comptabilisation des étudiants selon les disciplines académiques et la catégorisation du PCBS et du SCAC reflète la concurrence entre celles-ci. En effet, nous pouvons faire l'hypothèse que mettre en lumière un déficit en ce qui concerne le domaine des sciences naturelles permet de justifier les interventions des bailleurs de fonds dans ce secteur.

Si le « champ universitaire » est le lieu de pouvoir entre les disciplines, c'est également un enjeu de pouvoir entre « l'État » et les bailleurs de fonds. Ainsi, Vermeren (2005 : 47) montre l'importance de l'éducation au Maghreb. Il explique qu'elle fut tout d'abord un enjeu colonial entre

²⁰⁷ Entretien téléphonique réalisé le 13/05/2013.

les élites musulmanes et les administrateurs français. Ensuite, elle fut un secteur majeur pour les États nouvellement indépendants, dans l'optique de se doter d'un encadrement intellectuel, politique et technique. Elle est encore aujourd'hui un enjeu crucial dans le contexte de mondialisation et d'exode des cerveaux vers l'Europe. Longuenesse (2007) analyse les transformations des professions « modernes » – médecins, ingénieurs, avocats, etc. – au Proche-Orient dans leur rapport à l'État. Elle montre notamment l'importance du rôle joué par les ingénieurs dans les processus de construction étatique après les indépendances puis comment, avec l'ouverture des marchés et les programmes de réformes économiques, ces « ingénieurs bâtisseurs » laissent la place aux hommes d'affaires, aux entrepreneurs, aux gestionnaires et aux experts-comptables. Dans le cadre palestinien, la constitution du champ universitaire est également un enjeu stratégique pour l'AP comme nous le verrons plus loin.

Les étudiants palestiniens sont nombreux à partir vers l'étranger dès le master ou pour réaliser leur doctorat. Larzillière (2004 : 171) dans son ouvrage sur les jeunes dans les Territoires palestiniens consacre une partie de son analyse aux ingénieurs. Selon elle, ils constituent « *l'archétype [des jeunes Palestiniens] qui quittent les Territoires* ». Leur volonté de départ comporte deux dimensions. La première est la volonté d'échapper à une situation fermée et de valoriser leur capital de compétence et leur capital financier. La seconde renvoie à la lutte nationale. Ils dissocient l'objectif national et leurs intérêts privés. Larzillière explique que le rapport à l'étranger modifie alors les représentations de soi de ces étudiants. Nous montrons dans cette section que le passage à l'étranger des étudiants ingénieurs ou en sciences naturelles est à la fois le résultat des contraintes intrinsèques au système d'enseignement supérieur palestinien (la quasi absence d'écoles doctorales par exemple) mais également d'une volonté de la part des élites que leurs enfants soient formés dans les meilleurs établissements. Les étudiants qui nous intéressent dans cette section sont ceux qui rentrent dans les Territoires palestiniens. Si ce passage à l'international modifie leur représentation de soi, nous verrons qu'il contribue également à forger leur représentation de la science.

1.2-Un passage obligé par l'étranger : une formation universitaire internationalisée

La circulation des savoirs passe par les chercheurs palestiniens intégrés dans des réseaux de recherche internationaux. Ces réseaux se tissent tout d'abord lors de la formation au niveau master

ou doctorat des chercheurs palestiniens à l'étranger. De retour dans les Territoires palestiniens, les chercheurs palestiniens travaillent généralement soit dans les universités, soit dans les ONG. Les liens noués lors de leurs formations sont souvent les bases des coopérations internationales auxquelles ils participent.

Un changement dans le parcours des étudiants palestiniens se produit suite à l'occupation israélienne, à partir de 1967 (Romani, 2003 : 57). Avant 1967 les échanges avec les pays voisins et plus généralement avec les pays arabes étaient importants. La fermeture des frontières a favorisé la mise en place d'universités palestiniennes. Malgré la politique des ponts ouverts entre 1967 et 1994 qui permet aux Palestiniens de Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est de voyager à l'étranger *via* la Jordanie pour les études, le travail ou pour visiter de la famille, les flux migratoires universitaires se sont réduits à une partie souvent très aisée de la population. En effet, *« Parallèlement, à cette territorialisation [établissement d'universités palestiniennes], l'université palestinienne est devenue une université de masse, et c'est l'émigration des étudiants qui est devenue élitiste. L'émigration doctorale demeure cependant une étape obligatoire pour intégrer l'élite professorale des universités des territoires occupés »* (Romani, 2003 : 62). Tandis que les universités palestiniennes deviennent des universités de masse, les étudiants aisés partent vers les États-Unis ou l'Europe. Aujourd'hui, nous observons que les étudiants se tournent également vers d'autres pays en développement comme la Malaisie pour y suivre des études d'informatique par exemple. Geisser (2004) étudie les étudiants tunisiens en « sciences naturelles ». Il note que la France est une destination d'excellence universitaire qui accueille les étudiants titulaires d'une licence ou d'une maîtrise, excepté les étudiants intégrant les filières élitistes (classes préparatoires et écoles d'ingénieur), tandis que les pays du Maghreb et du Machrek accueillent les étudiants « laissés pour compte », c'est-à-dire qui ont échoué ou qui anticipent un échec au sein du système tunisien. Il y a donc une hiérarchie dans les destinations des étudiants tunisiens partant faire leurs études à l'étranger. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il en va de même entre les étudiants palestiniens partant dans les pays occidentaux ou dans d'autres pays en développement. Il y a donc une hiérarchie entre les étudiants restant dans les Territoires palestiniens et partant à l'étranger et entre les étudiants migrants selon les destinations.

Certains étudiants en sciences « naturelles » partent à l'étranger dès le master pour poursuivre leurs études, d'autres au moment de réaliser leur thèse. Le même phénomène est observé en sciences sociales (Romani, 2008 ; 2010). À l'heure actuelle, il y a une seule école doctorale dans

les Territoires palestiniens, c'est l'école doctorale de chimie de l'Université Al Najah à Naplouse²⁰⁸. Cette formation a été ouverte en 1996, 9 étudiants se sont inscrits depuis cette date, 3 sont diplômés, 3 sont toujours en formation et le reste des étudiants a abandonné²⁰⁹. Depuis peu, la situation s'est débloquée et d'autres universités peuvent ouvrir des écoles doctorales. Les universités doivent obtenir une accréditation de la part d'un organisme gouvernemental semi-indépendant : l'*Accreditation and quality assurance commission*, créée en 2002. À l'Université de Birzeit par exemple, un projet de création d'école doctorale en sciences sociales est lancé. Ainsi, à l'heure actuelle la quasi-totalité des chercheurs palestiniens ont obtenu leur doctorat à l'étranger. Cette situation se retrouve dans de nombreux pays du « sud » où, même lorsqu'il y a des formations doctorales, un plus grand prestige reste associé à l'obtention du doctorat dans un pays occidental (Keim, 2010 : 578). Tous les étudiants palestiniens ne peuvent pas partir poursuivre leur formation à l'étranger. Il y a des systèmes de bourses pour les « bons étudiants ». La France, par le biais du consulat français de Jérusalem, délivre chaque année des bourses à des étudiants palestiniens. Les critères d'éligibilité sont les suivants : les étudiants doivent être de nationalité palestinienne, ils doivent être âgés de moins de 25 ans pour un master et moins de 30 ans pour un doctorat, ils doivent s'inscrire en master ou doctorat. Les critères de sélection sont : la qualité scolaire du dossier et du projet de l'étudiant, le lien avec le projet professionnel dans les Territoires palestiniens et les compétences en français. En 2012, une soixantaine d'étudiants poursuivent leurs études en France grâce à des bourses du gouvernement français²¹⁰. Le consulat français de Jérusalem accorde environ 20 bourses par an, généralement réparties entre étudiants en master et doctorants. L'obtention de ces bourses est également souvent conditionnée à la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Au Magheb, Vermeren (2005) souligne le rôle de la maîtrise du français comme facteur de reproduction sociale des élites. La maîtrise de l'anglais ou du français est un facteur clé dans le processus de formation à l'étranger des étudiants palestiniens. Le capital culturel et économique des familles est essentiel et la maîtrise des langues étrangères est un critère de sélection sociale. Notons qu'en France de nombreux débats ont lieu au sujet du caractère discriminant pour les classes sociales les moins favorisées des épreuves de langues permettant l'entrée dans les grandes écoles. Finalement, la sélection des étudiants par le consulat français est donc peu circonscrite par les critères sociaux. L'occupation israélienne est également contraignante : les étudiants doivent avoir un dossier irréprochable pour obtenir le droit à des visas. Il y a donc une sélection sociale et politique des futurs diplômés et chercheurs palestiniens.

²⁰⁸ Un programme doctoral en physique à l'université Al Najah de Naplouse a reçu l'accréditation de l'*Accreditation and quality assurance commission* mais n'est pas encore mis en place.

²⁰⁹ Technopolis Group, *Study on the organisation of doctoral programmes in EU neighbouring countries Occupied Palestinian Territory*, December 2010, p.1.

²¹⁰ Fiche Jérusalem, Organisation de l'enseignement supérieur, Consulat Général de France à Jérusalem, 2012, p.7.

Passeron et Bourdieu (1964) font une analyse sociologique des étudiants de l'enseignement supérieur en France. Ils montrent que si l'enseignement supérieur a une apparence d'égalité, c'est un système dont l'organisation même permet la reproduction de la domination des élites qui se perpétue grâce à leur capital culturel et scolaire. Le capital culturel, social et financier des étudiants palestiniens est déterminant dans leurs parcours à l'international. En Tunisie, Geisser (2004), à partir d'une étude menée entre 1997 et 1999 auprès de 625 diplômés, note une reproduction sociale et scolaire forte. Il décrit le rôle du ministère français des Affaires étrangères. Celui-ci, comme dans le cas palestinien, finance directement la formation des futures élites scientifiques. Le recrutement se fait sur la base « *d'un compromis entre le mérite universitaire (les lauréats) et le choix personnel de la filière d'études* » (2003 : 231). Pour Dezalay, les processus d'internationalisation reproduisent les hiérarchies sociales des espaces nationaux (2004 : 6). Larzillière (2004 : 182) explique que les études à l'étranger permettent une augmentation du capital symbolique et financier (l'augmentation du capital financier est moindre si l'étudiant rentre à la fin de ses études dans les Territoires). Même si le passage par l'étranger permet aux étudiants de s'élever dans l'échelle sociale, leur position sociale de départ est déterminante. Précisons que les théories de Bourdieu et Passeron ont fait l'objet de critiques. Tout d'abord, de la part de Boudon (1973) qui considère que le fonctionnement d'une société est le résultat des comportements individuels rationnels agrégés et que les théories de la reproduction sociale sous-estiment les individus. Si ces travaux ont permis de mettre en lumière certaines faiblesses ou le déterminisme des travaux de Bourdieu et Passeron, nous considérons qu'à leur tour ils négligent les inégalités sociales. D'autres auteurs ont mis en lumière l'importance d'incorporer de nouveaux éléments de compréhension à l'analyse de la reproduction sociale tels que les configurations familiales, individuelles, les questions de genre, etc. Ainsi, par exemple, Lahire (1994) étudie la réussite scolaire au sein de familles ouvrières et Baudelot et Estable (1992) s'interrogent sur le paradoxe entre le fait que les filles soient meilleures que les garçons à l'école mais que sur le marché du travail elles occupent des postes moins élevés dans la hiérarchie et sont moins bien payées. Afin d'approfondir une analyse de l'école et des élites dans les Territoires palestiniens, il serait donc intéressant de prendre en compte un éventail plus large de paramètres.

Nous nous sommes focalisées sur la coopération avec la France. D'autres auteurs comme Larzillière (2004) ont analysé le parcours des étudiants qui poursuivent leurs études en Allemagne. Par ailleurs, notons que d'autres réseaux comme le *Peace Programme* (Programme de Coopération Académique Europe-Palestine en Éducation), financé par la Commission européenne et l'UNESCO

principalement, et mis en place en 1991, développent la coopération entre les universités palestiniennes et européennes. Le *Peace Programme* est composé de 66 universités dont 53 européennes et 13 palestiniennes. L'objectif principal est d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les Territoires palestiniens. Il favorise les échanges, la mobilité et notamment celle des étudiants palestiniens vers des universités européennes²¹¹. Le programme Tempus soutient la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Méditerranée. Les Territoires palestiniens participent au programme depuis 2002, une quarantaine de projets ont été mis en place principalement avec les universités d'Al Quds, An Najah, Birzeit et Bethléem²¹².

Sur 28 enquêtés palestiniens travaillant sur les thématiques de la gestion de l'eau et du changement climatique, pris en compte pour le tableau 8, 16 ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger, 7 sont diplômés d'un Institut d'enseignement supérieur palestinien. Les diplômés d'une institution palestinienne ont tous obtenu une licence (*bachelor*) ou un Master, aucun n'a obtenu son doctorat en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza. En effet, tous les docteurs (9) sont diplômés d'une institution étrangère d'un pays du « nord ». Certains docteurs ont obtenu leurs diplômes de licence ou de master dans d'autres PED ou dans des pays arabes. Les docteurs travaillent au sein d'universités, d'ONG ou d'institutions gouvernementales. Seulement deux enquêtés ont fait des études dans les Territoires palestiniens et à l'étranger. Dans ce cas, ils commencent leurs études supérieures dans les Territoires palestiniens puis poursuivent à l'étranger.

| Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé | Nombre d'enquêtés |
|---|-------------------|
| Territoires palestiniens | 7 |
| Étranger | 16 |
| Non défini | 5 |
| Total | 28 |

Tableau 8-Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé.

Source : Klervi Fustec, 2014.

Nous observons donc une forte prédominance des diplômés de l'étranger. Au niveau du

²¹¹ Technopolis Group, *Study on the organisation of doctoral programmes in EU neighbouring countries Occupied Palestinian Territory*, December 2010, p.7.

²¹² Consulat Général de France à Jérusalem, *Fiche Jérusalem, Organisation de l'enseignement supérieur*, 2012, p.9.

doctorat, la totalité des étudiants sont diplômés de pays du « nord ». Si les enquêtés dont il est question ici sont rentrés dans les Territoires palestiniens, ce n'est pas le cas de tous les Palestiniens partant faire leurs études à l'étranger. La fuite des cerveaux palestiniens s'explique par le manque de formations doctorales et de débouchés (Romani, 2008 : 490). Une fois diplômés, s'ils veulent poursuivre une carrière dans le domaine de la recherche les étudiants palestiniens auront plus d'opportunités dans le pays d'accueil. Durant leur formation, les doctorants intègrent les codes et les façons de faire de la recherche du pays où ils réalisent leur doctorat. Sur place dans les Territoires palestiniens, les États-Unis et l'Union européenne sont en concurrence pour influencer le système éducatif et de la recherche palestinien. Pour ceux qui rentrent, ces séjours servent régulièrement de base aux futures collaborations scientifiques au sein de projets internationaux. Ces docteurs conservent les liens qu'ils ont tissés dans leur pays de formation.

En Tunisie, Geisser (2004) montre comment la France est la fois le pays d'accueil « naturel » des étudiants tunisiens ainsi que le modèle à suivre. Il décrit la situation de « [...] totale dépendance de la politique scientifique tunisienne à l'égard de l'extérieur » (2003 : 230). Cependant, il nuance ces affirmations. En effet, les critiques envers le système sont nombreuses or, il explique qu'il ne s'agit pas uniquement d'effet de structures mais bien du résultat des interactions entre les politiques nationales et les stratégies individuelles des universitaires et chercheurs tunisiens. Nous pouvons faire l'hypothèse que la situation dans les Territoires palestiniens n'est pas uniquement liée aux contraintes structurelles mais qu'elle est également le produit des stratégies personnelles des diplômés de retour dans les Territoires palestiniens. En effet, le passage à l'étranger constitue une ressource multiforme (en termes de savoirs, de relations, de légitimité) qui va leur permettre de sécuriser leur position d'élite scientifique et notamment de conseil auprès des décideurs publics. Notons que l'obtention d'un master ou d'un doctorat à l'étranger est également « une clé d'accès privilégiée au pouvoir politique » en Territoires palestiniens (Signoles, 2006 : 260).

1.3-Conservation du lien avec le pays de formation : les réseaux internationaux et les projets de recherche et développement

Les chercheurs, une fois rentrés dans les Territoires palestiniens, établissent ou poursuivent des coopérations avec leur pays de formation. Citons tout d'abord l'exemple de l'actuel directeur de

l'Institut d'Études Environnementales et de l'Eau de l'Université de Birzeit qui a réalisé son doctorat aux Pays-Bas. Comme nous l'avons vu précédemment, les instituts de recherche ne sont pas financés par les universités, ils sont seulement hébergés par celles-ci. Cet institut a été mis en place grâce aux Pays-Bas. Ce chercheur explique :

« You are at the Institute of Water and Environmental Studies that was established in 2007 as the Institute of Environmental and Water Studies but in 2001 it was the Institute of Water Studies, we broaden our scope to environment. It was originally established in 1994 with the Dutch support with UNESCO IHE [Institute for Water Education] in Delft in the Netherlands. That was a collaboration between Birzeit university and the Deutch partners, they established a water center first, then a master program in water engineering and sciences and then the institute. »²¹³

Nous pouvons supposer que les liens tissés entre ce chercheur lors de son doctorat et l'UNESCO IHE ont contribué à ce qu'il devienne directeur de l'Institut. Il connaît la manière de fonctionner, les objectifs, les stratégies, etc., de l'UNESCO IHE. Cette année lors de la réunion de discussion des priorités de l'Institut, l'ambassadeur des Pays-Bas était présent :

« Last week I established an advisory council to our Institute. The first meeting was honored by his excellence S. Attili [head of the PWA], the ambassador of the Netherlands in Ramallah, the minister of agriculture, the PWA [Palestinian Water Authority], the ministry of environmental affairs, the meteorological department, the Palestinian central bureau of statistics, PHG [Palestinian Hydrology Group], PARC [Palestinian Agricultural Relief Committees], Engineers association, Palestinian water recycling company: so it's governmental, non-governmental and private agencies. So these types of meetings always provide you with highlights for the future directions, what are the needs. This is the main objective of having these types of meetings to see what are the demands so we tell them our services. »²¹⁴

Cette réunion permet de rassembler tous les acteurs impliqués dans le secteur de la gestion de l'eau. Cela permet à l'Institut de connaître les besoins publics et privés ainsi que la ligne politique des Pays-Bas en la matière. Sachant que l'Institut a besoin de fonds pour fonctionner, ce type de réunion permet d'ajuster les orientations de l'Institut en fonction de la demande.

Ce sont également ses liens avec l'UNESCO IHE qui lui permettent de projeter l'ouverture d'une formation doctorale dans le domaine de la gestion l'eau :

²¹³ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

²¹⁴ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

*« I am very optimistic that we will open a PhD program in water and environmental management. Now I am having a good consultation with a Dutch university, they visited here, I visited them, we are trying to develop something in that direction of water and environmental management. Why management? Because if you want to talk about sciences and engineering then you talk about expensive program, with management it's much easier. »*²¹⁵

De la même manière, l'équipement du laboratoire a été réalisé grâce aux Pays-Bas :

*« That was established with the Dutch support during the late 90s but now most of these equipments has almost deteriorated and they need rehabilitation, there is always something new but if you want to buy a new equipment, if it's not allocated from a project, you cannot buy it. »*²¹⁶

D'une façon similaire, le directeur de l'ONG HWE (House of Water and Environment) a réalisé son doctorat à l'université de Newcastle au Royaume-Uni. Grâce aux relations qu'il a tissées lors de son travail de thèse, il participe au projet SUSMAQ (*Sustainable Management of West Bank and Gaza Aquifers*) entre 1999 et 2005, financé par le *Department for International Development* (DFID) pour un montant de plus de 12 millions de Livres sterling. L'université de Newcastle, le BGS (*British Geological Survey*), Carl Bro (consulting), Water Policy Programme de l'ODI (*Overseas Development Institute*, think tank) et le DFID (*Department of International Development*) et l'ONG HWE participent à ce projet. Enfin, le dernier exemple est celui du directeur de la PALAST. Il a réalisé son doctorat en Allemagne et il participe au projet GLOWA (*Global Change and the Hydrological Cycle*) financé par le ministère allemand de l'Éducation et de la Recherche. Il explique :

*« I lived in Germany for some time. After my PhD, I stayed there for 4 years. I know some of them [researchers involved in GLOWA] and they wanted someone who have the capacity and so and so. My background helped a bit you know and then we came to the final "phase" when we developed this proposal together. »*²¹⁷

La réalisation de son doctorat ainsi que le fait qu'il soit resté en Allemagne quelques années après sa soutenance ont permis la création de liens avec des chercheurs allemands. D'après l'enquête, lorsqu'ils montent le projet GLOWA, ils le recontactent pour l'inclure dans le projet. Ces différents exemples montrent qu'il existe un lien fort entre le pays où les chercheurs palestiniens réalisent leurs études et leurs carrières ou les projets internationaux auxquels ils participent par la suite. Leurs

²¹⁵ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

²¹⁶ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

²¹⁷ Entretien réalisé le 01/11/2011 à Ramallah.

compétences linguistiques, les compétences de chercheurs qu'ils ont acquis sur place ainsi que leurs réseaux sont des ressources clés.

Une fois sur place les projets de coopération proposés par les bailleurs de fonds participent également à la création de ponts entre les pays de formation et les chercheurs palestiniens. Par exemple, la France, par l'intermédiaire du consulat français de Jérusalem, propose des financements²¹⁸ pour monter des projets de recherche entre des chercheurs français et palestiniens. Le programme Al Madgisi est le principal outil de coopération scientifique de la France dans les Territoires palestiniens. Il est co-financé par le ministère des Affaires étrangères et le ministère palestinien de l'Enseignement supérieur. Néanmoins, la chargée de mission « éducation et recherche » du consulat français de Jérusalem explique qu'il est difficile d'obtenir la participation financière de la part du partenaire palestinien²¹⁹. Le programme Al Magdisi sélectionne des projets de recherche franco-palestiniens. L'objectif est « [...] d'établir des liens étroits et durables entre chercheurs français et chercheurs palestiniens, mais aussi de conduire à un transfert de compétences, à la fourniture d'équipements et au développement de secteurs de recherche prioritaires pour les Territoires palestiniens. Toute une dynamique en découle : les différents membres des équipes impliquées peuvent tirer partie [sic] des retombées scientifiques et économiques des recherches menées, et il n'est pas rare que de nouveaux partenariats soient lancés sur la base des programmes déjà réalisés »²²⁰. Ce programme vise donc à établir des liens entre des chercheurs palestiniens et français qui pourront déboucher sur les partenariats à plus long terme.

La chargée de mission « éducation et recherche » du consulat français de Jérusalem explique²²¹ que les projets financés dans ce cadre sont des « petits projets » permettant de financer essentiellement des frais de transports, de séjours, etc. Le consulat français discute avec le ministère palestinien de l'Éducation des thèmes clés à financer. Finalement, les projets retenus peuvent porter sur les thématiques diverses. Pour la période 2010-2012, 11 projets sont financés dont plusieurs relevant des thématiques environnementales (*Utilization of direct solar light in water disinfection : photodegradation of microorganisms in drinking waters* par l'université An Najah et une équipe CNRS de Bordeaux et *Removal of pollutants: e.g. heavy toxic metal ions and sulfide ions from*

²¹⁸ Projets Al Magdisi dans le cadre du programme Hubert Curien.

²¹⁹ Entretien téléphonique réalisé le 13/05/2013.

²²⁰ Consulat Général de France à Jérusalem, *Fiche Jérusalem, Organisation de l'enseignement supérieur*, 2012, p.6 http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/JERUSALEM_curie_24-08-12_cle87fbb1.pdf, consulté le 08/01/2013.

²²¹ Entretien téléphonique réalisé le 13/05/2013.

waste and drinking water using immobilized polysiloxane ligand systems par l'université Al Azhar et Paris VI par exemple)²²². La majorité des projets se déroulent en français. Les chercheurs « palestiniens francophones » ne sont pas nombreux et sont très rapidement identifiés comme les interlocuteurs des chercheurs français. La chargée de mission « éducation et recherche » du consulat français précise :

*« C'est le milieu français, on tourne un peu en rond, les fonds ont été obtenus plusieurs fois par les mêmes. Le réseau français n'est pas si grand. Souvent ce sont ceux qui ont fait une thèse en France. À Gaza la France a plus d'influence avec l'Institut français. En général, tu ne vas pas retrouver quelqu'un qui a fait sa thèse aux USA. »*²²³

Ainsi, un chercheur palestinien non francophone explique les difficultés qu'il rencontre pour participer aux projets financés par le consulat français :

*« It depends from when, for French calls [...] it's a very difficult call so we don't reply to it. There are a lot of requirements for nothing. Too many hours for nothing. You need to write for 7 days and then you ask for five thousand euros so it's good to go for other projects. For the French there is something call "Magdisi" but it's a small amount of money and many requirement so I haven't been involved in this. »*²²⁴

Les appels à projet sont pour lui trop compliqués à remplir pour des projets trop peu importants en termes financiers. Cela confirme donc le confinement des chercheurs et ici des chercheurs francophones.

Par ailleurs, la France a lancé un réseau, Al Rafic, qui regroupe les diplômés palestiniens des universités françaises. Le site Internet du réseau était en construction en 2012. Le réseau annonce aux participants qu'ils pourront « *bénéficier d'un accès privilégié aux manifestations organisées par les centres culturels français et aux actualités du Service de coopération et d'action culturelle grâce au bulletin d'information trimestriel du réseau ; de participer à des rencontres francophones ; de partager votre expérience en France et envoyez les photos de votre séjour ; de partager vos annonces avec les autres membres du réseau (offres d'emploi, de stage, de réductions...)* »²²⁵. Nous n'avons pas de retours concernant l'efficacité de ce réseau néanmoins, son

²²² Consulat Général de France à Jérusalem, *Fiche Jérusalem, Organisation de l'enseignement supérieur*, 2012, p.6 http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/JERUSALEM_curie_24-08-12_cle87fbb1.pdf, consulté le 08/01/2013.

²²³ Entretien téléphonique réalisé le 13/05/2013.

²²⁴ Entretien réalisé le 07/12/2011 à Birzeit.

²²⁵ Site Internet du Consulat français de Jérusalem, <http://www.consulfrance-jerusalem.org/Le-reseau-Al-Rafic-des-diplomes>, consulté le 08/01/2013.

existence démontre la volonté de structurer un réseau de chercheurs ou de diplômés francophones afin qu'ils conservent des liens privilégiés avec la France, quel que soient les secteurs d'activité : recherche, développement, commerce, etc.

Les projets de recherche financés par l'UE jouent également un rôle important. Un chercheur, en comparaison avec le programme français Al Magdissi, souligne l'importance des projets de l'UE en termes financiers :

*« In FP 6 we were have 2 projects about water and other issues and there was a project called MEDA. We have a lot of projects from the EU. It's the best way to have some money to do research. »*²²⁶

Alors que les projets Al Magdissi ne sont pas réservés aux universitaires, ils n'impliquent généralement pas d'ONG contrairement aux projets de l'UE (le projet CLICO²²⁷ implique l'ONG PHG, le projet SCOW²²⁸ implique l'ONG HWE) ou les projets financés par le ministère de l'Éducation et de la Recherche allemand (l'ONG HWE participe au projet SMART et GLOWA, l'ONG PHG participe à GLOWA). L'UE finance également le projet PERA (*Palestine for European Research Area*)²²⁹ pour l'intégration des Territoires palestiniens dans l'espace européen de la recherche. Ce projet vise à faire de l'Université Technique de Palestine – Kadoorie – un centre d'excellence dans le domaine de l'eau et de l'énergie. Les projets de recherche de l'UE sont plus importants en termes financiers et permettent la participation d'un plus grand nombre d'acteurs palestiniens. À titre indicatif, la base de données CORDIS de l'UE répertorie 19 projets financés dans le cadre du 7^{ème} PCRD incluant un partenaire palestinien.

Enfin, la formation à l'étranger permet aux diplômés qui rentrent dans les Territoires palestiniens de travailler dans des secteurs d'emplois spécifiques, en liens avec les bailleurs de fonds – coopération, développement, humanitaire – nécessitant la maîtrise de certains codes, normes, et façons de faire. Le lien entre les études à l'étranger et le type d'emploi obtenu une fois de retour dans les Territoires palestiniens est déterminant. Par ailleurs, cela permet aux diplômés palestiniens de monter des ONG. En effet, ils ont déjà des connexions avec des pays étrangers et des potentiels bailleurs de fonds. Ils peuvent également travailler pour des agences de coopération bilatérale sur

²²⁶ Entretien réalisé le 07/12/2011 à Birzeit.

²²⁷ Pour plus d'informations sur le projet CLICO, voir : <http://www.clico.org/>, consulté le 21/01/2014.

²²⁸ Pour plus d'informations sur le projet SCOW, voir <http://www.biowaste-scow.eu/>, consulté le 21/01/2014.

²²⁹ Pour plus d'informations sur le projet PERA, voir <http://www.pera-project.eu/>, consulté le 21/01/2014.

place, réaliser des consultances ou travailler dans les OI comme le PNUD.

Les relations entre l'« international » et le « national », initiées lors des études à l'étranger se poursuivent à travers la mise en œuvre et le développement de centres de recherche ou de projets de recherche pour certains ou par un emploi dans le secteur de la coopération, du développement ou de l'humanitaire, en lien avec les bailleurs de fonds. Lors de leur premier séjour à l'étranger les Palestiniens se tissent un réseau professionnel qui est essentiel pour leur carrière lorsqu'ils rentrent dans les Territoires palestiniens. Afin de poursuivre leur projet professionnel, ils doivent entretenir et développer ces liens. Au cours de leurs séjours, les étudiants ont acquis d'autres compétences, des compétences linguistiques essentielles pour travailler entre les échelles nationale et internationale mais également des capacités à « parler le langage des bailleurs ». S'ils n'ont pas été en contact direct avec des institutions de coopération et de développement, en vivant à l'étranger, ils ont, au minimum, acquis des codes et des normes nécessaires au travail entre leur pays et le pays d'accueil. Le passage à l'étranger est déterminant dans le rôle de médiateur entre les échelles internationale et nationale que peuvent avoir les « acteurs intermédiaires palestiniens ». En effet, la question importante ici est la suivante : « *To what extent does the fact that many scientists from less developed countries receive their educations in the US and Europe and participate to international science shape the problems on which they work and how they think of these problems ?* » (Lahsen, 2007 : 174) Nous faisons l'hypothèse que cela cadre fortement leur manière de concevoir les relations entre les êtres humains et la nature ainsi que leur représentation de ce que doit être l'activité scientifique. Une seconde caractéristique importante des acteurs « intermédiaires » est leur capacité à évoluer entre différents univers institutionnels.

Section 2-Des acteurs « multi-positionnés » : naviguer entre différents « univers de sens »

Les chercheurs palestiniens travaillent notamment grâce aux rentes qu'ils obtiennent de la recherche et du développement. Les milieux professionnels sont poreux et les chercheurs passent d'un univers institutionnel à un autre facilement. Les chercheurs universitaires et ceux travaillant au sein d'ONG se côtoient. Ils peuvent, dans le cadre de leur travail, intervenir dans le monde académique comme dans celui des ONG. Cette flexibilité des frontières conduit à se poser la

question de ce qu'est la recherche dans les Territoires palestiniens (2.1). La forte présence des bailleurs de fonds contribue également à modifier les frontières entre la recherche et l'expertise. Les chercheurs universitaires sont sollicités pour réaliser des missions d'expertises ou des consultances pour l'AP, souvent financés par les bailleurs internationaux. Les acteurs intervenant dans les questions de gestion de l'eau et du changement climatique se côtoient dans différents forums où les idées circulent et sont traduites selon les arènes (2.2).

2.1-Entre universités, ONG et bailleurs de fonds : redéfinir les contours de la recherche dans les Territoires palestiniens

D'après une étude réalisée par l'ONG ARIJ²³⁰, les universités sont les employeurs majoritaires des chercheurs palestiniens. Plus de 70% du personnel impliqué dans la recherche et le développement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza travaillent dans des institutions d'éducation supérieure et un peu plus de 20% appartiennent à des organisations de la société civile. Des différences sont visibles entre les deux secteurs. Par exemple, les chercheurs universitaires sont plus nombreux à être titulaires d'un doctorat (environ 66%) que les chercheurs des ONG (environ 18%). Les universités ne sont pas fermées. Les chercheurs universitaires passent de l'un à l'autre assez aisément. Le statut des universitaires ne leur laisse que peu de marge de manœuvre à la fois financière et temporelle pour poursuivre leurs recherches. Ainsi, « *Les centres de recherche présents sur le campus ont un statut – clarifié depuis 1999 – distinct des facultés, bénéficiant d'une grande indépendance au sein de l'université qui ne les finance pas et se contente de les héberger. Si des enseignants entendent intégrer un centre de recherche, c'est le plus souvent en abandonnant leurs charges d'enseignement trop lourde (20 heures hebdomadaires²³¹) et habituellement en quittant l'université pour créer ou rejoindre un centre de recherche ou de développement à Ramallah* » (Romani, 2003 : 69). Certains chercheurs mettent donc en place leurs propres ONG alors que des chercheurs au sein d'ONG interviennent parfois lors de cours ou séminaires à l'université²³². De même les chercheurs, qu'ils soient universitaires ou issus d'ONG, sont sollicités

²³⁰ La méthodologie employée est ainsi décrite : « *The combination of ARIJ and PCBS data were received from 63 institutions in the OPT. The survey covers all sixteen educational and higher education institutions engaged in R&D in the OPT, five private sector organizations, three governmental institutions, and 39 civil institutions. In the latter sector, we captured all key organizations* ». Le rapport se base sur ses propres chiffres ainsi que ceux du Bureau Central Palestiniens des Statistiques. Qumsiyeh Mazin and Isaac Jad, Research and development in the occupied Palestinian territories: challenges and opportunities, *Arab studies quarterly*, June 2012, p.3.

²³¹ À titre indicatif, en France les enseignants-chercheurs à l'Université assure 128 heures de cours ou 192 heures de TD par an.

²³² Entretien réalisé le 04/04/2012 à Ramallah.

pour réaliser des rapports, des études pour l'AP et ainsi être des experts pour les pouvoirs publics.

Certains chercheurs universitaires palestiniens considèrent qu'il y a une différence entre la recherche produite par les universitaires et les chercheurs travaillant au sein d'ONG. Selon les universitaires, leur recherche serait plus fondamentale. Ainsi, un chercheur de l'université de Birzeit explique²³³ :

*« They don't do real research, they do studies. You know the difference between a study and the research? A study you don't know anything about the literature, what others have done, just you go, study the situation and write a report. So it's like the status quo or analysis of what is going on. With the research you are stronger than them because you know what is going around the world, the literature and you link these problems to global research, that's why universities are better in doing research than NGOs. The NGOs – all of them, I think – they are doing studies but they do research in collaboration with the universities. »*²³⁴

De la même manière, certains chercheurs au sein d'ONG qualifient leurs activités de recherche de plus appliquées. Le directeur d'une ONG explique qu'il fait plus de la recherche comme un *think tank* :

*« We do research as a think tank, not as academic institution but we have a lot of work with universities. [...] our idea from the research, our objective is first to influence policy at governmental level and also to develop ideas for development projects, that's why most of our research is applied research. »*²³⁵

Or, ce chercheur est également impliqué dans des projets de recherche de l'UE du 7^{ème} PCRD (projet CLICO par exemple). Malgré la porosité des milieux, cela confirme une certaine répartition des activités de recherche entre les universités et les ONG. Les universités seraient plus tournées vers les activités de recherche fondamentale alors que les ONG seraient plus orientées vers les activités de recherche appliquée.

Hanafi reprend, dans le cas du Moyen-Orient, la typologie des sociologues développées par Burawoy (Hanafi, 2012). Les deux premières catégories, la sociologie critique (*critical sociology*) et académique (*professional sociology*), s'adressent aux universitaires tandis que la sociologie

²³³ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

²³⁴ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

²³⁵ Entretien réalisé le 04/04/2012 à Ramallah.

publique (*public sociology*) et experte (*policy sociology*) s'adressent à un public plus large (Buraway, 2005 : 6). L'objectif principal de la sociologie d'expertise est de fournir des réponses concrètes à des problèmes sociaux, elle soutient les solutions mises en place par les institutions gouvernementales (Burawoy, 2005 : 9 ; Hanafi, 2012 : 30). Les bailleurs de fonds jouent un rôle important dans la répartition des rôles entre ces différents groupes de sociologues : « *La compétition est inégale entre les chercheurs pratiquant la recherche appliquée et les autres, du fait de l'intervention des organismes donateurs, qui favorisent les premiers, qualifiés de "sociologues experts", au détriment des seconds.* » (Hanafi, 2012 : 31) En ce qui concerne les sciences naturelles, la distinction existe et est soulignée par les acteurs. Néanmoins, nous observons de nombreuses passerelles entre les chercheurs universitaires et les experts. Les chercheurs universitaires ne sont pas moins favorisés par le régime d'aide. Ils participent à des projets de recherche et développement mais ils sont également sollicités par les bailleurs en tant qu'experts. Les chercheurs sont producteurs à la fois d'articles scientifiques et d'études ou de rapports plus appliqués. Ils évoluent entre différents univers, celui de l'expertise et celui de l'université, et produisent différents types de savoirs.

La recherche recouvre plusieurs types d'activités scientifiques. Le PCBS a repris la définition de l'OCDE de la recherche et du développement. Selon l'OCDE : « *La R&D recouvre trois activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.* »²³⁶ Le PCBS a ajouté une catégorie à la typologie élaborée par l'OCDE : « *studies and consultations* ». La part de cette catégorie n'est pas négligeable puisqu'elle représente en 2009 plus de 65% du total des activités de recherche et en 2010 plus de 55%²³⁷. La recherche fondamentale recouvre des travaux de recherche d'intérêt scientifique pur, la recherche appliquée utilise les résultats de la recherche fondamentale, le développement expérimental vise à établir de nouveaux produits ou procédés ou à améliorer les existants. Nous pouvons supposer que la nouvelle typologie du PCBS est le résultat de plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'économie palestinienne est une économie dépendante de l'aide internationale, beaucoup d'études et de consultations sont donc financées par les acteurs du développement et de la coopération. Le marché de l'expertise est plus

²³⁶ Traduction de l'auteur. Site Internet de l'OCDE : <http://www.oecd-ilibrary.org/sites/factbook-2011-en/08/01/01/index.html?contentType=&itemId=/content/chapter/factbook-2011-68-en&containerItemId=/content/serial/18147364&accessItemIds=&mimeType=text/h>, consulté le 22/01/2014.

²³⁷ Selon le PCBS en 2009 : « *studies and consultations represent 66,3% of research and development activities 14,2% basic research, 13,6% applied research, 5,9% experimental research (47 entités ont répondu sur 71 identifiées) en 2010 : studies and consultations form 56 of research and development 25,4% basic research, 12% applied research, 6,6% experimental research* ». (67 entités ont répondu sur 84 identifiées).
PCBS, *Press Release on the Main Findings of Research and Development Statistics, 2009*, November 2010.
PCBS, *Press Release Main Findings of Research and Development Statistics, 2010*, Novembre 2011.

développé et dynamique que le secteur de la recherche. Ensuite, les chercheurs palestiniens sont des acteurs « multi-positionnés » qui saisissent les opportunités de financement liées au marché de l'expertise. Nous observons donc une adaptation des normes internationales au contexte local. Ce type d'adaptation par les institutions palestiniennes dans les secteurs universitaires et de la recherche est également observé par Hanafi lorsqu'il s'agit de comptabiliser les publications. L'université de Birzeit, prend en compte à la fois les publications locales et internationales. Ainsi, elle « [...] distingue la diffusion scientifique de la production des résultats de la recherche. Pour évaluer la diffusion scientifique, les candidats à une promotion sont invités à citer tous les titres de leurs publications et de leurs conférences adressées à un grand public, tandis que la production des résultats de la recherche concerne les revues et ouvrages académiques et la participation à des rencontres académiques » (Hanafi, 2012 : 39). En prenant en compte cette adaptation au contexte local, nous pouvons considérer que la multi-positionnalité est une ressource pour les chercheurs palestiniens et participe de la structuration d'un champ de la recherche.

2.2-Entre recherche et expertise : les liens avec l'AP

La grande question qui intéresse les chercheurs en sociologie politique des élites est : « *Qui gouverne ?* » (Genieys, 2006 ; Genieys et Hassenteufel, 2012) Plusieurs approches des élites existent : l'approche positionnelle qui étudie les positions de pouvoir, l'approche réputationnelle qui étudie les réseaux d'insertion des élites et l'approche décisionnelle. C'est cette dernière qui nous intéresse plus particulièrement pour cette sous-section. Elle « [...] s'attache désormais à définir les élites comme des acteurs (agencies) ayant un rôle central, non seulement dans les processus de décision politique, dans les choix de politiques publiques, mais aussi dans les changements de configuration institutionnelle du pouvoir » (Genieys, 2006 : 131-132). Il s'agit d'étudier les liens entre les élites et le régime politique ou l'État dans une démarche interactionniste (Genieys ; 2006 : 129). Dans le cas qui nous intéresse, l'objectif est d'analyser le rôle de certains experts sectoriels (eau et changement climatique), d'étudier comment les « visions du monde » dont ils sont porteurs influencent la production de politiques publiques. Cette approche des élites est à la croisée de la sociologie des élites et de l'analyse cognitive de l'action publique (Genieys et Hassenteufel 2012). Selon Genieys (2006 : 145-146) trois chantiers de recherche sur les élites sont ouverts. Le premier vise à vérifier l'homogénéité des élites. Le second étudie les processus de prise de décision en prenant en compte les ressources multi-positionnelles et relationnelles des acteurs. Enfin, le

troisième décale le regard des figures étatiques instituées vers les élites afin de comprendre qui gouverne. Cette sous-section analyse la participation des acteurs « intermédiaires » à l'action publique.

La porosité des milieux est donc également visible entre le monde de la recherche et les institutions gouvernementales. Prenons deux exemples, celui d'un universitaire et celui d'un directeur d'ONG. Ces exemples ne sont pas exhaustifs mais montrent quels sont les ponts entre les milieux et les multiples casquettes des acteurs. Certains chercheurs réalisent des consultances pour les institutions gouvernementales. Ainsi, un chercheur de l'université de Birzeit explique :

« We have good relations [with the governmental institutions]. I am doing nowadays consultancy work for the EQA. They have this environmental strategy so I am doing the action plan for it. This is the work, so I am doing some work for them. [...] This is financed also by the UNDP. They have no money so the UNDP consulted me to do the job for them. They now want to implement something called the environmental police. So I have written for them the proposal to have environmental police, to control all the environmental issues in Palestine. They have no capacity to write this proposal so it's my job, to increase the capacity of the EQA. »²³⁸

Par ailleurs, il a réalisé avec deux chercheurs anglais, l'un de la London School of Economics and Political Science, l'autre de l'Université d'East Anglia, la *Stratégie d'adaptation au changement climatique* financée par l'UNDP. Durant notre séjour dans les Territoires palestiniens, il a animé une réunion sur le changement climatique, qui a eu lieu au Goethe Institute en janvier 2012 et une réunion sur les acteurs environnementaux à la Heinrich Böll Foundation en décembre 2012. Il participe à des projets de recherche mais il réalise également des consultances financées par des bailleurs internationaux pour des ministères palestiniens et participe à des réunions plus ouvertes. Ce chercheur arbore ainsi trois fonctions différentes : celle du chercheur universitaire, celle du chercheur expert et enfin celle du chercheur public.

Le deuxième exemple est celui du directeur d'une ONG impliquée dans le secteur de l'eau. Il est lui aussi investi dans plusieurs arènes dont les codes diffèrent. Il explique :

« Our colleagues are part of many committees: national committee, committee for poverty, committee for food security, committee for water governance. And I am myself a representative of the Palestinian civil society in the reform committee and also I'm a member of the water council.

²³⁸ Entretien réalisé le 07/12/2011 à Birzeit.

And these mechanisms, and sometimes we write a letter, we ask for a meeting, yesterday we had a meeting with the minister of planning because we are against the desalination plant in Gaza and we want to promote that.[...] I am a member of the National Water Council, it's constituted from 13 minister: minister of local authority, minister of education, ... and they are doing the water policy in Palestine and I am the member, the only member who is not a minister, I represent the civil society. »²³⁹

Il est donc impliqué dans les questions de gouvernance publique de l'eau. Il explique représenter la société civile car il est directeur d'une ONG. Il est également impliqué dans le domaine de la recherche puisqu'il est investi dans plusieurs projets de recherche internationaux : financés par l'UE (CLICO), par le ministère de l'Éducation et de la Recherche allemand (GLOWA, SMART). Il réalise également des projets de développement comme un projet « eau et assainissement » financé par la mairie de Paris à Jéricho. Il connaît les codes de chacun des forums dans lesquels il évolue. Il peut ainsi traduire ses idées d'un univers à l'autre.

Enfin, notons le rôle de la PALAST dont l'un des objectifs principaux est de formuler des recommandations pour les pouvoirs publics. Le directeur explique :

« For many reasons, the Palestinian Academy is really similar to the Royal Society in England, the French Academy in France, so this kind of institutions are a kind of link between public institutions, governmental institutions and other scientific institutions abroad. [...] Our main job is to be advisor for the government for issues related to science and technology. We were established in 1999, we did so many activities, mainly in trying to influence the use of science, technology and innovation in the palestinian institution. We work closely with palestinian public institutions like ministries and at the same time we work closely to the universities. »²⁴⁰

Le rôle de la PALAST est de faire le lien entre les univers des sciences et celui des politiques, de conseiller les acteurs gouvernementaux en termes de politiques publiques. Les chercheurs ainsi que l'AP se situent dans le modèle de la « double délégation » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) où les citoyens élisent leurs représentants et où les élus confient la production des savoirs et de l'expertise aux spécialistes. Les acteurs « intermédiaires », grâce à leur position peuvent promouvoir leur conception de la science et de la place qu'elle doit occuper dans la société dans la prise de décision publique.

²³⁹ Entretien réalisé le 04/04/2012 à Ramallah.

²⁴⁰ Entretien réalisé le 01/11/2012 à Ramallah.

Les réunions portant sur le « changement climatique » auxquelles nous avons assisté et participé sont également un laboratoire d'observation des liens entre les univers de la recherche, des ONG et de l'AP. Ce sont des forums d'échanges où chacun des acteurs exprime son point de vue, écoute celui des autres et discute. Dans ces réunions se côtoient des universitaires, des membres d'ONG et des responsables de l'AP. Les trois événements étudiés ne se décrivent pas de la même manière, le premier est une lecture publique (*public lecture*), le second un séminaire ou atelier de travail (*workshop*) et le troisième un séminaire (*seminar*).

| Institution d'appartenance Réunion | Universitaire | ONG | Fondation politique | Autorité Palestinienne |
|--|----------------------|-----|---------------------|------------------------|
| N°1 : <i>Goethe Institute</i> <i>Public lecture</i> | 3 (dont un étranger) | 0 | 0 | 1 |
| N°2 : Université de Bethléem <i>Workshop</i> | 0 | 2 | 1 | 2 |
| N°3 : Université de Jéricho <i>Seminar</i> | 1 (étranger) | 2 | 0 | 0 |
| Total | 4 | 4 | 1 | 3 |

Tableau 9-Appartenance institutionnelle des intervenants lors de réunions sur le "changement climatique".

Source : Klervi Fustec, 2014.

La répartition des intervenants selon leur appartenance institutionnelle (universitaire, ONG ou AP) est équilibrée. Bien que ce tableau ne puisse être considéré comme représentatif, il donne une image à un temps donné de ce que sont les réunions sur le « changement climatique ». Alors que la réunion n°1 est une réunion affichée comme une réunion d'information du public, c'est celle qui mobilise le plus de chercheurs « universitaires »²⁴¹ (3). Les deux autres réunions (n°2 et n°3), qui se tiennent au sein d'universités et s'affichent plus comme des séminaires de recherche, ne

²⁴¹ L'un d'entre eux est diplômé de l'Institute of Water Studies de l'Université de Birzeit et travaille dans une ONG internationale.

mobilisent pas plus de chercheurs universitaires. Ainsi, il n'y a pas de chercheurs universitaires lors de la réunion n°2 tandis que le chercheur universitaire de la réunion n°3 n'est pas Palestinien. Par ailleurs, des représentants de l'AP sont présents lors des deux premières réunions. Le conseiller « changement climatique » du ministère de l'Environnement est présent aux deux, tandis que le ministre participe à la réunion n°2. Notons que la grande majorité des intervenants est diplômée en sciences naturelles. Ces réunions permettent de renforcer les liens d'interconnaissance entre les acteurs et d'augmenter leur capital social. Les études à l'étranger sont aussi des lieux de rencontres où se tissent des liens qui perdurent lors du retour dans les Territoires palestiniens. Ainsi, le directeur de l'Institut d'études environnementales et de l'eau de Birzeit a fait ses études avec le directeur de l'Office Météorologique Palestinien :

*« Yousef Abou Asad, he is my friend, we studied together in Delft, he is a very nice person. »*²⁴²

Afin d'obtenir des données sur la pluviométrie par exemple cette relation est intéressante pour le chercheur. Précisons que les liens entre les différents « univers de sens » dépendent également de la situation géographique des acteurs dans les Territoires palestiniens. Le centre de l'AP est à Ramallah, les bailleurs de fonds se concentrent à Jérusalem et Ramallah, les chercheurs (universitaires ou les ONG) basés à proximité de Ramallah sont les plus sollicités du fait de cette proximité géographique. Les relations centre-périphérie se déclinent également à l'échelle de la Cisjordanie.

En fonction de sa formation doctorale, de sa maîtrise d'une langue étrangère, de ses compétences, un chercheur palestinien est identifié par les bailleurs de fonds comme un interlocuteur. Son insertion dans des réseaux internationaux lui permet d'intervenir auprès de nombreux bailleurs de fonds, il devient le spécialiste d'un sujet donné. Par exemple, le professeur à l'université de Birzeit²⁴³ cité ci-dessus est considéré comme un interlocuteur clé par plusieurs bailleurs de fonds. Il est donc identifié comme un expert de l'environnement, de l'eau et du changement climatique par des organisations internationales, par des ONG et par les institutions gouvernementales palestiniennes. Il y a un « effet boule de neige » que l'on pourrait également qualifier de « réputationnel », qui fait qu'un acteur identifié comme un interlocuteur par les bailleurs de fonds a de plus en plus de chance d'être sollicité par la suite par le même bailleur ou par d'autres bailleurs. Ce chercheur acquiert au fur et à mesure une plus grande légitimité à intervenir sur un sujet donné. Il y a un effet d'opportunité important dans la figure de l'acteur « intermédiaire ». Ces

²⁴² Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

²⁴³ Entretien réalisé le 07/12/2011 à Birzeit.

acteurs sont volontaires et cherchent à développer leur compétence de passeur. Les chercheurs palestiniens sont des acteurs « multi-positionnés ». Ils circulent entre différents « univers de sens » qui leurs confèrent un certain pouvoir d'influence.

Le capital relationnel des chercheurs est essentiel, il permet la constitution d'alliés (Latour, 2005) pour la science et d'alliés extérieurs, pour les financements, pour conquérir le public et pour convaincre l'AP. Les chercheurs ont une double facette, ils sont à la fois des chercheurs en blouse blanche et des hommes d'affaires chargés des relations publiques. Latour explique l'importance des relations entre l'intérieur et l'extérieur des sciences, il faut que beaucoup de gens travaillent à l'extérieur pour rendre le travail à l'intérieur, en laboratoire, possible. La « multi-positionnalité » des chercheurs palestiniens permet de consolider leurs activités de recherche et de participer à la formulation des solutions d'action publique dans le domaine de la gestion de l'eau et du changement climatique. L'insertion des chercheurs palestiniens au sein de projets internationaux cadre leurs activités de recherche ; certains chercheurs contournent ces cadres.

Section 3-La production des savoirs en « périphérie » : savoirs hégémoniques et stratégies d'adaptation

Le domaine de la recherche palestinienne est caractérisé par l'absence des pouvoirs publics et par l'absence de politique publique de recherche. Losego et Arvanitis (2009 : 351-359) parlent de pays hégémoniques et non-hégémoniques pour expliquer la place respective des États dans la recherche mondiale. Les pays non-hégémoniques sont ceux qui ne produisent pas les discours scientifiques hégémoniques, qui n'influencent pas l'agenda de la recherche, qui participent aux activités scientifiques à la marge, dans le sillon des pays hégémoniques. Keim conceptualise le modèle centre-périphérie ainsi : « *Nous distinguerons trois dimensions de la problématique centre-périphérie qui permettront d'identifier des sociologies "développées" ou "sous-développées" en fonction de leurs aspects matériels, infrastructurels et institutionnels ; des sociologies "dépendantes" et "autonomes" concernant leurs conditions d'existence ; enfin, des sociologies "marginales" et "centrales" selon leur position au sein de la communauté scientifique internationale.* » (2010 : 575) La notion de périphérie scientifique, développée par Keim (2010 : 570-598) et reprise par Shinn, Veillard et Waast (2010 : 16), se caractérise par trois modalités : le sous-développement, c'est-à-dire les handicaps matériels, la dépendance intellectuelle comme la

non-maîtrise de l'agenda scientifique et la marginalité (décrite comme les représentations qui relayent les chercheurs périphériques dans les positions subalternes). À partir de ce modèle, nous pouvons considérer que les Territoires palestiniens appartiennent à la périphérie et que les fonds proviennent du centre. Plusieurs questions se posent : Quels sont les sujets de recherche prioritaires dans ce contexte? Quels types de savoirs sont produits dans les Territoires palestiniens ? Ces questions sont cruciales puisque les liens entre la circulation des savoirs et des solutions d'action publique sont importants. En effet, nous avons vu précédemment (Chapitre 4) que les savoirs scientifiques supposent des représentations de nature et des relations entre les êtres humains et la nature particulières. Cela influence les solutions ainsi que les politiques publiques mises en œuvre.

Dans le domaine de la gestion de l'eau, Trottier (2006 : 14) note, par exemple, que l'hégémonie de la modélisation comme méthode de recherche conduit à des recommandations en termes de politiques publiques qui sont éloignées des réalités politiques car elles sont basées essentiellement sur des données hydro-géologiques. D'autre part, la contractualisation de la recherche contraint les discours scientifiques dans le cadre des appels à projet. Les discours sur la gestion de l'eau sont ainsi cadrés de trois manières. Tout d'abord, l'échelle d'analyse est restreinte. Ensuite, la commensurabilité est au cœur des représentations de la nature. Enfin, ils ne développent qu'une forme limitée d'interdisciplinarité (Trottier, 2006 : 18). Dans une entité sous régime d'aide, les activités de recherche sont cadrées par les bailleurs de fonds (3.1). Les savoirs produits correspondent aux « savoirs hégémoniques », cependant, certains chercheurs palestiniens mettent en place des stratégies de contournement (3.2).

3.1-La recherche et le développement dans une entité sous régime d'aide : répondre aux attentes des bailleurs de fonds

Les financements de la recherche dans les Territoires palestiniens sont divers. Tous les financements n'ont pas les mêmes modes de fonctionnement, les mêmes objectifs et mêmes attentes, par conséquent ils n'ont pas les mêmes effets. Nous avons vu précédemment qu'il n'existe pas de financement de la recherche par l'AP. Les chercheurs doivent donc chercher des fonds à l'extérieur. En général, ils doivent donc répondre à des appels à projet. Si la recherche sur projet devient la norme dans de nombreux pays, notons ici l'absence totale de fonds palestiniens. Un hydrologue explique :

*« There are no funds from the Authority for research because you know they have... the government have a lot of things to do, so research is not one of the top priorities. So there are no funds from the Authority and even in the Universities there is a very small amount of funds for doing research. All projects are funded by EU or others. We need to write a proposal and then to have some money. »*²⁴⁴

De façon schématique, nous identifions deux grands types de financements : les financements de projets de recherche internationaux mobilisant des fonds et des personnels importants d'une part et les financements plus modestes visant surtout à lancer des coopérations scientifiques d'autre part. Les grands projets sont généralement ceux de l'UE²⁴⁵ ou des États-Unis²⁴⁶. Ce sont de grands projets de recherche internationalisés. Hanafi explique : *« La recherche en sciences naturelles est en train de connaître un processus d'internationalisation (Larédo et al., 2009), à travers de grands programmes de recherche européens et américains, qui mettent sur pied des équipes internationales et s'appuient souvent sur des chercheurs venant de pays non-hégémoniques. »* (2012 : 24)

Les projets de recherche de l'UE fonctionnent sur la base d'appels à projet avec souvent une condition de participation de pays du « sud ». Dans ce cas, les thèmes de recherche sont imposés par l'agenda de l'UE. Des dominantes thématiques successives peuvent être mises en évidence : le genre, le développement durable, le changement climatique, etc. Les pays hégémoniques imposent un agenda de la recherche aux autres acteurs. Shinn, Vellard et Waast écrivent : *« Les grands programmes financés par le Nord sont maintenant "ouverts" aux pays du Sud. Mais ils répondent évidemment à un agenda, soit pertinent pour les bailleurs ("sécurité dans l'alimentation", "voiture propre", "marges continentales"...), soit global ("changement climatique"). »* (2010 : 21) Les thématiques de recherche sont imposées par les bailleurs de fonds. Notons que ces dynamiques ne sont pas spécifiques aux Territoires palestiniens. Même si c'est un phénomène plus prégnant dans les PED et notamment certains pays africains (Waast et Krishna, 2003 : 153), le développement de la recherche sur projet en Europe conduit en effet au développement de ce type de processus (Louvel, 2011). Le changement climatique s'est imposé comme une thématique de recherche à la

²⁴⁴ Entretien réalisé le 07/12/2011 à Birzeit.

²⁴⁵ L'UE est l'une des organisations qui guide les orientations dans le domaine de la recherche notamment du fait de l'importance des financements qu'elle délivre. À titre indicatif, dans son rapport (European Commission, *European research area, European Research Framework Programme, Research on Climate Change*, Prepared for the Thrid World Climate Conference (WCC-3) and the UNFCCC conference of parties (COP-15), EUR 23609) présenté lors de la Conférence des Parties (CoP) 15 à Copenhague, la Commission européenne estime avoir financé 134 projets lors des sixième et septième programmes cadres ayant trait au changement climatique soit un total de 543 millions d'euros. Le montant total réservé aux sixième et septième programmes cadres est de 68 484 millions d'euros (http://cordis.europa.eu/fp7/budget_en.html).

²⁴⁶ Pour obtenir des fonds de l'USAID, les partenaires palestiniens doivent signer une « certification anti-terrorisme », assurant qu'ils n'aideront aucune entreprise terroriste. Certains chercheurs palestiniens refusent donc de bénéficier des fonds de l'USAID expliquant qu'ils ne cautionnent pas ce fonctionnement.

fois globale et répondant aux attentes des bailleurs de fonds. Ici, la multi-positionalité des acteurs palestiniens est une ressource qui leur permet, grâce à leur maîtrise du langage des bailleurs de fonds, de répondre à leurs attentes et de participer à des projets internationaux. Concernant le changement climatique, de nombreux chercheurs considèrent que ce n'est pas une priorité locale. Ainsi, une grande majorité de nos interlocuteurs étaient soit étonnés de nos questions sur le changement climatique, soit nous précisait avec insistance que ce n'était pas une question prioritaire dans les Territoires palestiniens. En général, ils soulignent que l'environnement est une question secondaire par rapport au conflit et ils sont surpris qu'une chercheuse s'intéresse à des problématiques qu'eux-mêmes et/ou que de nombreux acteurs considèrent comme étant mineures. Néanmoins, étant donné l'agenda de la recherche mondiale, les chercheurs palestiniens participent à des projets de recherche sur le changement climatique et déclinent cette thématique autour des impacts du changement climatique : sur les ressources en eau, sur l'agriculture, etc.

À l'autre extrémité, des projets plus modestes visent à développer des coopérations scientifiques. C'est par exemple le cas des projets de recherche Al Magdisi, financés par le consulat français. Chaque année, les priorités sont déterminées conjointement avec le ministère de l'Éducation palestinien. La volonté de répondre à des attentes locales est affichée mais les montants et les impacts de ces projets sont mineurs. Ce type de projets intéresse donc moins les chercheurs palestiniens. Les grands absents dans le champ de la recherche palestinienne sont les pays arabes et l'AP. Un chercheur²⁴⁷ souligne effectivement que l'on pourrait penser que les pays arabes ont une influence dans le domaine mais que ce n'est pas du tout le cas.

Dans ce système où les chercheurs répondent à des appels d'offre, ils doivent maîtriser le langage des bailleurs, comprendre leurs attentes et s'y adapter. Ils parlent à la fois le langage des bailleurs de fonds et de la communauté des chercheurs. Comme dans le cas des « courtiers en développement », les chercheurs répondent plus aux demandes des bailleurs. Ainsi, « *Bien souvent, en effet, et à l'inverse d'une vision quelque peu naïve des projets participatifs, le talent du courtier s'exprime moins dans son habileté à "vendre" des initiatives venues "du bas" qu'à répondre à la dynamique de "l'offre de projets" qui provient du monde du développement* » (Birschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000 : 29). Par exemple, un chercheur explique que lorsqu'il participe à un projet, si on lui demande de publier, il va devoir le faire. Il préfère par conséquent choisir ses sujets de recherche. Il précise qu'il veut bien participer à des projets de recherche mais qu'il préfère

²⁴⁷ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

travailler sur des sujets qu'il a choisis²⁴⁸. Notons que cela n'est pas spécifique aux chercheurs palestiniens mais au développement de la recherche sur projets. Il peut donc y avoir une différence entre les intérêts de recherche des chercheurs et les sujets de recherche financés par les programmes internationaux. Un autre chercheur explique :

*« We need to respond to their way, to the format. It's not a big problem, I mean it's a difficult format but we can manage and even the EU people are complaining about this format but I think it works because there are a lot of people who submit their proposal. »*²⁴⁹

Ce chercheur explique que, pour répondre à un appel à projet de l'UE, il faut se conformer aux façons de faire de l'UE et aux formats imposés. Selon lui, les chercheurs palestiniens peuvent y répondre même si c'est compliqué – les chercheurs européens considèrent également que c'est un processus compliqué. Nous comprenons que, malgré cela, ce chercheur se conforme à une façon de faire spécifique à l'UE, il connaît les rouages et les clés pour obtenir des financements. Il sait donc parler le « langage » de l'UE.

Ce chercheur poursuit sa réflexion concernant les liens entre les projets de recherche financés par l'UE et les besoins de recherche palestiniens :

*« It depends of the group itself. Because for each call you need to have a group and each group it depends of their interests. So we cannot say in general that it is the case. It depends of the group, who is leading the group, what are their interests. »*²⁵⁰

Il est donc nuancé et explique que les financements internationaux peuvent correspondre à des besoins locaux. Selon lui, une des variables clés est le groupe de chercheurs constitué pour répondre à un appel à projet. Certains chercheurs soulignent les aspects positifs de leur participation à des projets de recherche internationaux :

*« The donor influence through funding, not only funding I must say. When you have a funded research that offers you a foreign expertise, if I am doing it jointly with a French university, with professors and people with large experience on the field, this knowledge sharing and transfer of know-how is quite important and without funding you cannot do this. »*²⁵¹

La participation à ces projets permet des échanges de connaissances, de savoir-faire qui ne pourraient pas avoir lieu hors de ce cadre. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure le discours de

²⁴⁸ Entretien réalisé le 20/05/2012 à Naplouse.

²⁴⁹ Entretien réalisé le 07/12/2011 à Birzeit.

²⁵⁰ Entretien réalisé le 07/10/2011 à Birzeit.

²⁵¹ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

ce chercheur est policé car il ne voudrait pas que ses critiques parviennent jusqu'aux bailleurs de fonds. Néanmoins, cela permet de nuancer un tableau uniforme et « négatif » de la coopération et de souligner que les chercheurs palestiniens ont également intérêt à participer à ces projets internationaux.

3.2-Les chercheurs palestiniens, spécialistes du « local »

Au sein des projets de recherche internationaux, les chercheurs palestiniens deviennent des spécialistes du local. Ils sont producteurs de savoirs locaux pour les systèmes globaux. Shinn, Vellard et Waast expliquent : « *Le terme de "globalisation" est polysémique. Appliqué à l'activité scientifique, il n'a de sens que si on l'emploie pour subsumer trois phénomènes : l'entrée sur la scène scientifique d'un nombre croissant de nations, réparties sur toute la terre ; l'apparition dans plusieurs domaines d'une science disposant de budgets considérables, attribués à de très grands projets ("big science") ; et le développement de certains champs de recherche qui nécessitent soit une foule de sites d'observations géographiquement répartis, soit la combinaison de multiples spécialités scientifiques.* » (2010 : 10) Les recherches sur la gestion de l'eau ou le changement climatique répondent à ces caractéristiques de la globalisation. La recherche est réalisée au sein de projets internationaux où « *L'organisation est millimétrée, et la hiérarchie est forte entre responsable du projet, responsables de l'une des composantes, et simples associés en charge de tâches précises* » (Shinn, Vellard et Waast, 2010 : 11). Les chercheurs palestiniens produisent les données issues du terrain pour alimenter des systèmes globaux. Les projets de recherche sur le changement climatique dans lesquels s'insèrent les chercheurs palestiniens sont généralement de grands projets de recherche (UE, Ministère allemand de l'Éducation et de la Recherche) dans lesquels il s'agit de produire des données locales et localisées pour des systèmes globaux.

Dans ce cadre, la recherche nécessite un matériel coûteux, la mise en place de stations d'observation partout dans le monde ainsi que la combinaison de plusieurs disciplines. Les recherches dans le domaine du changement climatique nécessitent des ressources financières importantes (logiciels, ordinateurs, etc.) ce qui ne permet pas l'autonomisation financière des pays en développement. Par exemple, lorsqu'il s'agit de projet de modélisation climatique, les scientifiques palestiniens n'ont pas le matériel nécessaire, le travail de modélisation n'est donc pas réalisé dans les Territoires palestiniens dans les laboratoires de recherche palestiniens. Un chercheur

impliqué dans un projet financé par le gouvernement allemand explique :

« *My concern was the modeling part of climate change. And because we don't have the computation capacity in terms of computer hardware, software we were hosted by the PIK [Institut de recherche de Potsdam sur l'impact climatique]. We worked very closely to them, with professor from the institute and other colleagues.* »²⁵²

L'endroit où sont effectivement réalisées les activités scientifiques est l'Allemagne, les chercheurs palestiniens doivent se déplacer s'ils veulent réaliser le travail :

« *We have someone of the PALAST who went to PIK [Postdam Institute for Climate Impact Research] and stayed for 2 weeks there. He is supervised by people there and he analysed the data.* »²⁵³

Grâce à ces projets, les chercheurs des pays industrialisés collectent des données dans une multitude d'endroits. Ils renforcent ainsi la position de domination de leurs pays : « *Nous savons finalement que la construction, l'extension et le maintien des réseaux reviennent à agir à distance, c'est-à-dire à accomplir des actions dans les centres qui rendent parfois possible de dominer la périphérie dans l'espace tout autant que dans le temps.* » (Latour, 2005 : 557)

La situation n'est pas spécifique aux Territoires palestiniens, c'est-à-dire que les centres d'analyse de données climatiques sont peu nombreux à l'échelle du monde. Les centres des projets de recherche internationaux sont généralement situés dans les pays du « nord » : « *Des recherches empiriques sur les inégalités Sud-Nord dans les collaborations scientifiques – sans distinction de disciplines – montrent que, dans 90 % des cas, le "quartier général" des projets se situe dans une institution du Nord.* » (Keim, 2010 : 585) Lahsen (2007) souligne l'exclusion des chercheurs des pays en développement dans les travaux scientifiques sur le changement climatique. Dans son étude sur les interactions entre les scientifiques et les politiques au Brésil, elle explique que la science internationale est perçue comme « *a situated knowledge and a potentiel vector of hegemonic power* ». Pourtant, ces acteurs s'alignent sur les agendas scientifiques et politiques internationaux plus que sur les enjeux locaux ou nationaux. Une explication avancée par Lahsen est le rôle joué par leur éducation à l'étranger (Lahsen, 2007 : 186). L'auteur souligne néanmoins que ces discours participent également à la stratégie du gouvernement central brésilien qui les utilise afin de poursuivre une politique de développement environnementalement destructrice. Cette question de l'instrumentalisation sera abordée plus en détail dans le chapitre 7. Au Mexique, Gérard (2013),

²⁵² Entretien réalisé le 01/11/2011 à Ramallah.

²⁵³ Entretien réalisé le 01/11/2011 à Ramallah.

montre également la hiérarchie entre les chercheurs selon leur lieu de formation. Un passage à l'international leur permet une meilleure progression dans leur carrière scientifique. Partout, le passage à l'international semble être une ressource pour les chercheurs et démontre la hiérarchie entre le « nord » et le « sud ».

Les chercheurs palestiniens sont donc producteurs de données locales à destination d'un modèle global. Ils ne participent pas à l'élaboration du cadre théorique. Ils interviennent essentiellement dans la partie empirique du projet de recherche. Hanafi note que la production scientifique en sociologie en arabe est locale et peu abstraite : *« De façon générale, le clivage linguistique correspond à une division du travail inégale où la production en arabe est essentiellement locale, peu abstraite, et de peu de pertinence au regard des débats internationaux. »* (2012 : 28) La division du travail entre les pays du « nord » et les pays du « sud » se caractérise par une association du local et de l'empirique aux chercheurs du « sud » et le global et le théorique aux pays du « nord ». Hanafi, dans son étude sur les sociologues dans le monde arabe, met en exergue les antagonismes entre le niveau global et le niveau local. Ainsi, un chercheur publiant en anglais dans des revues internationales périrait au niveau local (2012 : 38). Dans notre cas, il semble au contraire que l'insertion sur la scène internationale soit une ressource sur la scène locale tandis que la connaissance du « local » est une ressource à l'international. Les chercheurs palestiniens sont des spécialistes du territoire palestinien, de son histoire, de son système juridique. Ils parlent la langue du pays (ce qui n'est pas toujours le cas des chercheurs ou experts internationaux en mission sur place). Et surtout, ils connaissent les difficultés liées à l'occupation et savent ce qui est possible de faire et ce qui est au contraire, difficilement réalisable (check point, déplacements, gestion du temps, etc.). Ils connaissent la géographie locale, la culture locale, la politique locale, etc. Ils deviennent, aux yeux des bailleurs de fonds, des spécialistes du territoire palestinien.

Ces chercheurs sont diplômés en sciences naturelles. Or, dans le cas présent, ils deviennent, pour les bailleurs de fonds et les chercheurs étrangers avec lesquels ils travaillent, des spécialistes de leur propre société. Latour (1991) explique que dans les sociétés occidentales, la nature est saisie à travers les connaissances scientifiques disponibles. La séparation de la nature et de la culture permet de penser la supériorité des sociétés occidentales car ce sont elles qui ont inventé la science et le « grand partage ». Après la révolution industrielle qui a produit des objets hybrides, les sociétés occidentales se sont posées en responsables de la purification de ces objets. Selon Latour, il faut aller plus loin que le relativisme culturel qui tend à la reconnaissance d'autres types de partages

entre nature et culture car cela ne permet pas de dépasser le paradigme du « grand partage », il faut récuser la science comme connaissance du vrai et ne pas présupposer le partage. Ainsi, pour aller plus loin, la première étape consiste à aller aux tropiques sans penser le partage entre humains et non-humains. La deuxième étape est de revenir et d'appliquer ces principes à sa propre société. Il s'agit de ne pas présupposer le partage humains non-humains, mais d'étudier comment les peuples pratiquent le partage et en déterminent les termes. La symétrisation complète permettrait la décolonisation de la pensée. Au sein des projets de recherche internationaux, les chercheurs consolident le grand partage entre la nature et la culture. Ceci pose une double interrogation. Tout d'abord, ces projets perpétuent la domination des pays industrialisés sur les PED dans le secteur de la recherche. Ensuite, ils consolident la hiérarchie des sciences naturelles sur les sciences sociales en considérant que des chercheurs diplômés en sciences naturelles peuvent être des experts de leur société.

Cette position de spécialistes du local permet aux chercheurs palestiniens de se rendre indispensables auprès des bailleurs de fonds. À l'image des « courtiers », les chercheurs savent parler le langage scientifique accepté par l'ensemble de la communauté scientifique : *« Development brokers create their indispensability out of their capacity to manage meanings. The water research development broker is capable of "speaking the right language" to convince the donors that the research proposal satisfies the donors' requirements. [...] Similarly, the water research development broker is capable of speaking an academic language that will be accepted by the research community. »* (Trottier, 2006 : 5) Dans un contexte d'entité sous régime d'aide, la « recherche et le développement » évoluent dans un cadre construit par les pays occidentaux auquel les chercheurs du « sud » répondent et au sein desquels ils deviennent des spécialistes du territoire local²⁵⁴.

Les chercheurs palestiniens sont spécialistes du territoire local au sein d'un système de recherche globalisé. Latour (2005 : 362-366) explique comment la géologie est devenue une discipline scientifique majeure. Au départ, elle était peu financée, n'intéressait pas l'État et était faible face à la concurrence d'autres disciplines. Il développe comment, au 19^{ème} siècle, Charles Lyell (géologue britannique) veut professionnaliser le métier de géologue dans un contexte où la

²⁵⁴ Notons que dans la période suivant la création de l'APE, les bailleurs de fonds ont multiplié et dupliqué les plans et les projets liés à la gestion de l'eau. Le manque d'expertise locale conduit les responsables palestiniens à réaliser le travail de collecte de données pour les experts internationaux. Ainsi, le secteur de la gestion de l'eau reflète les représentations des consultants internationaux. (Selby, 2003 : 160).

majorité des gens pensent que le monde a été créé par Dieu il y a 6000 ans. Plusieurs mécanismes permettent d'affirmer la géologie comme discipline scientifique. Tout d'abord, il faut éliminer les amateurs mais les garder à disposition. Il faut satisfaire la bonne société mais les maintenir à distance. Il faut prouver à l'État que la géologie est la chose la plus importante mais ne rien promettre de précis. Il faut également se battre contre l'église et les professeurs d'université mais introduire la géologie à l'université. Il faut en appeler à l'intérêt public mais sans choquer et enfin, il faut concrètement faire de la géologie. Ainsi, au départ on pouvait de passer de la géologie, maintenant elle est indispensable à d'autres sciences, à d'autres professions, à l'industrie, aux investissements de l'État. Nous pouvons établir un parallèle avec le développement des recherches sur le changement climatique. Grâce aux projets internationaux, les chercheurs intéressent à la fois les chercheurs des PED mais également les gouvernements, aux problématiques du changement climatique et des ressources en eau. Nous pouvons nous demander si les chercheurs palestiniens ne sont pas ici les amateurs qu'il faut garder disponibles et intégrer pour développer et consolider la discipline.

3.3-Production des savoirs et stratégies d'adaptation

Au sein des projets internationaux de recherche, des savoirs circulent. Ces coopérations véhiculent généralement des savoirs et des discours scientifiques hégémoniques. Nous avons vu précédemment que, dans le cas de la gestion de l'eau, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), concept forgé par les ingénieurs du monde occidental qui promeut une gestion quantifiée des ressources, est le cadre dominant qui permet de penser la gestion de l'eau. Or, ce n'est pas un concept universel. Les chercheurs palestiniens ne sont pas unanimes quant à la pertinence de l'utilisation de ce concept dans les Territoires palestiniens. Un hydrologue explique qu'il ne trouve pas pertinent de reprendre et d'appliquer ce concept dans les Territoires palestiniens car il a été développé dans des régions humides. Selon lui, il faudrait donc *a minima* l'adapter pour des régions sèches. Il explique :

*« No it's not useful, we have to adapt them [IWRM principles], it's just a tool but it has been developed for humid regions and not arid regions. The core of such tool is the model and for a model you need data and here data are not available and they are not on long term. We have to build our own version. »*²⁵⁵

²⁵⁵ Entretien réalisé le 20/05/2012 à Naplouse.

La GIRE, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4 repose sur la modélisation des ressources en eau. Or, les aquifères palestiniens sont karstiques et, à ce titre, ils sont extrêmement difficiles à modéliser. Même dans les pays du « nord », la modélisation reste problématique, les données sont souvent incomplètes et les extrapolations malaisées. L'enquêté considère que les chercheurs palestiniens ou de la région devraient bâtir leur propre version de la GIRE. Il rit et précise qu'il ne sait pas comment le réaliser. Un autre chercheur trouve au contraire que la GIRE est très appropriée au contexte palestinien :

« *We need to adapt to this in Palestine.* »²⁵⁶

Il retourne la question en considérant que ce sont les acteurs palestiniens qui doivent s'adapter à ce mode de gestion de l'eau. Ici encore, dans la mesure où ce chercheur réalise une grande partie de son travail de recherche grâce aux rentes de la recherche et du développement il est difficile de savoir dans quelle mesure il ne veut pas communiquer sa pensée critique ou s'il est intimement convaincu du bien-fondé de l'utilisation de la GIRE dans les Territoires palestiniens.

Sur le changement climatique, nous avons également rencontré un acteur très critique quant à la manière dont la question est traitée dans les projets de recherche internationaux. Un enquêté, en charge des questions environnementales au sein d'une ONG ramallahouie, travaille sur le changement climatique. Il est chimiste de formation. Il a écrit un article sur le changement climatique dans les Territoires palestiniens²⁵⁷. Selon lui, les travaux scientifiques sur le changement climatique doivent être remis en question. Il met en perspective d'une part les travaux « scientifiques » et d'autre part ce qu'il qualifie de données « culturelles palestiniennes » sur les prévisions du temps. Il oppose des concepts qu'il qualifie de « globaux » ou d'« internationaux » et qu'il considère comme « automatiques » ou « mécaniques », c'est-à-dire utilisés ou appliqués de manière systématique partout dans le monde à des savoirs « culturels » ou « traditionnels » palestiniens ou moyen-orientaux. Il se base notamment sur des proverbes pour montrer que les conclusions scientifiques sur le changement climatique ne s'appliquent pas forcément systématiquement aux Territoires palestiniens. Il donne des exemples de proverbe²⁵⁸ :

« *The period from 22nd, to give you an example of the rain, generally it happens from 21st or 22nd of December until the end of January, it's about 40 days, we call this period in Arabic, the "marb 'ānya", it's mean the 40 days [...] the popular proverbs are the result of a rich accumulated*

²⁵⁶ Entretien réalisé le 07/12/2012 à Birzeit.

²⁵⁷ George Kurzom, *خاص بأفاق البيئة والتنمية*, Maan Magazine, issue 42, 4 April 2012.

²⁵⁸ En arabe le proverbe est le suivant : "المرباعانية يا شمس تحرق يا مطر يغرق".

experience. We can learn related to this issue and other issues, we can learn a lot. So one proverb says about the "marb 'ānya" : these 40 days from 22nd of December until the end of January. "Al-marb 'ānya, yā šam teħriq yā maṭar yeğriq". "Marb 'ānya" means 40 in popular language. This proverb exists since hundreds of year. It means, during this period, these proverbs generally they were, let say, composed by the farmers, the peasants, and these were related to the season of farming and feast, even the season of farming was related to feast. [...] The "marb 'ānya" could be or "sun burning" it means very hot and dry or winter which will be heavy rain, "yegriq" means a lot of water. This period could be or "šam teħriq" sometimes or sometimes "maṭar yeğriq". [...] I consider these popular proverbs as the best meteorological experts. »²⁵⁹

Il explique un proverbe selon lequel les quarante jours entre le 22 décembre et la fin du mois de janvier peuvent être une période soit très sèche soit très pluvieuse. L'enquête donne cet exemple pour montrer que ce qui va être interprété comme une année en déficit de pluie à cette période peut en réalité être une année « normale ». Il met en avant les différences entre les différents endroits du territoire palestinien et récuse l'idée du « changement climatique » homogène. Il accorde beaucoup d'importance aux savoirs traditionnels sur le climat. Selon lui, ce patrimoine sur le climat local est le meilleur indicateur sur le climat, sous-entendu meilleur que les experts scientifiques internationaux pour parler des Territoires palestiniens.

Latour explique que les météorologues se posent la question suivante : « *Comment se fait-il qu'il y ait encore des gens pour croire à toutes sortes d'absurdités sur le temps et sur son évolution alors qu'il serait si facile d'apprendre de nos disciplines ce qu'est réellement le temps ?* » (2005 : 439) Pour ces météorologues, les gens s'obstinent à croire alors qu'ils pourraient connaître. Ils réalisent un partage entre croyances et savoirs, entre des idées rationnelles et irrationnelles. Selon Latour (2005 : 446), il faut considérer l'accusation d'irrationalité comme un jugement. L'analyse relationniste permet d'étudier comment les plus forts évincent localement les plus faibles. L'étude des relations de pouvoir permet de comprendre comment la catégorisation des savoirs et des croyances permet à certains acteurs de s'affirmer au détriment d'autres acteurs. Par les projets de recherche internationaux, les hydrologues et les climatologues étendent leurs chaînes d'association à l'ensemble du globe, dans des endroits où ils n'ont pas encore étendu leur pouvoir. Il s'agit par exemple de convaincre l'enquête, cité ci-dessous, d'adopter les raisonnements scientifiques dominants sur le changement climatique.

²⁵⁹ Entretien réalisé le 27/03/2012 à Ramallah.

Pour Latour, la connaissance « [...] n'est pas quelque chose qui peut être définie en elle-même ou par opposition à l' "ignorance" ou à la "croyance" mais seulement par tout le cycle d'accumulation et de capitalisation [...] » (2005 : 527). Les projets de recherche internationaux dans lesquels les chercheurs des PED sont producteurs de données pour des modèles globaux, participent à cette accumulation de savoirs qui leur confère plus de pouvoir. Cela permet de dominer les autres lieux à distance. Latour donne l'exemple de la cartographie comme élément de constitution d'un centre qui peut dominer la périphérie. Plus généralement, les données sont collectées grâce aux expéditions, aux campagnes de collecte de données, aux sondages, aux observatoires ou aux enquêtes. Les modèles climatiques ou les bases de données mondiales pourraient être considérés comme les cartes d'aujourd'hui. Ils participent à la consolidation des « centres de calculs » des pays industrialisés. Rappelons, afin de nuancer notre propos, que les acteurs « intermédiaires » se rendent indispensables auprès des bailleurs de fonds et qu'ils ont donc des intérêts propres à participer à ces processus.

Face aux déséquilibres entre pays hégémoniques et pays non-hégémoniques, certains Palestiniens s'éloignent de ces modèles afin de poursuivre en parallèle leur recherche de façon plus individuelle et autonome ou mènent leurs recherches en parallèle. Un professeur de l'université de Birzeit²⁶⁰ explique qu'il mène ses propres recherches même s'il n'est pas financé. Mais dans ce cas, il travaille avec des étudiants de master sans beaucoup de moyens financiers :

« I don't have funding so I am doing this research with my students. It's a zero cost research but then everything is limited, the time of the student is limited and sometimes it's expensive to go to workshops so we try to minimize it. And now the student, she is doing a survey and it's also expensive so we are trying to see what is the optimal minimum but if we would have a funding for such an initiative then we'll do it in a different manner like having a large number of stakeholders involved, listening to more people, because sometimes you can say the regional distribution also plays a role, which farmers do you talk to: poor, rich, farmers with alternative water resources, farmers without alternative water resources, so when you have a large sample then you can easily disaggregate the sample to do sub-groups. At least we maintain our research lines because we are applying for research funds but if we don't get it we will continue our research with our students. »²⁶¹

Nous comprenons que ce chercheur poursuit ses recherches même lorsqu'il n'a pas de financement.

²⁶⁰ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

²⁶¹ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

Cependant, il explique que la recherche n'est pas faite de la même manière puisqu'il ne dispose pas des ressources financières, temporelles, nécessaires pour mener une analyse fine. De fait, un double système de recherche se met en place : le premier internationalisé et le second plus personnel et local.

Les méthodologies développées par les pays hégémoniques et dont ils veulent généraliser l'utilisation *via* des projets de recherche internationaux se heurtent à de nombreuses difficultés dans les Territoires palestiniens. Lèbre La Rovere, Gitz et Santos Pereira décrivent les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux de modélisation économique, énergétique et d'usage des sols des enjeux climatiques dans les pays en développement. Ils expliquent : « *Au-delà des problèmes de désagrégation, de nombreuses difficultés techniques subsistent pour une représentation judicieuse des pays en développement dans les modèles globaux. D'un côté, elles tiennent à la disponibilité et à la validation des données et, de l'autre, à la nature des problèmes méthodologiques posés par la représentation de systèmes économiques, énergétiques et d'usage des sols à travers un ensemble d'équations et de variables mathématiques.* » (2007 : 185) Certains chercheurs développent des approches basées sur les statistiques pour travailler sur le changement climatique. Les études statistiques ne nécessitent pas l'utilisation d'un matériel sophistiqué et coûteux non disponible pour les chercheurs palestiniens. Il y a peu de chercheurs travaillant sur le changement climatique en Cisjordanie, les chercheurs travaillent plutôt sur l'impact du changement climatique sur tel ou tel secteur : les ressources en eau, l'agriculture, etc. Les conditions matérielles dans lesquelles se développe la recherche influencent les méthodologies qui vont être mises en œuvre et les recherches qui vont être réalisées. Ce phénomène de contournement conduit certains chercheurs à développer des études statistiques.

Le premier exemple est celui d'un hydrologue de Birzeit qui travaille sur le changement climatique et la gouvernance. Il présente ainsi ses recherches :

« We have done a study about climate change with students about climate change and governance, it's called GCVI (Governance Climate Vulnerability Index) [...] We calculated for the five countries – Israel, Palestine, Jordan, Syria and Lebanon – which are in this area for climate change. We calculate this index. We have measured the transparency, the corruption, we took data from the UNDP, from the World Bank. It's an interesting paper, I think it will be accepted easily in the

journal. »²⁶²

La méthode qu'il emploie pour construire cet indice est statistique. Il a créé un indice mesurant la vulnérabilité au changement climatique selon des critères de gouvernance. Le deuxième exemple est celui du directeur de la PALAST impliqué dans un projet de recherche international sur le changement climatique et les ressources en eau. Ainsi, il explique :

*« I am not really focusing much on climate change. I am trying right now to do something related to climate extremes events, this is statistical, this is what we could do actually, we don't need that much computation. It's a new research I am doing. We have background data, the data that we manage to use during the two phases of GLOWA project. I try to use that to try to assess the trend in climate extreme events like heat waves. »*²⁶³

Il utilise les résultats du projet au sein duquel il a travaillé pour développer sa propre recherche sur le changement climatique. Il souligne le fait que cette recherche, basée sur les statistiques, ne nécessite pas de matériel informatique spécifique. Les chercheurs développent donc un double système de recherche.

Par ailleurs, la PALAST propose la création d'un fonds de recherche palestinien : « le fonds national pour la science » et la centralisation des fonds internationaux. Selon son directeur²⁶⁴ cela conduirait à trois changements majeurs : la mise en réseau des chercheurs palestiniens, le développement des recherches sur les priorités scientifiques palestiniennes et des recherches qui lient plus le secteur privé et le monde de la recherche. Il explique :

*« As the Palestinian research, there is not national palestinian fund, we rely mainly on fundings coming from aboard. But we initiated something for the funds. We wish Palestinian centers begin to work on the priorities, national priorities, not about what the calls want but about the national priorities. The fund was initiated in 2002 and since then there was the 2nd Intifada, it stopped this fund. Two years ago, Doctor Salam Fayyad took the initiative to restart it. »*²⁶⁵

Il y a donc bien une volonté palestinienne de mieux maîtriser ces fonds et de donner une dynamique nationale à la recherche palestinienne. Selon ce chercheur, il y a une différence entre les intérêts de recherche des bailleurs de fonds et les intérêts de recherche palestiniens. En effet, il poursuit :

« We are trying to focus on linking Palestinian researchers and networking them. For example, it

²⁶² Entretien réalisé le 07/12/2011 à Birzeit.

²⁶³ Entretien réalisé le 01/11/2012 à Ramallah.

²⁶⁴ Entretien réalisé le 01/11/2012 à Ramallah.

²⁶⁵ Entretien réalisé le 01/11/2011 à Ramallah.

gives priorities to researchers in a consulted effort among 3 or more Palestinian institutions. This is very important. I am a university professor and I know that we don't cooperate with each other which is very important. The 2nd issue tries to work on our priorities, scientific priorities. I know that about water there are several issues that are priorities for us but sometimes you know the funding is coming from abroad, they are not very much knowing what really we need. Energy for example is one of the sectors which very needs to have funds, there are many other issues. [...] The 2nd issue is that we try in this fund to bring both the industrial sector, the business sector with the academic sectors. We have partnerships. »²⁶⁶

Il développe les atouts qu'offrirait un fonds de recherche palestinien. Cela permettrait aux chercheurs palestiniens de travailler conjointement, de travailler sur des enjeux palestiniens et de faire le lien entre les secteurs de la recherche et de l'industrie. En ce qui concerne les intérêts de recherche palestinien, il cite par exemple l'énergie qui est un secteur important mais peu développé.

Il explique aussi le fossé qu'il y a entre les projets financés par les bailleurs de fonds et une certaine réalité locale. Ainsi, il considère que les Territoires palestiniens sont en train de perdre leurs méthodes traditionnelles d'agriculture ou qu'il y a des espèces en danger mais que les fonds internationaux ne permettent pas de prendre en charge ces problèmes environnementaux locaux :

« I will be frank, there are few institutions working about nature but they are driven by the funds you know. [...] You know they should be initiators because we are losing in Palestine, we are losing the agriculture traditional way of cultivating the land and this is a very serious problem. [...] In the mountains, we have really endangered species. We are importing everything from the Israelis, we don't have seeds for example although we have the capacity. »²⁶⁷

Les projets de recherche internationaux développent des approches systématiques des problèmes pouvant être étudiés de la même manière partout dans le monde. Bouleau explique « *le passage d'une information écologique basée sur des espèces à une information basée sur des traits fonctionnels et des analyses multimétriques* » (2007 : 242). Elle pointe le rôle joué par les appels d'offre de recherche en Europe. En effet, l'approche fonctionnelle permet à l'ensemble des biologistes de travailler ensemble, les différences entre les espèces locales ne sont plus problématiques. Selon Bouleau, on passe ainsi « *[...] d'une rationalité substantive attachée à certaines espèces ou certains types [...] à une rationalité instrumentale où toute espèce est potentiellement remplaçable par une autre ayant les mêmes fonctions* » (2007 : 242). Forsyth (2011)

²⁶⁶ Entretien réalisé le 01/11/2011 à Ramallah.

²⁶⁷ Entretien réalisé le 01/11/2011 à Ramallah.

explique que les scientifiques analysent les phénomènes d'érosion grâce à l'équation universelle de perte du sol (*universal soil loss equation*) sans prendre en compte les contextes locaux. Cette équation est utilisée notamment du fait de son caractère généralisable mais elle décrit et prédit finalement mal les risques d'érosion. Nous pouvons donc penser que les bailleurs de fonds s'intéressent aux problèmes environnementaux de manière systématique et fonctionnaliste, c'est-à-dire qu'ils peuvent être mesurés, analysés grâce aux mêmes facteurs explicatifs. Dans ce contexte, tout ce qui est spécifique, local ou difficilement systématisable ne peut pas être pris en compte. Cela explique sans doute pourquoi certains acteurs rencontrés considèrent que certaines problématiques palestiniennes sont oubliées par les bailleurs de fonds.

Enfin, selon la PALAST²⁶⁸, le développement de la recherche doit être un « outil » pour l'État palestinien afin de favoriser le développement économique et social :

« The Academy believes that the time has come to employ all these possibilities for the development of science and technology in Palestine, on firm and clear national political bases, to complement the efforts of national institutions and unify them, for the sake of optimal use of available human resources, under such prevailing difficult economic conditions, and globalization that demand that the future state of Palestine use science and technology as a tool in developing the Palestinian society and its economy, and improving its global competitive standing. »

Ainsi, la création d'un champ de recherche palestinien doit être au service de l'État palestinien et du développement de la société palestinienne. Au contraire des fonds internationaux, la constitution d'une recherche palestinien serait donc une des clés pour la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État. Nous apercevons ici la dimension stratégique de la maîtrise de la recherche par les gouvernements. Selon Forero-Pineda et Jaramillo-Salazar (2002 : 151), le manque de soutien interne d'un État à la recherche est l'un des principaux obstacles à l'accès aux connaissances issues de la science mondiale. Cela participe à la division du travail entre scientifiques palestiniens et scientifiques des pays hégémoniques.

Conclusion du chapitre 5

Les chercheurs palestiniens sont des acteurs « intermédiaires » entre les échelles globale,

²⁶⁸ The Palestine Academy for science and technology, *Scientific research in Palestine, The reality, challenges, and means of activation and development*, december 2002, p.11.

nationale et locale. La poursuite des études supérieures et de la formation doctorale à l'étranger marque le parcours et la carrière des chercheurs palestiniens. Ceux qui rentrent dans les Territoires palestiniens ont acquis des compétences essentielles – maîtrise d'une langue étrangère, du langage des bailleurs de fonds et la constitution d'un réseau international – qui leur permettent de naviguer entre les échelles internationale et nationale. En effet, ils poursuivent certaines coopérations grâce aux réseaux tissés à l'étranger. Les ONG jouent un rôle important dans le secteur de la recherche et du développement. Ainsi, plusieurs figures de chercheurs peuvent être identifiées. Les chercheurs universitaires travaillant au sein des universités et les chercheurs experts travaillant au sein des ONG. Cependant, les frontières entre les deux milieux sont poreuses, les chercheurs universitaires réalisent des missions d'expertise et des consultances tandis que les chercheurs experts participent à des projets de recherche internationaux.

Ces acteurs « multi-positionnés » travaillent en relation avec l'AP. Tous les acteurs intervenant dans le secteur de la gestion de l'eau et du changement climatique se connaissent et se côtoient. Les bailleurs de fonds font appel à des chercheurs identifiés comme des « spécialistes » pour réaliser des expertises pour les institutions gouvernementales. Ainsi, les chercheurs traduisent leurs savoirs scientifiques en recommandations politiques. De par l'importance des rentes liées à la recherche et au développement et en l'absence d'une politique nationale de la recherche, les chercheurs sont insérés dans les projets internationaux qui produisent les savoirs et discours hégémoniques sur l'environnement. Dans un contexte de développement de la recherche sur projets, ils sont soumis aux mêmes contraintes que les chercheurs des pays industrialisés qui doivent répondre à des appels à projets. Néanmoins, en situation de périphérie par rapport au centre que constituent les pays du « nord », les acteurs palestiniens doivent répondre aux attentes des bailleurs de fonds et des chercheurs de ces pays. Ils deviennent des spécialistes du territoire palestinien, du local. Si cela leur permet d'être indispensables aux yeux des bailleurs, cela cadre leurs activités de recherche. Les chercheurs palestiniens produisent des données qui alimentent des centres de calculs situés dans les pays industriels. Ils ne participent pas à l'élaboration des cadres théoriques des projets de recherche auxquels ils participent. Certains chercheurs notent le fossé qui existe entre les intérêts scientifiques des bailleurs et les besoins de la recherche palestinienne. Certains s'adaptent ou contournent ces effets de domination en menant leur propre recherche.

Nous rejoignons donc la conclusion, dans le domaine des sciences naturelles, de Romani qui « [...] s'est attaché à montrer que les sciences sociales sont possibles et pensables dans un espace

sans État, ni démocratie ni paix » (2008 : 502). Cependant, les chercheurs palestiniens travaillent dans un cadre pensé par les pays du « nord » où les problèmes environnementaux sont construits de manière systématique permettant une application des méthodologies, des cadres théoriques et des recommandations aux autorités gouvernementales à l'échelle du globe et en niant toute spécificité locale. Si la recherche se fait dans un contexte de rapports de domination entre les pays industrialisés et les PED, les chercheurs palestiniens ont également des intérêts propres à ce que le système fonctionne ainsi puisque cela leur permet d'augmenter leur capital financier, social et d'influence sur l'action publique.

CHAPITRE 6-TRANSFERTS DE MODÈLES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET HYBRIDATION : RÉPONDRE AUX ATTENTES DES BAILLEURS ET AFFIRMER LA DIMENSION ÉTATIQUE DE L'AP

Dans le chapitre précédent nous avons analysé la circulation des savoirs et des solutions d'action publique. Nous allons maintenant nous pencher sur les impacts de cette circulation à l'échelle nationale palestinienne. Nous étudions spécifiquement le cas des modèles de la GIRE et du PANA. Du fait de l'importance des montants de l'aide publique au développement dans les Territoires palestiniens, nous faisons le choix de suivre les bailleurs de fonds. Ainsi, dans le domaine de l'eau, cela signifie que nous nous focalisons spécifiquement sur l'eau potable domestique puisque c'est le principal secteur d'intervention des bailleurs de fonds. Il est donc important, avant de plonger dans l'étude de la gestion de l'eau domestique, de rappeler le contexte palestinien de la gestion de l'eau dans son ensemble. L'eau utilisée pour l'agriculture, c'est-à-dire pour l'irrigation est la principale source de consommation d'eau (Trottier, 1999). Les accords d'Oslo stipulent que l'eau potable doit être gérée par l'APE. Inspirés par la communauté internationale et partageant les ressources en eau sur une base quantitative, ils ne prennent pas en compte la myriade d'institutions locales de gestion de l'eau selon des régimes communaux ou privés (Trottier, 2012b). Tous les efforts des bailleurs de fonds se sont jusqu'alors focalisés sur l'APE. C'est seulement récemment que les bailleurs de fonds ont commencé à orienter leurs financements vers l'eau à destination des usages agricoles avec notamment le financement d'un barrage à Al Auja. Le projet ANR « De terres et d'eaux » et les travaux de Trottier (2013) sur le village de Al Auja analysent en détail les enjeux concernant l'irrigation. Nous nous concentrons donc sur l'eau domestique.

Dans les Territoires palestiniens, la constitution d'un problème public autour du climat ou de la mise en place d'un modèle de gestion de l'eau se fait dans le cadre de la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds, et sous leur influence, par le biais notamment de la reproduction de standards internationaux. À partir de l'étude des transferts de politiques publiques (Delpuech, 2008 ; Dolowitz et Marsh, 2000) qui posent l'hypothèse d'une homogénéisation, ou du moins d'une internationalisation de l'action publique, nous évoquerons les interactions entre les échelles internationale et nationale. Dans les Territoires palestiniens, ces dynamiques sont indissociables de l'aide internationale. Nous étudierons donc la façon dont se construisent les questions climatiques et de gestion de l'eau dans le cadre palestinien à travers la circulation des normes, des idées et des

instruments d'action publique. Même si l'on tend aujourd'hui vers un développement des études globales sur les transferts de politiques publiques, deux approches au moins peuvent être identifiées (Delpeuch, 2008 : 5), qui se situent, pour l'une, à un niveau macro, en se focalisant davantage sur les institutions, pour l'autre, à un niveau micro, en s'intéressant davantage aux acteurs. Nous avons fait ici le choix d'une approche macro qui se focalise sur l'APE et sur le ministère des Affaires environnementales.

Les réformes du système de gestion de l'eau sont à replacer dans le contexte plus large d'économie politique de transformation des services. En effet, les réformes, et notamment la commercialisation, observées dans le secteur de la gestion de l'eau peuvent être mise en regard de celles entreprises dans le secteur de l'électricité. Bakker (2004 : 5-6) explique, à partir de l'exemple du Royaume-Uni que les changements dans la politique de l'approvisionnement en eau potable (privatisation ou nationalisation) sont à situer dans le cadre plus général de la transformation de la fourniture de services à la population comme le charbon ou le pétrole. Si les transformations observées dans les Territoires palestiniens doivent être interprétées en lien avec ce contexte plus large nous verrons également que l'hypothèse d'homogénéisation de l'action publique posée par l'étude des transferts de politiques publiques ne doit pas occulter la prise en compte des contextes socio-politiques nationaux dans la construction de l'action publique. Ce chapitre étudie les discours des deux institutions nommées ci-dessus à travers leurs lois, leurs stratégies, leurs politiques ou leurs communications mais également à travers l'analyse des discours des acteurs interviewés. Nous analysons comment des solutions d'action publique, construites à l'échelle internationale, sont reprises au niveau national (Section 1). Il ne s'agit pas d'étudier si cela fonctionne, si c'est un échec ou non, mais de comprendre les logiques qui sous-tendent ces dynamiques et d'analyser les relations de domination mais également les processus d'hybridation ou de traduction. Ce chapitre, s'il met en lumière certaines limites ou incohérences, ne se situe pas dans l'optique de *problem solving*, souvent normative.

L'analyse du transfert des modèles de gestion de l'environnement est indissociable du contexte politique palestinien. La sociologie de la traduction, entendue comme un « [...] *mode d'adaptation par des pays d'institutions ou de politiques publiques étrangères* » (Lascoumes, 2010 : 638) permet d'étudier la manière dont les modèles sont intégrés par les institutions palestiniennes. La GIRE et le PANA peuvent être considérés comme des instruments d'action publique définis comme « [...] *un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux*

spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2014 : 325). Ce concept est intéressant car il permet de mettre en lumière les valeurs dont sont porteurs les instruments. Ils participent à un cadrage spécifique des problématiques auxquelles ils viennent répondre. Ce sont des outils de gouvernement qui permettent d'analyser les relations entre les gouvernants et les gouvernés. Ici, nous nous intéressons particulièrement aux instruments et à ce qu'ils disent de la construction de l'État palestinien. Ce chapitre analyse les interactions entre les échelles internationale et nationale dans la construction de l'action publique environnementale palestinienne. L'AP joue un rôle central dans ces processus puisqu'elle est au cœur des politiques de développement et de coopération. En effet, dans le cadre de la promotion de la solution à deux États comme solution au conflit, les bailleurs de fonds, comme l'AP, cherchent à consolider la dimension étatique de cette dernière. L'hybridation résulte alors des liens tissés par l'AP entre la construction de l'État palestinien et la gestion des questions environnementales (Section 2).

Les approches constructivistes des relations internationales s'intéressent de plus en plus au rôle des savoirs, et aux acteurs qui les produisent, en tant que forme de pouvoir. Dans l'ouvrage de Pettenger (2007), les travaux de chercheurs travaillant dans une perspective constructiviste sur le changement climatique sont réunis. Ils analysent les interactions entre le pouvoir et les savoirs et la manière dont les représentations sociales du changement climatique se sont construites en lien avec ces interactions. L'objectif est de comprendre la construction sociale de ce qu'est le changement climatique, de ce que sont ses causes et de ses conséquences. Ils s'opposent à l'approche positiviste qui considère que les faits existent indépendamment de l'observateur qui les analyse et qui travaille dans une optique de « résolution des problèmes ». Nous n'entrons pas ici dans les détails des oppositions entre néo-réalistes et constructivistes. Elles se sont développées autour des débats entre Wendt (1999) qui défend une approche constructiviste des relations internationales (les idées et les normes sont au cœur de l'explication du comportement des États) et Waltz (1979) qui représente l'approche néo-réaliste (les comportements des États sont compris à l'aune des pressions et de la concurrence qui s'exercent entre eux). De façon sans doute un peu schématique, alors que les constructivistes considèrent que les États sont des acteurs sociaux, les néo-réalistes analysent les relations internationales uniquement au prisme des relations interétatiques, déterminées par les contraintes structurelles qui définissent l'ordre international, et sous-estiment les questions politiques internes.

Pettenger (2007) développe les caractéristiques de l'approche constructiviste adoptées dans l'ouvrage collectif en trois points. Tout d'abord, les auteurs considèrent que le matériel et l'idéal sont imbriqués. Dit simplement, cela signifie qu'il n'y aurait pas de changement climatique sans le CO₂. Les faits matériels, tout en étant pris en compte, sont considérés comme étant des constructions sociales. Ensuite, ils veulent dépasser la dualité agent/structure et considèrent que les agents sont des acteurs. Enfin, leur objectif est de comprendre les processus et d'appréhender les changements. Pour cela, ils se basent sur deux approches constructivistes : la première centrée sur l'analyse des normes et la seconde sur l'analyse des discours. Il existe plusieurs approches constructivistes, nous ne revenons pas en détail sur ces nuances car cela n'est pas utile à la compréhension de notre objet. Nous reprenons une définition large qui est le dénominateur commun aux approches constructivistes, à savoir « [...] *constructivists in the fields of international relations focus on social forces to explain or understand the process(es) of political change* » (Pettenger, 2007 : 9). Les normes sont des constructions sociales créées par les interactions entre les acteurs qui viennent alternativement contraindre, renforcer et définir la compréhension des acteurs du monde social. Comment les acteurs choisissent, sélectionnent ou rejettent les normes ? Comment les discours émergent ? Quels sont les processus de formation des savoirs et du pouvoir ? Certains discours ont le pouvoir d'exclure ou d'inclure. Comment les discours ou les normes dominantes gagnent de l'importance ? Nous pouvons transposer ces questions au sujet des modèles de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique adoptés par l'AP. L'ouvrage ne répond cependant pas à la question : Pourquoi les décideurs politiques ou le public acceptent-ils ces normes ou discours ? (Cass et Pettenger, 2007). Nous tâcherons d'apporter un début de réponse à cette question en soulignant les liens entre l'adoption de ces instruments d'action publique et la volonté de construction étatique de l'AP. En effet, les discours hégémoniques accordent un rôle important à l'État, ils permettent donc à l'AP d'affirmer et de légitimer son pouvoir. Nous verrons dans le chapitre suivant comment ces normes et ces discours sont également instrumentalisés par l'AP. Nous remarquerons donc que les comportements des États ne sont pas uniquement définis par la matérialité de leur pouvoir mais également par l'adhésion ou le rejet de certaines idées. Le fil rouge de ce chapitre est de comprendre les interactions entre les transferts de solutions d'action publique et la construction étatique de l'AP.

Section 1-Reprenre les modèles internationaux de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique

Certains modèles de gestion des ressources naturelles sont promus par des acteurs et deviennent des modèles hégémoniques, des modèles de référence. Nous avons vu précédemment que pour la gestion des ressources en eau, des gestionnaires ont développé la GIRE, qui s'est imposée comme modèle au sein des arènes politico-scientifiques internationales. La GIRE répond aux principes de développement durable : « *Riding the momentum that Rio gave to the idea of sustainability, IWRM had emerged by the late 1990s as the predominant language of international water debates and forums. The rise of IWRM to near-hegemonic status as a framework for thinking about water problems brought with it some welcome new emphasis: the importance of demand management, the importance of ecological functions and attention to the health of freshwater ecosystems, and the need for greatly broadened social participation in water governance.* » (Conca, 2008 : 200) Attention, précisons que cette description est un idéal qui souffre de certaines difficultés de mise en œuvre. Molle (2012) souligne quatre faiblesses du concept : il dépolitise les enjeux ; il peut être détourné ou instrumentalisé par des groupes d'intérêts ; il contient un message réifié, mobilisé de manière statique dans des contextes très divers, et il rencontre des difficultés dans le passage à la mise en œuvre de par l'insuffisance de la prise en compte de la complexité du réel. Trottier (2012) a montré que la GIRE est normative au sens où elle reflète les représentations des ingénieurs sur la manière dont l'eau doit être gérée. L'ensemble des bailleurs de fonds promeut la GIRE à travers les politiques de développement. Par ailleurs, dans les pays industrialisés c'est une version spécifique de ce modèle qui est mise en œuvre. En France, la loi sur l'eau de 1964 crée les Agences de l'eau qui gèrent les ressources en eau à l'échelle des bassins versants. Dans un contexte de décentralisation et de développement de grands projets gaullois comme le nucléaire, la création de six agences est le corollaire à la mise en place de la DATAR (Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Attractivité Régionale) et répondait également à la volonté de respecter la tradition de l'implication des trois grands corps d'ingénieurs²⁶⁹ dans les questions de gestion de l'eau. La mise en place des agences répond à la fois à la volonté de contrôle étatique et au principe libéral d'égalité devant la concurrence au niveau national (Barraqué, 2007). Au niveau de l'UE, la DCE adoptée en 2000, fait de la GIRE le modèle de gestion de l'eau par excellence. La GIRE correspond au « modèle de Rio » qui est caractérisé par quatre dimensions : « [...] *a regulatory strategy of international environmental regimes, a technological strategy of ecological modernization, a participatory strategy based on stakeholder dialogue, and a political strategy of global bargaining*

²⁶⁹ Le Corps des ingénieurs des Mines, celui des Ponts et Chaussées et celui du Génie rural des Eaux et des Forêts.

across North-South divide in world politics » (Conca, 2008 : 194). L'un des points importants de ce régime de gouvernance mondiale est qu'elle repose sur des négociations entre les pays du « nord » et les pays du « sud ». Les négociations autour du changement climatique sont instituées au niveau international lors des COP. Dans ce contexte, le changement climatique est également l'objet de négociations « nord-sud » quant aux responsabilités de chacun, à la diminution des émissions et aux moyens d'adaptation. La quasi-totalité des pays participe au régime mondial du climat à travers la CCNUCC. La Convention prévoit des mécanismes financiers pour permettre aux pays les plus vulnérables de s'adapter au changement climatique. Même si des financements bilatéraux existent, la masse la plus importante des fonds est allouée dans ce cadre. La CCNUCC prévoit et diffuse des modèles de stratégies d'adaptation au changement climatique : les Programmes d'Action Nationaux à des fins d'Adaptation (PANA). Ainsi, pour la gestion des ressources en eau comme pour la mise en place d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, l'AP mobilise les modèles hégémoniques. Elle reprend les principes de la GIRE pour sa politique de gestion de l'eau (1.1) tandis que le ministère des Affaires environnementales reprend le PANA pour sa politique d'adaptation au changement climatique (1.2).

1.1-La GIRE, modèle de gestion de l'eau

La GIRE est le modèle de gestion des ressources en eau dominant à l'échelle mondiale et promu par les bailleurs de fonds. La définition de la GIRE qui est reprise par les acteurs est majoritairement celle du Partenariat Mondial sur l'Eau qui la décrit ainsi :

*« A process which promotes the coordinated development and management of water, land and related resources in order to maximise the resultant economic and social welfare in an equitable manner without compromising the sustainability of vital eco-systems. »*²⁷⁰

Dans le cadre de sa politique de coopération, l'UE promeut la GIRE :

*« La Commission européenne préconise l'utilisation de la GIRE et de l'approche sectorielle lors de la programmation et la mise en œuvre de la coopération. »*²⁷¹

L'Union pour la Méditerranée (UpM) reprend également à son compte les principes de la GIRE :

²⁷⁰ Site Internet du Partenariat Mondial sur l'Eau, <http://www.gwp.org/en/ToolBox/ABOUT/IWRM-Plans/>, consulté le 09/02/2014.

²⁷¹ Commission européenne, *Complémentarités et synergies entre l'approche sectorielle et la gestion intégrée des ressources en eau*, Document de Référence N° 7, Collection Outils et Méthodes, Développement et gouvernance du secteur de l'eau, Décembre 2009, p.5.

« Reconnu[e] par le Partenariat mondial pour l'eau [... la] GIRE est conforme au mandat dans le domaine de l'information accordé à l'UpM par la Conférence ministérielle sur l'eau de l'Union pour la Méditerranée, tenue en décembre 2008. »²⁷²

L'Union pour la Méditerranée participe à la coopération euro-méditerranéenne. En 1995, le Processus de Barcelone est initié, suivant la signature des accords d'Oslo, et avec l'objectif de créer une zone de paix en Méditerranée. En 2002, la politique de voisinage est lancée dans l'optique de promouvoir « la prospérité, la stabilité et la sécurité »²⁷³ aux frontières de l'UE. En 2007, lors de la campagne électorale présidentielle française, N. Sarkozy lance l'idée d'un projet d'Union méditerranéenne qui aboutit en juillet 2008 à l'UpM. Le projet initial porté par N. Sarkozy a été modifié sous l'influence de l'Allemagne principalement. Au départ, il devait regrouper les pays du pourtour méditerranéen uniquement, l'UpM regroupe finalement l'ensemble des États membres, la Commission européenne et 15 pays méditerranéens. La Ligue Arabe participe également aux réunions. L'UpM fait partie intégrante de la politique de voisinage de l'UE. Peu après le lancement de l'UpM, l'opération israélienne dans la bande de Gaza (appelée opération « Plomb durci » par les autorités israéliennes se déroule entre décembre 2008 et janvier 2009) éclate, portant grandement atteinte à l'UpM et à son objectif de paix en Méditerranée. Par ailleurs, des critiques s'élèvent et dénoncent les carences démocratiques des projets mis en place. La dimension politique et le poids des pays du « nord » est dénoncé. Ainsi, par exemple, l'un des premiers projets mis en œuvre est le Plan solaire méditerranéen, promu notamment par l'Allemagne leader dans le secteur. L'UpM, partie intégrante de la politique de voisinage de l'UE, participe donc à la promotion de la GIRE.

De la même manière, l'AFD inscrit son action dans le giron de la GIRE :

« La Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est inscrite au niveau des bassins versants, et présuppose un cadre sectoriel en place à cette même échelle. Dans ce cadre, les actions de l'AFD visent à soutenir une distribution optimale de la ressource en eau selon les usages qui tiennent [sic] compte du prix de revient, de la valorisation économique de l'eau, et anticipent les effets des changements climatiques (adaptation). »²⁷⁴

La Banque Mondiale dans son rapport de 2009 sur les Territoires palestiniens explicite sa politique. Elle vise, entre autres, à renforcer les capacités et la gestion de l'APE à travers la mise en place de groupes de travail où elle transmet aux Palestiniens les « bonnes » pratiques de GIRE :

²⁷² Site Internet de l'Union pour la Méditerranée, <http://ufmsecretariat.org/fr/workshop-on-integrated-water-resources-management-iwrm-indicators/>, consulté le 09/02/2014.

²⁷³ Site Internet de l'UE, http://eeas.europa.eu/enp/index_fr.htm, consulté le 02/06/2014.

²⁷⁴ Site Internet de l'AFD, <http://www.afd.fr/Jahia/site/afd/contexte-et-strategie>, consulté le 30/01/2014.

« *The Bank has been providing technical assistance to PWA since 2006 aimed at building capacity to improve its management of water resources. This largely took the form of workshops and learning events for Palestinian stakeholders to share experiences and learn about good integrated water resources management (IWRM) practices.* »²⁷⁵

La GIRE est donc le cadre des politiques de développement et de coopération des bailleurs de fonds. Ils financent des projets qui visent à remplir les objectifs de la GIRE mais également à transmettre des savoirs et des savoir-faire aux acteurs palestiniens (Fustec, 2013). De façon synthétique, les idées fortes de la GIRE sont : une gestion durable des ressources en eau à l'échelle du bassin versant, la participation de l'ensemble des acteurs concernés, la mise en place d'une bonne gouvernance et l'évaluation économique des politiques de l'eau. Nous verrons dans cette section l'omniprésence des références à la GIRE dans les discours et les politiques de l'APE. Nous nous pencherons ensuite plus en détail sur deux dimensions de la GIRE considérées comme importantes par les bailleurs de fonds et pour l'AP : la mise en place d'un système de financement pérenne de la gestion de l'eau et la gestion transfrontalière des ressources en eau. Si l'amélioration de la gouvernance est également un point crucial (voir Chapitre 3), la question de la participation des acteurs ne semble pas être un enjeu prioritaire.

1.1.1-Les principes de la GIRE repris dans les discours de l'APE

La GIRE est reprise dans toutes les communications de l'APE, dans les documents d'orientation stratégique, les lois et les rapports. Dans ce paragraphe nous nous basons principalement sur la communication de l'APE lors du FME à Marseille en 2012, sur le site Internet de l'APE et sur le rapport produit en 2012 « *Water supply report 2010* »²⁷⁶. Ces documents sont rédigés en anglais, à l'image de la loi sur l'eau de 2002 mais également de la Loi n°7 de 1999 sur l'environnement (éditée en format poche en anglais et en arabe avec le soutien de la GTZ). Ces textes sont élaborés avec le soutien des bailleurs de fonds, conjointement avec des experts internationaux. Ces documents sont tournés vers l'extérieur, c'est-à-dire qu'ils font partie de la communication de l'APE à destination des bailleurs de fonds par exemple. À titre de comparaison, le site Internet du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

²⁷⁵ Banque Mondiale, *West Bank and Gaza strip, Assessment of restrictions on Palestinian water sector development*, Report No. 47657-GZ, 2009, p.iii.

²⁷⁶ L'intégration de principes de gestion de l'eau intégrée est visible dès 2002 avec la loi sur l'eau et dès 2003 à travers le « *Integrated Water Management Plan* ».

français est uniquement en français²⁷⁷. Notons qu'une nouvelle loi sur l'eau est parue en 2013 et un décret d'application en 2014 en arabe. Il serait intéressant de poursuivre les réflexions entamées dans cette section par une étude approfondie de cette loi. En effet, la loi sur l'eau de 2002 rédigée en anglais était contredite par certains décrets d'application, rédigés en arabe, reconnaissant certaines institutions informelles (Trottier, 1999).

L'APE reprend à son compte les principes du développement durable (Fustec, 2013). Elle explique qu'elle doit gérer de manière durable les ressources en eau en prenant en compte les besoins des générations futures :

*« Ensure the most effective and optimal methods of managing all available water resources in Palestine and in sustainable development in order to achieve a balance between the quality and quantity of water and the Palestinian current and future needs. »*²⁷⁸

Elle reprend également la majorité des éléments des principes de Dublin²⁷⁹ qui forment la base de la GIRE. Nous retrouvons le principe n°1, c'est-à-dire l'idée que l'eau est indispensable à la vie :

*« L'eau a une valeur unique pour la survie et la santé humaine, et tous les citoyens ont un droit à une eau de bonne qualité pour leur consommation personnelle, à un coût soutenable. »*²⁸⁰

Le principe n°2 sur la participation des usagers, planificateurs et décideurs est aussi présent :

*« La participation du public dans la gestion du secteur de l'eau doit être assurée. »*²⁸¹

Ou encore :

*« Development of water resources should be based on a participatory approach that includes all parties of interest (including end users, planners and decision makers) on all different levels. »*²⁸²

Rappelons que ceci constitue la rhétorique de l'APE destinée en grande partie aux bailleurs de fonds. La distance entre les principes et la pratique est importante. La gestion de l'eau par l'APE est très technocratique, réalisée conjointement avec les bailleurs de fonds et peu en concertation avec

²⁷⁷ Site Internet du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement français, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>, consulté le 20/12/2011.

²⁷⁸ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/page.aspx?id=QUv1WMa1538984601aQUv1WM>, consulté le 07/02/2014.

²⁷⁹ Conférence internationale sur l'eau et l'environnement, 1992.

²⁸⁰ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/DesktopDefault.aspx?tabID=4126&mid=11876&lang=en&ModeID=0&PageID=18>, consulté le 04/12/2011.

²⁸¹ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/DesktopDefault.aspx?tabID=4126&mid=11876&lang=en&ModeID=0&PageID=18>, consulté le 04/12/2011.

²⁸² Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/page.aspx?id=QUv1WMa1538984601aQUv1WM>, consulté le 07/02/2014.

les usagers. À titre d'exemple, le projet de réforme de l'APE (voir Chapitre 3) est entièrement conduit sur proposition des bailleurs de fonds. Enfin, le principe n°4 qui considère l'eau comme un bien économique est repris :

« *L'eau est un bien économique.* »²⁸³

Nous ne retrouvons pas de référence spécifique au rôle des femmes dans la gestion de l'eau (principe n°3).

La politique nationale en termes de gestion de l'eau reprend et décline les principaux éléments du développement durable. La politique de l'APE s'inscrit dans un contexte qu'elle qualifie de rareté des ressources en eau, souligne que l'eau est essentielle pour la vie et reconnaît les valeurs sociales, environnementales et économiques de l'eau²⁸⁴. La GIRE suppose ici une distribution équitable des ressources entre les différents types d'usages²⁸⁵. Par ailleurs, l'APE intègre la question de la gestion des eaux usées et considère que les pollueurs doivent être pénalisés²⁸⁶. Les eaux usées doivent être traitées afin de constituer de nouvelles ressources en eau dans un contexte de nouveau caractérisé par la rareté des ressources. C'est cet argument de la rareté ou de la raréfaction des ressources qui a été l'un des arguments clés dans la promotion de la GIRE. La participation et la sensibilisation des acteurs concernés, autres points clés de la GIRE, ne sont pas oubliés dans la stratégie de gestion de l'eau de l'APE²⁸⁷. Dans un rapport de 2012, « *Water supply report* », qui dresse la situation du secteur de l'eau en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et présente également la politique nationale palestinienne en termes de gestion de l'eau, l'APE décrit un objectif de développement et de gestion durable des ressources en eau dans un cadre transparent, durable et responsable :

« *Within the context of the National Water Policy and the draft Water Management Strategy ; the overall objective and guiding vision of the Palestinian Water Authority is the equitable and sustainable management and development of Palestine's water resources. This corresponds with the PWA's mission of securing a transparent, sustainable and accountable environmentally sound*

²⁸³ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/DesktopDefault.aspx?tabID=4126&mid=11876&lang=en&ModeID=0&PageID=18>, consulté le 04/12/2011.

²⁸⁴ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/page.aspx?id=QUv1WMa1538984601aQUv1WM>, consulté le 09/02/2014.

²⁸⁵ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/page.aspx?id=QUv1WMa1538984601aQUv1WM>, consulté le 09/02/2014.

²⁸⁶ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/page.aspx?id=QUv1WMa1538984601aQUv1WM>, consulté le 09/02/2014.

²⁸⁷ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/page.aspx?id=QUv1WMa1538984601aQUv1WM>, consulté le 09/02/2014.

development of water resources through efficient regulations and equitable water management. »²⁸⁸

Par ailleurs, la première phrase de Shaddad Attili, responsable de l'APE dans l'avant-propos de ce rapport fait référence à la GIRE :

« It is apparent to all water professionals including scientists, managers, planners, and decision makers that the availability of information and data on the water situation is the key stone for water sector development as well as a key element for the Integrated Water Resources Management and planning in any country. »²⁸⁹

La première phrase de ce rapport sous-entend que GIRE est un modèle pour tous les pays. Cela démontre à la fois l'importance accordée à ce mode de gestion mais également la volonté des auteurs que cela soit su par les lecteurs. Rappelons que ce rapport a été réalisé avec le soutien financier et technique de l'UNICEF. L'APE reconnaît la GIRE comme le modèle universel de gestion des ressources en eau.

La stratégie pour l'eau et les eaux usées pour la période 2011-2013 réaffirme les principes du développement durable et de la GIRE :

« The Palestinian Water Authority (PWA) recently obtained Council of Ministers approval of its three year Water and Wastewater Strategy 2011-2013. Its primary objectives include: improving governance in the sector; extending water and wastewater services to all communities, commercialization of water and sanitation services, upgrading infrastructure, and combating systemic water losses. »²⁹⁰

De nouveaux points sont soulignés : l'amélioration de la gouvernance, la commercialisation et la lutte contre le gaspillage. L'adoption de la GIRE est affirmée dans les discours et dans les orientations politiques et stratégiques l'APE. Ils font écho aux attentes des bailleurs de fonds. Cela se traduit, pour l'amélioration de la gouvernance, par la mise en place d'un programme de réformes.

Paradoxalement, certains acteurs affirment que dans la situation actuelle, la mise en place de la GIRE n'est pas possible. Dans un rapport, la BM explique que, du fait des accords d'Oslo et de l'article 40 qui suppose que toute décision concernant la gestion de l'eau en Cisjordanie requiert la validation du JWC (où les Israéliens ont de fait le droit de veto), la GIRE n'est pas applicable :

²⁸⁸ Palestinian Water Authority, *Water supply report 2010*, March 2012, p.9.

²⁸⁹ Ibid., p.6.

²⁹⁰ Report of the Palestinian National Authority to the Ad Hoc Liaison Committee, *Building Palestine, Achievements and challenges*, September 21st, 2010, New York, p.35.

*« The PWA is unable to conduct integrated management of resource in the West Bank within the current governance framework. The governance system established by Article 40 requires the approval by Israeli authorities of any proposed PA management of West Bank water resources. »*²⁹¹

Le responsable de l'APE, dans une lettre adressée au consul égyptien de Bruxelles, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, explique qu'il comprend l'importance de la GIRE dans un contexte de rareté des ressources en eau mais qu'il n'est pas possible de la mettre en place dans les Territoires palestiniens car l'APE n'a pas le contrôle des ressources :

*« Initially, the Barcelona Process: Union for the Mediterranean has emphasized the importance of Integrated Water Resource Management (IWRM) as a solution to issues of water scarcity. Although the Palestinian Water Authority recognizes the importance of IWRM as a tool for the sustainable development of water resources, the utilization of IWRM as an effective model is not applicable in the Occupied Palestinian Territory where the Palestinian Authority does not exercise the most basic form of control over the water sources – both groundwater and surface water. »*²⁹²

Nous avons choisi cet exemple pour montrer la différence des stratégies de communication lorsque les dirigeants de l'APE s'adressent à un pays dont ils ne dépendent pas financièrement. Cette lettre date de 2008, et à ce moment des plans de gestion de l'eau reprenant les principes de la GIRE ont déjà été réalisés par l'APE. Nous posons l'hypothèse que cette affirmation de Shaddad Attili n'est possible que parce qu'elle s'adresse à un représentant d'un pays qui n'est pas un bailleur de fonds, un pays arabe et non d'un pays du « nord ». Il y a donc ici un double discours de la part du représentant de l'APE qui révèle une contradiction forte dans les discours de l'APE suivant qu'ils soient destinés aux bailleurs de fonds ou non. Lorsqu'elle s'adresse aux bailleurs de fonds elle explique qu'elle met en œuvre la GIRE, tout en soulignant les difficultés liées à l'occupation israélienne mais sans les mettre en opposition avec la GIRE. Dans ce cas, elle mobilise le droit international pour dénoncer les impacts de l'occupation sur la gestion des ressources en eau (Chapitre 7). Lorsqu'elle s'adresse à des acteurs dont elle ne dépend pas financièrement, elle affirme que l'occupation israélienne est un obstacle à la mise en place de la GIRE. Les doubles discours de l'APE selon le public auquel elle s'adresse ont déjà été mis en évidence par Trottier (1999). Un point important de la GIRE pour les bailleurs de fonds est la mise en place de mécanismes pérennes de financement.

²⁹¹ Banque Mondiale, *West Bank and Gaza strip, Assessment of restrictions on Palestinian water sector development*, Report No. 47657-GZ, 2009, p.vii.

²⁹² Lettre de S Attili, chairman of the PWA à H.E. Dr. Mahmoud Karem, Ambassador of the Arab Republic of Egypt October 7, 2008, W10.16.2008Sh.A, Brussels, Belgium.

1.1.2-Un système de gestion de l'eau « économiquement soutenable »

La mise en place d'un système de gestion de l'eau économiquement soutenable est une préoccupation des bailleurs de fonds intervenant dans les pays du « sud ». C'est également un point particulièrement sensible dans les Territoires palestiniens. Néanmoins, la question de la définition de ce qu'est un système de gestion de l'eau économiquement soutenable se pose. Adams (2009 : 153) explique : « *There are numerous candidate indicators of sustainability (Parris and Kates (2003) identify over 500).* » Il précise que le PIB mesure la taille de l'économie mais que l'évaluation de son caractère durable dépend de ce que l'on qualifie de « croissance » et de la manière dont on le réalise. En effet, une catastrophe naturelle peut avoir des effets positifs sur le PIB car de nombreux services vont devoir être mobilisés pour reconstruire, nettoyer, etc. À l'échelle d'un projet ou d'un programme la durabilité est généralement évaluée à l'aune d'une analyse coût-bénéfice. Il existe néanmoins de sérieuses questions sur la manière dont ces analyses permettent de prendre en compte les dimensions sociales et environnementales d'un projet en les convertissant en termes monétaires (Espeland, 1998 ; Adams, 2009 : 158; Trottier, 2012a). Le modèle dominant d'évaluation de la soutenabilité d'un projet est donc l'analyse coût-bénéfice même si elle est controversée. Pour les services de l'eau, dans un contexte de marchandisation des ressources, la notion de soutenabilité économique est associée au paiement par les usagers de l'ensemble des coûts concernant la gestion, la distribution et le traitement de l'eau. C'est une définition spécifique de la « soutenabilité » qui exclut par exemple tout type de subventions, considérées comme des dérégulateurs du marché économique.

Le système de distribution de l'eau est complexe. En Cisjordanie, l'eau est fournie soit par la compagnie israélienne Mekorot, soit par les acteurs palestiniens. Les sources d'eau palestiniennes sont les puits du WBWD, les puits des municipalités, les puits et sources privés et ceux communautaires. Les distributeurs sont : les conseils de villages (*service council*) en zone rurale, les municipalités en zone urbaine ou les prestataires de services d'eau comme la *Jerusalem Water Undertaking (water services providers)*. L'eau achetée à Mekorot représente plus de 36% du total de l'eau distribuée en Cisjordanie en 2010²⁹³. L'APE fait face à un problème de recouvrement du fait du non-paiement d'une partie de l'eau fournie par Mekorot. Le gouvernement israélien récupère les sommes manquantes sur la TVA qu'ils doivent normalement rembourser à l'AP. C'est donc en définitive le budget de cette dernière qui est affecté. Le problème de non remboursement par les

²⁹³ Palestinian Water Authority, *Water supply report 2010*, March 2012, p.17.

municipalités des sommes dues au WBWD n'est pas nouveau.

En 1998 et 1999, la municipalité de Bethléem et des fournisseurs français voulaient mettre en place un projet visant à réduire les vols d'eau, à imposer le paiement de l'eau consommée et à améliorer l'efficacité du réseau. Ce projet visait notamment à mettre en place des compteurs d'eau. Or, ces compteurs d'eau français étaient déficients et ont conduit à des augmentations très importantes des factures et à une perte de confiance envers les autorités de gestion de l'eau (Selby, 2003 : 164). Dix ans plus tard, le chargé de projet « secteur eau et assainissement » du bureau de l'AFD de Jérusalem explique la politique d'amélioration du taux de recouvrement :

« Sur Tubas on a 4 villages ou villes parce que c'est 70 000 habitants, un sur lequel on fait rien, un sur lequel on finance des nouveaux réseaux parce qu'il n'y avait rien et deux où on va réhabiliter les réseaux existants, qui ont déjà des "water departments" au sein de la municipalité mais pas forcément avec des budgets qui sont séparés. Donc première étape ça peut être de séparer les budgets et ensuite de sortir les "water departments" et créer un "joint water council". Effectivement le but c'est d'appliquer le même système que l'on a en France et dans beaucoup de pays. En France, c'est-à-dire que l'eau paye l'eau. C'est-à-dire que, parce qu'aujourd'hui l'eau pour les municipalités c'est quasiment la seule source de revenu qu'ils ont de manière régulière parce qu'ils avaient l'eau et l'électricité ; l'électricité ça commence à être sorti de plus en plus des municipalités aussi à travers la mise en place des Petco, Getco, Netco qui sont les compagnies de fourniture d'électricité, on sort ça et nous aussi on essaye de sortir l'eau. La PWA, parce que là ce qu'il se passait, la WBWD vend l'eau aux municipalités, la municipalité essaye de faire payer les gens tant bien que mal et le peu d'argent qu'ils récupèrent ils l'utilisent pour autre chose donc ils ne le reversent pas à WBWD qui ne peut pas payer Mekorot qui, du coup, par le système du "tax funding" retient l'argent. Ils se payent de toutes façons donc voilà, ce n'est pas évident parce que les municipalités ne voient pas ça d'un très bon œil, elles commencent à dire si vous m'enlevez ça, si vous nous retirez l'eau qu'est-ce qu'on va devenir ? On n'aura plus d'argent. »²⁹⁴

Le directeur du bureau de l'AFD de Jérusalem poursuit :

« Sachant que c'était quand même de la trésorerie qui n'était normalement pas la leur. C'est des mauvaises habitudes qu'il faut changer. Les projets sont issus en particulier du changement de pratiques. »²⁹⁵

Selon les interviewés, les difficultés se situent au niveau des municipalités où, soit les habitants ne

²⁹⁴ Entretien réalisé le 02/04/2012 à Ramallah.

²⁹⁵ Entretien réalisé le 02/04/2012 à Ramallah.

payent pas l'eau, soit les municipalités ne remboursent pas le WBWD et utilisent les fonds (qu'elles ont récupéré grâce aux paiements des factures d'eau par les habitants) pour réaliser d'autres projets²⁹⁶.

L'objectif de l'AFD est de mettre en place la même logique que celle existant en France où « l'eau paie l'eau ». Nous retrouvons cette politique sur le site Internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

*« Les consommateurs paient aux communes les équipements (et leur entretien) nécessaires à la production et la distribution d'eau potable et au service d'assainissement. Les dépenses des collectivités doivent être équilibrées par les recettes perçues auprès des usagers (factures d'eau) : "L'eau paie l'eau". »*²⁹⁷

Le prix que payent les consommateurs doit correspondre à l'ensemble des dépenses liées à la gestion de l'eau : la production, la distribution et le retraitement de l'eau. La différence avec le recouvrement intégral des coûts est que ce dernier répond aux règles du marché et permet de dégager des bénéfices. Jaglin (2002) explique comment, dans ce contexte, la participation des utilisateurs est généralement une manière de transférer les coûts supportés par les compagnies vers les ménages. Selon Jaglin (2012), on passerait du principe du recouvrement des coûts à celui de l'usager-payeur. Ce principe suppose que les consommations soient mesurées individuellement et de manière fiable. Cela se concrétise par la mise en place de compteurs et par la sanction des mauvais payeurs à travers la mise en place de procédure de déconnexion ou de compteurs prépayés. La principale justification à la mise en place de politiques de recouvrement est celle de la durabilité des services. Or, on l'a vu, définir la durabilité n'est pas évident. Selon Jaglin (2012), le principal problème posé par la question du coût de recouvrement est celle de l'absence de définition claire de ce que signifie la notion de « coûts complets ». Ils peuvent décrire les coûts d'exploitation et de maintenance (en général c'est cette définition qui est adoptée), le coût du capital, le coût d'opportunité de l'eau ou encore les externalités environnementales. Le second objectif de l'AFD est de créer des services intercommunaux dédiés à la gestion de l'eau (*joint water councils*) qui rappellent les syndicats mixtes en France. Ces derniers permettent aux communes de s'associer afin de mettre en œuvre conjointement certaines politiques publiques dont la gestion des ressources en

²⁹⁶ En 2002 le montant de la dette du WBWD s'élève à 110 millions de NIS (24 millions de dollars). Les sommes récoltées par les municipalités peuvent servir pour des projets locaux, la construction de route, etc., ou aller directement dans les mains du maire (Selby, 2003 : 161-162).

²⁹⁷ Site Internet du Ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eau-paie-l-eau.html>, consulté le 31/01/2014.

eau.

La politique de l'AFD est ancrée dans l'histoire de la gestion de l'eau en France à la fois dans son organisation (importance des communes) et ses modalités de gestion (principe de recouvrement des coûts). Pezon (2009) explique que le modèle dominant de gestion de l'eau est la délégation de service public et que le modèle d'organisation de référence est l'EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial). La loi Chevènement de 1999 crée les communautés de communes en milieu rural et les communautés d'agglomération en milieu urbain. Depuis cette loi, les communautés sont de plus en plus nombreuses au détriment des communes seules ou des SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique). L'auteur explique que les services d'eau de plus de 3 000 habitants doivent équilibrer leur budget sans contribution du/au budget général des collectivités ; pour les autres services, la contribution du budget général au financement des investissements est possible. Il y a une baisse progressive du nombre de communes qui peuvent financer les services de l'eau *via* l'impôt. La notion d'équilibre du budget n'est donc pas naturellement la règle ou la norme, c'est le fruit de processus historiques. Pezon précise : « *En 1982, les lois de décentralisation interdisent à toutes les communes de financer via l'impôt leurs services publics industriels et commerciaux. Cette mesure ne peut s'appliquer aux services d'eau potable qu'après l'ordonnance du 2 décembre 1986 – relative à la liberté des prix et de la concurrence – qui abolit l'ordonnance du 30 juin 1945 sur laquelle s'appuyait l'État pour réglementer le prix de l'eau. [...] les communes de moins de 3 000 habitants et les EPCI dont les communes membres comptent chacune moins de 3 000 habitants sont durablement affranchis de la contrainte de l'équilibre budgétaire de leur service.* » (2009 : 138) Ainsi, d'après les chiffres de l'auteur, 19 % de la population est alimentée par un service communal, dispensé d'équilibrer ses dépenses avec les redevances perçues sur les consommations des abonnés. Elle démontre que la réorganisation des services d'eau potable en communauté n'est pas neutre en termes de gestion. En effet, des services au préalable exemptés de l'obligation de tarifier le coût complet de l'eau passent alors dans la catégorie des services qui ne doivent recourir à un financement en partie fiscal uniquement de manière exceptionnelle. La délégation de service public en France correspond à un financement des services d'eau par l'autorité publique et une exploitation par un opérateur fermier qui perçoit les factures payant le coût d'exploitation de l'eau ainsi que la marge que ce dernier s'attribue et reverse à l'autorité publique les montants correspondant au recouvrement des frais d'investissement. Il ne s'agit pas d'une privatisation au sens où les infrastructures restent propriétés de l'autorité publique, qui est toujours en charge des investissements concernant les infrastructures. C'est ce système qui

sert de modèle pour les projets mis en place par l'AFD dans les Territoires palestiniens. Néanmoins, il répond lui-même au paradigme plus global de l'« eau moderne » et de la gestion sur un mode néolibéral des ressources en eau que nous avons développé dans le chapitre 4 et la politique générale de la BM en matière de gestion de l'eau.

Un autre projet, l'installation de compteurs d'eau prépayés dans le nord, près de Jénine²⁹⁸, vise également à améliorer le taux de recouvrement²⁹⁹. L'installation de ces compteurs prépayés a été approuvée par le conseil des ministres en 2010³⁰⁰. En septembre 2010, plus de 5000 compteurs prépayés sont installés. Concrètement, les habitants doivent recharger une carte, ils peuvent le faire dans plusieurs endroits dont les supermarchés :

« This is like charging your cell phone, the amount you wish to have, you buy it. People are not going to high amount, it's always 20 shekels³⁰¹ even if they would go weekly. [...] You can charge your credit at the supermarket, you don't have to go to the main office. »³⁰²

Ce mode de fonctionnement existe déjà pour l'électricité. Un employé de l'APE qui travaille à la PMU et qui a réalisé une étude sur la mise en place de ces compteurs liste les points positifs et négatifs de cette politique. Les compteurs prépayés permettraient d'améliorer le taux de recouvrement, d'accélérer la privatisation du secteur et de réduire les coûts liés à l'abandon du service de factures. Cependant, si l'on considère que l'eau est un droit, ce système n'est pas acceptable, il conduit à une augmentation des risques de vols et à une augmentation des problèmes de santé et d'hygiène³⁰³. Selon les auteurs de cette étude, rencontrés lors d'un entretien, les Palestiniens concernés par ce système sont satisfaits car ils associent la mise en place des compteurs prépayés à l'amélioration du réseau d'approvisionnement en eau :

« At that time I was thinking to study this subject. And the result was, with the improvement that came from the new network, they were satisfied of the use of pre-paid water meter because the people think that this came with the improvement of the situation. The people at the top of the mountain they were not getting water because all the water was going down in a huge amount and

²⁹⁸ Fayez Abu-Hilou, Ayman Jarrar (Projects Management Unit/Palestinian Water Authority, Ramallah), *Palestine.Prepaid Water Meter (PWM), a Matter of Debate., Assessment Study for a Pilot Project in the Palestinian Water Sector*, présenté lors de Young Scholars Forum Energy, Water and Climate Change-Building Bridges between Europe and MENA and between Generations, Nicosia, Cyprus, 06-09 Dec. 2012, p.6-7.

²⁹⁹ Entretien réalisé le 06/12/2012 à Ramallah.

³⁰⁰ Fayez Abu-Hilou, Ayman Jarrar, *Palestine.Prepaid Water Meter (PWM), a Matter of Debate., Assessment Study for a Pilot Project in the Palestinian Water Sector*, 2012, p.3.

³⁰¹ 20 shekels correspondent à un peu plus de 4 euros.

³⁰² Entretien réalisé le 04/12/2012 à Ramallah.

³⁰³ Fayez Abu-Hilou, Ayman Jarrar, *Palestine.Prepaid Water Meter (PWM), a Matter of Debate., Assessment Study for a Pilot Project in the Palestinian Water Sector*, 2012, p.4-5.

after the new system all the people was using the amount they need. [...] They were not used to see water in the pipes. When you give me a good service, I am ok to pay. If we increase the quality of the service, we increase the collection rate. »³⁰⁴

Le principal auteur de l'étude explique, toujours lors d'un entretien, que cette politique a été mise en place sur l'initiative du service de l'eau (*water utility*) :

« It was an individual point of view by the Head of the water utility. And he managed to convince with several visits to Turkey and China to come up with this. »³⁰⁵

Les modèles mobilisés pour convaincre de l'adoption de ce système sont la Turquie et la Chine qui sont des pays émergents. L'objectif de ce système de compteurs prépayés est d'améliorer le taux de recouvrement de l'eau, c'est un outil d'action publique permettant de répondre aux principes de la GIRE d'un financement durable des services de l'eau. Il s'inscrit dans un cadre de marchandisation et de privatisation des ressources. Ce système met en place une gestion de la demande plus que de l'offre telle que préconisée par le modèle de la GIRE. Les compteurs prépayés sont des outils de contrôle des usagers. Le transfert d'instrument d'action publique est réalisé, dans le cas présent, dans une dynamique « sud-sud ». La mise en place de compteurs d'eau et de compteurs prépayés a été étudiée en Afrique du Sud. Bond et Dugard (2008) ont étudié la mise en place de ce système dans l'un des quartiers les plus pauvres de Soweto. Ils montrent comment deux représentations des ressources en eau s'opposent. La première soutenue par la compagnie Suez, le gouvernement et la municipalité correspond à une politique néo-libérale qui promeut la marchandisation de l'eau. La seconde, portée par les habitants et les mouvements sociaux, défend une « dé-marchandisation » (*de-commodification*) des ressources en eau. Loftus (2006) étudie la mise en place des compteurs d'eau à Durban et fait référence à une « dictature des compteurs d'eau », soulignant ainsi la dimension contraignante de ces installations.

Plusieurs acteurs mettent en place des projets dont l'objectif est d'améliorer le taux de recouvrement de la gestion de l'eau en accord avec les principes de la GIRE ainsi que l'efficacité des réseaux. Il est intéressant de noter que, selon Bakker, l'argument de l'efficacité a été le principal promoteur de la privatisation au Royaume-Uni (2004 : 15). En France, depuis le 17^{ème} siècle, les instruments juridiques, la réglementation des usages et de la gestion de l'eau vise à réduire les capacités d'action des usagers tout en affirmant le pouvoir central (Haghe, 2005 ; Marc, 2006 ; Farinetti, 2012). Dans le cas Palestinien, l'argument de l'efficacité ainsi que la mise en œuvre des

³⁰⁴ Entretien réalisé le 04/12/2012 à Ramallah.

³⁰⁵ Entretien réalisé le 04/12/2012 à Ramallah.

principes de la GIRE sert à attribuer une valeur marchande aux ressources en eau et à centraliser la gestion dans les mains de l'AP. Les deux exemples proposent des solutions différentes pour répondre à un même problème. Le premier propose une réforme de la gouvernance au niveau municipal tandis que le second met en place un système de compteurs d'eau prépayés. Ces deux approches sont influencées par des expériences étrangères. Toutefois, toutes deux s'inscrivent dans une optique de gestion de la demande, caractéristique du « *market environmentalism* », dont l'une des caractéristiques est le développement de techniques de conservation et qui se distingue également par la mesure, la mise en place de nouveaux systèmes tarifaires et par l'éducation des consommateurs à la nouvelle éthique de l'utilisation de l'eau (Bakker, 2004 : 27). Ces instruments visent à contrôler les usagers palestiniens.

1.1.3-La gestion transfrontalière pour répondre au conflit

L'échelle de gestion de l'eau de la GIRE est le bassin versant. Trois bassins versants couvrent le territoire de la Cisjordanie : les bassins versant Nord, Ouest et Est (Carte 6). Si l'on prend comme références les lignes d'armistice de 1967, tous sont des bassins versants transfrontaliers. Les bassins Ouest et Nord sont transfrontaliers entre la Cisjordanie et Israël tandis que le bassin Est est transfrontalier entre la Cisjordanie, Israël et la Jordanie.



Carte 6-Bassins versants en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et en Israël.
 @ S. Coursière, ART-Dev, UMR 5281/2012, d'après Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs, (PASSIA).

La GIRE peut s'appliquer aussi bien aux bassins versants nationaux qu'aux bassins versants transfrontaliers. Ainsi, un guide pour la mise en place de la GIRE publié par le Partenariat Mondial pour l'Eau et le Réseau International des Organismes de Bassins³⁰⁶ explique :

*« Il n'existe pas de contradiction entre l'application de l'approche GIRE au niveau national d'une part, et au niveau du bassin d'autre part. Ces deux niveaux sont en réalité complémentaires. Un cadre national global de GIRE est en effet essentiel à la gestion des bassins aussi bien nationaux que transfrontaliers. »*³⁰⁷

La GIRE appliquée à l'échelle des bassins transfrontaliers doit permettre de résoudre les conflits. Ce même manuel précise :

*« Au niveau transfrontalier, la nécessité de résoudre les conflits, de garantir la libre navigation, de lutter contre les inondations et le besoin de coopérer dans le domaine de la conception et de la construction d'infrastructures communes sont des éléments déclencheurs de coopération à l'échelle du bassin. Puis, le champ d'action des organismes de bassin s'élargit dès lors que les décideurs prennent conscience de l'intérêt de promouvoir la participation des acteurs de l'eau. Le champ d'intervention de l'organisme de bassin peut également changer, par exemple dans le cas des bassins transfrontaliers, lorsque de nouveaux pays adhèrent. »*³⁰⁸

La coopération doit permettre la résolution de conflits entre différents États autour de la gestion des ressources en eau. Lors du FME à Marseille en 2012, l'APE propose sa solution au conflit israélo-palestinien concernant la question de la gestion de l'eau : « *The positive-Sum outcome: a solution for all* ». Elle présente sa solution comme positive pour toutes les parties au conflit et comme permettant de mettre fin à celui-ci : « *Implementation of the PSO [Positive Sum Outcome] will end the water conflict between Palestinians and Israelis* »³⁰⁹. Nous sommes ici typiquement dans la configuration où les acteurs, face à un problème, changent l'échelle de référence. La qualification d'un problème comme local, régional ou transnational est une construction sociale, fruit des relations de pouvoir entre les acteurs. La définition du problème influence l'échelle à laquelle les solutions vont être pensées.

Ghiotti (2014) retrace l'histoire du concept de bassin versant transfrontalier. Il explique qu'il émerge dans les années 1990 pour trois raisons principales : les changements dans la mise en valeur

³⁰⁶ Le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) a été créé en 1994. C'est un réseau international dont l'objectif est de soutenir la mise en œuvre de la GIRE et favoriser la création d'organismes de bassin.

³⁰⁷ GWP/RIOB, *Manuel de Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin*, 2009, p.18.

³⁰⁸ Ibid., p.41.

³⁰⁹ Brochure : PWA, *The positive-sum outcome : a solution for all*, FME, Marseille, 2012.

des cours d'eau et des bassins ; l'influence des organisations et institutions internationales ; la promotion de la GIRE à cette échelle. Ghiotti analyse les corpus disciplinaires en sciences naturelles et en sciences sociales et note que les disciplines comme le droit, les relations internationales et la science politique ont joué un rôle important de par l'existence ancienne du concept des « eaux internationales » et du fait de l'importance des fleuves internationaux pour les États nations. Ghiotti souligne ensuite le poids des travaux de Wolf dans la promotion du concept d'*International river bassin*. L'auteur précise que Wolf a créé un site Internet consacré à la question et qu'il est très lié à certaines organisations internationales. La littérature sur les bassins versants transnationaux est très normative et les timides études compréhensives sont récentes. Ce concept, présenté comme neutre, technique ou naturel, est une construction sociale qui répond à la fois aux discours sur la crise mondiale de l'eau mais également à ceux sur les guerres de l'eau.

De manière un peu schématique, on peut considérer que deux courants d'analyse s'opposent quant au rôle des ressources partagées dans les conflits. Le premier courant considère que les États peuvent entrer en conflit armé (« guerres de l'eau ») ou qu'à fortiori les ressources naturelles peuvent jouer le rôle de catalyseurs. Il a été remis en question par un second courant d'analyse qui estime au contraire que les ressources transfrontalières conduisent le plus souvent à l'instauration de coopérations entre les États. Ainsi, Wolf (1998) montre qu'aucune guerre n'a été conduite pour les ressources en eau. Au contraire, un nombre important de traités ont été signés. L'auteur pense donc que les ressources en eau partagées conduisent à des coopérations plus souvent qu'à des situations de conflit ou de violence. Il l'explique par les coûts qui seraient induits par la non-coopération (Wolf, 2007). Plusieurs auteurs ont discuté ces affirmations (Trottier, 2004, 2008 ; Julien, 2010, 2012). Selon Julien (2012), la première approche des « guerres de l'eau » correspond aux théories réalistes des relations internationales, tandis que la seconde emprunte aux théories libérales des relations internationales. Selon Trottier (2004), les discours sur la coopération ou discours sur la rationalité sont le nouveau paradigme dominant dans lesquels s'inscrivent la majorité des travaux en relations internationale concernant l'eau. Julien (2012) propose de reformuler la question centrale : « [...] *as a scarce and shared resource, does water lead to interstate conflict or cooperation?* » (2012 : 58). Les interactions entre les acteurs concernant l'eau ne peuvent être expliquées naturellement par l'eau, il faut prendre en compte les dynamiques sociales et politiques³¹⁰.

Cette littérature scientifique a son corollaire dans le secteur du développement. Les OI et les

³¹⁰ Voir également le chapitre 4 sur la construction sociale de l'eau et de la rareté.

bailleurs de fonds favorisent la coopération entre les États frontaliers. La position du *World Water Council* (WWC) est dans cette ligne :

« On s'accorde actuellement sur le fait que les eaux partagées offrent plus d'opportunités de coopération que de conflits. Ce point de vue est confirmé par l'analyse historique des traités relatifs à l'eau (Beach et al 2000; voir aussi UNESCO et Green Cross International 2002 b). Pour beaucoup de rivières, le besoin de développement économique a conduit à des formes de coopération. [...] Un résultat important est que l'établissement d'institutions transfrontalières pour l'eau minimise les conflits, même quand les états riverains sont engagés dans des conflits armés (UNESCO IHP et Green Cross International 2002 b). »³¹¹

Une étude réalisée par le Groupe d'experts sur des questions de développements (EGDI) du ministère des Affaires étrangères suédois décrit la coopération transfrontalière pour la gestion de l'eau comme un outil de prévention des conflits et de partage des bénéfices³¹². Ce rapport traite du cas du bassin du Jourdain dans un chapitre et fait l'hypothèse d'une solution positive pour toutes les parties :

« Within this scenario, a further potential positive-sum outcome exists between Israel and Palestine, involving the transition to equitable water allocations and the instigation of a more coherent trade regime involving low-cost agricultural products traded from Palestine to Israel. »³¹³

Ce rapport a joué un rôle important dans le développement des réflexions sur le partage des bénéfices (*benefit sharing*) appliquées à la gestion des eaux transfrontalières (Turton, 2008 : 180). L'expression de solution à somme positive est exactement celle employée par l'APE. En effet, la solution proposée par l'APE est la « *Positive Sum Outcome* ». Ces idées sont issues de la théorie économique des jeux. Elles vont plus loin que le concept « gagnant-gagnant » puisque les parties peuvent retirer plus de bénéfices que ceux existant avant la mise en œuvre de la coopération. Ces théories s'intègrent dans le paradigme néo-libéral où la croissance économique doit générer des bénéfices et où la croissance d'un pays est supposée engendrer des effets positifs pour d'autres pays. On passe bien ici du « *zero sum game* » issu des discours sur les guerres de l'eau au « *positive-sum outcome* » des discours sur la coopération (Julien, 2012).

³¹¹ World Water Council, François Guerquin, Tarek Ahmed, Mi Hua, Tetsuya Ikeda, Vedat Ozbilen, Marlies Schuttelaar, *Faire jaillir l'eau pour tous, Les action pour l'eau dans le monde*, 2003, p.45.

³¹² *Trans-boundary Water Cooperation as a Tool for Conflict Prevention and for Broader Benefit-sharing*, Prepared for the Ministry for Foreign Affairs, Sweden Phillips Robinson, David Phillips, Marwa Daoudy, Stephen McCaffrey, Joakim Öjendal and Anthony Turton, Stockholm, 2006.

³¹³ *Ibid.*, p.xvi.

Par ailleurs, selon le WWC, la coopération entre des États frontaliers doit permettre d'assurer la paix mais elle doit aussi conduire à une GIRE :

« La coopération sur les bassins transfrontaliers est nécessaire pour assurer la paix, et la subsistance des populations qui y vivent, pour contribuer à la sécurité régionale et au développement économique, et pour protéger les ressources en eau. Mais la coopération ne doit pas se limiter à un objet unique. Le but ultime est la gestion intégrée des ressources en eau qui intègre l'eau, les terres, les écosystèmes et les populations pour tous les bassins transfrontaliers. »³¹⁴

La coopération doit aboutir à la mise en place de plans de partage répondant aux besoins de chacune des parties et répondant aux principes de la GIRE :

« Il faut concevoir des plans pour la gestion intégrée partagée des bassins, qui permettent la répartition équitable des bénéfices liés à l'eau (y compris pour les écosystèmes) entre les pays riverains, qui soient suffisamment adaptables aux changements hydrologiques et politiques, et prévoient les moyens de suivi et d'évaluation. »³¹⁵

La solution proposée par l'APE s'inscrit dans ce courant d'analyse qui considère que les ressources en eau transfrontalières permettent la coopération et la résolution des conflits grâce à une GIRE et à un partage des bénéfices³¹⁶. La coopération transfrontalière est ainsi un outil qui permet à l'APE de proposer une solution gagnant-gagnant et une issue positive au conflit. Elle va même plus loin puisqu'elle présente sa solution comme un potentiel modèle pour la région :

« The PSO also has the potential to serve as a model for a broader regional cooperation between the five riparians of the Jordan River Basin, namely Palestine, Israel, Lebanon, Syria and Jordan. »³¹⁷

Concrètement, la solution proposée n'est pas vraiment explicitée, néanmoins, elle correspond dans sa description aux projets mis en œuvre dans les pays en développement avec le soutien des bailleurs de fonds où la mise en place d'organismes de gestion des ressources transfrontalières doit permettre la résolution de conflits. En ne traduisant pas cette solution en programme d'action, celle-ci participe au renforcement du statu quo. Ces discours de coopération de l'APE s'inscrivent également dans la politique de la participation au JWC. Ce type de discours de l'APE sur la coopération répond aux attentes à la fois des bailleurs de fonds et de leurs correspondants israéliens

³¹⁴ World Water Council, François Guérquin, Tarek Ahmed, Mi Hua, Tetsuya Ikeda, Vedat Ozbilen, Marlies Schuttelaar, *Faire jaillir l'eau pour tous, Les actions pour l'eau dans le monde*, 2003, p.47.

³¹⁵ Ibid., p.49.

³¹⁶ Phillips, D. and al., 2006, ou sur les partages de bénéfices (*benefit sharing*) : Turton (2008).

³¹⁷ Brochure : PWA, *The positive-sum outcome : a solution for all*, FME, Marseille, 2012.

(Zeitoun, 2008 : 79). En se comportant en « bon élève » l'APE s'assure une certaine pérennité de la rente du développement qui lui est attribuée ainsi que le soutien des bailleurs de fonds au renforcement de son pouvoir. Si la GIRE est le modèle de gestion de l'eau repris par l'APE, pour la gestion du problème climatique, c'est le PANA qui sert de référence en termes d'adaptation.

1.2-Le PANA, modèle de stratégie d'adaptation au changement climatique

La mise à l'agenda du « changement climatique » dans les Territoires palestiniens est initiée par le PNUD, par l'équipe « capital naturel » du bureau de Jérusalem qui travaille sur le sujet à partir de 2007-2008, en partenariat avec l'Autorité de la qualité environnementale, et plus précisément le conseiller « changement climatique » du ministre, également point focal pour la CCNUCC et le GIEC. Le concept « capital naturel » reflète une approche économique de l'environnement. Selon Adams (2009 : 142), le concept de « capital naturel » « [...] *is created by bio-geophysical processes rather than human action, and represents the environment's ability to meet human needs, whether through providing raw materials (fish or timber) or what in the functionalist term are called "services"* ». Il détaille l'histoire de ce concept. Le développement nécessite l'augmentation du capital fabriqué par les êtres humains et cela se fait au détriment du capital naturel. Le « capital naturel » est difficile à évaluer, il peut être commun à l'humanité par exemple. Il s'agit d'attribuer une valeur économique, un prix à des ressources naturelles, à des écosystèmes (voir le chapitre 4 sur la commensuration). Ainsi, les écosystèmes peuvent rendre des « services » aux êtres humains. C'est cette approche qui est la base de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (*Millenium Ecosystem Assessment*) de 2005. Suivant les règles du marché, plus un écosystème se raréfie plus son prix augmente. Ce concept, à la croisée de l'économie néo-classique et de l'économie écologique, démontre le poids des sciences économiques dans les processus d'aide à la décision. Nous avons par ailleurs déjà souligné l'importance des sciences économiques dans les travaux de recherche sur l'environnement dans le chapitre 4.

L'AP dépend des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre d'une politique climatique. Même si l'attribution des fonds se fait en concertation avec les acteurs palestiniens, les bailleurs ont des exigences (dans les procédures par exemple) et des objectifs (*capacity building, state building*) et transmettent des façons de faire et des ordres de priorités. Les bailleurs de fonds orientent leurs financements au rythme des négociations relatives au conflit israélo-palestinien. La hiérarchisation

des enjeux est étroitement liée au conflit. Le « changement climatique » n'entre pas dans les priorités. Une grande partie des acteurs palestiniens rencontrés pensent également que la résolution du conflit est prioritaire et que le problème du « changement climatique » pourra être pris en compte une fois le conflit résolu. La chef de l'équipe « capital naturel » du PNUD³¹⁸, Madame P, explique néanmoins qu'à l'heure actuelle, les projets de développement ne peuvent pas être pensés indépendamment des enjeux climatiques. Selon elle, il faut toujours avoir à l'esprit le changement climatique lorsque l'on met en place des projets. Le PNUD lance un appel à projet pour établir une stratégie nationale d'adaptation et un programme d'actions en lien avec le changement climatique. Selon Madame P, la procédure s'est déroulée de la manière suivante :

*« This was a request for proposal, they applied and we have many people who replied to do the technical evaluation. We had to follow the UNDP procedures. »*³¹⁹

En définitive, une équipe de trois chercheurs est retenue pour réaliser cette étude :

-Michael Mason³²⁰, chef du projet, professeur associé (*associate professor*) en géographie environnementale à la *London School of Economics and Politics* (Royaume-Uni),

-Mark Zeitoun³²¹, maître de conférence en études sur le développement (*reader in development studies*) à l'université d'East Anglia (Royaume-Uni), docteur en géographie ; ses recherches portent sur les politiques environnementales,

-Ziad Mimi³²², professeur adjoint (*assistant professor*) à l'université de Birzeit (Cisjordanie) et docteur en « gestion des ressources en eau ».

En somme, deux des experts sont donc des « internationaux » mais l'un a ses deux parents qui sont d'origine palestinienne, le troisième est un chercheur identifié comme un « expert » des questions environnementales dans les Territoires palestiniens et souvent sollicité pour des missions d'expertise par les bailleurs de fonds comme nous l'avons vu dans le chapitre 5.

Lors de la Conférence des parties (COP) 7 de la CCNUCC à Marrakech au Maroc en 2001, la situation spéciale des Pays les Moins Avancés (PMA) et le fait qu'ils n'ont pas de moyens

³¹⁸ Entretien réalisé le 03/02/2011 à Jérusalem.

³¹⁹ Entretien réalisé le 03/02/2011 à Jérusalem.

³²⁰ Pour plus d'informations, voir la page de M. Mason sur le site Internet de la London School of Economics and Politics : <http://www.lse.ac.uk/researchAndExpertise/Experts/profile.aspx?KeyValue=m.mason%40lse.ac.uk>, consulté le 04/02/2014.

³²¹ Pour plus d'informations, voir la page de M. Zeitoun sur le site Internet de l'Université d'East Anglia : <http://www.uea.ac.uk/international-development/people/profile/m-zeitoun>, consulté le 04/02/2014.

³²² Pour plus d'informations, voir la page de Z. Mimi sur le site Internet de l'Université de Birzeit : <http://home.birzeit.edu/eng/ence/mimi.htm>, consulté le 04/02/2014.

suffisants pour s'adapter au changement climatique ont été reconnus. L'AP n'est pas reconnue en tant que membre à part entière au sein de la CCNUCC, elle ne bénéficie donc pas des financements disponibles pour s'adapter au changement climatique. Même si elle n'appartient pas à la catégorie des PMA, elle reprend le modèle destiné aux PMA, car les fonds pour l'adaptation au changement climatique sont majoritairement destinés à ces pays. La décision 5/CP.7³²³ établit le programme de travail des PMA, qui inclut la préparation et mise en œuvre des Programmes d'action nationaux à des fins d'adaptation (PANA). Une fois élaboré, le PANA est soumis à la CCNUCC. S'il est accepté, il est publié et éligible au fonds pour les PMA géré par le Fonds mondial pour l'environnement (GEF)³²⁴. Jusqu'en novembre 2012, la Palestine n'étant pas reconnue comme un État par l'ONU, l'AP n'était pas membre de la CCNUCC et elle ne pouvait donc prétendre à ce mécanisme. Depuis novembre 2012, du fait de la reconnaissance de l'AP comme État observateur non-membre de l'ONU, celle-ci peut demander directement à être reconnue en tant qu'État membre au sein de toutes les institutions spécialisées de l'ONU. Cette démarche n'a pas été réalisée auprès de la CCNUCC. Nous verrons pourquoi dans la section suivante.

Le PNUD a financé en 2010 un rapport en collaboration avec l'Autorité de la qualité environnementale, intitulé « *Stratégie d'adaptation au changement climatique et programme d'actions pour l'Autorité palestinienne* ». C'est l'équipe du PNUD de Jérusalem qui a contacté le conseiller « changement climatique » du ministère des Affaires environnementales :

*« We started the official work on climate change in the mid of 2008. We started our work with cooperation the UNDP. We started with the cooperation on the Palestinian adaptation strategy. [...] Frankly, they started, from their side but from there we started our official work. After we worked on the document and some of the recommendations to form a kind of unit within EQA and then to form a kind of National Committee for climate change. »*³²⁵

L'objectif n'est pas d'établir une chronologie exacte ni de rechercher le premier acteur qui a travaillé sur le changement climatique dans les Territoires palestiniens. Il s'agit de montrer le rôle joué par le

³²³ Decision 5/CP.7.1, Implementation of Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention (decision 3/CP.3 and Article 2, paragraph 3, and Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol), http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/13a01p32.pdf, consulté le 04/02/2014.

³²⁴ Nous conservons l'acronyme anglais car l'acronyme FME est déjà utilisé dans ce travail pour désigner le Forum Mondial de l'Eau. À propos du fonctionnement du GEF : « *The financing mechanism chosen for funding actions arising from Rio was the Global Environment Facility (GEF). The GEF already existed. It was set up in 1990 by the World Bank, UNDP and UNEP. The World Bank administers the GEF and acts as repository of the trust fund. UNEP provides the secretariat for the Scientific and Technical Advisory Panel and supplies environmental expertise on specific projects; UNDP is responsible for technical assistance and project preparation.* » Adams (2001 : 106). Le GEF ne permettra pas la mise en œuvre des objectifs de Rio.

³²⁵ Entretien réalisé le 21/11/2011 à Ramallah.

PNUD dans la mise à jour de l'agenda institutionnel du changement climatique. Un document a été rédigé pour guider les pays dans la rédaction de leur PANA : « *Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation Groupe d'experts pour les pays les moins avancés.* »³²⁶ Il explique ce qu'est un PANA :

« *Les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) exposeront les activités prioritaires à entreprendre pour faire face aux besoins et préoccupations urgents et immédiats des pays les moins avancés (PMA) aux fins de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. La raison d'être de l'établissement des PANA réside dans la faible capacité d'adaptation des PMA faisant qu'ils ont besoin d'un appui immédiat et urgent pour commencer à s'adapter aux effets néfastes actuels et à venir des changements climatiques. Les activités proposées dans le cadre des PANA seraient celles dont tout nouveau retard dans la mise en œuvre pourrait accentuer la vulnérabilité ou se traduire à un stade ultérieur par un accroissement des coûts. Le PANA est présenté sous la forme d'un document dressant une liste d'activités prioritaires assorti d'un texte justificatif concis répondant à un ensemble strict de critères.* »³²⁷

Les PANA sont donc des programmes qui présentent les actions essentielles à mettre en œuvre pour limiter la vulnérabilité des PMA aux changements climatiques et leur permettre de s'adapter. Une fois identifiées, ces actions peuvent être financées par des bailleurs de fonds.

Ce document détaille la structure que doivent avoir les PANA³²⁸. Ils doivent comprendre :

-une introduction : « *Cette section introductive contiendra des renseignements d'ordre général au sujet du pays qui intéressent le processus PANA. Y seront présentées les caractéristiques actuelles du pays, les principales pressions exercées sur l'environnement et la manière dont les changements climatiques et la variabilité du climat perturbent les processus biophysiques et les secteurs clefs.* »

-le cadre du programme d'adaptation : « *Dans cette section, on fera un tour d'horizon de la variabilité du climat et des changements climatiques observés et projetés ainsi que des effets néfastes, réels et potentiels, de ces changements. On se fondera sur les travaux d'étude et de recherche déjà réalisés ou en cours et/ou sur une information empirique et historique ainsi que sur les connaissances traditionnelles. Cette section décrira le cadre du PANA et sa relation aux objectifs du pays en matière de développement [...] afin que ce cadre corresponde aux besoins*

³²⁶ UNFCCC, *Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation Groupe d'experts pour les pays les moins avancés*, Juillet 2002.

³²⁷ Ibid., p.1.

³²⁸ Ibid., p.7-8.

socioéconomiques et aux nécessités de développement. Y seront également présentés les buts, objectifs et stratégies du PANA, compte tenu d'autres plans et accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement. Lorsque cela est possible, on y incorporera également une description des obstacles qui pourraient entraver la mise en œuvre des activités. »

-le recensement des besoins essentiels en matière d'adaptation : « En partant de ce tour d'horizon et de ce cadre, on définira les pratiques, passées et actuelles, en matière d'adaptation aux changements climatiques et à la variabilité du climat et leur relation avec les informations disponibles sur la vulnérabilité du pays aux effets néfastes des changements climatiques, de la variabilité du climat et des événements [sic] climatiques extrêmes ainsi qu'aux changements climatiques de longue durée. On expliquera comment, et dans quelle mesure, les activités peuvent permettre de faire face aux vulnérabilités spécifiques. Étant donné les effets, réels et potentiels, des changements climatiques qui sont décrits à la section F.2 ci-dessus, on énumérera ici des solutions pertinentes en matière d'adaptation, dont le renforcement des capacités, la réforme des politiques, l'intégration dans les politiques sectorielles et les activités de projet. »

-les critères de sélection des activités prioritaires : « On utilisera un ensemble de critères établis au niveau local pour sélectionner les activités d'adaptation prioritaires. Parmi ceux-ci, on citera : le niveau, ou la gravité, des effets néfastes des changements climatiques; la réduction de la pauvreté afin d'accroître la capacité d'adaptation ; la synergie avec d'autres accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement; le rapport coût-efficacité. Ces critères seront appliqués, entre autres, aux domaines suivants : les pertes en vies humaines et perte de moyens de subsistance ; la santé ; la sécurité alimentaire et agriculture ; les ressources en eau existantes, leur qualité et leur accessibilité; les infrastructures de base ; le patrimoine culturel; la diversité biologique ; la gestion de l'utilisation des terres et foreries ; les autres biens d'environnement ; les zones côtières et pertes de terres en milieu côtier. »

-la liste des activités prioritaires : « On énumérera dans cette section, par ordre de priorité, les activités d'adaptation aux changements climatiques qui ont été sélectionnées sur la base des critères indiqués à la section F.4 ci-dessus. Un ensemble de profils sera élaboré pour chacune des activités prioritaires sélectionnées et incorporé dans le programme d'adaptation. Pour ce faire, on pourrait suivre le plan présenté à l'alinéa c iv) du paragraphe 8 ci-dessus. »

-le processus d'élaboration du programme d'adaptation : « Cette section décrira les modalités d'élaboration du PANA, y compris le processus consultatif, les méthodes d'évaluation et de surveillance, les arrangements institutionnels et le mécanisme d'adoption par le gouvernement du pays. »

Malgré quelques différences (la méthodologie est décrite dans la partie 3 et ne constitue pas une partie propre par exemple), le *Palestinian Adaptation Programme of Action* (PAPA) reprend cette structure. Le PAPA est découpé en cinq parties :

-l'introduction,

-le cadre du programme d'adaptation,

-l'identification des besoins essentiels pour l'adaptation,

-l'identification des mesures d'adaptation prioritaires,

-l'intégration des politiques d'adaptation au changement climatique dans les Territoires palestiniens.

La chef de l'équipe « capital naturel » du PNUD³²⁹ de Jérusalem confirme cette volonté de suivre le cadre posé par la CCNUCC. Elle explique que la structure du rapport palestinien est la même que celle de tous les autres pays. L'objectif est de se conformer aux standards internationaux. Ainsi, le rapport est prêt à être soumis si la Palestine est reconnue comme membre de la CCNUCC. Le rapport devait être prêt pour la COP de Copenhague. Il s'agit donc de réaliser un travail suivant le langage de la communauté internationale. Par ailleurs, la référence au PANA comme cadre pour le PAPA est indiqué dans l'introduction du rapport :

*« The structure of this Palestinian Adaptation Programme of Action (PAPA) follows the format for National Adaptation Programmes of Action (NAPAs) prepared by Least Developed Countries under the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC); however as "Palestine" as a Party is not recognised in this convention, the PAPA does not yet have any formal recognition within the UNFCCC. »*³³⁰

Le programme palestinien se nomme Programme d'Actions Palestinien à des fins d'Adaptation (PAPA), jusque dans le nom et le sigle qui en découle, le mimétisme est criant. Les PANA et le PAPA sont quasiment isomorphes. L'AP dépend financièrement de l'aide internationale, et il est malaisé d'estimer sa marge de manœuvre dans un tel contexte.

L'AP travaille sur le « changement climatique » de la même manière que les PMA membres de la CCNUCC. Les PANA sont des instruments d'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2005) par lesquels le PNUD diffuse un modèle de politique d'adaptation au changement climatique. Peters

³²⁹ Entretien réalisé le 03/02/2011 à Jérusalem.

³³⁰ UNDP, *Climate change adaptation strategy and programme of action for the Palestinian Authority*, p.3.

(2007 : 61-62) étudie le lien entre les problèmes publics et les outils, et liste sept caractéristiques des problèmes de politiques publiques. La première d'entre elles est l'existence ou non d'une solution au problème. Le PNUD impulse la prise en charge du problème climatique en ayant déjà des éléments pour y répondre. Crespin (2009) analyse les effets de limitation et d'attribution de signification des problèmes par les instruments dans le cadre du dépistage des drogues dans l'emploi aux États-Unis. Il note l'importance de la « [...] *capacité qu'ont les instruments à se présenter comme des solutions face à des situations problématiques* » (2009 : 216). L'objectif est d'« [...] *interroger la capacité des instruments de dépistage à naturaliser, par les usages dont ils font l'objet, les contours des problèmes qu'ils sont amenés à traiter* » (2009 : 217). Les PANA ne participent-ils pas au cadrage du problème climatique palestinien uniquement par la question de l'adaptation ? Bien sûr, l'instrument en lui-même ne peut pas tout, il faut que les acteurs qui l'adoptent aient intérêt à le faire. Selon Crespin, au final, ce qui fait problème ce n'est plus l'étendue de la consommation de drogue mais les modalités de recours aux instruments de dépistage comme solution possible au problème de la drogue. Nous pouvons nous demander si ce processus n'est pas également à l'œuvre avec le problème climatique dans les Territoires palestiniens : ce qui fait problème ce n'est plus le changement climatique mais l'adaptation. Nous verrons également dans les chapitres 8 et 9 que l'adaptation elle-même est une construction sociale, résultat d'un rapport de force ou de compromis. Cela conduit à occulter toute question de réduction des émissions de gaz à effet de serre comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Cette initiative vise à préparer l'AP au « changement climatique » et plus particulièrement à parer les effets de son exclusion de la CCNUCC. La chef de l'équipe « capital naturel »³³¹ explique que la Palestine, comme elle n'est pas membre de la CCNUCC, n'a pas d'obligation. Elle exprime la dimension volontaire de ce travail qui permet à la Palestine d'être « prête sur le terrain » même si elle n'est pas membre à part entière de la CCNUCC. À la fin du rapport, un paragraphe explique le statut particulier de ce document : il rappelle l'exclusion de l'AP du processus de la CCNUCC et demande que soient reconnus les besoins en termes d'adaptation des Territoires palestiniens. Le droit environnemental international et le droit humanitaire international sont invoqués pour rappeler les responsabilités de la communauté internationale et d'Israël à prévenir les effets négatifs du changement climatique et à aider les Palestiniens à s'y adapter. Même si le PANA reprend les éléments des PAPA cette partie souligne les particularités de la situation palestinienne. Mace (2006 : 60) note : « *The NAPA process is a country-driven, bottom up process to generate a list of priority*

³³¹ Entretien réalisé le 03/02/2011 à Jérusalem.

activity for adaptation in the LDCs 'whose further delay could increase costs at a later stage'. It includes the assembly of a national multidisciplinary team, composed of a lead agency and stakeholder representative. » Nous considérons au contraire que la description des spécificités de chaque pays n'est pas suffisante pour qualifier le processus de *bottom-up*. Cette définition des PANA correspond à ce qu'en disent ses promoteurs. En réalité, il s'agit bien d'un modèle développé dans une dynamique *top-down*.

Dans la continuité de ce premier travail, un nouveau projet est en discussion avec le gouvernement belge. Un communiqué de presse du 3 mai 2013 du PNUD explique :

*« The Government of Belgium and the United Nations Development Programme (UNDP) signed an exchange of letters worth over Euro 1.45 million on Friday 03 May 2013 for enhancing Palestinian capacities in mainstreaming environment and climate change in the occupied Palestinian territory. »*³³²

Selon le conseiller changement climatique³³³, c'est un rapport qui doit permettre d'avoir une idée plus globale du changement climatique dans les Territoires palestiniens. Les objectifs sont les suivants : renforcer les capacités des institutions, mettre en place des projets pilotes et accéder au FME. Le même communiqué de presse précise :

*« The first national communication on climate change, including greenhouse gases inventory report, will also be developed throughout the project. In addition, selected on the ground pilot adaptation projects, from the Palestinian Adaptation Program of Action, in the most affected areas of the oPt will be implemented. Projects will address water resources and food security and efficient and sustainable use of energy and sea level rise. »*³³⁴

Il s'agit donc de poursuivre le travail initié et de le rendre concret à travers la mise en place de projets pilotes définis à partir de la stratégie d'adaptation et du programme d'actions.

La logique à l'œuvre est *top down* au sens où l'AP adopte, sous l'impulsion du PNUD, des méthodes et des pratiques développées au niveau international. Il y a un changement d'échelle de

³³² UNDP, communiqué de presse, *The Government of Belgium and the United Nations Development Programme sign an Exchange of Letters in Support of Climate Change in the occupied Palestinian territory*, Jerusalem, 03 May 2013, <http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/257927AB34C131F285257B64004D7F0C>, consulté le 09/02/2014.

³³³ Entretien réalisé le 23/05/2014 à Ramallah.

³³⁴ UNDP, communiqué de presse, *The Government of Belgium and the United Nations Development Programme sign an Exchange of Letters in Support of Climate Change in the occupied Palestinian territory*, Jerusalem, 03 May 2013, <http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/257927AB34C131F285257B64004D7F0C>, consulté le 09/02/2014.

l'international vers le national. Contrairement à Trom et Zimmermann (2001 : 294) qui observent une « montée en généralité nationale » (du local au national) dans le cadre du chômage et de la destruction du paysage en Allemagne, l'émergence du problème climatique palestinien se construit selon une « descente en spécificité nationale ». Un des objectifs du PNUD est de mettre en avant les spécificités du problème climatique à l'échelle nationale palestinienne tout en conservant un cadre international. Cette dynamique n'est pas uniquement descendante, puisqu'il y a une volonté de la part de l'AP de s'adapter à ces normes. Il y a donc à la fois une contrainte ou pression internationale et une détermination de la part de l'AP de s'y conformer. Ce processus complexe de pression internationale et de volontarisme national a été étudié par Hu (2012) en Chine. Il écrit : « *À mon sens, la politique climatique actuelle est née des causes primordiales suivantes. La plus importante de toutes est peut-être la pression environnementale au sein du pays. En effet, l'ancien modèle économique de la Chine, qui repose fortement sur une consommation énergétique élevée et qui a causé de graves dommages à l'environnement, n'est pas soutenable. Les dirigeants du pays ont été à l'affût d'une nouvelle voie pour maintenir la prospérité économique. Ensuite, la Chine subit également des pressions de la communauté internationale depuis que le changement climatique a été reconnu comme l'un des problèmes planétaires les plus importants. L'État chinois tient à l'image qu'il émet et il est donc naturel qu'il adopte une politique climatique appropriée.* » (Hu, 2012 : 148) La politique climatique est bien la résultante d'un ensemble de pressions internationales et de volontés nationales (Fustec, 2014).

Dans le domaine de la gestion de l'eau, les rhétoriques des bailleurs de fonds sont reprises par l'AP ; on observe des ajustements et hybridations au niveau des pouvoirs locaux. Ainsi, l'étude des pouvoirs locaux a remis en cause la « *dépendance subie, qui postule l'absence d'autonomie des acteurs locaux à l'égard des institutions financières internationales* » (Signoles, 2010 : 138), la question du « changement climatique » répond à des dynamiques plus *top down*. Nous pouvons avancer plusieurs explications à ces différences : tout d'abord, la question du « changement climatique » est récente par rapport à celle de la gestion de l'eau, les acteurs publics au niveau infra-étatique ne se sont pas saisis de la question ; ensuite, dans le secteur des ressources en eau, les réformes promues par les acteurs de la coopération et du développement entrent en confrontation avec des systèmes de gestion de l'eau traditionnels (Trottier, 1999), le « changement climatique » n'est pas une pratique culturelle ancrée sur le territoire. Le modèle d'adaptation au changement climatique pour les PMA, développé au niveau international, est repris par l'AP. Le mécanisme de transfert est à la fois coercitif et volontaire. Les questions environnementales sont l'occasion pour

l'AP de renforcer et d'affirmer sa « dimension étatique » et son inscription dans un paradigme néolibéral (Fustec, 2014).

Selon Paterson et Stripple (2007), le processus de re-territorialisation des politiques climatiques passe par trois dynamiques. La première est la qualification du changement climatique en opportunité ou en menace pour les États. La seconde correspond aux négociations sur la répartition des réductions de gaz à effet de serre selon des principes de justice et d'équité. La troisième est la transformation du cycle global du carbone en représentations des puits de carbone à l'échelle des États. Ce dernier point correspond à la représentation politique occidentale de la souveraineté de l'État sur les ressources naturelles et permet de re-territorialiser le contrôle du « nord » sur le « sud ». Nous considérons également que les politiques climatiques globales contiennent les prémices d'une territorialisation de la question climatique à l'échelle nationale. En effet, le modèle du PANA, décliné pour les PMA participant à cette dynamique. Il s'agit d'établir une stratégie nationale pour l'adaptation au changement climatique. Les PANA peuvent être un quatrième processus par lequel passe la territorialisation à l'échelle nationale de la question climatique. Nous verrons dans la section suivante que cette re-territorialisation du changement climatique permet à l'AP de s'en saisir pour affirmer sa dimension étatique.

Section 2-Affirmer la dimension étatique de l'AP à travers la gestion des questions environnementales

Les transferts de politiques publiques ne peuvent être dissociés du contexte politique dans lesquels ils s'insèrent. Les politiques de gestion des ressources naturelles sont l'occasion pour l'AP d'affirmer qu'elle a un rôle à jouer pour assurer la « bonne gouvernance » de l'environnement. Plusieurs auteurs en *political ecology* ont étudié les interactions entre l'environnement et l'État. Ils se sont intéressés au rôle de l'État dans l'exercice du pouvoir (Adams, 2009 : 197). Les premiers travaux analysent les conflits environnementaux entre l'État et les ONG. Ainsi, Bailey et Bryant (1997) étudient les activistes environnementaux qui luttent pour l'accès aux ressources naturelles en lien avec la formation de l'État et notamment d'un État répressif. Johnson et Forsyth (2002) analysent les liens entre l'État thaïlandais et la société civile dans la conservation de la forêt. Ils montrent comment l'État, à travers son soutien aux intérêts commerciaux, contribue à amoindrir les droits des communautés. Neumann (2004) s'intéresse à la constitution de l'État à travers la mise en

œuvre des politiques de conservation de l'environnement en Tanzanie. Vandergeest et Peluso (1995) analysent les processus de territorialisation de l'État à travers l'accès et le contrôle des ressources naturelles. Nous étudierons en détail les processus de territorialisation de l'AP en zone C dans le chapitre 8. Ingold (2011c) montre comment, en Italie dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, l'État central utilise la cartographie comme un instrument d'action publique pour rationaliser et centraliser la gestion des ressources en eau. Dans cette section nous ne nous focalisons pas sur les relations entre l'État et la société civile, nous apportons une attention particulière aux processus de renforcement de la construction étatique à travers la mise en place de modèles « internationaux » de gestion des ressources naturelles.

Le domaine de la gestion de l'eau est un secteur privilégié pour l'étude de la gestion des ressources naturelles par l'État. Bakker (2004) analyse la transformation des systèmes d'approvisionnement en eau potable au Royaume-Uni. Elle explique (2004 : 10) que le choix du modèle de gestion de l'eau (forme de propriété, priorités en termes de management, définition de l'équité) reflète les conceptions sur la manière dont les relations entre l'État, le marché, les individus et l'environnement doivent être articulées. Ajoutons ici les acteurs politiques que sont les acteurs intervenant aux échelles infranationales. Cela permet également d'analyser la manière dont sont définies les frontières de l'État. Selon Bakker (2004 : 18), dans beaucoup de pays la gestion de l'eau est caractérisée par le rôle dominant de l'État dans la propriété, la gestion et la régulation de l'eau. Au 20^{ème} siècle, la modernisation, l'industrialisation, l'urbanisation et l'intensification de l'agriculture sont associées au développement de nouvelles sources d'approvisionnement dans lequel l'État providence doit jouer un rôle à la fois stratégique et de justice. Sans revenir en détail sur l'histoire de chaque pays mais afin de rappeler la profondeur historique de certains processus³³⁵ ainsi que les différences entre les pays, notons qu'en France, l'implication de l'État est plus ancienne. Haghe (1998) montre que l'État est fortement impliqué dans la gestion de l'eau dès le 18^{ème} siècle. Il met par exemple en lumière le rôle des ingénieurs saint-simoniens dans la structuration des voies d'eau alors principales voies de transport. Ingold (2011b) montre comment en France au 19^{ème} siècle, plusieurs types de savoirs sur l'eau (les premiers sont le fruit des interactions entre les territoires et les sociétés, le second sont ceux issus de la météorologie, la géologie et l'hydrologie) correspondent

³³⁵ Sur l'histoire environnementale et l'analyse de la continuité ou du changement dans les relations entre les êtres humains et la nature, voir Ingold (2011a). Sur le Moyen-Orient voir Burke et Pomeranz (2009). Dans chapitre 4, ils montrent par exemple que les techniques de gestion de l'eau et d'irrigation remontent à 5000 avant J.-C. Ils mettent en lumière la profondeur historique des interactions entre les êtres humains et la nature, leur importance pour la compréhension des processus actuels et leurs apports permettant de relativiser le caractère nouveau de certaines politiques.

à des conceptions contrastées de la nature, sanctionnés par des droits, ainsi qu'à des architectures politiques, juridiques et administratives différentes. L'analyse des changements dans la gestion et du rôle de l'État dans ces derniers est ancrée dans l'histoire des rapports entre la société et la nature. Dans les pays industrialisés, la privatisation (souvent partielle) des systèmes de gestion de l'eau a eu lieu après une longue période de subventionnement par les États. C'est dans la perspective de l'analyse des modalités de gestion de l'eau par l'AP et ce que cela dit de l'État que nous situons cette section. Quels sont les instruments de politique publique mobilisés par l'AP et en quoi participent-ils au renforcement d'une structure étatique ?

À notre connaissance, peu de recherches sur les interactions entre les dynamiques de formation de l'État et la prise en charge du problème climatique ont été menées. À travers des études sécuritaires, certains auteurs posent la question du rôle de l'État (Barnett, 2006 ; Barnett et Adger, 2007). Schreurs (2011) soulève la question de la spécificité ou non de la politique climatique dans un contexte autoritaire à travers l'exemple de la Chine. Tandis que Gough et Meadowcroft (2011) étudient les liens entre le changement climatique et les États providences et expliquent que ces derniers devront s'adapter à de nouvelles demandes sociales. Nous étudions ici la manière dont l'AP se saisit d'un instrument de politique publique pour affirmer sa dimension étatique. Dans le domaine climatique, ceci est possible car le cadrage international des politiques climatiques globales privilégie de manière sous-jacente les États. Paterson et Stripple (2007) analysent les dimensions spatiales des politiques climatiques globales. Leur thèse met à mal la théorie de la fin d'un monde westphalien, dé-territorialisé. Selon les auteurs, au contraire, le changement climatique a été traduit en une politique mondiale spatialisée : « *Climate change is thus contrasted in this discourse with a spatiality of global politics which is constructed as territorial, the parceling up of the world into discrete political unit.* » (2007 : 149) Ils considèrent que le territoire est une construction sociale à laquelle les acteurs donnent du sens. La construction du climat comme un problème global a une histoire (voir Chapitre 4). Les discours sur le changement climatique et les politiques associées sont compréhensibles pas les élites étatiques pour qui la souveraineté nationale est importante. Smith (2007) analyse les discours indigènes contre-hégémoniques. La définition du changement climatique comme un problème global dénie l'échelle et les acteurs locaux et nécessite la mise en place de solutions globales ancrées dans des processus multi-latéraux et stato-centrés : « *The definition of climate change as global masks alternative voices that fundamentally challenge Western ways of knowing, being, doing. It will be seen that by highlighting indigenous voices, the climate change discourse, such as multilateralism, the state and western ways of knowing, are*

problematized. » (2007 : 198) Cette construction sous-tend des relations de pouvoir où le rôle des États est capital. Les politiques climatiques internationales accordent un rôle clé aux États, l'AP s'en saisit pour affirmer sa capacité à être un État intégré à la communauté internationale. Par ailleurs, le rôle accordé aux échelles infranationales dépend des structures politico-administratives de chaque État.

Concernant la gestion des ressources en eau, l'AP se situe dans un environnement multi-acteurs où d'un côté les Israéliens contrôlent les ressources, et où de l'autre les acteurs locaux palestiniens disposent d'une certaine autonomie. Les politiques soutenues par les bailleurs de fonds visent à renforcer le rôle de l'APE qui doit devenir l'acteur central de la gestion de l'eau. L'APE, dans ses discours, rend indissociable le contrôle des ressources en eau palestinienne et la création de l'État palestinien (2.1). De son côté, le ministère des Affaires environnementales, en reprenant les standards internationaux, veut démontrer la légitimité de l'AP à être reconnue comme un État et affirmer sa capacité à gérer afin de devenir membre à part entière de la CCNUCC (2.2). L'AP reprend donc les modèles promus par les bailleurs de fonds afin de poursuivre sa stratégie de reconnaissance de l'État palestinien. Ce processus de reconnaissance de l'État palestinien est global et décliné dans tous les secteurs y compris l'environnement. La rhétorique dans laquelle s'insèrent les questions environnementales constitue une forme d'hybridation de l'action publique.

2.1-L'État, garant de la « bonne gestion » en matière environnementale

Les bailleurs de fonds ainsi que l'AP mettent en place des projets et des politiques visant à renforcer le rôle de l'APE dans la gestion de l'eau. L'APE doit être l'acteur central qui contrôle l'accès aux ressources ainsi que leurs distributions. Dans ses discours à destination de l'extérieur, l'APE explique que l'AP ne pourra pas devenir un État si elle ne contrôle pas ses ressources en eau. Elle défend par ailleurs les objectifs de « bonne gestion » et de « bonne gouvernance » des ressources naturelles et affirme que pour que ces objectifs soient atteints il faut que l'État palestinien soit reconnu.

2.1.1-Affirmer le rôle central de l'APE

L'objectif ici est d'analyser comment l'interaction entre les bailleurs de fonds et l'APE a pour objectif la centralisation de la gestion des ressources en eau. Rappelons de nouveau ici que ces processus ont lieu dans un contexte où les acteurs locaux et les modes de gestion de l'eau communaux ou privés sont importants et où la concurrence entre les pouvoirs locaux et l'AP est décisive (Trottier, 1999 ; Signoles, 2010). Les projets de développement font de l'APE leur interlocuteur privilégié. L'AFD précise par exemple :

*« Ces projets s'appliquent aussi à renforcer les capacités de gestion de l'Autorité Palestinienne de l'eau et à appuyer la réforme institutionnelle de ce secteur. »*³³⁶

Ces projets visent à renforcer la création d'institutions fortes dans le cadre de la construction d'un État palestinien. Ils légitiment l'APE dans sa volonté d'être l'acteur central et unique de la gestion de l'eau. La loi sur l'eau de 2002 fait de l'APE l'acteur central de la gestion de l'eau. Elle a été remplacée par la loi de 2013, comme nous le précisons ci-dessous. Il serait intéressant de se pencher en détail sur cette loi pour compléter l'analyse que nous développons ici.

Dans la loi de 2002, l'article 3 pose :

« All water resources available in Palestine are considered public property. »

L'article 7 détermine les tâches et les responsabilités de l'APE dont :

« It shall have full responsibility for managing the water resources and wastewater in Palestine. »

L'APE doit assumer l'entièreté de la responsabilité de la gestion de l'eau. Le site Internet de l'APE reprend les principes de la loi sur l'eau de 2002 et la présente comme « *gardienne des ressources en eau de la nation* »³³⁷ et précise que « *toutes les sources d'eau doivent être la propriété de l'État* »³³⁸. Ceci ne correspond pas à la réalité sur le terrain. Comme nous l'avons précisé en introduction de ce chapitre, il existe une multiplicité de type de propriété : étatique (WBWD), municipale, privée ou communautaire. Affirmer que toutes les ressources en eau sont considérées comme propriété publique est donc en contradiction avec la réalité du terrain. Par ailleurs, il semble que l'intérêt pour

³³⁶ AFD, *L'AFD et les Territoires Palestiniens, Entre urgence et développement*, juin 2008, http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/PUBLICATIONS/PLAQUETTES/AFD-Territoires-palestiniens_FR_pages.pdf, consulté le 04/02/2014.

³³⁷ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/DesktopDefault.aspx?tabID=4126&mid=11876&lang=en&ModeID=0&PageID=30>, consulté le 07/12/2011.

³³⁸ Site Internet de l'APE, <http://www.pwa.ps/DesktopDefault.aspx?tabID=4126&mid=11876&lang=en&ModeID=0&PageID=18>, consulté le 07/12/2011.

la propriété publique des ressources en eau vise essentiellement à renforcer le pouvoir de l'APE au détriment notamment des municipalités. Nous verrons plus en détail dans le chapitre 8 les relations de pouvoir qui se jouent entre l'AP et les municipalités. L'APE ainsi que les bailleurs de fonds veulent mettre en place un mode de gestion de l'eau où la ressource est propriété de l'État (AP) plus qu'une propriété publique et où les utilisateurs doivent payer l'eau qu'ils consomment à l'autorité étatique en charge de sa régulation et distribution (WBWD).

Être l'acteur central de la gestion de l'eau suppose de contrôler les ressources, d'être l'institution de régulation du secteur de l'eau :

*« Depending on the Palestinian Water Law No. 3 issued in 2002, PWA is the regulatory authority for the water sector: this includes setting approved standards, unified tariff systems and controlling the water resources. »*³³⁹

L'APE veut assurer le contrôle des ressources en eau à travers la mise en place de standards applicables sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, notons qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de tarif unifié sur l'ensemble du territoire. L'APE collecte et gère les données sur les ressources en eau en Cisjordanie et dans la bande de Gaza :

*« PWA established the Data Bank unit with the following objectives: to gather and collect water related data and information from identified sources, and to assure and control the data flow from the field to the water information system and then to the different users through its dissemination. »*³⁴⁰

L'APE gère l'eau par la mise en œuvre et le suivi d'indicateurs comme la consommation journalière par personne, le prix du mètre cube d'eau, les pertes d'eau, etc. :

*« [...]PWA has recently begun working on reinstating and developing a performance monitoring system for water service providers to enhance its role as a competent regulator, create an effective interface with other service providers and determine the minimum acceptable level of service offered by each utility using certain indicators that include: average daily consumption per capita, price per cubic meter delivered to the consumer, operating costs, cost recovery, water losses, unaccounted for water, staff productivity/1000 customers, and other quality indicators. »*³⁴¹

Le processus de construction étatique est réalisé ici à travers la mesure, le contrôle et la catégorisation.

³³⁹ Palestinian Water Authority, *Water supply report 2010*, March 2012, p.11.

³⁴⁰ Ibid., p.6.

³⁴¹ Ibid., p.11.

Desrosières (2000) explique que les statistiques sont le fruit d'une histoire longue qui a été marqué par des « [...] hésitations, de[s] retraductions, de[s] conflit d'interprétation » (2000 : 8). Nous n'allons pas réaliser ce travail que Desrosières appelait de ses vœux à savoir la mise en lumière de cette histoire. Les statistiques sont utilisés pour « [...] décrire des situations économiques, dénoncer des injustices sociales, justifier des actions politiques » (2000 : 7). Elles représentent un langage accepté et sont généralement perçues comme indiscutables. Selon Desrosières, les thèmes d'enquêtes, les questions posées, les nomenclatures reflètent les formes d'action publique dominantes à un moment donné (2000 : 303-304). Les statistiques ne sont pas uniquement quantitatives (chiffres), elles sont également qualitatives (taxinomie). Elles permettent de « mémoriser, enseigner, gouverner » (2000 : 399). Ingold (2001c) analyse également l'usage des modèles statistiques, des graphiques et de la cartographie par les ingénieurs des mines italiens au 19^{ème} siècle. Elle montre comment ces instruments sont utilisés pour ouvrir de nouveaux droits et créer de nouveaux partages des ressources en eau. Ils permettent à l'État central de redéfinir les territoires et les populations qui sont considérées comme légitimes pour l'accès et l'utilisation des cours d'eau. Ingold (2001c) fait référence à la « dé-socialisation et de dé-historicisation » du territoire et des fleuves. Les statistiques sont donc un outil de gouvernement des ressources naturelles, du territoire et de la population. Nous explorerons plus en détail les relations entre le pouvoir, le territoire et la population dans le chapitre 8. Grâce à l'établissement et à l'utilisation de statistiques, l'APE crée et utilise un langage qui a force de vérité. C'est un processus d'objectivation de l'eau, essentiel dans le déploiement du contrôle de l'APE sur les ressources. Par la mise en place d'indicateurs, l'APE construit un ordre social et consolide des représentations (quantification en mètre cube, marchandisation des ressources, etc.) qui entrent en opposition avec d'autres représentations qui considèrent notamment que l'eau est une ressource locale qui doit être gérée de manière communale, privée ou communautaire, distribuée sur une base temporelle, non quantifiée en mètre cube ni en termes financiers (Trottier, 1999). Les statistiques participent donc du renforcement du pouvoir de l'APE à la fois sur les ressources et sur les gens. Porter (1995) considère les nombres, les graphiques, les formules comme des stratégies de communication. Les règles pour collecter et traiter les chiffres sont les mêmes partout, elles peuvent donc être utilisées pour se coordonner à grande échelle ou pour régler des différends. Mais l'essentiel est qu'elles sont bien adaptées pour la communication, qu'elles permettent de dépasser les frontières du local et de la communauté. Par ailleurs, « *The appeal of numbers is especially compelling to bureaucratic officials who lack the mandate of popular election, or divine right. [...] A decision made by number*

(or by explicit rules of some sort) has at least the appearance of being fair and impersonal » (1995 : 8). La politique l'APE qui se fonde en partie sur la collecte des données relatives à l'eau et sur l'application de standards uniformes à l'ensemble des Territoires palestiniens répond à une volonté d'asseoir sa légitimité par l'objectivité attribuée aux décisions chiffrées. Les chiffres et les indicateurs sont des alliés de l'APE dont le fonctionnement et les prises de décisions sont peu transparents aux yeux des Palestiniens.

L'établissement de ce contrôle doit également passer par la mise en place d'un système tarifaire unique, or à l'heure actuelle, ce n'est pas du tout le cas, plusieurs tarifs différents sont appliqués en Cisjordanie³⁴². La loi de 2002 prévoit dans son article 20 :

« Unified tariff system for water shall be set, which may be amended from time to time, with the aim of encouraging the water users to conserve the available water resources and its optimal usage in accordance with the regulations that shall be issued for that purpose. »

L'article 26 prévoit :

« Regional utilities and water users associations shall set the prices of water for different usage, in accordance with the approved tariff system. »

La réforme actuelle préconise la mise en place de 4 opérateurs régionaux (*utilities*) sous l'autorité du WBWD, qui pourront fixer leurs tarifs dans le respect du système de tarification approuvé. L'affirmation du rôle de l'APE dans la gestion de l'eau se fait dans une logique de contrôle des ressources mais également des acteurs locaux.

La question de la possibilité de construire un État dans un cadre néo-libéral se pose. Souvent, le néo-libéralisme est décrit comme une volonté de destruction de l'État notamment par le démantèlement et la privatisation des services publics. Une partie des sciences sociales opposent le marché et l'État. Le Galès et Desmond (2011) proposent au contraire une lecture croisée entre les transformations du capitalisme et de l'État. En Europe, plusieurs écoles s'opposent. L'une considère que les États nations européens s'affaiblissent tandis que d'autres chercheurs (Le Galès, 2005 ; Le Galès et Desmond, 2011) affirment au contraire que l'on observe des processus de recomposition et de restructuration de l'État dans un contexte de mondialisation et d'européanisation. Le Galès (2005), à partir de l'exemple du Royaume-Uni et de la politique de M. Thatcher, montre les transformations de la société induite par le néo-libéralisme. Il explique que c'est une période

³⁴² Entretien réalisé le 04/10/2012 à Ramallah.

caractérisée à la fois par un marché libre mais également par un État fort. Celui-ci joue un rôle clé à la fois dans la défense et la promotion d'une certaine idéologie et dans le maintien de l'ordre. Le Galès explique qu'une société de marché a été construite à partir de cette époque, c'est-à-dire une société où les comportements des organisations et des individus, de leur vie quotidienne sont orientés, contraints et alignés sur les principes économiques du marché. Une des dynamiques de restructuration de l'État passe par le développement des procédures d'audit, de contrôle, de classement et de sanctions. Cela fait donc écho à la volonté de l'APE de collecter, classifier les données sur l'eau dans les Territoires palestiniens et de standardiser les politiques. Le Galès pose la question suivante : « *Est-ce que la Grande-Bretagne est un laboratoire où s'invente une nouvelle forme d'État qui est ensuite exportée en Europe ?* » Nous proposons d'élargir cette question et de ne pas la restreindre à l'échelle de l'Europe. Ainsi, nous pouvons nous demander si cette nouvelle forme d'État est promue par les bailleurs de fonds et exportée à une échelle plus large dans les pays du « sud » où ils interviennent. Nous considérons donc que l'objectif affiché de construction étatique et la dimension néo-libérale des politiques publiques mises en œuvre par les bailleurs de fonds et l'AP n'est pas totalement contradictoire mais promeut une certaine vision à la fois de l'État et de la société, caractérisée par la nouvelle gestion publique et la généralisation des rapports marchands. Par ailleurs, si le néo-libéralisme désigne à la fois un nouveau régime économique et politique global, nous considérons qu'il peut être traduit sous plusieurs formes en fonction des configurations locales. Nous rejoignons donc les conclusions de Castree (2006) et de Bakker (2004) et nous considérons qu'il peut y avoir une hybridation du néo-libéralisme aux contextes nationaux et locaux.

2.1.2-Lier « contrôle des ressources » et « construction étatique »

Comme nous l'avons vu précédemment, l'eau est un point crucial dans le conflit israélo-palestinien³⁴³, et il doit être débattu dans le cadre des négociations permanentes. Dans ses discours, l'APE associe la bonne gestion environnementale et le contrôle des ressources à la construction étatique. Ainsi d'après l'APE, pour qu'un État palestinien soit établi, il faut qu'il ait le contrôle sur les ressources naturelles. Dans ce contexte, l'AP est confrontée à différents pouvoirs concurrents : au sein même de l'AP (compétition entre les ministères par exemple), Israël, certaines ONG et les

³⁴³ Accord d'Oslo, 1995, Annexe III, art. 40.1 : « *Israel recognizes the Palestinian water rights in the West Bank. These will be negotiated in the permanent status negotiations and settled in the Permanent Status Agreement relating to the various water resources* ».

pouvoirs locaux (municipalités). Comme nous le verrons dans le chapitre 8, ce lien entre les ressources en eau et l'affirmation du pouvoir de l'AP passe par un contrôle du territoire et des populations. Pritchard (2011) montre comment l'aménagement du Rhône a été mis au service de la reconstruction de l'État-nation après la Seconde Guerre mondiale, il s'agit à la fois de contrôler le fleuve en tant qu'entité géographique mais également d'affirmer le rôle de l'État. Ghiotti (2007) explique que l'appropriation des ressources passe aussi par la maîtrise des espaces où passe l'eau ; la connaissance des ressources vise avant une meilleure connaissance de la population et donc une plus grande maîtrise de celle-ci. Dans le cas de l'AP, nous allons voir comment, à travers plusieurs cartes postales, distribuées lors du FME de Marseille en 2012, le lien entre les ressources en eau et l'État est affirmé.

Le slogan de la première carte postale est « *For a viable palestinian state, just add water* ». La carte reprend les cinq points clés des négociations israélo-palestiniennes : la souveraineté palestinienne sur les frontières, Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien, le droit au retour pour les réfugiés, la fin de la colonisation et la fin de l'occupation. La question du contrôle sur les ressources en eau est ajoutée à ces cinq points et mise en exergue. L'APE place ainsi la question de la gestion des ressources en eau au même plan que les autres dans le processus de création d'un État.



Illustration 1-Carte postale "For a viable Palestinien state, just add water".

Source : APE, FME, Marseille, France, 2012.

Le slogan de la carte postale 2 est « *Access to water = state development* ». La carte postale représente un réseau d'approvisionnement en eau où sont évoqués des symboles des Territoires palestiniens : entre autres, la mosquée Al Aqsa pour Jérusalem, une fenêtre hexagonale de l'ancien musée du palais d'Hisham de Jéricho, le tombeau des Patriarches à Hébron, un olivier et une femme palestinienne. On est ici dans l'idéologie de la desserte totale du territoire. Pourtant, de nombreux auteurs ont montré les limites d'un tel modèle (Petitet et Schneier-Madanes, 2005 ; Féré et Scherrer, 2010 ; Petitet, 2011). Petitet (2011) analyse à la fois le contexte de l'avènement de ce modèle ainsi que les limites auxquelles il est confronté aujourd'hui. L'auteur explique que le modèle

industriel développé au 19^{ème} siècle, est caractérisé par le développement de grands réseaux urbains pour la distribution de l'eau, de l'énergie et l'évacuation des déchets et des eaux usées. Ce modèle répondait à la fois à une volonté de rationaliser l'organisation des services et de réaliser des économies d'échelles. Selon Petitet les campagnes reçoivent alors l'eau des villes et se détournent de leurs sources et puits. Il est indéniable que ce modèle a permis une amélioration de l'hygiène et des conditions de vie néanmoins, aujourd'hui érigé en évidence et en modèle universel, il est problématique. L'auteur explique en effet qu'il a été conçu pour un contexte de croissance et de consommation continues ce qui ne le rend pas soutenable (épuisement des ressources, pollutions, mode de financement qui peine à s'adapter à la réduction des consommations). Ce modèle est promu par les organisations internationales dans les pays émergents. Néanmoins, il se heurte aux coûts qu'il représente, il bénéficie peu aux plus pauvres et les problèmes d'hygiène ne sont pas exclus. Petitet (2011) présente le développement de solutions moins chères, plus flexibles, moins centralisées, autonomes ou semi-collectives. Selon l'auteur, le réseau et ces solutions alternatives ne sont pas forcément concurrentes, elles peuvent être complémentaires. Petitet conclue « *L'avenir est ouvert mais il n'est sans doute plus au "tout au réseau" !* » (2011, En Ligne).

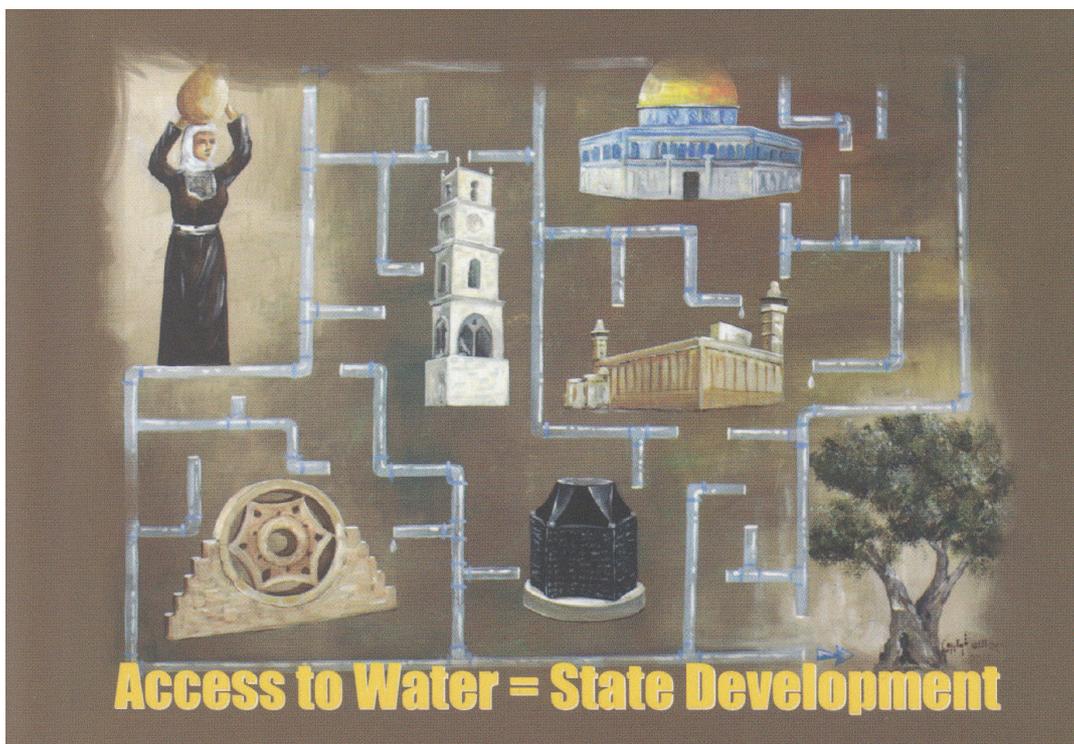
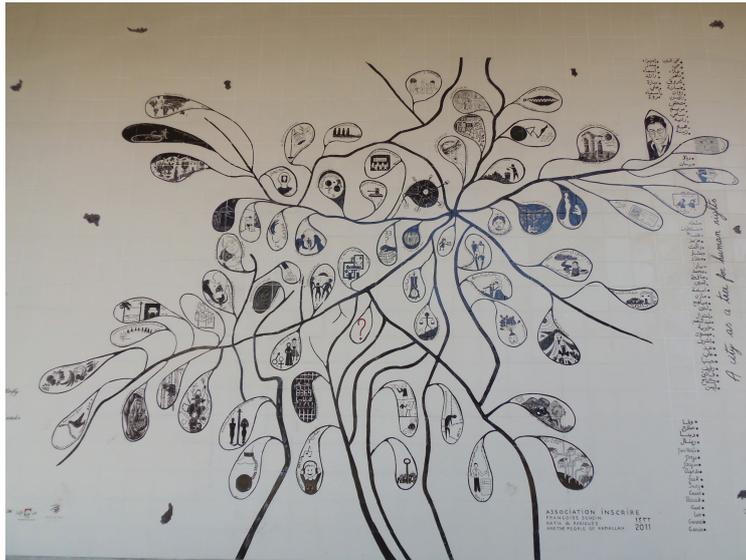


Illustration 2-Carte postale "Access to water = state development".

Source : APE, FME, Marseille, France, 2012.

Nous retrouvons cette représentation de l'accès à l'eau comme inévitablement liée au développement du réseau d'adduction à l'ensemble du territoire et de la population dans d'autres illustrations (Photographies 7 et 8). Les dessins représentés à travers ces photographies ont été réalisés conjointement par des acteurs de la coopération et des acteurs palestiniens. Il associe le droit à l'eau à l'accès au réseau d'approvisionnement en eau potable. Nous émettons l'hypothèse que ces dessins font partie de la campagne « Article 31 » qui demande à ce qu'un 31^{ème} article soit ajouté à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipulant que l'accès à l'eau propre et potable est un droit de l'homme. Ces représentations consolident l'association entre un droit à l'eau propre et potable et l'accès à un réseau d'approvisionnement en eau. Nous verrons dans le chapitre 8 quelles sont les problématiques soulevées par la mise en œuvre de ces représentations à travers des projets de développement.



Photographie 7-Dessin "A city as a tree for human rights".

Réalisé par l'Association Inscire, Françoise Schein, Katia de Radiguès et des habitants de Ramallah en 2011, avec le soutien notamment de l'université de Birzeit, de l'Académie internationale des arts de Palestine, du consulat général de France de Jérusalem, de la Belgique, de la coopération belge au développement, de la municipalité de Ramallah et de l'Association Inscire.

Source : Klervi Fustec, Ramallah, 2012.



Photographie 8-Dessin "Article 31: Right to water" (détail du dessin précédent).

Source : Klervi Fustec, Ramallah, 2012.

Les cartes postales, distribuées lors du FME de Marseille en 2012, suggèrent que le contrôle des ressources en eau est essentiel à la création d'un État viable. La première reprend les éléments politiques des négociations israélo-palestiniennes tandis que la deuxième reprend les éléments symboliques associés à l'identité et à l'État palestinien. De la même manière, une brochure distribuée au FME explique :

*« La mise en œuvre du PSO [Positive Sum Outcome] aboutira à la fin du conflit israélo-palestinien lié à l'eau. Les Palestiniens auront enfin accès à leur juste part de la ressource transfrontalière pour les usages domestiques, agricoles et industriels. Sans cela, la création d'un État Palestinien n'est pas viable. »*³⁴⁴

Ainsi, sans la résolution du conflit lié aux ressources en eau, l'APE ne conçoit pas la création d'un État palestinien. Or, d'après les promoteurs de la solution à deux États, c'est bien la création de l'État palestinien qui permettra de mettre fin au conflit israélo-palestinien.

Une cérémonie officielle pour la journée mondiale de l'eau du 28 mars 2012 a été l'occasion d'une restitution du FME de Marseille. Elle a été organisée par l'AFD et l'APE et s'est déroulée à la *Palestinian Red Crescent Society* à Ramallah. Cette cérémonie a donné lieu à une succession d'interventions de la part de membres du gouvernement. Tous les intervenants lièrent la question de la gestion de l'eau à celle de l'État palestinien. Le représentant du bureau du président, le Dr Housain El A'araj expliqua qu'il y a une augmentation de la rareté de l'eau dans les contextes où il y a des problèmes politiques, que l'eau est capitale pour le processus de paix et pour l'État indépendant de Palestine. Il rappela que le gouvernement français a promis 10 millions d'euros pour l'usine de dessalement à Gaza et expliqua que pour passer d'une économie de la dépendance à l'indépendance il faut un État indépendant. Ensuite, le consul de France à Jérusalem, Frédéric Désagneaux expliqua que l'eau est une question clé car de nombreuses personnes n'ont pas accès à l'eau potable dans le monde. Il rappela que dans les Territoires palestiniens c'est une question très sensible et cruciale à cause des problèmes d'accès aux ressources, que cela affecte la vie de tous les jours des Palestiniens mais c'est aussi un problème pour l'État palestinien. Enfin, Shaddad Attili, directeur de l'APE, dit qu'il a deux messages clés à faire passer. Le premier est que l'eau est une des solutions au conflit et le second est que, pour que les Palestiniens aient un État viable, il faut qu'ils contrôlent l'eau. Il introduit ici une nuance. Nous retrouvons l'idée que pour que l'État palestinien soit viable il doit contrôler les ressources en eau palestinien mais la résolution du conflit autour des ressources en eau pourrait également être une avancée dans la résolution plus large du conflit

³⁴⁴ Brochure de l'APE « *Le "résultat à somme positive" : une solution pour tous* », FME, Marseille, 2012.

israélo-palestinien. En 2011, S. Attili, en discussion avec l'ONG FOEME, envisageait la possibilité d'un accord sur l'eau avant un accord global. Lors d'un rendez-vous avec l'ONG FOEME le 17 novembre 2011³⁴⁵, il se prononce pour une dépolitisation des enjeux de l'eau et pour les désolidariser des autres questions à l'agenda des négociations. Il y a donc un double discours : un discours public qui affirme les liens indissociables entre le contrôle des ressources en eau et la constitution d'un État palestinien et un second, discret, qui envisage au contraire un accord pour les ressources en eau autonome. Cette position a été rendue publique lors d'une déclaration du ministre en octobre 2013 à Washington.

La gouvernance et la gestion de l'environnement sont une entrée par laquelle les bailleurs de fonds et l'AP cherchent à consolider la construction étatique de cette dernière. Pour les ressources en eau, l'objectif est de faire de l'APE l'acteur central qui contrôle les ressources et leur distribution. Précisons de nouveau ici que les acteurs de la coopération et du développement poursuivent également des intérêts propres tels que la signature de prêts, de contrats ou la représentation diplomatique. L'eau est l'un des points en suspens dans les négociations israélo-palestiniennes depuis les accords d'Oslo. L'APE associe la solution au conflit, à la mise en place de son contrôle sur les ressources en eau palestiniennes. Dans le cadre de la solution à deux États, l'APE se présente comme la garante de la « bonne gestion » des ressources. Cependant, cette solution ne peut être mise en œuvre sans contrôle palestinien des ressources en eau. L'eau est décrite comme l'un des éléments constitutif de l'État. Selby (2003 : 73) analyse les facteurs historiques qui ont participé à la construction des politiques de gestion de l'eau israélienne. Selon lui, la compréhension de ces politiques est à lier avec les débuts de la construction étatique israélienne. Elles sont intimement liées à la construction de la nation et aux questions de sécurité nationale. Alatout (2008 ; 2009) montre les liens entre la construction de la rareté ou de l'abondance des ressources en eau au regard de la création de l'État d'Israël. Dans le cas palestinien, en l'absence de souveraineté palestinienne sur les ressources en eau, c'est dans les discours que l'AP affirme les liens entre la construction étatique et les ressources en eau. Cette sous-section montre comment l'APE construit une évidence qui tend à prouver que l'eau doit être gérée au niveau national. Néanmoins, pour établir un contrôle des ressources en eau au niveau national, il faudrait qu'un accord soit trouvé entre israéliens et palestiniens, mais surtout, l'APE devrait imposer son autorité aux acteurs locaux ce qui semble difficilement réalisable à l'heure actuelle (Trottier, 1999 ; Signoles 2010). Dans les arènes internationales du changement climatique, l'AP cherche à être légitime aux yeux des membres de la

³⁴⁵ Rendez-vous entre l'ONG FOEME et Shaddad Attili à l'APE, Ramallah, le 17 novembre 2011.

CCNUCC.

2.2-Entre recherche de fonds et recherche de légitimité

Le ministère des Affaires environnementales souhaite être membre à part entière de la CCNUCC pour plusieurs raisons. La plus évidente, nous l'avons évoquée plus haut, est l'accès aux fonds permettant de mettre en œuvre des projets dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. La mise en place d'un PANA palestinien doit également permettre au ministère des Affaires environnementales de montrer aux États réticents à l'entrée de la Palestine à la CCNUCC qu'il gère les questions climatiques comme les autres États. Ainsi, Woodward (2005 : 147) explique : « *Le modèle sous-jacent à ces politiques de construction étatique menées par les organisations internationales et les donateurs bilatéraux est celui d'un État qui se comporte comme un membre responsable de la "communauté internationale".* » Le ministère des Affaires environnementales cherche à être légitime auprès de la CCNUCC. Sa participation en tant que membre à part entière à la CCNUCC s'inscrit dans la stratégie plus large de reconnaissance de l'AP en tant qu'État au niveau international et se heurte à des difficultés politiques. Rappelons que cette stratégie de l'AP s'inscrit dans un contexte de concurrence avec les acteurs locaux et de faible contrôle de l'AP sur les acteurs et les territoires locaux. Ces enjeux seront développés en détail dans la partie 3. Ce chapitre se concentre sur l'AP en tant qu'institution et sur ses stratégies d'affirmation étatique. Afin de mettre en lumière les processus d'affirmation étatique, l'AP est entendue ici comme un tout, nous avons par ailleurs montré précédemment (Chapitre 3 par exemple) que les luttes de pouvoir internes ne sont pas absentes au sein de l'AP.

2.2.1-Se conformer aux attentes des bailleurs pour avoir accès aux fonds

L'un des objectifs de l'AP lorsqu'elle reprend les outils d'action publique promus par les bailleurs de fonds est d'obtenir de nouveaux financements. Dans le cas du changement climatique, la non reconnaissance de l'AP comme État membre de l'ONU empêche l'accès aux fonds de l'UNFCCC et du Protocole de Kyoto. Jusqu'en novembre 2012, date de la reconnaissance de la Palestine comme État non-membre de l'ONU, l'objectif des acteurs palestiniens est l'accès aux fonds et pas forcément la reconnaissance comme membre à part entière. Les acteurs soulignent

l'importance financière de la reconnaissance politique. La chef de l'équipe « capital naturel » du PNUD de Jérusalem explique que l'un de leurs objectifs est d'augmenter l'accès aux financements environnementaux car, n'étant pas signataire des conventions internationales, l'AP n'a pas accès aux financements³⁴⁶. Le vice-président du ministère des Affaires environnementales explique qu'au-delà de la reconnaissance, ce qu'il sollicite c'est l'accès aux fonds :

*« The first direction, we began to fight in order to have access to UNFCCC funds. [...] But we continue the efforts to have access to climate change funds and financial mechanisms. [...] We didn't look for membership now only for access to the funds, this is the point. »*³⁴⁷

Il s'agit de demander la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État mais surtout d'obtenir l'accès aux mécanismes financiers. L'objectif est donc de négocier un accès aux aides qui pourrait se faire de façon dérogatoire ou exceptionnelle. Le directeur général adjoint du ministère des Affaires environnementales explique :

*« I am now trying to make some kind of change for this [l'accès aux fonds]. We are working since the last two years in order to make some kind of exception. »*³⁴⁸

Il ne s'agirait pas d'obtenir une reconnaissance de l'État palestinien mais plutôt un statut spécial. Dans ce premier temps, avant la reconnaissance à l'ONU, cette stratégie confine l'AP dans une position marginale.

Le changement climatique peut avoir des effets dans de nombreux domaines : sur les ressources en eau, sur l'agriculture, sur la santé, sur les transports, etc. Cette dimension globale du problème climatique permet aux Palestiniens de demander des fonds dans de nombreux domaines pour l'adaptation au changement climatique et permet aux bailleurs de financer facilement des projets contribuant à la lutte ou à l'adaptation au changement climatique. La chef de l'équipe « capital naturel » du PNUD de Jérusalem explique par exemple que certains projets peuvent être réalisés sous l'étiquette du changement climatique. Elle prend l'exemple d'un projet à Gaza :

« You can do a lot under climate change but it can be again under the classical frameworks : wastewater or whatever... Again we are having a huge programme, we hope to finalize soon, funds from Japan to start the construction of the waste water treatment plan in Khan Younes in Gaza. That's a huge programme, it's around 56 million dollars and part of it of course can be under

³⁴⁶ Entretien réalisé le 03/02/2012 à Jérusalem.

³⁴⁷ Entretien réalisé le 30/01/2012 à Ramallah.

³⁴⁸ Entretien réalisé le 21/11/2011 à Ramallah.

climate change. »³⁴⁹

Nous apercevons ici qu'il peut s'avérer difficile de poursuivre des objectifs de construction étatique alors que la logique de développement par projet prédomine. Au-delà des fonds qui peuvent être débloqués *via* les instances onusiennes, la prise en compte du changement climatique par les institutions palestiniennes, et particulièrement le ministère des Affaires environnementales, est un signal positif pour les bailleurs de fonds. Elle permet d'afficher le sérieux de la prise en charge de la question climatique par le ministère des Affaires environnementales. La personne en charge de ces questions explique :

*« We have made some efforts with the UNPD in Jerusalem to prepare the integrated programme for Palestine. This can be a kind of framework for the funds. We talk about different themes, different sectors, different stakeholders, all in one frame. [...] For example, if I go to the donors, he can fund only one in the all [the integrated strategy], I have this part of the budget, you can take this. »*³⁵⁰

Le rapport financé par le PNUD doit servir de catalogue où les bailleurs puissent trouver des projets à financer. Cette stratégie doit donc également permettre d'obtenir des financements dans le cadre de coopérations bilatérales ou multilatérales. Notons que ce phénomène n'est pas spécifique à l'AP. Dans le cas de la Chine, Hu parle de « politique opportuniste » et écrit : « *Par ailleurs, au vu des investissements massifs injectés dans la lutte contre le changement climatique, les gouvernements locaux [chinois] se lancent dans la course aux financements.* » (Hu, 2012 : 149) L'AP saisit l'opportunité que représente la manne financière consacrée au problème climatique. Grâce à un premier rapport financé par le PNUD, elle espère créer une dynamique positive d'afflux de nouveaux financements.

En effet, une fois la stratégie et le plan d'actions pour l'adaptation au changement climatique réalisés, ce qui manque ce sont des projets permettant de rendre la stratégie concrète :

*« [...] we have a lot of problems in facing and accessing funds, we have the plan, we have strategies, we have worked, but we are not able to implement this because we don't have money. The government doesn't have money, even for our salaries, they don't have for development so we should resolve this. This is the idea. »*³⁵¹

Dans son discours lors de la COP 18 en 2012, le ministre explique que la Palestine a préparé un plan national d'adaptation au changement climatique et que, pour y faire face, l'AP doit mettre en

³⁴⁹ Entretien réalisé le 03/02/2012 à Jérusalem.

³⁵⁰ Entretien réalisé le 21/11/2011 à Ramallah.

³⁵¹ Entretien réalisé le 13/12/2012 à Ramallah.

place ces plans et donc avoir accès aux ressources financières³⁵². Pour montrer la spécificité de la situation dans laquelle se trouve la Palestine, le conseiller « changement climatique » du ministre des Affaires environnementales, Monsieur F., compare la situation des Territoires palestiniens à d'autres pays. Selon lui, certains reçoivent plus d'aide alors qu'ils n'ont pas autant de besoins que les Territoires palestiniens :

*« If we can go to this convention there will be windows in this regards. Bengal for example they have 315 million dollars for their climate change. They prepared a national plan of 1.5 billion. They attracted funds from the multilateral funds for 315 million. Ghana they got 15 million. So they are eligible for more funds. And I think we are worse than them. [...] I don't know, we try to figure out how to reflect our situation. Palestine for a lot of time was neglected from all this so there should be some kind of compensation. I don't know, we can't say what is the future. There should be a fair treatment for Palestine. »*³⁵³

Cette comparaison permet à l'interviewé de décrire une situation d'injustice. Nous verrons dans le chapitre suivant que cette stratégie discursive constitue l'un des piliers de l'instrumentalisation du changement climatique par l'AP. Par ailleurs, notons également dès à présent le paradoxe de l'AP qui explique n'avoir pas assez de financements alors que c'est l'une des entités recevant le plus aide publique au développement (Keating, Le More et Lowe, 2005 ; Le More, 2008). En effet, en 2010, la Cisjordanie et la bande de Gaza avaient été classées par la BM au 8^{ème} rang des pays recevant le plus d'aide publique au développement par habitant³⁵⁴.

Selon Monsieur F., la vulnérabilité des Territoires palestiniens n'est pas reconnue et ne se traduit pas en termes d'aide financière. Il considère que cette situation particulière devrait déboucher sur des compensations financières. L'un des objectifs du deuxième projet sur le changement climatique en coopération avec le gouvernement belge (mai 2013) est également de lister les domaines où les bailleurs de fonds peuvent intervenir :

« The project is part of a larger programme UNDP will be implementing to support climate change resilience and low carbon development in the occupied Palestinian territory. In line with national priorities, previous initiatives included conducting an assessment on "Climate Change Situation in the oPt"; and developing a "Climate Change Adaptation Strategy", while future interventions

³⁵² Statement by Palestine, H.E. Mr. Yousef A.I. Abu Safieh, Minister of Environment Affairs Palestine, Thursday, December 6, 2012, COP 18.

³⁵³ Entretien réalisé le 13/12/2012 à Ramallah.

³⁵⁴ Site Internet de la BM, ht tp://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.PC.ZS/countries/1WPS?display=default, consulté le 07/11/2012.

include formulating a climate change adaptation programme that will be utilized for raising funds for climate change interventions in the oPt. »³⁵⁵

La question de la reconnaissance de la Palestine comme un État membre de la CCNUCC et la question de l'accès aux fonds sont indissociables. Néanmoins, la volonté d'être reconnu comme membre à part entière de la CCNUCC n'est pas uniquement une question financière. L'AP poursuit une stratégie de reconnaissance à l'échelle internationale dans laquelle s'inscrit également la question climatique.

2.2.2-Créer une catégorie d'action publique pour être légitime

En se conformant aux façons de faire développées à l'échelle internationale, l'AP montre sa volonté mais également sa capacité à se comporter comme un État. La responsable de l'équipe « capital naturel » du bureau du PNUD à Jérusalem explique :

« It's not easy and if you take Palestine in particular it has a lot of other challenges. But also I mean it is the idea of really preparing Palestine to be a state, if we are going to be a state hopefully one day. We are trying also to prepare ourselves what to do, our homework, to be eligible to even fundings from the protocols and so on. Because now we are not signatory to any so we are going to support the EQA to develop the UN communication national plan, the national communication plan and submit it also to the UN. At least it's good that we have through that communication plan that you have all the information we will develop the information. At least you know what you have. »³⁵⁶

Elle parle de *homeworks*, donc de devoirs à faire pour être une « bonne élève ». Elle explique que la préparation de la stratégie d'adaptation au changement climatique et du programme d'actions répond à la volonté d'être prêt pour être un État. L'objectif est de faire comme les États membres de la CCNUCC même si la Palestine a le statut d'observateur. Le PNUD et le ministère des Affaires environnementales anticipent un travail qui devra être réalisé si l'État palestinien est reconnu. Cela permet de montrer que la Palestine, en tant qu'État, est capable de porter des projets et des politiques réalisés dans d'autres pays.

³⁵⁵ UNDP, communiqué de presse, *The Government of Belgium and the United Nations Development Programme sign an Exchange of Letters in Support of Climate Change in the occupied Palestinian territory*, Jerusalem, 03 May 2013, <http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/257927AB34C131F285257B64004D7F0C>, consulté le 09/02/2014.

³⁵⁶ Entretien réalisé le 03/02/2012 à Jérusalem.

Le ministère des Affaires environnementales, de sa propre initiative, a mis en place un comité palestinien sur le changement climatique. Le conseiller « changement climatique » explique que le rôle de ce comité est de superviser la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique :

*« It [climate change committee] should be the national umbrella for everything related to climate change. [...] it's an umbrella for endorsement of the national strategy of avoiding blame from the international level about climate change. »*³⁵⁷

D'après l'interviewé, la mise en place de ce comité permet de ne pas être critiqué au niveau international. Il s'agit donc de répondre à des attentes et d'anticiper des critiques négatives qui pourraient remettre en cause la capacité du ministère des Affaires environnementales à gérer les questions climatiques. L'adoption de modèles internationaux afin d'être considéré comme un membre à part entière de la communauté internationale n'est pas spécifique à l'AP. Blanchon (2012) décrit la politique de l'eau dans l'Afrique du Sud post-apartheid entre 1994 et 2009. Il souligne la volonté de l'Afrique du Sud de s'intégrer à la communauté internationale : *« La nouvelle politique de l'eau [GIRE] doit marquer, comme dans bien d'autres secteurs, le retour de l'Afrique du Sud dans la "normalité" internationale. »* (2012 : 203) L'Afrique du Sud veut également affirmer son image de « bonne élève » : *« Par cette politique de l'eau gratuite, l'Afrique du Sud veut prouver qu'elle n'est pas seulement une "bonne élève" des politiques conçues au Nord, mais qu'elle est capable de les adapter aux conditions d'inégalité et de pauvreté des pays du Sud et qu'elle peut à son tour être un modèle à suivre. »* (2012 : 208) L'Afrique du Sud va plus loin car elle veut, en traduisant un modèle international, devenir un modèle pour les autres pays africains. Au niveau européen, Barone et Bouleau (2011) analysent la traduction de la DCE aux niveaux nationaux ou locaux. Ces traductions sont présentées par les acteurs comme répondant de manière innovante aux exigences locales : *« Pour les États et les grandes institutions de gestion de l'eau, ces dispositifs permettent de promouvoir des cas-vitrines pour indiquer aux autres la direction à suivre et/ou se faire valoir dans des arènes européennes en montrant que l'on est soi-même "bon élève". Ils permettent en même temps aux acteurs locaux d'obtenir, vis-à-vis de l'Europe, de la reconnaissance et des financements pour la recherche, l'organisation de la participation ou la gestion intégrée des ressources naturelles et, vis-à-vis du territoire, de la légitimité technique, gestionnaire et politique. »* (2011 : 52) L'adoption et l'adaptation d'un modèle de gestion des ressources naturelles peut être l'occasion pour les acteurs de se valoriser sur la scène internationale et de se poser en interlocuteur important.

³⁵⁷ Entretien réalisé le 21/11/2011 à Ramallah.

Le statut particulier de l'AP est exclu et pose des difficultés pratiques. Lors de la COP 15 (2009), les représentants de l'AP avaient reçu des badges d'une couleur qui ne correspondait pas au statut d'observateur de l'AP et n'avaient donc pas accès aux réunions de la CCNUCC. Si cette histoire tient de l'anecdote, cela reflète néanmoins les difficultés de l'AP à intégrer et avoir accès aux arènes internationales de discussion sur le « changement climatique ». La difficulté d'accès aux arènes internationales par les pays les plus pauvres a été soulevée par Roberts et Parks (2007). Ils expliquent que ces pays ont des difficultés à peser sur les négociations du fait à la fois des coûts liés aux voyages mais également de par la nécessité parfois d'engager des avocats, des scientifiques, des économistes ou des consultants pour les représenter, en l'absence d'expertise nationale. Selon Lahsen (2007), les États-Unis dominent la production et le cadrage des sciences qui sous-tendent les négociations internationales sur l'environnement. Pour la réalisation du 3^{ème} rapport du GIEC, 82,5% des scientifiques viennent des pays développés (2007 : 180). Or, si la CCNUCC prend en charge la venue de ses membres aux COP, l'AP doit trouver d'autres moyens de financer sa participation. L'AP parvient à contourner ces difficultés puisque c'est généralement le PNUD qui prend en charge les frais des représentants de l'AP pour se rendre aux COP.

Le climat est considéré comme un bien public mondial (comme les ressources en eau, la biodiversité, etc.), ce qui signifie que tous les acteurs doivent s'impliquer et coopérer pour lutter contre le changement climatique. La notion de bien public mondial, issu de la théorie économique a été développée à partir de la World Commission on Environment and Development de 1987 qui décrit l'environnement comme un « *global common* » (Badie, 2003) puis, à la fin des années 1990 par l'ONU (Quenault, 2013). Il existe des incertitudes conceptuelles concernant la notion de bien public mondial (Badie, 2003 ; Quenault, 2013). La gestion des biens publics mondiaux suppose un régime international coopératif. Tous les auteurs s'accordent sur le fait qu'il existe plusieurs définitions des biens publics mondiaux mais tous ne donnent pas les mêmes définitions. Pour Badie, il existerait trois définitions des biens publics mondiaux : par leur nature, par leur fonction ou par la définition du mode d'intervention politique nécessaire à leur maîtrise. Pour Quenault, deux définitions des BPM coexistent. La première, dite « humaniste », pose l'émergence souveraineté transnationale et d'une citoyenneté mondiale. La seconde basée sur des théories économiques est dite « restrictive », c'est celle majoritairement adoptée par les OI. L'ONU revendique dans ses discours une vision humaniste des biens publics mondiaux mais met en œuvre une approche économique de ces derniers. Elle met l'accent sur le risque du passager clandestin. Si l'un des

acteurs ne fait pas d'efforts, cela peut anéantir ceux de tous les autres acteurs. Dans le domaine climatique, l'élaboration d'un régime international coopératif se heurte aux souverainetés nationales. En effet, les « [...] acteurs étatiques et même transnationaux tendent de façon récurrente à réintroduire l'intérêt national, soit dans des comportements explicitement protectionnistes, soit à travers la manipulation sophistiquée des biens mondiaux, dans leur phase d'élaboration, comme dans celle de leur défense ou de leur promotion » (Badie, 2003 : 345). Si les Territoires palestiniens ne sont pas considérés comme un « acteur », puisque leur possible participation à la lutte contre le changement climatique n'est pas considérée comme pouvant influencer positivement ou négativement la situation globale, elle se construit une image de protectrice du climat mondial. La constitution de biens publics mondiaux « [...] n'est pas une fiction, mais est en tout cas perçue comme un risque réel par plusieurs diplomates, tandis que les puissances moyennes parient prudemment sur leur capacité d'entrer dans le jeu international à un meilleur rang en se faisant les défenseurs publics des biens collectifs propres à l'humanité tout entière » (Badie, 2003 : 345). La position de l'AP correspond à cette stratégie qui vise à se poser en défenseur ou *a minima* ici en partie prenante du problème climatique.

Le conseiller « changement climatique » affirme que la Palestine a un point de vue sur le changement climatique, qu'elle doit pouvoir accéder aux arènes de discussion et participer aux négociations :

*« At least we are trying to say [in the international conferences] that Palestine is on the purpose of the international community. We are fighting to get some kind of ..., let's say, in Copenhagen they didn't allow us to enter a lot of talks, it is only for the parties. We have the right. We demand our right to go to these conferences. We have our position, we have a lot to talk with climate change. »*³⁵⁸

Parce qu'il ne peut pas avoir accès aux fonds pour l'adaptation *via* la CCNUCC ni aux arènes de discussions comme membre à part entière, le ministère des Affaires environnementales veut rendre visible son action en matière de « changement climatique » à travers la création d'une catégorie d'action publique et un processus de labellisation du « changement climatique ».

Pour l'AP, comme pour d'autres pays comme la Chine (Hu, 2012 ; Schreurs, 2011), le « changement climatique » est un enjeu de légitimation. Dumoulin et Saurugger expliquent que

³⁵⁸ Entretien réalisé le 21/11/2011 à Ramallah.

« [...] pour le courant de l'institutionnalisme sociologique, le changement repose fondamentalement sur le besoin de légitimation des acteurs. Ceux-ci s'alignent, plus ou moins volontairement, sur des formes de représentations partagées et sur des cadres cognitifs dominants dans un environnement international à un moment donné » (2010 : 12). Parce qu'elle veut être reconnue comme un État à part entière par la communauté internationale, l'Autorité prend en charge un nouveau problème public sur un modèle international. Même si la question du changement climatique lui paraît secondaire, son action dans ce domaine – qui peut également s'expliquer par sa dépendance financière vis-à-vis des bailleurs occidentaux – s'inscrit donc dans une politique globale à l'intention des instances onusiennes, qui vise la reconnaissance de l'État palestinien.

Le ministère des Affaires environnementales a donc lancé plusieurs initiatives. La première a été le Comité sur le changement climatique, créé en 2009. Approuvé par le Cabinet du Président, cet organe regroupe une vingtaine de personnes : des membres du gouvernement, d'ONG, et des universitaires. Il est subdivisé en sous-comités en charge de thématiques précises, comme la sensibilisation des Palestiniens au changement climatique. Ce comité ne s'est presque jamais réuni et n'a pas produit de rapports. Par ailleurs, la nomination de ses membres prouve que le problème climatique énoncé en termes de « changement climatique » n'est pas stabilisé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de consensus de la part de l'ensemble des acteurs sur une définition du « changement climatique ». Ainsi, lorsqu'il a dû nommer un nouveau membre, le président de l'Université de Birzeit (Cisjordanie) a choisi un professeur de géographie spécialiste de la sécheresse et de la dégradation des sols³⁵⁹, alors qu'il existe des chercheurs dont les travaux portent de toute évidence sur le « changement climatique ». Le problème climatique peut donc, au moment de l'enquête, être associé à la sécheresse ou à la dégradation des sols. L'autre initiative concerne les réunions d'information, dont certaines sont organisées en coopération avec les centres culturels français en Cisjordanie. Ces réunions se tiennent en arabe, mais aussi en anglais. Pour y assister, il faut être familier du centre culturel. Le public est souvent composé pour moitié d'Occidentaux, et l'implication, l'adhésion, voire l'appropriation de ces séances par la population palestinienne, qui n'a pas accès à l'information, sont faibles. Les arènes scientifico-politiques, qui permettent de cadrer la question climatique sous l'angle du « changement climatique », et non plus de la sécheresse, de la désertification ou de la dégradation des sols touchent donc un public restreint. Ce sont les autorités publiques nationales qui créent ces espaces de publicisation, qui contribuent à la « spécification et à

³⁵⁹ Entretien réalisé le 21/11/2011 à Birzeit.

la consolidation »³⁶⁰ du « changement climatique ». Ce ne sont donc pas des acteurs extérieurs aux instances gouvernementales ou issus des mobilisations collectives qui sollicitent sa prise en charge publique. Certains auteurs font référence à un processus de « *de-democratization* », caractérisé notamment, depuis les accords d'Oslo, par un décalage entre les projets financés par les bailleurs de fonds et les besoins des organisations communautaires (Nabulsi, 2005). Le « changement climatique » a été « construit discrètement »³⁶¹ comme un problème que l'Autorité, en collaboration avec le PNUD, est en mesure de prendre en charge. Et de fait, ce problème demeure confiné aux sphères gouvernementales et scientifiques, et ne fait pas l'objet de mobilisations importantes. Les acteurs gouvernementaux sont bien les moteurs de la publicisation du « changement climatique », l'émergence d'un problème public « satellite » par rapport aux préoccupations palestiniennes. La prise en charge du changement climatique comme problème public peut s'analyser en termes de reconnaissance plus générale de la Palestine comme un État sur la scène internationale.

2.2.3-Des difficultés à accéder aux conventions internationales

La dynamique d'étatisation dans laquelle est engagée l'AP répond à la volonté d'une partie des Palestiniens, de certains États, du Quartet et d'une partie de la classe politique israélienne de promouvoir une solution au conflit qui passerait par la création d'un État palestinien. La stratégie de l'AP, pour la reconnaissance de l'État palestinien, passe par la participation aux traités et conventions internationales. Elle se décline dans tous les secteurs, et le « changement climatique » est l'un de ces secteurs. Le ministère des Affaires environnementales lie la protection de l'environnement et la création d'un État palestinien indépendant à la participation aux traités environnementaux internationaux et régionaux³⁶². Dans sa stratégie environnementale pour 2011-2013, il écrit :

*« To realize this vision [EQA vision of environment], the following requirements need to be achieved: Palestine is an independent state with full sovereignty and an active party in all international and regional environmental treaties. »*³⁶³

³⁶⁰ Expression empruntée à Trom et Zimmermann (2001 : 288-289).

³⁶¹ Expression empruntée à Gilbert et Henry (2012 : 51).

³⁶² Les difficultés engendrées par la non-reconnaissance de la Palestine par l'ONU ne sont pas spécifiques au secteur climatique. Voir Arnaud Garcette, « D'une adaptation de l'économie à une économie de l'adaptation : agencéité des acteurs de la filière oléicole en Palestine (1993-2013) », thèse en étude du monde arabe et musulman de l'Université d'Aix-Marseille, soutenance prévue en 2014. L'Autorité peut néanmoins avoir accès à des financements pour l'adaptation *via* l'aide au développement et le Fonds mondial pour l'environnement (uniquement les « *small grant projects* »).

³⁶³ EQA, *Environmental sector strategy*, 2011-2013, March 2010, p.4.

La stratégie environnementale dresse la liste de six grandes priorités. L'une d'entre elles est la gestion durable des ressources naturelles, une autre est l'implication de l'« État de Palestine » dans les conventions et traités environnementaux internationaux³⁶⁴. Par ailleurs, ce document établit une liste des politiques publiques à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs : les politiques publiques dont le but est un environnement propre ; les politiques de gestion durable de l'environnement et de l'héritage culturel ; les politiques d'adaptation au changement climatique, de lutte contre la désertification et les catastrophes naturelles ; les politiques visant à renforcer le cadre institutionnel et légal, et enfin les politiques visant à renforcer le rôle et l'engagement de la Palestine comme membre à part entière des conventions et traités internationaux sur l'environnement³⁶⁵.

Dans le cadre de la coopération belge, un communiqué de presse rapporte les propos du consul général de Belgique. Il lie clairement les enjeux environnementaux à ceux de construction étatique :

*« "Belgium is committed to working with its partners to improve the environment in the Palestinian territory. For this reason, environment has been integrated as a horizontal theme throughout our bilateral cooperation with the Palestinian Authority", said Mr Geert Cockx, Consul General of Belgium. "With annual rainfall showing a clear downward trend and rising temperatures, there is a clear need to integrate climate change into the PA's policies, strategies and development plans, while at the same time reinforcing its institutional capacity on environmental matters. Belgium is happy to, together with UNDP, work with the PA towards achieving the double objective of state building in the field of the environment and attaining the 7th Millennium Development Goal" he added. »*³⁶⁶

Il explique que les deux principaux objectifs de la Belgique, en participant au développement environnemental sont le renforcement de l'État palestinien dans le domaine environnemental et la poursuite des Objectifs du Millénaire.

Jusqu'en novembre 2012, la Palestine n'étant pas reconnue comme un État par l'ONU, l'Autorité n'était pas membre de la CCNUCC et ne pouvait donc prétendre aux mécanismes financiers de la CCNUCC et du GIEC. Depuis qu'elle a obtenu le statut d'État observateur non

³⁶⁴ Ibid., p.24.

³⁶⁵ Ibid., p.25-30.

³⁶⁶ UNDP, communiqué de presse, *The Government of Belgium and the United Nations Development Programme sign an Exchange of Letters in Support of Climate Change in the occupied Palestinian territory*, Jerusalem, 03 May 2013, <http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/257927AB34C131F285257B64004D7F0C>, consulté le 09/02/2014.

membre de l'ONU, elle peut demander directement à être reconnue en tant qu'État membre de toutes les institutions spécialisées de l'ONU. Elle aurait donc pu demander à être membre à part entière de la CCNUCC, demande qui ne pouvait pas lui être refusée, mais elle voulait soumettre sa requête lors d'une COP afin que cette reconnaissance ne soit pas assimilée à un « passage en force » et qu'elle soit acceptée par les États membres. Pourtant, la demande n'a pas été formulée lors de la COP18 à Doha (novembre 2012). Selon le conseiller « changement climatique » du ministre de l'Environnement, le fait que la conférence ait été hébergée par le Qatar a freiné le processus car tous les pays arabes devaient contribuer à la réussite de cette COP. Or la demande de l'Autorité est politique et aurait mis le Qatar en porte-à-faux avec les États-Unis et Israël :

« And this was the case after what happen at the UNESCO but now it is a little bit earlier, now we are a state we have the full right, nobody can say no, nobody can do any kind of problems in this regards, it is some kind of a matter of procedure, there are no problem. But as I said the Americans are making problems in this regard, they feel we don't have this right. »³⁶⁷

Il raconte en détail comment se sont déroulées les négociations avec le Qatar et comment le fait que la COP se déroule dans ce pays a eu un effet négatif pour la Palestine :

« We told them [Qatar] you are our host and you are member of the Arab countries and the most important there is to be successful and the success for Qatar but you should consider our request. [...] the conference is in an Arab country, the chair of G 77 and China is Algeria so it is best opportunity to do it. They didn't agree on this. So with some discussion and some consultations with Palestinian leadership we decided finally at the last day of the conference to hold on this to withdraw, not withdraw, let say to keep it on the table but we told G 77 especially that by this we have the decision either to put it this way again or to access the convention directly through accession from the depository, Ban Kim Moon is the depository for this convention, so maybe we'll access full accession or we have the right to go on this way after your support. [...] Although last year after what happen in the UNESCO we are able to do it. But because of the American position we didn't like to go that way. You know they say whenever you come in we'll go out with our money. [...] we have a problem with the conventions either to be fully signatory to these conventions or otherwise we are facing problems. One of the issues it is very difficult to us to have access to funds even bilateral and we have experience with the belgium government last year. »³⁶⁸

Les discussions autour de l'accession de l'AP à la CCNUCC en tant que membre à part entière sont

³⁶⁷ Entretien réalisé le 13/12/2012 à Ramallah.

³⁶⁸ Entretien réalisé le 13/12/2012 à Ramallah.

compliquées. L'AP est soutenue par l'Algérie qui est leader du Groupe des 77 plus la Chine. Selon le conseiller « changement climatique » les conditions de la COP18 étaient idéales pour déposer la demande d'accession de l'AP pour deux raisons. Tout d'abord parce que la COP se déroulait dans un pays arabe et ensuite parce que l'Algérie était leader du Groupe des 77 plus la Chine. Pourtant, le Qatar a demandé aux représentants palestiniens de ne pas déposer leur requête. Les COP sont des arènes de discussions politiques. Malgré la récente reconnaissance de l'AP comme État non membre de l'ONU, l'opposition des États-Unis et d'Israël marque les négociations autour de l'accession de l'AP à la CCNUCC. Le retrait des États-Unis de l'UNESCO et surtout de leur participation financière suite à la reconnaissance de la Palestine comme État membre (le 31 octobre 2011) impacte les discussions au sein de la COP. Les questions climatiques s'insèrent donc dans les enjeux plus globaux autour de la reconnaissance de l'État palestinien.

Dans le cas de la gestion de l'eau comme de l'adaptation au changement climatique, les instances gouvernementales palestiniennes associent les enjeux environnementaux à la reconnaissance de l'État palestinien. Toutefois, les logiques à l'œuvre dans le domaine de l'eau et du changement climatique diffèrent. Pour l'APE, il ne peut y avoir d'État palestinien ni de solution au conflit sans qu'elle ne contrôle les ressources en eau palestiniennes. Le ministère des Affaires environnementales souligne les difficultés rencontrées pour s'adapter au changement climatique car la Palestine n'est pas membre à part entière de la CCNUCC et n'a donc pas accès aux fonds. Néanmoins, le ministère des Affaires environnementales, conjointement avec le PNUD, réalise la « Stratégie d'adaptation au changement climatique et le programme d'actions pour l'Autorité palestinienne » sans avoir bénéficié du système classique de financement de la CCNUCC pour les PANA. L'objectif est alors plutôt de montrer la capacité du ministère des Affaires environnementales à gérer les questions climatiques pour être légitime au sein de la CCNUCC et être reconnu comme un État à part entière. Ainsi, dans le cas du changement climatique il semble que la stratégie dominante soit celle du « *fact on the ground* » ou du « bon élève » tandis que dans le cas de la gestion de l'eau, la stratégie est plutôt de dénoncer la situation ou de démontrer l'impossibilité d'une solution au conflit sans un contrôle palestinien des ressources.

Conclusion du chapitre 6

L'AP reprend les modèles internationaux dominants de gestion de l'environnement. Pour la

gestion de l'eau, l'APE décrit sa politique comme répondant aux principes du développement durable et de la GIRE. Pour l'adaptation au changement climatique, le ministère des Affaires environnementales réalise sa « Stratégie d'adaptation au changement climatique et programme d'actions pour l'Autorité palestinienne » selon les modalités des PANA. Dans le domaine de la gestion de l'eau, les bailleurs de fonds sont nombreux mais tous favorisent la mise en place de projets répondant à la GIRE. C'est sous l'impulsion du PNUD que le ministère des Affaires environnementales prend en charge le problème climatique. L'AP mobilise des outils d'action publique conçus au niveau international. Si l'AP reprend ces outils, ils s'hybrident avec le contexte politique palestinien. Les théories sur le transfert des politiques publiques posant l'hypothèse d'une homogénéisation de l'action publique peuvent à cet égard être nuancées. Néanmoins, dans le contexte d'une entité sous régime d'aide et de construction des problèmes environnementaux à l'échelle globale, l'hypothèse d'une internationalisation de l'action publique est intéressante. En effet, cela n'est pas contradictoire avec des processus d'appropriation, de traduction ou d'hybridation des modèles hégémoniques aux échelles nationales ou locales.

Dans le secteur de la gestion de l'eau, les bailleurs de fonds promeuvent la marchandisation et la privatisation des ressources en eau dans les pays du « sud ». Dans le cas palestinien, ils soutiennent à la fois la marchandisation des ressources en eau et la consolidation de l'AP. Comme le note Bakker (2004 : 11), les distinctions entre le public-non commercial et le privé-commercial sont relatives. Nous nous situons ici, à la fois dans le paradigme du « *market environmentalism* » et du « *state hydraulic* ». Le premier est marqué par une exigence d'efficacité et équité économique, par une planification organisée dans l'optique de gérer la rareté des ressources, par la mise en œuvre de solutions en fonction de la demande, par la prise des décisions selon les règles du marché et par la prise en compte des enjeux environnementaux. Le second est basé sur l'équité sociale, sur la distribution universelle des ressources, la planification est organisée en vue de permettre la croissance, les solutions sont adoptées en fonction de l'offre (*supply*), la nature est considérée comme une ressource et l'État possède les ressources naturelles (Bakker, 2004 : 13). Dans le cas palestinien, il y a une hybridation entre ces deux paradigmes. Les frontières ne sont donc pas si strictes. En effet, une gestion des ressources selon des règles économiques appartenant au courant néo-libéral et des principes de la commercialisation sont associés à un renforcement de l'AP, de la propriété étatique des ressources ainsi qu'à une gestion centralisée. La construction d'un État dans un paradigme néo-libéral n'est pas antinomique. Comme l'ont montré Le Galès (2005) et Le Galès et Desmond (2011) l'État et le marché ne s'opposent pas systématiquement. Les bailleurs de fonds

et l'AP promeuvent une vision à la fois de l'État et de la société caractérisée par la nouvelle gestion publique et la généralisation des rapports marchands.

Le ministère des Affaires environnementales, reprend le modèle des PANA mais l'objectif de ce travail est de mettre en avant les spécificités des besoins palestiniens en termes d'adaptation au changement climatique et est l'occasion de rappeler la situation d'exclusion de l'AP de la CCNUCC. Plusieurs hypothèses permettent d'expliquer ce phénomène à la fois contraint et volontaire. Tout d'abord, l'AP dépend des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de l'action publique, ceux-ci favorisent l'adoption d'outils qu'ils utilisent ou qu'ils ont conçus. Il y a une dépendance économique et donc un rapport de pouvoir évident entre les bailleurs de fonds et l'AP. Néanmoins, nous ne pouvons réduire l'explication à ce seul facteur. En effet, l'AP est occupée par Israël et cherche à être reconnue comme un État membre sur la scène internationale et notamment à l'ONU. L'action publique de l'AP est un moyen de communication. Sa politique climatique s'inscrit dans ce cadre plus large. La mise en œuvre d'un PANA est l'occasion pour l'AP de montrer sa capacité à être une « bonne élève », à être légitime, et au-delà, à intégrer la communauté internationale. Par ailleurs, l'adoption des politiques climatiques internationales par l'AP est également facilitée par le fait que celles-ci accordent un rôle central aux États (Paterson et Stripple, 2007 ; Smith, 2007). Cela permet un processus de re-territorialisation de la question climatique à l'échelle nationale (Paterson et Stripple, 2007) dont l'AP s'empare pour renforcer son pouvoir.

La circulation des modèles de gestion de l'environnement entre les échelles internationale et nationale répond à un double mouvement porté par des bailleurs de fonds et par l'AP. Les questions environnementales et la construction de l'AP sont indissociables principalement pour deux raisons. La première est que les modèles tels que la GIRE ou le PANA, s'ils concernent l'environnement, sont néanmoins porteurs de représentations spécifiques de l'État. La seconde est que l'AP associe les enjeux environnementaux à la consolidation de son pouvoir à la fois par rapport à l'échelle locale et par rapport à l'échelle internationale. Dans le chapitre suivant, nous verrons en détail comment, dans le cadre du conflit israélo-palestinien, l'AP instrumentalise les questions environnementales.

CHAPITRE 7-CONFLIT ET ENVIRONNEMENT : L'INSTRUMENTALISATION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES PAR L'AP

Dans le chapitre précédent, nous avons étudié la manière dont des standards ou des solutions d'action publiques internationaux sont repris et instrumentalisés par l'AP dans une optique d'affirmation étatique, de captation de l'aide internationale et avec une volonté forte de maintenir le statu quo. Les transferts de modèles d'action publique se font dans des contextes spatiaux et socio-politiques particuliers. Ils ne sont pas repris à l'identique, ils sont cadrés à partir des problématiques locales et adaptés en fonction des contextes nationaux et locaux. L'objectif de ce chapitre est d'analyser les discours publics des acteurs palestiniens concernant les enjeux environnementaux. Comment les enjeux globaux sont-ils traduits par l'AP ? La construction des enjeux environnementaux se situe à l'intersection des échelles globale, nationale et locale. Ce qui est prégnant dans le contexte politique palestinien c'est le conflit israélo-palestinien. L'AP bâtit tous ses discours en liant l'occupation et les enjeux environnementaux.

La question des liens entre l'environnement et la violence a été explorée par différentes écoles de pensées : des écoles sur la sécurité environnementale aux *political ecologists*. Les premiers, avec notamment la thèse développée par Homer-Dixon (1991) considèrent que l'environnement peut être la cause de conflits tels que la guerre et le terrorisme ou encore de conflits diplomatiques ou commerciaux. L'environnement peut jouer des rôles divers, être la cause principale ou une raison mineure dans un conflit. Les changements environnementaux peuvent être la cause de conflits violents en modifiant l'équilibre des forces. Les pays en développement seraient les plus sensibles aux changements environnementaux et donc les premiers touchés par des conflits violents par ses effets sur l'agriculture, l'économie, les déplacements de population et des changements dans les relations sociales. Dans son ouvrage de 2001, Homer-Dixon poursuit ses réflexions. En reprenant les approches malthusiennes³⁶⁹, il affirme que l'augmentation de la population mondiale ainsi que la croissance économique vont avoir des répercussions importantes notamment en termes de violence (insurrections, violences urbaines, affrontements ethniques, etc.). Il précise que la raréfaction des ressources environnementales, pour conduire à des conflits, doit être

³⁶⁹ Benjaminsen (2012) explique que Thomas Homer-Dixon est la figure dominante de cette école de pensée qui est un héritage ou une nouvelle version malthusienne de la raréfaction des ressources. Plus généralement, la littérature considère que les théories associant la réduction des ressources naturelles (liée à l'augmentation de la population comme à des changements environnementaux) aux conflits se basent sur un argumentaire malthusien.

combinée à des facteurs sociaux, politiques ou économiques. Ces théories font écho à la littérature sur les « guerres de l'eau ». Elles établissent un lien causal entre l'augmentation de la population, la diminution des ressources naturelles et l'apparition de conflits.

Ces théories portées principalement par Homer-Dixon (1991 ; 2001) et Baechler (1998) sont notamment réfutées par Peluso et Watts (2001) qui proposent des façons de penser alternatives. Ils rejettent les liens simplificateurs établis par Homer-Dixon. Pour eux, la violence est « [...] *a site-specific phenomenon rooted in local histories and social relations yet connected to larger processes of material transformation and power relations* » (Peluso et Watts, 2001b : 5). La question principale est celle de l'économie politique³⁷⁰ de l'accès et du contrôle des ressources dans un processus plus large d'accumulation³⁷¹. La question de l'accès et du contrôle des ressources en Cisjordanie fera l'objet du chapitre suivant. Les auteurs démontrent, comme l'a aussi montré l'anthropologie de l'eau à travers les travaux de Aubriot (2004) et de Wateau (2002) par exemple, que la rareté n'a pas le monopole de la violence, l'abondance peut également conduire à des conflits. Ils s'interrogent sur la manière dont l'environnement reflète ou au contraire masque d'autres types de conflits sociaux³⁷². Ils récusent la définition de la violence cantonnée à la violence physique et proposent d'analyser également la violence symbolique et culturelle. La question qu'il faut se poser est la suivante : « *What difference does environmental difference make ?* » (Peluso et Watts, 2001b : 25) Pour les auteurs la violence est « [...] *practices (brutal acts) that cause direct harm to humans. Those harms have to be understood in physical, symbolic, cultural and emotional terms.* » (2001b : 26) À la différence des théories sur la sécurité environnementale, ils ne postulent pas la rareté des ressources mais ils analysent les relations entre les êtres humains et la nature à partir de trois entrées : les régimes d'accumulation, le contrôle et l'accès aux ressources et les relations sociales entre les acteurs. Peluso et Watts revendiquent une définition large de la violence sans en donner pour autant les contours. Nous pensons qu'il est essentiel de définir plus en profondeur ce que recouvre la notion de violence. Dans le domaine du changement climatique au Sahel, Benjaminsen (2012) soumet à un examen critique les discours qui l'associent à l'apparition de conflits violents ou de guerres. Il démontre que ces affirmations sont sans fondements empiriques. Il montre également que ces relations causales fortes sont instrumentalisées par des acteurs (les politiques et les

³⁷⁰ La notion d'« économie politique » renvoie à l'analyse de l'économie à partir de données politiques, il s'agit de réintroduire les facteurs politiques et les relations de pouvoir dans l'explication des processus économiques.

³⁷¹ La notion d'« accumulation » ou plus précisément de « régime d'accumulation » désigne les formes institutionnelles, les régulations et les mécanismes qui permettent de maintenir ou de reproduire un système qui favorise l'accumulation du capital.

³⁷² Pour une histoire de la manière dont l'environnement est devenu une question de sécurité voir Peluso et Watts (2001 : 9-11).

bureaucrates) qui ont intérêt à expliquer les conflits locaux par le changement climatique ; cela leur permet de ne pas mettre en lumière les dynamiques sociales et politiques locales. Par ailleurs, ils en retirent divers bénéfices tels qu'une image « écolo », une rente financière ou un atout pour leur carrière. Précisons ici qu'étudier l'instrumentalisation du changement climatique ne remet pas en cause la réalité de celui-ci. Il nous semble nécessaire, pour compléter les travaux menés par les *political ecologists*, de définir plus en détail la notion de violence à partir des travaux de Galtung.

Galtung (1969) défend également une vision non réductrice de la violence. Selon lui, la violence est un mécanisme d'influence impliquant un sujet, un objet et une action. Néanmoins, cette définition décrit uniquement la violence exercée par un individu sur un autre individu. La violence peut prendre différentes formes. La violence directe est l'usage de la force physique. La violence structurelle est l'injustice sociale qui empêche l'accès à certains besoins de première nécessité (Galtung, 1969). La violence culturelle sert à justifier l'usage de la violence directe ou structurelle : « *By "cultural violence" we mean those aspects of culture, the symbolic sphere of our existence – exemplified by religion and ideology, language and art, empirical science and formal science (logic, mathematics) – that can be used to justify or legitimize direct or structural violence.* » (Galtung, 1990 : 291) Dans ce chapitre nous n'étudions pas les conflits concernant l'environnement mais la manière dont le conflit peut être instrumentalisé dans les discours sur l'environnement. Nous analysons comment les discours de l'AP sur l'environnement constituent une forme de violence culturelle justifiant la violence structurelle et physique envers certaines parties de la population palestinienne. Cet angle d'analyse n'évacue pas ou n'atténue pas la violence que constitue l'occupation israélienne mais démontre au contraire que l'AP est partie prenante de ce système. Dans chaque pays, les discours sur l'environnement sont cadrés en fonction des spécificités socio-politiques. Il convient donc d'analyser comment l'AP lie les questions d'environnement et de conflit et en quoi les modalités de cadrage de ses discours et leurs effets peuvent être producteurs de violence.

Jasanoff développe le concept d'épistémologie civique pour analyser les choix d'un pays en matière de politique des sciences et des technologies (Jasanoff, 2005 : 248). Elle étudie le rôle du public dans la formation des politiques des sciences de la vie. Selon l'auteur, la science comme la politique doivent se conformer aux choix collectifs : « *Science, no less than politics, must conform to these established ways of public knowing in order to gain broad-based support especially when science helps underwrite significant collective choices. I use the term civic epistemology to refer to*

these culturally specific, historically and politically grounded, public knowledge-ways. » (Jasanoff, 2005 : 249) L'épistémologie civique désigne ce qui est spécifique à un contexte (la culture, l'histoire, la politique et les savoirs publics) et qui participe à la crédibilité accordée à la connaissance dans une société donnée. Elle développe son analyse pour les pays démocratiques afin de comprendre comment la science est passée du statut de fait à celui de construction socio-politique : « [...] *we pose the question, salient in any democracy, how knowledge comes to be perceived as reliable in political setting, and how scientific claims, more specifically, pattern as authoritative. Put differently, civic epistemology conceptualizes the credibility of science in contemporary political life as a phenomenon to be explained, not to be taken for granted.* » (Jasanoff, 2005 : 250) Ce qui nous intéresse dans le cadre de ce chapitre, c'est d'étudier les spécificités des discours de l'AP sur la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique. Jasanoff observe les différentes réponses des populations aux choix offerts par les sciences de la vie : « *Faced with the same technological alternatives, societies at similar levels of economic and social development often choose to go in different directions, based on divergent framing of what is at stake, and correspondingly different assessments of the risks, costs and benefits of various possible trajectories. Science and technology take hold of public imagination in different ways across political cultures-refracted by culturally specific knowledge-ways that I term civic epistemology.* » (Jasanoff, 2005 : 255) Ces travaux mettent en exergue le rôle des contextes sociaux, politiques et historiques dans les cadrages et les choix politiques réalisés à propos des sciences. Nous nous focalisons dans ce chapitre sur les discours de l'AP et leurs spécificités en lien avec le contexte. Jasanoff (2004) explique que les savoirs scientifiques sont imbriqués dans les identités sociales, les institutions, les représentations et les discours et *vice versa*. L'un des objectifs de ce chapitre est d'analyser la manière dont les discours de l'AP concernant l'environnement participent au renforcement de l'identité de l'AP comme victime. Les discours de l'AP lui servent également à donner du sens et de la cohérence à son action.

Les récits de politique publique comportent une dimension moralisatrice, ils décrivent ce qui devrait arriver et établissent des liens entre le passé et le futur (Radaelli, 2010). Ils servent à justifier une décision. Dans le cas qui nous intéresse, nous verrons qu'ils servent plus à justifier des difficultés dans la mise en œuvre de décisions que la décision elle-même. Les récits de politiques publiques indiquent donc le sens que doit prendre l'action. Ils constituent des métarécits qui favorisent le consensus (Radaelli, 2010 : 551). L'étude des récits de politique publique permet d'analyser les représentations sociales, les discours et les cadrages donnés à l'action publique. Les

récits de politique publique établissent des relations causales temporelles et comportent une forte dimension émotionnelle : « *Les récits placent en effet le présent dans une série cohérente d'événements qui commence dans le passé et se termine dans le futur. La dimension temporelle des récits donne de la signification au présent et suggère ce qui devrait être fait dans le futur. Cependant, le pouvoir des récits n'est pas simplement un élément de cohérence et de logique. Il comporte également un aspect émotionnel. La tension dramatique et les éléments émotionnels conduisent à déterminer un développement préféré dans le futur [...].* » (Radaelli, 2010 : 550)

L'étude de l'action publique par les récits de politique publique intègre l'analyse des relations de pouvoir. En effet, « *L'analyse par les récits n'est pas un subterfuge visant à négliger l'importance du pouvoir. Au contraire, il s'agit d'un moyen analytique, tourné vers la véritable essence du pouvoir ("an analytic vehicle directed toward the very essence of power")* » (Radaelli, 2010 : 553).

L'étude des récits de politique publique permet de mettre en lumière des récits dominants. Ce chapitre s'intéresse particulièrement aux récits de politique publique portés par l'AP ; les représentations des acteurs sub-nationaux feront l'objet du chapitre suivant. Dans le cas palestinien, les récits de politique publique conduisent également à l'analyse des relations de pouvoir à travers les descriptions qu'ils donnent des obstacles à la mise en œuvre de l'action publique.

Le cadrage des récits de politique publique constituent une forme d'hybridation entre la construction d'un problème à l'échelle globale et à l'échelle nationale. Ce chapitre analyse comment les contextes spatiaux et socio-politiques national et local, marqués par le conflit israélo-palestinien, influencent la construction et la représentation des enjeux environnementaux, c'est-à-dire comment les questions environnementales globales sont traduites nationalement et comment elles sont instrumentalisées par l'AP. Nous n'étudions pas les liens entre l'environnement et le conflit israélo-palestinien mais la manière dont l'AP construit des liens de causalité entre l'environnement et l'occupation. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'analyse de la manière dont l'environnement peut être instrumentalisé dans le cadre d'un conflit. L'environnement peut être source de conflit, il convient alors d'analyser les processus et les interactions qui construisent le conflit ainsi que les éléments qui permettent son inscription dans la durée. L'étude des discours de l'AP révèle comment l'inaction peut être une forme de violence envers la population palestinienne. Dans un premier temps nous analysons la manière dont les questions environnementales sont cadrées par le droit international, illustrant la maîtrise par l'AP des codes internationaux à des fins de non action (Section 1). Dans un deuxième temps nous étudions la manière dont l'AP instrumentalise le changement climatique, renforçant son identité de victime (Section 2).

Section 1-Les questions environnementales dans un contexte d'occupation : le cadrage par le droit international ou comment justifier l'inaction

Les questions environnementales ne peuvent être dissociées du contexte socio-politique national. Dans les Territoires palestiniens, l'AP lie l'occupation israélienne et les enjeux environnementaux. Les acteurs politiques, lorsqu'ils parlent des questions environnementales, dénoncent l'occupation. Celle-ci est décrite comme l'obstacle au développement durable palestinien. Précisions que c'est effectivement indéniable et qu'il ne s'agit pas ici de remettre en cause ni les impacts, ni la violence de l'occupation israélienne, tant sur la population palestinienne que sur l'environnement. Notre objectif est de montrer comment le conflit est instrumentalisé par l'AP. Le registre de l'« injustice environnementale » est mobilisé pour décrire la situation environnementale palestinienne dans le contexte de conflit. Le droit international (droits de l'homme, droit international humanitaire, droits concernant les cours d'eau) constitue l'une des ressources mobilisées par l'AP pour formuler les enjeux environnementaux. Les questions environnementales sont systématiquement abordées sous l'angle du non-respect par Israël du droit international. Cette rhétorique de l'AP, destinée aux acteurs internationaux, sert également à justifier son inaction dans le domaine environnemental.

1.1-Décrire l'occupation comme une « injustice environnementale »³⁷³

Dans un rapport préparé pour la conférence de Rio en 2012, l'AP présente la situation environnementale dans les Territoires palestiniens au regard de l'occupation israélienne. L'AP dénonce l'occupation israélienne qui est décrite comme l'obstacle majeur au développement durable dans les Territoires palestiniens. Elle signale néanmoins que les difficultés internes représentent également un frein au développement durable, notamment dans la mise en œuvre du pilier environnemental :

« The environmental pillar probably remains the weakest pillar of the three due to, both, Israeli occupation and internal challenges. Diminishing access to Palestinian resources and increasing

³⁷³ Pour plus de détails sur l'émergence de la notion d'« injustice environnementale » voir : Blanchon, Moreau et Veyret (2009). Les auteurs soulignent la pluralité des définitions que les acteurs lui accordent ainsi que les défis théoriques et pratiques qu'elle pose à la géographie.

pollution of available resources by Israel are the main sets of obstacles. »³⁷⁴

D'après les textes de l'AP, l'occupation nuit à la mise en application du développement durable par les dommages physiques qu'elle cause à l'environnement :

« The Israeli occupation-related measures have caused physical harm to people and property, as well as economic and environmental damage. »³⁷⁵

L'AP rappelle les conséquences de l'occupation sur l'environnement mais aussi sur le droit à l'autodétermination. La stratégie de l'AP consiste à affirmer que l'occupation et le développement durable s'opposent, qu'il ne peut y avoir de développement durable tant qu'il y a occupation :

« SD [sustainable development] and a state of Israeli occupation are two mutually exclusive concepts. Palestine continue to be deprived of any meaningful advance towards SD so long as we, the Palestinian people, have to suffer from a hostile and expansionist Israeli colonial occupation regime, which impacts every single aspect of Palestinian social and economic life, as well as our natural environment. The prolonged Israeli occupation of the West Bank (WB) and Gaza Strip (GS) has severely limited the prospects of Palestinian development and has deprived us of our right to self determination as well as of our their basic human rights. Through military orders, the Israeli occupation has established control over our natural resources and has denied us access to it. »³⁷⁶

Pourtant, étant donné l'inaction de l'AP, certains opposent que seuls les parcs naturels israéliens présents en Cisjordanie protègent l'environnement palestinien. Sans revenir en détail sur l'histoire des parcs naturels et de la protection de l'environnement, rappelons qu'au départ, les parcs naturels ont été pensés avec l'objectif de protéger la nature sauvage, notamment des êtres humains, avec aussi l'idée de réaliser une mission civilisatrice. Cette vision de la « conservation de la nature » soulève des interrogations sur la définition de la « nature sauvage ». Quelle « nature » n'est, à l'heure actuelle, pas anthropisée ? La seconde approche des parcs naturels est la « préservation de la nature » qui inclut les activités humaines. La politique israélienne concernant les parcs naturels est conservationniste. Certains auteurs ont étudié les représentations de la nature et de la société que sous-tendent les politiques de protection de la nature et la manière dont les parcs naturels peuvent être les instruments du pouvoir central sur les territoires et populations périphériques (Zimmerer et Basset, 2003 ; Neumann, 2004 ; Adams et Hutton, 2007 par exemple). Si la question mérite d'être

³⁷⁴ Palestinian Authority, *Sustainable Development under Israeli Occupation: Achievements and Challenges, Palestine's Report to the United Nations Conference on Sustainable Development*, Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012, Ministry of planning and administration, Ramallah, Palestine, executive summary.

³⁷⁵ Ibid.

³⁷⁶ Ibid., p.2.

soulevée et sans justifier la normalisation, les parcs naturels gérés par les autorités israéliennes protègent effectivement l'environnement dans un contexte d'absence totale de l'AP. Cela ne signifie pas qu'ils ne s'intègrent pas à la politique israélienne d'occupation de la Cisjordanie. Ces discussions ont le mérite de mettre en exergue l'absence de l'AP dans le domaine de la protection de l'environnement.

La dénonciation par l'AP du contrôle et de l'exploitation des ressources naturelles palestiniennes par Israël concerne essentiellement les ressources en eau. L'AP décrit concrètement comment l'occupation militaire marque le territoire palestinien et empêche la gestion des ressources par les Palestiniens :

« Israeli ostensible security measures include roadblocks, checkpoints and the construction of the Wall that directly limit the freedom of movement and barricade Palestinian access to water sources that include springs, wells and other water points. »³⁷⁷

L'AP explique que l'occupation israélienne ainsi que les politiques israéliennes en termes de gestion de l'eau constituent une « injustice environnementale » qui est le résultat d'une inégale exploitation, allocation et consommation des ressources. En effet, alors qu'Israël exploite les ressources en eau palestiniennes, les Palestiniens achètent 36% de leur eau à la compagnie israélienne Mekorot :

« Lack of access to adequate and safe water has been a prolonged problem in the oPt, which is a result of the Israeli occupation and its water policies and practices. The Palestinian water use is estimated at 73 Liters per capita per day (L/C/day), far less than the World Health Organization (WHO) minimum recommended standard of 100 L/C/day. The Israeli daily per capita use is about 300 Liters, which is about four times higher than the Palestinian use. This inequitable abstraction, allocation, and consumption reflect a clear case of environmental injustice imposed by the Israeli occupation. Currently, while the Government of Israel abstracts the vast majority of Palestinian water resources, Palestinians have to buy back more than 36% of their national water supply from the Israeli national water company, which in addition subjugates the Palestinians to severe water cuts, particularly in the summer season. »³⁷⁸

Cette situation qualifiée d'« injustice » concerne également l'assainissement. En Cisjordanie, l'AP a des difficultés à obtenir des permis de construire³⁷⁹ tandis que dans la bande de Gaza les restrictions

³⁷⁷ Palestinian Water Authority, *Water supply report 2010*, March 2012, p.76.

³⁷⁸ Palestinian Authority, *Sustainable Development under Israeli Occupation: Achievements and Challenges, Palestine's Report to the United Nations Conference on Sustainable Development*, Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012, Ministry of planning and administration, Ramallah, Palestine, p.17-18.

³⁷⁹ Nous avons expliqué précédemment le fonctionnement du Joint Water Committee et la manière dont les demandes

posées pour les importations rendent difficile l'acheminement de matériel de construction³⁸⁰. De nouveau, la notion d'« injustice environnementale » est mobilisée. Nous ne sous-estimons pas les difficultés en matière environnementales engendrées par l'occupation israélienne, nous mettons en lumière la stratégie de communication de l'AP, axée uniquement autour d'un argumentaire sur l'injustice. Même si l'action de l'AP est contrainte, du moins dans le secteur de la gestion de l'eau par le système établi par les accords d'Oslo, ses discours restent cantonnés à la dénonciation de la situation et ne proposent pas de solutions ou de plans d'action permettant de mettre fin à ces injustices. Cette rhétorique lui permet à la fois de dénoncer la colonisation et l'occupation et de renforcer son identité de victime.

Dans le domaine du changement climatique, le rapport réalisé pour la conférence de Rio en 2012 rend compte du travail réalisé par le ministère des Affaires environnementales à travers la « Stratégie d'adaptation au changement climatique et le programme d'actions » :

*« The PNA has developed the climate change adaptation strategy and program of action. The concept of climate vulnerability has been adopted by the strategy, which was defined as "the propensity of people or systems to be harmed by climate hazards". [...] It is important to indicate that the continuing Israeli occupation undermines the development of Palestinian resilience to climate hazards. »*³⁸¹

L'AP décrit les Territoires palestiniens comme « vulnérables » au changement climatique. Il est intéressant de noter que la majorité des enquêtés que nous avons rencontrés commencent à répondre à nos questions sur le changement climatique en signalant que ce n'est pas une priorité pour les Territoires palestiniens. Au contraire, l'AP, dans ses rapports sur l'environnement met en avant le caractère vulnérable des Territoires palestiniens. La vulnérabilité est généralement entendue comme la propension pour une population ou un système d'être affecté par les aléas climatiques, elle est décrite comme le degré de capacité à faire face au changement climatique³⁸². L'occupation israélienne est décrite comme un frein au développement de la capacité d'adaptation des Territoires palestiniens aux aléas climatiques et comme un facteur accroissant la vulnérabilité des Territoires palestiniens au changement climatique. Nous retrouvons donc la même stratégie discursive de l'AP concernant les ressources en eau ou le changement climatique. Dans les deux cas, il s'agit de

palestiniennes peuvent être bloquées.

³⁸⁰ Palestinian Authority, *Sustainable Development under Israeli Occupation: Achievements and Challenges, Palestine's Report to the United Nations Conference on Sustainable Development*, Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012, Ministry of planning and administration, Ramallah, Palestine, p.24-25.

³⁸¹ Ibid., p.27.

³⁸² Voir Adger (2006) sur la recherche sur la vulnérabilité et les liens avec les débats sur la résilience et l'adaptation.

construire un lien de causalité entre l'occupation et les difficultés de gouvernement de l'AP. Les arguments de « vulnérabilité » et d'« injustice » permettent à l'AP de justifier son absence de politique en la matière. En effet, la « Stratégie d'adaptation et le programme d'action » n'a pas, à l'heure actuelle, fait l'objet d'une mise en œuvre.

L'AP rappelle que les populations occupées doivent être protégées et doivent avoir accès à leurs ressources naturelles. Elle compare les pays en développement et les populations occupées, dans les deux cas la mise en œuvre des principes du développement durable ne doit pas être un poids supplémentaire pour ces acteurs :

« It is notably important that the right of the occupied people must be protected and that they are given full rights to access resources, know-how and the opportunity to participate in achieving SD [sustainable development]. [...] Furthermore, it is important to indicate that any international institutional framework should not impose further burdens on developing countries or to people under occupation; and that it should not include any conditionality. »³⁸³

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, cette position correspond à l'argumentaire des pays en développement dans les négociations entre les pays du « nord » et les pays du « sud » concernant le développement et la protection de l'environnement. Ces discours ne sont donc pas nouveaux. Ils constituent la base de la position des PED. L'un des objectifs est d'obtenir des soutiens financiers de la part des agences ou des banques de développement. L'AP met l'accent sur la croissance économique et se décharge des questions environnementales. Elle fait référence à de nombreuses déclarations internationales sur le développement durable et les populations occupées comme la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur le Développement et l'Environnement, la Déclaration de Johannesburg et le Plan du Sommet mondial sur le développement durable. L'occupation y est décrite comme un obstacle au développement durable et les documents prévoient que les populations occupées doivent être protégées³⁸⁴. L'AP appelle la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (UNCSD), les États et organisations participantes à appliquer les principes énoncés dans les déclarations citées ci-dessus. Elle demande à ce que soient respectés à la fois le droit des peuples à l'autodétermination et le respect de l'environnement et des ressources naturelles palestiniennes. Les questions environnementales et le droit à l'autodétermination sont décrits comme des enjeux à part entière du développement durable. L'AP maîtrise les rouages du

³⁸³ Palestinian Authority, *Sustainable Development under Israeli Occupation: Achievements and Challenges, Palestine's Report to the United Nations Conference on Sustainable Development*, Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012, Ministry of planning and administration, Ramallah, Palestine, p.48.

³⁸⁴ Ibid., p.49.

droit international. Ses discours sont destinés aux acteurs internationaux. Elle se défausse totalement sur ces derniers. Elle construit ici son irresponsabilité concernant les enjeux environnementaux. L'AP construit et consolide un lien de causalité fort où l'occupation est l'explication de tous les maux environnementaux palestiniens. Les récits de politiques publiques de l'AP sont fortement émotionnels, ils tendent à mettre l'occupation au cœur de toutes les explications. Ils établissent des relations causales fortes dont la principale est la suivante : l'occupation est la source des problèmes environnementaux, la communauté internationale doit donc aider l'AP.

1.2-Construire l'environnement comme une question de droit de l'homme et de droit humanitaire pour se déresponsabiliser

L'AP traduit toutes les questions environnementales en problématiques de droit de l'homme et de droit humanitaire. Dans son rapport sur le développement durable pour la conférence de Rio en 2012, l'AP rappelle que le droit international humanitaire et les droits de l'homme doivent s'appliquer dans les Territoires palestiniens :

*« It is important to note that despite the Oslo framework and the off-and-on negotiations that followed, the international legal context of the Israel-Palestine conflict and the applicability of international humanitarian law and human rights law was not affected; Israel remains the occupying power over Palestine and owns duties to the Palestinian people as such. »*³⁸⁵

Il est également rappelé qu'Israël, en contrôlant et en exploitant les ressources naturelles palestiniennes viole le droit humanitaire international :

*« It is important to indicate that although efforts are underway towards environmental protection and preservation, the practices of the Israeli occupation have effectively limited the Palestinian efforts towards progress in environmental issues. With no control over resources, and exploitation of Palestinian natural resources by the Israeli occupation in violation of the international humanitarian law, Palestinians are hindered from managing their own resources. »*³⁸⁶

Selon l'AP, l'occupation et ses conséquences sur l'environnement et les ressources naturelles entrent en opposition avec les droits de l'homme et le droit humanitaire international. Ces discours visent à responsabiliser Israël et la communauté internationale pour les problèmes environnementaux

³⁸⁵ Ibid., p.3.

³⁸⁶ Ibid., p.16.

palestiniens. L'AP construit la justification de son inaction. Pourtant, il existe une marge de manœuvre. Il n'est pas évident que l'occupation justifie l'attentisme de l'AP en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Sa position au niveau national et local tranche d'ailleurs avec sa forte mobilisation dans les arènes internationales.

Lors d'une journée de terrain³⁸⁷, nous avons accompagné la responsable de l'ONG *Sun Flower* dans le village d'Edna au sud d'Hébron. Le projet de l'ONG est de sensibiliser des adolescents et des étudiants à l'environnement à travers le théâtre. Les jeunes sont répartis en cinq groupes, ils présentent les thématiques qu'ils ont choisies librement. Sur ces cinq groupes, trois s'intéressent à la pollution, un aux accidents du travail et un à la sécurité alimentaire. Une proportion importante des adolescents est donc concernée par la situation environnementale de leur village. En effet, de nombreuses entreprises travaillent à démonter des vieilles voitures et du matériel électroménager afin de récupérer certaines pièces et de vendre le cuivre. Les déchets restant sont brûlés. Tous les participants ont au moins une personne de leur famille qui travaille dans ces entreprises, les maladies sont nombreuses et l'environnement est fortement pollué. Il y a donc un réel problème environnemental couplé à un problème de santé publique dans cette région du sud d'Hébron pour lequel l'AP n'intervient pas. À notre connaissance, seule l'ONG citée ci-dessus travaille sur le sujet dans le village où nous nous sommes rendues. L'AP construit la justification de son inaction dans le domaine environnemental et ne protège pas ses citoyens des dangers auxquels ils sont confrontés.

L'APE et le ministère des Affaires environnementales mobilisent les ressources internationales que sont le droit international humanitaire et les droits de l'homme afin de dénoncer la situation dans les Territoires palestiniens et de se déresponsabiliser. L'APE fait tout d'abord référence aux droits de l'homme et au droit à l'eau. La campagne de communication de l'APE pour le FME de Marseille en 2012 se décline autour de cartes postales. Le slogan de l'une de ces cartes postales est :

« *Equitable water for all. Support Palestinian water rights.* »

³⁸⁷ Journée de terrain, le 5/05/2012 avec l'ONG Sun Flower.

EQUITABLE WATER FOR ALL



SUPPORT PALESTINIAN WATER RIGHTS

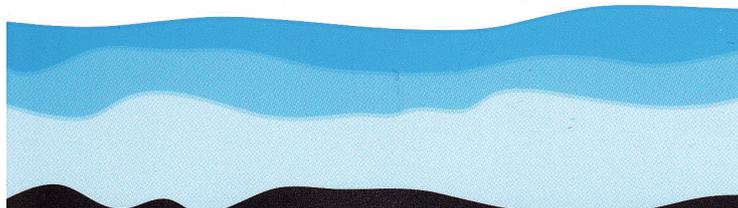


Illustration 3-Carte postale "Equitable water for all, support Palestinian water rights".

Source : APE, FME, Marseille, France, 2012.

Au dos de cette carte postale, il est indiqué :

« *Water conservation, and an unflinching commitment to water rights, benefits each one of us.* »

Et :

« *The world today recognizes the human right to water.* »

Cette carte postale affirme l'existence de droits à l'eau palestiniens et rappelle la reconnaissance mondiale du droit à l'eau. Rappelons que les droits à l'eau palestiniens sont reconnus dans les

accords d'Oslo mais qu'ils ne sont pas définis. Dans ces discours, l'APE mêle les droits à l'eau palestiniens (*Palestinian water rights*) reconnus dans les accords d'Oslo avec le droit à l'eau défini comme un droit de l'homme (*Rights to water*). Giglioli (2012) note une différence entre les discours de l'AP et de l'OLP et ceux de certaines ONG comme *Palestinian Hydrology Group*. Les discours des premiers correspondraient au droit à l'auto-détermination concernant les ressources naturelles tandis que ceux des ONG s'intégreraient dans le cadre des droits de l'homme. Nous ne retrouvons pas ici une telle distinction. Il semblerait plutôt que les communications récentes de l'AP associent les droits de l'homme au respect des accord d'Oslo. Bakker (2012 : 35) note :« *Human rights are an individualistic, anthropocentric, state-centric and compatible with private sector provision of water supply; and as such, a limited strategy for those seeking to refute water privatization.* ». Le cadrage des discours de l'AP par les droits de l'homme n'entre donc pas en confrontation avec les politiques des bailleurs de fonds et est compatible avec l'objectif de renforcement de sa position en tant qu'acteur central de la gestion des ressources en eau.

Une brochure distribuée dans le même contexte présente la solution au conflit israélo-palestinien autour des ressources en eau :

« *Le PSO [Palestinian Sum Outcome] est basé sur le respect du droit international. Il protège les droits d'accès à l'eau pour tous et assure à chacun un accès à un niveau de services satisfaisant (quantité/qualité).* »

L'APE affirme donc de nouveau l'existence de droits à l'eau palestiniens. Dans son rapport préparé pour la Conférence de Rio en 2012, l'occupation est dénoncée comme l'obstacle aux droits à l'eau :

« *To provide just a few examples, Israel, the occupying power, currently controls more than 90% of our water resources, thereby restricting agricultural and industrial development as well as access to the basic human right to water.* »³⁸⁸

La définition des droits à l'eau par l'AP exclut toute responsabilité de cette dernière. En général, l'attribution de droits est le corollaire d'obligations ou de devoirs. Les droits sont conditionnés au respect de certains devoirs. Par exemple, en France, les citoyens ont le droit à la protection sociale mais ils doivent payer leurs impôts. Dans le domaine environnemental, les droits peuvent être associés à des obligations de ne pas polluer ou de protéger l'environnement. Dans le cas présent, l'AP formule une version des droits amputée des devoirs associés. Elle veut obtenir le respect de ses

³⁸⁸ Palestinian Authority, *Sustainable Development under Israeli Occupation: Achievements and Challenges, Palestine's Report to the United Nations Conference on Sustainable Development*, Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012, Ministry of planning and administration, Ramallah, Palestine, p.viii.

droits à l'eau sans contrepartie de préservation de l'environnement. Elle s'évertue à demander le respect de ses droits mais ne les définit à aucun moment. Dans les forums internationaux, l'AP demande continuellement le respect des droits reconnus internationalement, sans les définir.

L'APE mobilise le droit à l'eau potable et à l'assainissement qui s'inscrit dans la ligne de la Déclaration des droits de l'homme de 1948 de l'ONU. En 2002, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, dans son Observation générale numéro 15 sur le droit à l'eau le définit ainsi:

« Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. Une quantité adéquate d'eau salubre est nécessaire pour prévenir la mortalité due à la déshydratation et pour réduire le risque de transmission de maladies d'origine hydrique ainsi que pour la consommation, la cuisine et l'hygiène personnelle et domestique. »

Puis :

« Le droit à l'eau fait clairement partie des garanties fondamentales pour assurer un niveau de vie suffisant, d'autant que l'eau est l'un des éléments les plus essentiels à la survie. »³⁸⁹

Le droit à l'eau fait partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant de la même manière que le droit à de la nourriture, à un logement, à des vêtements suffisants. Finalement en juillet 2010, l'Assemblée Générale de l'ONU³⁹⁰ reconnaît le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme dans le cadre du droit à un niveau de vie suffisant. L'Assemblée Générale *« Reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme »*. À travers les Objectifs du Millénaire, la Charte des Nations Unies, la Déclaration des droits de l'homme ou encore la Convention relative aux droits de l'enfant, les pays du « nord » peuvent intervenir lorsque l'État en question est incapable d'assurer la mise en œuvre et le respect de ces droits. Lorsqu'une population est occupée, c'est la puissance occupante qui doit garantir le respect de ces droits (Règlement de la Haye, Convention de Genève)³⁹¹.

³⁸⁹ Nations Unies, Conseil économique et social, E/C.12/2002/11, Observation générale n° 15, Le droit à l'eau (art. 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

³⁹⁰ Nations Unies, A/RES/64/292, 3 août 2010, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 juillet 2010, 64/292, Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement.

³⁹¹ Brochure : PWA, *Water and sanitation, Daily challenges of Palestinians under Israeli occupation, Stories from the field*, Marseille, WWF, 2012.

L'APE, en rappelant l'existence de ces droits ainsi que la responsabilité des pays du « nord » à assurer leur application, se défausse de ses responsabilités. Le droit à l'eau potable et à l'assainissement n'est pas défini par l'AP. Elle reprend les définitions communément acceptées mais peu concrètes dans la manière de les mettre en œuvre. La définition qui ressort des extraits ci-dessus est parcellaire. L'eau peut être à la fois un milieu et une ressource. Considérées séparément aucune des dimensions de l'eau n'est viable. Sans l'« eau milieu » qui assure la qualité de celle-ci, l'« eau ressource » n'existe pas. Si le milieu est entièrement pollué, il n'y a plus de ressource. L'« eau ressource » peut servir à l'agriculture ou aux usages domestiques. L'AP ne fait référence ici que à l'« eau ressource » utilisée à des fins domestiques. Elle peut ainsi éclipser les questions de protection de l'environnement. Par ailleurs, en se focalisant sur les usages domestiques, elle omet la part la plus importante de l'eau en termes de mètres cubes consommés : celle destinée aux usages agricoles (Trottier, 1999). L'AP ne définit pas ce que sont les droits à l'eau potable. Or, si l'on s'en tient à la définition la plus simple, l'eau potable est l'eau que l'on peut boire sans décéder. Ainsi, comment réclamer un droit sans en définir les contours ? Dans quelle mesure cette absence de définition et donc ce flou ne participent-ils pas à la consolidation du statu quo en matière de gestion des ressources en eau ?

La « Stratégie d'adaptation au changement climatique et le Programme d'Actions » rappelle le statut particulier de ce document. Celui-ci insiste sur l'exclusion de l'AP du processus de la CCNUCC et demande que soient reconnus les besoins en termes d'adaptation des Territoires palestiniens. Le droit environnemental international et le droit humanitaire international sont invoqués pour rappeler les responsabilités de la communauté internationale et d'Israël à prévenir les effets négatifs du changement climatique et à aider les Palestiniens à s'y adapter :

*« However, the high climate vulnerability facing oPt justifies international recognition of its adaptation needs. Indeed, the international community has legal responsibilities to prevent and reduce the negative impacts of climate change in oPt, and also to assist Palestinians in adapting to climate change. There are also distinctive obligations on Israel with regards to its status as an Occupying Power, which include duties to ensure that the Palestinian population does not suffer from protracted water or food insecurity, as set out in international environmental law and international environmental law. »*³⁹²

Le rapport fait référence à la CCNUCC et à l'article 2³⁹³ qui pose que les États doivent prévenir les

³⁹² UNDP, *Climate change adaptation strategy and programme of action for the Palestinian Authority*, p.63.

³⁹³ UNFCCC, Article 2 : « The ultimate objective of this Convention and any related legal instruments that the Conference of the Parties may adopt is to achieve, in accordance with the relevant provisions of the Convention,

effets dangereux du changement climatique et à l'article 3³⁹⁴ sur la responsabilité commune mais différenciée des États dans le changement climatique et qui reconnaît les besoins spéciaux des pays en développement. Il fait également référence au droit international humanitaire, à la Convention de La Haye de 1907, à la Convention de Genève de 1949 et au Protocole additionnel de 1977. Il est rappelé que l'occupation israélienne réduit les capacités d'adaptation des Palestiniens au changement climatique et accroît leur vulnérabilité³⁹⁵. Mason (2011), qui a participé à l'élaboration de document, explique que la faible force exécutoire du droit international humanitaire et du droit environnemental ne permet pas de réduire la vulnérabilité des Territoires palestiniens. Ici encore, la stratégie discursive de l'AP concernant le changement climatique ne diverge pas de celle observée dans le domaine des ressources en eau. Toute responsabilité palestinienne est évacuée. Notons que ceci est paradoxal dans la mesure où, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, l'un des objectifs affichés de l'AP est la maîtrise de ses ressources et de son territoire. La mise en œuvre d'une politique publique palestinienne n'est pas envisagée sans le soutien international. Puisque le droit international n'est que très peu contraignant, l'AP convoque un argumentaire qu'elle sait par ailleurs peu effectif. Elle participe à la perpétuation d'une situation de non décision. Elle est donc en partie responsable des dégradations environnementales et de ses conséquences sur sa population.

L'association des questions environnementales au droit international humanitaire et aux droits de l'homme n'est pas l'exclusivité de l'AP. Ainsi, le changement climatique est par exemple présenté comme une question de droit de l'homme en octobre 2002 dans les rues de New Delhi lors de la COP8 où des centaines d'activistes marchent pour la justice climatique : « *The protestors affirmed that "climate change is a human right issue" affecting "our livelihoods, our health, our children and our natural resources".* » (Roberts et Parks, 2007 : 133) Dans les Territoires palestiniens, l'AP a recours au langage international pour cadrer ses discours sur l'environnement. Elle construit un lien de causalité entre l'occupation israélienne et son inaction en matière environnementale. L'étude de ces questions environnementales permet de comprendre plus en

stabilization of greenhouse gas concentrations in the atmosphere at a level that would prevent dangerous anthropogenic interference with the climate system. Such a level should be achieved within a time-frame sufficient to allow ecosystems to adapt naturally to climate change, to ensure that food production is not threatened and to enable economic development to proceed in a sustainable manner. »

³⁹⁴ UNFCCC, Article 3 : « 1. The Parties should protect the climate system for the benefit of present and future generations of humankind, on the basis of equity and in accordance with their common but differentiated responsibilities and respective capabilities. Accordingly, the developed country Parties should take the lead in combating climate change and the adverse effects thereof. 2. The specific needs and special circumstances of developing country Parties, especially those that are particularly vulnerable to the adverse effects of climate change, and of those Parties, especially developing country Parties, that would have to bear a disproportionate or abnormal burden under the Convention, should be given full consideration. »

³⁹⁵ UNDP, *Climate change adaptation strategy and programme of action for the Palestinian Authority*, p.64.

profondeur les relations entre le pouvoir central et la population palestinienne. Robinson (1997) montre comment la première Intifada a été possible grâce à l'émergence d'une nouvelle élite palestinienne. Il explique que l'occupation israélienne, la confiscation des terres palestiniennes et l'ouverture du marché du travail ont ébranlé l'ancienne élite de notables. La première Intifada est à la fois une mobilisation contre l'occupation israélienne et contre les notables palestiniens. Robinson démontre comment cette nouvelle élite, qui a suivi ses études dans les universités palestiniennes et qui s'est développée en lien avec les organisations de base (*grassroots organisations* : syndicats, coopératives, etc.), se voit confisquer le pouvoir par une force politique extérieure aux Territoires palestiniens : les membres de l'OLP de Tunis. En effet, l'OLP est inquiète des mobilisations qui émergent en dehors de son giron et qui remettent en cause son hégémonie. L'élite au pouvoir après la première Intifada n'est donc pas la même que celle qui a conduit la révolution. Le nouveau régime en place ne fait pas confiance à sa propre population dont il est éloigné. L'OLP marginalise les élites de la première Intifada pour consolider son pouvoir. Il est difficile de ne pas voir ici les bases de ce que seront les relations entre l'AP et la société palestinienne. Plus tard, les accords d'Oslo ont établi que la première tâche de l'AP était d'assurer la sécurité pour Israël et les fonctions de police envers la population sous sa juridiction (Le More, 2008 : 65). Cette approche sécuritaire participe à l'éloignement entre l'AP et la population puisque les politiques publiques en dehors de la sécurité sont laissées de côté. Comme nous l'avons vu dans les sous-sections précédentes, l'AP maîtrise parfaitement les codes internationaux et est très présente dans les arènes internationales. Néanmoins, elle ne met en place aucune politique de protection de l'environnement. Elle est éloignée de la population et ne protège pas ses citoyens. Par ses discours, l'AP crée une violence culturelle qui se traduit par une violence structurelle ou physique puisque la non-protection de l'environnement conduit à des problèmes de santé publique par exemple.

1.3-Le partage des ressources en eau transfrontalières ou la maîtrise des codes internationaux

Après avoir invoqué les droits individuels, l'APE se réfère aux lois internationales qui régulent le partage des eaux entre au moins deux États. Dans son rapport de mars 2012, l'APE présente une liste de références au droit international :

« -UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights, General Comment N. 15 (26 Nov.2002) : "The human right to water is indispensable for leading a life in human dignity. It is a prerequisite for the realization of other human rights".

-*Customary international water law calls for "equitable and reasonable" allocation of water among the two or more parties who process a claim to shared watercourses.*

-*The Hague Regulations of 1910/Fourth Geneva Convention of 1949 ; Both oblige the belligerent to safeguard the natural resources of the occupied country citizens with their needs from these resources.*

-*The Helsinki Rules on the Uses of the Waters of International Rivers (1966) call for equitable distribution of waters from rivers shared by nation states.*

-*UNGA Res. 3005 (Dec. 1972) recognized the Palestinians' right to permanent sovereignty applies to the resources of the Occupied Territories.*

-*UN Convention on the Law of Non-navigational Uses of International Watercourses (May 1997) the State of Palestine is entitled to an equitable and reasonable allocation of shared freshwater resources, including those in the four main aquifers and the Jordan River. »³⁹⁶*

Dans le paragraphe précédent, nous avons évoqué les références à la Convention de Genève et au Règlement de la Haye. L'APE fait également référence aux conventions internationales sur le partage des eaux transnationales. Ces règles concernent les eaux de surface. Elle invoque en effet les règles dites d'Helsinki relatives aux usages des eaux des cours d'eau internationaux de 1966 approuvées par la *International Law Association*. Dans le chapitre 2, les articles 4 et 5 prônent un partage raisonnable et équitable des eaux³⁹⁷. Ensuite, elle fait référence à la Convention sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, adoptée le 21 mai 1997³⁹⁸. Notons que cette Convention doit obtenir 35 ratifications pour entrer en vigueur ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle³⁹⁹. Encore une fois, l'AP fait référence au droit international dont la force contraignante est peu importante et dont certains textes ne sont pas en vigueur. Le More (2008 : 27) explique qu'Israël a, dès 1967, rejeté de manière continue l'application de la Convention de Genève de 1949 dans les Territoires palestiniens malgré le consensus international sur le fait qu'elles devraient s'appliquer. Selon l'auteur, les raisons qui peuvent expliquer la non-application de la Convention de la Haye, de la convention de Genève et du Protocole additionnel de 1977 sont de deux ordres. Tout d'abord, la confusion liée à l'intégration de la Cisjordanie à Israël (par certaines

³⁹⁶ Palestinian Water Authority, *Water supply report 2010*, March 2012, p.77.

³⁹⁷ Article 4 : « Each basin State is entitled, within its territory, to a reasonable and equitable share in the beneficial uses of the waters of an international drainage basin. »

³⁹⁸ Article 5 : « Les États du cours d'eau utilisent sur leurs territoires respectifs le cours d'eau international de manière équitable et raisonnable. En particulier, un cours d'eau international sera utilisé et mis en valeur par les États du cours d'eau en vue de parvenir à l'utilisation et aux avantages optimaux et durables, compte tenu des intérêts des États du cours d'eau concernés, compatibles avec les exigences d'une protection adéquate du cours d'eau. »

³⁹⁹ Site Internet des Nations Unies, https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-12&chapter=27&lang=en, consulté le 15/05/2014.

infrastructures par exemple ou par la colonisation) et ensuite la confusion liée au découpage de la Cisjordanie en zones A, B et C qui crée des zones palestiniennes autonomes. Encore une fois, le droit international est peu contraignant, depuis presque cinquante ans, les arguments basés sur le respect du droit international sont inefficaces, il est légitime alors de se demander pourquoi ces arguments sont toujours invoqués malgré la faible probabilité de leurs effets. L'une des raisons est sans doute qu'il constitue les bases d'un dialogue, d'une intercompréhension entre l'AP et les bailleurs de fonds.

Les conventions citées dans les paragraphes ci-dessus préconisent un partage équitable et raisonnable des ressources et expliquent que chaque État ne doit pas causer de dommages aux autres⁴⁰⁰. L'APE mobilise ces conventions afin de proposer une solution au conflit sur l'eau et reprend les termes « équitable et raisonnable ». Elle propose une solution au conflit, le « *Positive Sum Outcome* », qui doit être mise en place en trois étapes dont la première est :

« 1) *agreement on reasonable and equitable re-allocation of shared freshwater resources.* »⁴⁰¹

Par ailleurs, le 28 mars 2012 à Ramallah, lors de la cérémonie officielle sur la journée mondiale de l'eau, qui a été l'occasion d'une restitution du Forum Mondial de l'Eau de Marseille, une partie des intervenants fait référence au droit international. Le représentant du bureau du président, Dr Housain El A'araj, explique qu'il en appelle à la communauté internationale, qu'il faut faire appliquer le droit international et qu'il faut que tous les citoyens aient accès à l'eau potable. Ensuite, Shaddad Attili, responsable de l'APE, explique que l'AP respecte la France et qu'il aimerait entendre les autres pays s'impliquer car l'eau est un droit de l'homme. Il poursuit en disant qu'il faudrait appliquer les conventions des Nations Unies sur les ressources en eau, sur le partage des ressources en eau entre plusieurs États. Il fait référence à la fois au « droit à l'eau potable » et aux conventions sur le partage des eaux transfrontalières. Lors de cette cérémonie plusieurs bailleurs de fonds sont présents. L'APE s'adresse directement à eux, elle utilise les codes internationaux. La stratégie de communication de l'AP consiste à se déresponsabiliser en appelant au respect du droit international. À aucun moment, elle ne définit ce qu'est un partage raisonnable des ressources. Les bailleurs de fonds ne peuvent qu'être d'accords avec ce discours. En effet, comment s'opposer à un partage équitable des ressources en eau ? Tant que les termes ne sont pas définis, aucune solution ou

⁴⁰⁰ Si elle n'est pas citée, notons tout de même la résolution de l'ONU sur « The law of trans-boundary aquifers », 2008 traite des eaux souterraines. L'article 4 pose que les États transfrontaliers doivent utiliser les ressources des aquifères de manière équitable et raisonnable tandis que l'article 6 pose l'obligation de ne pas causer de dommages significatifs aux autres États transfrontaliers.

⁴⁰¹ Brochure de l'APE, FME, Marseille, 2012.

discussion concrète ne peut être menée. Cette situation permet au statu quo de perdurer.

Le cadrage des questions environnementales par le droit international n'est pas spécifique à l'AP. D'autres pays en développement ou certaines OI (UNDP, UNICEF, EWASH, etc.) ou ONG (Amnesty International⁴⁰², Action contre la faim⁴⁰³, etc.) ont recours aux mêmes types d'argumentaires. Néanmoins, la situation d'occupation israélienne est une spécificité des Territoires palestiniens qui est utilisée par l'AP pour justifier son inaction. Les discours de l'AP sur l'environnement s'intègrent donc au référentiel national de dénonciation de l'occupation israélienne. Le récit de politique publique de l'AP ne sert pas à justifier des choix mais à dénoncer la situation et à justifier les difficultés rencontrées par l'AP dans la mise en œuvre de l'action publique. Les récits permettent de construire du sens. Dans le cas présent, ils s'articulent autour de la construction de la relation causale suivante : l'occupation israélienne est un obstacle au développement durable, le droit international permet à l'AP de se déresponsabiliser, la communauté internationale doit intervenir par le biais des bailleurs de fonds. Selon Le More (2008 : 128), l'aide internationale permet non seulement à Israël de ne pas respecter le droit international puisque les bailleurs de fonds sont présents mais elle permet également la politique israélienne d'occupation et d'expansion. De nombreux travaux ont cherché à montrer les liens ou au contraire l'absence de liens entre l'aide internationale et la croissance économique. Ces travaux se contredisent et ne donnent donc pas de conclusions arrêtées. L'objectif est de mesurer l'efficacité de l'aide (Gabas et al., 2014). Dans la lignée des travaux d'A. Le More ou de Ferguson, nous pensons que la question de l'efficacité n'est pas suffisante. Les chercheurs doivent se poser la question des effets et de l'instrumentalisation de l'aide par l'ensemble des acteurs. L'AP construit un discours qui lui permet de repousser *sine die* la mise en place d'une politique environnementale mais qui contribue également à la perpétuation du statu quo. Les cadres ou les leaders de l'AP ont certains intérêts au maintien en l'état de la situation. En effet, ils bénéficient d'un certain nombre de privilèges (rétributions symboliques telles que la proximité avec le centre du pouvoir mais également matérielles : salaires, voitures par exemple). Nous observons ici la fragmentation de la population palestinienne où une élite urbaine très liée à l'AP cherche à conserver les avantages que lui confère l'ordre social établi.

⁴⁰² Amnesty International, 2009, *Troubled waters-Palestinians denied fair access to water*, London, 104 p.

⁴⁰³ Action against hunger on behalf of the Global WASH Cluster, 2009, *The human right to water and sanitation in emergency situations*, The legal framework and a guide to advocacy, 123 p.

Section 2-Le changement climatique : un enjeu politique

Dans les Territoires palestiniens, le changement climatique nous intéresse surtout pour ses impacts sur les ressources en eau. L'AP dénonce l'occupation notamment en avançant qu'elle constitue une injustice environnementale. Pettenger (2007) analyse la construction sociale du changement climatique aux Pays-Bas. Elle pose notamment la question des normes qui ont influencé la définition du changement climatique aux Pays-Bas. Elle explique que l'histoire des interactions entre les êtres humains et la nature et, dans le cas étudié, des combats contre l'eau et les inondations ont influencé le cadrage du changement climatique. Le risque de montée des eaux que représente le changement climatique constitue une continuité dans cette histoire. Les normes qui ont influencé le cadrage du changement climatique sont le développement durable et l'efficacité énergétique. Ainsi, les Pays-Bas ont été pionniers dans la mise en place des marchés des émissions carbone et des mécanismes de développement propre. Par ailleurs, elle note que les habitants des Pays-Bas accordent une grande importance à leur insertion dans le monde. Cela explique leur volonté de peser au niveau européen et international. Le changement climatique est l'occasion d'une mise en perspective des relations avec le reste du monde. Les discours de l'AP sur le changement climatique s'articulent autour de la notion d'injustice. La question des ressources en eau est l'un des points clés dans le cadre du conflit israélo-palestinien. Dans ce contexte, l'AP explique craindre que la prise en compte ou la reconnaissance du changement climatique ne joue en sa défaveur dans les négociations israélo-palestiniennes. Le changement climatique est décrit comme une injustice multi-facettes. Tout d'abord, une injustice géographique au sens où le Moyen-Orient sera impacté par une augmentation des températures. Ensuite, une injustice politique qui peut se décliner. Ainsi, selon l'AP, l'injustice réside tout d'abord dans le fait que les Territoires palestiniens seront touchés par les effets du changement climatique alors qu'elle explique ne pas avoir contribué à créer le problème. Ensuite, l'occupation rend plus vulnérables les Territoires palestiniens et diminue leurs capacités d'adaptation. Enfin, la non-reconnaissance de la Palestine comme un État membre à part entière de la CCNUCC lui interdit l'accès aux fonds dédiés à l'adaptation au changement climatique. Le changement climatique est construit comme un enjeu politique par les acteurs palestiniens.

2.1-Le changement climatique et les accords d'Oslo sur l'eau : instrumentalisation et politisation

Comme nous l'avons vu précédemment la gestion des ressources en eau est l'un des points

clés du conflit israélo-palestinien. Le changement climatique dans les Territoires palestiniens est souvent abordé à travers des études sur les impacts sur les ressources en eau ou l'agriculture. La plus grande vulnérabilité concerne les ressources en eau. Le thème du changement climatique dans les Territoires a fait l'objet de projets de recherche et d'études multidisciplinaires variés : certains traitent de son impact sur l'environnement⁴⁰⁴, les ressources en eau⁴⁰⁵ ou l'agriculture⁴⁰⁶ ; plusieurs travaux s'intéressent à la vulnérabilité face à ce phénomène⁴⁰⁷, tandis que très peu de publications en sciences humaines abordent celui-ci, un le fait sous l'angle de la sécurité par exemple⁴⁰⁸, et une autre, rédigée par un hydrologue, analyse les discours sur le changement climatique par rapport au conflit israélo-palestinien⁴⁰⁹. Le changement climatique ne fait pas l'objet d'étude en tant que tel mais bien pour les impacts qu'il pourra engendrer dans les Territoires palestiniens.

L'ensemble des acteurs rencontrés, chercheurs, employés du PNUD, AP, insistent sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau. Ainsi, le directeur de l'ONG *Palestinian Hydrology Group* qui participe à plusieurs projets de recherche déjà cités sur le changement climatique (GLOWA, CLICO) explique que l'important est d'étudier les impacts du changement climatique sur les ressources en eau en vue de préparer les futures politiques de gestion de l'eau :

⁴⁰⁴ Applied Research Institute of Jerusalem and World Food Programme, *Applied Socio-Economic and Food Security Atlas in the Occupied Palestinian Territory*, chap. 4, Climate change and environment, février 2010 ; Matthew Richard, Jad Issac, *Analysis of Climatic Vulnerability and Its Impacts across the Occupied Palestinian Territory*, ARIJ, septembre 2012.

⁴⁰⁵ Citons le projet de recherche GLOWA (Changement global et cycle hydrologique) financé par le ministère de la Recherche et de l'éducation allemand et le projet CLICO (Changement climatique, hydro-conflit et sécurité humaine) financé par l'UE dans le cadre du 7^e Programme Cadre de Recherche et de Développement et l'étude de Samer Jaber, *The Gaza Strip's Water Crises: A Case of Climate Change under Occupation*, working paper, décembre 2011.

⁴⁰⁶ Sireen Abu-Jamous, *Potential Impact of Climate Change on Agricultural Water Demand: A Case Study of Jericho District, Palestine*, Msc theis, Bireit University, 2009 ; Ziad A. Mimi, Sireen Abu Jamous, « Climate Change and Agricultural Water Demand: Impacts and Adaptations », *African Journal of Environmental Science and Technology*, 4 (4), 2010, p. 183-191.

⁴⁰⁷ Michael Mason, Mark Zeitoun, Ziad Mimi, Compounding Vulnerability: Impacts of Climate Change on Palestinians in Gaza and the West Bank, *Journal of Palestine*, 41 (3), 2012, p. 38-53 ; Michael Mason, The Ends of Justice: Climate Vulnerability beyond the Pale, dans David Held, Marika Theros, Angus Fane-Hervey (eds), *The Governance of Climate Change*, Cambridge, Polity Press, 2011, p.162-183 ; Michael Mason, Mark Zeitoun, Rebhy El Sheikh, Conflict and Social Vulnerability to Climate Change: Lessons from Gaza, *Climate and Development*, 3 (4), 2011, p. 285-297 ; Ghadeer Jubeh, Ziad A. Mimi, *Governance and Climate Change Vulnerability Index*, Proceedings of the 12th International Conference on Environmental Science and Technology, Rhodes, Grèce, 8-10 septembre 2011.

⁴⁰⁸ Eran Feitelson, Abdelraham Tamimi, Gad Rosenthal, « Climate Change and Security in the Israeli-Palestinian Context », *Journal of Peace Research*, 49 (1), 2012, p. 241-257.

⁴⁰⁹ Clemens Messerschmid, Nothing New in the Middle East. Reality and Discourses of Climate Change in the Israeli-Palestinian Conflict, dans Jürgen Scheffran, Michael Brzoska, Hans Günter Brauch, Peter Michael Link, Janpeter Schilling (eds), *Climate Change, Human Security and Violent Conflict, Challenges for Societal Stability*, Berlin Heidelberg, Springer, 2012, p. 423-459.

*« Water is a very hot topic in Palestine and in all the Middle East and if you want to protect and to project the water problem in the future which is in my mind the main problem for future regardless of the political constraints, climate change should be taken into consideration. We don't work for climate change just to prove it or not to prove it in a scientific approach, we work on it as part of water future management. »*⁴¹⁰

Dans son rapport⁴¹¹ préparé pour la COP18 de 2012, G. Kurzom de l'ONG *Ma'an Development Center* explique que les impacts majeurs du changement climatique dans les pays arabes seront les sécheresses et la réduction des ressources en eau disponibles ainsi que leurs impacts sur l'agriculture :

*« Arab countries' warm climate causes drought and decreases available water, which affects agriculture. »*⁴¹²

Pour lui aussi, l'étude des impacts du changement climatique est essentielle pour préparer les futures politiques de gestion de l'eau en Cisjordanie et dans la bande de Gaza :

*« If the water shortage in the current times of drought is about one thousand millimeters, this shortfall could reach about three thousand millimeters in the future. This research is important because it can serve as a compass for the future water policies. »*⁴¹³

La responsable de l'équipe « capital naturel » du PNUD de Jérusalem, Madame P, explique que le changement climatique augmentera la sécheresse alors même que l'accès et la disponibilité des ressources en eau constituent d'ores et déjà un problème :

*« Late 2007-2008 [we started to work on climate change], just started and so on, because climate change is also very challenging and controversial to start working with it. Because, you know, climate change, we are not really contributing to climate change issues and to the warming of globe however we will be very much affected by this phenomena and so on and it's not that the Middle East will be the hottest area when it comes to climate change issues. Even with the existing very limited resources are going to be more and more scarce, drying up, and so on, and because, again, on top of that we have the political issue that we don't have access to the things, even water resources, it's a big problem. »*⁴¹⁴

⁴¹⁰ Entretien réalisé le 04/04/2012 à Ramallah.

⁴¹¹ La majorité des chiffres donnés dans ce rapport sont issus de travaux précédents de l'ONG *Ma'an Development Center*. Certains chiffres et certaines cartes concernent la « Palestine historique », c'est-à-dire Israël et les Territoires palestiniens, certains ratios sont en « *dumum per capita* ». Cela reflète une volonté de l'auteur d'adapter et de ne pas reprendre en tant que tels les standards internationaux.

⁴¹² Kurzom George, *Climate change in the Arab countries, defense and confrontation mechanisms. The Palestinian case*, Ma'an development center, 2012, p.5.

⁴¹³ Ibid., p.11.

⁴¹⁴ Entretien réalisé le 03/02/2012 à Jérusalem.

Elle évoque dans l'extrait d'entretien précédent la dimension polémique du changement climatique dans les Territoires palestiniens au sens où l'impact du changement climatique n'est pas le seul enjeu à prendre en compte pour la gestion de l'eau. En effet, les questions politiques entrent également en ligne de compte puisque, à l'heure actuelle, les négociations israélo-palestiniennes sur les ressources en eau n'ont pas abouti. Dans le rapport « Stratégie d'adaptation au changement climatique et Programme d'actions », la focale a également été mise sur les impacts sur les ressources en eau et sur l'agriculture. Madame P raconte qu'il a été difficile au début de travailler sur ce thème. En effet, les Palestiniens disaient craindre que les Israéliens utilisent l'argument du changement climatique pour ne pas accorder aux Palestiniens leurs « droits à l'eau ». Elle précise que cela ne doit pas empêcher une prise en charge du problème climatique par les autorités palestiniennes. Elle considère qu'il faut traiter le problème climatique malgré les peurs d'instrumentalisation par le gouvernement israélien afin de préparer l'adaptation au changement climatique.

Enfin, notre dernier exemple est celui d'un hydrologue allemand travaillant depuis plusieurs années dans les Territoires palestiniens. Il défend la thèse que le changement climatique est « [...] *skilfully and successfully employed to excuse the obvious injustice in water relations under the Israeli occupation* »⁴¹⁵. Selon lui, le changement climatique permettrait de ne pas prendre en compte les relations de pouvoir asymétriques entre Israël et l'AP. Il considère que les discours sur le changement climatique s'insèrent dans les anciens discours sur la gestion des ressources en eau. L'ensemble de ces discours montre que les acteurs palestiniens construisent un lien fort entre le changement climatique et la gestion des ressources en eau. Les discours sont ancrés dans une rhétorique fortement émotionnelle. Les acteurs palestiniens craignent une instrumentalisation par Israël du changement climatique mais ne la démontrent cependant pas. Tous soulignent la dimension politique du changement climatique. Précisons que ce cadrage du changement climatique à travers ses impacts sur les ressources en eau ne se retrouve pas partout dans le monde. Ainsi, dans les îles du Pacifique ou au Bangladesh c'est l'impact du changement climatique sur l'élévation du niveau de la mer qui est important. Ici, l'ensemble des acteurs, et pas uniquement l'AP, envisage le changement climatique à travers ses impacts sur les ressources en eau. Les acteurs expriment une crainte, ils ne se saisissent pas du changement climatique pour définir ou redéfinir ce que seraient les « droits à l'eau palestiniens ».

⁴¹⁵ Messerschmit C. , Nothing New in the Middle East. Reality and Discourses of Climate Change in the Israeli-Palestinian Conflict, dans Jürgen Scheffran, Michael Brzoska, Hans Günter Brauch, Peter Michael Link, Janpeter Schilling (eds), *Climate Change, Human Security and Violent Conflict, Challenges for Societal Stability*, Berlin Heidelberg, Springer, 2012, p.2.

Pour le directeur de l'AFD en 2012, Monsieur G, le changement climatique est effectivement un sujet qui doit être compris dans le contexte du conflit concernant les ressources en eau. Selon lui, le fait que le changement climatique va avoir des répercussions sur les ressources en eau peut conduire au contournement du problème des négociations autour de l'allocation des ressources en eau entre Palestiniens et Israéliens. D'après l'interviewé, le changement climatique permettrait aux Israéliens de promouvoir leur expérience dans le dessalement de l'eau de mer, de vendre leurs technologies aux Palestiniens et de mettre la lumière sur les problèmes de gestion de l'eau par l'APE :

« Sur ce problème de changement climatique, on a effectivement une discussion qui est compliquée parce que tout le débat, la stratégie ou la démarche de la partie israélienne est de dire : le changement climatique est là, va venir et de toutes façons on va avoir, on a un problème de ressources en eau qui est inéluctable et la seule parade que l'on a, c'est le dessalement de l'eau de mer ; donc notre succès, notre voie c'est le dessalement de l'eau de mer, on s'en charge pour vous, on a la technologie, on a l'expérience, on sait faire et donc on va vous vendre l'eau. Il y a un vrai sujet climatique, on pourrait vous montrer comment on fait, puisque, nous, on a une grande expérience dans la gestion rationnelle, le goutte à goutte, on est des experts reconnu pour ça dans le monde entier donc quelque part on pourrait vous apprendre comment faire donc vous Palestiniens commencez d'abord par régler vos problèmes de fuites, gérez mieux vos réseaux mettez de l'ordre dans la boutique après on pourra parler. »⁴¹⁶

Le 9 décembre 2013, un accord tripartite (*Memorandum of Understanding* ou Protocole d'Entente) a été signé dans les bureaux de la BM à Washington par le ministre Siluan Shalom pour Israël, le ministre Hazim El-Naser pour la Jordanie et le ministre Shaddad Attili pour l'AP. Cet accord comporte trois volets. Le premier est la construction d'une usine de dessalement à Aqaba en Jordanie sur la mer Rouge. L'eau produite sera partagée entre Israël et la Jordanie et devrait également servir à alimenter la mer Morte. Le second est l'augmentation des décharges d'eau par Israël du lac de Tibériade pour la Jordanie. Le troisième est la vente de 20 à 30 millions de mètres cubes par an d'eau dessalée de la mer Méditerranée par Mekorot à l'APE pour la Cisjordanie. En 2014, la capacité de production de l'industrie du dessalement israélienne est supérieure aux besoins israéliens. Israël veut vendre sa surproduction d'eau aux Jordaniens et aux Palestiniens. Précisons que la société civile palestinienne émet des réserves vis-à-vis de cet accord et reproche à l'APE son

⁴¹⁶ Entretien réalisé le 24/04/2012 à Ramallah.

manque de transparence (voir par exemple la réunion du 28 avril 2014 à la Heinrich Böll Stiftung⁴¹⁷ ou encore la position de l'ONG FOEME⁴¹⁸). Israël a tout à gagner à vendre son excédent d'eau aux Palestiniens. En effet, dans le cas contraire elle perd de l'argent. De plus, si Mekorot rejette le surplus d'eau, nous pouvons penser qu'elle retournera dans les aquifères et sera par conséquent en partie accessible aux paysans palestiniens qui utilisent leurs puits et ne payent pas l'eau. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, l'APE demande dans les forums internationaux le respect des « droits à l'eau palestiniens » sans les définir. En signant ce Protocole d'Entente, elle accepte d'acheter de l'eau dessalée à Mekorot. Il y a entre les discours de l'APE et ses décisions une contradiction majeure.

Monsieur G poursuit et décrit la position palestinienne. Selon lui, le responsable de l'APE devrait accepter la position israélienne et confirmer que la solution du dessalement de l'eau de mer sera nécessaire tout en insistant sur le fait que les négociations pour une gestion de l'eau équitable doivent se faire en amont. Le partage des ressources en eau ne doit pas se faire à partir des projections climatiques. En résumé, les négociations autour des ressources en eau sont l'étape numéro un, elles doivent avoir lieu avant de passer à l'étape numéro deux qui serait la prise en compte du changement climatique et donc d'une réduction des ressources en eau. En définitive, selon l'enquêté, le changement climatique est un « faux problème », la vraie question est celle des négociations pour les ressources en eau. Selon lui, la politique de dessalement de l'eau de mer israélienne permet d'évacuer la question du changement climatique et du partage des ressources en eau. Dans les faits, l'APE accepte la solution du dessalement de l'eau de mer par Israël sans que les négociations autour de l'allocation des ressources en eau n'aient eu lieu en amont.

La production d'eau potable grâce à l'industrie du dessalement israélienne permet de construire la ressource en eau comme infinie. Dans ce contexte, pourquoi se battre pour des ressources en eau douce qui vont disparaître ? Nous faisons l'hypothèse que les discours de l'APE sur le respect des « droits à l'eau » et sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau sont destinés à la communauté internationale. L'APE cherche à maintenir l'attention des bailleurs de fonds ainsi que leur participation financière au développement des Territoires palestiniens. Nous avons souligné plusieurs fois la proximité de l'AP avec les bailleurs de fonds. Le 14 juillet 2013, S. Attili, ancien ministre de l'eau palestinien a reçu la légion d'honneur de la part de

⁴¹⁷ Site Internet de la Heinrich Böll Stiftung, <http://ps.boell.org/en/2014/04/28/red-sea-dead-sea-canal-implications-palestine>, consulté le 20/05/2014.

⁴¹⁸ Site Internet de FOEME, <http://foeme.org/peace.php?id=113>, consulté le 22/05/2014.

la France. Dans son discours, le consul général souligne les liens entre la France et S. Attili. Il utilise un registre très personnel :

« En effet, cher Shaddad, vous méritez notre reconnaissance et notre appréciation pour votre parcours et votre carrière. Un itinéraire qui est passé par la France – où vous avez obtenu votre Doctorat, c'était à Orléans, cela aurait pu être à Bordeaux mais vous souhaitiez vivre près de Paris... – puis par Tunis où vous avez rejoint l'OLP avant de venir à Ramallah où, depuis 2008, vous présidez l'Autorité palestinienne de l'Eau avec rang de ministre. Le ministre de l'Eau sans eau comme vous vous plaisez à le dire. [...]

Mesdames, Messieurs, Vous aurez compris que Shaddad Attili a développé une relation particulière avec la France. Shaddad me permettra de vous livrer une confidence : c'est à Marseille, quelques jours après son mariage, qu'il a effectué son voyage de noces, mais il n'a pas pour autant oublié son travail puisque dans le même temps il participait au Forum mondial de l'Eau. C'était en mars 2012 et, depuis, un petit Rashad est né. Permettez-moi de l'associer à notre hommage de même que Dalia, son épouse.

En effet, pour ses éminentes qualités personnelles et professionnelles, pour son action énergique à la tête de l'Autorité de l'Eau, pour son engagement résolu et infatigable en faveur de l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyens, pour la fidélité dont il témoigne à l'égard de la France et de l'amitié francopalestinienne, le Président François Hollande a décidé de conférer la Légion d'Honneur à Shaddad Attili. »⁴¹⁹

Par ailleurs, depuis décembre 2013, S. Attili est directeur général adjoint du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée. Ainsi, les liens entre les élites de l'AP et les bailleurs de fonds sont très étroits. Les élites maîtrisent le langage de la communauté internationale. Elles adoptent dans leurs discours des positions unilatérales sur l'occupation mais dans les faits, elles participent à des projets permettant le maintien du statu quo.

S. Alatout a montré qu'à des périodes différentes les discours israéliens sur les ressources en eau ont décrit alternativement une situation d'abondance puis une situation de rareté. Entre 1918 et 1948, un certain nombre d'acteurs : géologues, géophysiciens, organisations politiques sionistes, migrants et colons juifs ont démontré l'abondance des ressources en eau en Palestine avant la création de l'État d'Israël. À cette période, un réseau sioniste d'abondance, d'immigration et de

⁴¹⁹ Discours du Consul Général de France, 14 juillet 2013, Jérusalem, Site Internet du Consulat Général de France à Jérusalem : <http://www.consulfrance-jerusalem.org/IMG/pdf/discours140713sainteanne.pdf?9844/a42e541575fe8d6ee1f72ab6c4cd0e5729b791d1>, consulté le 20/05/2014.

colonisation se tisse (Alatout, 2009 : 366). Depuis les années 1950, la rareté de l'eau est au contraire naturalisée et de-historicisée pour justifier les politiques israéliennes (Alatout, 2009 : 363). La construction de ces discours sur la rareté des ressources en eau est liée à la construction d'un État-nation fort et centralisé. Si le changement de discours est parfois attribué à de meilleures méthodes et instruments de mesure, le discours sur la rareté de l'eau et sur l'État fort et centralisé appartiennent au même processus technopolitique (Alatout, 2008 : 962). Retracer l'histoire des discours sur les ressources en eau permet de dé-naturaliser le discours sur la rareté et de comprendre les politiques actuelles : « *This story is significant for contemporary politics because it underscores the fact that water scarcity is not a fixed object, nor are relations of power that sustain it. [...] At present, for example, the notion of water scarcity is deployed in order to justify a hawkish foreign policy, especially in relation to sharing water resources with the Palestinians.* » (Alatout, 2008 : 979) Aujourd'hui, avec le développement du dessalement de l'eau de mer, les politiques israéliennes se situent de nouveau dans un paradigme d'abondance des ressources en eau. De la même manière que les discours sur la rareté sont des construits socio-politiques, les discours sur l'abondance traduisent des contextes et des enjeux politiques. Pour Swyngedouw (2013; 2014)⁴²⁰, l'eau de mer représente une ressource libre, abondante, non réclamée et consensuelle. Ainsi, en déterritorialisant les ressources en eau, les acteurs dépolitisent les questions autour de l'allocation, la gestion ou la distribution des ressources. Dans un contexte de conflit et de changement climatique, l'eau dessalée représente une solution a-politique. Cela permet le développement de la société Mekorot qui vend les surplus d'eau à l'APE. Les acteurs palestiniens de la société civile, s'ils craignent une instrumentalisation par Israël du changement climatique, ne redoutent pas moins les décisions prises par l'AP. En effet, en acceptant d'acheter l'eau dessalée de Mekorot, l'APE accepte cette construction de la réalité où l'eau dessalée par Israël est la solution à la diminution des ressources en eau pour les Palestiniens. Ferguson (1990) étudie l'« industrie du développement » au Lesotho. Il explique comment le développement a fait de la réduction de la pauvreté une question technique : « *By uncompromisingly reducing poverty to a technical problem, and by promising technical solutions to the sufferings of powerless and oppressed people, the hegemonic problematic of "development" is the principal means through which the question of poverty is de-politicized in the world today.* » (1990 : 256) Ainsi, sous couvert de neutralité et de technicité, le développement participe à la réalisation d'objectifs politiques. Selon Ferguson, le développement a créé « *the anti-politics machine* ». C'est la dépolitisation d'une question sociale et politique, transformée en un enjeu technique. De manière plus générale, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, les problématiques

⁴²⁰ Swyngedouw E., *Techno-political salt: desalination as hydro-social fix in Spain*, Conférence « Governing the Mediterranean via Techno-politics: currents and countercurrents in a common sea, Friday May 23rd 2014, Columbia Global Center Europe, Paris et Swyngedouw (2013).

environnementales tendent à être dépolitisées. Au contraire, dans notre cas d'étude, la question du changement climatique est insérée volontairement dans les questions politiques par les acteurs palestiniens. Ils politisent la question du changement climatique, ils la requalifient en un problème politique. À la suite de Lahsen (2007 : 188), nous pensons qu'il serait intéressant d'analyser si les acteurs des PED sont moins enclins à adopter une approche positiviste des sciences en comparaison avec les pays industrialisés et, si tel est le cas, d'étudier quelles en sont les conséquences théoriques et pratiques. Nous avons vu dans le chapitre 5 que certains chercheurs développent des études statistiques, néanmoins, si cela peut représenter une piste, de futures recherches sont nécessaires.

2.2-Le changement climatique et les arènes internationales : des discours à l'adresse des bailleurs de fonds

Si le problème climatique est un problème global, les pays le traduisent différemment selon les contextes socio-politiques nationaux (Jasanoff, 2011 ; Cass, 2007 ; Pettenger, 2007). Cass (2007) compare l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis et pose les questions suivantes : Pourquoi les deux premiers ont mis en place des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre tandis que le dernier refuse de le faire ? Quelles normes sont intégrées aux politiques nationales et pourquoi ? Dans quelle mesure une norme internationale contraint les politiques nationales ou dans quelle mesure est-elle utilisée pour justifier des politiques nationales ? Il explique qu'à partir du milieu des années 1980 des entrepreneurs de normes, sur la base du principe de la responsabilité historique des pays industrialisés, ont imposé une norme de réduction quantifiée des émissions de CO₂. Cet engagement est devenu un gage de la bonne foi des États en matière climatique. Il détaille les trois cas d'étude et montre que l'engagement international en faveur de la réduction des émissions a conduit à des réponses différentes dans les politiques nationales. Aux États-Unis, le changement climatique a été cadré comme incertain et comme une menace pour l'économie à long terme. En Allemagne, le changement climatique est considéré comme une menace sérieuse qui nécessite une réponse internationale et nationale malgré les coûts économiques associés. Au Royaume-Uni, il y a un accord autour de l'idée de réduction des émissions de gaz à effet de serre mais aucun objectif spécifique n'est posé et le pays conditionne sa participation à celle des autres parties. Ainsi, chaque pays, selon les politiques préexistantes et le cadrage initial du problème climatique adopte des positions différentes par rapport à la norme internationale. Les normes politiques nationales, les structures institutionnelles, les variables matérielles affectent la manière

dont les normes internationales sont traduites nationalement. Nous proposons ici d'analyser la manière dont les pays en développement cadrent le problème climatique comme une injustice et plus particulièrement sa traduction au niveau palestinien.

La définition de « la justice ou de l'injustice environnementale » varie selon les acteurs. Il peut y avoir plusieurs approches de l'adaptation et de la justice sociale. Elle peut être utilitaire, c'est-à-dire promouvoir l'adaptation du plus grand nombre, elle peut avoir pour objectif de s'occuper des plus vulnérables, etc. (Adger, Paavola et Huq, 2006 : 13). La notion de « justice » dépend du point de vue de l'acteur. À travers les discours sur le changement climatique, l'AP décrit des injustices qu'elle subit. Quels sont les arguments mobilisés et quelles sont les injustices décrites? Ces discours lient des arguments techniques ou invoquant la nature et des arguments politiques. L'AP instrumentalise le changement climatique à plusieurs fins : dénoncer l'occupation, demander la reconnaissance de l'État palestinien et obtenir de l'aide financière de la part des bailleurs de fonds.

L'AP appartient au Groupe des 77 et de la Chine⁴²¹, au sein duquel elle fait également partie du groupe des pays arabes. Bien qu'hétérogène, ce groupe est marqué par la vulnérabilité au changement climatique des pays qui le composent et par leur intérêt pour les questions d'adaptation. Ces pays subissent en effet une injustice fondamentale puisqu'ils seront les plus touchés par le changement climatique alors qu'ils n'en sont pas les principaux responsables (Parks et Roberts, 2008 ; Gemenne, 2009). L'injustice est également géographique, puisque ce sont les pays du « sud » qui seront les plus touchés. Certains auteurs parlent de justice distributive pour décrire les injustices qui toucheront les pays du « sud » qui seront les plus impactés par les impacts du changement climatique et qui sont également les plus vulnérables : *« In terms of distributive justice, the first key observation of this book is that the distribution of climate change impacts is likely to be unjust and the climate change impacts are likely to create new vulnerabilities, the causes and distribution of which are unfair. Unjust distribution of climate change impacts has two sides. First, physical processes distribute climate change impacts unevenly across the world. As a result, some people, particularly those in the South, will be injured, whereas others (mainly in the North) face smaller impacts or may even benefit from climate change. Second, vulnerability of climate change is unevenly distributed. Some people, again particularly those in the South, are more vulnerable than*

⁴²¹ Le Groupe des 77 à l'ONU est une coalition de pays en développement fondée en 1964 lors de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Elle compte aujourd'hui plus de 130 pays. Pour plus d'informations sur le Groupe des 77 et de la Chine, voir le site Internet du : <http://www.g77.org/doc/>, consulté le 25/02/2014.

others because of unequal distribution of wealth, capacity, and power for example. » (Adger et al., 2006 : 3-4) Il est réducteur de parler de l'ensemble des pays du « sud » comme d'un groupe homogène et statique. Il existe plusieurs méthodes de calcul des émissions de gaz à effet de serre. Selon les choix méthodologiques réalisés, les chiffres peuvent appuyer des argumentaires divergents.

Si l'on prend les chiffres des émissions par pays, la Chine est aujourd'hui le principal émetteur (Tableau 11). En valeur absolue, elle a dépassé les États-Unis en 2006⁴²². Au contraire, si l'on prend les chiffres des émissions par habitant, les États-Unis restent devant la Chine (Tableau 10). À l'avenir, la Chine sera le pays qui pourra le plus influencer la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la communauté internationale (Schreurs, 2011). Les différences entre les valeurs absolues et les émissions par habitant ou par rapport au PIB peuvent soutenir différentes démonstrations. De plus, si l'on se penche sur l'évolution des quantités de gaz émises, on constate que les pays comme la Chine ou l'Inde ont des fort taux de croissance de leurs émissions contrairement aux pays occidentaux dont les émissions tendent à diminuer. Les deux tableaux ci-dessous présentent les émissions de CO₂ par habitant et en valeur absolue. Le CO₂ représente la majorité des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique. Nous avons repris pour chacun des tableaux 10 pays permettant d'établir des comparaisons en lien avec l'objet de cette sous-section : les États-Unis et la Chine car ce sont les principaux producteurs de gaz à effet de serre, l'entité appelée par la BM « Cisjordanie et Gaza » afin de situer notre cas d'étude, Israël car le pays est généralement cité dans les argumentaires des acteurs palestiniens, la France pour pouvoir situer un pays européen, et enfin le Bahreïn, les Émirats Arabes Unis, le Koweït et le Qatar car ils à la fois membre de l'OPEP et de la Ligue des pays arabes. Ces derniers sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

⁴²² Site Internet de la Banque Mondiale, http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.KT?page=1&order=wbapi_data_value_2004%20wbapi_data_value%20wbapi_data_value-first&sort=asc, consulté le 22/05/2014.

| Pays | Émissions de CO₂ en tonnes métriques par habitant en 2010 |
|------------------------------|---|
| Cisjordanie et bande de Gaza | 0,6 |
| France | 5,6 |
| Chine | 6,2 |
| Israël | 9,3 |
| Arabie Saoudite | 17 |
| États-Unis | 17,6 |
| Bahreïn | 19,3 |
| Émirats Arabes Unis | 19,9 |
| Koweït | 31,3 |
| Qatar | 38,2 |

Tableau 10-Émissions de CO₂ en tonnes métriques par habitant en 2010.

Source : Klervi Fustec, d'après la Banque Mondiale⁴²³, 2014.

| Pays | Émissions de CO₂ en kilotonnes en 2010 |
|------------------------------|--|
| Cisjordanie et bande de Gaza | 2365 |
| Qatar | 70531 |
| Israël | 70656 |
| Koweït | 93692 |
| Émirats Arabes Unis | 167597 |
| France | 361273 |
| Arabie Saoudite | 464481 |
| États-Unis | 5433057 |
| Chine | 8266892 |

Tableau 11-Émissions de CO₂ en kilotonnes en 2010.

Source : Klervi Fustec, d'après la Banque Mondiale⁴²⁴, 2014.

Le changement climatique n'affecte pas toutes les parties du globe de la même manière. Les prévisions sont difficiles à établir pour les Territoires palestiniens, mais il est généralement admis que le changement climatique entraînera dans les Territoires palestiniens une augmentation des

⁴²³ À partir des données de la Banque Mondiale, (http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC/countries?order=wbapi_data_value_2010+wbapi_data_value+wbapi_data_value-last&sort=asc, consulté le 22/05/2014).

⁴²⁴ À partir des données de la Banque Mondiale, (http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.KT?order=wbapi_data_value_2004%20wbapi_data_value%20wbapi_data_value-first&sort=asc, consulté le 22/05/2014).

températures, du niveau de la mer et du nombre d'événements extrêmes, ainsi qu'une baisse des précipitations annuelles. Les difficultés pour établir des projections viennent notamment de la qualité et de la disponibilité des données ainsi que de l'incertitude des modèles climatiques. Ainsi, pour avoir une idée chiffrée, le changement climatique devrait entraîner une réduction des précipitations de 35%, une augmentation de la température entre 2,6 degrés et 4,8 degrés et une augmentation du nombre d'événements extrêmes (Mason, Mimi et Zeitoun, 2010). À cela s'ajoute les conditions de vie inégales à l'échelle mondiale. Les pays les plus pauvres seront les plus impactés, ils sont donc les plus vulnérables car ils n'ont pas les moyens de préparer l'adaptation au changement climatique. Les injustices liées au changement climatique se superposent avec des injustices historiques : « *We live in a world where future climate injustices are likely to compound past injustices, such as underdevelopment and colonialism, that themselves have resulted in the uneven patterns of development in today's world.* » (Adger et al., 2006 : 2-3) Les chercheurs distinguent la justice distributive et la justice procédurale mais expliquent qu'elles sont néanmoins liées. La justice distributive correspond aux allocations coûts-bénéfices tandis que la justice procédurale est liée à distribution du pouvoir (Paavola, Adger et Huq, 2006 : 266). Forsyth (2013) questionne la manière dont la justice et le changement climatique sont communément pensés. Selon lui, la catégorisation en justice procédurale et distributive, en justice inter- et intra-générationnelle ne permet pas de se poser la question de la construction et de la définition des risques environnementaux. Il explique que les travaux de Paavola, Adger et Huq ne prennent pas en compte l'hétérogénéité des risques et des parties. Dans ce contexte, les risques et les solutions sont définis globalement et oublient la diversité des expériences localement.

Dans le cas palestinien, l'AP veut démontrer qu'elle cumule les deux types d'injustices auxquelles s'ajoute l'occupation israélienne. Certains auteurs renforcent cette position. Ainsi, Mason (2011) souligne la dimension politique et controversée de l'exclusion de l'AP de la CCNUCC : « [...] *Palestinians are beyond the pale of the UNFCCC process: their statelessness ensures their formal exclusion from the international regime (including access to climate adaptation financing), while their contentious political subjectivity is viewed by key Convention Parties as toxic to the fragile global consensus on climate action.* » Un des problèmes soulignés est l'absence d'accès aux fonds pour l'adaptation. Or, rappelons que les Territoires palestiniens sont l'une des entités recevant le plus d'aide publique au développement (Keating, Le More et Lowe, 2005 ; Le More 2008). En 2010, la Cisjordanie et la bande de Gaza avaient été classées par la BM au 8^{ème} rang des pays

recevant le plus d'aide publique au développement par habitant⁴²⁵. La position de l'APE, qui s'inscrit dans une conception globale des risques et des solutions associées, soulève un problème majeur. En effet, l'APE accepte la définition des problèmes et des solutions tels que formulés globalement. Dans quelle mesure cela correspond au contexte palestinien? Quelle est la légitimité des solutions qui vont être proposées? Ne peuvent-elles pas comporter des effets négatifs?

La question climatique et la question du conflit s'entremêlent dans les arènes climatiques internationales. Les COP sont des forums hybrides, entre science et gouvernance globale (Dahan Dalmedico, 2007 : 118). L'AP s'est rendue pour la première fois à la COP15 de Copenhague (2009), au cours de laquelle le Premier ministre palestinien a présenté la position palestinienne. L'étude des discours délivrés par les représentants de l'AP lors des COP révèle des traits constants : dénonciation de l'occupation israélienne et demande de reconnaissance en tant qu'État (ou au minimum, d'accès aux mécanismes financiers)⁴²⁶. L'AP se saisit de la nature hybride des COP et lie les questions climatiques et politiques. Cette situation n'est pas spécifique à l'AP. À titre d'exemple, le Sud Soudan fraîchement reconnu comme le 193^{ème} État par l'ONU exprime lors de la COP17 sa gratitude à la communauté internationale :

*« I take this opportunity first of all to express my gratitude on behalf of my government and the people of South Sudan for inviting the new Republic of South Sudan to attend this UN Convention for Climate Change. [...] We are thankful as people of the new republic to people of Africa and the rest of the world for recognizing our inalienable right to national self-determination and independence and accepting us as a member of the free human family. »*⁴²⁷

Tandis que la Géorgie dénonce, lors de la COP16, les « recherches illégales de pétrole sous la mer Noire par la Russie ».

Le changement climatique est instrumentalisé par ces acteurs qui se saisissent de l'opportunité que représentent les COP pour s'adresser à la communauté internationale et faire passer un message politique.

⁴²⁵ Site Internet de la BM, ht tp://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.PC.ZS/countries/1WPS?display=default, consulté le 07/11/2012.

⁴²⁶ Pour analyser les discours de l'AP lors des COP nous avons plusieurs supports. L'AP est présente pour la première fois à la COP15 en 2009. Pour la COP16 en 2010, nous avons analysé la communication du représentant palestinien en anglais. Pour la COP17 en 2011, nous avons étudié la communication en arabe délivrée par le ministre de l'environnement, Dr Youssef Aby Safiye. Pour la COP18 en 2012, nous avons pris en compte la communication en arabe, délivrée par le ministre de l'environnement, Dr Youssef Aby Safiye. Pour la COP 19 en 2013, nous avons obtenu la communication délivrée par l'ambassadeur de Palestine en Pologne H.E. Azmi Aldaqqqa en anglais.

⁴²⁷ Statement, Hon. Lt. Gen. Alfred Lado Gore, minister for environment, republic of South Sudan, Durban, COP17, Durban, 8th december 2011.

Dans ses discours lors des COP, la Palestine s'associe toujours aux positions du Groupe des 77 et de la Chine et au groupe des pays arabes afin de dénoncer l'injustice distributive, c'est-à-dire que ces pays considèrent qu'ils seront le plus touchés par les effets du changement climatique auxquels ils n'ont pas contribué au problème et qu'ils n'ont pas les moyens suffisants pour s'y adapter. Lors de la COP17 en 2011 à Durban, le Groupe des 77 et de la Chine explique que les pays en développement sont les plus touchés par le changement climatique, que cela impacte négativement leurs perspectives de développement et accentue leurs vulnérabilités préexistantes :

*« We would like to emphasize once more the urgent need to address this issue that for countries within the G77 and China is a matter of survival. At the same time, we could not emphasize more that, although developing countries have not contributed to the creation of the problem, we continue to suffer most from the adverse impacts of climate change, and the increasing frequency and intensity of extreme weather events. [...] Developing countries are now more than ever experiencing the very real impacts of climate change, which are undermining our development prospects and aggravating pre-existing vulnerabilities. »*⁴²⁸

Le représentant du Groupe des 77 et de la Chine rappelle que le changement climatique n'est pas une priorité pour les pays en développement qui cherchent prioritairement à éradiquer la pauvreté et à poursuivre les objectifs du développement durable. Ces discours font écho à ceux que nous avons analysés dans le chapitre 4 concernant les négociations entre les pays du « nord » et les pays du « sud » sur la participation de ces derniers à la protection de l'environnement. Les acteurs invoquent systématiquement dans ces discussions ce qu'ils qualifient de « droit au développement » et qui justifie la participation financière des pays industrialisés à la protection de l'environnement dans les pays en développement.

Pour ces pays, c'est donc l'adaptation au changement climatique qui est prioritaire par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

*« On our part, developing country Parties are still struggling to eradicate poverty and achieve sustainable development. These are our first and overriding priorities. However, we are also undertaking bold action in mitigation and adaptation activities [...] Adaptation is a key priority for developing countries. »*⁴²⁹

⁴²⁸ Statement on behalf of the group of 77 and China by H.E. Ambassador Mr. Alberto Pedro d'Alotto, vice minister of foreign affairs of Argentina, COP17, Durban, South Africa, 6 December 2011.

⁴²⁹ Ibid.

Le Groupe des 77 et de la Chine demande un engagement pour la seconde période du Protocole de Kyoto qui réponde au principe de la responsabilité commune mais différenciée, c'est-à-dire que les pays en développement ne peuvent être soumis aux mêmes obligations que les pays développés :

*« The outcome, on the basis of equity and taking into account the principle of common but differentiated responsibilities and respective capabilities, demands a decision on establishing the commitments of the second commitment period under the Kyoto Protocol here in Durban. »*⁴³⁰

Les émissions ont commencé à augmenter avec la révolution industrielle. Dans ce cadre, les pays industrialisés ont longtemps été les principaux contributeurs. On parle de responsabilité historique des pays industrialisés. La Chine ou l'Inde n'atteignent pas le niveau des États-Unis en termes d'émissions par habitant néanmoins, c'est dans ces pays que l'on observe les plus fortes croissances d'émissions. Dans la perspective des négociations post-Kyoto, le groupe des 77 et de la Chine utilise la notion de responsabilité commune mais différenciée pour conserver sa position de victime et non de responsable. C'est sur cette base qu'avait été établi le protocole de Kyoto. En effet, seuls les pays développés aussi regroupés sous l'appellation « Parties à l'annexe I de la CCNUCC » avaient pris des engagements en termes de réduction. Les pays émergents et les pays en développement utilisent diplomatiquement et géopolitiquement ce concept pour que seuls les pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions et financent les politiques de réduction et d'adaptation des autres pays (Tsayem Demaze, 2011 ; Maljean-Dubois et Wemaere, 2012).

La Palestine reprend elle aussi ces argumentaires. Lors de la COP16 en 2010, elle rappelle que les pays en développement sont les plus affectés par les effets du changement climatique et qu'ils ne doivent pas voir ce qu'ils qualifient comme un « droit au développement » impacté par le changement climatique :

*« It is also indisputable that developing countries are the most affected by the dangerous effects of climate change since they are the least able to deal with them. [...] Urgent action is our only way to mitigate the damage that has already been done to our environment. This action must guarantee that developing countries are not denied their right to sustainable development though economic, social development and environmental protection. »*⁴³¹

Lors de la COP19 en 2013, la Palestine rappelle encore que les pays en développement sont les plus affectés par le changement climatique et que tous les acteurs doivent agir dans le sens d'un partenariat global où chacun assume ses responsabilités :

⁴³⁰ Ibid.

⁴³¹ Statement, Palestine, COP16, Cancun, November 2010.

*« It is also indisputable that developing countries are the most affected by the dangerous effects of climate change since they are the least able to deal with them. Evasion of responsibility is simply not an option since we all face the negative impacts of climate change. That is why a spirit that reinforces global partnership and ensures results through actions must guide us through this conference and beyond. »*⁴³²

L'attachement au principe de responsabilité commune mais différenciée est également rappelé :

*« This action must guarantee that developing countries are not denied their right to sustainable development through economic, social development and environmental protection. It must also take into consideration historical responsibility, and adhere to the principles of equity, common but differentiated responsibilities, and respective capabilities. »*⁴³³

Ce principe de responsabilité commune mais différenciée est utilisé par l'AP comme par les pays émergents ou les pays en développement pour que les pays industrialisés prennent des engagements en termes de réduction et contribuent financièrement aux politiques de réduction et d'adaptation qui sont mises en place dans les pays non-inscrits à l'Annexe I. Dans un contexte de discussions sur l'avenir du Protocole de Kyoto, l'AP s'inscrit dans ces stratégies discursives déresponsabilisant les pays en développement.

Si les arguments précédents sont communs aux pays en développement, les discours des représentants de l'AP présentent également des spécificités propres aux Territoires palestiniens. Deux points sont mis en avant par l'AP : son exclusion du jeu mondial climatique et l'occupation israélienne. Lors des différentes communications des représentants de l'AP la volonté de cette dernière d'être reconnue comme membre à part entière de la CCNUCC et d'avoir accès aux mécanismes financiers est soulignée :

« We believe our efforts to face the global challenge of climate change should depend on already existing instruments. Chiefly, the UNFCCC and the Kyoto Protocol [...] as well as the Rio principles on environment and development are essential pillars that can guide our future efforts [...] But unfortunately, Palestine continues to be denied access to the UNFCCC, its protocols and to the multilateral funds established under them. We look forward to member states finding the political will to include Palestine in these bodies and the Climate Funds established under them in

⁴³² Statement by H.E. Ambassador Azmi Aldaqqqa, Ambassador of the State of Palestine to Poland, before the High Level Segment of the United Nations Climate Change Conference, Warsaw, Poland, November 21st 2013.

⁴³³ Ibid.

*order to allow us to play our role in confronting the effects of climate change. »*⁴³⁴

Lors de la COP19 en 2013 ces éléments sont rappelés⁴³⁵. La position du Groupe des 77 et de la Chine est la même, les États membres soutiennent la participation de la Palestine à la CCNUCC et son droit d'accès aux fonds pour l'adaptation au changement climatique⁴³⁶. Ainsi, l'AP n'est pas considérée comme un partenaire dans les discussions et rencontre des difficultés à porter ses intérêts au sein des arènes climatiques internationales. Pour Paavola, Adger et Huq, « *Vulnerable developing countries are not equal partners in international negotiations on climate change. Because of past and present injustices, many lack capacity to advance their national interests in international negotiations* » (2006 : 264). Néanmoins, l'AP connaît les modalités de fonctionnement des arènes internationales qu'elle utilise à des fins diplomatiques pour promouvoir la reconnaissance de la Palestine à l'ONU, et à des fins monétaires pour avoir accès aux mécanismes financiers de la CCNUCC. Même si elle n'a pas accès aux fonds pour l'adaptation prévus par la CCNUCC, l'AP réussit à trouver des financements. En effet, c'est le PNUD qui a financé la « Stratégie d'adaptation au changement climatique » ainsi que les déplacements des membres de l'AP aux COP.

Dans leurs discours, les représentants de l'AP dénoncent l'occupation israélienne. Ils rappellent que l'AP a pris des mesures pour s'adapter au changement climatique malgré sa position de population sous occupation militaire. Lors de la COP16, le représentant explique :

*« Palestine has taken major steps to combat climate change. We have tried to uphold our share of the collective responsibility to combat climate change despite our situation as a people still shackled by foreign military occupation. [...] Despite the difficulties posed by occupation, the Palestinian Authority has incorporated Environmental considerations into its State Building Plan "Ending the Occupation and Building the State". [...] A National Committee for Climate Change has also been established, reflecting the importance of climate change and placing it high on the National Agenda, under the supervision and monitoring of the Environmental Quality Authority. »*⁴³⁷

Lors de la COP18, le fait que l'AP ait pris des mesures pour l'adaptation au changement climatique alors qu'elle n'a pas accès aux fonds internationaux est rappelé. Lors de la COP19, le représentant reprend également ces arguments⁴³⁸. Cependant, nous pouvons nous demander de quelles mesures il

⁴³⁴ Statement, Palestine, COP16, Cancun, November 2010.

⁴³⁵ Statement by H.E. Ambassador Azmi Aldaqqa, Ambassador of the State of Palestine to Poland, before the High Level Segment of the United Nations Climate Change Conference, Warsaw, Poland, November 21st 2013.

⁴³⁶ Statement on behalf of the group of 77 and China by H.E. Ambassador Mr. Alberto Pedro d'Alotto, vice minister of foreign affairs of Argentina, COP17, Durban, South Africa, 6 December 2011.

⁴³⁷ Statement, Palestine, COP16, Cancun, November 2010.

⁴³⁸ Statement by H.E. Ambassador Azmi Aldaqqa, the State of Palestine to Poland, before the High Level Segment of

est question ici. À notre connaissance, très peu de mesures concrètes ont été mises en place. Le rapport sur l'adaptation au changement climatique a été financé par le PNUD et réalisé au départ sur l'initiative de celui-ci. De sa propre initiative le ministère de l'Environnement a mis en place un comité sur le changement climatique (*climate change committee*). Sa création a été approuvée par le cabinet du président. Ce comité regroupe une vingtaine de personnes : des membres du gouvernement, des ONG ainsi que des universitaires. Il est divisé en quatre sous-comités en charge de thématiques spécifiques comme par exemple la sensibilisation des Palestiniens. Ce comité ne s'est presque jamais réuni et n'a, au moment de notre enquête, pas produit de rapports. L'autre initiative concerne les réunions d'information, dont certaines sont organisées en coopération avec les centres culturels français en Cisjordanie. Ces réunions se tiennent en arabe, mais aussi en anglais. Pour y assister, il faut être familier du centre culturel. Le public est souvent composé pour moitié d'Occidentaux, et l'implication, l'adhésion, voire l'appropriation de ces séances par la population palestinienne, qui n'a pas accès à l'information, sont faibles. Cela confirme donc que les discours de l'AP sur le changement climatique s'adressent aux bailleurs de fonds. Ce décalage entre les échelles internationales et nationales n'est pas spécifique au changement climatique. En effet, dans le domaine de la gestion de l'eau, Trottier (2012) montre que la loi sur l'eau de 2002 a été rédigée en anglais tandis que les décrets d'application étaient en arabes et contredisaient la loi.

Lors des COP16⁴³⁹, 18 et 19, les représentants palestiniens détaillent concrètement en quoi l'occupation est un obstacle à une bonne gestion de l'environnement, ils citent le morcellement du territoire, le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles par l'occupant, la destruction des infrastructures, la dégradation des sols, de la biodiversité et des paysages, ainsi que la construction du mur de séparation, des colonies et des routes de contournement, les pollutions (des ressources en eau mais également à travers la production de déchets solides)⁴⁴⁰. Lors de la COP18 2012, le ministre palestinien de l'environnement explique que le peuple palestinien est l'une des victimes les plus vulnérables au changement climatique qui augmente leur fardeau⁴⁴¹, sous-entendu en plus de l'occupation. La description détaillée des problèmes rencontrés par l'AP permet à la fois de justifier son inaction et de consolider son identité de victime. Nous pouvons pourtant nous demander pourquoi les Palestiniens seraient « l'une des victimes les plus vulnérables au changement climatique ». En effet, qu'en est-il par exemple des îles du Pacifique ou du Bangladesh dont les

the United Nations Climate Change Conference, Warsaw, Poland, November 21st 2013.

⁴³⁹ Statement, Palestine, COP 16, Cancun, November 2010.

⁴⁴⁰ Statement by H.E. Ambassador Azmi Aldaqq, Ambassador of the State of Palestine to Poland, before the High Level Segment of the United Nations Climate Change Conference, Warsaw, Poland, November 21st 2013.

⁴⁴¹ Déclaration du Docteur Youssef Abu Safiye, ministre de l'environnement, COP18, 2012.

habitants sont menacés par la montée des eaux ? Un des objectifs de l'AP est d'avoir accès aux fonds pour l'adaptation au changement climatique. Néanmoins, comme nous l'avons vu dans la section précédente, sa construction d'une identité de victime constitue une forme de violence culturelle envers sa population car elle justifie l'inaction et se traduit par de la violence physique et structurelle (problèmes de santé publique et dégradation de l'environnement par exemple). De plus, elle participe à la construction plus générale de l'identité palestinienne dans un registre de victimisation. Les questions environnementales sont des construits socio-politiques. Bovet et Terzi (2012) montrent comment une catastrophe naturelle est devenue l'occasion de célébrer la solidarité nationale suisse. Ici, un enjeu environnemental est également l'occasion de réaffirmer l'identité palestinienne.

Le ministère de l'environnement reprend les mêmes stratégies discursives que l'APE, que nous avons détaillées dans la section précédente, basées sur le droit international. En effet, lors de la COP16, le représentant palestinien rappelle qu'Israël, en occupant les Territoires palestiniens, viole les normes et les protocoles luttant contre le changement climatique :

*« Finally Madam President, allow me to remind that through the practices and policies I just outlined, the Occupying Power violates all norms and protocols aimed at combating climate change. Hence, we reiterate that collective responsibility requires that we do not shy away from addressing the special environmental needs of peoples living under occupation. »*⁴⁴²

Lors de la COP19 ces arguments sont repris mot pour mot. Enfin, lors des COP16 et 19, il est rappelé que les peuples occupés ont le droit à un développement durable et à une protection de leur environnement. Le représentant palestinien en appelle à la communauté internationale pour faire en sorte que ces droits soient appliqués⁴⁴³. De la même manière, ces arguments sont repris exactement mot pour mot lors de la COP19. L'AP construit son irresponsabilité face au changement climatique et en appelle à la responsabilité de la communauté internationale.

Barnett explique que les changements environnementaux – dont le changement climatique – ne créent pas les conflits mais que néanmoins, les conflits créent de l'insécurité et rendent par conséquent certaines populations particulièrement vulnérables au changement climatique : *« [...] the chapter does not discuss the more popular assumption that climate change may cause violent conflict. Instead, it inverts the climate change-conflict relationship to explain the ways violent*

⁴⁴² Statement, Palestine, COP16, Cancun, November 2010.

⁴⁴³ Statement, Palestine, COP16, Cancun, November 2010.

conflict is a powerful cause of climate insecurity. » (Barnett, 2006 : 115) Dans un contexte de conflit ou post-conflit, le changement climatique n'est pas une priorité (Barnett, 2006 : 127) cependant ce sont aussi ces populations qui sont les plus vulnérables aux impacts celui-ci : « *Perhaps more than any other groups, societies in or recovering from conflict are vulnerable to climate change.* » (Barnett, 2006 : 118) Le changement climatique est un problème supplémentaire auquel doivent faire face les populations en conflit. Dans le cas de la bande de Gaza, les effets du conflit et du changement climatique interagissent, accentuant la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire et des ressources en eau et constituant un frein à la mise en œuvre de mesures d'adaptation sur le long terme (Mason, Zeitoun et El Sheikh, 2011). Ces auteurs poursuivent les théories des écoles sur la sécurité environnementale dont le principal promoteur est Homer-Dixon. Ils nuancent leur propos puisque le changement climatique n'est pas décrit comme l'origine du conflit mais comme un catalyseur du conflit. Forsyth et Schomerus (2013) ont évalué les connexions entre changement climatique et conflit, généralement présentées comme une évidence. Ils démontrent que le rôle du changement climatique dans les conflits ne peut être réellement affirmé. Selon eux, il faut nuancer ces affirmations sensationnalistes, qui bénéficient autant aux journalistes qu'aux académiques en quête de visibilité, et réaliser des recherches plus approfondies sur les origines des conflits. Nous considérons que ces théories sont parcellaires et basées sur des évidences qu'il convient de déconstruire. Elles transforment les acteurs en sujets. Or, comme nous l'avons montré dans ce chapitre, les acteurs qui vont être touchés par les impacts du changement climatique sont capables de l'instrumentaliser à des fins politiques. Ils ne subissent pas passivement les effets du changement climatique mais sont également acteurs dans un jeu de relations de pouvoir complexe.

La quantification des émissions fait également partie des stratégies discursives des acteurs. D'après les chiffres de la BM, la Cisjordanie et Gaza ont émis en 2010 2365 kilotonnes de CO₂, ce qui représente 0,6 tonnes métrique/habitant (Tableaux 11 et 10). Le PCBS chiffre les émissions de CO₂ liées au secteur de l'énergie à hauteur de 2,7 millions de tonnes en 2011, ce qui fait 1,04 tonnes/personne/an⁴⁴⁴. Des chercheurs palestiniens ont également réalisé un travail de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Abu-Madi et Abu-Rayyan (2013) expliquent que la principale source de pollution de l'air est la consommation d'énergie au niveau des foyers. Ils basent leur travail sur les chiffres du PCBS qui ne peuvent pas être considérés comme entièrement fiables. Par ailleurs, en introduction ils précisent : « *It's worth mentioning that Palestinians use*

⁴⁴⁴ Site Internet du PCBS : <http://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?tabID=512&lang=en&ItemID=817&mid=3171&wvversion=Staging>, consulté le 21/05/2014.

their homes longer than other countries due to control and restrictions associated with the current political situation. This leads to increased energy consumption through lighting, heating, cooling, and kitchen appliances. » (Abu-Madi et Abu-Rayyan, 2013 : 251) Nous émettons des réserves sur cette explication de la forte consommation des foyers palestiniens et nous posons plutôt l'hypothèse que celle-ci au fait que la majorité des Palestiniens ne payent pas leur facture d'électricité. En effet, l'électricité est produite par Israël et distribuée par des services régionaux palestiniens (*regional utilities*). Elle est produite par des centrales électriques utilisant majoritairement du charbon et du gaz naturel, fortement émettrices en CO₂. Abu-Madi et Abu-Rayyan concluent que la consommation de CO₂ des foyers est de 4,7 millions de tonnes métrique/an en 2010, ce qui représente 0,016% du total des émissions des Territoires palestiniens. La consommation par foyers est de 1,88 tonnes/an et la consommation par personne est de 0,33 tonne/an. Au total, en prenant en compte l'ensemble de la consommation d'énergie (pas uniquement celle des foyers), la consommation est de 4,92 tonnes/personne/an. Même s'ils se basent sur les chiffres du PCBS, ils arrivent à une conclusion différente de celle des autorités : « *Therefore, despite of its small size, the Palestinian Territory contributes largely to the CO₂ emissions.* » (Abu-Maher et Abu-Rayyan, 2013 : 257) et de celle de la BM. Ils recommandent par ailleurs le développement des recherches sur les impacts des émissions sur l'environnement et sur la santé. Les chiffres du PCBS et les chiffres de Abu-Maher et Abu-Rayyan diffèrent. Ceux du PBCS permettent à l'AP de minimiser dans ses discours la part des émissions produites par les Territoires palestiniens.

L'AP fait du changement climatique une question éminemment politique. Il est décrit comme une difficulté qui s'ajoute aux problèmes liés à l'occupation. Les discours de l'AP sur le changement climatique s'inscrivent dans la continuité de ceux des pays en développement et des pays arabes qui utilisent le principe de responsabilité commune mais différenciée dans le contexte des négociations post-Kyoto pour ne pas prendre d'engagement en termes de réduction des émissions. L'AP décrit en détail et dans un registre fortement émotionnel les difficultés qu'elle rencontre et qu'elle attribue à l'occupation. Ces explications causales lui permettent de se déresponsabiliser et de justifier son inaction. L'AP s'adresse à un public international et pas aux Palestiniens. Ses objectifs sont à la fois politique (obtenir la reconnaissance de la Palestine à l'ONU) et monétaire (avoir accès à de nouveaux fonds pour l'adaptation au changement climatique). En effet, le changement climatique représente une manne financière importante, un parapluie sous l'égide duquel de nombreux projets en lien plus ou moins direct avec le changement climatique peuvent être financés. L'AP n'est pas le seul gouvernement à instrumentaliser le changement

climatique. Lahsen (2007) explique comment, même si la sous-représentation des scientifiques des PED au sein des instances internationales sur le changement climatique est une réalité, les scientifiques et les décideurs brésiliens utilisent cet argument, à la fois pour poursuivre une politique de développement peu soucieuse de l'environnement pour obtenir des fonds, et pour ne pas s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Conclusion du chapitre 7

Nous considérons qu'il est essentiel de déconstruire les relations causales établies entre l'environnement et les conflits par les écoles de pensée sur la sécurité environnementale. Les conflits environnementaux sont à relier au contexte socio-politique plus large et aux relations de pouvoir existant au sein de la société. L'apport de ce chapitre est de montrer que, dans le cadre d'un conflit, les questions environnementales peuvent être instrumentalisées par les acteurs. Ceux-ci ne sont pas de simples sujets face aux changements environnementaux. Il est à ce titre intéressant de voir comment l'AP consolide son identité de victime à travers ses discours sur la gestion de l'eau et le changement climatique alors qu'en même temps, en politisant les enjeux elle démontre sa capacité à se les approprier. La co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel à travers l'identité (Jasanoff, 2004) de victime est destinée à la communauté internationale. En effet, l'AP utilise les codes internationaux comme le droit pour s'adresser aux bailleurs de fonds. L'AP bâtit des relations causales fortes entre l'occupation et l'environnement. L'occupation est décrite comme la cause des problèmes environnementaux palestiniens. Contrairement au processus de dépolitisation de la question de réduction de la pauvreté par la « machine du développement » observé par Ferguson (1990), les questions environnementales sont politisées par les acteurs palestiniens. Dans la majorité des cas, ils intègrent et expliquent les problématiques environnementales par le contexte socio-politique plus large. L'AP justifie son inaction par l'occupation israélienne. Les récits de politiques publiques (Radaelli, 2010) servent à justifier des décisions et construisent des relations causales temporelles dans un registre fortement émotionnel. Dans le cas présent, ils servent à justifier l'absence de politique publique palestinienne en matière environnementale. L'attentisme de l'AP sur la scène nationale contraste avec sa forte présence dans les arènes internationales. Elle constitue une forme de violence culturelle (Galtung, 1990) par les relations causales qu'elle impose et par le renforcement d'une identité de victime. Cette violence culturelle induit de la violence structurelle et physique. Dans les Territoires palestiniens, du fait notamment d'une forte

médiatisation de la région, il semble souvent que les choses évoluent rapidement. Or, en réalité, il existe une certaine inertie. Depuis la première Intifada où l'OLP craignait de ne pas contrôler les mouvements de contestation (Robinson, 1997) jusqu'à l'approche sécuritaire des accords d'Oslo où l'AP est en charge du contrôle des dissidences internes palestiniennes, la construction de l'autorité centrale s'est faite dans une certaine distance et méfiance vis-à-vis de la population palestinienne. Lors des accords d'Oslo, les questions laissées en suspens dont la gestion de l'eau sont des questions essentielles qui ne font pas l'objet d'une politique concrète de la part de l'AP. Dans ce contexte, le Hamas, établi lors de la première Intifada et fortement implanté localement, prend en charge les services médicaux, sociaux ou d'éducation là où l'AP et le Fatah sont absents. Cela explique en partie les relations entre les partis politiques et entre ces derniers et la communauté internationale. L'AP s'adresse donc directement aux bailleurs de fonds dans ses discours. Les objectifs sont doubles : obtenir la reconnaissance de la Palestine comme État membre de l'ONU et obtenir des fonds pour l'adaptation au changement climatique. Néanmoins, l'AP reçoit déjà des montants importants de l'aide publique au développement. Selon Le More, « *Aid may also contribute to the continuation of conflict by enabling the parties, whether governments or opposition movements, to "evade or defer their responsibility to address the urgent needs of civilian populations and to seek political solutions to the conflict"* » (2008 : 21). Par ailleurs, elle précise que la communauté internationale est plus intéressée par les « *high politics' of the peace process* » (2008 : 136) que par la mise en place de politiques publiques locales. Nous faisons l'hypothèse que c'est également la position de l'AP. Nous serions donc dans un système où à la fois l'AP et la communauté internationale se déresponsabilisent des questions socio-politiques palestiniennes. Il ne s'agit pas d'évacuer la violence que constitue l'occupation israélienne mais de montrer qu'il s'agit d'un système de relations de pouvoir complexe dans lequel les bailleurs de fonds et l'AP s'inscrivent. Nous nous pencherons sur les discours de la société civile sur l'environnement dans le chapitre suivant.

Conclusion de la troisième partie

La circulation des savoirs dans les Territoires palestiniens est associée au rôle des « intermédiaires ». Ces derniers, passant à l'étranger notamment pour leurs études, acquièrent des compétences essentielles telles que la maîtrise d'une langue étrangère, du langage des bailleurs de fonds ou encore la constitution d'un réseau. Néanmoins, en l'absence d'une politique publique de la recherche palestinienne, cette circulation se déroule dans un contexte de dépendance des chercheurs palestiniens vis-à-vis des projets et fonds internationaux. Certains notent un fossé entre les attentes des bailleurs et les besoins locaux. Dans ce cadre, les chercheurs palestiniens sont associés au « local » et ce sont les savoirs dits « globaux » construits au « nord » qui servent de base à la constitution de modèles de gestion de l'environnement. L'AP reprend donc les modèles de gestion de l'eau et du changement climatique promus par les bailleurs de fonds : la GIRE pour l'eau et le PANA pour le changement climatique. Les bailleurs de fonds ont associé la gestion de l'environnement et la consolidation de l'AP, tandis que les modèles de gestion de l'environnement eux-mêmes accordent un rôle majeur à l'État. Ils conviennent donc à l'AP et à ses leaders qui cherchent à consolider leur pouvoir. Par ailleurs, nous avons montré que l'AP instrumentalise le conflit israélo-palestinien en désignant l'occupation comme responsable de tous les problèmes environnementaux. Nous ne sous-estimons pas les impacts de l'occupation israélienne sur le territoire et la population palestinienne. Toutefois l'AP construit cette évidence afin de justifier son inaction dans ce domaine. L'AP s'adresse aux bailleurs de fonds et à la communauté internationale et ne met pas en place de politiques publiques environnementales. Ceci représente une forme de violence envers sa propre population. Nous allons maintenant nous intéresser aux processus de territorialisation et aux interactions entre la société civile et l'AP.

PARTIE 4-BAILLEURS DE FONDS, AP ET SOCIÉTÉ CIVILE : LA TERRITORIALISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES « TERRITOIRES PÉRIPHÉRIQUES »

Il est maintenant temps de nous pencher sur les acteurs et les territoires qui n'ont pas encore été abordés au cours de la thèse : la société civile et les « territoires périphérique ». Nous nous sommes pour l'instant intéressées aux interactions entre les échelles internationales et nationales, nous allons nous pencher sur ce qui se passe à l'échelle locale, c'est-à-dire concrètement sur le territoire. Nous verrons la diversité des acteurs en présence, tous porteurs de représentations différentes de la nature et des relations entre les êtres humains et la nature. Ces différences conduisent à des formulations des problèmes environnementaux et des solutions à apporter divergentes voire concurrentes.

Ce que nous avons désigné comme « territoires périphériques » correspond à la zone C où l'AP n'a pas de responsabilité puisque toute loi ou projet doit être validé par les autorités israéliennes. Nous avons montré les effets de pouvoir induits par la construction des savoirs, leurs circulations, leurs transformations en solutions d'action publique et leur instrumentalisation. Lorsque l'on se penche plus en détail sur l'échelle locale, il nous semble nécessaire de compléter cette analyse par une étude des processus de territorialisation entendus comme l'appropriation et le contrôle des ressources naturelles. Grâce à une étude fine des bailleurs de fonds français dans leur diversité, nous verrons que, selon les acteurs, différentes solutions sont mises en place (extension du réseau, citernes, réhabilitation de sources, etc.) correspondant à leurs représentations de la nature et de l'État. Nous montrerons que la conception du « biopouvoir » de Alatout (2006) est pertinente pour comprendre les liens entre le pouvoir, l'eau, le territoire et la population. Les interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP qui conduisent à la mise en place de projet peu soucieux des réalités territoriales et socio-politiques locales ont en réalité des conséquences comme le développement de l'agriculture destinée à l'exportation ce qui modifie les rapports sociaux (Chapitre 8).

Les relations entre les ONG et l'AP sont concurrentielles et conflictuelles. Citons deux raisons majeures à cette situation. Tout d'abord, elle tient à l'antériorité de nombreuses ONG établies

avant l'AP. Ensuite, les ONG et l'AP dépendent des financements accordés par les bailleurs de fonds. Les oppositions ne concernent pas tant l'impact des infrastructures sur les populations locales que leur dimension politique, c'est-à-dire les représentations de l'État et des relations entre l'entité gouvernementale et les autorités israéliennes qu'ils véhiculent. Nous étudions les différentes co-constructions de l'environnement et de la société des décideurs internationaux et nationaux (bailleurs de fonds et AP) d'un côté et de la société civile de l'autre. Pour ce faire, nous analysons dans le domaine de l'eau deux grands projets (l'usine de dessalement de Gaza et le canal entre la mer Rouge et la mer Morte) et, concernant le changement climatique, nous nous penchons sur le cadrage du problème en termes de réductions des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'adaptation. Nous verrons alors quels sont les liens entre les représentations de l'environnement, du territoire, des problèmes, des solutions à apporter et du gouvernement (Chapitre 9).

CHAPITRE 8-ENJEUX DE TERRITORIALISATION : LE POUVOIR, L'EAU, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

Notre travail s'est concentré jusqu'à présent sur l'analyse des bailleurs de fonds, sur l'AP et sur les processus de construction étatique notamment par le renforcement des institutions. Nous avons étudié les interactions entre les échelles globale et nationale. Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux territoires « périphériques » et aux acteurs qui interviennent dans ces territoires. Les « territoires périphériques » désignent ici la zone C où l'AP n'a aucune responsabilité puisque toute loi doit être validée par les autorités israéliennes. La notion de « périphérie »⁴⁴⁵ permet de mettre en lumière les processus les moins visibles et de désigner un territoire où la construction étatique palestinienne ne peut se faire directement par le renforcement des institutions nationales. Il s'agit d'analyser comment, dans ces « territoires périphériques », différents acteurs cherchent à étendre leur pouvoir à travers le contrôle de l'accès aux ressources. Nous postulons que le contrôle des ressources naturelles constitue un processus de contrôle des territoires et des populations. Nous nous penchons spécifiquement sur les questions d'accès à l'eau. Notre recherche pourrait être complétée par une analyse plus approfondie et conjointe du foncier⁴⁴⁶.

En science politique l'analyse de la « territorialisation » des politiques publiques s'est développée dans le cadre de la montée en puissance d'acteurs extra-étatiques tels que les collectivités locales ou l'Union européenne (Faure, 2010 : 623-624). Dans les années 1990, les recherches sur l'action publique mobilisent la « territorialisation » pour étudier la construction de nouveaux espaces de fabrique de l'action publique et les dynamiques de décentralisation ou de déconcentration. Selon Faure, « *La territorialisation de l'action publique évoque principalement la description de la façon dont l'univers administratif appréhende et traduit localement les programmes conçus par les différentes instances politiques* » (2002 : 37). La « territorialisation » des politiques publiques s'intéresse à la définition des problèmes publics selon les enjeux locaux et à la prise en charge de ces derniers à l'échelle locale. Ces processus analysent le passage d'un territoire où s'exerce la souveraineté étatique à un territoire défini par l'action publique locale.

⁴⁴⁵ Sur l'utilisation des termes « centre-périphérie » voir Chapitre 5.

⁴⁴⁶ C'est d'ailleurs l'objet du projet ANR « De terres et d'eaux » dont « *L'objectif est de partir des contraintes vécues par ces acteurs et de les analyser à travers les prismes théoriques des recompositions territoriales, du pluralisme légal, de la political ecology et de l'épistémologie civique* ». Pour plus d'informations voir le site Internet de l'ANR : [http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/environnement-et-ressources-biologiques/viabilite-et-adaptation-des-ecosystemes-productifs-territoires-et-ressources-aux-changements-globaux/fiche-projet-agrobiosphere/?tx_lwmsuivibilan_pi2\[CODE\]=ANR-12-AGRO-0002](http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/environnement-et-ressources-biologiques/viabilite-et-adaptation-des-ecosystemes-productifs-territoires-et-ressources-aux-changements-globaux/fiche-projet-agrobiosphere/?tx_lwmsuivibilan_pi2[CODE]=ANR-12-AGRO-0002), consulté le 29/07/2014.

La géographie culturelle considère que le territoire est une construction sociale (Lefebvre, 1974 ; Soja, 1989). La « territorialisation » est la construction des relations entre les êtres humains et le territoire (Vanier, 2009), entre les êtres humains et l'environnement (Ghiotti, 2009 ; 2010). Ce concept désigne donc les processus de production du territoire et permet d'analyser les mécanismes d'appropriation de l'espace, la production du territoire, les stratégies d'organisation du celui-ci et les dynamiques de domination ou d'exclusion que cela engendre. La « territorialisation » permet donc la domination et l'exclusion (Di Méo, 1994). Lajarge (2012) décrit la territorialisation comme un processus de territorialité multiple et non comme un mode particulier de mise en œuvre de politique publique. Ainsi, la décentralisation n'est pas toujours territorialisation (sans déconcentration il n'y a pas de territorialisation) et inversement la territorialisation n'est pas systématiquement décentralisation (l'auteur donne comme exemple les Parcs Naturels Régionaux). Selon l'auteur, le processus de territorialisation est « [...] une capacité à générer de nouvelles formulations des problèmes, de nouvelles manières pour trouver des solutions, d'autres interactions entre acteurs permettant l'action dans et par les territoires » (2012 : 117). La territorialisation est une construction volontaire des territoires, une affaire tant de professionnels du territoire que de citoyens lambda (habitants, usagers, bénéficiaires, résidents, etc.). Selon Lajarge (2012 : 281), il y a à la fois une territorialisation active dans la société et une territorialisation politique, les deux se nourrissent l'une de l'autre. Dans le domaine de l'eau, « *La territorialisation de la gestion de l'eau apparaît comme une forme d'organisation sociale ancienne et complexe, en lien direct avec les luttes politiques, institutionnelles, et scientifiques pour l'appropriation de la ressource et sa gestion* » (Ghiotti, 2006 : 20).

Ces deux conceptions de la territorialisation, entre science politique et géographie, ne nous permettent pas d'analyser la construction de l'État à travers les interactions entre le contrôle des ressources naturelles et le contrôle des populations. La science politique s'intéresse peu à la fabrique du territoire tandis que la géographie ne se penche pas assez sur l'étude de l'État. Notons qu'au 19^{ème} siècle, la géographie vidalienne s'est construite sur la base de l'affirmation de l'État. La géographie régionale et la généralisation de l'étude des cartes topographiques et des « milieux » dans les écoles sont consécutives de la défaite de 1870 décrite comme le résultat de la supériorité des Prussiens dans la connaissance des « milieux et territoires ». La géographie en tant que discipline décrite comme dépolitisée répond alors en réalité à une demande sociale et politique. Vidal de la Blache est engagé pour la défense des intérêts français, il est patriotique et défend la promotion de l'empire

colonial. Le territoire et le pouvoir sont alors synonymes (Ribeiro, 2010). L'État est utilisateur ou consommateur de la géographie. Elle est au service de l'empire, elle n'étudie pas l'État. Lévy et Lussault (2003 : 344) qualifient à ce titre l'État d'« impensé » de la géographie. Pour combler ces lacunes, nous emprunterons à la *political ecology*, qui a proposé des voies d'analyse des processus de territorialisation à travers la question du contrôle des ressources. Nous compléterons également cette grille d'analyse par une définition fine du pouvoir qui nous semble manquer dans les travaux en *political ecology*.

La *political ecology* s'intéresse notamment à l'usage et au contrôle des ressources naturelles et aux liens entre l'environnement, le pouvoir et le territoire. Bailey et Bryant (1997) étudient le rôle des États des pays en développement dans la gestion ou la dégradation de l'environnement. C'est l'impact de l'État qui est analysé, la construction de celui-ci à travers l'accès aux ressources n'est pas abordée. Neumann (2004) étudie le rôle de la mise en place des parcs nationaux et des politiques de conservation de l'environnement dans l'établissement des États modernes à travers l'exemple de l'administration coloniale britannique en Tanzanie. Il développe son cas d'étude pour analyser la fermeture d'espaces communs au bénéfice de l'État et étudie les luttes pour la conservation des « communs » face aux droits de propriété sans toutefois apporter d'outils conceptuels. D'autres travaux de *political ecologists* portant spécifiquement sur les processus de territorialisation nous permettront de mieux combiner l'analyse de la construction de l'État et du territoire.

Vandergeest et Peluso (1995) développent une conceptualisation de la « territorialisation » visant à dépasser les travaux en sociologie ou en science politique qui, selon les auteurs, oublient le territoire dans leurs analyses de l'État moderne ou analysent le pouvoir étatique et le territoire uniquement par leurs liens avec les frontières internationales, la souveraineté ou l'identité politique. L'analyse de la « territorialisation » uniquement par la mise en place d'une administration n'est cependant pas non plus suffisante. Les auteurs définissent la « territorialisation » comme une stratégie de contrôle des ressources. Il ne s'agit pas d'étudier les frontières, l'identité ou les relations centre-périphérie mais le processus interne de « territorialisation » de l'État en lien avec les droits d'accès à la ressource. Les processus de contrôle des ressources sont indissociables des dynamiques d'exclusion ou d'inclusion des populations : « *Territorialization is about excluding or including people within particular geographic boundaries, and about controlling what people do and their access to natural resources within those boundaries.* » (Vandergeest et Peluso, 1995 : 388) L'idée de contrôle des populations développée à travers les processus de territorialisation est intéressante.

Nous compléterons l'analyse de Vandergeest et Peluso par les apports de Foucault sur le biopouvoir.

La notion de « territorialité » permet d'analyser les relations entre l'État, l'espace et les sociétés. Dans un article plus récent, Peluso (2005) analyse d'autres formes de « territorialisation ». Elle montre qu'il peut y avoir plusieurs processus de « territorialisation » conjoints : *« Territorialization has to be seen as not only a product of national policy or global trends but also as an effect of practices emergent from changing local circumstances. »* (Peluso, 2005 : 3) Elle analyse par exemple la cartographie d'État et la « contre-cartographie » des ONG. Lajarge (2012) montre également comment les processus de territorialisation actifs au sein de la société et les processus de territorialisation politiques s'alimentent conjointement. La mise en lumière de la multiplicité de ces dynamiques est importante. Dans le contexte palestinien, nous verrons que différents acteurs mettent en œuvre des stratégies propres de contrôle des ressources.

La « théorie de l'accès », établissant une différence entre les notions d'accès et de propriété, vient compléter le concept de « territorialisation » : *« In this paper, we argue that access differs from property in multiple ways that have not been systematically accounted for within the property and access literature. We define access as the ability to benefit from things—including material objects, persons, institutions, and symbols. By focusing on ability, rather than rights as in property theory, this formulation brings attention to a wider range of social relationships that can constrain or enable people to benefit from resources without focusing on property relations alone. »* (Ribot et Peluso, 2003 : 154) La notion d'accès permet d'étudier les relations de pouvoir entre les acteurs et les raisons pour lesquelles certains acteurs ont accès aux ressources alors que ce sont d'autres acteurs qui sont détenteurs des droits. En effet, le titre de propriété n'est donc pas le seul moyen d'avoir accès aux ressources : *« The categories we used to illustrate the kinds of power relations that can affect rights-based mechanisms of access were: access to technology, capital, markets, labor, knowledge, authority, identity, and social relations. These categories are heuristic; none is distinct or complete. »* (Ribot et Peluso, 2003 : 173) La littérature sur le foncier en France traite de ces questions depuis longtemps, elle est particulièrement florissante grâce aux chercheurs du Pôle Foncier de Montpellier qui analysent les questions de pluralisme juridique et de dissension entre le droit positif et les pratiques coutumières. Trottier (2013) explique que la littérature sur le foncier et la littérature sur l'eau se sont développées de manière totalement différente. La littérature sur le foncier est dominée par les chercheurs en sciences sociales et non par les pédologues et les agronomes tandis que la littérature sur l'eau est dominée par les hydrologues, comme nous l'avons

également montré dans le chapitre 4. Selon Trottier, la littérature sur le foncier est intéressante afin de mieux comprendre la complexité juridique concernant l'eau et afin de dépasser le mythe selon lequel l'État est le seul gestionnaire de l'eau. Par ailleurs, certaines études sur le foncier analysent la politique foncière comme un instrument historique d'ancrage local et de manifestation de l'État nation (Colin, Le Meur et Léonard, 2010 : 24 ; Bouquet et Colin, 2010 au Mexique ; Chaveau, 2010 en Côte d'Ivoire). Dans le cas palestinien, ces apports sont cruciaux car on observe une superposition de droits de propriété foncière et de droits liés à la propriété des ressources en eau qui ne correspondent pas au droit coutumier. Les titulaires des droits ne sont pas forcément ceux qui ont accès aux ressources. Dans ce chapitre, nous explorons quels sont les processus de « territorialisation » mis en œuvre par les acteurs pour avoir accès aux ressources naturelles ainsi que l'utilisation faite par l'AP de la politique de l'eau comme un moyen de développement ou d'ancrage local de son pouvoir.

Après cet aperçu de la littérature portant sur les ressources naturelles, le territoire et le pouvoir, il nous semble nécessaire d'approfondir la définition du pouvoir. De la façon la plus simplifiée qui soit, le pouvoir désigne le fait d'obtenir quelque chose de quelqu'un qui ne l'aurait pas fait dans d'autres circonstances. Cette définition est peu éclairante et laisse un flou conceptuel autour de la notion de pouvoir qui reste polysémique. Le pouvoir politique défini comme le pouvoir d'un État sur un territoire a une faible capacité explicative à la fois du pouvoir et du territoire. Un des premiers ouvrages en géographie sur le territoire, le pouvoir et l'eau est celui de Karl Wittfogel (1957), *Oriental Despotism : A Comparative Study of Total Power*. Il explique que tout despotisme naît en présence de grandes rivières qui permettent le développement de l'État. Cette approche fortement déterministe est dépassée pour deux raisons principales : elle explique le pouvoir par les facteurs géographiques et elle ne prend en compte que le pouvoir de l'État. L'analyse des liens entre le territoire, la population, le pouvoir et l'eau doit être approfondie.

Afin de réconcilier les approches du pouvoir centrées sur le territoire et celles focalisées sur la population, nous partirons de la notion de pouvoir « bio-territorial » de Alatout (2006). Sa démonstration est intéressante car elle permet de réconcilier deux écoles de pensées sur la construction de l'État et la gouvernementalité : celle de Max Weber (1912 ; 1921) (qui associe le pouvoir politique à la souveraineté) et celle de Michel Foucault (qui associe plus le pouvoir au contrôle de la population). Alatout réussit à faire tenir le territoire et la population dans une conceptualisation du pouvoir « bio-territorial ». Les deux approches questionnent la centralité ou la

marginalité des institutions dans le changement social, le pouvoir politique ainsi que le rôle des savoirs dans la constitution du pouvoir politique. Alatout (2006) analyse les discours environnementaux (*environmental narratives*) palestiniens et israéliens, constitutifs des relations de pouvoir et reflétant les représentations dominantes du pouvoir.

Foucault (Cours au Collège de France 1978-1979, paru en 2004) relate l'histoire de la naissance de la biopolitique. Celle-ci s'oppose à l'art de gouverner selon la raison d'État qui se développe entre le 16^{ème} et le 18^{ème} siècle. L'État gouverne et, pour cela, il doit s'enrichir, s'organiser, avoir une armée et une diplomatie constante. La question qui se pose à l'État est la suivante : Est-ce que je gouverne au mieux pour atteindre le maximum de ma force ? Selon Foucault, une transformation intervient au milieu du 18^{ème} siècle, en lien avec le développement du libéralisme. Il explique que l'économie politique introduit une limitation interne à la raison gouvernementale. Cette transformation apporte la possibilité d'un art de gouverner scientifiquement. La biopolitique est alors la manière dont on tente de rationaliser les problèmes posés aux pratiques gouvernementales par les questions de santé, d'hygiène, de natalité, etc., c'est donc un pouvoir extraterritorial. La population est à la fois l'objet et la cible de ce pouvoir. Foucault critique les théories dominantes du pouvoir qui se focalisent uniquement sur la force physique et explique que le pouvoir est plutôt l'incitation.

Foucault explique : « *Le terme de pouvoir ne fait pas autre chose que désigner un [domaine] de relations qui sont entièrement à analyser, et ce que j'ai appelé la gouvernementalité, c'est-à-dire la manière dont on conduit la conduite des hommes, ce n'est pas autre chose qu'une proposition de grille d'analyse pour ces relations de pouvoir.* » (2004 : 191-192) Le pouvoir n'est donc n'est pas uniquement concentré dans les mains de l'État, il est dispersé dans le corps social. Le pouvoir n'est pas substantiel, il est relationnel et dépend de la position sociale de chacun. Selon Foucault, la gouvernementalité est un régime de vérité qui constitue un dispositif alliant savoir et pouvoir, qui légitime ce qui est vrai ou faux. La notion de gouvernementalité remet en cause la notion de pouvoir comme souveraineté, c'est-à-dire l'exercice de la contrainte physique.

Notre thèse s'est efforcée jusqu'ici de démontrer les effets de pouvoir induits par la construction des savoirs, leurs circulations, leurs transformations en solutions d'action publique et leurs instrumentalisation. Néanmoins, lorsque l'on se penche plus en détail sur l'échelle locale,

cette approche nous semble insuffisante. La question du pouvoir, de la population et du territoire doit être prise au sérieux. Alatout (2006) rappelle que l'une des critiques fondamentales envers l'approche de Foucault est sa sous-estimation de l'État et des institutions en tant que centre de pouvoir. Pour Foucault, depuis le 18^{ème} siècle, les êtres humains, à la fois en tant qu'individu et groupe, sont les cibles du pouvoir plus que le territoire.

Selon Alatout (2006), le principal problème posé par la théorie de la gouvernementalité est la construction d'une différence entre territoire et population qui ne devrait pas exister. Selon l'auteur, la théorie de Foucault est paradoxale puisque toute construction d'une catégorie de population nécessite une appropriation de l'espace et donc une construction du territoire : par les hôpitaux, les prisons, les écoles, etc. Alatout explique qu'il est nécessaire de prendre en compte les apports des géographes qui conceptualisent la territorialisation comme une construction et non comme une donnée statique. Nous considérons que la thèse de Alatout, postulant que la population et le territoire sont des construits sociaux, est opportune pour notre travail. En effet, nous analysons comment les dynamiques de territorialisation, entendues comme l'appropriation des ressources naturelles, constituent un processus de contrôle de la population et du territoire.

Alatout (2006) argumente que la conception palestinienne du pouvoir est territoriale tandis que la conception israélienne correspond au biopouvoir tel que décrit par Foucault (à l'exception de la Cisjordanie où la conception territoriale israélienne du pouvoir prend le pas sur la conception du pouvoir en termes de contrôle de la population). Selon l'auteur, l'adoption de cette distinction par les acteurs est problématique, c'est un fait politique qui génère des effets de pouvoir. Nous ne sommes pas si certains de l'adoption de cette division par les acteurs. Nous montrerons dans ce chapitre que, par le biais de la territorialisation, les stratégies des acteurs visent dialectiquement le contrôle de la population et du territoire.

L'historienne de l'environnement, Ingold (2011), démontre comment, en Italie au 19^{ème} siècle, la redéfinition par les ingénieurs des mines, des fleuves strictement par leurs coordonnées topographiques, lithologiques et logiques permet de redélimiter les territoires et les populations légitimes pour l'accès et l'utilisation des cours d'eau. Elle démontre ainsi comment le secteur de la gestion de l'eau peut participer au contrôle à la fois du territoire et de la population. Fernandez (2013) montre que, dans le contexte européen, gouverner l'eau est, depuis le 19^{ème} siècle, une

construction politique et sociale conjointe des êtres humains et de l'espace. À la suite de Alatout (2006) et de Fernandez (2013), nous défendons la thèse que le pouvoir s'exerce à la fois sur le territoire et la population. Nous allons démontrer ici que l'on ne peut analyser le pouvoir sans prendre en compte les dimensions territoriales et biologiques de celui-ci. Nous étudierons en détail ce qu'est le pouvoir pour les multiples acteurs en présence et à diverses échelles. Nous tâcherons de répondre aux questions suivantes concernant la gestion de l'eau : Quelles sont les sources de pouvoir ? Quels sont les acteurs qui contrôlent les ressources naturelles, qui acheminent l'eau, qui décident de sa distribution ? Le pouvoir est-il discursif, financier, associé à la détention de savoirs ? Comment le pouvoir, à travers les processus de territorialisation, vise le contrôle de la population et du territoire ?

Nous nous basons ici sur des entretiens réalisés auprès des acteurs intervenants dans le secteur de l'eau en zone C et également sur des entretiens réalisés dans des villages situés en zone C. Les cas d'étude mobilisés dans ce chapitre se situent majoritairement dans le sud de la Cisjordanie, ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la zone C mais permettent d'analyser en détail les dynamiques de territorialisation à l'œuvre. Nous nous focalisons sur la coopération de la France et de l'UE, qui nous permet de contextualiser la politique de la France. Le cas français est intéressant car une multitude d'acteurs interviennent dans le secteur de la gestion de l'eau : l'AFD, le SCAC, les collectivités territoriales, les organisations humanitaires⁴⁴⁷. Cette diversité permet de mettre en lumière des processus de territorialisation, et par là même de co-constructions différentes de l'ordre social et de l'ordre naturel.

Les acteurs intervenant dans ces « territoires périphériques » mettent en place des solutions alternatives au réseau d'approvisionnement en eau potable. Ils agissent généralement pour répondre à des situations d'urgence humanitaire. La justification de leurs projets se base sur l'idée d'un renforcement des liens entre les habitants avec leur terre. Nous analyserons quels sont les effets,

⁴⁴⁷ Pour rappel et pour avoir une idée du poids des acteurs en termes financiers : La France a consacré 43 millions d'euros aux Territoires palestiniens en 2013. L'aide se décompose de la manière suivante : 19 millions d'euros pour l'aide budgétaire (salaires des fonctionnaires en Cisjordanie et à Gaza), 13 millions d'euros pour la coopération mise en œuvre par l'AFD (qui intervient dans les trois domaines suivants : eau et assainissement, développement local et municipal, secteur privé), 2,3 millions pour les actions du SCAC (qui intervient dans les quatre secteurs suivants : culture et médias, enseignement du français, coopération institutionnelle et universitaire, coopération humanitaire et sociale) et 8,5 millions d'euros pour l'aide humanitaire et aux réfugiés. La coopération décentralisée représente un volume d'aide de 1,5 millions d'euros en 2012. (Site Internet du ministère des Affaires étrangères et du développement international : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/israel-territoires-palestiniens/la-france-et-les-territoires>, consulté le 06/08/2014). Par ailleurs, notons que le secteur « eau et assainissement » de l'AFD représente plus de 40% de ses engagements financiers dans les Territoires palestiniens (AFD, *L'AFD et les Territoires palestiniens. Entre urgence et Développement*, 2008, 6 p.)

parfois non-désirés par les acteurs, de ces politiques (Section 1). Les collectivités territoriales françaises sont également présentes dans le secteur de l'eau par la coopération décentralisée. Si leur politique s'inscrit dans la ligne de la politique étrangère de la France, elle véhicule d'autres représentations du conflit et de l'État. Les acteurs représentant la politique étrangère de développement de la France véhiculent une représentation de l'État que l'on pourrait qualifier de « jacobine » ; ils vont tenter de contrôler les acteurs de la coopération décentralisée qui, eux, véhiculent une représentation de l'État plutôt « girondine » (Section 2). Les acteurs du développement s'intéressent de plus en plus à la zone C. Des projets d'infrastructure à plus grande échelle sont portés. La réhabilitation et l'extension des réseaux d'approvisionnement en eau potable répondent à une politique de structuration, de renforcement de l'AP et d'extension de son contrôle sur la zone C. Nous analyserons le pouvoir concernant l'eau, le territoire et la population (Section 3).

Section 1-L'action en zone C, « territoire périphérique »

Les accords de Taba ou Oslo II (28 septembre 1995) découpent les Territoires palestiniens en plusieurs zones. La zone A est sous contrôle palestinien, la zone B, sous contrôle civil palestinien et sous le contrôle israélien pour les questions de sécurité et la zone C sous contrôle civil et militaire israélien. La zone A regroupe les principales villes palestiniennes tandis que la zone C est majoritairement rurale. Celle-ci représente environ 72% du territoire (voir Carte 4 dans l'introduction générale). En 1999, le Mémoire de Sharm El Sheikh prévoit la réduction de la taille de la zone C à 59% du territoire mais cela ne se concrétise pas dans les faits. Environ 180 000 Palestiniens habitent en zone C⁴⁴⁸ pour environ 2,4 millions d'habitants en Cisjordanie. En 2011, environ 325 000 colons vivent en Cisjordanie⁴⁴⁹. Le mur de séparation, la zone tampon, les zones militaires, les réserves naturelles et les colonies réduisent et morcellent ce territoire.

Pour toute construction en zone C (maisons, installations agricoles, infrastructures, etc.), il faut obtenir un permis auprès des autorités israéliennes. C'est l'administration civile qui est responsable de la gestion de la zone C, elle se réfère au *Coordinator of Government activities in the Territories* (COGAT) qui dépend du ministère de la défense. Les autorités israéliennes ne délivrent

⁴⁴⁸ B'Tsemel, *Acting the Landlord: Israel's Policy in Area C, the West Bank*, June 2013, p.12.

⁴⁴⁹ Ibid., p.13.

que très peu de permis. Selon l'ONG B'Tselem (*The Israeli Information Center for Human Rights in the Occupied Territories*), entre 2000 et 2012, 3150 demandes de permis ont été déposées par des Palestiniens et seulement 5,6% validées⁴⁵⁰. D'après le COGAT⁴⁵¹, en 2011, 78 projets en zone C ont été déposés par des organisations internationales, 58 ont été approuvés, sachant que ce chiffre inclut 38 projets de routes financés par l'USAID. Dans le secteur de l'eau, seuls 4 projets ont été déposés par l'USAID dont 3 approuvés. Ce chiffre ne reflète pas l'activité des bailleurs de fonds en zone C. En effet, dans ce contexte, certains Palestiniens mais également une partie des bailleurs de fonds, décident de mettre en place des projets sans permis. Ceci explique la surreprésentation de l'USAID dans les chiffres donnés par le GOCAT pour l'année 2011. Les autres bailleurs ne sont pas absents, mais ils ne passent pas forcément par le système de l'administration civile israélienne. Nous nous concentrons sur les acteurs de la coopération française en les situant par rapport à la politique de coopération de l'UE et par rapport à l'aide internationale au développement en général. Dans le cas où des projets sont mis en place sans permis ou des constructions entreprises par les habitants, ces derniers reçoivent généralement un ordre d'arrêt des travaux suivi d'un ordre de démolition si le premier n'est pas suivi d'effet. Toujours selon l'ONG B'Tselem, 48 000 Palestiniens vivants en zone C ne sont pas connectés à un réseau d'alimentation en eau⁴⁵². Selon l'ONG PASSIA, ils sont 60 000⁴⁵³. Un des objectifs clés des bailleurs de fonds est de connecter les populations au réseau. Nous tâcherons de comprendre pourquoi ils se fixent cet objectif et quels sont les impacts sociaux et territoriaux d'une telle politique.

Les bailleurs de fonds ne se sont pas toujours concentrés sur ces « territoires périphériques ». Il y a ici une différence entre les acteurs du développement et de l'humanitaire. Les organisations humanitaires interviennent dans des situations d'urgence et de vulnérabilité des populations. Les populations vivant en zone C sont prises en charge majoritairement par les organisations humanitaires, les acteurs du développement se concentrant plutôt sur les zones A et B. Précisons ici que la zone C n'est pas un territoire uniforme ; il y a des différences dans les quantités d'eau disponible, les sources d'approvisionnement, les modalités de distribution, la tarification, etc. Les cas d'étude que nous présentons tout au long de ce chapitre se situent à proximité de Ramallah et aux alentours d'Hébron (voir Carte 7). Nous nous sommes focalisées sur ces exemples pour

⁴⁵⁰ Ibid., p.19.

⁴⁵¹ COGAT (Coordination of government activities in the territories), State of Israel, Ministry of defence, *2011 Summary*, p.20.

⁴⁵² B'Tselem, *Acting the Landlord: Israel's Policy in Area C, the West Bank*, June 2013, p.20-21.

⁴⁵³ PASSIA, *Area C, The key to the two state solution*, December 2012, p.1.

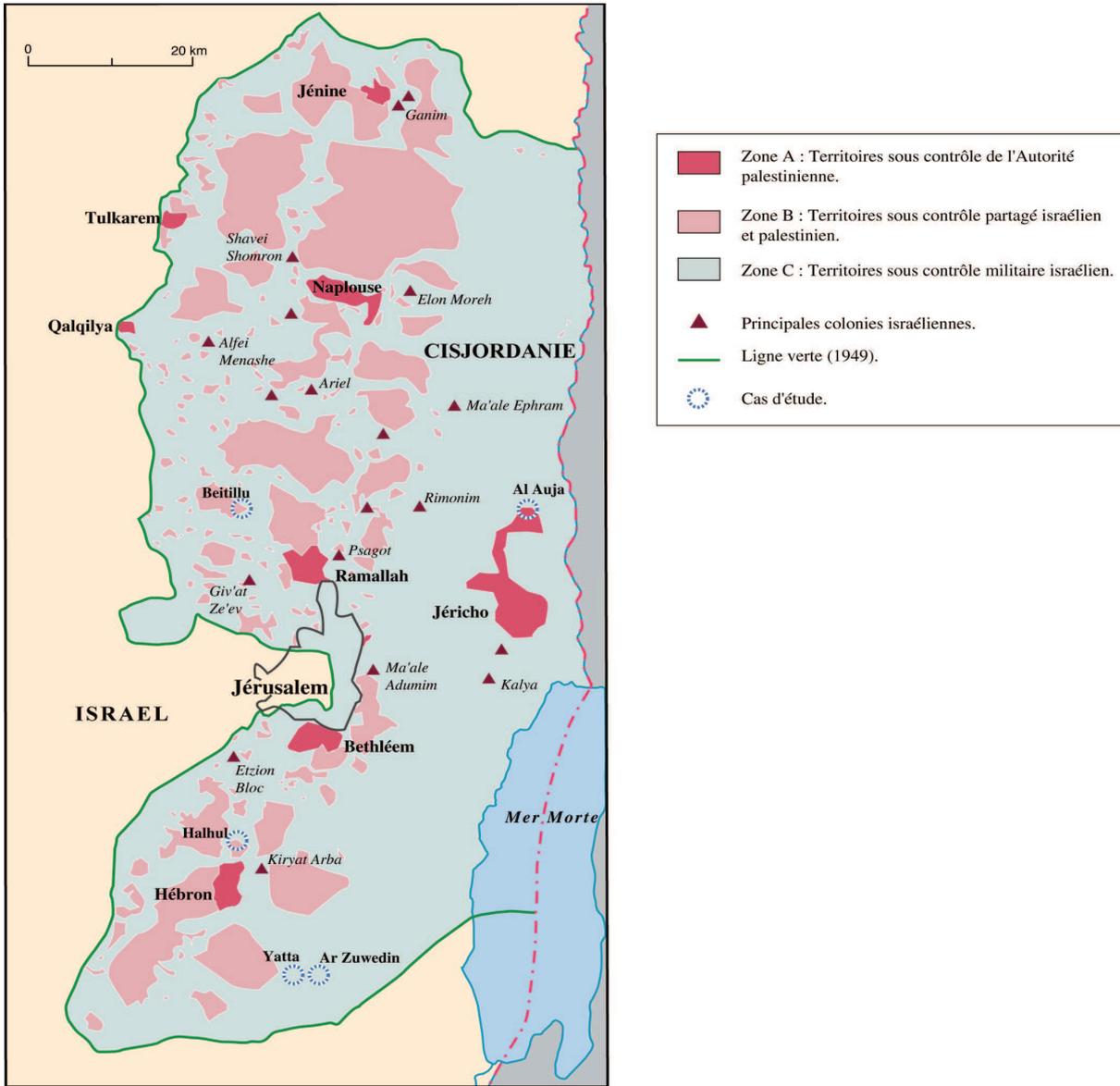
Voir également sur les démolitions : EWASH, *“Down the drain” Israeli restrictions on the WASH sector in the Occupied Palestinian Territory and their impact on vulnerable communities*, March 2012.

plusieurs raisons. Tout d'abord, la région d'Hébron est l'une des zones avec le plus faible taux de raccordement au réseau par rapport à la moyenne en Cisjordanie⁴⁵⁴. Ensuite, Ramallah et Hébron font partie des gouvernorats qui achètent le plus d'eau à Mekorot. D'après les chiffres de l'APE, en 2010, cela représente 82% pour Ramallah et 61% pour Hébron⁴⁵⁵.

⁴⁵⁴ D'après le rapport de l'APE (*Water supply 2010* de mars 2012), le taux de raccordement au réseau serait supérieur à 90% en Cisjordanie. Un graphique montre le ratio entre la population desservie et non-desservie ; le gouvernorat de Hébron est celui où la proportion de la population non raccordée au réseau est la plus importante. Notons que ces chiffres ne précisent pas s'ils prennent en compte la présence du réseau au sein du village ou la desserte à l'échelle de chaque foyer.

⁴⁵⁵ APE, March 2012, *Water supply 2010*, p.17.

D'après ce même rapport, 36% de l'eau consommée en Cisjordanie aurait été achetée à Mekorot en 2010 et 64% proviendrait de « sources locales » entendues comme les puits municipaux, les sources, les puits de la JWU, les puits de l'APE et les puits agricoles.



© S. Coursière - ART-Dev - UMR 5281 - CNRS / 2014
d'après Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA) / 2014.

Carte 7-Localisation des cas d'étude.

Aujourd'hui, les acteurs du développement s'intéressent à ces « acteurs périphériques ». Selon l'ONG B'Tselem, l'UE et les États membres ont commencé à travailler et à investir en zone C à partir de 2009, à travers l'élaboration de plans directeurs (*master plan*) pour des villages palestiniens⁴⁵⁶. D'après Madame A, attachée de coopération humanitaire, sociale et décentralisée au service de coopération et d'action culturelle français (SCAC) du consulat général de Jérusalem, certains bailleurs préfèrent travailler en zone A car il n'y a pas besoin de permis pour agir. Cependant, elle note un intérêt croissant chez les bailleurs de fonds pour la zone C. Selon elle, cela se manifeste par la création d'un groupe d'intérêt sur la zone C supervisé par l'UE dont l'objectif est de coordonner les projets en zone C. En 2011, l'UE publie un rapport « *Area C and Palestinian state building* », confirmant l'intérêt croissant accordé à la zone C. De son côté, l'AP affirme l'appartenance de la zone C au territoire palestinien dans ses discours mais ne l'intègre que peu dans ses plans nationaux⁴⁵⁷. Cela confirme les observations de Le More (2008 : 136) qui note que l'AP est plus intéressée par les négociations internationales que par la mise en œuvre de politiques publiques ou de stratégies de développement aux niveaux national et local. La question des relations entre le pouvoir central et la population vivant en zone C se pose. Selon Colin, Le Meur, Léonard (2010 : 51), les politiques foncières constituent un axe organisateur du pacte entre l'État et ses citoyens. Les politiques de l'eau sont, à l'instar des politiques foncières, des objets privilégiés d'étude des relations entre les autorités gouvernementales et la population.

Les bailleurs de fonds expliquent leurs interventions dans le secteur de la gestion de l'eau en zone C par le lien causal qu'ils tissent entre l'eau et la terre, c'est-à-dire que l'accès à l'eau permettrait à la population palestinienne de rester sur ses terres. Nous verrons qu'au-delà de ces discours politiques, la logique stratégique de ces politiques de développement est à relier à l'objectif de développement d'une agriculture à haut rendement (1.1). Nous analyserons quels sont les effets socio-politiques d'une telle politique (1.2) et nous étudierons comment elle permet aux bailleurs de fonds d'alimenter aussi bien les dynamiques de centralisation et de décentralisation du pouvoir (1.3).

⁴⁵⁶ B'Tselem, *Acting the Landlord: Israel's Policy in Area C, the West Bank*, June 2013, p.18.

⁴⁵⁷ EU, *Area C and Palestinian state building*, July 2011, p.3.

1.1-Construire sans permis : maintenir la population palestinienne sur son territoire ou développer l'agriculture à haut rendement ?

Les acteurs de la coopération et du développement interviennent majoritairement en zone A et B car les projets d'infrastructure n'y ont pas besoin de l'aval de l'administration civile israélienne pour être réalisés. En zone C, comme nous venons de le voir, la procédure est complexe car il faut obtenir l'accord des autorités israéliennes. Les délais sont importants et les chances d'obtenir une réponse positive peu élevées. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, l'un des objectifs fondamentaux affichés des bailleurs de fonds est la construction étatique par le soutien à l'AP. Ce sont les acteurs de l'humanitaire et moins du développement qui interviennent majoritairement en zone C. L'action humanitaire répond rapidement à une situation de crise. Elle ne peut attendre l'obtention d'un permis de construire pour agir. Toute action, tout projet réalisé sans permis est susceptible de recevoir un ordre de démolition de la part des autorités militaires israéliennes. Dans ce cas, la personne concernée doit détruire elle-même l'ouvrage en question ; si elle ne le fait pas, les autorités militaires israéliennes le feront et lui adjoindront la facture correspondant au coût de la démolition. Le More (2008) a analysé les politiques de l'aide de l'ONU, de la BM et des États-Unis mises en perspective avec la politique de l'UE. Cette sous-section complète ce travail. Elle se base principalement sur l'étude de la politique du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) du consulat général français de Jérusalem en zone C. Ainsi, nous pouvons comparer la politique du SCAC qui agit plutôt selon les règles de l'humanitaire et à petite échelle à celle de l'AFD (voir Chapitre 3) qui, en tant qu'acteur du développement, concentre son action vers l'AP.

Lors d'un entretien nous avons rencontré Madame A, attachée de coopération humanitaire, sociale et décentralisée et Monsieur B, chargé des projets de développement du SCAC⁴⁵⁸. D'après les enquêtés, le budget du SCAC provient quasiment en totalité du ministère des Affaires étrangères, leur action correspond donc à la politique étrangère de la France. Cependant, pour définir leur politique, ils établissent des objectifs et des priorités géographiques (Jérusalem-Est, la zone C et la bande de Gaza) et des priorités sectorielles en lien avec les droits de l'homme. Cela leur permet de conserver une marge de manœuvre dans le choix des projets qu'ils mettent en place. Ils gèrent chacun un fonds différent, ainsi Monsieur B gère le Fonds Social de Développement (FSD). Ils expliquent que la différence entre eux et l'AFD, c'est qu'ils travaillent avec la société civile⁴⁵⁹, alors que l'AFD travaille directement avec l'APE. Le FSD est destiné uniquement à des ONG ou à

⁴⁵⁸ Entretien réalisé le 26/04/2012 à Jérusalem.

⁴⁵⁹ Sur la définition de la « société civile » et son utilisation par les bailleurs de fonds : voir Chapitre 9.

des collectivités palestiniennes dans lesquelles ils incluent les camps de réfugiés. Madame A gère une autre enveloppe, plus importante en termes financiers et très flexible. Elle peut financer des ONG palestiniennes, françaises ou étrangères mais également des organisations internationales. Alors que le FSD lance des appels à projet, la seconde enveloppe répond à des sollicitations de la part des acteurs. L'enveloppe de Madame A concentre son action sur les petites ONG :

« C'est vrai que moi, avec mon enveloppe, je ne peux pas travailler avec PARC [Palestinian Agricultural Relief Committees], parce que PARC est une ONG qui est énorme, qui a des projets qui a des enveloppes budgétaires très élevées. Je ne risque pas de leur donner 10 000, 20 000 euros, ça ne sert à rien, donc c'est vrai que moi, j'aurais plutôt tendance à travailler avec des ONG plus petites ou plus nouvelles. Même si parfois on prend le risque de le faire aussi sur le FSD. »

Madame A et Monsieur B travaillent de façon complémentaire, ils orientent les ONG vers l'un ou l'autre des fonds, en fonction du calendrier ou de leurs liens préalables ou non avec l'ONG.

L'intervention du SCAC dans le secteur de l'eau relève d'une logique différente de l'AFD. Pour le SCAC, l'objectif principal est de maintenir les populations palestiniennes sur leur territoire. Madame A explique :

« Notre intervention, comme elle se fait avec des moyens limités, elle est plutôt sur des projets de petite envergure ou des projets pilotes, qui après parfois sont repris par l'AFD quand la méthode a fonctionné et qu'il faut passer à une échelle supérieure. Donc, en fait, nous on n'est pas un acteur majeur dans le domaine de l'eau mais on essaie d'intervenir à un petit niveau pour servir d'offre d'objectifs c'est pour ça que la durabilité n'est peut-être pas pour le projet en tant que tel mais elle est sur le long terme. Nous, notre objectif, il est de maintenir les populations palestiniennes sur le terrain et, pour les maintenir sur le terrain, il faut qu'elles aient accès à l'eau, à des revenus, à des activités génératrices de revenus et qu'elles puissent réhabiliter leurs terres. »

Monsieur B poursuit, il insiste sur leur objectif de réhabilitation des terres agricoles et d'indépendance d'accès à l'eau des propriétaires. Il justifie cette nécessité d'indépendance par le coût de l'eau fournie par Mekorot. Notons que la majorité des Palestiniens ne paient pas l'eau, nous pouvons donc nous demander dans quelle mesure la question du coût de l'eau entre en compte. Si l'objectif de récupération des eaux pluviales à des fins agricoles est intéressant, sa justification dans le cas présent ne peut être financière. Nous pouvons supposer que la stratégie poursuivie est, en creux, de ne pas participer au développement du réseau Mekorot. La politique du SCAC est contrainte par l'absence d'avancée des négociations israélo-palestiniennes concernant l'eau. Nous

pouvons nous demander dans quelle mesure le SCAC ne serait pas également promoteur du développement des réseaux d'approvisionnement en eau potable, et non pas de solutions alternatives comme les citernes, dans un autre contexte. Monsieur B continue :

« Cela évite le processus de dépossession et de transfert forcé des populations palestiniennes par les autorités israéliennes. »

Il s'agit de permettre aux Palestiniens de conserver leurs terres par le biais de la mise en culture. Les acteurs interrogés inscrivent leur action dans le secteur de l'eau dans une politique plus globale d'accès à la terre.

Selon les enquêtés, afin de développer l'agriculture, il est nécessaire d'avoir un approvisionnement en eau. Néanmoins, la vaste majorité des terres palestiniennes cultivées sont des cultures pluviales (environ 94%), le reste est irrigué. La culture pluviale est une culture faiblement génératrice de revenus, elle concerne le blé ou l'orge par exemple. Les cultures irriguées sont au contraire génératrices d'une plus forte valeur ajoutée (oranges, tomates par exemple). Ainsi, l'augmentation des surfaces irriguées permet une augmentation de la productivité. Depuis la création de l'AP en 1994, les bailleurs de fonds se sont focalisés sur l'APE et l'eau domestique et ne se sont pas intéressés à l'eau agricole (Trottier, 1999; Le More, 2008 : 133-134). Trottier (2013a) explique que le premier investissement important dans le domaine agricole est le barrage de Al Auja qui devait fournir de l'eau pour l'irrigation⁴⁶⁰. Il a été construit par le ministère de l'agriculture et financé en grande majorité par la Banque Islamique. Inauguré en avril 2012 par S. Fayyad, alors premier ministre de l'AP, ce barrage d'une capacité de 700 000 mètres cubes n'est pas fonctionnel. Trottier (2013) démontre l'arrivée de nouveaux acteurs, les acteurs de l'agrobusiness, à partir de 2008 dans le village de Al Auja. Trottier (2012) explique que le secteur agricole était financièrement très risqué avant la crise financière internationale de 2008. Après cette date, de nouveaux acteurs sont intéressés par l'agriculture, non pas pluviale mais irriguée. L'eau devient alors un facteur de production qui doit être sécurisé afin d'assurer les rentrées financières (liées à la hausse des cours des denrées alimentaires). Dans le cas du village de Al Auja, les nouveaux acteurs sont approvisionnés par le réseau d'adduction de Mekorot.

⁴⁶⁰ Selon les chiffres de EWASH (*Water for agriculture in the West Bank*, Fact Sheet n°14, March 2013, Site Internet : <http://www.ewash.org/files/library/WB%20factsheet%20fianl%20march%2009%5B1%5D.pdf>, consulté le 06/08/2014) et selon le rapport de Brown et Crawford (2009), seulement 6,8% des terres cultivées en Cisjordanie sont irriguées.

Le cas du village de Al Auja nous renseigne à la fois sur les recompositions de pouvoir qu'implique le développement de l'agriculture irriguée à forte productivité et sur les relations entre le pouvoir central et la population. Trottier (2013a) analyse la disparition de la source de Al Auja et ses conséquences. Elle montre que l'origine du tarissement de la source n'est pas identifiée par les hydrologues mais que les habitants désignent comme responsable un puits de la *Jerusalem Water Undertaken*⁴⁶¹. L'eau produite par la JWU sert majoritairement à alimenter en eau potable la population urbaine et le centre du pouvoir de l'AP, Ramallah. Trottier (2013) explique que suite à la disparition de la source de Al Auja, certains habitants ne peuvent plus cultiver de bananiers comme ils le faisaient traditionnellement. Certains ont donc vendu leurs terres qui ont été rachetées par des agrobusiness qui cultivent des produits destinés à l'exportation, ce qui nécessite un système d'irrigation sécurisé. Ils sont alimentés directement par le réseau de Mekorot. Cette agriculture sous-contrat est une agriculture d'exportation dont l'objectif est de dégager le maximum de bénéfices. Le développement d'une agriculture génératrice de valeur ajoutée coïncide donc avec l'orientation des bailleurs de fonds vers l'agriculture. Nous faisons l'hypothèse que cela n'est pas une coïncidence. Cet exemple montre à la fois les relations complexes entre le pouvoir central palestinien et les habitants des zones « périphériques » et les recompositions sociales liées au développement de l'agriculture sous-contrat. Il serait intéressant de suivre les dynamiques à plus long terme afin de comprendre si cette réorientation de l'aide de l'eau domestique vers l'eau agricole s'inscrit dans le temps et afin d'analyser les impacts socio-économiques de ces changements.

Lorsqu'ils interviennent en zone C sans demander de permis, les bailleurs prennent le risque de voir leur projet démoli. Madame A explique que son équipe est consciente du risque. Ils suivent les souhaits des bénéficiaires concernant les demandes de permis. Si ces derniers veulent demander un permis, ils suivent ce processus ; dans le cas contraire, il n'y a pas de demande déposée. Monsieur B et Madame A expliquent que cela peut être considéré comme illégal, néanmoins, en termes d'agenda, la demande de permis est trop longue en comparaison avec les délais de mise en œuvre des projets. Ainsi, Monsieur B précise :

« Nous on doit déboursier [les fonds] en deux ans ; le permis de construire ça peut varier entre cinq et dix ans, si on arrive à l'obtenir ! »

Deux citernes financées par le SCAC ont été détruites. Madame A justifie cette prise de risque par l'importance que constitue la zone C dans la réalisation de la solution à deux États soutenue par la

⁴⁶¹ La situation à Al Auja est très complexe, si l'AP est désignée responsable de la disparition de la source Al Auja, l'emplacement des nouveaux puits se décide au sein du JWC où Israël a un droit de veto, voir Trottier, 2013, pour une analyse fine de l'ensemble des acteurs et des jeux de pouvoir.

France. Le futur État de Palestine ne pourrait être amputé de 60% de son territoire. Elle explique donc que la politique du SCAC vise à favoriser le développement de la zone C à travers des petits projets mis en œuvre avec la société civile. Elle souligne de nouveau, la différence avec l'AFD qui travaille uniquement *via* le système d'obtention de permis. Elle se conforme au fonctionnement du système d'Oslo. Deux représentations différentes du soutien à la solution à deux États s'expriment. La première, celle de l'AFD pose que le soutien direct à l'AP est un moyen d'y parvenir tandis que le SCAC considère qu'il faut conserver la présence palestinienne en zone C pour concrétiser cette idée. Une deuxième différence est soulignée par les enquêtés : la proximité avec le terrain et avec les Palestiniens. Dans le secteur de la gestion de l'eau, l'AFD travaille directement avec l'APE donc avec l'échelon national tandis que le SCAC travaille avec la société civile à une échelle plus locale. À travers ces deux acteurs, le SCAC et l'AFD, deux processus de territorialisation opèrent : le premier *top down* par le biais des institutions étatiques et le second *bottom up* par le soutien à la société civile. Néanmoins, les projets du SCAC répondent également à la politique étrangère de la France. Nous émettons l'hypothèse que ce double processus permet à la France d'être présente à plusieurs niveaux. En effet, les bailleurs de fonds alternent généralement l'orientation de leurs financements entre l'AP et la société civile au gré des événements politiques. Par ailleurs, comme nous le verrons plus bas, suite à la démolition des citernes, la France a médiatisé sa politique et a protesté contre l'occupation israélienne. La double stratégie de soutien à l'AP et à la société civile est complémentaire pour la France plus que paradoxale. Elle peut ainsi dénoncer l'occupation tout en poursuivant son soutien à l'AP qui, comme l'ont montré plusieurs auteurs (Brynen, 2000 ; Keating, Le More et Lowe, 2005 ; Le More, 2008), contribue à la perpétuation du statu quo.

Un deuxième exemple permet d'analyser à la fois le lien entre l'eau et la terre ainsi que le fossé qui sépare les politiques de l'AP de la réalité locale, c'est le cas du village de Beitillu dans le gouvernorat de Ramallah. Nous nous y sommes rendus avec une ONG qui travaille sur les maladies qui touchent les oliviers⁴⁶². Nous avons discuté avec les membres de la coopérative de fermiers. Il ne s'agit pas ici d'étudier l'intervention des bailleurs de fonds mais les réflexions des fermiers sur le lien à l'eau et à la terre. Ils expliquent que la municipalité Al Itihad regroupe les trois villages, Beitillu, Deir Ammar et Jammala. L'eau domestique vient du réseau de Mekorot⁴⁶³. Pour les cultures, ils utilisent les sources. Ils disent être « renommés » à Ramallah pour les petits pois qu'ils cultivent. Ils précisent qu'il y a 65 sources dans le wadi zarka, mais que « avant » il y en avait plus

⁴⁶² Entretien collectif avec les membres de la coopérative de fermiers, réalisé le 21/05/2012 à Beitillu.

⁴⁶³ Le poids de la compagnie Mekorot en Cisjordanie s'est accru après 1982, lorsque tous les systèmes d'adduction d'eau lui ont été transférés sous le gouvernement Begin pour le prix symbolique de 1 shekel. La compagnie contrôle également les taux de prélèvements des puits en Cisjordanie (Selby, 2003 : 81).

de 100. Ils ont également trois autres sources d'approvisionnement en eau : trois citernes qui collectent l'eau de pluie. Les sources sont privées, elles appartiennent aux familles qui possèdent les terres où elles sont situées. Certaines sont collectives et appartiennent à plusieurs familles. Selon eux, une seule famille qui a une source près de sa maison et qui n'est pas connectée au réseau utilise l'eau de la source pour les usages domestiques. Les sources sont majoritairement en zone C mais d'autres se situent en zone B. La municipalité souhaiterait mettre en place une politique de réhabilitation des sources. Elle se heurte au fait que les sources sont privées et qu'elle ne peut donc pas intervenir de façon unilatérale. Elle cherche un projet ou une solution pour réhabiliter toutes les sources, un projet plus global où il y aurait des financements pour réhabiliter toutes les sources *via* la municipalité. À la fin de la discussion, les personnes rencontrées évoquent les problèmes liés à l'occupation (les colons qui se sont octroyés certaines sources ou qui empêchent l'accès à certaines sources, etc.). Une des personnes présentes explique que réhabiliter les sources permet de relier les fermiers à leurs sources et donc à leurs terres, de recréer du lien. La territorialisation passe bien par l'accès à l'eau, un maillon essentiel du lien à la terre.

Dans le contexte d'occupation et surtout en zone C, la réappropriation par les Palestiniens des sources d'eau (parfois délaissées par eux pendant un certain temps, parfois appropriées par les colons) permet de développer l'agriculture. Ce point est crucial puisque l'administration israélienne a repris et adapté une loi ottomane qui stipule que toute terre qui n'est pas cultivée pendant trois ans revient à l'État israélien. Les Palestiniens, grâce à l'accès à l'eau et aux cultures qui en découlent, gardent ainsi le lien avec le territoire. En l'absence de bailleurs de fonds, les discours sur l'agriculture n'associent pas le développement des cultures à la mise en place de réseaux d'adduction d'eau ou de transformation de l'agriculture. Celle-ci passe par la réhabilitation des sources. Comme l'a montré Trottier (1999), les modalités de gestion de l'eau sont multiples et la gestion communautaire ou privée toujours prépondérante en zone rurale. Pourtant, la loi sur l'eau de 2002 (remplacée par une nouvelle loi en 2013) ne reconnaît pas les sources privées et communautaires (Trottier, 2012). La politique des bailleurs de fonds et de l'AP mise en place depuis 1994 et visant au renforcement du pouvoir central n'a pas atteint les objectifs qu'elle s'était fixés d'une gestion centralisée et publique des ressources en eau. Dans le cas du village de Beitillu, la territorialisation est locale et n'implique en aucun cas l'autorité centrale. Comme nous l'avons montré à plusieurs reprises dans cette thèse, le fossé entre les temps médiatiques et les temps des dynamiques sociales est important. Concernant la gestion de l'eau, la temporalité est lente et le changement peu rapide.

Dans ce territoire, la zone C, sous contrôle total israélien, l'accès aux ressources en eau permet de garder une présence sur le territoire. À cette échelle locale, l'accès à l'eau permet de rester sur les terres ou de se réappropriier le territoire. Il convient toutefois d'analyser les liens de causalité établis par les bailleurs de fonds ou l'AP entre le développement de l'accès à l'eau et le développement de l'agriculture. Une piste de recherche intéressante pourrait être l'étude conjointe des théories sur le foncier et sur l'accès aux ressources (Trottier, 2013) en zone C. Abu Eisheh (1989) a travaillé sur le régime juridique des biens immeubles, d'autres recherches pourraient approfondir le travail sur la propriété foncière et des droits d'eau. Des pistes pourraient également explorer les liens entre l'occupation de la terre et les stratégies de résistance des groupes opprimés. Ainsi, selon Collins (2012 : 114), la résistance populaire palestinienne défend la terre, les arbres, les habitations et s'inscrit dans les mouvements luttant pour la justice globale, la durabilité écologique et les droits des populations indigènes. La conservation ou recreation du lien avec le territoire se déroule dans certains cas en dehors de l'entité étatique palestinienne. La « territorialisation », c'est-à-dire le contrôle de l'accès aux ressources en eau, permet l'accès aux terres. Les processus de territorialisation sont multiples en zone C. Ils favorisent certains groupes sociaux au détriment d'autres acteurs. Dans le cas du développement de l'agriculture à haut rendement, ces dynamiques privilégient par exemple les agrobusiness extérieurs au territoire et non les agriculteurs locaux, cultivant et habitant sur place. Manon Müller (2013) montre comment la construction du canal du roi Abdallah en Jordanie dans les années 1950 a engendré des recompositions des relations de pouvoir. En effet, avant la construction de celui-ci les droits d'eau étaient liés aux droits fonciers. La construction du canal a confisqué les droits d'eau au profit de l'État, la distribution de l'eau étant alors basée sur des quotas. Le passage d'une agriculture pluviale à une agriculture irriguée a favorisé les centres urbains au détriment des élites rurales traditionnelles. Dans les Territoires palestiniens, l'intérêt croissant des bailleurs de fonds pour la zone C et pour l'agriculture irriguée, à travers la construction du barrage de Al Auja ou des projets de retraitement des eaux usées, montre que les processus de territorialisation sont générateurs d'effets de pouvoir à la fois sur le territoire et sur les populations. Il serait intéressant d'analyser sur le long terme l'ampleur des bouleversements socio-économiques liés à ces changements. Dans la sous-section suivante, nous analysons les effets de la politique des bailleurs de fonds en zone C.

1.2-Les effets de la politique des bailleurs de fonds en zone C : entre perpétuation du statu quo et décentralisation des rapports à l'eau

Les enjeux autour de l'accès aux ressources en eau ne sont pas les mêmes en zones A et B ou en zone C. Les acteurs du développement ou les organisations humanitaires mettent en place des projets spécifiques selon les territoires. Dans les « territoires périphériques », au-delà du développement des réseaux d'approvisionnement en eau potable, les projets consistent généralement à réhabiliter des citernes ou à acheminer de l'eau *via* des camions-citernes. Dans certains cas, il n'y a pas de distinction claire entre l'eau qui sert aux usages domestiques et l'eau qui sert à cultiver ou à abreuver les animaux à l'échelle du foyer. Dans cette sous-section nous nous basons sur trois exemples pour analyser les solutions alternatives mises en place en zone C afin d'analyser les conséquences de ces politiques.

Le premier exemple est le projet du SCAC de construction de citernes pour l'irrigation à Halhul près d'Hébron. Il s'agit d'un projet plus global de réhabilitation des terres agricoles qui inclut donc la construction de citernes pour l'irrigation. En 2011, le SCAC avait financé neuf citernes en zone B et une en zone C. Cette dernière a été mise hors d'usage. Monsieur B raconte :

« Elle était tellement endommagée, ils [les forces militaires israéliennes] sont venus le lendemain de la construction de la citerne. Elle est enterrée et il y a juste la dalle de béton qui est visible et ils avaient mis des piliers sur le toit en attendant que le béton sèche. Ils sont arrivés le lendemain, ils ont confisqué les réseaux d'irrigation et ils ont enlevé les piliers, donc tout le toit s'est affaissé. Ce n'est pas tombé mais le fait est qu'elle n'est plus utilisable cette citerne. »

L'objectif est de récupérer les eaux de pluies. Ainsi, le bénéficiaire est autonome, il ne dépend pas des réseaux d'approvisionnement en eau. Madame A explique que les citernes répondent aux critères de durabilité en théorie puisque dans la réalité il y a de fortes chances pour qu'elles soient détruites :

« [...] c'est vrai que quoi qu'il arrive on essaie toujours de financer les ONG dans une perspective de durabilité. Quand je finance Sumbula [organisation à but non lucratif de soutien à l'artisanat palestinien] pour vendre leurs produits, l'idée c'est qu'à terme j'arrête de les financer et qu'ils génèrent des profits pour être auto-suffisants, donc la durabilité c'est un de nos objectifs mais on est dans les territoires palestiniens [...] c'est-à-dire que l'on va lancer un projet et puis demain voilà, ça va être détruit. On fait des citernes, c'est super la durabilité des citernes, sur le papier

c'est génial, mais en attendant elles sont détruites. »

Lorsque l'interviewée qualifie de « durable » le projet de citerne, nous pouvons penser qu'elle fait référence aux principes du développement durable puisque les citernes permettent de récupérer l'eau de pluie pour des usages agricoles, d'augmenter l'indépendance du fermier et de réduire ses coûts. Néanmoins, dans le contexte de la zone C, ces projets ne sont pas durables car il y a une forte probabilité qu'ils soient détruits par les forces militaires israéliennes. L'investissement financier est peu sécurisé. Il y a donc un paradoxe entre les principes économiques affichés de durabilité et d'efficacité qui guident l'aide internationale et leur application sur le terrain, justifié par le fait que l'on « est dans les Territoires palestiniens ». Il y a ici une sorte de fatalisme et de naturalisation du conflit. Ces arguments, entendus auprès de plusieurs bailleurs de fonds, font écho à ce qu'écrivait Uvin sur le Rwanda où les bailleurs justifiaient le fait que leur projet de développement ne bénéficiait pas à l'ensemble de la population en expliquant : « [...] de toute façon c'est comme ça en Afrique » (1999 : 160). Sur chaque terrain, les bailleurs de fonds mobilisent des causalités essentialistes afin de justifier les échecs des projets.

La seconde phase du projet correspond à la réalisation de vingt nouvelles citernes en zone C. C'est une démarche engagée par rapport au conflit qui justifie la poursuite du projet malgré la première intervention des forces militaires israéliennes :

« Ensuite, l'ONG nous a soumis un projet avec cette fois-ci 20 citernes toutes en zone C, donc c'était à la fois une manière de signifier qu'on était toujours là et qu'il y avait une démarche politique forte et on avait envie de les financer parce que le premier projet s'était très, très bien passé, qu'on avait envie d'intervenir en zone C, qu'on avait envie d'intensifier notre activité en zone C. Donc on a demandé l'accord auprès du consul général : si par hasard on venait à financer 20 citernes en zone C, c'était donc vraiment beaucoup plus offensif. Le consul était d'accord. Il a donné son accord pour le projet en zone C. Donc l'ONG a soumis son projet de citernes et on l'a finalement validé. À partir d'octobre on a eu les premiers arrêts des travaux, donc on a cinq bénéficiaires qui sont touchés, et lundi on en a deux qui ont été détruites ».

Sur les vingt citernes, cinq ont reçu un ordre de démolition et deux ont été démolies à la date de l'entretien. Il y a un « échange informel » entre le SCAC et les militaires israéliens à travers ce projet. Ainsi, face à la première destruction⁴⁶⁴, interprétée comme une mise en garde, le SCAC

⁴⁶⁴ Pour d'autres exemples de démolitions d'un projet financé par un bailleur de fonds voir : EWASH, "Down the drain" Israeli restrictions on the WASH sector in the Occupied Palestinian Territory and their impact on vulnerable communities, March 2012, p.17.

Pour une analyse de l'impact de la coercition israélienne et des dommages causés par les Forces militaires

décide de répliquer. Il s'agit de montrer que la première citerne construite en zone C n'était pas une erreur mais participe bien à une stratégie politique. Celle-ci entre en opposition avec celle d'autres bailleurs comme l'AFD qui veut consolider la position de l'AP mais qui ne veut pas entrer frontalement en opposition avec les autorités israéliennes. Dans le cas présent, il s'agit d'affirmer la présence des bailleurs de fonds en zone C même lorsque les projets sont détruits. Comme nous l'avons vu dans la sous-section précédente, cette affirmation d'une dichotomie entre la politique du SCAC et de l'AFD doit être nuancée. Nous pouvons nous demander dans quelle mesure ce double jeu n'est pas la stratégie de la politique étrangère de la France concernant les Territoires palestiniens. D'après les enquêtés, certaines ONG veulent réaliser des toits en herbe sur les constructions destinées aux bédouins au titre qu'elles seraient moins facilement identifiables par les photographies aériennes israéliennes. Ils se demandent dans quelle mesure ils ne pourraient pas eux aussi recouvrir les citernes qu'ils financent par de l'herbe. Cependant, un panneau installé près des citernes indique que le projet est financé par la France, ce qui rend caduque toute stratégie de discrétion. Monsieur B dit :

« C'est fou le courage politique dont on fait preuve ! »

Madame A poursuit :

« Prochain projet FSD : camouflage. »

Ici encore on perçoit la dimension politique et sensible du projet. Pour Madame A et Monsieur B, cacher les projets réalisés en zone C n'a pas d'intérêt car l'un des objectifs est d'envoyer un signal aux autorités israéliennes affirmant le soutien politique aux Palestiniens en zone C et la reconnaissance de la souveraineté palestinienne sur ces territoires.

Néanmoins, peut-on réellement qualifier cette politique de soutien politique ? En effet, l'action des bailleurs de fonds en zone C est constamment soumise aux actions de démolitions des autorités israéliennes. Nous pouvons nous demander dans quelle mesure le processus de construction-démolition-reconstruction n'est pas un cercle vicieux qui entretient le statu quo confirmant alors les thèses de Brynen (2000), Keating, Le More et Lowe (2005), Le More (2008) selon lesquelles les bailleurs de fonds renforcent le statu quo et participent même à une dégradation de la situation sur le terrain.

israéliennes entre 2001 et 2003 sur les infrastructures liées à la gestion de l'eau en Cisjordanie, voir M. Zeitoun (2008 : Chap.5).

Faggi (1990) explique que lorsque les bailleurs de fonds mettent en place des projets, ils prétendent poursuivre un objectif tout en suivant une autre logique. Il fait référence à la logique productive, pour décrire les objectifs de développement de l'agriculture par exemple, et à la logique stratégique pour désigner les objectifs politiques de contrôle d'un territoire – frontalier ou vide – ou bien d'une population. Il ne s'agit pas ici de considérer que tous les acteurs ont un double objectif dont l'un serait « caché » puisque politique, néanmoins, il s'agit de s'interroger sur la portée politique des projets de développement généralement présentés comme techniques. Précisons que Faggi (1990) met la focale sur l'État et occulte ainsi d'autres processus de territorialisation. Le rôle des bailleurs de fonds par exemple mérite d'être intégré à ces réflexions. La distinction entre la logique productive de valorisation des ressources et la logique stratégique est intéressante car elle permet de mettre en lumière des dynamiques généralement passées sous silence. La réalité combine bien souvent les deux logiques. Dans notre cas d'étude, la logique productive, soutenue par les bailleurs de fonds et par l'AP, peut assez facilement être identifiée comme le développement, notamment agricole, de la zone C. La logique stratégique de l'AP pourrait être de continuer à exister et de renforcer son pouvoir sur le territoire et sur sa population mais également de poursuivre la captation de la rente de l'aide internationale. Quant aux bailleurs de fonds, la logique stratégique pourrait être d'être présents sur le terrain, d'être visibles afin de renforcer leur légitimité à parler du conflit, à prendre des décisions et à peser dans les négociations internationales. En effet, Le More (2008) montre qu'il existe une compétition entre les bailleurs de fonds pour jouer un rôle diplomatique clé dans les négociations internationales sur le conflit israélo-palestinien.

Le deuxième exemple est celui de l'ONG GVC (*Gruppo di Volontario Civile*). Madame D, employée au bureau d'Hébron⁴⁶⁵, nous conduit dans quatre endroits différents au sud d'Hébron afin de nous montrer les projets de construction et de réhabilitation de citernes et de « réservoirs » menés par l'ONG. Le premier cas est la construction de citernes neuves équipées de pompes à moteur pour des habitations. Le second est la réhabilitation d'une ancienne « piscine » (*birka*), alimentée de manière pluviale. Elle est destinée à la récréation : natation, repos, etc. Le troisième cas est la construction d'une deuxième citerne pour une famille nombreuse. Grâce à ces citernes (qui récupèrent l'eau des toits), la famille a suffisamment d'eau pour l'année pour les usages domestiques et pour leur jardin potager. Enfin, nous nous rendons dans un petit village où une citerne de 80 mètres cubes récupère l'eau de pluie grâce à une aire de collecte des eaux située plus en hauteur. Les projets mis en place à l'échelle de l'habitation ou du village sont tous différents et adaptés au

⁴⁶⁵ Entretien et sortie de terrain réalisés le 22/05/2012 à Umm Ad Daraj-Az zuweidin.

contexte local.

Madame D considère que le réseau d'approvisionnement en eau est la meilleure solution dans l'absolu, c'est-à-dire si c'est autorisé par les autorités israéliennes et si le réseau est réellement alimenté. En effet, l'inconvénient des citernes est leur dépendance à la pluviométrie, fluctuante dans cette aire géographique, ce qui rend les précisions à l'année difficiles. Par ailleurs, la qualité de l'eau dans les citernes n'est pas toujours très bonne. Les solutions mises en place par l'ONG GVC sont des solutions alternatives au système du réseau d'approvisionnement en eau et du forage. Les citernes et la collecte des eaux de pluie sont des infrastructures et ressources utilisées depuis longtemps dans les Territoires palestiniens (Trottier, 1999). Ces solutions instaurent une décentralisation des rapports à l'eau. Ces solutions dites « techniques », même mises en place dans un contexte contraignant, comportent une dimension sociale et politique forte puisqu'elles développent ou perpétuent un rapport à l'eau à l'échelle du foyer, hors des réseaux d'approvisionnement et en dehors de toute relation avec le pouvoir central.

Le troisième exemple est celui d'ACF (Action Contre la Faim) et de son action dans le secteur de l'eau décrite par Madame E, coordinatrice pour les questions d'eau, d'assainissement et d'hygiène (*wash coordinator*)⁴⁶⁶. Comme dans le cas précédent, elle situe l'action d'ACF par rapport à l'impossibilité de construire des réseaux d'approvisionnement en eau potable. Selon Madame E, c'est cette contrainte qui oriente l'action d'ACF vers des solutions alternatives, majoritairement des petits ouvrages comme des citernes alimentées de manière pluviale. Elle qualifie les ouvrages de « petits » ou de « discrets ». Ces qualificatifs font écho aux réflexions de Madame A et de Monsieur B sur le « camouflage » des projets en zone C. Concrètement, plusieurs types de projets sont mis en place, des réhabilitations ou constructions de citernes, des distributions de filtres, des réhabilitations de sources, des distributions de coupons pour payer l'eau des camions-citernes. L'objectif est d'améliorer à la fois la quantité et la qualité de l'eau. Comme les enquêtés du SCAC, Madame E considère que le système des permis correspond à certains projets de développement mais que, dans le cas de l'action humanitaire, il est nécessaire d'agir en dehors des procédures établies. Elle met l'accent sur le décalage entre le temps de l'action et le temps de l'administration. Ainsi, l'urgence des besoins en eau des populations en zone C explique les différences entre le développement et l'humanitaire ainsi que les différentes infrastructures d'accès à l'eau mises en place.

⁴⁶⁶ Entretien réalisé le 14/12/2012 à Beit Hanina.

Les dimensions temporelles de l'action ne sont pas les mêmes en zone C ou en zone A. Les types de projets sont également différents. Les dénominateurs communs aux projets mis en place en zone C sont leur échelle très locale (foyer) et le fait qu'ils se situent en dehors de l'autorité publique centrale. Dans le cadre du conflit israélo-palestinien, ils représentent une manière pour les bailleurs d'affirmer la souveraineté de la population palestinienne en zone C. Nous avons démontré néanmoins que cet objectif affiché par les bailleurs de fonds doit être nuancé. En effet, les projets financés par les bailleurs de fonds comportent une dimension stratégique au sens où ils permettent par exemple à la France à la fois de dénoncer l'occupation dans les arènes médiatiques et de soutenir le renforcement du pouvoir de l'AP qui, nous l'avons montré, participe à la perpétuation du statu quo. En reprenant la distinction établie par Faggi (1990) entre la logique productive et stratégique, nous avons montré que les projets de développement comportent toujours une double dimension et sont également des instruments politiques pour les bailleurs de fonds. Notons à cet égard que cela ne concerne pas uniquement le secteur du développement mais également celui de l'humanitaire.

Ainsi, Ryfman (2010) explore les liens entre les diplomaties étatiques et l'humanitaire et pose la question du développement d'une diplomatie humanitaire « alternative ». Les ONG humanitaires ont deux grandes sphères d'action : le terrain dans les pays d'intervention et les arènes internationales où elles développent des activités de lobbying, de témoignage, de dénonciation et où elles influencent les grandes orientations budgétaires. Ainsi, leur présence sur le terrain est essentielle et alimente leur capacité d'action au niveau international. Dès lors, il n'est pas illégitime de se demander si elles n'ont pas certains intérêts à rester dans les Territoires palestiniens, intrinsèques à la « machine humanitaire », pour reprendre l'image développée par Ferguson (1990) au sujet du développement. Pérouse de Montclos (2012) décrit les ambiguïtés de l'aide humanitaire. Si l'objectif premier est effectivement de porter secours aux populations victimes de conflits ou de catastrophes cela n'exclut pas que les bailleurs aient des intérêts propres. La définition qui s'en tient à l'aide aux populations est fonctionnelle ; si l'on dépasse cette définition, la dimension altruiste des ONG humanitaire fait débat. L'action humanitaire, la lutte contre la pauvreté, l'engagement pour garantir l'accès aux biens publics mondiaux, etc., servent également à défendre des intérêts de politique étrangère, à pénétrer des marchés ou encore à promouvoir les droits de l'homme. Dans les Territoires palestiniens, les ONG humanitaires sont réparties géographiquement sur le territoire palestinien, leurs actions ne se chevauchent pas. Chaque acteur a son pré-carré démontrant une certaine inscription dans le temps et dans le territoire. Par exemple, l'ONG Action contre la Faim intervient majoritairement au sud d'Hébron tandis que le *East-Jerusalem* YMCA se concentre sur

Jérusalem⁴⁶⁷. Pérouse de Montclos (2012) précise qu'aujourd'hui plus de la moitié des fonds consacrés à l'assistance humanitaire est « investie » dans un conflit qui dure plus de huit ans. L'inscription dans la durée de l'action humanitaire dans les Territoires palestiniens correspond peut être dans une dynamique de prolongation des temps d'intervention humanitaire d'une manière plus générale.

Alors que les acteurs sur le terrain sont indéniablement de bonne volonté et convaincus de l'importance de leurs actions⁴⁶⁸, les effets non souhaités liés à la présence des bailleurs de fonds doivent être examinés et pris au sérieux. Comme nous l'avons vu plus en amont, nous considérons que l'action en zone C de la France participe à une stratégie générale permettant à la France de s'opposer à l'occupation dans les arènes médiatiques tout en poursuivant la même politique étrangère de soutien à l'AP et d'inaction dans les sphères diplomatiques. L'action en zone C, même décrite par les acteurs comme une action politique, ne renforce-t-elle pas le statu quo ? Nous rejoignons les conclusions des auteurs ayant démontré que l'aide internationale normalise et perpétue l'occupation et aggrave la situation sociale, politique et économique des Territoires palestiniens (Roy, 1995 ; Roy, 1999 ; Brynen, 2000 ; Bouillon, 2004 ; Keating, Le More et Lowe, 2005 ; Le More, 2008). L'intervention des bailleurs de fonds en zone C dans le secteur de la gestion de l'eau et de l'agriculture peut conduire à des transformations sociales et économiques d'envergure (migration vers les centres urbains, passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture d'exportation, etc.). Nous allons, dans la prochaine sous-section, examiner les relations entre les bailleurs de fonds et l'APE.

1.3-Une politique de l'aide jouant sur tous les tableaux et peu critique

L'action en zone C se déroule en partie en dehors de l'autorité de l'AP qui n'est pas souveraine. À partir de la seconde Intifada (septembre 2000), pour répondre à la situation d'urgence, les organisations humanitaires contournent l'APE et travaillent directement avec les municipalités

⁴⁶⁷ Entretien réalisé le 14/12/2012 à Beit Hanina.

⁴⁶⁸ Pour une analyse détaillée des raisons pour lesquelles les bailleurs de fonds ne voient pas les mécanismes de violence structurelle, voir Uvin (1999, 157-163). Parmi les explications : l'échelle d'évaluation des projets qui ne permet pas une compréhension des enjeux sociaux, la définition du développement comme a-politique, l'exclusion des bailleurs de fonds présents dans les PED dans l'analyse des inégalités sociales des pays en question ainsi que des caractéristiques propres aux acteurs (éducation supérieure, économique et technique, mauvaise connaissance du pays, de la langue, etc.).

ou les villages (Selby, 2003 : 170). Cette situation s'est institutionnalisée puisque dix ans plus tard, les acteurs humanitaires interviennent toujours directement dans les zones qu'ils ont identifiées comme prioritaires, sans forcément passer par l'autorité centrale. Nous verrons qu'il convient de nuancer cette affirmation d'un contournement de l'autorité centrale. En général, les interviewés parlent d'actions ponctuelles, comme des solutions temporaires, dans l'attente de la mise en place d'un réseau d'approvisionnement. Ces descriptions sont paradoxales puisque les acteurs de l'humanitaire et du développement sont maintenant présents depuis longtemps. Uvin, (1999) présente le génocide de 1994 au Rwanda comme une conséquence non voulue des interactions entre l'aide au développement et l'État rwandais. La manière dont on apporte l'aide favorise des mécanismes économiques et des groupes sociaux par rapport à d'autres. Nous nous demanderons et tâcherons de répondre dans cette sous-section à la question suivante : Pourquoi l'aide n'aide-t-elle pas les Territoires palestiniens ?

Madame E d'ACF explique la différence entre l'action suivant les zones d'intervention. En zone A et B, les bailleurs travaillent directement et de façon bilatérale avec l'AP tandis qu'en zone C, ils mettent en œuvre leurs projets en coopération avec des ONG locales et en informent le gouvernement palestinien. Les ONG internationales travaillent en partenariat avec des ONG locales. ACF travaille avec RSCD (*Rural Center for Sustainable Development*), GVC avec PHG (*Palestinian Hydrology Group*). Les interlocuteurs privilégiés d'ACF sont les acteurs à un niveau local. Les relations avec l'AP sont limitées à de la transmission d'information sur les actions effectuées. Madame D de l'ONG GVC explique, à propos de leurs projets concernant les citernes, que l'ONG ne se coordonne pas avec l'APE et qu'elle ne l'informe pas de ses projets. L'ONG contacte l'APE uniquement lorsqu'il s'agit de connexion au réseau.

Madame E, d'ACF déplore le manque d'interaction entre le développement et l'humanitaire alors qu'elle considère que les deux logiques sont complémentaires. Les deux mondes, du développement et de l'humanitaire, semblent *a priori* cloisonnés. Nous pouvons nous demander s'ils n'ont pas intérêt à conserver la division des activités pour que chaque acteur ait son créneau d'intervention spécifique. La division des tâches est caractérisée par une division du territoire, des types de projets soutenus et des interlocuteurs considérés comme légitimes (Tableau 12). Dans le cas de la France, la diversité de l'aide lui permet d'être présente à la fois auprès de l'AP et de la société civile par le biais des ONG locales et ainsi d'être au cœur des dynamiques urbaines et des problématiques rurales. Le tableau suivant montre les différences et complémentarités entre l'action

de l'AFD et du SCAC ou des ONG humanitaires. Notons qu'il serait intéressant pour compléter ce travail d'étudier plus en profondeur l'action et les représentations des ONG locales.

| | AFD | SCAC |
|------------------------|---|--|
| Types d'action | Développement | Humanitaire |
| Échelles des projets | Grands projets Dimension étatique | Petits projets Foyer/habitation |
| Relations avec l'AP | Coordination systématique et étroite | Coordination plus ou moins distendue, information Coopération avec ONG locales et les habitants |
| Zones d'intervention | A et B | C |
| Types d'infrastructure | Réseaux d'approvisionnement Usines de traitement | Citernes (construction/réhabilitation) Sources (réhabilitation) Filtres (distribution) Camions-citernes (distribution de coupons) |

Tableau 12-Comparaison entre l'AFD et le SCAC : division des tâches.

Source : Klervi Fustec, 2014.

Madame A, du SCAC, explique que son équipe réalise une pré-sélection des projets qu'ils

vont soutenir. Ensuite, la sélection finale est réalisée en coopération avec le ministère du Plan et du développement administratif (MOPAD). Elle explique que le ministère a conscience qu'il est incapable d'étendre les réseaux d'approvisionnement en eau aux communautés vers lesquelles sont dirigés les projets du SCAC. Selon elle, l'APE aimerait raccorder les communautés au réseau et avoir un meilleur contrôle de celui-ci. Néanmoins, l'enjeu principal pour l'AP serait que les populations restent sur leurs territoires. Elle situe leur action dans une période transitoire entre l'aide d'urgence et le développement urbain. Elle explique que ces plans futurs permettront « [...] peut-être, ou de rattacher ces populations ou, voir, les déplacer mais le jour où ce sera l'AP avec les populations qui auront décidé de se déplacer et d'aller rejoindre les centres urbains ». Il est intéressant de se poser la question des conséquences d'une telle décision si elle devait être prise. Quels seraient les impacts d'un déplacement des populations rurales vers les centres urbains ? Les bailleurs de fonds sont prêts à suivre les décisions de l'AP sans en explorer les conséquences socio-politiques. Uvin (1999) a montré, à travers l'exemple du Rwanda et des liens entre l'aide internationale, l'État et le génocide, les conséquences d'une politique des bailleurs de fonds suivant les dérives d'un gouvernement de plus en plus raciste et vivant de l'aide internationale. Il écrit : « *L'aide au développement renforce les processus d'exclusion à la fois directement par ses propres comportements, et indirectement parce qu'elle acquiesce à ce que font les autres acteurs, et se trouve impliquée dans leurs actions.* » (1999 : 156) Il semble que les bailleurs de fonds n'aient pas un regard critique sur l'AP, dirigée par le Fatah⁴⁶⁹, et sur les politiques générales qu'elle poursuit.

Madame A donne un second exemple pour décrire les relations entre le SCAC et l'AP : celui du projet de construction d'une usine de dessalement à Gaza. Elle explique que son équipe ne prend pas part aux décisions. C'est l'AFD qui est responsable des discussions avec l'AP et qui représente le ministère des Affaires étrangères. Il y a plusieurs différences entre l'AFD et le SCAC. Tout d'abord, les sommes en jeu ne sont pas les mêmes, l'AFD a un budget concernant les projets de gestion de l'eau plus important que le SCAC. Ensuite, il y a une différence d'échelle entre les projets mis en place par le SCAC et l'AFD. Le SCAC met en place des petits projets, l'AFD quant à elle est en charge des grands projets d'infrastructure, des projets de dimension étatique. Les bailleurs qui travaillent selon les principes du développement travaillent généralement étroitement avec l'AP avec pour objectif la construction de l'État palestinien et le renforcement de ses institutions. Les acteurs qui travaillent en zone C informent l'AP de leurs activités mais la coordination avec l'autorité

⁴⁶⁹ En effet, en 2006, les bailleurs de fonds, par leur politique et l'arrêt de leur soutien financier, ont réussi à inverser les résultats des élections qui avaient portés le Hamas au pouvoir. Les bailleurs de fonds suivent et soutiennent l'AP tant qu'ils considèrent qu'il n'y a pas de menace d'« islamisation », qui constitue l'une de leur principale crainte pour la région.

centrale est plus faible, ils travaillent plus étroitement avec des ONG locales ou avec les villages et leurs habitants. Néanmoins, comme nous l'avons montré dans la sous-section précédente, les bailleurs de fonds prennent des décisions en fonction des contraintes qu'ils identifient : ici l'impossibilité de développer le réseau d'adduction d'eau et, en fonction des solutions qu'ils peuvent mettre en place ou supporter. Uvin (1999 : 161-162) explique que, même lorsque les bailleurs de fonds se disent au contact et au plus près avec les habitants et favorables à leur participation, ils ne prennent pas en compte les dynamiques locales et les représentations des habitants. Pour les bailleurs de fonds, leur action s'inscrit dans un territoire où il y a des besoins évidents auxquels ils peuvent répondre grâce aux ressources dont ils disposent.

En comparaison avec les zones A et B, l'action en zone C intéresse d'autres acteurs, mobilise d'autres solutions et favorise d'autres interlocuteurs. Les acteurs qui ont fait l'objet des précédents chapitres veulent participer à la construction de l'État palestinien dans le cadre de la solution à deux États comme solution au conflit israélo-palestinien. Pour eux, cela passe par le renforcement des capacités des institutions à un niveau national. Dans le cadre de cette section, nous avons montré que les acteurs présentent les projets d'accès à l'eau comme des soutiens aux communautés locales, à leur ancrage sur le territoire et participent à la construction de l'État par l'accès aux ressources et par le territoire. Il y a donc plusieurs processus de « territorialisation ». Le point crucial de cette section est l'absence de prise en compte par les bailleurs de fonds des impacts sociaux, politiques et économiques de l'aide. Or, comme l'a montré Uvin (1999), les interactions entre les bailleurs de fonds et l'État soutenu peuvent engendrer des conséquences dramatiques. Les politiques de l'eau sont au cœur des enjeux de pouvoir, entre logiques stratégiques et logiques politiques. Dans la section suivante, nous nous penchons sur la coopération décentralisée entre des collectivités territoriales françaises et palestiniennes dans le secteur de l'eau et la volonté des autorités centrales de les contrôler.

Section 2-La coopération décentralisée : entre autonomie et contrôle par l'autorité centrale

La loi française permet aux collectivités territoriales de mettre en place des projets de coopération internationale dans le secteur de l'eau. La loi du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de

l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi Oudin-Santini, permet aux collectivités locales de consacrer 1% de leur budget « eau et assainissement » pour les activités de coopération internationale avec des collectivités territoriales⁴⁷⁰. La loi du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, dite loi Thiollière, prévoit que les collectivités peuvent mettre en œuvre des actions de coopération ou de développement avec des autorités locales étrangères⁴⁷¹. Plusieurs collectivités françaises mettent donc en place des projets de coopération dans le secteur de l'eau avec des collectivités palestiniennes. Les coopérations ne concernent pas exclusivement la zone C mais toutes visent à renforcer les capacités des autorités à l'échelle locale. Le 24 janvier 2012, les Assises de la coopération décentralisée entre la France et les Territoires palestiniens se sont tenues à Hébron. L'étude des discours des acteurs présents lors de cet événement alimente l'analyse de l'action des collectivités territoriales dans le secteur de l'eau dans les Territoires palestiniens. Nous chercherons à répondre aux questions suivantes : Quels types de projets soutiennent-elles ? Avec quelles collectivités palestiniennes montent-elles des projets de coopération ? Quelle est la place du pouvoir central, c'est-à-dire de l'AP dans ces activités ? Cela nous permettra de comparer la coopération de l'État français avec celle des collectivités territoriales. Les politiques et les mécanismes sont différents et produisent des processus de territorialisation différents.

2.1-La coopération décentralisée : soutenir l'échelon local, « soutenir le peuple palestinien »

Afin d'analyser les ressorts de la coopération décentralisée française dans les Territoires

⁴⁷⁰ Article 1er : « Après l'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un article L. 1115-1-1 ainsi rédigé : « *Art. L. 1115-1-1.* – Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. »

Article 2 : « L'article L. 213-6 du code de l'environnement est complété par un alinéa ainsi rédigé : « Dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'agence peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % de ses ressources, le cas échéant et suivant les règles statutaires en vigueur pour chaque catégorie de personnels, avec le concours de ses agents. »

⁴⁷¹ Article unique : « L'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé : « *Art. L. 1115-1.* – Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'État dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1, L. 2131-2, L. 3131-1, L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables. « En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire. »

palestiniens dans le secteur de la gestion de l'eau, nous allons étudier en détail les discours des acteurs présents lors des Assises de la coopération décentralisée entre la France et les Territoires palestiniens qui a eu lieu le 24 janvier 2012. Ce travail va mettre en lumière les différents processus de territorialisation favorisés par les collectivités territoriales françaises dans les Territoires palestiniens.

Une table ronde est consacrée aux questions d'eau et d'assainissement. Claude Reznik, maire adjoint à la mairie de Montreuil, ouvre les discussions. Selon lui, le secteur de l'eau répond à trois enjeux majeurs. Le premier est politique et correspond à la construction d'un État palestinien viable. Le second est territorial et constitue un appui aux institutions et au développement local. Il s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'APE et du ministère des collectivités locales. Le dernier est humain et social, son objectif est d'améliorer la qualité de vie de la population et de répondre aux Objectifs du Millénaire. Par la coopération décentralisée les collectivités françaises veulent répondre à trois problématiques distinctes : la coopération entre les grandes villes, celle avec les camps de réfugiés et enfin celle établie avec les villages souvent en zone C. Shaddad Attili, le représentant de l'APE est l'un des intervenants de cette table ronde. Claude Reznik répond aux attentes de l'APE et explique que la coopération décentralisée s'inscrit dans les objectifs politiques et stratégiques de l'AP. Néanmoins, il affirme également les spécificités de celle-ci par rapport à d'autres formes de coopération. Nous apercevons ici les jeux de pouvoir entre les collectivités locales françaises et l'AP qui rend compte des tensions entre centralisation et décentralisation de la gestion de l'eau.

Nicolas Guillement, conseiller municipal de Besançon explique la coopération mise en place avec le camp de réfugiés d'Aqabat Jabr près de Jéricho. Il rapporte que l'objectif de la ville de Besançon est de s'inscrire dans la diplomatie des villes afin d'œuvrer pour la paix. La diplomatie des villes ou diplomatie des autorités locales et régionales se définit en 2006 comme « [...] *un outil des autorités locales pour promouvoir la cohésion sociale, la prévention des conflits et la reconstruction post-conflits* » (Viltard, 2008 : 512). La ville de Besançon lie la diplomatie des villes et les projets de gestion des ressources en eau. L'intervenant explique que la municipalité a été orientée vers le camp d'Aqabat Jabr par l'association France Palestine Solidarité⁴⁷². Comme il s'agit d'un camp de réfugiés, qui n'est pas considéré comme une collectivité, la coopération est possible grâce à la loi Thiollière. Selon lui, la coopération dans un secteur considéré comme « technique », à

⁴⁷² L'Association France Palestine Solidarité soutient le peuple palestinien, défend le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et les droits humains. Pour plus d'informations, voir leur site Internet : <http://www.france-palestine.org/-L-AFPS-qui-sommes-nous->, consulté le 21/03/2014.

savoir la gestion de l'eau, permet d'avoir une présence pacifique et de maintenir une pression face à Israël, d'améliorer les conditions de vie dans le camp et de participer au maintien du droit au retour. Il y a donc, dans la coopération mise en place par la ville de Besançon, une volonté de soutenir les Palestiniens dans le contexte du conflit. L'intervenant explique que la municipalité a travaillé avec l'APE. Une partie du projet était la formation des habitants à la gestion de l'eau afin de permettre l'autofinancement du service. Précisons que la ville de Besançon est en régie municipale pour la gestion de l'eau, il n'y a donc pas ici d'objectif de développement d'une entreprise privée. Néanmoins, la ville peut avoir une stratégie propre de développement qui passe par la formation du personnel gérant les ressources en eau dans des PED par ses équipes municipales. En effet, l'objectif était de sensibiliser à la rareté des ressources en eau et de convaincre les utilisateurs de payer leur consommation et de mettre fin aux branchements sauvages. La coopération décentralisée répond donc à l'un des objectifs phares de l'APE : améliorer le taux de recouvrement des services de l'eau.

Dans le chapitre 6, nous avons analysé l'intérêt des acteurs pour atteindre un taux de recouvrement du paiement des consommations d'eau élevé. Rappelons qu'il est très bas dans les Territoires palestiniens et que c'est le budget de l'AP qui est directement impacté par l'absence de paiement des consommateurs car Israël récupère les sommes dues à la compagnie nationale israélienne Mekorot sur la TVA qu'elle doit reverser à l'AP. La politique d'amélioration du taux de recouvrement est prônée par les bailleurs de fonds dans une logique de développement de principes économiques néo-libéraux. Pour l'AP, l'amélioration du taux de recouvrement est fondamentale. En effet, une fois que les bailleurs de fonds réduiront ou cesseront de soutenir financièrement l'AP, si le taux de recouvrement est faible c'est son budget qui sera tronqué. Les collectivités territoriales affirment leurs différences vis-à-vis de la coopération « classique ». Cependant par la mise en place de projets comme celui de la ville de Besançon, elles participent à la consolidation du pouvoir central de l'AP. Uvin décrit l'aide internationale comme le « [...] carburant qui permet à la machine de l'État de tourner, d'étendre son champ d'action et sa domination, et de parvenir à des réalisations concrètes » (1999 : 208). Il convient donc de se demander quelles dynamiques non voulues l'aide apportée entretient. Si l'on se focalise sur l'amélioration du taux de recouvrement, il est clair que le groupe social renforcé est, à travers l'AP, la classe sociale urbaine aisée et internationalisée au détriment des populations rurales et populaires.

Ensuite, Pierre Chapira, maire adjoint à la ville de Paris, décrit les projets de la ville de Paris avec celles de Jéricho et de Bethléem. Il souligne les liens étroits entre la mairie de Paris et celles

de Ramallah, d'Hébron et de Bethléem et il remercie le « ministre » palestinien de l'eau. Il estime qu'il y a des financements possibles grâce à la loi Oudin-Santini et que si l'ensemble des collectivités utilisait cette loi pour monter des projets de coopération décentralisée il y aurait des sommes d'argent considérables mobilisées. Il décrit la coopération mise en place par la mairie de Paris comme à la fois technique et politique. L'objectif est de renforcer la maîtrise d'ouvrage local ainsi que l'expertise locale grâce au transfert de technologie. Les objectifs de la coopération avec Jéricho sont l'amélioration de la gouvernance locale de l'eau, la résolution des conflits d'usage entre les usages domestiques et agricoles et la résolution des difficultés rencontrées du fait de la proximité avec le camp de réfugiés Aqabat Jabr. Pour ce projet, la mairie de Paris a travaillé avec l'AFD. À Bethléem, l'objectif de la coopération est de mettre fin à la pénurie d'eau et de changer les conduites d'approvisionnement en eau. Ici aussi, la réhabilitation a été réalisée conjointement avec l'AFD. Dans le cas présent, il semble y avoir une coopération étroite entre la mairie de Paris et l'AFD. Ceci s'explique par le type de coopération développée par la ville de Paris, c'est-à-dire avec des villes et donc en zone A, où l'AFD intervient également. Les projets mis en œuvre correspondent donc à la politique de l'AFD et de l'APE et participent ici aussi au renforcement du pouvoir central.

Hubert Julien-Laferrière, vice-président du Grand Lyon, représentant la Commission Diplomatie des villes de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis)⁴⁷³, souligne l'efficacité des coopérations décentralisées qui, dans un contexte mondial de décentralisation, serait un meilleur échelon permettant de développer l'accès des populations aux services de base. Il ajoute que les États du « nord » réduisent de plus en plus leur participation à l'aide internationale au développement et souligne l'importance de la reconnaissance par l'AFD ou l'UE de l'action des collectivités locales. L'intervenant met donc en avant le rôle joué par les collectivités territoriales dans la coopération internationale. Il souligne l'importance de leur action dans un contexte à la fois de réduction de l'aide publique au développement des pays du « nord » et de décentralisation. Selon lui, il est important que les acteurs « traditionnels » du développement reconnaissent la pertinence de la coopération décentralisée. C'est une manière de s'affirmer et de se différencier de la coopération de l'État français. Pourtant, il semble que cette position se retrouve plus dans les discours des acteurs de la coopération décentralisée que dans leurs projets. Comme nous l'avons vu ci-dessus, les acteurs de la coopération décentralisée affirment leur différence tout en participant à

⁴⁷³ L'objectif de la CGLU est d'« Être la voix unifiée et le défenseur de l'autonomie locale et régionale démocratique, promouvoir ses valeurs, ses objectifs et ses intérêts, au travers de la coopération entre les gouvernements locaux, comme au sein de la communauté internationale. », Site Internet de l' CGLU, <http://www.uclg.org/fr/organisation/a-propos>, consulté le 18/03/2014.

la stratégie nationale de l'APE et par la même à son renforcement. Le tableau 13 montre les différences entre la coopération décentralisée et la coopération soutenue par l'État français.

| | Coopération financée par l'État français (ADF et SCAC) | Coopération décentralisée (collectivités territoriales) |
|--------------------------------------|--|---|
| Type d'État | Centralisé | Décentralisé |
| Interlocuteur | AP | Collectivités locales (villes, camps de réfugiés, villages) |
| Justification principale de l'action | Politique étrangère de la France (soutien à la construction de l'État palestinien) | Diplomatie des villes (engagement par rapport au conflit, promotion de la paix et de la solidarité) |

Tableau 13-Comparaison entre la coopération financée par l'État français et la coopération décentralisée telle que présentée par les acteurs.

Source : Klervi Fustec, 2014.

La coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises avec des collectivités palestiniennes comporte donc une dimension politique forte. Les coopérations reflètent la politique des collectivités vis-à-vis du conflit israélo-palestinien. De façon schématique, nous identifions deux types de rapports au conflit. Les collectivités qui ne veulent pas prendre position, qui veulent conduire les deux parties à la réconciliation et qui mettent en place des coopérations décentralisées à la fois avec des Palestiniens et des Israéliens et les collectivités pour qui la coopération représente un acte engagé, militant. Ainsi, selon Madame A et Monsieur B du SCAC du consulat général français de Jérusalem, le parti politique auquel appartient la municipalité oriente la manière de penser et de mettre en œuvre leur politique de coopération. Les municipalités ancrées à gauche choisiraient de travailler avec des camps de réfugiés ou des petites villes. Les municipalités socialistes chercheraient un équilibre. Ainsi, pour chaque partenariat noué avec l'une des parties au conflit, elles développeraient un partenariat avec l'autre. Nous avons cherché quelques exemples afin de vérifier cette affirmation. La ville de Dunkerque, où la municipalité est socialiste, a un

accord de coopération avec les Territoires palestiniens et avec Israël⁴⁷⁴, de même pour les villes de Besançon⁴⁷⁵, ou de Lille⁴⁷⁶. Les villes de Gennevilliers⁴⁷⁷ ou d'Ivry⁴⁷⁸ où les municipalités sont communistes, ont des projets de coopération uniquement avec des collectivités palestiniennes. Néanmoins, ceci est une typologie et de nombreuses collectivités ne correspondent pas aux critères établis. Des collectivités territoriales situées politiquement à droite mettent en place des accords de coopération décentralisée avec des collectivités palestiniennes et israéliennes (ville de Bordeaux⁴⁷⁹), ou uniquement avec des collectivités israéliennes (ville de Marseille⁴⁸⁰). La municipalité communiste de Bobigny a des accords à la fois dans les Territoires palestiniens et en Israël⁴⁸¹. Cette analyse, quoique nécessairement incomplète, permet de mettre en lumière la dimension politique de la coopération décentralisée dans les Territoires palestiniens. Des recherches plus approfondies pourraient être menées à la fois auprès des collectivités territoriales françaises et palestiniennes pour comprendre plus en détail les processus politiques qui guident les dynamiques de territorialisation.

Par ailleurs, les acteurs de la coopération décentralisée comme ceux intervenant en zone C, objet de la section précédente, décrivent tous leur action comme « politique ». Ce qu'ils entendent par là c'est un engagement par rapport à l'occupation israélienne, un soutien au « peuple palestinien ». Il n'y a pas ici d'analyse critique de l'aide internationale, de ses effets, des valeurs dont elle est porteuse, etc. Les acteurs considèrent que l'aide est technique mais qu'elle comporte une dimension politique car elle s'insère dans le conflit israélo-palestinien. Or, comme l'a montré Ferguson (1990) l'aide au développement est intrinsèquement politique. Uvin (1999) considère que le développement entendu uniquement comme la croissance économique n'a pas de sens s'il entraîne également une augmentation des inégalités. Il n'y a pas d'auto-analyse des impacts socio-économiques de l'aide ou de prise en compte en amont des dynamiques locales. Uvin explique que l'aide au développement est génératrice d'une violence structurelle qui augmente le risque de

⁴⁷⁴ Site Internet de la ville de Dunkerque, <http://www.ville-dunkerque.fr/economie/dunkerque-internationale/>, consulté le 18/03/2014.

⁴⁷⁵ Site Internet de la ville de Besançon, <http://www.besancon.fr/index.php?p=279>, consulté le 18/03/2014.

⁴⁷⁶ Site Internet de la ville de Lille, <http://www.lille.fr/cms/accueil/votre-mairie/Relations-internationales/villes-partenaires/des-actions-dans-le-monde>, consulté le 18/03/2014.

⁴⁷⁷ Site Internet de la ville de Gennevilliers, <http://www.ville-gennevilliers.fr/relations-internationales/service-relations-internationales/>, consulté le 18/03/2014.

⁴⁷⁸ Site Internet de la ville d'Ivry, <http://www.ivry94.fr/decouvrir-la-ville/international/jumelage-et-cooperation/dianguirde-mali/>, consulté le 18/03/2014.

⁴⁷⁹ Site Internet de la ville de Bordeaux, http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psm1?_nfpb=true&_pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=40529, consulté le 18/03/2014.

⁴⁸⁰ Site Internet de la ville de Marseille, http://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=14621&id_attribute=48, consulté le 18/03/2014.

⁴⁸¹ Site Internet de la ville de Bobigny, http://ville-saint-denis.fr/jcms/jcms/w_5847/jumelage-et-cooperations, consulté le 18/03/2014.

violence aiguë. Au Rwanda, l'aide internationale a été une force d'exclusion, de paupérisation, d'accroissement des inégalités, etc., qui a constitué un terrain favorable au génocide. Sans faire de parallèle excessif, il est intéressant de constater que les bailleurs de fonds présents dans les Territoires palestiniens (et pas uniquement ceux qui font l'objet de ce chapitre) déploient une conception a-politisée de l'aide qui pourtant, comme nous l'avons vu, engendre des recompositions de pouvoir en favorisant certains groupes sociaux (les leaders de l'AP, les populations urbaines travaillant en lien avec les bailleurs de fonds) et certains territoires (les zones urbaines correspondant aux zones A) au détriment d'autres groupes sociaux et d'autres territoires.

La coopération décentralisée entre des collectivités françaises et palestiniennes est l'occasion pour les collectivités françaises d'affirmer leurs différences et leurs apports en comparaison avec la coopération de la France tout en s'inscrivant néanmoins dans le cadre de la politique étrangère de celle-ci et donc de soutien à l'AP, ce qui peut paraître paradoxal. Les acteurs décrivent leurs actions comme politiques au sens d'un soutien aux acteurs palestiniens face à l'occupation israélienne. Les collectivités défendent l'échelle locale comme une échelle d'action publique pertinente. Cependant, comme nous l'avons montré, elles participent également au renforcement du pouvoir central par des mécanismes qu'elles ne maîtrisent peut être pas pleinement. Elles calquent et transposent leurs positions vis-à-vis de l'État français et de la décentralisation en France dans leurs projets de coopération à travers lesquels elles soutiennent les collectivités locales palestiniennes. Les collectivités diffusent une représentation de l'État qui n'est pas la même que celle de l'AFD. L'État, selon les collectivités territoriales, doit accorder une place importante et une certaine autonomie à l'échelle locale. La coopération décentralisée pose la question du type d'État que l'on soutient en mettant en œuvre des projets dans les Territoires palestiniens : un État centralisé ou décentralisé ? Nous allons maintenant voir que l'AP, l'AFD et le consulat français cherchent à contrôler l'action des collectivités locales.

2.2-Coordonner et superviser les projets des collectivités

Afin d'analyser comment deux représentations de l'État s'opposent entre les acteurs de la coopération financés par l'État français et les collectivités locales, nous allons étudier les relations entre l'AFD et le SCAC d'un côté et les collectivités territoriales de l'autre. Les premiers cherchent à contrôler les seconds. Ils cherchent à centraliser la gestion de l'eau, à défendre la mise en place d'un

État central fort. Les seconds promeuvent un État décentralisé accordant une place aux instances politiques infranationales. Nous allons explorer la manière dont le contrôle des ressources naturelles, de leur distribution, de leur gestion est lié au contrôle des territoires et des populations. Trottier (2000) met en lumière deux dynamiques concernant le pouvoir et la gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens. La première est centripète et renforce le pouvoir de l'APE, la seconde est centrifuge et disperse le contrôle sur les ressources entre les différentes organisations villageoises et les autorités israéliennes. Il est intéressant de constater que ces deux dynamiques sont toujours à l'œuvre. Nous complétons cette analyse par l'étude des processus de centralisation ou de décentralisation portés par les acteurs de développement français.

Shaddad Attili, représentant de l'APE et Hervé Conan, directeur de l'AFD au moment de l'enquête de terrain, participent à la table ronde sur l'eau et l'assainissement. Les discussions se déroulent donc en présence de représentants de l'entité gouvernementale palestinienne et de représentants de la politique étrangère de la France. Ces derniers soutiennent la construction de l'État palestinien par le renforcement des institutions nationales. S. Attili explique que l'APE réalise une mission complexe de coordination avec de multiples acteurs, tels que le ministère de l'Agriculture, celui des Collectivités locales, les mairies, etc. Il explique qu'en tant qu'autorité centrale, l'une des missions de l'APE est de centraliser et de gérer les financements apportés par les bailleurs de fonds. Cela lui confère une vision globale des enjeux concernant l'eau, sous-entendu meilleure que celle des collectivités locales, qui lui permet de connaître les besoins et d'orienter les fonds en conséquence. En résumé, il veut orienter et contrôler la coopération décentralisée au motif qu'il connaît les besoins des Territoires palestiniens. Il est donc porteur d'une représentation de l'État central qui a une vision et une expertise globale des besoins de ses territoires et de ses populations. La défense et l'affirmation de cette position s'expliquent notamment au regard des relations historiquement concurrentielles entre l'AP et les municipalités (Trottier, 1999 ; Selby, 2003 ; Signoles, 2010).

Le directeur de l'AFD parle d'un « savoir-faire » français à la fois des bureaux d'étude privés mais également des collectivités territoriales à travers leurs services techniques. Selon lui, cette compétence représente une opportunité si tous les acteurs français travaillent ensemble. Il considère qu'il est nécessaire de recenser les activités existantes de manière à la fois géographique et sectorielle afin d'avoir une vision claire des coopérations décentralisées qui sont, selon lui, un peu désorganisées. L'argument d'une meilleure coordination est donc mobilisé dans l'optique de

contrôler les collectivités territoriales. L'AFD veut dresser une liste des projets mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée. Nous observons une tension entre des dynamiques de centralisation et de décentralisation. L'AFD veut centraliser et contrôler l'action des collectivités territoriales et l'AP veut centraliser la gestion de l'eau. L'objectif principal de l'AFD est la consolidation de l'État palestinien par le soutien aux institutions nationales. À la fois l'AFD et l'APE veulent canaliser les acteurs des échelons locaux⁴⁸².

Comme nous l'avons vu dans la sous-section précédente, les acteurs de la coopération décentralisée affirment leur différence par rapport à la coopération « traditionnelle » tout en rappelant qu'ils suivent les lignes directrices de la politique étrangère de la France. Certains intervenants des collectivités territoriales souhaitent participer plus activement à la dynamique de coordination des projets mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée. Ainsi, un représentant de l'agence de l'eau Adour-Garonne explique qu'effectivement parfois les collectivités territoriales françaises arrivent sur le terrain avec leurs projets et qu'elles n'ont pas connaissance des projets déjà réalisés ou en cours, ce qui peut les conduire à des actions contradictoires. Les collectivités territoriales affirment la complémentarité des coopérations : « *Certaines collectivités territoriales jouent un rôle majeur sur la scène internationale. Pour cela, elles doivent agir en coopération et non en concurrence avec les autorités nationales.* »⁴⁸³ Viltard explique cette attitude des collectivités territoriales qui s'accordent avec les États tout en affirmant leurs spécificités : « *Il s'agit bien là d'une forme de diplomatie, dont tous les éléments sont interdépendants, et constituent l'identité internationale des gouvernements locaux. Une diplomatie qui combine défense d'intérêts et de valeurs, isomorphe en cela à celle des États. C'est en ce sens que les acteurs locaux sont engagés sur la même route que les États. Néanmoins, dépourvus de compétences régaliennes, aussi bien au plan interne qu'international, ils doivent inlassablement, et avec ostentation, promouvoir des valeurs universelles de paix et de solidarité pour pouvoir prétendre agir dans un partenariat avec les États, et participer à la régulation de l'ordre politique international.* » (Viltard, 2010 : 604) L'absence de compétences régaliennes a conduit les collectivités locales à ancrer la coopération décentralisée dans la promotion de valeurs dites universelles de paix et de solidarité. Dans ce cadre,

⁴⁸² La compétition entre les échelles nationale et internationale n'est pas spécifique au cas palestinien. Bakker (2004) étudie les changements dans les modèles de gestion de l'eau au Royaume-Uni : d'une gestion privée à une gestion gouvernementale, d'une gestion nationale à la privatisation, etc. Dans ce cadre, elle analyse les relations entre l'État et les municipalités et note par exemple qu'entre la fin du 18^{ème} siècle et la fin du 19^{ème} siècle, le Parlement décourage l'implication des municipalités dans la gestion de l'eau et affirme sa préférence pour des entreprises commerciales privées.

⁴⁸³ Patrick Debut (Directeur de l'Institut national spécialisé d'études territoriales (INSET) d'Angers), Ouverture, CNFPT INSET Angers, *La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix*, 23 et 24 mai 2012, p.5.

être présent dans les Territoires palestiniens est pour ces acteurs une ressource qui leur confère une légitimité afin de participer aux discussions nationales sur ce que doit être la politique étrangère de la France concernant le conflit israélo-palestinien.

Madame A du SCAC explique qu'un poste a été ouvert en 2010 au consulat français de Jérusalem, dédié aux relations avec les collectivités. Le SCAC a pour rôle de gérer le flux de collectivités territoriales qui financent des projets dans les Territoires palestiniens. Toutefois, ce contrôle des collectivités territoriales ne va pas de soi. Madame A précise :

« Les collectivités françaises sont très jalouses de leurs prérogatives à l'international. Donc au départ on a eu énormément de mal à être l'élément canalisateur, surtout qu'il existe à leur niveau le RCDP [Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine] et CUF [Cités Unies France]. »

Selon Monsieur B, leur objectif est de faciliter l'orientation des collectivités locales vers des actions de coopération et de leur fournir une expertise du terrain. Madame A liste les raisons pour lesquelles le consulat doit centraliser et contrôler les actions des collectivités. La première est qu'elles représentent la France et doivent donc poursuivre la politique étrangère de la France. La seconde est la nécessité de coordination afin d'éviter les doublons sur le terrain. La troisième raison évoquée est « sécuritaire », c'est-à-dire que le consulat veut savoir où sont les représentants de la coopération décentralisée lorsqu'ils viennent sur place. Enfin, la dernière justification est que le ministère des Affaires étrangères attribue des fonds aux collectivités (pour les voyages des délégations par exemple) donc le consulat doit pouvoir donner son avis sur leurs activités. Ainsi, dans le secteur de l'eau les collectivités doivent se concerter avec l'APE afin de suivre la politique générale de l'AP en la matière. Madame A explique qu'il a fallu faire comprendre aux collectivités locales françaises que, dans le contexte palestinien, l'important est la construction des institutions au niveau national. Elle justifie la « mise sous tutelle » des collectivités territoriales françaises par le fait qu'il faudrait en premier lieu construire l'échelon national palestinien. Cet argument est utilisé pour faire valoir une représentation de l'État très centralisé soutenue par la politique étrangère de la France au détriment de celle des collectivités locales accordant une place importante aux échelles infranationales. La dynamique centralisatrice se déploie à deux niveaux, à la fois en interne entre les acteurs français de la coopération et dans leur politique de développement où ils soutiennent la centralisation de la gestion de l'eau par l'AP.

Les collectivités sont décrites comme des mauvais élèves qui n'en feraient qu'à leur tête.

Selon Madame A, les collectivités finançaient des projets qui entraient en contradiction avec les plans de l'AP et en quelque sorte gaspillaient de l'argent et du temps :

« C'était des projets qui étaient réalisés comme la rénovation d'un réseau d'eau. Tu vois, on refait les tuyaux et puis deux mois plus tard l'APE disait : "on avait prévu de refaire tout le système beaucoup plus large en changeant complètement le système de tuyaux qu'on utilise, vous avez utilisé un ancien système qui n'est pas du tout raccord avec celui sur lequel on doit le brancher là-bas donc on va tout détruire et recommencer", donc tu avais une perte totale des fonds. Et ça évidemment maintenant ils l'ont bien compris et ils passent systématiquement par nous : on fait ça, ça, là ou là, et nous on peut dire : voyez avec le FSD on a un projet avec telle ou telle ONG, voyez avec le ministère, les Allemands vont faire ça ou l'AFD va faire ça. Donc on arrive à leur expliquer quel est le contexte pour qu'eux puissent s'y intégrer de la meilleure manière possible. »

Il est intéressant de noter que Madame A utilise l'argument du gaspillage des fonds pour justifier le processus de mise sous contrôle des collectivités locales puisque, comme nous l'avons vu dans la section précédente, son équipe met en œuvre des projets en zone C qui sont parfois démolis et pourraient donc aisément être à leur tour qualifiés de « gaspillage ». L'objectif du SCAC est d'être l'interlocuteur des collectivités territoriales françaises et de les orienter sur le terrain. Les acteurs du développement financés par l'État français veulent que les collectivités locales françaises participent à la stratégie globale des bailleurs de fonds à savoir soutenir l'AP dans le cadre de la solution à deux États.

La coopération décentralisée entre des collectivités territoriales françaises et palestiniennes dans le secteur de l'eau, tout en s'insérant dans la politique étrangère de la France, revendique des spécificités. La coopération décentralisée dans les Territoires palestiniens répond aux objectifs de la diplomatie des villes. La participation des collectivités locales à la construction de la paix passent par le soutien aux collectivités territoriales palestiniennes. Précisons que l'ensemble des acteurs palestiniens n'envisagent pas la décentralisation de la même manière. Signoles (2005) identifie quatre points de vue divergents sur le contenu à donner à la décentralisation dans les Territoires palestiniens. De façon simplifiée, l'AP souhaite la mise en place de la déconcentration qui permet de contrôler les acteurs municipaux. Les élus locaux aimeraient que la décentralisation apporte de l'autonomie. Le ministère du Gouvernement local envisage la décentralisation à travers le développement de l'intercommunalité ce qui combinerait l'amélioration de la performance à la construction étatique. L'APE et l'Autorité de l'électricité associent la décentralisation à la privatisation des services. Malgré ces différences, l'AFD comme l'APE veulent contrôler l'action

des collectivités territoriales. En effet, dans une dynamique de construction de l'État palestinien, l'AP doit asseoir son pouvoir sur l'ensemble de son territoire et des autorités locales. Or, dans le secteur de la gestion de l'eau, l'APE a des difficultés et les collectivités locales conservent une certaine autonomie (Signoles, 2010). Deux représentations de l'État s'opposent : une vision « jacobine » portée par l'AFD et l'APE et une vision « girondine » promue par les collectivités qui veulent affirmer leur rôle et leur autonomie par rapport au pouvoir central. Néanmoins, si les représentations s'opposent, dans les faits, les acteurs de la coopération décentralisée participent également au renforcement du pouvoir central. Et, de son côté, la France met également en place une politique double au sens où elle soutient, certes majoritairement l'AP, tout en soutenant certaines ONG et certains projets en zone C. Les stratégies poursuivies par les acteurs sont multiples. L'ensemble de ces politiques de coopération sont génératrices de violence structurelle au sens où elles induisent des recompositions des relations de pouvoir. Dans la dernière section, nous allons étudier la politique d'extension des réseaux d'approvisionnement en eau potable en zone C et les effets de pouvoir que cela engendre.

Section 3-L'extension et la réhabilitation des réseaux d'approvisionnement en eau potable et le pouvoir

Rappelons que l'un des objectifs affichés comme primordial par les bailleurs de fonds dans les Territoires palestiniens est la construction de l'État palestinien par le soutien aux institutions nationales. Or, les bailleurs, en se concentrant sur l'échelle nationale, sont peu intervenus dans les « territoires périphériques ». La zone C, sous contrôle des autorités israéliennes, représente une partie essentielle du territoire palestinien sur lequel ni les bailleurs de fonds, ni l'AP ne peuvent intervenir librement. Les acteurs présents sont majoritairement les organisations humanitaires qui mettent en place, dans le secteur de l'eau, des solutions décrites comme des alternatives au réseau d'approvisionnement en eau. Récemment, les acteurs du développement se sont intéressés à la zone C qui représente, selon eux, un risque pour la solution à deux États qui est leur objectif affiché depuis les accords d'Oslo (voir Chapitre 3). Cette relation causale entre la préservation de la solution à deux États comme justification de l'intervention croissante des bailleurs de fonds en zone C doit être questionnée. Trottier (2013) a démontré l'apparition de nouveaux acteurs, les agrobusiness, dans les Territoires palestiniens. Nous pouvons nous demander dans quelle mesure l'intérêt pour la zone C et l'apparition de ces nouveaux acteurs est une coïncidence fortuite.

Une récente initiative des États-Unis, à travers le Plan Kerry, promeut le développement économique des Territoires palestiniens. Pour la période 2014-2016, 4 milliards de dollars, notamment issus de financements privés, vont être investis, dans huit secteurs clés : l'agriculture, la construction, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, les petites industries, le matériel de construction, l'énergie et l'eau. L'objectif principal est la croissance économique par l'augmentation des investissements privés. Concernant le secteur agriculture, le plan veut transformer la production et passer d'une agriculture à faible niveau d'intrants, à faible rendement, et pluviale, à une agriculture à haut rendement permettant d'accroître la rentabilité financière. Manon Müller (2013) explique que le paradigme dominant dans lequel s'inscrivent les bailleurs de fonds considère uniquement l'agriculture à l'aune de sa contribution financière au PIB. On mesure alors ce que chaque mètre cube d'eau utilisé pour l'agriculture rapporte au PIB ; Manon Müller décrit alors la situation comme un « *paradigm of a GDP [Gross Domestic Product] per cubic meter of water* » (2013 : 69). Le Plan Kerry suppose également par une réduction de la fragmentation des exploitations et donc une augmentation de leurs superficies. Cette transformation de l'agriculture nécessite une augmentation des volumes d'eau disponibles pour les cultures. Dans le secteur de l'eau les objectifs sont l'augmentation de la quantité et de la qualité de l'eau afin de booster la croissance économique. Il faut donc sécuriser l'eau pour les usages agricoles et industriels. La question du retraitement des eaux usées est alors une question sanitaire tout autant qu'un enjeu majeur pour le développement de l'irrigation. Dans ce cas, il est impossible de dissocier le contrôle exercé sur la vie, du contrôle exercé sur le territoire.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les objectifs affichés des bailleurs de fonds dans le secteur de la gestion de l'eau sont notamment la réforme de l'APE, l'approvisionnement en eau potable par le réseau de l'ensemble de la population et l'augmentation du taux de recouvrement. Dans cette section, nous nous intéressons aux liens entre le pouvoir, le territoire et la population à travers la question du développement des réseaux d'approvisionnement en eau potable. Le développement des réseaux d'adduction en eau potable est propre à l'histoire de chaque pays. Néanmoins, il est généralement associé aux enjeux sanitaires et pose dans tous les cas, la question des relations entre les zones urbaines et les zones rurales.

Hassan (1998) décrit l'histoire de l'eau au Royaume-Uni. C'est au court de l'époque

victorienne que les réseaux d'approvisionnement en eau potable sont développés. Au départ, ils sont pris en charge par les acteurs privés mais cela s'avère rapidement trop coûteux. Face à cet échec, le développement des réseaux est repris en main par les autorités publiques qui se sont rendues compte des liens entre le développement du réseau et la réduction des épidémies de choléra. C'est donc ici une question de santé publique, de contrôle de la vie au sens du bio-pouvoir développé par Foucault. Les autorités publiques répondent à un problème de santé publique et mettent en place des infrastructures qui régulent et contrôlent la vie des populations.

En France, Pezon et Canneva (2009) parlent d'« anomalie » au sens où ce sont les communes, dès le départ, qui se sont organisées pour gérer l'eau potable. Ici aussi les liens avec les enjeux de santé publique sont importants. Les auteurs expliquent : « *Très tôt, les communes ont satisfait à leur mission d'hygiène, à l'origine de leur responsabilité en eau potable (Duroy, 1996), en s'organisant à plusieurs. Le premier syndicat intercommunal d'eau potable voit le jour en Ardèche, en 1907 : il regroupe quatre communes qui mettent en commun leurs travaux d'adduction et l'entretien d'un réservoir.* » (2009 : 23) Au milieu du 19^{ème} siècle, sous l'Ancien Régime, c'est une question de salubrité. L'eau parvient tout d'abord dans les établissements publics comme les hôpitaux ou les écoles. Pour les habitants, l'eau est accessible gratuitement grâce à des bornes-fontaines publiques. Pour avoir l'eau à domicile, les habitants doivent avoir recours à un service privé payant *via* un contrat de concession. Dans les années 1880, trois facteurs expliquent le développement du réseau d'eau au niveau des foyers individuels : les découvertes de Pasteur et des hygiénistes qui démontrent l'origine hydrique de certaines maladies mortelles, le développement industriel qui permet le développement des canalisations et la loi municipale de 1884 qui pose l'élection du maire par démocratie directe. Selon les auteurs, le développement du réseau représente alors à la fois des gains sanitaires, symboliques (il représente une certaine modernité) et politiques pour les autorités qui le prennent en charge.

Pezon et Cavanna (2009) expliquent que, même si les communes ont joué un rôle fondamental dans le développement du réseau, la desserte généralisée du territoire est le fruit de l'action volontariste de l'État planificateur après 1945. En effet Pezon (2009) explique que la création d'une taxe (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) en 1954), visant la population urbaine desservie et proportionnelle à la consommation, doit financer le développement des services en milieu rural. Néanmoins, pour en bénéficier, les communes rurales doivent se conformer aux prescriptions des ingénieurs de l'État. Nous voyons donc que, même si les

communes jouent un rôle important, le réseau est un moyen par lequel l'État étend son contrôle à la fois sur la population et aux échelons de pouvoirs sub-nationaux. La territorialisation passe par le contrôle de la population et du territoire. Le coût de l'extension du réseau à l'ensemble du territoire est très élevé et orchestré par la mise en place d'un dispositif national auquel les urbains et les contribuables participent financièrement. La volonté d'étendre le réseau à l'ensemble des Territoires palestiniens est confrontée à la question du coût que cela représente mais également à la question de la dichotomie entre les milieux urbains et ruraux. Dans les Territoires palestiniens, ce coût est aujourd'hui assuré par les bailleurs de fonds, néanmoins, que se passera-t-il lorsqu'il faudra renouveler les infrastructures et équipements ? Dans les situations où c'est Mekorot qui fournit l'eau, cette compagnie assurera-t-elle ces investissements ? Le coût de l'eau est supposé couvrir les frais liés à l'entretien et au renouvellement du réseau, quand bien même le taux de recouvrement augmenterait, il n'est pourtant pas certain que les factures permettraient de payer de tels investissements.

La politique d'extension des réseaux unifie la gestion à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les infrastructures ne sont pas neutres, ni uniquement techniques. Ainsi Gariépy et Marié (1997) considèrent que les réseaux ont un ascendant sur les existences individuelles mais qu'ils participent également à la structuration du pouvoir. Nous pouvons alors nous demander : Qui sont les acteurs qui veulent mettre en place une desserte totale du territoire ? De quelles représentations de l'État sont-ils porteurs ? Quels sont les intérêts d'une telle politique ? Ce qui nous intéresse particulièrement dans cette section, ce sont les interactions entre cette politique d'extension du réseau et les stratégies de contrôle des populations et du territoire. Les *political ecologist* comme Swyngedow, Loftus, Bakker et Kaika se sont surtout focalisés sur les problématiques urbaines, ce qui introduit un biais non négligeable dans l'analyse du pouvoir et de l'eau. Par ailleurs, les *political ecologists* marxistes entendent le pouvoir uniquement par les forces de coercition que peuvent exercer le capitalisme et l'État. Afin de comprendre au mieux les dynamiques actuelles, il convient de définir plus en détail le pouvoir. Nous reprenons la définition du pouvoir « bio-territorial » défini par Alatout (2006) comme un contrôle à la fois des populations et des territoires. Dans le cas des Territoires palestiniens, nous montrons qu'ils sont effectivement indissociables, liés au contrôle des ressources naturelles et que, plusieurs processus de territorialisation peuvent s'exercer sur un même territoire et sur une même population.

Les bailleurs de fonds poursuivent cet objectif de desserte généralisée du territoire en eau

potable *via* le réseau. Cette politique se heurte à la politique de l'administration civile israélienne qui contrôle la zone C et qui ne valide qu'un faible pourcentage des projets proposés. Les autorités israéliennes sont également porteuses d'intérêts. Nous tâcherons ici de restituer le pouvoir dans sa multiplicité. Nous verrons que l'extension ou la réhabilitation de réseaux en zone C n'apporte pas de solution puisque les quantités d'eau disponible n'augmentent pas. Dès lors, nous pouvons nous demander pourquoi poursuivre cette politique ? Les bailleurs de fonds réorientent leurs aides vers la zone C et s'intéressent à la manière dont la valorisation du territoire pourrait être bénéfique, au-delà des Territoires palestiniens, tout en renforçant le pouvoir de l'AP (3.1). L'extension du réseau n'est pas synonyme d'un accroissement du contrôle sur les ressources naturelles, pourtant, cela n'exclue par des mécanismes de contrôle du territoire et des populations (3.2).

3.1-La zone C : un « risque » pour la solution à deux États ou un nouveau territoire d'investissement agricole ?

Depuis son établissement, l'AP n'a pas autorité sur la zone C. Comme nous l'avons vu dans la première section, jusqu'à récemment, les bailleurs de fonds se sont peu focalisés sur ce territoire. Or, selon les bailleurs de fonds, l'absence de souveraineté de l'AP sur une grande partie de son territoire compromettrait la solution à deux États. Ainsi, dans un rapport sur la zone C, l'UE indique que la colonisation ainsi que les restrictions d'accès à la zone C remettent en cause la solution à deux États :

*« The window for a two-state solution is rapidly closing with the continued expansion of Israeli settlements and access restrictions for Palestinians in Area C, the only contiguous area in the West Bank surrounding Area A and B. Area C compromises crucial natural resources and land for the future demographic and economic growth of a viable Palestinian State. State building efforts in Area C of the Palestinian Authority (PA) and the EU are therefore of utmost importance in order to support the creation of a contiguous and viable Palestinian state. »*⁴⁸⁴

L'accès aux ressources naturelles et aux terres de la zone C est décrit comme une ressource pour le développement démographique et économique de l'État palestinien. La Banque Mondiale note également que l'absence de souveraineté palestinienne sur la zone C compromet un développement économique durable⁴⁸⁵. Par ailleurs, la division du territoire en différentes zones soumises à des

⁴⁸⁴ EU, *Area C and Palestinian state building*, July 2011, p.1.

⁴⁸⁵ Site Internet de la Banque Mondiale, <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2013/10/07/palestinians-access-area-c-economic-recovery-sustainable-growth>, consulté le 19/03/2014.

autorités différentes engendre une fragmentation du territoire. Les zones A et B sont décrites comme des îlots⁴⁸⁶. Cette discontinuité territoriale compromettrait la construction de l'État palestinien. L'UE constate dans ce rapport un manque d'intervention des bailleurs en zone C. Elle recommande une meilleure articulation entre l'aide financière apportée pour la construction de l'État, la fragmentation du territoire et l'objectif fixé de création d'un État palestinien indépendant, démocratique, souverain et viable :

*« Consequently, the Palestinian state-building project is in effect partly limited to the fragmented and isolated "islands" of areas A and B in the "ocean" of the contiguous area C. As a result, EU and individual Member State interventions in the oPt have mainly focused on Area A and much less on Area C. Against this backdrop, the EU will have to address in a more consistent manner the disconnection between qualitative state-building (massive aid input), quantitative territorial fragmentation (obstacles to goal orientation) and the expected output of an independent, democratic, contiguous, sovereign and viable State of Palestine (the overarching goal). »*⁴⁸⁷

D'autres bailleurs, dont l'AFD, expriment leur volonté de revoir leur stratégie concernant les Territoires palestiniens en se focalisant plus sur la zone C. Il faut préciser que cela ne se concrétise pour l'heure que très peu dans les faits. Par ailleurs, notons qu'à la différence de l'AFD, les projets « eau » du SCAC sont conjoncturels et que leur capacité d'action est moins importante. Dans un rapport publié par l'AFD⁴⁸⁸, il est indiqué que celle-ci, suivant la stratégie de l'AP, a dirigé son action vers la zone C à partir de 2008. L'objectif de ce rapport est d'orienter les futurs projets de développement local vers la zone C. Il se concentre sur les activités de l'AFD liées au développement local et se focalise peu sur le secteur de la gestion de l'eau. De son côté, l'AP n'a pas pris réellement en compte la zone C dans ses plans stratégiques (*The Palestinian Reform and Development Plan (PRDP) 2008-2010* et *Palestinian National Development Plan (NDP) 2011-2013*). Cependant, lors de récentes déclarations, l'AP lie également la question de la solution à deux États à celle de la zone C :

« Thus, in order to preserve the viability of the two-state solution, increased attention must be given to the Palestinian right to plan for and develop all of the occupied Palestinian territory equitably, which includes the areas fully controlled by Israel (namely "Area C" and East Jerusalem),

⁴⁸⁶ Voir également la carte « L'archipel de Palestine » produite par Julien Bousac, Atlas "Un Monde à l'envers", *Le Monde diplomatique*.

⁴⁸⁷ EU, *Area C and Palestinian state building*, July 2011, p.9.

⁴⁸⁸ *Refining AFD's Interventions in the Palestinian Territories: Increasing Resilience in Area C*, By Carine Viac, Imane Lahlou, Isvary Sivalingam, Roger Schrader & Tarik Carney, SciencePo, Master of Public Affairs, May 17, 2013.

Palestinian communities located therein, and catering for the natural growth of the Palestinian population and economy. »⁴⁸⁹

Nous pouvons établir un lien entre l'intérêt des bailleurs de fonds pour la zone C et l'impulsion donnée par le plan Kerry d'un développement agricole à forte valeur ajoutée. La zone C apparaît alors comme un espace quasiment « vierge » ou tout au moins à fort potentiel, comme un nouvel espace d'investissement et une importante source de revenus⁴⁹⁰. D'ailleurs, l'UE décrit en 2012 la zone C comme la principale réserve foncière (« *main land reserve* »⁴⁹¹) du futur État palestinien. Nous pouvons également noter ici l'effet « boule de neige » chez les bailleurs de fonds. En effet, dès qu'un bailleur de fonds développe une nouvelle stratégie les autres suivent et, bien entendu, l'AP dans ses discours et ses plans stratégiques suit également les orientations des bailleurs de fonds. Les bailleurs de fonds associent à la zone C une valeur instrumentale.

En 2012, Salam Fayyad, premier ministre de l'AP affirme la volonté d'ériger la question territoriale en priorité gouvernementale :

« As we move beyond the 13th Government Program, we are mindful of the need to continue our momentum towards sovereignty and to keep the prospects for the two-state solution alive. [...] These include, first and foremost, the fostering of political, economic and social unity across Gaza and the West Bank (including East Jerusalem) and the sustainable development of the 62% of the West Bank that currently lies under the full control of the Israeli military. »⁴⁹²

L'AP annonce qu'elle va à la fois soutenir les communautés marginalisées dans la préparation de leurs plans de développement et préparer des projets de plus grande envergure :

« With continued support and input from international NGOs, Palestinian NGOs and grassroots organizations, we will help marginalized communities prepare development plans focusing on basic services such as education, healthcare, recreation and sports facilities, water supply and sanitation. We will also continue to push major development projects forward – including roads, international

⁴⁸⁹ PNA, *Moving toward the status quo : safeguarding the two-state solution*, PNA report to the Ad Hoc Liaison Committee, September, 23rd 2012, New York, USA, p.10.

⁴⁹⁰ D'après les données de EWASH (*Water for agriculture in the West Bank*, Fact Sheet n°14, March 2013, Site Internet : <http://www.ewash.org/files/library/WB%20factsheet%20fianl%20march%2009%5B1%5D.pdf>, consulté le 06/08/2014), 63% des terres agricoles de Cisjordanie sont situées en zone C.

⁴⁹¹ Press Release, 3166th Council meeting, Foreign Affairs, Brussels, 14 May 2012, President Catherine Ashton, High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy.

⁴⁹² Palestinian National Authority, *Equitable Development: Moving Forward Despite the Occupation*, The Palestinian National Authority's Position Paper to the Ad Hoc Liaison Committee, March 21st, 2012, Brussels, Belgium, p.1.

*gateways, wastewater treatment plants, wells and water networks – despite all the obstacles imposed by the occupation. »*⁴⁹³

Dans le secteur de l'eau, l'AP veut donc à la fois soutenir les communautés pour qu'elles aient accès à l'eau et aux infrastructures sanitaires et mettre en œuvre des projets plus globaux comme des usines de traitement des eaux usées ou des réseaux d'approvisionnement en eau potable. Nous retrouvons ici la double volonté de contrôle de l'échelon infranational et de développement de grands projets d'envergure étatique. Elle souligne que les projets d'une plus grande ampleur contribuent à la construction de l'État palestinien :

*« Though expensive and, in the context of Israeli restrictions and demolitions, more risky, larger infrastructure projects must also proceed as part of Palestine's preparation for statehood. National, regionally connected transportation and utilities networks will have to form the backbone of the economy of Palestine, as continued lack of progress in establishing them is leaving our economy further and further behind, diminishing the prospects of a growing, self-sustaining country that can contribute to regional peace and prosperity. »*⁴⁹⁴

L'APE veut donc développer trois types d'infrastructure : des usines de retraitement, des puits et des réseaux d'approvisionnement en eau potable. Bien que nous nous concentrons sur les réseaux d'approvisionnement en eau potable, la problématique du retraitement des eaux usées pourrait être développée plus en détail afin de comprendre les liens entre le pouvoir et l'eau dans les Territoires palestiniens. En effet, ces dernières années, les bailleurs de fonds se sont également de plus en plus intéressés au traitement des eaux usées. À l'heure actuelle, la situation est complexe. Très peu de foyers palestiniens sont reliés à un réseau d'assainissement collectif. La seule usine de retraitement se situe à proximité de Ramallah, sur la commune de Al Bireh. Les eaux traitées représentent une véritable mine d'or, pour les bailleurs de fonds, l'AP et les autorités israéliennes, pour son utilisation potentielle dans le développement de l'agriculture irriguée.

L'estimation du nombre d'habitants n'ayant pas accès au réseau d'approvisionnement en eau potable varie selon les organisations. Selon l'ONG B'Tselem⁴⁹⁵, 48 000 Palestiniens n'auraient pas accès au réseau d'approvisionnement en eau potable en zone C. Selon l'ONG PASSIA, ils sont 60

⁴⁹³ Ibid., p.5-6.

⁴⁹⁴ Ibid., p.11.

⁴⁹⁵ Site Internet de l'ONG B'Tselem, http://www.btselem.org/planning_and_building/infrastructures_and_services_in_area_c, Non-development of infrastructure and services in Area C, Published: 28 Oct 2013, consulté le 19/03/2014.

000⁴⁹⁶. Selon Oxfam, 82% des ménages recevraient l'eau grâce au réseau en Cisjordanie tandis qu'ils seraient 28% en zone C⁴⁹⁷. La question de l'accès à l'eau, et notamment *via* le réseau, est présentée comme cruciale en zone C par les bailleurs de fonds et l'AP. Nous pouvons pourtant nous interroger sur cette construction causale : Pourquoi une telle concentration des efforts sur l'extension du réseau ? En effet pour que les habitants aient accès à l'eau potable, il n'est pas forcément nécessaire que le réseau d'adduction desserve l'intégralité du territoire. Quelques exemples permettent de déconstruire cette naturalisation du lien entre eau potable et réseau : le réseau, s'il n'est pas entretenu, peut être source de maladies, ou encore, l'accès à l'eau potable peut se faire grâce à un puits individuel. La nécessité d'un réseau est-elle une question de densité humaine, une question de droit de l'homme ou bien une construction politique ?

Plusieurs questions se posent. Le pouvoir concernant l'eau est-il discursif, c'est-à-dire la capacité par exemple à définir l'accès à l'eau potable comme un droit de l'homme qui doit être satisfait par l'adduction d'eau *via* un réseau ? Le pouvoir concernant l'eau est-il le contrôle du pompage, de la distribution et du contrôle de la consommation ? Le pouvoir concernant l'eau est-il financier ? Nous apercevons ici la multiplicité des incarnations du pouvoir concernant l'eau. Nous allons étudier dans la sous-section suivante le pouvoir et les liens avec le développement du réseau. Nous pouvons parfois entendre que le pouvoir de l'AP est « fictif », nous verrons que, si l'on considère le pouvoir comme le contrôle des populations et des territoires, et non simplement comme un pouvoir militaire ou administratif, le pouvoir de l'AP mérite que l'on s'y intéresse et n'est pas uniquement discursif.

3.2-Les projets de réseaux d'approvisionnement en eau potable : le pouvoir concernant l'eau, les territoires et les populations

Selby (2003 : 83-84) montre que les réseaux d'approvisionnement en eau en Cisjordanie développés par Mekorot permettent de s'assurer que les colons reçoivent assez d'eau, mais également d'établir une distinction entre Palestiniens et colons, et d'intégrer la Cisjordanie au réseau d'approvisionnement en eau israélien. Selon lui, les effets de ces politiques n'ont pas assez été étudiés. Il note que les études sur le pouvoir se focalisent uniquement sur les politiques répressives

⁴⁹⁶ PASSIA, *Area C, The key to the two state solution*, December 2012, p.1.

⁴⁹⁷ Oxfam, *The ADCR 2011: Human Deprivation under Occupation*, United Nations Development Programme Arab Development Challenges Report Background Paper 2011/12.

et oublie l'importance des systèmes techniques. Ainsi, il démontre par exemple comment le diamètre des tuyaux d'adduction d'eau diffère selon qu'ils approvisionnent une colonie ou un village palestinien ou bien, comment un réservoir en période de sécheresse peut être conçu pour approvisionner uniquement une colonie. Nous pensons qu'il est pertinent de compléter ce travail par une analyse des processus de territorialisation à l'œuvre et du pouvoir entendu comme le contrôle des territoires et des populations.

Les projets d'infrastructure ne sont pas des objets techniques neutres. Ce sont des dispositifs politiques qui constituent une forme de contrôle du territoire mais également des populations présentes. Dans la majorité des cas, les bailleurs de fonds financent la rénovation ou l'extension de réseaux sans pour autant que les quantités d'eau disponibles et donc acheminées n'augmentent. En effet, le partage des quantités est fixé par les accords d'Oslo et les négociations sont au point mort. Pour analyser ce processus d'extension des réseaux d'approvisionnement en eau potable et ses limites, nous prendrons l'exemple du village Umm Ad Daraj ar Zuwedim situé au sud d'Hébron, près de la colonie Karmel. Ce cas d'étude nous permettra de caractériser et de discuter le pouvoir concernant l'eau.

Avec Madame F, de l'ONG GVC, nous nous sommes rendues dans ce village qui compte environ 1000 habitants. L'ONG a mis en place un projet de réhabilitation de l'ancien réseau et d'extension de celui-ci grâce aux fonds ECHO (*European Commission Humanitarian Office*)⁴⁹⁸. Le projet a été réalisé par un entrepreneur privé, en coordination avec l'APE⁴⁹⁹ et avec l'approbation des autorités israéliennes. Pour la dernière phase du projet, la phase d'évaluation, Madame F rencontre les bénéficiaires⁵⁰⁰ et remplit un questionnaire⁵⁰¹. Notre objectif n'est pas de connaître la satisfaction des habitants quant au projet, néanmoins leurs récits, ainsi que l'analyse de leurs installations individuelles pour la gestion de l'eau, permettent d'étudier les relations entre les réseaux d'approvisionnement en eau, le pouvoir des autorités et le territoire.

⁴⁹⁸ L'aide humanitaire de l'UE est mise en œuvre par la direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) de la CE. ECHO est un bailleur de fonds qui fait appel à ses partenaires pour la mise en œuvre de ses programmes.

Le budget de ce projet estimé à 186 000 USD. GVC, *Increase of water availability and access in areas vulnerable to drought in the West Bank*, Study report.

⁴⁹⁹ GVC, Concept paper n°17, *Improving and rehabilitating the water distribution network*.

⁵⁰⁰ GVC a choisi de se concentrer sur un échantillon de trente familles pour réaliser l'évaluation du projet.

⁵⁰¹ Ce questionnaire comporte une série de questions sur le nombre d'habitants par famille, sur la fréquence de la distribution de l'eau dans les tuyaux, sur les coupures, sur l'utilisation des ressources en eau, sur le coût de l'eau, sur la satisfaction des usagers, etc.

Dans ce cadre, nous rencontrons des membres de quatre familles. La première personne à nous recevoir est une femme ; le projet a développé le réseau d'approvisionnement en eau potable jusqu'à son habitation. Le compteur d'eau se situe à l'extérieur du foyer, des jerricans sont utilisés pour apporter l'eau à l'intérieur la maison. Cette famille a également un réservoir noir en plastique, utilisé pour les usages domestiques et un camion-citerne utilisé pour une agriculture de subsistance ainsi que pour abreuver les animaux. On voit donc que les habitants prennent des précautions pour faire face aux ruptures de distribution du réseau. La personne rencontrée ne connaît pas le bailleur de fonds et n'a jamais entendu parler de l'UE. Elle ne sait pas si sa famille va payer l'eau consommée, la décision dépendrait de l'attitude des autres habitants du village. Nous pouvons supposer ici que c'est une manière de renvoyer la responsabilité au collectif et de justifier le non-paiement. La seconde personne rencontrée est également une femme. Elle explique que le projet a permis une amélioration de l'accès à l'eau car auparavant, l'été, sa famille pouvait ne pas avoir d'eau pendant 15 ou 20 jours. Son témoignage est très étonnant au regard de la situation. En effet, son compteur indique que sa famille n'a pas encore utilisé le nouveau réseau. Son discours est donc directement destiné au bailleur. Le projet a privilégié la main d'œuvre du village permettant à plusieurs familles d'en bénéficier dès sa réalisation. Cette famille stocke l'eau dans une citerne qui a été remplie grâce à l'eau acheminée par l'ancien réseau et n'a pas été utilisée entièrement. La troisième personne rencontrée est un homme. D'après le compteur, sa famille a utilisé 39 litres d'eau en 20 jours. Elle n'a aucune capacité de stockage. Cela signifie que s'il y a des ruptures du réseau d'approvisionnement en eau potable, sa famille n'a pas accès à l'eau. Cette affirmation doit être nuancée puisqu'il y a un puits ou une citerne, plus haut dans le village, dans lesquels sa famille peut prélever de l'eau. Celle-là utilise l'eau pour des usages domestiques ainsi que pour cultiver son jardin potager. L'interlocuteur rencontré n'est pas entièrement satisfait du projet. En effet, l'arrivée d'eau a été installée à plusieurs mètres de sa maison et il a dû ajouter un tuyau complémentaire afin que l'eau parvienne jusqu'à son habitation. La quatrième personne rencontrée est également un homme. Il a installé sur le toit de sa maison un réservoir en plastique noir d'une capacité d'un mètre cube qu'il remplit grâce à l'eau du réseau. Ce réservoir lui permet d'être autonome en cas de rupture du réseau d'approvisionnement pendant 4 à 5 jours. Avant la mise en œuvre de ce projet, son foyer n'était pas connecté au réseau d'approvisionnement en eau potable. Sa famille dépendait des livraisons d'eau opérées par les camions-citernes. Il ne sait pas qu'il va y avoir des factures correspondant à l'eau consommée à payer. Pourtant, lorsque l'eau est distribuée par les camions-citernes, les habitants sont contraints de payer l'eau. Les personnes rencontrées dissocient donc les

systèmes d'approvisionnement en eau.

Ces différents cas d'étude nous permettent de mettre en lumière la pluralité des stratégies d'accès à l'eau : des habitants, de l'APE, des bailleurs de fonds et des autorités israéliennes à travers la compagnie nationale Mekorot. À l'échelle du foyer, les Palestiniens sécurisent l'accès à l'eau grâce à des réservoirs qui doivent palier les coupures du réseau. À ce titre, le projet n'a pas ou peu modifié les pratiques des habitants. Au niveau de l'APE, l'objectif est de sécuriser le paiement des consommations et d'étendre le réseau qu'elle gère. La volonté de contrôle et le contrôle lui-même, bien que très lâches peu effectifs, concernent néanmoins à la fois les habitants et le territoire. L'eau délivrée par le réseau est toujours israélienne. Au niveau des autorités israéliennes, le développement du réseau permet un développement économique de l'entreprise mais également une extension du pouvoir sur les populations (nous pourrions imaginer que l'eau puisse être coupée) et sur le territoire.

Ce projet a réhabilité et étendu le réseau et mis en place des compteurs d'eau pour chaque foyer. Néanmoins, les bénéficiaires ne savent pas qu'ils vont recevoir des factures et ils ne sont pas certains de payer leurs consommations d'eau. Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, l'installation des compteurs d'eau répond à une volonté de l'APE et des bailleurs de fonds d'améliorer le taux de recouvrement. Cet exemple nous permet de poser l'hypothèse que, malgré l'installation des compteurs, la situation concernant le paiement des consommations d'eau ne devrait pas changer. Comment se fait-il qu'une telle situation soit possible et se perpétue dans le temps ? Une première explication est que cette situation trouve son origine dans les accords d'Oslo qui désignent l'AP comme l'organisation qui collecte les paiements tandis qu'Israël récupère *in fine*, les sommes manquantes sur la TVA qu'elle doit normalement rembourser à l'AP. Par ailleurs, la loi de 2002⁵⁰² pose que les ressources en eau sont une propriété publique, ne prenant pas en compte la réalité locale et l'existence de propriétés de type privée et communautaire. Il y a donc un fossé entre la manière dont les bailleurs de fonds et l'APE se représentent l'eau dans les Territoires palestiniens et la réalité locale des relations de pouvoir et des pratiques (voir Schémas 1 et 2, Chapitre 3). Ces deux acteurs agissent comme si l'échelle locale ou villageoise était un espace vide de toute interaction sociale. Par l'installation d'objets techniques que sont les compteurs d'eau, nous pouvons poser l'hypothèse que les bailleurs de fonds comme l'AP veulent renforcer le pouvoir de l'autorité centrale

⁵⁰² Comme précisé au préalable, il serait intéressant de comparer le contenu de la loi de 2002 avec celui de la nouvelle loi de 2013.

sur les populations en contrôlant leur comportement. Néanmoins, cette politique se heurte à la fois à la réalité socio-politique locale ainsi qu'à l'absence de négociations diplomatiques permettant à la compagnie nationale israélienne de contrôler les ressources en eau et d'en vendre une certaine quantité aux Palestiniens.

Nous avons demandé à un habitant comment le système d'adduction d'eau fonctionnait avant la réalisation de ce projet. Il explique qu'« avant », les habitants de son village habitaient plus bas dans les montagnes, dans des tentes. L'eau qu'ils utilisaient provenait alors de citernes alimentées de manière pluviale. Ensuite, dans les années 1950, un point d'eau a été installé au niveau de l'école et il semble que les habitants aient été déplacés à ce moment par les autorités israéliennes. En 1982, l'administration civile israélienne a développé le réseau d'approvisionnement en eau potable et a installé l'eau dans les maisons. L'eau fournie provient de la société israélienne Mekorot⁵⁰³. Comment expliquer que, plus de vingt ans après, Mekorot fournisse toujours l'eau aux habitants ? L'essence des accords d'Oslo, qui font de l'APE une institution de collecte des paiements et qui accordent de fait un droit de veto aux autorités israéliennes au sein de JWC, ainsi que la position des bailleurs de fonds concernant le respect de ces accords expliquent en grande partie l'inscription dans la durée de cette situation.

La théorie de la *path dependence* ou dépendance au chemin explique la continuité par l'importance du « [...] poids des choix effectués dans le passé et celui des institutions politiques sur les décisions présentes » (Palier, 2014 : 411). Au départ développée en économie, la théorie du *path dependence* explique que les choix historiques ont de plus en plus de poids du fait des rendements croissants et des investissements importants déjà réalisés ou que représenteraient le changement. Le développement des réseaux d'approvisionnement en eau potable représente un investissement colossal, nous pouvons émettre l'hypothèse que les bailleurs de fonds prennent des décisions au regard des investissements et des décisions passés car il serait trop lourd de tout changer et, pour ainsi dire, de repartir de zéro. La théorie de la dépendance au sentier permet également d'expliquer la continuité des politiques publiques. Selon Palier, le poids des institutions explique la continuité, la création de nouvelles institutions serait trop coûteuse tant politiquement, qu'en termes d'apprentissage. Il devient alors plus aisé d'adapter les institutions existantes. Dans le cadre palestinien, nous avons montré que les explications du soutien des bailleurs de fonds à l'APE sont plus complexes. Palier souligne que la théorie de la *path dependence* est trop focalisée sur la

⁵⁰³ Cette information est également disponible dans les rapports de GVC.

continuité et qu'elle ne permet pas l'analyse des changements. De plus, la continuité peut être elle-même construite et non mécanique. Il est impensable qu'il n'y ait eu aucun changement entre 1982 et 2012. L'eau fournie est toujours celle de Mekorot, mais le développement des réseaux est réalisé par les investissements des bailleurs de fonds, justifiés à la fois comme un soutien à l'APE et comme une concrétisation des droits à l'eau. Ainsi, les investissements et l'entretien du réseau, initialement développé par Mekorot et toujours alimenté par cette dernière, sont pris en charge par les bailleurs de fonds.

Malgré le projet de réhabilitation et d'extension du réseau, il n'y a pas d'eau en continu dans les tuyaux. Du point de vue des politiques publiques étudiées, la qualité des services est nettement meilleure en zone A. Du fait de l'incertitude quant à la quantité d'eau disponible par le réseau, nous observons une diversité des solutions d'aménagement à l'échelle des foyers. Chaque foyer met en place des solutions alternatives afin de sécuriser son accès aux ressources en eau et sa disponibilité. Selby (2003 : 173-178), à partir de l'exemple du camp de réfugiés de Dheisheh situé au sud de Bethléem en zone A, met également en lumière une multitude de situations au niveau micro et une diversité de solutions mises en place par les habitants. Il fait référence aux « *kaleidoscopic variety of water-related patterns and practices* » pour décrire la situation. Ce type de projet est soutenu par les bailleurs sous couvert de la réalisation des droits de l'homme et ici du droit à l'eau et aux installations sanitaires et à l'amélioration des conditions de vie des habitants, or dans le cas présenté dans cette sous-section, l'amélioration et l'extension du réseau ne s'accompagnent pas d'une augmentation des quantités d'eau disponibles pour les Palestiniens. Nous avons déjà discuté de cette association logique et mis en avant son caractère construit. Peut-on alors parler d'une extension du pouvoir de l'APE même si elle ne contrôle pas les ressources en eau ? Nous posons l'hypothèse que, malgré cette situation et même si les tuyaux sont vides, cela constitue une forme d'extension du contrôle des populations et du territoire *via* les infrastructures et le contrôle des ressources en eau. Bien que l'AP ne contrôle par l'eau acheminée dans ce réseau, elle contrôle le réseau et donc, d'une certaine manière les ressources en eau. Bakker (2004 : 45) souligne la dimension symbolique de la mise en place des réseaux dans le processus de territorialisation du pouvoir de l'État. La dimension symbolique des infrastructures joue donc également un rôle dans l'affirmation du pouvoir central. Ces processus n'excluent pas un accroissement du pouvoir des autorités israéliennes par la biais de la compagnie nationale Mekorot.

En effet, de nombreux villages ont accès à l'eau et aux réseaux d'approvisionnement en eau

potable par le biais des colonies voisines. Prenons l'exemple d'un petit village qui dépend de Yatta⁵⁰⁴, dans le gouvernorat d'Hébron. Monsieur G de l'ONG *Land Research Center* nous accompagne. C'est un village de bédouins plus ou moins sédentarisés, entouré de quelques colonies et de fermes de colons. L'ONG n'a pas de projet dans ce village. Il nous y conduit car c'est le village qui est pris en exemple dans les études sur le changement climatique. Ce n'est pas ce point qui nous intéresse ici mais le système d'accès aux ressources en eau. Nous discutons avec le gardien de la mosquée qui raconte l'histoire de son village. Les habitants y ont l'eau depuis les années 1970 en lien direct avec l'installation des colonies. Au départ, les autorités israéliennes installent quelques points d'eau dans le village à partir desquels elle est ensuite distribuée grâce à des ânes ou des voitures. Depuis 2011, le réseau d'approvisionnement en eau potable dessert individuellement les habitations. D'après la personne interrogée, mais nous n'avons pas pu le vérifier, ce sont des bailleurs de fonds espagnols, en coopération avec l'APE, qui ont réalisé ce projet d'extension du réseau à l'ensemble des foyers et d'installation de compteurs individuels. Les habitants doivent payer leur consommation au conseil local mais ils ne le font pas. L'eau provient de la compagnie israélienne Mekorot. Dans ce village, le réseau est également insuffisant et les habitants ont d'autres sources d'approvisionnement en eau : les camions-citernes, les citernes individuelles, les anciennes citernes. Il nous conduit dans son jardin qui est irrigué au goutte à goutte. Il explique que, comme il est bédouin, il sait élever les animaux mais il ne sait pas faire pousser les plantes. Selon lui, il y a de l'eau en permanence sauf pendant les trois mois d'été. Alors, les habitants changent de pratiques et achètent de l'eau de la ville, c'est-à-dire l'eau des camions-citernes. Ce second cas d'étude confirme l'hypothèse d'un accroissement du pouvoir de l'APE, au minimum par la dimension symbolique de l'extension des réseaux sur le territoire, mais également du renforcement de la présence et du poids de l'entreprise Mekorot sur ces territoires.

Dans le village de Beitillu (voir Section 1), les membres de la coopérative agricole expliquent que le réseau d'approvisionnement en eau potable dessert toutes les habitations. Ils racontent que l'eau est parvenue dans tous les foyers ainsi que l'électricité dans les années 1980 en même temps que le développement de la colonie voisine. Jusqu'en 2003 c'était la municipalité qui s'occupait de la gestion de l'eau, depuis c'est le *local council* qui réunit les trois villages qui est en charge de ces questions. Ici aussi lorsque nous demandons s'ils payent l'eau, ils me répondent, comme dans les cas précédents, que globalement non. Il est intéressant de se demander pourquoi certains consommateurs ne payent pas l'eau. Une des hypothèses structurelles réside dans

⁵⁰⁴ Il s'agit de Masafer Yatta qui regroupe plusieurs hameaux au sud du gouvernorat d'Hébron et au sud-est de Yatta.

l'organisation du secteur de la gestion de l'eau entérinée par les accords d'Oslo. En effet, les accords font de l'APE une institution de collecte des paiements, qui doivent être reversés à la compagnie Mekorot. Néanmoins, l'APE n'a pas de pouvoir de police permettant d'enjoindre les consommateurs à honorer leurs factures. De plus, l'entreprise Mekorot ne coupe pas l'eau en cas de non-paiement puisqu'elle récupère les sommes qui lui sont dues sur les taxes que les autorités israéliennes doivent reverser à l'AP. Il n'y a pas de défauts de paiement pour l'entreprise. Un seul facteur ne suffit pas à expliquer le non-paiement. Il pourrait donc être intéressant de se pencher plus en détail sur le niveau microsociologique et sur les raisons individuelles qui conduisent les acteurs à ne pas payer leur consommation : S'agit-il d'une question financière, d'une habitude, etc. ?

Comme dans d'autres contextes, l'extension des réseaux d'approvisionnement vise à étendre le contrôle de l'autorité centrale. Ainsi, à Khartoum, la KSWC (l'entreprise parapublique *Khartoum State Water Corporation*) étend ses réseaux et ses prérogatives à des quartiers auparavant gérés par des associations. Pourtant, l'insuffisance de l'approvisionnement du réseau conduit à des ruptures et à la mise en place de systèmes de contournement par certains ménages. L'objectif du pouvoir central est bien d'étendre son contrôle de l'espace urbain par le contrôle de la distribution des ressources en eau. (Blanchon et Graefe, 2012 : 46). Nous considérons que l'étude du pouvoir et des impacts socio-politiques de ces projets doivent être développés afin de comprendre le processus de construction étatique ainsi que les relations entre le pouvoir central et les populations.

Dans les trois cas analysés dans cette sous-section, le réseau d'approvisionnement en eau potable est lié à des colonies israéliennes. L'eau consommée dans ces villages est celle de la compagnie israélienne Mekorot. La rénovation ou l'extension de ces réseaux, si elle se fait en concertation avec l'APE, n'établit pas un contrôle des ressources naturelles par celle-ci. Il convient donc de faire une distinction entre le contrôle des ressources en eau et des infrastructures qui les distribuent. Dans les cas étudiés, les autorités israéliennes contrôlent les ressources tandis que les bailleurs de fonds et l'APE cherchent à accroître le contrôle de l'AP sur les infrastructures qui distribuent les ressources en eau. La territorialisation entendue comme l'appropriation des ressources naturelles peut donc être multiple. Mise en place par le pouvoir central, elle signifie à la fois un contrôle des populations et du territoire. Par le développement et la réhabilitation des réseaux, l'APE inclut les habitants des « espaces périphériques » dans son territoire. Même si la territorialisation n'est pas complète, par la mise en place de compteurs, l'AP a la volonté de contrôler leur accès aux ressources en eau (contrôlées en premier lieu par les autorités israéliennes).

La territorialisation étatique de l'APE n'est pas totale et elle n'est pas non plus antinomique d'un développement du pouvoir des autorités israéliennes par le truchement de la compagnie nationale Mekorot. L'imbrication des processus de territorialisation montre la construction d'une entité gouvernementale « sous-traitante » des autorités israéliennes.

Conclusion du chapitre 8

Ce chapitre met en lumière la pluralité des stratégies d'accès aux ressources en eau en zone C. Dans ce « territoire périphérique » où l'AP n'est pas souveraine, une pluralité d'acteurs (acteurs du développement, organisations humanitaires, collectivités territoriales, habitants, AP) met en œuvre des projets différents correspondant à la fois à leur représentation du problème d'accès à l'eau, du conflit israélo-palestinien et de leurs stratégies propres. Nous confirmons donc l'hypothèse de Peluso (2005) et de Lajarge (2012) qui pose que plusieurs processus de territorialisation peuvent avoir lieu conjointement. La pluralité des processus de territorialisation est associée à la pluralité des bailleurs de fonds. L'exemple français permet de mettre en lumière les différences au sein de ce groupe d'acteurs. Néanmoins, ce résultat doit également être nuancé puisque, d'une part, les acteurs de la coopération décentralisée participent aussi au renforcement du pouvoir de l'AP et, d'autre part, le soutien de la France à la fois à l'AP et à la société civile lui permet d'être présente à de multiples niveaux auprès des autorités gouvernementales et de la société civile.

Ce chapitre met aussi en lumière les stratégies productives et stratégiques, définies par Faggi (1990), des projets de développement concernant l'eau. La zone C intéresse de plus en plus les bailleurs de fonds. Certains justifient leur politique de développement au regard de leur soutien à la solution à deux États, ils déploient une représentation du pouvoir politique classique de contrôle par l'État de son territoire et de ses frontières. Ils argumentent que l'eau est un moyen de maintenir les habitants sur leurs terres par le biais de l'agriculture. L'intérêt des bailleurs de fonds pour la zone C coïncide avec un intérêt pour l'eau agricole qu'il sera intéressant d'étudier plus en profondeur dans les prochaines années. Trottier (2013) montre l'apparition de nouveaux acteurs, les agrobusiness, qui développent une agriculture à haut rendement tournée vers l'exportation. Ces changements correspondent à une « *conversion of water from an artisanal to a industrial product* » selon les termes de Bakker (2004 : 42). Les politiques de l'eau en zone C laissent entrevoir d'importants bouleversements sociaux, politiques et économiques dans les Territoires palestiniens, par exemple le

développement d'une agriculture intensive tournée vers l'exportation ou la migration des populations rurales vers les centres urbains.

Les bailleurs de fonds se représentent leurs projets concernant l'eau comme techniques et apolitiques. Uvin (1999) a montré comment les interactions entre l'aide internationale et l'État rwandais ont créé un terrain favorable au génocide, notamment par leur absence de prise en compte des dynamiques locales, sociales et politiques. Dans le cas des Territoires palestiniens, les bailleurs de fonds attribuent à la zone C une valeur instrumentale au sens où elle représente un espace de développement agricole avec potentiellement de forts rendements. Ils développent également une vision dépolitisée de l'échelle locale et ne prennent pas en compte les attentes des habitants. Par ailleurs, ils ne conceptualisent pas les effets socio-politiques qu'engendrent leurs projets. Les acteurs sur le terrain sont de bonne foi, néanmoins, leurs projets sont générateurs d'une violence structurelle au sens où ils engendrent des recompositions de relations de pouvoir. Uvin (1999) a montré que la violence structurelle est un terrain favorable au développement de la violence aiguë.

Les politiques de l'eau sont un objet privilégié pour l'étude du pouvoir. Le cas des projets d'extension des réseaux d'approvisionnement en eau potable est particulièrement révélateur de par sa complexité. Nous avons montré que, par la territorialisation, entendue comme l'appropriation des ressources naturelles, les acteurs peuvent étendre leur contrôle sur les territoires et les populations. La question de l'extension des réseaux d'approvisionnement en eau potable est associée à l'extension du pouvoir sur les populations (compteurs d'eau, possibilité de décider de la distribution des ressources en eau, de leurs quantités et qualité –le pouvoir de l'AP reste en outre relatif –) et sur les territoires (appropriation des ressources naturelles, maillage du territoire par les infrastructures). La territorialisation par le contrôle des ressources naturelles permet alors l'inclusion ou l'exclusion. Les liens entre territoire et population sont indissociables. Nous rejoignons donc les conclusions de Alatout (2006) qui utilise le concept de pouvoir « bio-territorial ». Cependant, nous ne retrouvons pas la distinction qu'il érige entre les discours environnementaux palestiniens qui développeraient une conception territoriale du pouvoir et les discours israéliens qui développeraient une conception biologique du pouvoir (sauf en Cisjordanie). Nous avons montré que les politiques de l'AP développent un pouvoir « bio-territorial » et pas uniquement une conception du pouvoir entendu comme la souveraineté sur le territoire.

Les processus décrits ci-dessus se déroulent dans le contexte de l'occupation israélienne. Aussi, le développement des réseaux d'approvisionnement en eau ne permet pas une territorialisation étatique complète de l'AP. Dans plusieurs cas, Mekorot, la compagnie nationale israélienne contrôle toujours les ressources en eau. Toutefois, nous avons montré que le pouvoir de l'AP, s'il est relativement lâche n'est pas fictif. Les bailleurs de fonds réhabilitent et étendent des réseaux initialement construits par les autorités israéliennes. L'eau délivrée est toujours l'eau de Mekorot. Les bailleurs de fonds participent donc au développement de Mekorot en Cisjordanie et, par là même, au pouvoir des autorités israéliennes. Nous confirmons les résultats de Roy, 1995 ; Roy, 1999 ; Brynen, 2000 ; Bouillon, 2004 ; Keating, Le More et Lowe, 2005 ; Le More, 2008 qui expliquent que les accords d'Oslo ainsi que l'aide internationale participent à la perpétuation dans le temps du statu quo et, au-delà, à une détérioration de la situation sociale, politique et économique dans les Territoires palestiniens. L'étude du développement des réseaux d'approvisionnement en eau potable en zone C démontre que l'APE est bien une organisation sous-traitante pour les autorités israéliennes. Les membres de l'AP, ainsi que les groupes sociaux qu'elle favorise, c'est-à-dire les classes sociales aisées, internationalisées et urbaines, en interaction avec les bailleurs de fonds, cherchent à conserver et augmenter leur pouvoir au détriment de populations plus défavorisées et plus rurales.

Comment ne pas relier ces conclusions avec la colère croissante des Palestiniens envers l'AP ? Après l'enlèvement de trois Israéliens en Cisjordanie, le 15 juin 2014, Israël a réalisé son plus grand déploiement en Cisjordanie depuis la seconde Intifada. Plusieurs Palestiniens ont été tués et plusieurs centaines arrêtés. Dans la nuit du 21 au 22 juin 2014, les forces armées israéliennes ont mené une opération à Ramallah notamment depuis le centre de police palestinien. Après le départ des forces armées israéliennes, les Palestiniens se sont retournés contre les forces de police palestiniennes qui ont répondu avec force. Cet exemple n'est pas le premier, il montre à la fois la violence de l'occupation mais également celle de l'AP envers sa population et il illustre le mécontentement de celle-ci envers l'AP. Le 22 juin, un journal titrait : « *It's time to imagine a future without the Palestinian Authority.* »⁵⁰⁵ Dans les représentations des Palestiniens, l'AP est clairement associée à l'occupation qui est renforcée par les interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP.

⁵⁰⁵ Samer Badawi, June 22, 2014, *It's time to imagine a future without the Palesitnian Authority*, +972Magazine, <http://972mag.com/its-time-to-imagine-a-future-without-the-palestinian-authority/92420/>, consulté le 01/07/2014.

CHAPITRE 9-L'AP ET LA SOCIÉTÉ CIVILE : CO-CONSTRUCTIONS PLURIELLES DE L'ORDRE SOCIAL ET DE L'ORDRE NATUREL

Le chapitre précédent analyse les processus de « territorialisation » en zone C, mettant ainsi en lumière des territoires (zone C) et des acteurs (ONG, organisations humanitaires) moins visibles de prime abord dans le champ de la construction de l'État palestinien. Ce chapitre met en parallèle les divergences entre, de façon simplifiée, les décideurs nationaux et internationaux (l'AP et les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur du développement) et la société civile. Le terme « société civile » regroupe un ensemble large d'organisations, d'associations, de mouvements mobilisés autour d'enjeux divers. Gramsci (1971) considère que la société civile regroupe toutes les institutions qui produisent du sens, hormis l'État et les entreprises privées. Il distingue la sphère économique de la société civile. Elle désigne alors les journaux, les écoles ou encore les églises. Le concept de société civile a ensuite été largement réutilisé et réemployé, désignant de manière interchangeable la sphère privée, le marché libre ou bien la démocratie. Plus largement, la société civile désigne tous les acteurs qui se situent en dehors de l'autorité et de la sphère d'intervention de l'État. Pirotte (2010) étudie la société civile dans les politiques de développement. Il la définit comme les acteurs non-gouvernementaux et les organisations à but non lucratif, c'est-à-dire les ONG, les associations, les observateurs locaux (experts, universitaires, journalistes, hommes politiques). Il met en lumière quelques critiques fondamentales concernant le concept de société civile dont l'une nous paraît essentielle à savoir : Comment définir la société civile lorsqu'il y a interpénétration ? Nous verrons effectivement que les deux mondes sont poreux mais que cela n'exclut pas une analyse interactive des représentations de l'AP et de la société civile. Nous employons ce terme pour désigner les acteurs non-gouvernementaux impliqués dans les secteurs de la gestion de l'eau et du changement climatique, à l'exception des journalistes et des acteurs politiques⁵⁰⁶. Cela inclut des ONG palestiniennes ou transnationales ainsi que des mouvements sociaux⁵⁰⁷ et certains chercheurs. Nous ne revenons pas ici sur l'histoire et la pluralité des définitions

⁵⁰⁶ En effet, *a priori* il ne semble pas que les enjeux environnementaux cristallisent de fortes oppositions entre les partis politiques palestiniens. Une enquêtée (entretien réalisé le 12 décembre 2012) signale qu'elle aimerait qu'il existe un parti vert dans les Territoires palestiniens. Une autre enquêtée (entretien réalisé le 06/12/2012) explique qu'il existerait un *Palestinian Green Movement* qui regrouperait des anciens membres du Fatah. Selon l'interviewée, les jeunes militants du Fatah sont chargés de recruter de nouveaux militants pour le parti vert. Nous avons contacté sans succès la personne identifiée comme responsable du *Palestinian Green Movement*. Il pourrait être intéressant, afin de poursuivre de travail, de se pencher plus en détail sur cette question.

⁵⁰⁷ Pour plus de clarté, il convient de définir dès à présent les ONG et les mouvements sociaux. Ryfman (2009) définit les ONG à partir de cinq critères : elles se développent autour la notion d'association, elles sont une forme juridique d'association à but non lucratif, elles sont autonomes vis-à-vis de l'État et des grands puissances privées, elles donnent à leurs actions une dimension citoyenne et démocratique et elles sont transnationales. L'objectif n'est pas ici de discuter cette définition, signalons tout de même que dans les Territoires palestiniens des organisations

de la « société civile » puisque notre recherche ne porte pas sur l'étude de ce qu'est la « société civile » mais sur leurs représentations à la fois des problèmes environnementaux et des solutions à apporter. Il s'agit d'analyser la manière dont différentes communautés épistémiques⁵⁰⁸ perçoivent les enjeux environnementaux ainsi que les solutions à apporter en lien avec leurs représentations du conflit et du gouvernement.

Adams (2009 : 131) considère que l'un des courants importants du développement durable est le populisme environnemental qui, dans les années 1990, et met en avant la participation de la société civile. On parle alors de développement participatif. La première idée est d'accorder plus de place et d'importance aux « communautés » : villageois, acteurs privés, compagnies, dans le développement. La seconde est de renforcer le rôle de la société civile dans la vie démocratique. Ce développement participatif serait né en réponse à un développement trop « inhumain, monolithique et bureaucratique ». Selon Adams, « *This romanticism about "community", and the associated vagueness about political conflict at local level (be it district, village or household), is characteristic of many of the documents of the sustainable development mainstream.* » (2009 : 131). Dans ce chapitre, nous souhaitons montrer l'épaisseur de la société civile ainsi que la faible prise en compte des communautés en tant qu'acteurs sociaux et politiques dans les grands projets de développement.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la co-construction des représentations de l'environnement et de la société. Latour refuse d'expliquer les sciences par les structures sociales et défend l'idée d'une co-construction du social et du scientifique. Il montre ainsi dans son ouvrage de 1984 comment la bactériologie et la société se transforment conjointement (Latour, 1984). Les faits scientifiques sont à la fois le résultat de l'application de la méthode scientifique mais ils sont également imbriqués dans les interactions sociales, politiques et économiques (Latour, 2005).

considérées comme des ONG peuvent être locales et non transnationales. Notons également que des ONG peuvent être créées par des États ou des firmes privées. Les mouvements sociaux sont une forme d'action collective concertée et intentionnelle ayant une finalité spécifique à savoir la défense d'une revendication matérielle ou d'une cause (Neveu, 2011). Nous considérons que la principale différence repose ici sur le rapport des acteurs au pouvoir et au politique. Les mouvements sociaux ont un adversaire clairement identifié, tandis que les ONG tendent à agir au nom d'un intérêt public sans systématiquement s'opposer à l'État ou à un acteur privé.

⁵⁰⁸ La notion de communauté épistémique développée par Haas (1992) pour désigner des réseaux de professionnels ayant une expertise spécifique et pouvant les faire valoir dans le processus de fabrication des politiques publiques est intéressante ici puisqu'elle permet de désigner des acteurs qui partagent « [...] 1) un ensemble de croyances normatives et de principes qui fournissent des bases à l'action, 2) des croyances causales sur l'origine du problème et les solutions à y apporter, 3) des critères de validité des savoirs engagés dans le traitement de l'enjeu, et enfin 4) des propositions d'action publique basées sur les pratiques communes associées au problème qui fait l'objet de leur expertise. » (Bossy et Evrard, 2010 : 143).

Jasanoff a approfondi la notion de co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Ainsi, « *Briefly stated, co-production is shorthand for the proposition that the ways in which we know and represent the world (both nature and society) are inseparable from the ways in which we choose to live in it. Knowledge and its material embodiments are at once products of social work and constitutive of forms of social life; society cannot function without knowledge any more than knowledge can exist without appropriate social supports. Scientific knowledge, in particular, is not a transcendent mirror of reality. It both embeds and is embedded in social practices, identities, norms, conventions, discourses, instruments and institutions – in short, in all the building blocks of what we term the social. The same can be said even more forcefully of technology.* » (Jasanoff, 2004 : 2-3). Ainsi, les savoirs scientifiques sont imbriqués à la fois dans les identités sociales, les institutions, les représentations et les discours et vice versa (Jasanoff, 2004 : 39-41). Dans ce chapitre, nous ne nous focalisons pas sur les savoirs scientifiques, nous étudions la co-construction des représentations de l'environnement et de la société.

Nous nous basons sur les questions de gestion des ressources en eau et du changement climatique pour étudier les différences entre les deux groupes d'acteurs identifiés (décideurs nationaux et internationaux d'un côté et société civile de l'autre). Cette distinction peut paraître réductrice. En effet, comme nous le verrons dans ce chapitre ces deux groupes ne représentent pas des ensembles homogènes. Nous avons par ailleurs démontré dans le chapitre 5 que l'étanchéité entre les groupes n'est pas parfaite. Nous avons montré la circulation des acteurs multi-positionnés entre l'AP, les ONG, les universités. Pour ne donner ici qu'un exemple, le directeur de l'ONG PARC est récemment devenu ministre de l'agriculture. Notons également qu'une absence totale de perméabilité serait inquiétante, puisqu'elle démontrerait une déconnexion totale de l'appareil étatique de la société. Il pourrait être intéressant de se pencher plus en détail sur les profils sociologiques et les parcours des acteurs politiques. Toutefois, pour ce chapitre, l'exercice implique une certaine homogénéisation des groupes d'acteurs étudiés afin de mettre en lumière des dynamiques communes et d'analyser les relations entre la société civile et le AP ainsi que la manière dont les différentes représentations de l'environnement et de l'ordre social de chacun de ces groupes co-construisent leurs représentations des problèmes et des solutions à apporter.

Les relations entre la société civile et l'État ont fait l'objet de nombreuses études en *political ecology*. Une partie de ces travaux analyse l'opposition de la société civile ou des populations locales à des projets nationaux (Espeland, 1998 ; Forsyth, 2004 ; Linton, 2010). En *political*

ecology, l'objectif est généralement d'étudier la société civile dans un contexte de conflit ou de crise. Dans les pays en développement, il s'agit d'analyser les relations de pouvoir autour de l'accès des populations les plus pauvres aux ressources environnementales locales (Bailey et Bryant, 1997 : 130). L'étude des relations entre les ONG et l'État conduit à une conclusion nuancée qui établit que les relations peuvent être conflictuelles et/ou coopératives (Bailey et Bryant, 1997 : 150-151). Dans ce chapitre, nous étudions les relations entre l'AP et la société civile afin de comprendre comment leurs représentations de l'ordre naturel et de l'ordre social sont divergentes. Le niveau infranational est étudié pour lui-même mais également pour ce qu'il nous dit du niveau national⁵⁰⁹. Les relations entre la société civile et l'AP ne se jouent pas uniquement autour de l'accès aux ressources naturelles mais s'inscrivent dans les luttes pour la définition de l'État palestinien dans le cadre du processus d'Oslo. Les oppositions ne se cristallisent pas sur l'impact des infrastructures sur les populations locales mais sur la dimension politique des projets, ce qu'ils représentent par rapport à la construction de l'État et aux relations avec les autorités israéliennes.

Afin d'étudier comment l'ordre social et l'ordre naturel sont co-produits simultanément, la première partie analyse deux grands projets d'aménagement pour la gestion de l'eau : l'usine de dessalement dans la bande de Gaza et le Canal entre la mer Rouge et la mer Morte (Section 1). La deuxième partie explore les différentes formulations du problème climatique palestinien : en termes d'adaptation pour l'APE, de réduction des gaz à effet de serre pour l'Autorité de l'Énergie Palestinienne (AEP) et en termes d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la société civile (Section 2). Ce chapitre permet d'établir des liens entre les acteurs, leurs représentations de l'environnement, du territoire, des problèmes, des solutions et du gouvernement.

Section 1-Les grands projets de gestion de l'eau : emblème de la divergence entre les décideurs nationaux et internationaux et les ONG

Dans cette section, nous étudions la position des ONG environnementales ou actives dans le secteur de la gestion de l'eau vis-à-vis de deux grands projets d'infrastructure : l'usine de dessalement dans la bande de Gaza et le canal entre la mer Rouge et la mer Morte, deux projets soutenus par des bailleurs de fonds. Bethemont souligne l'absence des termes « grands projets »,

⁵⁰⁹ Pollard et Prat (2012) analysent la comparaison des politiques publiques infranationales dans un environnement multi-niveaux et montrent comment les travaux articulant les échelles infranationales et nationales peuvent enrichir et documenter le niveau national.

« grands aménagements » ou « grands équipements » dans les dictionnaires de géographie, il les définit comme « [...] *une intervention ayant pour effet la transformation et l'aménagement d'un territoire identifié par une action décidée au niveau politique, programmée au niveau de sa conception et réalisée sur le terrain avec de puissants moyens impliquant à terme une profonde transformation du territoire aménagé.* » (2012 : 5) Nous retenons ici l'importance des moyens mobilisés ainsi que les processus de transformation du territoire. Néanmoins, notons que cette définition est très stato-centrée et qu'elle prend peu en compte la capacité ou non de ces grands projets à s'insérer dans le territoire. Marié (1987) pose la question de l'adaptabilité. Dans le cadre du développement de grands projets, cette question ne concernerait pas uniquement l'adaptation des sociétés à la technologie mais également celle de la technologie aux sociétés. Il explique : « *Plutôt que d'aménagement, il vaudrait mieux parler de "ménagement", au sens d'autorégulation c'est-à-dire une manière nouvelle d'aborder le territoire, de réévaluer sans cesse les termes de son action en fonction des forces en présence.* » (Marié, 1987 : 94) Ainsi, l'étude des grands projets ne peut être dissociée de l'épaisseur sociale dans laquelle ils s'insèrent. Notre analyse des représentations des acteurs étatiques et de la société civile des grands projets participe à cette mise en lumière des interactions entre les projets techniques et les sociétés.

Les deux projets qui nous concernent sont différents, ils ne sont pas soutenus par les mêmes acteurs et ne sont pas destinés aux mêmes bénéficiaires. Cependant, ils ont en commun l'ampleur financière des montants engagés, l'utilisation de la technologie du dessalement, la transformation du territoire qu'ils sont susceptibles d'entraîner et l'urgence énoncée de leur mise en œuvre. Les grands projets se sont fortement développés entre la fin du 19^{ème} siècle et jusque dans les années 1970 où les mobilisations contre ce type de projets se multiplient. De façon paradoxale, cela ne remet pas en cause l'augmentation du nombre de grands projets d'aménagements et spécifiquement de barrages : « [...] *on en comptait 5 000 en 1949 mais 45 000 à la fin du XXe s. et leur nombre devrait s'accroître dans de fortes proportions dans les années à venir (WCD [World Commission on Dams], 2003)* » (Bethemont, 2012 : 5). Dans le contexte israélo-palestinien, les grands projets tripartites (Israël, AP, Jordanie) sont généralement présentés comme des moyens de coopération économique et de développement de la paix. Une partie de la littérature scientifique et des organisations internationales tend à considérer que la coopération économique favorise la paix (voir Chapitre 3). Bouillon (2004 : 5) note que les approches fonctionnalistes qui analysent les projets uniquement à partir de leurs fonctions ne permettent pas d'analyser les relations de pouvoir constitutives de ces projets ni leur dimension stratégique. Peu de projets aboutissent et, néanmoins,

les grands projets sont toujours perçus comme des outils de stabilité régionale au Proche-Orient.

Parmi les grands ouvrages hydrauliques, les barrages ont fait l'objet de nombreuses études, les chercheurs se sont penchés sur leurs impacts environnementaux (Adams, 2009), les problèmes d'expropriation et de spoliation des terres (Lasserre, 2009), les impacts culturels (Crémin, 2009), les contestations (Wateau, 2010), l'établissement du pouvoir de l'État sur le territoire (Faggi, 1990). Moins d'études se sont focalisées sur les usines de dessalement, pour au moins une raison simple, à savoir que c'est une technologie qui a été développée plus tardivement. Toutefois certains auteurs ont étudié la politique de gestion de l'eau espagnole et le développement des usines de dessalement (François, 2007 ; Swyngedouw, 2013) ou la politique israélienne en la matière (Garb, 2010 ; Feitelson et Rosenthal, 2012). Swyngedouw (2013) analyse le changement, suite à l'élection du parti socialiste en Espagne en 2004, d'une gestion de l'eau stato-centrée à un cadre environnemental de gestion de l'eau correspondant à un marché décentralisé. Ces grands projets modifient les relations de pouvoir entre les acteurs. Faggi (1990) a montré le rôle des États dans les dimensions productives et stratégiques de ces grands projets de contrôle des territoires et des populations.

Ces grands projets sont une opportunité pour étudier l'imbrication des représentations de l'environnement et de la société dans la fabrique de l'action publique. Garb (2004) a décrit la construction de l'inévitabilité du projet d'autoroute trans-israélienne. Selon lui, cette construction de l'inévitabilité est intrinsèque à tout grand projet. Plus spécifiquement concernant les barrages, le potentiel bénéfice qu'ils apportent en termes d'hydroélectricité, d'irrigation et d'eau potable a contribué à ce qu'ils acquièrent une certaine dimension incontournable et nécessaire (Adams, 2009 : 305). Les deux exemples qui nous intéressent sont décrits par les acteurs qui les soutiennent comme inévitables et visant à répondre à des situations d'urgence. Les problèmes répondent à des solutions préexistantes ou sont construits en fonction des solutions mobilisées pour y répondre (1.1). La construction de l'usine de dessalement à Gaza est décrite comme l'unique solution pour répondre à une situation d'urgence humanitaire tandis que le projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte est décrit comme la solution incontournable pour éviter la disparition de la seconde. Ces projets sont présentés comme des solutions techniques par leurs promoteurs, situés en dehors des contingences politiques. Ils s'inscrivent dans la politique de l'AP de développement de projets stratégiques⁵¹⁰. Au contraire, les ONG environnementales palestiniennes remettent les enjeux politiques au cœur des discussions. Les relations entre l'AP et la société civile peuvent alors être décrites comme

⁵¹⁰ Entretien réalisé le 16/01/2012 à Ramallah.

concurrentielles (1.2).

1.1-Définir les problèmes, définir les solutions

Nous commençons cette sous-section par une rapide présentation des projets d'usine de dessalement dans la bande de Gaza et de canal entre la mer Rouge et la mer Morte (voir Carte 8). L'objectif n'est pas de présenter l'historique de ces projets mais de les situer rapidement afin de comprendre les positions des ONG environnementales⁵¹¹ palestiniennes à leur égard. Le premier projet vise à la réalisation d'une usine de dessalement de l'eau de mer dans la bande de Gaza et d'un réseau de distribution pour fournir de l'eau potable aux Gazaouis dans un contexte où l'eau est polluée et salée. C'est le premier projet labellisé « Union pour la Méditerranée », il a été approuvé par l'ensemble des 43 membres de l'Union pour la Méditerranée, y compris Israël, le 22 juin 2011. Le coût estimé de l'usine de dessalement est de 230 millions de dollars, le coût de l'ensemble du projet est évalué à 455 millions de dollars⁵¹². L'étude de faisabilité a été financée par la Banque européenne d'investissement (des travaux avaient été réalisés en amont par l'USAID et la coopération norvégienne), l'étude d'impact environnemental a été produite par le PNUE. La BEI, la BM et la Banque islamique de développement se coordonnent pour gérer les fonds destinés à la réalisation du projet⁵¹³. Plusieurs engagements ont été pris lors de la Conférence sur la reconstruction de Gaza en mars 2009 à Sharm El Sheikh en Égypte. Les pays arabes se sont engagés à financer la moitié du projet tandis que la France a promis un soutien à hauteur de 10 millions d'euros. À l'heure actuelle, un projet d'usine de dessalement soutenu par la France et mis en place

⁵¹¹ Nous employons l'adjectif « environnementales » car toutes les ONG étudiées n'ont pas toutes une vocation environnementaliste, c'est-à-dire de promotion du respect de l'environnement. En effet, dans le secteur de la gestion de l'eau beaucoup d'ONG sont au départ des ONG de développement visant à améliorer l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement. Abu-Sada (2007) fait une distinction entre les ONG de plaidoyer qui militent pour les droits de l'homme, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ou la démocratie « [...] qui ont été constituées par dizaines après les accords d'Oslo dans la mesure où elles correspondent au désir des bailleurs de fonds internationaux de renforcer le processus de paix » (2007 : 13) et les ONG de développement dont l'objectif est de fournir les services de base à la population. Dans le secteur de la gestion de l'eau et du changement climatique, nous considérons que la frontière entre ces deux idéaux-types n'est pas évidente, les ONG revendiquant à la fois la défense des droits de l'homme, l'accès aux services de base et la protection de l'environnement.

⁵¹² Union for the Mediterranean Secretariat, Gaza Desalination Project, “*The Largest Single Facility to be built in Gaza*”, Fact Sheet, Project background, Prepared by the Environment and Water Division, UfM Secretariat, 14 May 2011.

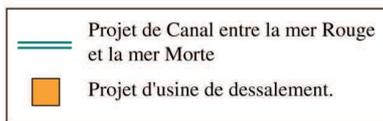
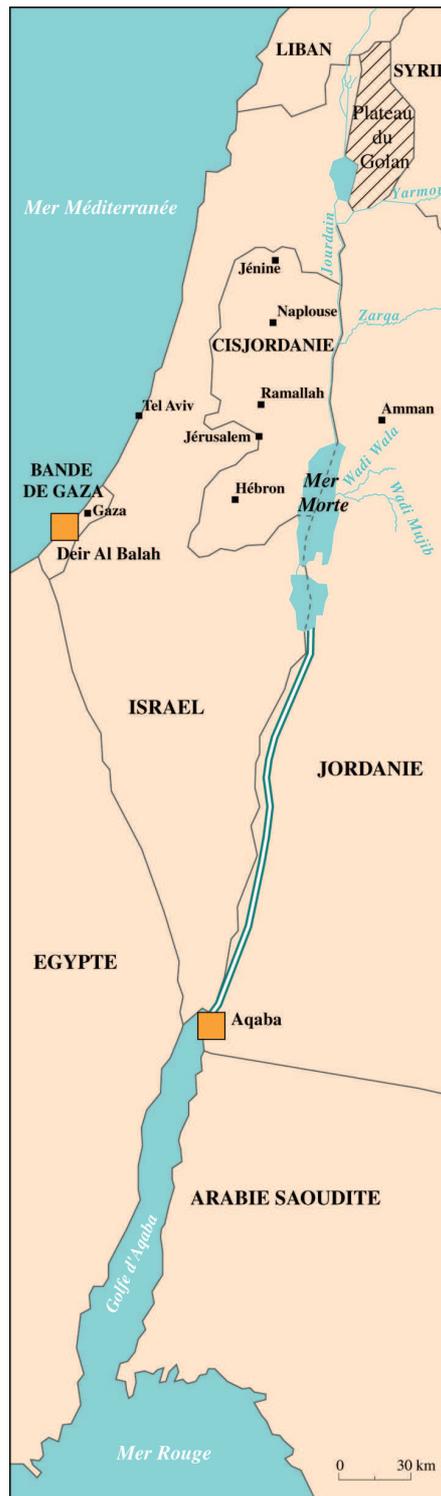
⁵¹³ Ibid. : « *The Palestinian Authority (PA) is reflecting the establishment of a Trust Fund mechanism to deal with the financing of the project, including receiving and disbursing of funds in a transparent and accountable manner, and in accordance to the highest accounting and auditing standards. The European Investment Bank (EIB), the World Bank (WB) and the Islamic Development Bank (IsDB) are coordinating to find the best mechanism and institutional arrangement to manage this Fund.* »

par l'UNICEF constitue la première étape d'un projet plus large.

Le deuxième projet qui nous intéresse est celui du canal entre la mer Rouge et la mer Morte⁵¹⁴. Ce projet est soutenu par la BM. Les objectifs sont triples : il s'agit de sauver la mer Morte des dégradations environnementales ; de produire de l'eau potable et de l'électricité à des prix abordables pour la Jordanie, Israël et l'AP ; de construire un symbole de la paix et de la coopération au Moyen Orient⁵¹⁵. Les trois parties ont annoncé leur accord en mai 2005. Le coût total du projet est estimé à 650 millions de dollars. Les études de faisabilité ont été réalisées par le cabinet français d'ingénieurs Coyne et Bellier. Des études d'impact environnemental et social et d'analyse des stratégies alternatives potentielles ont également été réalisées. En décembre 2013, la Jordanie, Israël et l'AP ont signé à Washington l'accord tripartite qui prévoit l'achèvement du projet en 2020.

⁵¹⁴ Pour un historique du projet voir Boussois (2012, 2013). Il étudie le projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte sous l'angle de la coopération.

⁵¹⁵ World Bank, *Red Sea – Dead Sea Water Conveyance Study Program, Overview*, January 2013.



© S. Coursière - ART-Dev - UMR 5281 - CNRS / 2014
 Source : Atlas Nathan.

Carte 8-Deux grands projets :
 l'usine de dessalement pour la
 bande de Gaza et le canal entre la
 mer Rouge et la mer Morte.

L'AP soutient ces projets. En revanche, les ONG environnementales palestiniennes s'opposent majoritairement au projet d'usine de dessalement pour la bande de Gaza. Le directeur de l'ONG *Palestinian Hydrology Group*⁵¹⁶, donne les cinq raisons de son opposition au projet. La première est la question de la gestion de l'usine de dessalement (Qui va être responsable de la gestion de l'usine : le secteur privé, les municipalités, le gouvernement?), la seconde préoccupation concerne l'environnement (et notamment l'impact sur la biodiversité et sur les activités de pêche), ensuite, il dénonce le manque de compétences palestiniennes concernant le dessalement, il s'interroge sur le coût du projet et enfin, il met en exergue les raisons politiques de son opposition. Il considère que l'usine de dessalement ne peut être construite alors qu'Israël « vole » l'eau des Palestiniens. Il explique que les Palestiniens pourraient récupérer leurs quotas sur le Jourdain. Le problème est une question d'accès aux ressources, il n'est pas quantitatif. Tant que les négociations avec Israël sont au point mort, les Palestiniens n'ont pas accès aux ressources en eau qui leur reviennent. Il considère qu'il serait préférable de transférer de l'eau depuis la Cisjordanie vers la bande de Gaza car cela participerait à l'intégration des deux territoires. Il explique la position de l'AP dans ce dossier par le lien que celle-ci entretient avec les bailleurs de fonds :

« Because our government is donor-driven; the donors, they want to solve the Gaza water problem and the Israelis, they are happy. Israel, they don't want anything from Gaza, let the Europeans, the Americans solve the problem. That's why we are against desalination. »

Selon lui, ce projet permet à Israël de se dédouaner de ses obligations⁵¹⁷ et de promouvoir et développer les technologies maîtrisées par les israéliens.

Jad Isaac, directeur de l'ONG ARIJ explique⁵¹⁸ que le projet d'usine de dessalement de Gaza est « stupide » car il soulève plusieurs problèmes : Quelle énergie qui va être utilisée pour faire fonctionner l'usine de dessalement? Comment vont être gérés les déchets générés? Et surtout, il évoque le coût trop élevé du projet. Selon lui, la meilleure solution serait un système dual (ressources en eau différentes pour l'eau potable et pour les autres usages) qui serait moins cher et plus soutenable. Ensuite, il parle d'un projet alternatif de l'architecte français, Marc Mimram. Il propose de construire un pont entre la bande de Gaza et la Cisjordanie qui transporterait de l'eau, des véhicules, etc. Son projet vise à répondre à la fois au problème d'accès à l'eau potable dans la bande de Gaza et de disparition de la mer Morte. Ainsi, le pont transporterait de l'eau potable de la Cisjordanie vers la bande de Gaza et de l'eau salée de la bande de Gaza vers la mer Morte. Nous

⁵¹⁶ Entretien réalisé le 04/04/2012 à Ramallah.

⁵¹⁷ Voir Chapitre 7 (la puissance occupante doit subvenir aux besoins des populations occupées).

⁵¹⁸ Entretien réalisé le 19/05/2012 à Bethléem.

pouvons émettre l'hypothèse que les ONG s'opposent au projet d'usine de dessalement pour la bande de Gaza à la fois pour des raisons politiques et stratégiques, c'est-à-dire que le projet en l'état ne leur laisse que peu de place. On peut supposer que J. Isaac aurait intérêt à ce qu'un autre projet qu'il porterait soit adopté. Cela assurerait le développement économique de son ONG ainsi que sa reconnaissance et sa légitimité à intervenir dans le secteur environnemental.

EWASH⁵¹⁹ soutenue par 23 organisations, membres de EWASH⁵²⁰ et membres de la société civile⁵²¹, considère que le dessalement de l'eau de mer est peut-être la solution la plus appropriée pour répondre à l'urgence humanitaire et aux besoins des Gazaouis mais que ce projet soulève de fortes préoccupations. Les membres d'EWASH sont inquiets par le fait que ce projet participe à l'inscription dans la durée du statu quo et donc de l'occupation, qu'il contribue à l'isolement de la bande de Gaza et qu'il permette à Israël d'ignorer ses obligations envers les Gazaouis. Selon les organisations soutenant cette position, le projet risque d'augmenter la vulnérabilité des populations civiles de la bande de Gaza car il nécessite de l'électricité que la bande de Gaza ne peut pas produire. Enfin, l'impact sur l'environnement est souligné. En conclusion, ils considèrent que ce n'est pas une solution soutenable et qu'elle va contribuer à détériorer l'environnement. Ils défendent une vision où le respect des droits à l'eau des Palestiniens est une solution aux problèmes de gestion de l'eau en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Selon cette ligne, trois hypothèses sont envisagées :

« -Through Israel's National Water Carrier, which brings water from the Jordan River basin to the region of the Negev desert near Gaza. Part of the water in the carrier is illegally appropriated by Israel from the Palestinians and should be rightfully reattributed to Gaza.

-Transfer of water from the West Bank aquifers to Gaza, based on a reasonable and equitable distribution.

-Failing the above options, and in the short term, water for Gaza could be purchased from Israel under similar arrangements to those in place in the West Bank. (A cubic meter of water from the

⁵¹⁹ EWASH, 09/03/2014, *Position Paper, Seawater Desalination for Gaza: Implications and Challenges.*

⁵²⁰ DanChurchAid, Applied Research Institute Jerusalem (ARIJ), Polish Humanitarian Action, Institute of Environmental and Water Studies - Birzeit University, Near East Council of Churches-Jerusalem, Middle East Children's Alliance, Palestinian Environment NGO Network (PENGON), We Effect – Swedish Cooperative Centre, MAAN Development Centre, House for Water and Environment (HWE), Palestinian Wastewater Engineers Group (PalWEG), Palestinian Agricultural Relief Committees (PARC).

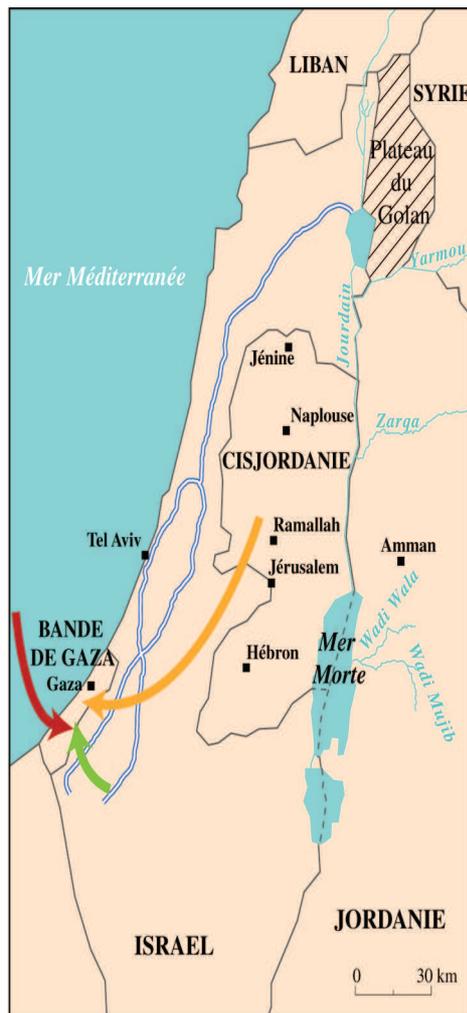
⁵²¹ Al-Mezan Centre for Human Rights, The Palestinian Centre for Human rights, Media Environmental Centre, Palestinian Farmers Union (PFU), Earth and Human Centre for Research and Studies (EHCRS), Palestinian Farmers Association, Land Research Centre, Institute for water and environment – Al-Azhar University, Union of Agricultural Work Committees (UWAC), Palestinian Environment Friends (PEF), Arab Centre for Agricultural Development.

Israeli Water Company, Mekorot, costs 2,86 NIS (incl. VAT) while the costs of a cubic meter of the cheapest desalinated seawater is estimated at 4 NIS). »⁵²²

L'acheminement de l'eau potable dans la bande de Gaza pourrait se faire soit grâce au *National Water Carrier*, soit par le transfert d'eau entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, ou encore en achetant de l'eau à la compagnie israélienne Mekorot.

Les solutions d'approvisionnement en eau potable pour la bande de Gaza sont donc multiples et varient selon les acteurs. La carte 9 présente ces diverses alternatives.

⁵²² EWASH, 9/3/2014, *Position Paper, Seawater Desalination for Gaza: Implications and Challenges*.



-  Solution 1 : Dessalement d'eau de mer, (Autorité palestinienne, Bailleurs de fonds, Israël).
-  Solution 2 : Acheminement d'eau de la Cisjordanie vers le bande de Gaza, (Certaines ONG : PHG, ARIG et EWASH).
-  Solution 3 : Achat d'eau à Mekorot et/ou transfert du National Water Carrier vers le bande de Gaza.
-  National Water Carrier (Système de transport d'eau israélien).

© S. Coursière - ART-Dev - UMR 5281 - CNRS / 2014
 Source : Atlas Nathan.

Carte 9-Différentes solutions pour l'approvisionnement en eau potable de la bande de Gaza.

Lorsque nous évoquons la solution du transfert d'eau entre la Cisjordanie et la bande de Gaza auprès du responsable de l'agence de l'AFD à Jérusalem⁵²³, celui-ci explique qu'il n'a jamais entendu parler de cette proposition :

« En tout cas, je n'ai jamais ces discussions-là, est-ce qu'il n'y aurait pas d'alternatives? [...] Quelqu'un qui va me tenir ce discours-là, c'est mal barré, donc comme ça c'est gentil mais c'est pas mon sujet, c'est politique et ce n'est pas mon sujet [...] je pense que les gens sont réalistes, déjà faire passer des tuyaux de la Cisjordanie à la Cisjordanie c'est compliqué alors de la Cisjordanie à Gaza... Dans un monde idéal oui, de toute façon là encore [...] il y a des coûts [...] on parle d'un point de vue financier, c'est que pomper de l'eau en Cisjordanie à 300-400 mètres de profondeur est à peu près aussi coûteux en énergie que l'eau dessalée [...] la seule différence, c'est quand on est à Gaza normalement pomper de l'eau ça ne coûterait pas cher, ça coûterait cher pour la rendre potable [...] donc autant dessaler l'eau de mer. [...] De nouveau on retombe sur une confrontation israélo-palestinienne sur ce sujet-là mais, sur la nappe, la discussion, la seule discussion que l'on a avec les Israéliens c'est la négociation de plus d'eau [...] mais en tout cas, sur cette nappe de Gaza, quand on parle de ce projet, avec l'APE, la CMWU [Coastal Municipalities Water Utility], on a des discussions techniques sur une nappe : comment on trouve une solution ? Sachant que les horizons de collapsage total de la nappe sont demain. »

Il oppose ici des discussions politiques à des discussions techniques ou pragmatiques. Pourtant, lorsque nous évoquons la position israélienne, favorable au projet, dans un contexte où le JWC bloque la majorité des demandes palestiniennes, il répond :

« Oui, ça ne mange pas de pain pour eux, au contraire, et c'est d'autant moins une contrainte pour eux que, quel est l'objectif d'Israël vis-à-vis de Gaza ? Isoler Gaza, la mettre en connexion avec l'Égypte [...] c'est une super solution pour les Israéliens. C'est un élément qui contribue à une stratégie à long terme qui est de faire que Gaza soit coupée de la Cisjordanie et que Gaza soit reliée à l'Égypte et que le problème israélien ne soit plus qu'un problème avec la Cisjordanie. Donc oui, pour eux c'est une solution intéressante [...]. »

D'une façon paradoxale, le projet d'usine de dessalement serait donc la solution la plus pragmatique pour l'approvisionnement en eau potable de la bande de Gaza, contrairement à l'acheminement d'eau de la Cisjordanie vers la bande de Gaza qui serait une solution politique. Néanmoins, il explique aussi que c'est une solution « intéressante » pour le gouvernement israélien et admet par là même la dimension politique du projet. La personne chargée des questions « eau, transport et énergie » au

⁵²³ Entretien réalisé le 24/04/2012 à Ramallah.

bureau de l'UE à Jérusalem⁵²⁴ considère que, par ce projet, les bailleurs de fonds financent l'occupation et permettent à Israël de se défaire de leurs responsabilités en tant qu'occupant. Rappelons que, malgré ces constats, les bailleurs de fonds participent au financement de ces projets et participent ainsi au renforcement du statu quo.

Feitelson et Rosenthal (2012) analysent les changements de la géographie de l'eau apporté par le développement de la technologie du dessalement en Israël. Selon les auteurs, cette nouveauté pourrait ébranler les relations de pouvoir existantes dans le secteur de l'eau. Le développement des usines de dessalement produit trois changements majeurs. Il met fin au monopole de Mekorot par la participation des capitaux privés à la construction des usines. Il pose de nouvelles questions quant au prix de l'eau et à l'attribution de subventions. Et enfin, il soulève des interrogations concernant le conflit israélo-palestinien. Ce dernier point nous intéresse particulièrement. Les auteurs considèrent que là où il y a des conflits, des problèmes autour de la gestion de ressources en eau transfrontalière, le dessalement de l'eau de mer peut être une « option à somme positive ». Dans cet article, les auteurs proposent d'étudier les changements dans les relations de pouvoir induits par le développement du dessalement de l'eau de mer. S'ils montrent bien comment l'entreprise nationale Mekorot perd son monopole, leur analyse du conflit israélo-palestinien examine peu les recompositions des relations de pouvoir. Pourtant, le développement des usines de dessalement est politique. Il permet de maintenir le statu quo, c'est-à-dire de ne pas discuter des accords d'Oslo et de poursuivre la vente d'eau de Mekorot à l'AP, de développer l'expertise israélienne en la matière et, ainsi, de renforcer la dépendance de l'AP.

Allan (2002 : 94) explique que dans les années 1990 Israël aurait craint que le développement de la technologie du dessalement ne réduise ses capacités de négociations concernant les ressources en eaux naturelles. Feitelson et Rosenthal (2012) considèrent que l'on ne peut pas réellement savoir si Allan avait raison. C'est à partir des années 2000, qu'Israël développe les usines de dessalement. Zeitoun (2008 : 84) note que le développement des technologies de dessalement de l'eau de mer et de réutilisation des eaux usées n'a pas réduit l'intensité du conflit autour des ressources en eau. Par ailleurs, on ne peut que constater qu'il n'y a pas eu de modifications dans l'allocation des ressources en eau entre Israël et l'AP, et que les quantités d'eau vendues par Mekorot à l'AP devraient augmenter (voir Chapitre 7).

⁵²⁴ Entretien réalisé le 16/05/2012 à Jérusalem.

Dans le cas du projet d'usine de dessalement dans la bande de Gaza, les ONG dénoncent un projet politique qui se base sur la situation actuelle en la prenant comme situation de référence alors que les accords d'Oslo prévoient des négociations et une augmentation des quantités d'eau disponibles pour les Palestiniens. Selon elles, les Territoires palestiniens représentent un tout, une unité ; les ressources en eau disponibles en Cisjordanie devraient donc pouvoir alimenter la bande de Gaza. En résumé, l'opposition au projet d'usine de dessalement dans la bande de Gaza se traduit à la fois par la dénonciation de ses dimensions politiques qui seraient « cachées » par ses promoteurs et de ses impacts environnementaux. Selon les ONG, la solution se situe à plusieurs niveaux. Elle est tout d'abord politique, c'est-à-dire que les droits à l'eau des Palestiniens devraient être respectés. Les discours sur le respect des droits à l'eau palestiniens comme étape préliminaire à tout nouveau projet sont caractéristiques des ONG palestiniennes (Zeitoun, 2008 : 80). Dans un second temps, la solution peut devenir technique : il s'agit alors d'acheminer des ressources en eau vers la bande de Gaza.

Concernant le projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte, les ONG adoptent deux types de positions distinctes. Une partie d'entre elles développe une représentation environnementaliste du problème et des solutions à apporter tandis que l'autre partie propose une représentation technique. Les entretiens ont été réalisés avant la signature de l'accord tripartite entre Israël, l'AP et la Jordanie le 9 décembre 2013. Selon les termes de ce *Memorandum of Understanding*, une usine de dessalement va être construite à Aqaba en Jordanie qui alimentera la mer Morte ; Israël va augmenter les décharges d'eau du lac de Tibériade vers la Jordanie ; Mekorot va vendre entre 20 et 30 millions de mètres cube d'eau par an à l'AP pour alimenter la Cisjordanie. Ainsi, si Feitelson et Rosenthal (2012) notent une perte de pouvoir de Mekorot, ce constat est à nuancer puisqu'elle gagne de nouveaux marchés palestiniens. Comme nous allons le détailler ci-dessous, il est intéressant de constater que, malgré les désaccords des ONG, cet accord a été signé par l'AP. Les relations entre l'AP et les ONG sont concurrentielles, l'AP aimerait placer les ONG sous son giron. Dans le cas présent, elle prend une décision importante sans tenir compte des oppositions de la société civile.

L'ONG FOEME (*Friends of the Earth Middle East*) qui regroupe des environnementalistes Palestiniens, Israéliens et Jordaniens a conduit une étude indépendante sur les impacts socio-

économiques et environnementaux du projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte. Elle soulève un certain nombre de questions (entre autres : Quels seront les impacts des prélèvements sur le golf d'Aqaba ? De nouveaux micro-organismes vont-ils se développer du fait du mélange entre les eaux de la mer Rouge et de la mer Morte ? Est-ce que la gestion de la production d'eau dessalée sera confiée à des acteurs privés ? Les décisions concernant le projet seront-elles prises en concertation avec les ONG, les communautés locales et les experts ?⁵²⁵). Ainsi, pour FOEME, le projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte, soutenu par la BM, est le moins désirable tant en terme de coût financier que pour ses impacts environnementaux et économiques⁵²⁶. La position de FOEME promeut la réhabilitation du Jourdain en amont qui permettrait de stabiliser le niveau de la mer Morte. La position de l'ONG est environnementaliste au sens où elle défend la préservation de l'environnement. L'ONG *Ma'an Development Center* a également produit un rapport développant son point de vue sur le projet. Elle soulève diverses questions comme le risque de contamination par l'eau salée des ressources en eau des aquifères, les impacts sur la biodiversité de la mer Rouge, les impacts du mélange des deux types d'eau salée, les risques sismiques, etc. *Ma'an Development Center* considère que le projet pour sauver la mer Morte doit également avoir pour objectif la réhabilitation du Jourdain. Elle considère que le projet est « contre nature » et qu'il ne s'attache pas aux causes du problème à savoir les politiques de l'eau israéliennes, jordaniennes et syriennes :

*« The proposed Red-Dead project is an effort to combat nature. It is an attempt, in other words, to remedy the consequences of Israeli, Jordanian, and Syrian water policies without altering any of the destructive behaviour. »*⁵²⁷

Elle dénonce la dimension politique du projet qui serait bénéfique à Israël :

*« In addition to significant environmental concerns, the proposed canal also has major political dimensions that are being overlooked. The construction of the canal would give Israel major control over the sustainability of the Dead Sea, part of which, according to international law, is located in occupied Palestinian land. This project would likely result in the enhancement of Israeli industry and tourism in the Dead Sea region, thus reinforcing the Israeli occupation of the West Bank. »*⁵²⁸

À l'inverse leur solution vise à restaurer un état qui serait « naturel », elle est décrite comme durable et « bonne pour l'environnement » (*environmentally-friendly*) :

⁵²⁵ Voir le site Internet de FOEME : http://foeme.org/www/?module=projects&record_id=51, consulté le 08/04/2014.

⁵²⁶ FOEME, *Comments of EcoPeace/Friends of the Earth Middle East to World Bank Public Hearings concerning Red Dead Conduit Project*, February, 2013, Amman, Jerusalem and Ramallah.

⁵²⁷ Ma'an Development Center, *Destructive environmentalism. The impacts of the proposed environmental initiatives regarding the Dead Sea*, 2011, p.19.

⁵²⁸ Ibid.

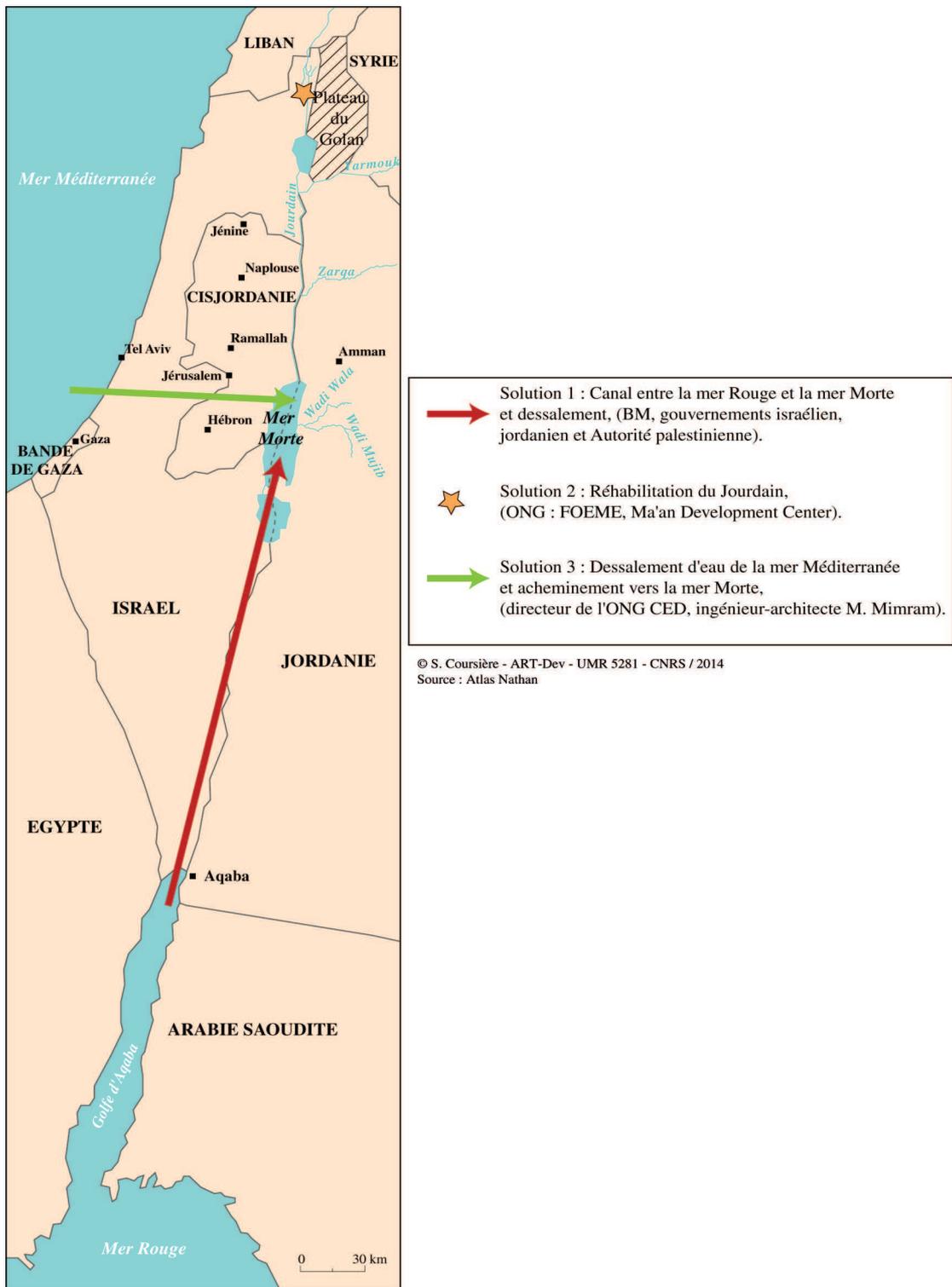
*« Alternatively, the best means to rehabilitate the Dead Sea, in our opinion, is to simply restore the natural sustainability of the Jordan River. »*⁵²⁹

Madame M, gestionnaire au sein de l'ONG *Center for Environmental Diplomacy in Palestine* (CED)⁵³⁰, explique que son chef a proposé un projet intitulé Med-Dead qui relirait la mer Méditerranée à la mer Morte⁵³¹. Il fait penser au projet de l'ingénieur architecte Marc Mimram qui propose de construire un pont entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. Ce projet Med-Dead prévoit une usine de dessalement et une usine hydroélectrique qui générerait de l'électricité. Cette proposition explique qu'elle a pour avantage de proposer un projet plus court qui part du niveau zéro pour atteindre le niveau zéro, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de dénivelé. Au contraire, les points négatifs du projet de canal entre la mer Rouge et mer Morte sont soulevés. Tout d'abord, les craintes portent sur les effets non connus de la réaction chimique que va entraîner la rencontre entre les deux eaux de la mer Rouge et de la mer Morte (Est-ce que cela va contribuer à la formation d'algues?). Ensuite, le projet est étiqueté « projet pour la paix », or il ne bénéficierait pas aux Territoires palestiniens mais à Israël et à la Jordanie. Les auteurs du projet Med-Dead craignent que le projet Red-Dead ne permette pas à la mer Morte d'atteindre son niveau originel. Le coût du projet est également dénoncé. Enfin, les auteurs de ce projet expliquent que le projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte va consommer de l'électricité pour faire monter l'eau, puisque quand celle-ci redescendra elle produira de l'électricité qu'elle aura donc déjà consommée en amont. C'est le chef de Madame M, basé aux États-Unis qui a imaginé ce projet. De son côté, elle se qualifie comme « environnementaliste » et pense que la meilleure solution serait de réhabiliter le Jourdain en amont et de réduire les quantités d'eau prélevées notamment par Israël. Le projet de désalinisation de l'eau de mer produit trop de déchets et pose de sérieux problèmes environnementaux. Elle ajoute que ces projets peuvent mettre des années à être mis en place et qu'elle préfère des projets à plus petite échelle qui sont effectivement réalisables. Nous percevons ici deux positions différentes : la première, très techniciste, considère que les problèmes environnementaux peuvent être résolus par la mise en œuvre de grands projets techniques et la seconde, environnementaliste, estime que les problèmes environnementaux peuvent être réglés par une modification des politiques environnementales responsables des dégradations.

⁵²⁹ Ibid., p.20.

⁵³⁰ Entretien réalisé le 06/12/2012 à Ramallah.

⁵³¹ Site Internet du projet Med-Dead : http://meddead.org/MedDead_Project.html, consulté le 31/03/2014.



Carte 10-Différentes solutions pour "sauver la mer Morte".

Les ONG dénoncent ici aussi la dimension politique du projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte. Étiqueté « projet pour la paix », celui-ci conférerait plus de pouvoir à Israël sur la mer Morte et renforcerait l'occupation. Ce projet conférerait plus de pouvoir à Israël en tant qu'État mais également à certains groupes d'intérêts au sein de l'État. Selon les acteurs de la société civile, le problème est environnemental et politique. Les politiques de gestion de l'eau des États riverains en amont de la mer Morte sont responsables de sa dégradation. Ces acteurs dénoncent la dimension politique des grands projets d'aménagement. Les propositions alternatives au canal entre la mer Rouge et la mer Morte (celle de l'ingénieur-architecte Marc Mimram et du directeur de l'ONG *Center for Environmental Diplomacy in Palestine*) ne peuvent être associées aux positions des ONG, ce sont des propositions individuelles qui illustrent l'envie d'individus de participer à la résolution du conflit au Moyen-Orient et, d'une certaine façon, de marquer l'histoire.

Dans les projets étudiés, il y a un désaccord quant aux origines des problèmes et donc quant aux solutions à mettre en œuvre pour les résoudre⁵³². Les projets répondent à une politique d'augmentation de l'offre, les ressources en eau de la mer sont perçues comme infinies. Teschner, Garb et Paavola (2013) étudient la manière dont les technologies ont influencé les politiques publiques de gestion de l'eau israéliennes. Les expérimentations pour dessaler l'eau commencent à partir des années 1960. En 2005 la première usine de dessalement à grande échelle est construite. L'adoption de cette technologie représente un changement de régime : la fin de la rareté des ressources en eau écarte toute autre solution (préservations des ressources, collecte des eaux de pluie, réutilisation des eaux domestiques, etc.). Selon les termes de Teschner, Garb et Paavola, ce nouveau régime permet un déplacement de la réalité géopolitique : « *Having a desalination plant under Israeli control as a solution to the Palestinian water scarcity problems also displaces the familiar Israeli–Palestinian disagreement on "water rights" onto more technical lines.* » (2013 : 100) La définition du problème en une question technique de quantité d'eau disponibles conduit à l'adoption de la solution des usines de dessalement. Le cadrage du problème est réalisé en vue de l'adoption d'une solution disponible à mettre en place (Peters, 2007 : 58). La promotion d'une solution technique où les quantités d'eau disponibles sont, en théorie, infinies, permet de ne pas résoudre la question du partage des ressources en eau entre Palestiniens et Israéliens. Ce paradigme est également celui dans lequel s'inscrivent l'AP et les bailleurs de fonds. Les ONG mettent en lumière la dimension politique de ces projets d'infrastructure. Elles participent à la politisation des

⁵³² Zeitoun (2008 : 117-120) présente un projet d'usine de dessalement de l'eau de mer qui devait être construit à Hadera et fournir de l'eau pour les Israéliens et pour les Palestiniens *via* Tulkarem. Ce projet répond aux discours israéliens visant à répondre aux besoins en eau des Palestiniens en évitant la question des droits à l'eau des Palestiniens.

enjeux définie par Lagroye comme « [...] *une requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités* » (2003 : 360-361). Elles définissent les questions liées à la gestion de l'eau comme des problèmes politiques et non comme des problèmes techniques, permettant ainsi une remise en cause des solutions proposées et la proposition de nouvelles solutions. Les différentes positions entre les ONG et l'AP reflètent leurs relations concurrentielles.

1.2-Les relations concurrentielles entre les ONG et l'AP

Le rôle joué par les ONG dans la gouvernance ou dans les processus de démocratisation a beaucoup été étudié (dans les pays en développement : Peet et Watts, 1993, 2002, dans le monde arabe : Ben Néfissa et al., 2004 ; dans les Territoires palestiniens : Challand, 2006). Abu-Sada et Challand (2011) étudient le rôle des ONG dans la fabrique de l'action publique. Ils soulignent les « relations à géométrie variable » des ONG avec la chose publique, analysées simultanément comme des contre-pouvoirs, des laboratoires du développement d'une contre-société ou des acteurs de la démocratisation ou bien, à l'inverse, elles sont perçues comme un instrument de l'État ou des bailleurs pour promouvoir leurs politiques. Chatelard (2011) dissèque l'impact des nouveaux paradigmes néo-libéraux et de la nouvelle gestion publique à travers l'analyse de trois cas d'étude portant sur la biodiversité au Liban, en Syrie et en Jordanie. Elle note qu'il n'y a pas de concurrence avec l'État mais au contraire, une certaine complémentarité. Forsyth (2007), à travers l'étude de mobilisations environnementales en Thaïlande, pose la question suivante : « Est-ce que les ONG dans les pays en développement sont un signe de démocratisation ? ». Un indicateur important selon lui, est la participation aux mobilisations des classes sociales les moins favorisées. Il conclut qu'en Thaïlande, les mouvements environnementaux ont été une force de démocratisation à la fois par la création d'arènes où l'on peut critiquer l'État et en se diversifiant et en devenant plus inclusives. Cependant, selon Forsyth, ils ne peuvent être qualifiés de nouveaux mouvements sociaux car ils ne revendiquent pas de dépasser les intérêts de classe. Challand (2006) pense que la société civile palestinienne doit être définie à l'aune de son autonomie (notamment vis-à-vis des bailleurs de fonds). Ce critère doit être ajouté à la définition classique de la société civile et de son rôle dans le processus de démocratisation à travers le développement du pluralisme. Si les ONG environnementales palestiniennes participent à une démocratisation de la société palestinienne, c'est

effectivement par la création d'arènes de discussions où elles critiquent les projets soutenus par l'AP et peu par la participation de toutes les classes sociales aux mobilisations. En critiquant ces projets, elles critiquent l'ordre social constitué par l'AP et les bailleurs.

Pour comprendre les relations entre les ONG et l'AP ou, au départ, avec l'OLP il convient de revenir sur l'histoire du développement des ONG palestiniennes depuis la première Intifada. Robinson (1997) la décrit comme une mobilisation à la fois contre l'occupation mais également contre les élites palestiniennes traditionnelles. La mobilisation se déploie en dehors du contrôle de l'OLP. Celle-ci marginalise les élites de la première Intifada afin de consolider le pouvoir de l'AP. Les ONG créées durant cette période sont perçues comme des concurrentes par les membres de l'OLP puis par l'AP. Abu-Sada (2007) note la particularité du contexte palestinien par rapport à d'autres États arabes où le secteur associatif a un rôle important depuis les années 1980. En l'absence d'État, les associations sont chargées d'aider la population. En effet, au départ, l'OLP était plus orientée vers les mobilisations et la lutte armée que vers la création d'institutions (Selby, 2003 : 146). Avec les accords d'Oslo et la création de l'AP, le rôle des ONG change. Selby (2003 : 154) souligne les dimensions politiques de ces désaccords entre l'AP et les ONG où l'AP serait « aux mains du Fatah » tandis que les ONG seraient « toutes communistes ». Abu-Sada (2007) étudie les « luttes d'influence et de légitimité » entre l'AP et les ONG. Elle étudie particulièrement les relations entre l'ONG PARC et le ministère de l'Agriculture. Cette dernière existait bien avant la création du ministère de l'Agriculture en 1995. Par ailleurs, comme nous l'avons signalé en amont, le directeur de PARC est devenu ministre de l'agriculture. Nous pouvons légitimement nous demander si l'ONG PARC peut survivre sans son « chef »⁵³³. Dans ce cas, si l'AP « aspire » les compétences des ONG, nous pouvons nous demander si la concurrence n'est pas néfaste pour celles-ci. Par ailleurs, sans cette concurrence, l'AP n'aurait sans doute pas été intéressée par le profil du directeur de PARC. N'y-a-t-il pas également une « stratégie de concurrence » qui serait favorable à l'AP ainsi qu'à certains individus dont les ambitions personnelles en termes de carrière les conduiraient à vouloir un poste au sein de l'AP ? De surcroît, au-delà de la concurrence entre les ONG et l'AP, la compétition entre les ONG ne doit pas être oubliée. Ainsi, par exemple, la crise en Syrie peut conduire à une réallocation de l'aide internationale et à une réduction de l'aide destinée aux Territoires palestiniens, ce qui engendrerait un accroissement de la concurrence entre les ONG palestiniennes.

⁵³³ Pour compléter la typologie des ONG présentée en début de chapitre (ONG de plaidoyer et ONG de développement) nous pouvons ajouter les ONG qui servent de tremplin à des intérêts personnels.

Du fait de cette temporalité où certaines ONG sont établies avant la création de l'AP, nous retrouvons le même type de relations complexes dans d'autres domaines comme celui de la gestion de l'eau. Ainsi, Jad Isaac, directeur de l'ONG ARIJ⁵³⁴, explique qu'au moment du processus de paix son ONG (ARIJ) était le « *focal point* » pour les questions de gestion de l'eau et que le poste de ministre de l'environnement lui aurait été proposé mais qu'il l'aurait refusé. Ce récit n'est pas exempt de l'« illusion biographique » (Bourdieu, 1986) au sens où l'enquête n'est pas neutre lorsqu'il raconte les événements passés et dans la mesure où il recherche une logique dans la description de son parcours. En plus de cette dimension, il y a aussi une dimension de stratégie dans le discours de l'interviewé pour expliquer *a posteriori* l'histoire et s'ériger en figure incontournable du secteur environnemental palestinien. Affirmer qu'il a refusé le poste de ministre de l'environnement lui permet d'expliquer ses désaccords avec l'AP et de mettre en avant les spécificités de la société civile. Il explique que, lors de la création de l'AP, son ONG créée dans les années 1990 a partagé ses informations, ses données avec l'AP. L'antériorité des ONG est constamment rappelée. Il ajoute que son ONG réalise autant de travail qu'un ministère. De plus, la concurrence peut également s'illustrer par l'absence des ONG dans le processus de rédaction de la loi sur l'eau de 2002 (Zeitoun, 2008 : 74). Abu-Sada pressent un changement dans la place accordée aux ONG par les bailleurs de fonds : « *Les donateurs passent régulièrement directement par les ONG sans en référer au ministère, même si cette pratique a tendance à disparaître, dans le nouveau contexte de réforme des institutions de l'AP, soutenue par la communauté des bailleurs de fonds.* » (2007 : 188) L'étude des relations entre PARC et le ministère de l'Agriculture se situe entre les années 1983-2005. Si les accords d'Oslo représentent au départ une manne financière pour les acteurs de la société civile, ils sont également le point de départ d'une attention croissante des bailleurs de fonds envers la construction étatique palestinienne *via* le soutien à l'AP (voir Chapitre 3). Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les bailleurs de fonds travaillent avec l'AP et avec la société civile afin de pouvoir modifier l'orientation de leurs fonds au gré des événements politiques.

Les relations entre les ONG et l'AP sont toujours marquées par une concurrence de légitimité et de captation de la rente du développement. Le président par intérim du ministère des Affaires environnementales au moment de l'enquête, Jameel M'tour⁵³⁵, explique les relations du ministère des Affaires environnementales avec les ONG et illustre ainsi ces rapports concurrentiels :

⁵³⁴ Entretien réalisé le 19/05/2012 à Bethléem.

⁵³⁵ Entretien réalisé le 30/01/2012 à Ramallah.

« We have many activities with NGOs and we try to encourage the NGOs to work on environmental protection and climate change, biodiversity, natural reserves and so on. Always we ask them not to duplicate the work. Sometimes you see twice the same project, it's a waste. We try to organise the priorities because it's good to, not to implement different times the same project. So NGOs cooperate with us but some don't refer to us, don't consult us. We give the endorsement for each NGO to have access to funds. Sometimes they are sending us their reports, not all of them, not every time. »

L'enquêté dénonce l'action des ONG qui n'est, selon lui, pas coordonnée. Il souhaite que le ministère contrôle les ONG. De leur côté, les ONG, défendent leur particularité, leur connaissance du terrain et la richesse des informations qu'elles détiennent. Ainsi, à titre d'exemple, une employée de l'ONG *Palestinian Hydrology Group*⁵³⁶ explique que l'APE n'a pas de capacité d'action et de contrôle, que les ONG sont plus fortes, plus structurées, qu'elles détiennent les informations et les bases de données. Elle rappelle que les ONG « étaient là avant » le gouvernement. La concurrence entre l'AP et les ONG est toujours réelle, néanmoins, du fait de l'attention des bailleurs de fonds focalisée sur l'AP, le rapport de force semble pencher vers les autorités centrales. À titre individuel, les membres des ONG et de la société civile sont plus libres de s'exprimer quant à l'ordre social établi conjointement par les bailleurs de fonds et l'AP, ils sont donc plus critiques quant aux politiques mises en œuvre, au fonctionnement de l'AP et à la solution à deux États comme solution au conflit israélo-palestinien.

Ainsi, un employé de l'ONG *Land research center*⁵³⁷ explique que les Palestiniens pensent que la solution à deux États n'est pas plausible, qu'ils ne sont pas dupes vis-à-vis des accords d'Oslo et qu'ils savent que le gouvernement est un intermédiaire d'Israël. Un chercheur de l'Université de Naplouse⁵³⁸ explique qu'il est pour la solution à un État. Il est en faveur de la solution de la paix pour les Palestiniens. Il part du constat que les Israéliens ne vont pas partir, qu'ils sont leurs voisins, que les Palestiniens ne vont pas non plus partir alors, même s'ils ne s'« aiment » pas, il faut vivre ensemble pour la paix. Il poursuit et explique que pour avoir un État, il faut les piliers d'un État or ils n'existent pas ; la création de l'État palestinien n'est donc à ce jour pas possible. Son explication pose la question de ce que sont les piliers de l'État. Radi (2002) explique que, pour compenser l'absence d'État sur le terrain, l'AP a insisté dès la fin des années 1980 et surtout après les accords d'Oslo, et du fait de ceux-ci, sur les éléments symboliques de la souveraineté étatique : les drapeaux,

⁵³⁶ Entretien réalisé le 14/05/2012 à Ramallah.

⁵³⁷ Entretien réalisé le 02/05/2012 à Hébron.

⁵³⁸ Entretien réalisé le 20/05/2012 à Naplouse.

les timbres, les passeports, les documents administratifs à en-tête officiel, les personnalités politiques qui obtiennent des titres officiels, etc. Mais l'AP ne dispose toujours pas d'une monnaie propre, ne contrôle pas les frontières, ne gère pas la sécurité, ne garantit pas de libre circulation de ses ressortissants. Nous pouvons supposer que l'enquêté fait référence à ce fossé entre les attributs symboliques de la souveraineté et la souveraineté entendue comme le contrôle par l'État de son territoire. Un autre chercheur de l'université de Birzeit⁵³⁹ explique que ses amis le félicitent pour la reconnaissance de la Palestine comme État non-membre de l'ONU (le 29 novembre 2012) sur le réseau social Facebook mais il considère que cela ne changera rien. Sa position fait également état d'un décalage entre ce qui correspondrait à un État symbolique et un État sur le terrain. Le directeur de l'ONG ARIJ⁵⁴⁰ a un avis moins tranché. Il est en faveur de la solution à deux États avec les frontières de 1967 car il ne souhaite pas que les Palestiniens soient des « citoyens de seconde classe ». Les positions des enquêtés vis-à-vis de la création de l'État palestinien sont diverses. Aucune ne correspond ou n'approuve la proposition que constitue le processus d'étatisation actuel de l'AP.

Selby (2003 : 21) analyse le conflit israélo-palestinien concernant les ressources en eau et identifie trois types de discours au sujet de la « crise de l'eau » : le discours écologique, le discours technique et le discours politique. Le discours écologique pose le constat d'une inadéquation entre la population et les ressources naturelles. Le discours technique dénonce des problèmes de gestion et d'inefficacité. Enfin, le discours politique considère que la « crise de l'eau » est le résultat d'inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles. Comme nous pouvons le voir dans le tableau 14, les discours techniques et politiques peuvent être identifiés, cependant nous ne retrouvons pas dans les discours des enquêtés le discours écologique. Ce tableau synthétise les représentations des différents acteurs en présence. L'identification du problème par les différents acteurs permet la mise en lumière de trois types de discours : environnementaliste, technique et politique. Précisons que ces résultats sont une typologie, les discours des acteurs peuvent emprunter à plusieurs des discours-types. Ce tableau fait état des différences entre les décideurs nationaux et internationaux et les ONG dans leurs représentations des origines des problèmes, des solutions proposées, des ressources en eau, des Territoires palestiniens, du conflit et de la solution à deux États. Il démontre les différentes co-constructions de l'ordre social et de l'ordre naturel à l'échelle palestinienne.

⁵³⁹ Entretien réalisé le 10/12/2012 à Birzeit.

⁵⁴⁰ Entretien réalisé le 19/05/2012 à Bethléem.

| | | | |
|---|--|---|---|
| | Bailleurs de fonds et APE | ONG | |
| Représentation des enjeux environnementaux | Technique | Environnementaliste | Technique |
| Origine du problème | Technique | Politique | |
| Solutions à apporter | Techniques (production de nouvelles sources d'eau) | Préservation de l'environnement et respect des droits palestiniens | Techniques (transfert de quantité d'eau) et politique (respect des droits palestiniens) |
| Ressources en eau | Dessalement ressources potentiellement infinies | Eaux de surface et souterraines | |
| Effets induits et indirects pour les Territoires palestiniens | Bande de Gaza → Égypte Cisjordanie → Jordanie | Unité et continuité | |
| Conséquence au regard du conflit | Statu quo | Doit être résolu, les accords d'Oslo doivent être respectés = étape n°1 | |
| AP et solution à deux États | Soutien | Critique | |

Tableau 14: Gestion de l'eau : co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel à l'échelle palestinienne.

Source : Klervi Fustec, 2014.

À partir de l'exemple de deux grands projets d'infrastructure pour la gestion de l'eau (l'usine de dessalement pour la bande de Gaza et le canal entre la mer Rouge et la mer Morte) nous avons montré la différence entre les ONG et l'AP. Les ONG se positionnent contre ces projets. Si toutes les ONG ne se représentent pas les enjeux environnementaux de la même manière, elles identifient

toutes l'origine des problèmes comme étant politique. Elles dénoncent donc des projets dits « techniques », en réalité politiques. Elles dénoncent également les impacts de ces projets sur l'environnement. La dimension politique de ces projets réside dans la consolidation du statu quo. Selon les ONG, les problèmes d'accès à l'eau potable dans la bande de Gaza ou de disparition de la mer Morte sont des problèmes politiques. Il convient de résoudre dans un premier temps ces questions politiques, c'est-à-dire de reconnaître les droits à l'eau palestiniens, leurs droits sur le territoire de la mer Morte et de modifier les politiques de gestion de l'eau en amont de celle-ci. Ensuite, dans un second temps, des solutions techniques peuvent être envisagées. Dans le cas de la bande de Gaza plusieurs acteurs évoquent le transfert de ressources en eau de la Cisjordanie vers la bande de Gaza. Par le développement de la technologie du dessalement et son imposition comme une solution inévitable, la question des droits à l'eau palestiniens peut être occultée. La question de la quantité des ressources en eau disponible devient caduque, les ressources en eau salée étant décrites comme illimitées. Les divergences autour de ces projets illustrent les relations concurrentielles entre l'AP et les ONG. La construction de l'ordre social et de l'ordre naturel sont conjointes. Les choix technologiques ne sont pas neutres, ils reflètent des représentations de la société et de l'environnement.

Ferguson (1990) a montré que, dans le cas des politiques de développement au Lesotho, les discours technicistes dépolitisaient les enjeux socio-politiques. Qu'il s'agisse des promoteurs des grands projets d'infrastructure ou de leurs opposants, les positions de l'ensemble des acteurs sont politiques et correspondent à la fois aux représentations des acteurs de l'ordre social et de l'ordre naturel. Les acteurs de la société civile qui dénoncent la dimension politique des grands projets, décrits par leurs promoteurs comme techniques, formulent des propositions « environnementalistes » reflétant leurs représentations de l'ordre social et de l'ordre naturel. Comme nous l'avons montré dans le chapitre 4, les savoirs scientifiques sont des construits socio-politiques, il en va de même pour les solutions proposées par les acteurs qui se décrivent comme environnementalistes et, ce faisant se positionnent comme les acteurs qui savent ce qui est « bon pour la nature ». Adams (2009 : 328-329) fait référence au « *development from above* », technocratique et *top down*, pour caractériser le développement avant les années 1990. Ensuite, il considère que, face aux critiques, le développement a du se transformer, intégrer la participation, il est alors plus *bottom up*, décentralisé et basé sur le développement des communautés, c'est le « *development from below* ». Le développement passerait alors de projets de grande taille à des projets à petite taille. Dans cette section, nous avons montré que les grands projets de

développement n'ont pas disparu. Nous faisons plutôt l'hypothèse d'une cohabitation des deux « types » de développement par le haut et par le bas. Nous verrons dans la section 2 que les questions climatiques, l'identification des problèmes engendrés par le changement climatique ainsi que des solutions à mettre en œuvre, illustrent également des divergences entre l'AP et la société civile.

Section 2-Le changement climatique : entre adaptation et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Nous avons étudié dans le chapitre 6 la prise en charge conjointe du problème climatique par les décideurs nationaux et internationaux dans les Territoires palestiniens sous l'angle de l'adaptation. Dans le chapitre 7, nous avons étudié le cadrage du problème climatique par l'AP par les injustices naturelles et politiques qui touchent les Territoires palestiniens. Il s'agit ici d'étudier les représentations des ONG ou de la société civile, du problème climatique et des solutions à apporter. Newell (2006) étudie spécifiquement le rôle des acteurs non-étatiques, dont les groupes environnementaux, dans la fabrique des politiques internationales du climat. Notre objectif est d'étudier les représentations du changement climatique de la société civile au niveau palestinien. Plusieurs études ont montré que tous les acteurs ne perçoivent pas le changement climatique de la même manière (Bäckstrand et Lövbrand, 2007 ; Jasanoff, 2011 ; Vlassopoulos, 2012). Dès les premières négociations en 1990, les divergences fondamentales entre les parties sont mises en exergue (Adams, 2009 : 102). Dans les arènes internationales de négociations autour du changement climatique (UNFCCC, Kyoto), Bäckstrand et Lövbrand (2007 : 124) analysent la manière dont trois méta-discours sur la gouvernance environnementale globale sont en compétition : « *Green governmentality refers to science-driven and centralized multilateral negotiation order, associated with top-down climate monitoring and mitigation techniques implemented on global scales. Ecological modernization, on the other hand, represents a decentralized market order that aims to provide flexible and cost-optimal solutions to the climate problem. The civic environmentalism discourses includes radical and more reform-oriented narratives that challenge and resist the dominance of the two former discourses.* » C'est dans les années 1990 que le discours de la *gouvernementalité verte* fixe les négociations autour des réductions des émissions. Ensuite, avec la signature du Protocole de Kyoto, la modernisation écologique oriente les négociations vers le marché carbone, visant toujours à réduire les émissions.

Dans les discussions post-2012, la participation des pays en développement les plus émetteurs de gaz à effet de serre (Chine, Inde, Brésil) à la réduction des émissions fait l'objet de discussions et de débats. Ce sont les défenseurs de l'environnementalisme civique qui mobilisent la question de l'adaptation lors des négociations. Cette position est à la fois réformatrice par rapport aux discours dominants sur la réduction des émissions néanmoins, nous verrons également que le G77 et les pays en développement instrumentalisent la question de l'adaptation. Vlassopoulos (2012 : 105) distingue deux grandes définitions du changement climatique. La première vise à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre afin de préserver l'environnement, la seconde, anthropocentrique, insiste sur l'adaptation. Pour l'UNFCCC la priorité est la réduction des émissions. Le G77 et les pays en développement sont les acteurs soutenant une définition anthropocentrique du changement climatique. Vlassopoulos travaille sur les représentations des différentes communautés épistémiques au niveau international. Nous partons de cette analyse pour étudier les différentes représentations du changement climatique dans les Territoires palestiniens. Cette section est consacrée à l'analyse des ONG et de la société civile, à leur représentation du problème climatique et aux solutions proposées pour y faire face. L'objectif est de comparer la position de la société civile avec celle des décideurs nationaux et internationaux afin de comprendre comment les identités, les représentations du problème climatique, les solutions à apporter et l'échelle d'action sont liées.

2.1-Demander un engagement de la part de l'AP en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre

À partir des années 1980 les ONG et mouvements sociaux environnementaux commencent à s'intéresser aux questions environnementales globales dont le changement climatique. Auparavant, elles se focalisaient sur des problèmes plus locaux comme la pollution de l'eau, de protection des espèces en danger, etc. (Lipschutz et McKendry, 2011). La structuration des ONG et des mouvements sociaux s'intéressant au changement climatique est liée à la mise en place de la CAN (*Climate Action Network*) en 1989 par WWF (*World Wide Fund for nature*), Greenpeace, les Amis de la Terre et d'autres organisations (Faraco, 2006). Au moment de notre travail empirique, peu d'acteurs de la société civile palestinienne se sont emparés de la question du changement climatique. Les deux principaux sont l'ONG *Ma'an Development Center* et le mouvement social : *Arab Youth Climate Movement-Palestine*. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 7, les études sur le changement climatique dans les Territoires palestiniens portent majoritairement sur les effets sectoriels de celui-ci mais très peu sur le phénomène du changement climatique en tant que tel.

Une des seules ONG palestiniennes à avoir travaillé sur le changement climatique dans les Territoires palestiniens est *Ma'an Development Center*, à travers le rapport rédigé par George Kurzom pour la COP18 de 2012⁵⁴¹. Les objectifs de ce rapport sont de trois ordres : contribuer aux recherches sur le changement climatique, discuter des politiques et stratégies existantes et faire des recommandations en la matière et enfin, proposer des idées et des solutions pour réduire les émissions de gaz carbonique et favoriser l'usage des énergies alternatives. À l'échelle palestinienne, il insiste sur le rôle de l'armée israélienne dans les dommages environnementaux dans les Territoires palestiniens et sa responsabilité des émissions de gaz à effet de serre :

*« Although emissions from the region account for less than 1% of total greenhouse gas emissions in the world, Israel's share of this 1% is the largest. Israel emits 11.8 tons of greenhouse gas per capita per year, which is more than the per capita average in European countries (10.5 tons). In contrast, the total of Palestinian emissions of greenhouse gas and especially carbon dioxide in the West Bank and Gaza Strip were approximately 1.03 tons per year per capita. »*⁵⁴²

Il dénonce la politique militaire israélienne, responsable selon lui d'une grande partie des émissions israéliennes et par ailleurs, la plus grande menace de pollution atmosphérique dans les Territoires palestiniens. Néanmoins, il souligne également le rôle des Palestiniens dans les dégradations environnementales même si elles sont moins conséquentes que les dégradations israéliennes :

*« In the occupied Palestinian territories (oPt), destructive practices of the Israeli military and government harm environment. However we must not lose sight of Palestinians' role in polluting the environment, even if this factor is small compared with the degradation resulting from Israeli practices. »*⁵⁴³

Dans le chapitre 7 nous avons expliqué les processus d'instrumentalisation du changement climatique par l'AP. Dans ce rapport, l'ONG *Ma'an Development Center* articule également la question du changement climatique à celle du conflit.

Concernant le bilan de la situation globale, ce rapport s'inscrit dans les discours des pays en développement (G77 et la Chine) rappelant que les pays développés doivent assumer la plus grande responsabilité dans le changement climatique. Il dénonce le fonctionnement du régime climatique

⁵⁴¹ Kurzom George, *Climate change in the Arab countries, Defense and confrontation mechanisms. The Palestinian case*, Ma'an Development Center, 2012.

⁵⁴² Ibid., p.16.

⁵⁴³ Ibid., p.5.

actuel et accuse les différentes conférences internationales d'avoir remis à plus tard un problème dangereux. Cette position correspond à l'*environnementalisme civique* car il vise une réforme du système et résiste au paradigme dominant (Bäckstrand et Lövbrand, 2007 : 124). Sur la question des liens entre développement et changement climatique, sa position rejoint également celle des pays en développement. En effet l'un des points cruciaux est l'articulation entre changement climatique et développement durable :

*« In the absence of serious efforts to find low-emission development paths, the poor would be limited in and maybe even deprived of their right to development. »*⁵⁴⁴

À la différence de la position du Ministère des affaires environnementales, il y a une volonté de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de chercher des solutions pour y parvenir. Selon George Kurzom, les sources palestiniennes de pollution sont : les carrières, les industries, les véhicules, la consommation d'énergie, la combustion des déchets solides⁵⁴⁵. Il considère donc que, même si les pays industrialisés sont les principaux responsables du changement climatique, cela n'empêche pas les pays en développement de participer à la réduction des émissions :

*« Even though industrialized countries bear the primary responsibility to reduce global greenhouse emissions as they contribute to them most, this does not mean poor countries are not required to reduce their emissions. »*⁵⁴⁶

Néanmoins, cela doit s'accompagner d'une renégociation entre le « nord » et le « sud ». En effet, selon l'auteur, le « nord » ne peut stabiliser le climat sans l'engagement du « sud » et, le « sud » ne peut faire cet engagement si cela remet en cause son développement. Les émissions de subsistance et les émissions de luxe ne peuvent être comptabilisées de la même manière :

*« Should we count "survival" and "luxury" emissions in the same way ? [...] We argue that they should not be, that these different types of emissions are of a fundamentally different nature. »*⁵⁴⁷

La position de l'ONG *Ma'an Development Center* correspond aux préoccupations des pays en développement. Même si les pays du « sud » ne sont pas un bloc monolithique, des points communs peuvent être mis en avant (Kartha, 2011). Ils sont de trois ordres : le respect du principe d'équité et de responsabilité commune mais différenciée (distinction entre émissions de luxe et de subsistance et prise en compte des facteurs historiques), la prise en considération du fait que les pays les plus

⁵⁴⁴ Ibid., p.28.

⁵⁴⁵ Ibid., p.19.

⁵⁴⁶ Ibid., p.27.

⁵⁴⁷ Ibid., p.29.

pauvres sont les moins à même de s'adapter, ils seront les plus touchés mais sont les moins responsables et enfin ils sont exclus du mécanisme du marché du carbone (Najam, Huq et Sokona, 2003). L'argument principal est que la prise en charge du problème climatique ne doit pas être un frein au développement. Ces acteurs considèrent qu'il faut réfléchir à d'autres voies de développement faiblement émettrices en gaz à effet de serre.

Le second acteur engagé dans la lutte contre le changement climatique est le mouvement social : *Arab Youth Climate Movement-Palestine* (AYCM). Il a été établi avec le soutien de IndyACT⁵⁴⁸, de 350.org⁵⁴⁹, du Réseau Action Climat (CAN : *Climate Action Network*) et de la campagne mondiale TckTckTck⁵⁵⁰. Le CAN est une organisation transnationale qui opère aux niveaux local, national ou international. Au niveau local, les groupes ou organisations membres mettent en place des projets et des initiatives d'éducation pour sensibiliser les populations aux comportements et pratiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (Lipschups et McKendry, 2011 : 375). Les membres du CAN ont également pour objectif d'influencer les gouvernements. Leur objectif final est de contenir l'augmentation du réchauffement climatique au-dessous des deux degrés. L'objectif des deux degrés est consacré lors de la COP15 de Copenhague en 2009 (Aykut et Dahan, 2011). Quelques mois avant la COP, l'organisation 350.org est créée et cadre la mobilisation autour de ce chiffre (Dahan et al., 2009). AYCM-Palestine regroupe des militants des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord :

*« A group of Arab environmental activists on climate change, taking part in the negotiations and carrying out actions and side events trying to influence the position of the Arab government in the negotiation processes and beyond. The Arab world has not yet put climate change on its political agenda, although the threats of climate change are starting to be a recurring phenomenon; with droughts, decreased precipitation, and floods directly affecting most Arab countries. Many young activists are strengthening their call on their governments to introduce adaptation strategies to combat and reduce climate change impacts. »*⁵⁵¹

AYCM-Palestine s'inscrit dans la ligne du mouvement régional, c'est une déclinaison du

⁵⁴⁸ ONG basée à Beyrouth qui met en œuvre des projets environnementaux, sociaux ou culturels. Pour plus d'informations, voir le site Internet de l'ONG : <http://www.indyact.org/about.php>, consulté le 01/04/2014.

⁵⁴⁹ Mouvement social international dont les objectifs sont de sensibiliser au changement climatique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour plus d'informations, voir le site Internet du mouvement : <http://350.org/>, consulté le 07/04/2014.

⁵⁵⁰ Campagne publique internationale sur le changement climatique, pour plus d'informations voir leur site Internet : <http://fr.tcktektck.org/>, consulté le 07/04/2014.

⁵⁵¹ Site Internet de Heinrich Böll Stiftung : <http://ps.boell.org/en/2012/12/03/why-i-am-going-doha-climate-conference-cop18-ecology>, consulté le 08/04/2014.

mouvement transnational. Nous pouvons résumer ainsi leur position sur le changement climatique : le climat est un bien commun, les pays du « nord » sont les grands responsables du changement climatique aussi, le principe de responsabilité commune mais différenciée doit s'appliquer. Cependant, les pays industrialisés ne doivent pas être les seuls à s'engager. Les pays producteurs de pétrole sont également responsables du changement climatique et doivent réduire leurs émissions et leurs extractions de pétrole. Tous les pays doivent jouer un rôle y compris les pays en développement, ils doivent fixer des plafonds d'émissions et mettre en place des mécanismes de développement propres dans leurs politiques énergétiques. Cette position entre en contradiction avec celle du ministère des Affaires environnementales. AYCM-Palestine se situe dans un environnement global et non d'opposition simple entre le « nord » et le « sud ».

Concrètement, le projet AYCM-Palestine a débuté au sein du « club écologique de jeunes » de l'Université de Naplouse. D'après la militante que nous avons rencontrée⁵⁵², ils étaient seulement sept au départ, en décembre 2012 ils sont une quarantaine. Si AYCM-Palestine compte une quarantaine de membres, nous estimons qu'une dizaine de personnes est réellement active. Une partie importante des militants est étudiante. Leur principal canal d'information et de communication est le réseau social Facebook. La langue qu'ils utilisent en priorité sur le réseau social est l'arabe. Ils commentent l'actualité internationale (lors des COP par exemple), régionale (intervention militaire israélienne dans la bande de Gaza par exemple), la politique de l'AP (*Climate change adaptation strategy and programme of action for the Palestinian Authority*) et les projets d'ONG plus locaux (COMET-ME : *Community Energy Technology in the Middle East*). Ils intègrent l'ensemble des échelles à laquelle la question climatique est mobilisée. La militante interviewée n'est pas engagée politiquement, elle se pose la question du lien entre la protection de l'environnement et l'existence de partis verts et aimerait qu'il existe un parti plus vert dans les Territoires palestiniens. Elle réalise des études en biologie et considère que les biologistes devraient être les personnes qui protègent l'environnement. Elle explique que dans les Territoires palestiniens, il y a toujours un lien entre l'environnement et la politique, elle souhaiterait qu'il soit envisageable de séparer les deux, que ce serait mieux si l'environnement était cantonné à une question technique. Nous retrouvons les liens établis dans le chapitre 4 entre une inscription disciplinaire en sciences de la nature et une représentation des questions environnementales comme apolitiques. Cette position est paradoxale puisque les mouvements sociaux sont une forme de participation politique non-conventionnelle au sens où elle n'est pas encadrée juridiquement. Dans le cadre de AYCM-

⁵⁵² Entretien informel réalisé le 12/12/2012 à Naplouse, complété par les articles de militants d'AYCM-Palestine sur le site Internet d'Heinrich Böll Stiftung.

Palestine, l'un des objectifs principaux est bien de peser sur la décision publique ; les militants participent donc à la vie politique palestinienne.

Ce mouvement social est intéressant car il met en lumière des changements importants dans l'organisation de la société civile. Lors de la première Intifada, les Palestiniens s'organisent et luttent contre l'occupant et contre l'ordre social établi par l'occupant et les notables traditionnels. Dès 1994, des ONG opportunistes, au sens où elles saisissent l'opportunité que représente la rente de l'aide internationale, se développent. Avec la seconde Intifada, les ONG ont de nouveau un rôle important pour palier la crise humanitaire. Aujourd'hui, ce type de mouvement social est caractéristique du contexte socio-politique. En effet, la date de création d'une ONG ou d'un mouvement social va avoir des conséquences directes sur ses objectifs, ses liens aux partis politiques et au pouvoir central. La notion de répertoire d'action développée par (Tilly, 1984) permet de situer historiquement une action collective. AYCM-Palestine réalise des actions de lobbying formelles (rendez-vous au Ministère de l'environnement par exemple) ou informelles (discussions lors des COP) afin d'influencer la décision publique. Lors des COP, les membres de AYCM-Palestine participent à des actions symboliques de médiatisation et de sensibilisation de l'opinion publique au problème climatique. Neveu (2011) définit les mouvements sociaux comme une forme d'action collective concertée, intentionnelle ayant une finalité spécifique, c'est-à-dire la défense d'une revendication matérielle ou d'une cause. Touraine (1978) parle de nouveaux mouvements sociaux pour décrire des mouvements collectifs méfiants vis-à-vis de la lourdeur administrative, mobilisant un répertoire d'action ludique et innovant, ayant des revendications plus qualitatives que quantitatives, souhaitant rester indépendant plus que désirant défier l'État et se basant sur des critères autres que la classe sociale. Neveu (2011) nuance cette nouveauté, il souligne que les revendications qualitatives ne sont pas nouvelles et que les revendications quantitatives n'ont pas disparu. Sans entrer plus en profondeur dans cette discussion, cette distinction permet de mettre en lumière le changement. AYCM-Palestine représente un changement dans l'organisation de la société civile et dans son rapport à la fois à la vie politique et à l'entité gouvernementale. Les membres de AYCM-Palestine n'ont pas la volonté de participer à l'AP, ils ne souhaitent pas s'inscrire dans la ligne d'un parti politique, ils veulent, par leur mobilisation, influencer les politiques. Le facteur générationnel explique sans doute en partie ce changement : AYCM-Palestine est un nouveau mouvement social, jeune, transnational, indépendant et mobilisant un répertoire d'action relativement novateur *via* les réseaux sociaux notamment. La société civile concernée par les enjeux environnementaux n'est donc pas homogène. Si AYCM-Palestine ne représente par une portion importante de la population

(la place accordée aux questions climatiques au sein de l'AP n'est pas non plus importante), son développement renseigne plus généralement sur les changements au sein de la société civile palestinienne.

Les questions environnementales et plus particulièrement la question du changement climatique conduisent les acteurs palestiniens à se situer à l'échelle du globe. Une partie des acteurs de la société civile conçoit les Territoires palestiniens comme faisant partie d'un tout, participant aux problèmes environnementaux globaux et en éprouvant les conséquences. À ce titre, la directrice de la *Friends Boys School*⁵⁵³ à Ramallah explique que les Palestiniens sont des citoyens du monde global, que les autres êtres humains souffrent également ainsi que la terre. Elle explique que c'est l'une des valeurs que l'école veut transmettre à ses élèves. Selon elle, il est important que les gens à l'échelle du globe voient que les Palestiniens font des choses innovantes au niveau de l'éducation afin que les médias et les habitants du reste du monde ne parlent pas uniquement des Territoires palestiniens à travers l'occupation. Cette représentation des Territoires palestiniens comme acteur d'un monde global fait écho à ce que Collins (2012) désigne sous le terme « *global Palestine* ». En effet, les acteurs de la société civile prennent à la fois en charge des problèmes considérés comme globaux tel que le changement climatique mais en parallèle, ils participent à des mouvements transnationaux, interviennent dans les arènes internationales et ont la volonté de renvoyer une certaine image des Territoires palestiniens au monde.

Pour revenir concrètement à la question climatique, une militante d'AYCM-Palestine⁵⁵⁴ décrit la situation palestinienne : la Cisjordanie et la bande de Gaza sont les plus faibles émetteurs de gaz à effet de serre du Moyen-Orient et du nord de l'Afrique. Les émissions sont selon elle estimées à 0,6 tonne par personne par an. Ce chiffre correspond à celui donnée par la BM. Nous avons montré dans le chapitre 7 que la manière de calculer les émissions de gaz à effet de serre constitue une stratégie discursive de la part des acteurs. Les chiffres du PCBS concluent à des émissions à hauteur de 1,04 tonne par personne par an tandis que l'article de Abu-Madi et Abu-Rayyan (2013) conclut que les émissions avoisinent les 4,92 tonnes par personne par an. Il semble que l'enquête sous-estime les émissions de gaz à effet de serre imputables aux Territoires palestiniens. Elle explique ces faibles taux par une croissance économique limitée par l'occupation israélienne. Il y a donc ici encore une articulation entre le conflit et le changement climatique.

⁵⁵³ Journée de terrain, le 01/03/2012, Friends Boys School, Ramallah.

⁵⁵⁴ Entretien informel réalisé le 12/12/2012 à Naplouse, complété par les articles de militants d'AYCM-Palestine sur le site Internet d'Heinrich Böll Stiftung.

Néanmoins, elle souligne que lorsque les Territoires palestiniens seront un pays, il y aura sans doute une augmentation des émissions de gaz à effet de serre :

*« In the future and with the declaration of a viable Palestinian state, these emissions are likely to multiply. This poses a big challenge in developing alternative sources of energy production and advocating for energy independence and sustainable economic growth. »*⁵⁵⁵

L'objectif de AYCM-Palestine est de faire pression sur le gouvernement, de faire du lobbying :

*« The Arab countries today are sensing the grave impact of climate change, making the "business as usual" attitude destructive in the short and long run. More pressure must be exercised on Arab governments to develop national adaptation and mitigation plans, and develop regional strategies to reduce emissions by investing in renewable energy, enhancing institutional building, and increasing energy efficiency. It is high time that Arab civil society, activists, and negotiators take this opportunity of increased world attention on our region to push for climate change policies and agendas that will have a positive influence. »*⁵⁵⁶

AYCM-Palestine souhaite que les gouvernements arabes préparent des politiques d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les gouvernements doivent mettre en place des stratégies de développement ayant une faible empreinte écologique et doivent s'engager (en termes de réduction des émissions)⁵⁵⁷. La position de AYCM-Palestine est critique par rapport à la position des pays arabes et à la manière dont s'est déroulé la COP18 de Doha en 2012. En effet, les pays arabes sont régulièrement montrés du doigt pour leurs positions qui entravent les négociations internationales. En effet, les membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) défendent leurs intérêts contre toute diminution de leur rente pétrolière et considèrent le Protocole de Kyoto comme une menace (Aoun et Chevalier, 2006). Les militants souhaitent que les gouvernements considèrent le changement climatique comme un problème public à la fois en termes d'adaptation et de réduction des émissions. Leur position, à l'instar des recommandations de *Ma'an Development Center*, s'oppose à celle du ministère des Affaires environnementales. Ils considèrent que le gouvernement doit s'engager d'avantage dans la préparation des politiques d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le développement des nouvelles technologies et des énergies renouvelables.

⁵⁵⁵ Site Internet de Heinrich Böll Stiftung : <http://ps.boell.org/en/2012/12/03/why-i-am-going-doha-climate-conference-cop18-ecology>, consulté le 08/04/2014.

⁵⁵⁶ Ibid.

⁵⁵⁷ Site Internet de Heinrich Böll Stiftung : <http://ps.boell.org/en/2014/01/09/where-do-arabs-fit>, consulté le 08/04/2014/.

Lors de la COP18 de Doha en 2012, les militants du AYCM-Palestine ont rencontré le responsable des questions climatiques au sein du ministère des Affaires environnementales. Une militante a demandé si l'AP comptait s'engager à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Lorsque nous demandons au responsable des questions climatiques du Ministère de l'environnement ce qu'il a répondu, il explique⁵⁵⁸:

« Oh no, I don't think so, not so far. If we compare our emissions to others it's negligible. At this moment we are looking at the legal consequences for our accession. We can't decide it's too heavy for us. The main source of greenhouse gases is the energy sector and we don't produce energy we buy it from Israel. It's not a big issue you can compare our emissions, it's very negligible. »

L'ordre d'importance des questions à l'agenda institutionnel du changement climatique ne comprend pas la question des réductions des émissions des gaz à effet de serre. L'objectif du ministère des Affaires environnementales est de devenir membre à part entière de la CCNUCC afin notamment d'avoir accès aux fonds pour l'adaptation au changement climatique. Selon l'interviewé, les émissions palestiniennes sont négligeables. Les acteurs de la société civile demandent pourtant la mise en place d'une politique énergétique basée sur les énergies renouvelables.

2.2-Développer les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables désignent l'énergie fournie par le soleil, le vent, les chutes d'eau, la croissance des végétaux, les marées, la chaleur de la terre, par opposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) et à l'uranium qui représentent plus de 80% de l'énergie utilisée aujourd'hui dans le monde (Vernier, 2014). Pour répondre à l'objectif 350 ppm (partie par million) (on était en 2010 à 390 ppm), la transformation des systèmes énergétiques doit passer par la réduction des quantités d'énergies utilisées dans les pays développés, l'augmentation de l'efficacité énergétique, la réduction de l'utilisation des énergies fossiles et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables ou à faible teneur en carbone (Diesendorf, 2011 : 561). Le développement des énergies renouvelables a lieu dans un contexte à la fois de réduction des quantités d'énergies fossiles disponibles et de changement climatique. Les énergies renouvelables sont décrites comme l'une des solutions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elles sont l'un des piliers de la politique climatique européenne déclinée à toutes les échelles (Béhar et Leroy, 2014). Au sein de la CCNUCC, ce sont les pays développés qui doivent mettre en œuvre des politiques de

⁵⁵⁸ Entretien réalisé le 13/12/2012 à Ramallah.

réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'idée de la réduction des émissions rencontre beaucoup de réticences de la part des pays en développement. Ainsi, beaucoup d'études sur les énergies renouvelables ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre se focalisent sur les pays développés. Les travaux sur les pays en développement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre portent généralement sur le Mécanisme de Développement Propre (MDP). Prévu par le protocole de Kyoto, le MDP est un outil de coopération entre le « nord » et le « sud ». Les pays industrialisés peuvent mettre en place des projets qui réduisent ou évitent les émissions de gaz à effet de serre dans des pays en développement et récupèrent en contrepartie des crédits carbone⁵⁵⁹. Néanmoins, ce mécanisme reste peu développé pour la majorité des « pays du sud » et concerne surtout les pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil : « *Le MDP avait pour vocation initiale d'être un mécanisme avantageux pour les deux parties (pays en développement et pays développés). Appelé le "win-win mechanism" lors de la Conférence de Kyoto, il apparaît actuellement que sa pertinence en termes d'intégration de l'ensemble des PED dans la lutte contre le changement climatique montre des limites. Bien que favorisant des coopérations Nord-Sud ayant vocation à assouplir les engagements des pays industrialisés en termes de réduction des émissions, le dispositif reste marginal pour la majorité des PED.* » (Lacour et Simon, 2012 : 8) Cette sous-section contribue à l'analyse des discours et politiques sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les « pays du sud ». Néanmoins, la situation des Territoires palestiniens est particulière puisqu'elle n'est pas membre de la CCNUCC et qu'elle ne peut bénéficier de ce type de financement. Dans les Territoires palestiniens, les énergies renouvelables sont promues par les acteurs de la société civile. Depuis peu, au niveau de l'AP, l'Autorité de l'Énergie Palestinienne (AEP) est en charge du développement des énergies renouvelables.

George Kurzom, auteur du rapport « *Climate change in the Arab countries, defense and confrontation mechanisms. The Palestinian case* », présente les énergies renouvelables comme une solution à la fois pour la préservation de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles permettent également de réduire la dépendance envers les énergies fossiles. En effet, l'AP dépend de l'approvisionnement israélien pour sa politique énergétique. Concrètement, le rapport préconise la mise en place de plusieurs mesures, elles se déclinent en huit points phares : la construction des bâtiments « verts » ; la réduction de la consommation d'énergie et le développement d'énergies « propres » telles que le solaire ; la réduction de la pollution de l'air ; la réduction de la dégradation des terres (lutte contre l'érosion) ; le changement des habitudes de

⁵⁵⁹ Pour une revue critique du MDP voir Tsayem Demaze (2013).

transport ; l'engagement du secteur privé ; le développement des biocarburants et la réduction de la consommation de viande. Le Fonds Mondial pour l'Environnement (*GEF small grant*) a mis en place des projets liés aux énergies renouvelables *via* des ONG palestiniennes : des pompes à eau utilisant l'énergie solaire (avec l'ONG *House of Water and Environment*) ou des unités pour nettoyer les eaux usées grâce à des plantes (avec l'ONG *Land Research Center*) par exemple. La responsable⁵⁶⁰ FME dans les Territoires palestiniens affirme qu'elle est fière d'avoir été la première à introduire les énergies renouvelables dans les Territoires palestiniens avec PHG (*Palestinian Hydrology Group*) et ARIJ. L'importance croissante accordée par les bailleurs de fonds à la thématique du changement climatique induit le développement de nouveaux projets de développement dont ceux concernant les énergies renouvelables. La personne responsable du FME *Small Grant Project* dans les Territoires palestiniens se décrit comme une environnementaliste convaincue et dit détester la politique ainsi que la place prépondérante que les discussions politiques occupent dans les Territoires palestiniens⁵⁶¹. L'enquêtée est très impliquée dans les questions de protection de l'environnement qu'elle transmet à ses enfants. Elle croit dans ses projets et, en cela, elle constitue un très bon « intermédiaire » entre les ONG et le FME. Elle est donc capable de convaincre de la nécessité d'allouer des fonds à telle ou telle ONG ou projet. Nous ne pouvons cependant pas exclure les comportements opportunistes de la part des ONG qui orientent leurs objectifs en fonction des thématiques promues et financées par les bailleurs de fonds. L'académie des sciences veut également promouvoir le développement des énergies renouvelables liées à l'énergie solaire et au vent⁵⁶². Quelques organisations promeuvent donc le développement des énergies renouvelables, cependant les projets mis en œuvre restent à l'heure actuelle relativement confidentiels.

La promotion des énergies renouvelables comporte une dimension politique. Elle vise tout d'abord à réduire la dépendance énergétique vis-à-vis d'Israël. Ensuite, la promotion des énergies renouvelables en zone C est décrite comme ayant pour objectif de permettre aux Palestiniens de rester sur leurs terres. Ainsi, George Kurzom écrit :

*« Moreover, renewable energy projects in remote Palestinian villages encircled by Israeli settlements and military bases would contribute to Palestinians' self-sufficiency on their own land. »*⁵⁶³

⁵⁶⁰ Entretien réalisé le 25/01/2012 à Ramallah.

⁵⁶¹ Journée de terrain avec l'enquêtée le 01/03/2013 à Ramallah : premier rendez-vous à la *Friend Boys School* et second rendez-vous à l'ONG *House of Water and Environment*.

⁵⁶² Entretien réalisé le 01/11/2011 à Ramallah.

⁵⁶³ Kurzom George, *Climate change in the Arab countries, Defense and confrontation mechanisms. The Palestinian*

Par ailleurs, l'objectif de l'ONG COMET-ME⁵⁶⁴, organisation palestino-israélienne, est de fournir de l'électricité grâce aux énergies renouvelables et de l'eau potable aux communautés palestiniennes qui ne sont pas connectées aux réseaux⁵⁶⁵. COMET-ME met en place des installations hybrides fonctionnant grâce à l'énergie solaire et au vent pour la production d'électricité (panneaux solaires et éoliennes). Leurs interventions se concentrent sur la zone C au sud d'Hébron où les populations sont susceptibles d'être déplacées :

*« In 2012 we completed new installations in four communities. All four communities are located inside an area designated by Israel as 918 military firing zone, in Area C of the West Bank. Israel is seeking to displace these communities from their land and establish a military zone in their place. The communities are fighting the decision in the High Court of Justice. A decision is expected during 2013. In choosing the communities for installation, priority was given to the communities facing the most severe hardship due to occupation and political violence. »*⁵⁶⁶

Comme pour les installations pour la gestion de l'eau (approvisionnement ou stockage), les installations productrices d'énergie mises en place en zone C sont susceptibles d'être détruites par les autorités israéliennes (voir Chapitre 8).

Si ce chapitre se focalise sur les acteurs de la société civile, il convient néanmoins de signaler que les politiques énergétiques font l'objet d'une prise en charge gouvernementale par le biais de l'Autorité de l'Énergie Palestinienne (AEP). La position de l'AEP est en contradiction avec celle du ministère des Affaires environnementales. Or, si le ministère des Affaires environnementales est visible sur la scène internationale, au niveau palestinien le rôle de l'AEP est important car c'est l'autorité en charge des politiques d'approvisionnement en électricité. La couverture du Territoire palestinien en électricité s'est développée grâce aux bailleurs de fonds. Le ministère des Affaires environnementales affirme que l'AP ne doit pas s'engager à réduire les émissions de gaz à effet de serre et ne promeut pas activement le développement des énergies

case, Ma'an Development Center, 2012, p.5.

⁵⁶⁴ Projet évoqué lors d'un premier entretien auprès d'Henrich Boll réalisé le 12/04/2012 à Ramallah et lors d'un second entretien réalisé auprès d'une militante du AYCM-Palestine le 12/12/2012 à Naplouse.

⁵⁶⁵ Pour plus d'informations sur l'ONG COMET-ME voir leur site Internet : <http://comet-me.org/>, consulté le 04/04/2014.

⁵⁶⁶ COMET-ME, non daté, *Annual Report 2012*, 26 p.

renouvelables⁵⁶⁷. Le directeur de l'AEP⁵⁶⁸ explique qu'ils ont commencé à travailler sur le changement climatique très récemment. L'AEP travaille dans deux directions : la stratégie pour les énergies renouvelables et le plan pour l'efficacité énergétique. Son objectif est d'atteindre 20% d'énergie renouvelable d'ici 2020, en intégrant les chauffe-eau solaires dans les énergies renouvelables. Ceux-ci se sont développés dans les années 1970-80 et les entreprises locales palestiniennes se sont saisies du marché. Le directeur de l'AEP espère que pour le photovoltaïque, les entreprises palestiniennes vont également s'emparer du secteur. Un des objectifs est de diversifier les sources d'énergie et de réduire la dépendance vis-à-vis d'Israël.

Dans la stratégie palestinienne pour l'énergie solaire, l'un des points clés est le développement des panneaux photovoltaïques à l'échelle des foyers et la sensibilisation des habitants. Lors d'une réunion publique sur la stratégie palestinienne en matière d'énergies renouvelables, co-organisée par l'AEP et l'AFD au Centre culturel Franco-allemand de Ramallah le 4 avril 2012, le Dr. Omar Kittaneh, ministre palestinien de l'Énergie, présente la stratégie de l'AEP en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Il s'inscrit dans le cadre du Protocole de Kyoto en voulant atteindre les 20% d'énergies renouvelables en 2020. Les Territoires palestiniens seraient au moment de cette réunion à 14 ou 15%. Il explique que les ONG sont complémentaires de l'Autorité mais elles ne doivent pas mettre en place des projets. Elles doivent uniquement participer aux campagnes de sensibilisation. L'AEP veut développer les panneaux photovoltaïques à l'échelle des foyers sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, comment sensibiliser les Palestiniens dont une partie ne paie pas l'électricité ? L'AEP mobilise trois types d'arguments. Tout d'abord, elle utilise celui du soutien à la « cause » : « un kilowatt que je produis, c'est un kilowatt que je n'achète pas à Israël ». Ensuite, elle décrit le problème climatique comme un problème global qui touche également les Territoires palestiniens. Les Territoires palestiniens sont décrits comme appartenant à un tout, à la planète. Enfin, la dernière motivation est d'ordre financier. Pour les Palestiniens, trois scénarios sont envisageables : ils peuvent soit installer des panneaux solaires et vendre l'intégralité de l'électricité produite, soit vendre seulement le surplus qu'ils ne consomment pas ou bien continuer à acheter leur électricité. L'AEP fait face au même problème que l'APE, à savoir que les services sont fournis par des compagnies israéliennes, les acteurs palestiniens sont des

⁵⁶⁷ Le document stratégique pour le secteur environnemental du ministère des Affaires environnementales (PNA, EQA, March 2010, *Environment sector strategy, Executive summary*, 30 p.), réserve un paragraphe au secteur de l'énergie. Il constate le faible taux de consommation d'énergie des Territoires palestiniens en lien avec un faible taux de croissance. Les Territoires palestiniens dépendent d'Israël pour leur consommation d'électricité. Les énergies renouvelables sont décrites comme représentant 18% de la consommation énergétique palestinienne. Il est indiqué que ce type d'énergie doit être supporté et développé.

⁵⁶⁸ Entretien réalisé le 09/05/2012 à Ramallah.

intermédiaires, si les clients ne payent pas, la fourniture d'électricité ne cesse pas.

Ceci renforce notre conclusion de la sous-section 1.2, d'une concurrence entre les ONG et les instances gouvernementales. Or, dans le cas exposé ci-dessus, l'ONG COMET-ME intervient là où l'AP n'a pas de pouvoir. Dans les discours l'AEP explique que le solaire et l'éolien sont une bonne solution pour les zones rurales où l'électricité n'est pas fournie en continu. Or, ces zones rurales sont généralement en zone C. L'AEP affirme que les ONG doivent être sous sa coupe mais en réalité elle ne peut intervenir librement dans ces territoires. La concurrence entre l'AP et les ONG concerne donc également l'accès au territoire. La question de l'accès à l'énergie participe aux stratégies de territorialisation des acteurs ; c'est pourquoi l'AP souhaite contrôler les ONG qui interviennent en zone C là où elle ne peut pas mettre en place de politiques publiques nationales.

Le tableau 15 montre les différences de représentations du problème climatique selon les acteurs ainsi que les diverses solutions pour y répondre. L'ensemble des acteurs (décideurs nationaux et société civile) s'inscrivent dans les rhétoriques générales des pays du « sud » sur le changement climatique. Néanmoins, elles divergent autour de la question de la participation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'AP inscrit son action à l'échelle des Territoires palestiniens tandis que la société civile, par sa dimension transnationale, se représente le problème comme global mais a tendance à penser les solutions à l'échelle locale.

| | AP | | Société civile |
|---|---|---|--|
| | Ministère des Affaires environnementales | Autorité de l'Énergie Palestinienne | |
| Problème climatique | Adaptation | Réduction des EGES* | Adaptation et réduction des EGES* |
| Solution à apporter | PANA (plan d'adaptation) | Développement des énergies renouvelables | Préparer l'adaptation et développer les énergies renouvelables |
| Territoire considéré | Territoires palestiniens | Planète | Planète |
| Échelle de mise en œuvre de « solutions » | Politiques nationales | | Locale (territoires et populations « périphériques ») |
| Effets du conflit | Accentue les effets du changement climatique | Énergies renouvelables comme levier pour réduire la dépendance vis-à-vis d'Israël | Israël : responsable de la pollution et du changement climatique. Énergies renouvelables comme levier pour réduire la dépendance |
| Positions vis-à-vis du renforcement de l'AP | Politiques climatiques comme moyen de renforcement du pouvoir central | | Critique |

Tableau 15-Changement climatique : co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel à l'échelle palestinienne.

*EGES : Émissions de Gaz à Effet de Serre.

Source : Klervi Fustec, 2014.

Dans les arènes internationales que sont les COP, le ministère des Affaires environnementales palestinien défend une représentation anthropocentrique du changement climatique et défend le droit à l'adaptation des Territoires palestiniens. La mobilisation sociale autour du changement climatique est récente. La société civile et l'AP s'inscrivent dans la rhétorique générale des pays du « sud » vis-à-vis du changement climatique. Ainsi, l'ensemble des acteurs souligne son attachement au principe de responsabilité commune mais différenciée et réaffirme que les pays qui seront les plus touchés sont les moins responsables et doivent donc bénéficier d'une attention particulière pour leur permettre de s'adapter au changement climatique. Les acteurs de la

société civile palestinienne mobilisés autour du changement climatique ne sont pas nombreux. Ils s'inscrivent dans une dynamique transnationale et régionale arabe. À la différence du ministère des Affaires environnementales, ils considèrent que l'adaptation au changement climatique ne doit pas exclure la mise en place d'une stratégie de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Contrairement à ce que l'on pourrait déduire de la position affirmée du ministère des Affaires environnementales, la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est prise en charge au niveau gouvernemental par l'AEP. Nous voyons ici l'esquisse d'une concurrence entre les institutions gouvernementales dans la prise en charge d'un nouveau problème public. Chaque institution formule alors le problème différemment, le ministère des Affaires environnementales par la question de l'adaptation, l'AEP par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'autres institutions interviennent également dans le secteur : le ministère de l'Agriculture se focalise sur les impacts du changement climatique sur l'agriculture et l'APE est concernée par les impacts du changement climatique sur les ressources en eau (Fustec, 2014). Les différentes positions entre l'AP et la société civile traduisent différentes représentations du problème climatique et des solutions à mettre en œuvre. Ainsi, les représentations des différentes communautés épistémiques sont le fruit d'une co-construction de l'ordre social et l'ordre naturel.

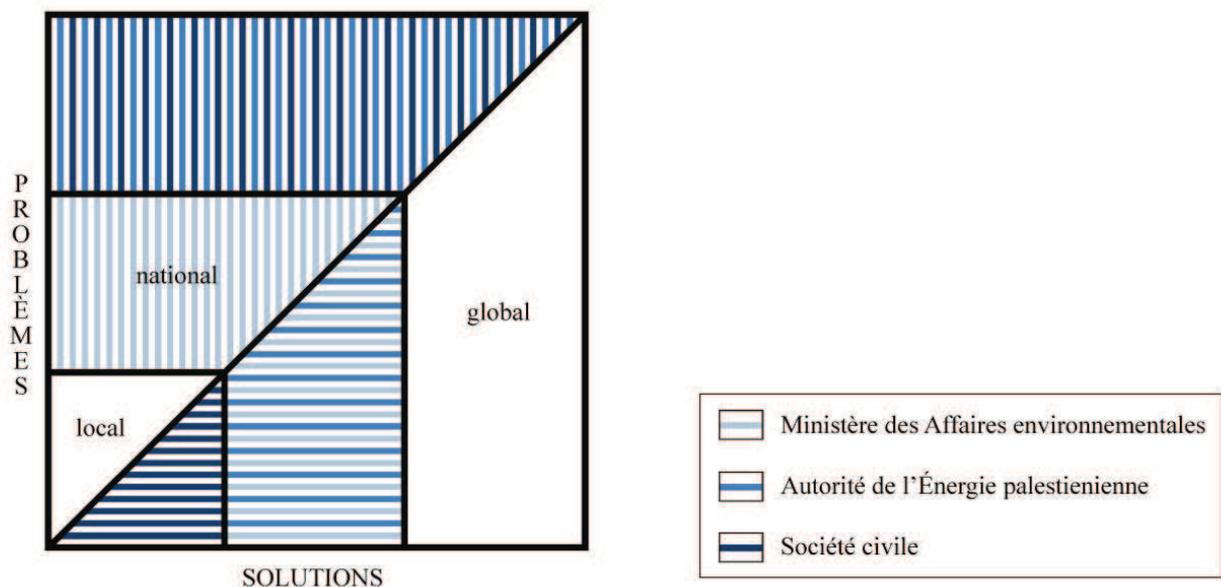


Schéma 4-Représentations du problème climatique et des solutions à mettre en place : deux impensés.

Source : Klervi Fustec, 2014.

Le schéma précédent montre deux échelles impensées dans la définition du problème climatique et des solutions à apporter : l'échelle locale est absente dans la définition du problème tandis que l'échelle globale est absente dans la définition des solutions à apporter au problème climatique. Par ailleurs, nous avons vu dans le chapitre précédent que le processus de territorialisation étatique de l'AP est incomplet. La mise en œuvre des modèles de gestion des ressources en eau, développés au « nord », promus par les bailleurs de fonds et repris et adaptés et par l'AP dans ses discours, se heurte à la profondeur du territoire, c'est-à-dire qu'à l'échelle locale il y a des effets de pouvoir, de résistance et de concurrence avec les pouvoirs locaux et les autorités israéliennes. Même si la territorialisation n'est pas complète, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas d'effets à la fois sur les territoires et les populations. En effet, nous avons montré que les interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP participent à la pérennisation du statu quo et que l'absence d'action de l'AP peut être générateur de violence envers la population palestinienne. Dans ce chapitre, nous montrons que la territorialisation de l'AP dans le domaine climatique est loin d'être atteinte. Si certaines ONG mettent en place des projets à l'échelle locale et dans les territoires « périphériques », l'AP est totalement absente. Le changement climatique est confiné aux sphères gouvernementales et institutionnelles. Ainsi, nous considérons que les bailleurs de fonds, conjointement avec les leaders de l'AP et d'autres acteurs de la communauté internationale participent à la mise en place d'un « État hors-sol » dans les Territoires palestiniens.

L'« État hors-sol » peut être caractérisé par plusieurs critères. Tout d'abord, c'est un État construit par des acteurs exogènes et/ou nationaux mais plus insérés à l'échelle globale que nationale ou locale (ici les bailleurs de fonds et les leaders de l'AP et du Fatah) sur des bases non démocratiques (telles que les élections de 2006 ou l'expiration du mandat de M. Abbas, président de l'AP, depuis 2009 par exemple). Ensuite, c'est une entité gouvernementale qui se développe grâce à la captation de l'aide internationale. C'est également un État qui ne prend pas en compte les enjeux spatiaux et socio-politiques locaux et qui ne met pas en œuvre de politiques publiques au niveau local. Enfin, c'est un État qui n'est pas légitime aux yeux de sa propre population. L'ensemble de ces facteurs ainsi que la mise en place d'un « État hors-sol » peut être considéré comme une forme de violence exercée envers la population palestinienne.

Conclusion du chapitre 9

Nous avons pris comme point de départ le travail de Jasanoff qui a montré que les savoirs scientifiques sont imbriqués dans les identités sociales, les institutions, les représentations et les discours et *vice versa*. (Jasanoff, 2004). Elle étudie (2011) et compare trois « cultures de la science » et trois « cultures de la décision » aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Elle démontre que « *Nonetheless, debate on climate change issues has diverged across these "like" countries, indicating that the passage from technical assessment to the public sphere to policy choice is anything but linear, predictable, or deterministic* » (2011 : 139). Son objectif est de comprendre comment on associe les savoirs à l'action publique. Elle travaille au niveau national. Dans ce chapitre, nous ne nous sommes pas focalisés sur la co-construction de la « culture de la science » et de la « culture de la décision » dans les Territoires palestiniens mais nous avons analysé la manière dont les acteurs lient les représentations de l'environnement, des problèmes et des solutions proposées. Nous avons montré qu'il existe une diversité d'associations entre représentation de l'environnement, du problème et des solutions au sein d'un espace national. La notion de « communauté épistémique » qui désigne des réseaux d'experts « *[...] articulating the cause-and-effect relationships of complex problems, helping states identify their interests, framing the issues for collective debate, proposing specific policies, and identifying salient points for negotiation* » (Haas, 1992 : 2) nous semble complémentaire afin de saisir les co-constructions concurrentielles de l'ordre social et de l'ordre naturel au sein d'un territoire national. Dans une situation d'incertitude où l'État a besoin d'information, des communautés épistémiques peuvent se former et intervenir dans la fabrique de l'action publique. Dans notre cas, les ONG ou les mouvements sociaux ne constituent donc pas des communautés épistémiques au sens strict. Néanmoins, ce qui réunit les acteurs entre eux : des savoirs, des croyances causales et des principes ainsi que le positionnement par rapport à l'autorité centrale sont des facteurs d'analyse importants dans ce chapitre. L'approche cognitive de l'action publique ou des politiques publiques considère que celles-ci reflètent et construisent des rapports au monde (Muller, 2000). Pour l'étude de l'action publique environnementale, l'apport des STS nous semble pertinent afin de comprendre comment l'action environnementale est le fruit de la co-construction de l'ordre social et naturel et participe également à cette co-construction. Dans le processus de décision, plusieurs co-constructions peuvent entrer en concurrence, révélant ainsi les relations de pouvoir existant entre les acteurs en présence.

Nous pensons pouvoir établir une typologie des acteurs en fonction de leurs représentations

de l'environnement, des problèmes et des solutions à apporter. Grâce à la comparaison entre deux champs d'action : la gestion des ressources en eau et le changement climatique, nous avons mis en lumière des positions divergentes d'un secteur à l'autre ou au sein même de l'AP. Dans le secteur de la gestion de l'eau, les décideurs nationaux et internationaux demandent dans leurs discours le respect des droits à l'eau palestiniens, néanmoins, les deux projets d'infrastructure étudiés montrent qu'ils privilégient des solutions qu'ils qualifient de « techniques », c'est-à-dire qui ne passent pas par la résolution du conflit israélo-palestinien. Au contraire, les acteurs de la société civile demandent le respect des droits à l'eau palestiniens comme première étape, avant à la mise en place de projets. Dans le domaine climatique, ils demandent également le respect des « droits » des pays du « sud » pour l'adaptation mais réclament également une participation de l'AP aux efforts globaux de réduction des émissions, tandis que la dichotomie entre adaptation et réduction se retrouve au sein même de l'AP. Ce chapitre permet également de mettre en lumière des invariants dans les divergences entre les décideurs nationaux et la société civile. Nous considérons que, dans le contexte palestinien, six points doivent être pris en compte pour étudier la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel : les identités, les représentations de l'environnement, l'identification des problèmes, la formulation des solutions, les représentations du territoire et du gouvernement. Cette approche permet d'étudier la territorialisation à travers la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel et ainsi d'en identifier toutes les limites et les difficultés et de conclure au développement d'un « État hors-sol » dans les Territoires palestiniens.

Conclusion de la quatrième partie

Une pluralité de stratégies d'accès aux ressources a été mise en évidence, correspondant à la conjonction des représentations du problème d'accès, du conflit et des intérêts propres à chaque acteur. Les projets concernant l'eau sont décrits par leur promoteur comme apolitiques et techniques. Notre analyse a montré leur dimension à la fois productive et politique. En effet, les bailleurs de fonds justifient leurs projets par le soutien qu'ils constituent pour la solution à deux États mais l'analyse des projets au niveau local montre l'apparition de nouveaux acteurs (les « agrobusiness ») qui modifie les rapports de force. Dans ces projets, la zone C a une valeur instrumentale, c'est-à-dire qu'elle doit permettre le développement agricole. Les interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP qui conduisent à la mise en place de ces projets constituent une forme de violence. Par ailleurs, nous montrons que les divergences entre la société civile et l'AP sont importantes dans le domaine environnemental. Dans le secteur de l'eau, l'AP et les bailleurs de fonds proposent des projets qu'ils qualifient de techniques, c'est-à-dire qui n'ont pas besoin de la résolution du conflit israélo-palestinien. De leur côté, les acteurs de la société civile considèrent que le respect des droits à l'eau palestiniens doit être obtenu avant la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures. Nous avons également mis en avant des divergences au sein de la société civile (de leurs représentations de l'environnement notamment) mais également au sein de l'AP (l'APE et l'AEP ne cadrent pas le problème climatique de la même manière). À l'issue de cette partie, nous avons mis en évidence l'importance de six dimensions permettant la compréhension de la co-construction de la nature et de la société : les représentations de l'environnement, du territoire, du gouvernement, les identités des acteurs, l'identification des problèmes et la formulation des solutions. La territorialisation de l'AP est incomplète (notamment *via* l'extension des réseaux d'approvisionnement mais également dans le domaine climatique où l'échelle locale est absente dans la construction du problème) et l'action des bailleurs de fonds favorise en même temps le développement de Mekorot. Les bailleurs participent donc à la pérennisation du statu quo et à la construction d'une entité étatique « hors-sol ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

La thématique initiale de la thèse était l'analyse de la construction des enjeux environnementaux concernant la gestion des ressources en eau et le changement climatique dans les Territoires palestiniens. L'objet de notre recherche était d'étudier la construction spatiale et socio-politique de ces questions environnementales et la manière dont une entité gouvernementale maîtrise ses ressources naturelles ainsi que la façon dont elle se construit. Ces deux intentions sont interdépendantes l'une de l'autre. Nous avons donc étudié la co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. La problématique générale qui a guidé notre travail est l'étude des relations de pouvoir entre les acteurs interagissant entre différentes échelles dans la construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Nous nous sommes intéressées aux relations de pouvoir qui se jouent autour des enjeux environnementaux (gestion de l'eau et changement climatique) dans le processus de construction étatique de l'Autorité palestinienne, entité gouvernementale sous régime d'aide, marquée par l'occupation israélienne.

Afin d'étudier les processus de co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social, le choix du terrain palestinien s'est révélé particulièrement approprié. Tout d'abord, rappelons que les Territoires palestiniens sont l'une des entités recevant le plus d'aide internationale au développement par habitant. De ce fait, ils concentrent une grande diversité d'acteurs qui peuvent revendiquer, ou être considérés comme étant des représentants ou comme appartenant à diverses échelles d'action (globale, nationale ou locale). Cette situation est favorable à la circulation de savoirs, de solutions d'action publique, développés à l'échelle internationale et pensés comme globaux ou universels, mais également d'échanges financiers, c'est donc l'occasion d'analyser les relations de pouvoir « nord-sud ». Nous avons étudié le rôle joué par certains acteurs « intermédiaires » (des universitaires, des chercheurs travaillant au sein d'ONG ou d'agences de développement, des fonctionnaires) dans ces circulations puis les dynamiques d'hybridation, d'appropriation et d'instrumentalisation à l'échelle nationale palestinienne par l'AP. Par ailleurs les questions climatiques et de gestion des ressources en eau sont particulièrement imbriquées dans les Territoires palestiniens. Les modèles climatiques du GIEC s'accordent à dire que le changement climatique entraînera une réduction des quantités d'eau disponibles dans l'espace israélo-palestinien. Les problématiques concernant l'environnement sont indissociables du contexte spatial et socio-politique. Certains bassins versants sont partagés entre les Territoires palestiniens et Israël et, du fait

de cette situation géographique mais également de par le conflit, les interactions entre les acteurs israéliens et palestiniens sont importantes. De nombreux chercheurs ont étudié la question des ressources en eau partagées, à travers les théories des « guerres de l'eau » ou au contraire de la coopération. Notre thèse portant sur la construction des savoirs, l'existence de nombreuses études scientifiques sur notre terrain d'étude s'est révélée particulièrement intéressante pour comprendre la manière dont les enjeux scientifiques et politiques sont liés. Par ailleurs, étudier conjointement deux problématiques environnementales permet de mettre en évidence à la fois des points communs et des divergences dans la manière dont les acteurs les prennent en charge. Enfin, du fait du conflit israélo-palestinien et de l'occupation israélienne, les dynamiques de politisation ou, au contraire de dépolitisation et de technicisation des enjeux sont mises en exergue. Les questions environnementales sont indissociables de la situation politique. Le conflit mais également la volonté d'un certain nombre d'acteurs, dont les bailleurs de fonds, de construire l'État palestinien sur les bases de l'AP établies lors des accords d'Oslo participent à la construction des problématiques environnementales. Dans le même temps, la circulation des savoirs et des modèles de gestion de l'environnement modifient le paysage institutionnel.

Les questions principales de recherche auxquelles nous avons tâché de répondre sont de trois ordres. En premier lieu, nous nous sommes interrogées sur les savoirs qui deviennent des « orthodoxies environnementales » telles sur l'« eau et gaz à effet de serre modernes » et notamment sur leur construction à l'échelle globale. Nous nous sommes penchées sur les représentations des scientifiques qui construisent ces savoirs ; à la fois de la nature et des relations entre les êtres humains et la nature (dichotomie entre la nature et les êtres humains, modèle de la double délégation, gestion centralisée, valeur marchande de l'environnement, etc.). En second lieu, nous avons questionné les dynamiques de circulation ainsi que les processus d'appropriation et d'instrumentalisation des savoirs et des modèles de gestion de l'environnement (GIRE et PANA) par l'AP. Enfin, nous avons analysé la manière dont les questions environnementales s'intègrent aux dynamiques de centralisation ou de territorialisation du pouvoir de l'AP. Cette interrogation est l'occasion de s'intéresser aux relations entre l'AP et la population palestinienne et avec les territoires « périphériques » (principalement la zone C) ainsi qu'aux différentes représentations de la nature et de la société de l'ensemble des acteurs en présence (problèmes environnementaux comme pensés politiques ou techniques, échelle de représentation des problèmes et des solutions, ressources naturelles considérées comme infinies ou limitées, etc.).

Afin de répondre à ces questions, nous avons combiné plusieurs approches qui constituent à la fois les principaux cadrages et les fils conducteurs de notre travail. Nous avons opté pour une approche multi-échelles. En effet, les problèmes environnementaux ainsi que les solutions développées pour y répondre sont construits comme des enjeux globaux. L'environnement est pensé comme un tout et chaque phénomène et chaque partie du globe est perçu comme interconnecté. Pourtant, nous montrons que la prise en charge des questions environnementales passe toujours par des processus de territorialisation aux échelles nationale ou locale. Nous avons donc étudié l'ensemble des courroies de transmissions des savoirs et des solutions d'action publique : les acteurs, les projets, les forums politiques et scientifiques, etc., qui sont situés dans le territoire. Nous considérons que l'approche multi-échelles doit également permettre d'analyser la construction de ces échelles et la manière dont les acteurs associent certains savoirs au « global » ou au « local », car cela reflète les relations de pouvoir existantes entre les acteurs.

Nous avons développé une approche que nous avons qualifiée d'« étude globale » des relations entre les êtres humains et la nature. Nous entendons par là, une analyse à la fois de la construction des savoirs scientifiques et des modèles de gestion de l'environnement et de la manière dont les politiques basées sur ces savoirs ont des effets socio-politiques qui révèlent les relations de pouvoir entre les acteurs. Si l'on décompose l'analyse, celle-ci se déroule comme suit : dans un premier temps, il s'agit d'analyser la construction des savoirs. Dans un second temps, nous étudions leurs circulations entre différentes échelles ainsi que le rôle de certains acteurs « intermédiaires ». Ensuite, l'étude se poursuit par l'analyse des processus d'appropriation, d'hybridation et d'instrumentalisation des savoirs à l'échelle nationale et des politiques ou intérêts que ces dynamiques favorisent. Enfin, l'analyse se prolonge par l'étude des processus de territorialisation entendue comme les dynamiques de contrôle des ressources naturelles mais aussi des territoires et des populations qui permet d'étudier les relations de pouvoir entre les acteurs nationaux et les acteurs locaux. En définitive, ce processus permet d'étudier la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel à chacune des échelles observées, c'est-à-dire les interactions entre la production de savoirs sur l'environnement et la mise en œuvre de modalités de gouvernement. Par exemple, nous avons montré comment les représentations des bailleurs de fonds associant construction de la paix, développement économique et construction étatique participent à la mise en place à la fois de nouvelles institutions (APE, ministère des Affaires environnementales) mais également à la diffusion de nouvelles représentations de l'environnement (ressource marchande, prédominance de l'eau urbaine sur l'eau agricole, passage sous silence des régimes de propriété communautaire, etc.).

Puisque nous étudions la manière de gouverner les ressources naturelles et que nous nous focalisons sur l'AP, nous avons également souhaité que notre travail participe à un renouvellement des études palestiniennes à travers un questionnement sur l'État et ses relations avec la société. En effet, de nombreux travaux sur les ressources en eau au Moyen-Orient ou sur les relations israélo-palestiniennes sont stato-centrées et déterministes. Ces approches que nous pouvons regrouper sous le terme de « réalistes » considèrent que les États cherchent uniquement à poursuivre leurs intérêts et à maximiser leurs profits. Elles négligent le rôle des acteurs non-étatiques comme les bailleurs de fonds mais également les contextes spatiaux et socio-politiques locaux. Elles ne permettent pas d'étudier les relations entre l'État et la société. Suivant une approche intégrant la co-construction, nous considérons que les relations entre les acteurs concernant les ressources en eau ne peuvent s'expliquer uniquement par la nature de l'eau, il est nécessaire d'étudier les dynamiques socio-politiques et de replacer les êtres humains au cœur de l'analyse. Nous nous sommes donc focalisées sur les interactions entre le pouvoir central et la société palestinienne, afin de rendre compte de la complexité de la société palestinienne et des relations de pouvoir entre les acteurs.

Cette thèse, en mobilisant les théories de la géographie et de la science politique et plus particulièrement, la sociologie de l'action publique, la *political ecology* et les STS a analysé à la fois la construction politique et spatiale des savoirs et des solutions d'action publique concernant l'environnement ainsi que la manière dont les stratégies de contrôle de la nature s'organisent. Dans cette conclusion, nous mettons l'accent sur trois ensembles de résultats : la construction politique et spatiale des questions environnementales et de développement, la circulation des savoirs et des solutions d'action publique ainsi que les effets socio-politiques de leur appropriation et instrumentalisation par l'AP et enfin, les processus de territorialisation ainsi que la création d'une « entité gouvernementale hors-sol ».

Tout d'abord, nous avons déconstruit les discours des bailleurs de fonds qui associent la construction étatique, le développement économique et la pérennisation de la paix. Ces associations causales ne sont pas neutres et sous-tendent des représentations de ce que doit être l'État, la paix et le développement, fortement ancrées dans un paradigme néo-libéral. L'étude de ces discours permet de mettre en lumière le fossé entre les objectifs affichés et les réalisations sur le terrain. En effet, la collusion entre les bailleurs de fonds et les leaders de l'AP favorise une certaine classe sociale –

urbaine, aisée, proche des cadres de l'AP et du Fatah et internationalisée – mais au final, participe à la pérennisation du statu quo, et ne favorise ni le développement, ni la démocratisation pourtant affichées comme objectifs fondamentaux. Le développement et l'environnement sont liés, la participation financière des pays du « nord » est posée comme condition à la participation des pays du « sud » à la protection de la nature. Or, des idées et des représentations de la nature et de la société circulent en même temps que les fonds, et ont des effets performatifs. Nous avons démontré la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel produite par les bailleurs de fonds et l'AP. Les savoirs sur l'eau et le changement climatique correspondent à ce que nous avons qualifié d'« eau et de gaz à effet de serre modernes » dans le chapitre 4, c'est-à-dire que la façon dont ils s'insèrent dans les interactions sociales, historiques, spatiales et politiques sont exclues par les scientifiques. Ces savoirs favorisent des modes de gestion de la nature particuliers et non universels, attribuant par exemple un rôle central à l'État et quantifiant et attribuant une valeur marchande aux ressources naturelles.

Ensuite, nous avons montré le rôle joué par les acteurs « intermédiaires » palestiniens dans la circulation des savoirs et des solutions d'action publique concernant l'environnement. De par leurs études à l'étranger, ils acquièrent différentes compétences – langue étrangère, réseau international, etc. – essentielles à leur position de passeur entre différents univers (scientifiques, politique, développement) et différentes échelles (globale, nationale et locale). En l'absence de politique publique de la recherche palestinienne et de formation doctorale, la circulation se poursuit dans un contexte de dépendance envers les fonds internationaux mais également envers les cadres scientifiques et théoriques des pays du « nord ». Les chercheurs palestiniens deviennent des spécialistes du « local », le « global » étant associé à l'« universel ». Nous avons également démontré que l'AP reprend les modèles de gestion promus par les organisations internationales (la GIRE pour la gestion de l'eau et le PANA pour l'adaptation au changement climatique). Ces modèles accordent un rôle clé à l'acteur étatique, ce qui favorise leur adoption par l'AP. Cette dernière se développe grâce à la captation de l'aide internationale. Ainsi, afin de poursuivre son développement et de renforcer son pouvoir, elle reprend ces modèles et montre qu'elle est une « bonne élève ». De plus, elle instrumentalise le conflit israélo-palestinien afin de justifier la poursuite de l'implication des bailleurs de fonds mais également son inaction dans le domaine environnemental. Rappelons que ces résultats ne nient pas la violence de l'occupation israélienne dans les Territoires palestiniens. Les interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP sont également une forme de violence culturelle (au sens où ces acteurs occultent les régimes de propriété

communautaire, favorisent l'eau urbaine au détriment de l'eau agricole ou bien ne mettent pas en place de politiques environnementales) qui justifie la violence structurelle (c'est-à-dire des recompositions des relations de pouvoir) et physique (les problèmes de santé liés à l'environnement par exemple) envers la population palestinienne.

Finalement, nous avons mis en lumière la pluralité des stratégies d'accès aux ressources naturelles selon les acteurs. Elles correspondent à la fois à leurs représentations du problème, du conflit, ainsi qu'à leurs intérêts propres. Les projets d'aménagement concernant l'eau sont décrits suivant les acteurs (bailleurs de fonds, AP, société civile) comme apolitiques et techniques ou, au contraire comme politiques. Les bailleurs de fonds justifient leurs interventions à l'aune du soutien qu'ils veulent apporter à la solution à deux États. Nous avons montré que les bailleurs de fonds se sont, jusque récemment, concentrés sur l'eau urbaine mais qu'une réorientation vers l'eau agricole n'est pas à exclure et que cette évolution entraîne des changements sociaux, notamment dans les relations urbains-ruraux qui peuvent être importantes (migrations vers les centres urbains, ré-allocation des ressources au profit des agrobusiness, développement de l'agriculture d'exportation au détriment de l'agriculture vivrière par exemple). Les bailleurs de fonds associent à la zone C une valeur instrumentale, elle doit permettre le développement d'une agriculture à haut rendement. En outre, nous avons montré qu'il existe des divergences entre les acteurs de la société civile, ainsi qu'au sein de l'AP, dans les représentations tant des problèmes environnementaux que des solutions à apporter pour y répondre. Nous avons mis en lumière six dimensions essentielles à l'étude de la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel : les représentations de l'environnement, du territoire, des modalités de gouvernement, les identités des acteurs, l'identification des problèmes et la formulation des solutions. Comme l'avaient montrés les travaux de Trottier (1999), l'AP est en concurrence avec les acteurs locaux et les autorités israéliennes pour le contrôle et l'utilisation des ressources en eau. Nous avons confirmé et démontré que les tentatives de territorialisations étatique de l'AP dans le secteur de la gestion de l'eau et du changement climatique sont toujours incomplètes et qu'elles se heurtent aux pouvoirs locaux palestiniens ainsi qu'aux forces d'occupation israélienne. Les bailleurs de fonds, en interactions avec les leaders de l'AP, favorisent la pérennisation du statu quo et participent à la construction d'une « entité étatique hors-sol », comme nous l'avons proposé au chapitre 9, dans les domaines de la gestion de l'eau et du changement climatique.

Cette thèse est une contribution à l'étude des relations entre les êtres humains et la nature. Nous avons proposé une manière d'étudier de façon « globale » les interactions entre les êtres

humains et l'environnement. Nous considérons, dans le sillage de Goldman, Nadasdy et Turner (2011), qu'il est nécessaire d'étudier à la fois la construction des savoirs sur l'environnement, leur utilisation en termes de solutions d'action publique ainsi que leur circulation, leur hybridation à l'échelle nationale. Il convient également d'analyser leur appropriation et instrumentalisation par l'entité gouvernementale et enfin leurs effets socio-politiques, c'est-à-dire les processus de territorialisation, de contrôle des ressources naturelles, des territoires et des êtres humains qu'ils servent à justifier. Cette thèse contribue également à la mise en lumière de l'intérêt de l'analyse conjointe des enjeux environnementaux et des questions de construction étatique, c'est-à-dire à la co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. En effet, dans le contexte d'une entité sous régime d'aide et sous occupation, la construction des enjeux environnementaux et de l'État sont interconnectés, et l'action des acteurs exogènes est essentielle à la compréhension de la co-construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Les savoirs et les solutions d'action publique concernant l'environnement sont situés et construits, tout comme le processus d'étatisation de l'entité gouvernementale qui aboutit à l'instauration d'un « État hors-sol » ; ces deux dynamiques peuvent être sources de violence envers la population. En définitive, ce travail illustre la pertinence d'étudier à la fois, les savoirs, le pouvoir et les représentations de l'environnement portées par les acteurs.

Au moment de terminer ce travail, plusieurs questions se posent. Nous en retenons trois, d'ordre différent. Tout d'abord, arrêtons-nous sur une question méthodologique qui a des impacts sur le fond de ce travail. Nous avons opté pour une analyse multi-échelles car ceci nous semblait être la meilleure approche pour étudier la construction des enjeux environnementaux dans les Territoires palestiniens. Néanmoins, cette approche implique certains cadrages. L'approche multi-échelles ne suppose pas que le chercheur étudie de la même manière l'ensemble des acteurs et l'ensemble des échelles, l'approche doit s'adapter aux questions de recherche posées. Pour cette thèse, nous sommes particulièrement intéressées à l'AP, nous avons développé une approche multi-échelles permettant de comprendre les interactions entre les acteurs mais également les processus de construction de l'AP. Par ailleurs, la volonté d'étudier des processus multi-échelles conduit nécessairement à une analyse des dynamiques et des processus et peu à l'étude des acteurs au niveau micro-sociologique. Afin de dépasser la difficulté d'articuler la compréhension de processus globaux à la réalisation d'une analyse sociologique fine des acteurs, nous avons tâché, lorsque cela était possible, de donner à voir les parcours, les histoires de vie des acteurs que nous avons étudiés (les scientifiques, les acteurs « intermédiaires », les membres de certains mouvements sociaux, etc.).

Cette tension est inhérente à l'approche multi-échelles, ce travail pourrait donc être complété par une analyse sociologique en profondeur des acteurs en présence.

Le deuxième point est lié au premier ; nous pris comme point de départ l'étude de la construction des savoirs, puis nous avons suivi ces savoirs, leur appropriation et instrumentalisation à travers les échelles globale, nationale et locale. L'application de modèles de gestion de l'environnement construits au « nord » ou l'absence d'action dans le domaine, peut être générateur de violence. Nous avons montré que la question foncière est indissociable des enjeux concernant les ressources en eau et l'impact du changement climatique. Au niveau local, les droits d'eau sont généralement associés aux droits fonciers, il serait intéressant de se pencher plus en détail sur les interactions entre ces différentes problématiques, notamment lors de l'étude des processus de territorialisation. C'est l'objectif du projet ANR « De terres et d'eaux » qui s'intéresse aux Territoires palestiniens ainsi qu'à sept autres terrains dans le monde, et que notre thèse contribue à alimenter. La territorialisation entendue comme le contrôle des ressources naturelles, mais également des êtres humains et du territoire, pose la question de l'exercice du pouvoir. Celui-ci s'ancre dans des configurations spatiales et socio-politiques dont les questions foncières sont indissociables. Par ailleurs, l'un de nos objectifs était d'étudier le rôle des bailleurs de fonds, pour ce faire, nous les avons suivis sur le terrain. Nous nous sommes, par conséquent, particulièrement focalisées sur l'« eau urbaine ». Nous avons posé l'hypothèse d'une réorientation de l'aide internationale vers l'agriculture tournée vers l'exportation. À ce titre, il serait intéressant de suivre sur le plus long terme, l'évolution de l'orientation de l'aide internationale ainsi que les changements que cela va impliquer, notamment dans les relations entre les territoires et les acteurs urbains et ruraux.

Enfin, les différents événements au Moyen-Orient et notamment la guerre civile en Syrie et l'opération militaire israélienne dans la bande de Gaza de juillet et août 2014, peuvent laisser penser qu'une réorientation de l'aide internationale vers la Syrie ou même vers la bande de Gaza, à des fins d'actions humanitaires plus que vers les projets de développement est possible. Nous avons montré à plusieurs reprises au cours de ce travail, comment les interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP favorisent la pérennisation du statu quo, c'est-à-dire que nous considérons que depuis les accords d'Oslo, la situation sociale, économique, politique et géopolitique des Territoires palestiniens s'est dégradée remettant de plus en plus en cause la solution à deux États comme solution au conflit israélo-palestinien, alors même que c'était l'un des objectifs prioritaires affichés par les bailleurs de fonds. Il serait également intéressant d'étudier sur le plus long terme les

interactions entre les bailleurs de fonds et l'AP et surtout les évolutions ou les transformations de cette « entité hors-sol ».

Pour aller plus loin et approfondir la compréhension de la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel, nous pensons qu'il serait pertinent de comparer nos résultats concernant les Territoires palestiniens à d'autres terrains. Cela permettrait également de poursuivre les réflexions et discussions concernant le choix de replacer les Territoire palestiniens dans un contexte global mais également concernant l'usage des théories des sciences sociales, développées au « nord », dans le contexte d'un pays du « sud ». Afin de poursuivre l'analyse du rôle joué par les acteurs exogènes, ainsi que de la circulation des savoirs et des solutions d'action publique, nous pensons donc qu'il serait utile de réaliser une comparaison « sud-nord » impliquant les Territoires palestiniens. Cela permettrait de mettre en exergue à la fois des processus communs mais également des divergences et des dynamiques propres à chacun des cas étudiés. Nous proposons de réfléchir à une comparaison entre les Territoires palestiniens et la Polynésie française, notamment à travers la question de la fragmentation territoriale. En effet, les Territoires palestiniens sont morcellés et comparés à un archipel dans la carte de « L'archipel de Palestine » produite par Julien Bousac (Atlas "Un Monde à l'envers", *Le Monde diplomatique*). La Polynésie française est composée de 118 îles. Au sens propre ou au sens figuré, ces deux entités, l'une dépendant de l'aide internationale, la seconde de la métropole, forment des archipels, et sont confrontés aux problématiques d'institutionnalisation de l'appareil politique et administratif. Il serait intéressant de se pencher et de comparer la mise en oeuvre locale des politiques environnementales dans ces territoires discontinus ainsi que sur la manière dont cela participe à la co-construction de l'ordre social et de l'ordre naturel.

Bibliographie

Introduction générale

ABU-SADA C., 2007, *ONG palestiniennes et construction étatique : L'expérience de Palestinian Agricultural Relief Committees (PARC) dans les Territoires occupés palestiniens, 1983-2005*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, 252 p.

ABU-SADA C., CHALLAND B. (dirs.), 2011, *Le développement, une affaire d'ONG? Associations, États et bailleurs dans le monde arabe*, Paris, Karthala Éditions, 242 p.

ADGER W.N., BENJAMINSEN T.A., BROWN K., SVARSTAD H., 2001, « Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discourses », *Development and Change*, 32, p. 681-715.

ALLAN J. A., 1998, « Virtual Water: A Strategic Resource Global Solutions to Regional Deficits », *Ground Water*, 36, 4, p. 545-546.

ALLAN T., 2002, *The Middle East Water Question: Hydropolitics and the Global Economy*, London, I. B. Tauris, 400 p.

BATES, B. C., Z. W. KUNDZEWICZ, S. WU ET J. P. PALUTIKOF, (ÉD.), GIEC, 2008, *Le changement climatique et l'eau*, document technique publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Genève, 236 p.

BLANCHON D., 2011, *Hydrosystèmes et Hydropolitiques du Cap à Khartoum*, Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie, Paris, Université Paris Ouest Nanterre.

BECKER H.S., 2002, *Les ficelles du métier. Comment construire sa recherche en sciences sociales*, Paris, Editions La Découverte et Syros, 352 p.

BONNEUIL C., JOLY P.-B., 2013, *Sciences, techniques et société*, Paris, La Découverte, 218 p.

BONTEMPS V., 2012, *Ville et patrimoine en Palestine. Une ethnographie des savonneries de Naplouse*, Paris, Karthala Éditions, 348 p.

BOTIVEAU B., CONTE É., 2005, « Après Gaza ? », *Études rurales*, 173-174, p. 11-38.

BOUILLON M.E., 2004, *The peace business : money and power in the Palestinian-Israeli conflict*, London, I. B. Tauris, 247 p.

BRAVARD, J.-P., MAGNY, M. (dirs.), 2002, *Les fleuves ont une histoire. Paléoenvironnement des rivières et des lacs française depuis 15000 ans.*, Paris, Éditions Errance, 312 p.

CASTREE N., 2005, *Nature: The adventures of a concept*, London, Routledge, 310 p.

CHALLAND B., 2006, « Civil society, autonomy and donors: international aid to Palestinian NGOs », 20, Florence, European University Institute.

COLLINS J., 2012, *Global Palestine*, London, Hurst and company, 219 p.

CONCA K., 2008, « Rethinking authority, territory, and knowledge. Transnational socio-ecological controversies and global environmental governance », dans PARK, J., CONCA, K., FINGER, M. (dirs.), *The crisis of global governance. Towards a new political economy of sustainability*, New York, Routledge, p. 193-207.

DEMERRIT D., 1996, « Social Theory and the Reconstruction of Science and Geography », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 21, 3, p. 484.

DEMERRIT D., 2001, « The Construction of Global Warming and the Politics of Science », *Annals of the Association of American Geographers*, 91, 2, p. 307-337.

DEMERRIT D., 2002, « What is the "social construction of nature"? A typology and sympathetic critique », *Progress in Human Geography*, 26, 6, p. 767-790.

FERNANDEZ S., 2013 (In Press), « Much Ado About Minimum Flows... Unpacking indicators to reveal water politics », *Geoforum*.

FERRON B., 2012, *Les répertoires médiatiques de mobilisation altermondialistes (Mexiques-Chiapas, Israël/Palestine, 1994-2006). Contribution à une analyse de la société transnationale*, Thèse de doctorat en science politique, Rennes, Université de Rennes 1.

FORSYTH T., 2011, « Politicizing environmental explanations. What can political ecology learn from sociology and philosophy of science? », dans GOLDMAN M., NADASDY P., TURNER M. (dirs.), *Knowing nature. Conversations at the intersection of political ecology and science studies*, Chicago, Chicago University Press, p. 31-46.

FORSYTH T., 2003, *Critical political ecology : the politics of environmental science*, New York/London, Routledge, 336 p.

GARRAUD P., 1990, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda. », *L'Année sociologique*, 40, p. 17-41.

GARRAUD P., 2014, « Agenda/Émergence », dans BOUSSAGET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e édition, Paris, Presses de Science Po, p. 58-67.

GAUTIER, D., BENJAMINSEN, T.A. (dirs.), 2012, *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Versailles, Éditions Quae, 256 p.

GILBERT C., HENRY E., 2012, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53, 1, p. 35-59.

GHIOTTI S., 2007, *Les territoires de l'eau. Gestion et développement en France*, Paris, CNRS Editions, 246 p.

GOLDMAN M., NADASDY P., TURNER M. (dirs.), 2011, *Knowing Nature: Conversations at the Intersection of Political Ecology and Science Studies*, Chicago, University of Chicago Press, 376 p.

HARAWAY D., 1988, « Situated knowledge: The science question in feminism and the privilege of partial perspective », *Feminist studies*, 14, 3, p. 575-599.

- HONEGGER A.R., BRAVARD J.-P., 2005, « La pénurie d'eau, donnée naturelle ou question sociale ? », *Géocarrefour*, 80, 4, p. 257-260.
- HONEGGER A.R., BRAVARD J.-P., 2006, « La pénurie d'eau : donnée naturelle ou question sociale ? - 2 », *Géocarrefour*, 81, 1, p. 3-4.
- JASANOFF S., 2004a, « The idiom of co-production », dans JASANOFF S. (dir.), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres/New York, Routledge, p. 1-12.
- JASANOFF S., 2004b, « Ordering knowledge, ordering society », dans JASANOFF S. (dir.), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres/New York, Routledge, p. 13-45.
- JULIEN F., 2012, « Hydropolitics is what societies make of it (or why we need a constructivist approach to the geopolitics of water) », *International Journal of Sustainable Society*, 4, 1, p. 45-71.
- GROSSMAN E., 2014, « Acteur », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e édition, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 31-38.
- LARZILLIÈRE P., 2004, *Être jeune en Palestine*, Paris, Éditions Balland, 202 p.
- LATOUR B., 1984, *Les microbes : guerre et paix ; suivi de Irréductions : guerre et paix*, Paris, A.M. Métailié, 273 p.
- LATOUR B., 1987, *Science in Action: How to Follow Scientists and Engineers through Society*, Cambridge, Harvard University Press, 274 p.
- LATOUR B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes-essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 205 p.
- LATTE-ABDALLAH, S., PARIZOT, C. (dirs.), 2011, *À l'ombre du mur. Israéliens et Palestiniens entre séparation et occupation*, Arles, Actes sud/MMSH, 344 p.
- LE GALÈS P., 2003, *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 486 p.
- LE MORE A., 2008, *International Assistance to the Palestinians after Oslo: Political guilt, wasted money*, London, Routledge, 239 p.
- LEACH M., MEARNES R., 1996, « Environmental change and policy », dans LEACH M., MEARNES R. (dirs.), *The lie of the land: challenging received wisdom on the African environment*, Oxford, James Currey, p. 1-33.
- LEBEL L., GARDEN P., IMAMURA M., 2005, « The Politics of Scale, Position, and Place in the Governance of Water Resources in the Mekong Region », *Ecology And Society*, 10.
- LÉVY J., LUSSAULT M., 2013a, « Environnement », dans *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 4^e édition, Paris, Belin, p. 342-346.
- LÉVY J., LUSSAULT M., 2013b, « Nature (Espace et) », dans *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 4^e édition, Paris, Belin, p. 711-714.

- LINTON J., 2010, *What Is Water? The History of a Modern Abstraction*, Vancouver, University of British Columbia Press, 352 p.
- LOWI M., 1995, *Water and Power. The Politics of a Scarce Resource in the Jordan River Basin*, Cambridge, Cambridge University Press, 328 p.
- MARTELLO M.L., JASANOFF S., 2004, « Introduction: Globalization and environmental governance », dans JASANOFF S., MARTELLO M.L. (dirs.), *Earthly politics. Local and global in environmental governance*, Cambridge and London, MIT Press, p. 1-29.
- MEMMI S., DESGRÉES. DU LOÛ A., 2014, « Choisir le sexe de son enfant ? Nouvelles techniques de procréation assistée en Palestine », *Cahiers du Genre*, 56, 1, p. 19-40.
- MILLER C.A., 2004, « Climate Science and the Making of Global Order », dans JASANOFF S. (dir.), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres/New York, Routledge, p. 46-66.
- NEUMANN R.P., 2009, « Political ecology: theorizing scale », *Progress in Human Geography*, 33, 3, p. 398-406.
- PETTENGER, M.E. (dir.), 2007, *The Social Construction of Climate Change: Power, Knowledge, Norms, Discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, 280 p.
- PICAUDOU N., 1984, « Genèse des élites politiques palestiniennes, 1948-1982 », *Revue française de science politique*, 34, 2, p. 324-351.
- POLLARD J., PRAT P., 2012, « La part du national. Comparer des politiques infranationales dans un environnement multi-niveaux », *Revue internationale de politique comparée*, 19, 2, p. 37-56.
- ROBIC, M.-C. (dir.), 2000, *Le tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de La Blache. Dans la labyrinthe des formes*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 298 p.
- SELBY J., 2003, *Water, power and politics in the Middle East: the other Israeli-Palestinian conflict*, London, IB Tauris, 224 p.
- SIGNOLES A., 2005, « Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens. Entre domination israélienne et État en formation (1993-2004) », *Annuaire des collectivités locales*, 25, 1, p. 619-625.
- SIGNOLES A., 2009, « L'islamisme municipal, enjeu et garant de la modernisation des pratiques politiques ? », *Critique internationale*, 1, 42, p. 9-19.
- SIGNOLES A., 2010, « "Quand le lieu compte". La réforme de la gestion de l'eau en Palestine : des configurations locales multiples », *Géocarrefour*, 85, 2, p. 129-140.
- SIGNOLES A., BONTEMPS V., 2012, *Vivre sous occupation: quotidiens palestiniens*, Paris, Gingko, 125 p.
- SWYNGEDOUW E., 1997, « Neither Global nor Local: "Glocalization" and the Politics of Scale », dans COX K. (dir.), *Spaces of Globalization: Reasserting the Power of the Local*, Guilford Publications, p. 137-166.

- TOURNAY V., 2011, *Sociologie des institutions*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.
- TROTTIER J., 1999, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip*, Jerusalem, PASSIA, 249 p.
- TROTTIER J., 2003, « The Need for Multiscalar Analysis in the Management of Shared Water Resources », dans HASSAN F.A., REUSS M., TROTTIER J., BERNHARDT C., WOLF A.T., MOHAMED-KATERERE J., ZAAG P.V.D. (dirs.), *History and future of shared water resources*, UNESCO-IHP, p. 51-64.
- TROTTIER J., 2006, « Donors, Modellers and Development Brokers: The Pork Barrel of Water Management Research », *Reconstruction: Studies in Contemporary Culture*, 6, p. 1-28.
- TROTTIER J., 2007, « A wall, water and power: the Israeli "separation fence" », *Review of International Studies*, 33, p. 105-127.
- TROTTIER J., 2008, « Water crises: political construction or physical reality? », *Contemporary Politics*, 14, p. 197 - 214.
- TROTTIER J., FERNANDEZ S., 2010, « Canals Spawn Dams? Exploring the Filiation of Hydraulic Infrastructure », *Environment and History*, 16, p. 97-123.
- TROTTIER J., 2012, « Water », dans PETERS J., NEWMAN D. (dirs.), *The Routledge Handbook on the Israeli-Palestinian Conflict*, Londres, Routledge, p. 145-153.
- TROTTIER J., 2013, « The social construction of water management at the intersection of international conflict: The case of Al Auja », dans BERTHELOT P. (dir.), *La géopolitique de l'eau dans le monde arabe. Entre constantes et changements.*, Paris, L'Harmattan, p. 161-188.
- WENDT A., 1999, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 447 p.
- WOLF A.T., 1998, « Conflict and cooperation along international waterway », *Water Policy*, 1, 2, p. 251-265.
- WOLF A.T., 2007, « Shared Waters: Conflict and Cooperation », *Annual Review of Environment and Resources*, 32, 1, p. 241-269.
- YEARLEY S., 2009, « Sociology and Climate Change after Kyoto », *Current Sociology*, 57, 3, p. 389-405.
- ZEITOUN M., 2008, *Power and Water in the Middle East: The Hidden Politics of the Palestinian-Israeli Water Conflict*, London and New York, I. B. Tauris, 246 p.

Première partie

Chapitre 1

ABU-SADA C., CHALLAND B. (Dir.), 2011, *Le développement, une affaire d'ONG?: Associations, États et bailleurs dans le monde arabe*, Paris, Karthala Éditions, 242 p.

ADGER W.N., 2001, « Scales of governance and environmental justice for adaptation and mitigation of climate change », *Journal of International Development*, 13, p. 921-931.

ADGER W.N., BENJAMINSEN T.A., BROWN K., SVARSTAD H., 2001, « Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discourses », *Development and Change*, 32, p. 681-715.

ADGER W.N., ARNELL N.W., TOMPKINS E.L., 2005, « Successful adaptation to climate change across scales », *Global Environmental Change Part A*, 15, p. 77-86.

AKRICH M., 1987, « Comment décrire les objets techniques? », *Techniques et Culture*, 9, p. 49-64.

ALATOUT S., 2006, « Towards a bio-territorial conception of power: Territory, population, and environmental narratives in Palestine and Israel », *Political Geography*, 25, p. 601-621.

ALATOUT, 2007, « From abundance to scarcity (1936-1959): a "fluid" history of Jewish subjectivity in historic Palestine and Israel. », dans LEVINE M., SUFIAN S. (dir.), *Reapproaching the border: new perspectives on the study of Palestine/Israel*, New York, Rowan Publishers.

ALATOUT S., 2009, « Bringing abundance back into environmental politics: Constructing a Zionist Network of Abundance, Immigration, and Colonization, 1918-1948 », *Social Studies of Science*, 39, 3, p. 363-394.

ALVARO A., 2010, « Politiques publiques "ailleurs" », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 452-460.

ARAUJO CASTRO J.A. DE, 2010, « Environment and development: the case of the developing countries », dans CONCA K., DABELKO G.D. (dir.), *Green planet blues. Four decades of global environmental politics*, Boulder, 4th revised edition, Westview, p. 30-37.

ARMATTE M., DAHAN DALMEDICO A., 2004, « Modèles et modélisations, 1950-2000 : Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », *Revue d'histoire des sciences*, 57, 2, p. 243-303.

AUBRIOT O., 2004, *L'eau, miroir d'une société. Irrigation paysanne au Népal centre*, Paris, CNRS Éditions, 320 p.

BAILEY S., BRYANT R., 1997, *Third World Political Ecology: An Introduction*, London/New York, Routledge, 241 p.

BAKKER K., 2002, « From state to market?: water mercantilización in Spain », *Environment and*

Planning A, 34, p. 767-790.

BAKKER K., 2005, « Neoliberalizing Nature? Market Environmentalism in Water Supply in England and Wales », *Annals of the Association of American Geographers*, 95, 3, p. 542-565.

BARONE S., BOULEAU G., 2011, « La directive-cadre sur l'eau et ses traductions : que nous apprennent les sites "innovants" ? », *Pôle Sud*, 2, 35, p. 43-58.

BASSETT T.J., 1988, « The Political Ecology of Peasant-Herder Conflicts in the Northern Ivory Coast », *Annals of the Association of American Geographers*, 78, p. 453-472.

BASSETT T.J., ZUÉLI K.B., 2000, « Environmental Discourses and the Ivorian Savanna », *Annals of the Association of American Geographers*, 90, p. 67-95.

BENDAÑA A., 2003, « What kind of peace is being build? Critical assessments from the South », *Prepared on the occasion of the tenth anniversary of An Agenda for Peace for the International Development Research Centre (IDRC)*.

BENJAMINSEN T., 2012, « Changements climatiques et conflits au Sahel », dans GAUTIER D., BENJAMINSEN T. (dirs.), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Versailles, Éditions Quae, p. 181-199.

BÉTHEMONT J., FAGGI P., ZOUNGRANA T.P., 2003, *La vallée du Sourou, Burkina Faso: genèse d'un territoire hydraulique dans l'Afrique soudano-sahélienne*, Paris, L'Harmattan, 230 p.

BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (dirs.), 2000, *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, 345 p.

BLAIKIE P., 1985, *The political economy of soil erosion in developing countries.*, London/New York, Routledge, 200 p.

BLAIKIE P., BROOKFIELD H. (dirs.), 1987, *Land degradation and society*, London/New York, Methuen, 299 p.

BLANCHON D., 2008, « Le complexe hydropolitique sud-africain : connexions, déconnexions, reconnexions ? », *Flux*, 1, 71, p. 61-72.

BLANCHON D., GRAEFE O., 2012, « La radical political ecology de l'eau à Khartoum. Une approche théorique au-delà de l'étude de cas », *L'Espace géographique*, Tome 41, 1, p. 35-50.

BLUNDO G., 1995, « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais », *Cahiers d'études africaines*, 35, 137, p. 73-99.

BOCCO R., MANSOURI W., 2008, « Aide internationale et processus de paix : le cas palestinien, 1994-2006 », *A contrario*, 5, 1, p. 6-22.

BONNEUIL C., JOLY P.-B., 2013, *Sciences, techniques et société*, Paris, La Découverte, 218 p.

BOUILLON M.E., 2004, *The peace business: money and power in the Palestinian-Israeli conflict*, London, I. B. Tauris, 247 p.

BOULEAU G., 2007, *La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive*

cadre, Thèse de doctorat, Montpellier, AgroParisTech.

BRIDGE G., 2007, « Acts of enclosure: Claim staking and land conversion in Guyana's gold fields », dans HEYNEN N., MCCARTHY J., PRUDHAM S., ROBBINS P. (dirs.), *Neoliberal environments: False promises and unnatural consequences*, London, Routledge, p. 74-88.

BRYNEN R., 2000, *A very political economy: peacebuilding and foreign aid in the West Bank and Gaza*, Washington, D.C., United States Institute of Peace Press, 296 p.

BRYNEN R., 2005a, « Donor aid to Palestine: attitudes, incentives, patronage and peace », dans KEATING M., LE MORE A. and LOWE R. (dir.), *Aid, diplomacy and facts on the ground. The case of Palestine*, Chatham House, London, p. 129-142.

BRYNEN R., 2005b, « Public Finance, Conflict, and Statebuilding. The Case of Palestine », *Final version prepared for the project on « Public Finance in Post-Conflict Statebuilding »*, Center on International Cooperation, NYU.

BUDDS J., 2004, « Power, Nature and Neoliberalism: The Political Ecology of Water in Chile », *Singapore Journal of Tropical Geography*, 25, 3, p. 322-342.

CALLON M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36.

CALLON, M., LAW, J., RIP (dirs.), 1986, *Mapping the Dynamics of Science and Technology, Sociology of Science in the Real World*, London, Macmillan, 242 p.

CAMAU M., 1996, *Voies et moyens d'une banalisation d'une aire culturelle : approches du politique dans le Monde arabe et musulman*, Communication pour l'AFSP, Aix-en-Provence.

CAMPANA A., HENRY E., ROWELL J. (dirs.), 2007, *La construction des problèmes publics en Europe : émergence, formulation et mise en instrument*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 252 p.

CAPLAN R., POULIGNY B., 2005, « Histoire et contradictions du state building », *Critique internationale*, 3, 28, p. 123-138.

CARNEY J., 2004, « Gender conflict in Gambian Wetlands », dans PEET R., WATTS M. (dirs.), *Liberation Ecologies: Environment, development, social movements*, New York, Routledge, p. 316-335.

CASTREE N., 2005, *Nature: The adventures of a concept*, London, Routledge, 310 p.

CASTRO J.E., 2006, *Water, Power and Citizenship. Social Struggle in the Basin of Mexico*, Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan, 256 p.

CATUSSE M., 2010, « Avant propos. L'action publique face aux débordements du social au Maghreb », dans CATUSSE M., DESTREMAU B., VERDIER E. (dirs.), *L'État face aux "débordements" du social au Maghreb. Formation, travail, protection*, Paris, Kharthala Éditions, p. 3-8.

CATUSSE M., 2011, « Les recherche en sciences sociale et la formulation des politiques sociales dans les pays Arabes : les perspectives comparatives », Beyrouth, UNESCO.

- CEFAÏ D., TERZI C. (dirs.), 2012, *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 380 p.
- CHATELARD G., 2011, « ONG environnementales arabes et gestion des aires protégées : des acteurs entre histoires nationales et paradigmes mondialisés », dans ABU-SADA C., CHALLAND B. (Dirs.), *Le développement, une affaire d'ONG? Associations, États et bailleurs dans le monde arabe*, Paris, Karthala Éditions.
- COLLINS J., 2012, *Global Palestine*, London, Husrt and company, 219 p.
- COMMAILLE J., 2014, « Sociologie de l'action publique », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e édition, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 599-607.
- CONCA K., 2008, « Rethinking authority, territory, and knowledge. Transnational socio-ecological controversies and global environmental governance », dans PARK, J., CONCA, K., FINGER, M. (dirs.), *The crisis of global governance. Towards a new political economy of sustainability*, New York, Routledge, p. 193-207.
- COULON C., 1997, « L'exotisme peut-il être banal ? L'expérience de "Politique africaine" », *Politique africaine*, 65, p. 77.
- DAHAN DALMEDICO A. (dirs.), 2007, *Les modèles du futur. Changement climatique et scénarios économiques : enjeux politiques et économiques*, Paris, La Découverte, 256 p.
- DAOUDI H., KHALIDI R., 2008, « The Palestinian War-Torn Economy : Aid, Development and State Formation », *A contrario*, 5, 1, p. 23-36.
- DELPEUCH T., 2008, « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art », *Question de recherches du CERI*, 27.
- DELPEUCH T., 2009, « Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des *policy transfer studies* », *Critique internationale*, 43, 2, p. 153.
- DEMANGE E., 2010, *La controverse « Abstain, be faithful, use a condom ». Transnationalisation de la politique de prévention du VIH/sida en Ouganda*, Thèse pour le Doctorat en Science Politique, Bordeaux, Université de Bordeaux 4, 791 p.
- DEMERRIT D., 1996, « Social Theory and the Reconstruction of Science and Geography », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 21, 3, p. 484.
- DEMERRIT D., 2006, « Science studies, climate change and the prospects for constructivist critique », *Economy and Society*, 35, 3, p. 453 - 479.
- DESROSIÈRES A., 2000, *La politique des grands nombres: histoire de la raison statistique*, 2^e édition, Paris, La Découverte, 462 p.
- DI MÉO G., 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et sociétés*, 4, 78, p. 15-34.
- DOLOWITZ D.P., MARSH D., 2000, « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », *Governance*, 13, 1, p. 5-23.

- DUMOULIN L., SAURUGGER S., 2010, « Les *policy transfer studies* : analyse critique et perspectives », *Critique internationale*, 48, 3, p. 9-24.
- EDWARDS P.N., 2010, *A Vast Machine: Computer Models, Climate Data, and the Politics of Global Warming*, Massachusetts, The MIT Press, 518 p.
- ENGUÉLÉGUÉLÉ M., 2008, « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne », *Politique et Sociétés*, 27, 1, p. 3-38.
- ESCOBAR A., 1995, *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*, Princeton, Princeton University Press, 290 p.
- ESPELAND W., 1998, *The struggle for water. Politics, Rationality and Identity in the American Southwest*, Chicago/London, The University of Chicago Press, 298 p.
- FAGGI P., 1990, « Les développements de l'irrigation dans la diagonale aride entre logique productive et logique stratégique », *Revue de géographie de Lyon*, p. 21-26.
- FARINETTI A., 2012, *La protection juridique des cours d'eau*, Paris, Johanet, 1124 p.
- FAURE A., 2010, « Territoires/Territorialisation », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 623-632.
- FERNANDEZ S., 2009, *Si la Garonne avait voulu... étude de l'étiologie déployée dans la gestion de l'eau de la Garonne, en explorant l'herméneutique sociale qui a déterminé sa construction*, Thèse de doctorat, AgroParisTech, 653 p.
- FERNANDEZ S., 2013 (In Press), « Much Ado About Minimum Flows... Unpacking indicators to reveal water politics », *Geoforum*.
- FORSYTH T., 2003, *Critical political ecology : the politics of environmental science*, New York/London, Routledge, 336 p.
- FORSYTH T., 2007a, « Promoting the "Development Dividend" of Climate Technology Transfer: Can Cross-sector Partnerships Help? », *World Development*, 35, p. 1684-1698.
- FORSYTH T., 2007b, « Are Environmental Social Movements Socially Exclusive? An Historical Study from Thailand », *World Development*, 35, 12, p. 2110-2130.
- FORSYTH T., 2010, « Panacea or paradox? Cross-sector partnerships, climate change, and development », *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, 1, p. 683-696.
- FORSYTH T., 2011, « Politicizing environmental explanations. What can political ecology learn from sociology and philosophy of science? », dans GOLDMAN M., NADASDY P., TURNER M. (dirs.), *Knowing nature. Conversations at the intersection of political ecology and science studies*, Chicago, Chicago University Press, p. 31-46.
- FOUCAULT M., 2004, *Naissance de la biopolitique : Cours au collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard-Seuil, 355 p.
- GALTUNG J., 1969, « Violence, Peace, and Peace Research », *Journal of Peace Research*, 6, 3, p. 167-191.

- GALTUNG J., 1990, « Cultural Violence », *Journal of Peace Research*, 27, 3, p. 291-305.
- GANDY M., 1997, « The Making of a Regulatory Crisis: Restructuring New York City's Water Supply », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 22, p. 338-358.
- GARB Y., 2010, « Desalination in Israel: Status, Prospects, and Contexts », dans RABBO A.A. Et TAL A.(dir.), *Water Wisdom: Preparing the Groundwork for Cooperative and Sustainable Water Management Between Israelis and Palestinians*, New Brunswick, Rutgers University Press.
- GELLERT P.K., 2008, « What's New with the Old?: Scalar Dialectics and the Reorganization of Indonesia's Timber Industry », dans PELUSO N.L., NEVINS J. (dirs.), *Taking Southeast Asia to Market: Commodities, Nature, and People in the Neoliberal Age*, Ithaca, NY, Cornell University Press, p. 43-55.
- GHIOTTI S., 2006, « « Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence » », *Développement durable et territoires [En ligne]*, 6.
- GHIOTTI S., 2007, *Les territoires de l'eau. Gestion et développement en France*, Paris, CNRS Éditions, 246 p.
- GILBERT C., HENRY E., 2012, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53, 1, p. 35-59.
- GOLDMAN M.J., TURNER M.D., 2011, « Introduction », dans GOLDMAN M.J., NADASDY P., TURNER M.D. (dirs.), *Knowing nature. Conversations at the intersection of political ecology and science studies*, Chicago, Chicago University Press, p. 1-23.
- GOLDMAN M., NADASDY P., TURNER M. (dirs.), 2011, *Knowing Nature: Conversations at the Intersection of Political Ecology and Science Studies*, Chicago, Chicago University Press, 376 p.
- GOLDMAN M., 2001, « Constructing an Environmental State: Eco-governmentality and other Transnational Practices of a "Green" World Bank », *Social Problems*, 48, p. 499-523.
- GOUELLO B. DE, LENTINI E.J., SCHNEIER-MADANES G., 2010, « Que reste-t-il de la gestion privée de l'eau en Argentine ? », dans SCHNEIER-MADANES G. (dir.), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, Paris, La découverte, p. 177-198.
- GRAMAGLIA C., SAMPAIO DA SILVA D., 2011, « Des mollusques pour « faire parler » les rivières ? », *Hors collection Sciences Humaines*, p. 221-233.
- GRIFFON M., HOURCADE J.-C., 2002, « Le développement durable à l'épreuve des rapports Nord-Sud », *Projet*, 270, 2, p. 39.
- GUIGNER S., 2011, « L'influence de l'Union européenne sur les pratiques et politiques de santé publique : européanisation verticale et horizontale », *Sciences sociales et santé*, 29, 1, p. 81-106.
- GUILLEMOT H., 2009, « Comment évaluer un modèle numérique de climat ? », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3, p. 273-293.
- HAGHE J.-P., 2005, « Les débuts de la marchandisation de l'eau en France au XIX^{ème} siècle : enjeux et acteurs », *Sciences de la Société*, 64, p. 35-52.

- HART G., 1991, « Engendering everyday resistance: Gender, patronage and production politics in rural Malaysia », *Journal of Peasant Studies*, 19, p. 93 - 121.
- HASSENTEUFEL P., 2005, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, 55, 1, p. 113-132.
- HASSENTEUFEL P., 2008, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 294 p.
- HECHT S.B., 1985, « Environment, development and politics: capital accumulation and the livestock sector in eastern Amazonia », *World Development*, 13, p. 663-684.
- HULME M., DESSAI S., 2008, « Negotiating future climates for public policy: A critical assessment of the development of climate scenarios for the UK », *Environmental Science & Policy*, 11, p. 54-70.
- HULME M., MAHONY M., 2010, « Climate change: What do we know about the IPCC? », *Progress in Physical Geography*, 34, p. 705-718.
- INGOLD A., 2011, « Cartographier pour naturaliser au XIXe siècle. Les ingénieurs des mines et la carte hydrographique d'Italie », dans LABORIER P., AUDREN F., NAPOLI P., VOGEL J. (dirs.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 539-568.
- JAGLIN S., 2012a, « La GIRE dans les villes subsahariennes : comment rationaliser les services de l'eau rationnés? », dans JULIEN F. (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec, Presses Universitaires du Québec, p. 165-193.
- JAGLIN S., 2012b, « Services en réseaux et villes africaines : l'universalité par d'autres voies ? », *L'Espace géographique*, Tome 41, 1, p. 51-67.
- JAGLIN S., BELBEOC'H A., 2010, « Services d'eau et décentralisations en Afrique de l'Ouest : réflexions à partir de petites villes du Bénin et du Mali », dans SCHNEIER-MADANES G. (dir.), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, Paris, La découverte, p. 199-218.
- JASANOFF S., 2004a, « The idiom of co-production », dans JASANOFF S. (dir.), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres/New York, Routledge, p. 1-12.
- JASANOFF S., 2004b, « Ordering knowledge, ordering society », dans JASANOFF S. (dir.), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres/New York, Routledge, p. 13-45.
- JASANOFF S., 2005, *Designs on Nature: Science and Democracy in Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press, 404 p.
- JOHNSTON B.R., 2003, « The Political Ecology of Water: An Introduction », *Capitalism Nature Socialism*, 14, p. 73 - 90.
- JULIEN, F. (dir.), 2012, *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne. Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 296 p.
- KADIRI Z., KUPER M., ERRAHJ M., 2011, « Projets d'aménagement et développement territorial : le cas du périmètre irrigué du Moyen Sebou au Maroc », *Pôle Sud*, 2, 35, p. 77-96.

- KAIKA M., 2003, « Constructing Scarcity and Sensationalising Water Politics: 170 Days That Shook Athens », *Antipode*, 35, 5, p. 919-954.
- KEATING M., 2005, « Introduction », dans KEATING M., LE MORE A., LOWE R. (dirs.), *Aid, diplomacy and facts on the ground. The case of Palestine*, London, Chatham House, p. 1-13.
- KEATING M., LE MORE A., LOWE R. (dirs), 2005, *Aid, diplomacy and facts on the ground: the case of Palestine*, London, Chatham House, 264 p.
- KHAN M., 2004, « Introduction: State formation in Palestine », dans KHAN M., GIACAMAN G., AMUNDSEN I. (dirs.), *State Formation in Palestine: Viability and Governance During a Social Transformation*, London/New York, Routledge, p. 1-12.
- KIENLE, E. (dir.), 2010, *Les sciences sociales en voyage : L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient vus d'Europe, d'Amérique et de l'intérieur*, Paris, Karthala-IREMAM, 332 p.
- LASCOUMES P., 1996, « Rendre gouvernable : de la "traduction" au "transcodage" : l'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », dans *La Gouvernabilité*, CURAPP, Paris, Presses universitaires de France, p. 325-338.
- LASCOUMES P., 2010, « Traduction », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Presses de Science Po, p. 632-640.
- LASCOUMES P., LE GALÈS P. (dirs.), 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 369 p.
- LASCOUMES P., LE GALÈS P., 2007, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- LATOUR B., 1984, *Les microbes : guerre et paix ; suivi de Irréductions : guerre et paix*, Paris, A.M. Métailié, 273 p.
- LATOUR B., 1987, *Science in Action: How to Follow Scientists and Engineers through Society*, Cambridge, Harvard University Press, 274 p.
- LATOUR B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes-essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 205 p.
- LATOUR B., 2008, « Pour un dialogue entre science politique et *science studies* », *Revue française de science politique*, 58, p. 657-678.
- LATOURÈS A., 2008, *Saisir l'État en action en Afrique subsaharienne : action publique et appropriation de la cause des mutilations génitales féminines au Mali et au Kenya*, Thèse pour le Doctorat en Science Politique, Bordeaux, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, 1174 p.
- LE GALÈS P., 2005, « Recomposition de l'État et territoire : l'État régulateur, une révolution bureaucratique en marche? », *Communication pour l'AFSP*, Lyon.
- LE GALÈS P., DESMOND K., 2011, « Sociologie de l'État en recomposition », *Revue française de sociologie*, 52, 3, p. 453-480.
- LE MORE A., 2005a, « Killing with kindness: funding the demise of a Palestinian state », *International Affairs*, 81, 5, p. 981-999.

- LE MORE A., 2005b, « Are "realities on the ground" compatible with the international state-building and development agenda? », dans KEATING M., LE MORE A. and LOWE R. (dir.), *Aid, diplomacy and facts on the ground. The case of Palestine*, Chatham House, London, p. 27-40.
- LEBEL L., GARDEN P., IMAMURA M., 2005, « The Politics of Scale, Position, and Place in the Governance of Water Resources in the Mekong Region », *Ecology And Society*, 10.
- LEFEBVRE H., 1974, *La Production de l'espace*, Paris, Economica, 485 p.
- LERNER D., LASSWELL H.D., 1951, *The Policy Sciences: Recent Developments in Scope and Method*, Stanford, Stanford University Press, 344 p.
- LINTON J., 2010, *What Is Water? The History of a Modern Abstraction*, Vancouver, University of British Columbia Press, 352 p.
- MARC P., 2006, *Les cours d'eau et le droit*, Paris, Johanet, 305 p.
- MASSARDIER G., 2003, *Politiques et action publiques*, Paris, Armand Colin, 300 p.
- MASSARDIER G., 2011, « Des transferts de politiques publiques en eaux troubles méditerranéennes. Les arrangements territorialisés de la gestion de l'eau », *Pôle Sud*, 2, 35, p. 7-20.
- MAZEAUD A., 2011, « Quel est le bon débit de l'eau ? Les régulations territoriales sur les usages de l'eau à l'épreuve de la DCE », *Pôle Sud*, 2, 35, p. 59-75.
- MIGDAL J.S., 1988, *Strong Societies and Weak States: State-society Relations and State Capabilities in the Third World*, Princeton, Princeton University Press, 322 p.
- MIGDAL J.S., 2001, *State in Society: Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge, Cambridge University Press, 308 p.
- LE MORE A., 2008, *International Assistance to the Palestinians after Oslo: Political guilt, wasted money*, London, Routledge, 239 p.
- MULLER P., 2013, *Les politiques publiques*, 10^e édition, Paris, PUF, 128 p.
- NABULSI K., 2005, « The statebuilding process: what went wrong? », dans KEATING M., LE MORE A. and LOWE R. (dir.), *Aid, diplomacy and facts on the ground. The case of Palestine*, Chatham House, London, p. 117-128.
- NAKANABO DIALLO R., 2013, *Politiques de la nature et nature de l'État : (re)déploiement de la souveraineté de l'État et action publique transnationale au Mozambique.*, Thèse de doctorat en science politique, Bordeaux 4, 574 p.
- NAY O., SMITH A., 2002, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », dans NAY O., SMITH A. (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, p. 47-86.
- NEUMANN R.P., 1998, *Imposing Wilderness: Struggles Over Livelihood and Nature Preservation in Africa*, Berkeley, University of California Press, 272 p.
- NEUMANN R.P., 2005, *Making political ecology*, London, Routledge, 256 p.

- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1998, « Émique », *L'Homme*, 38, 147, p. 151-166.
- OSTROM E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 298 p.
- PADOCH C., HARWELL E., SUSANTO A., 1998, « Swidden, Sawah, and In-Between: Agricultural Transformation in Borneo », *Human Ecology*, 26, p. 3-20.
- PARKS, J., CONCA, K., FINGER, M. (dirs.), 2008, *The Crisis of Global Environmental Governance: Towards a New Political Economy of Sustainability*, London/New York, Routledge, 240 p.
- PASQUIER R., 2002, « Quand l'Europe frappe à la porte des régions », *Politique européenne*, 3, 7, p. 159-177.
- PATERSON M., STRIPPLE J., 2007, « Singing climate change into existence: on the territorialization of climate policymaking », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 149-172.
- PETERSEN A., 2006, *Simulating Nature: A Philosophical Study of Computer-Simulation Uncertainties and Their Role in Climate Science and Policy Advice*, Apeldoorn and Antwerpen: Het Spinhuis Publishers, 222 p.
- PETTINGER M.E., 2007, « The Netherlands's climate change policy: constructing themselves/constructing climate change », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 51-73.
- PICARD, E. (dir.), 2006, *La politique dans le monde arabe*, Paris, A. Colin, 335 p.
- PORTER T.M., 1995, *Trust in Numbers: The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton, Princeton University Press, 310 p.
- POSEY D.A., 2007, « Indigenous Management of Tropical Forest Ecosystems: The Case of the Kayapo Indians of the Brazilian Amazon », dans DOVE M.R., CARPENTER C. (dirs.), *Environmental anthropology : a historical reader*, Oxford, Blackwell, p. 89-101.
- QUÉNOT-SUAREZ H., 2010, *La construction du champ politique local à Accra (Ghana) et Ouagadougou (Burkina Faso). Le cas de la politique des déchets*, Thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'Études Politiques de Paris, 463 p.
- RADAELLI C.M., 2010, « Européanisation », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 247-257.
- RIAUX J., 2006, *Règles de l'État – Règles de la communauté : une gouvernance locale de l'eau. Anthropologie comparée de deux systèmes d'irrigation anciens en contexte d'intervention publique : Vallée des Aït Bou Guemez (Haut Atlas - Maroc), Plaine de Vinça (Pyrénées - France)*, Thèse de doctorat de l'EHESS, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), 562 p.
- ROBERTS J.T., PARKS B.C., 2007, *A Climate of Injustice: Global Inequality, North-South Politics, and Climate Policy*, Cambridge, MIT Press, 418 p.

- ROE E.M., 1991, « Development narratives, or making the best of blueprint development », *World Development*, 19, 4, p. 287-300.
- ROE E.M., 1995, « Except-Africa: Postscript to a special section on development narratives », *World Development*, 23, p. 1065-1069.
- ROY S., 1999, « De-development Revisited: Palestinian Economy and Society Since Oslo », *Journal of Palestine Studies*, 28, 3, p. 64-82.
- ROY S.M., 1995, *The Gaza Strip: the political economy of de-development*, Washington, D.C., Institute for Palestine Studies.
- RUSSEIL S., 2010, « Transfert de politiques publiques », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 640-650.
- SABATIER P.A., 1988, « An advocacy coalition framework of policy change and the role of policy-oriented learning therein », *Policy Sciences*, 21, 2-3, p. 129-168.
- SAURUGGER S., SUREL Y., 2006, « L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique », *Revue internationale de politique comparée*, 13, 2, p. 179-211.
- SHACKLEY S., WYNNE B., 1996, « Representing Uncertainty in Global Climate Change Science and Policy: Boundary-Ordering Devices and Authority », *Science, Technology & Human Values*, 21, p. 275-302.
- SHEPPARD E., 2010, « Problème public », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Presses de Science Po, p. 530-538.
- SIGNOLES A., 2005, « Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens. Entre domination israélienne et État en formation (1993-2004) », *Annuaire des collectivités locales*, 25, 1, p. 619-625.
- SIGNOLES A., 2006, « Réformes de l'Etat et transformation de l'action publique. Approche par les politiques publiques », dans PICARD E. (dir.), *La politique dans la monde arabe*, Paris, Armand Colin, p. 239-261.
- SOJA E.W., 1989, *Postmodern Geographies: The Reassertion of Space in Critical Social Theory*, New York, Verso, 276 p.
- SUNDBERG J., 2004, « Strategies for authenticity and Space in the Maya Biosphere Reserve, Peten, Guatemala », dans ZIMMERER K., BASSETT T.J. (dirs.), *Political Ecology: An Integrative Approach to Geography and Environment-Development Studies*, New York/London, Guilford Press, p. 50-72.
- SURYANATA K., 1994, « Fruit trees under contract: Tenure and land use change in upland Java, Indonesia », *World Development*, 22, p. 1567-1578.
- SWYNGEDOUW E., 2004, « Modernity and the Production of Spanish Waterscape, 1890-1930 », dans ZIMMERER K.S., BASSET T.J. (dirs.), *Political Ecology: An integrative approach to geography and environment-development studies*, New York, Guilford Press, p. 94-112.
- SWYNGEDOUW E., 2013, « Into the Sea: Desalination as Hydro-Social Fix in Spain », *Annals of the*

Association of American Geographers, 103, 2, p. 261-270.

TROTTIER J., 1999, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip*, Jerusalem, PASSIA, 249 p.

TROTTIER J., 2000, « Water and the Challenge of Palestinian Institution Building », *Journal of Palestine Studies*, XXIX/2, p. 35-49.

TROTTIER J., 2006, « Donors, Modellers and Development Brokers: The Pork Barrel of Water Management Research », *Reconstruction: Studies in Contemporary Culture*, 6, p. 1-28.

TROTTIER J., 2007, « A wall, water and power: the Israeli "separation fence" », *Review of International Studies*, 33, p. 105-127.

TROTTIER J., 2008a, « Water crises: political construction or physical reality? », *Contemporary Politics*, 14, p. 197 - 214.

TROTTIER J., 2008b, « Gestion des bassins partagés, opposition ou coopération : Israël-Palestine, une étude de cas », *Bulletin de l'IMed*, p. 146-152.

TROTTIER J., FERNANDEZ S., 2010, « Canals Spawn Dams? Exploring the Filiation of Hydraulic Infrastructure », *Environment and History*, 16, p. 97-123.

TROTTIER J., 2012, « L'avènement de la gestion intégrée des ressources en eau », dans LASSERRE F., BRUN A. (dirs.), *Gestion de l'eau : approche territoriale et institutionnelle*, Québec, Presses Universitaires du Québec, p. 179-195.

TURNER M., 2003, « Environmental science and social causation in the analysis of Sahelian pastoralism », dans ZIMMERER K.S., BASSETT T.J. (dirs.), *Political Ecology: An Integrative Approach to Geography and Environment-Development Studies*, New York, Guilfor, p. 159-181.

VANDERGEEST P., PELUSO N.L., 1995, « Territorialization and State Power in Thailand », *Theory and Society*, 24, 3, p. 385-426.

VANIER, M. (dir.), 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 232 p.

VERDEIL E., 2010, « Les services urbains en réseau dans les pays arabes : diversité des réformes libérales et de leurs effets territoriaux », *Géocarrefour*, 85, 2, p. 99-108.

VERHEUL H., 2002, « Higher Education Reform in Indonesia. Integrating New Public Management and national values », dans JONG M.D., LALANIS K., MAMADOUH V. (dirs.), *The Theory and Practice of Institutional Transplantation*, Dordrecht, Springer Netherlands, p. 185-198.

WATEAU F., 2002, *Partager l'eau : irrigation et conflits au nord-ouest du Portugal*, Paris, CNRS Éditions, 277 p.

WATTS M.J., 1985, « Social theory and environmental degradation », dans GRADUS Y. (dir.), *Desert Development. Man and Technology in Sparselands*, Dordrecht, Springer Netherlands, p. 14-32.

WEBER M., 1963, *Le savant et le politique (1919)*, Paris, Union Générale d'Éditions.

WEBER M., 1971, *Économie et société*, Posthume, 1921, Paris, Plon.

- WESSELINK A.J., BIJKER W.E., VRIEND H.J. DE, KROL M.S., 2007, « Dutch Dealings with the Delta », *Nature and Culture*, 2, 2, p. 188-209.
- YEARLEY S., 1999, « Computer Models and the Public's Understanding of Science: A Case-Study Analysis », *Social Studies of Science*, 29, p. 845-866.
- YEARLEY S., 2009, « Sociology and Climate Change after Kyoto », *Current Sociology*, 57, 3, p. 389-405.
- ZEHR S.C., 2000, « Public representations of scientific uncertainty about global climate change », *Public Understanding of Science*, 9, p. 85-103.
- ZÉRAH M.-H., 2003, « Dix ans de libéralisation de l'économie indienne : les effets limités de la gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en ville », *Autrepart*, 3, 27, p. 91-106.
- ZÉRAH M.-H., 2010, « Politique et gouvernance dans le secteur de l'eau : le cas de Mumbai (Inde) », dans SCHNEIER-MADANES G. (dir.), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, Paris, La découverte, p. 367-380.

Chapitre 2

- ALBERA D., 2001, « Terrains minés », *Ethnologie française*, 31, 1, p. 5-13.
- BARTHE B., 2011, *Ramallah dream. Voyage au cœur du mirage palestinien*, Paris, La Découverte, 271 p.
- BECKER H.S., 2002, *Les ficelles du métier. Comment construire sa recherche en sciences sociales*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 352 p.
- BONTEMPS V., 2009, « J'ai été expulsée d'Israël parce que mariée à un Palestinien », *Rue89*, 1 décembre 2009.
- BONTEMPS V., 2012, *Ville et patrimoine en Palestine. Une ethnographie des savonneries de Naplouse*, Paris, Karthala Éditions, 348 p.
- BOURDIEU P., 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62, 62-63, p. 69-72.
- BRYMAN A., BURGESS R.G. (dirs.), 1999, *Qualitative research*, London, Sage Publication Ltd, 1712 p.
- CEFAÏ D., AMIRAUX V., 2002a, « Les risques du métier. Partie 3 », *Cultures & Conflits*, 47, p. 15-48.
- CEFAÏ D., AMIRAUX V., 2002b, « Les risques du métier. Partie 2 », *Cultures & Conflits*, 47, p. 15-48.
- CEFAÏ D., AMIRAUX V., 2002c, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. Partie 1 », *Cultures & Conflits*, 47, p. 15-48.
- FERRON B., 2012, *Les répertoires médiatiques de mobilisation altermondialistes (Mexique-Chiapas)*,

- Israël/Palestine, 1994-2006*). *Contribution à une analyse de la société transnationale*, Thèse de doctorat en science politique, Rennes, Université de Rennes 1.
- GLASER B.G., STRAUSS A.L., 1967, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, Chicago, Aldine, 271 p.
- KAUFMANN J.-C., 2011, *L'entretien compréhensif. L'enquête et ses méthodes*, 3^e édition, Paris, A. Colin, 128 p.
- LARZILLIÈRE P., 2004, *Être jeune en Palestine*, Paris, Éditions Balland, 202 p.
- LATOUR B., 2005, *La science en action : Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 672 p.
- LATTE-ABDALLAH S., PARIZOT C., 2011, « A l'ombre du mur : comprendre le régime d'occupation israélien », dans LATTE-ABDALLAH S., PARIZOT C. (dirs.), *À l'ombre du mur : Israéliens et Palestiniens entre séparation et occupation*, Arles, Actes sud/MMSH, p. 15-48.
- MOUGENOT C., 2011, *Raconter le paysage de la recherche*, Paris, Éditions Quae, 150 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, « La politique du terrain », *Enquête*, 1, p. 71-109.
- PARIZOT C., to be published, « Moving fieldwork: ethnographic experiences in the Israeli-Palestinian case », dans HAZAN H., HERTZOG E. (dirs.), *The anthropologist as nomad. Serendipity in the ethnographic work*.
- PIRINOLI C., 2004, « L'anthropologie palestinienne entre science et politique: L'impossible neutralité du chercheur », *Anthropologie et Sociétés*, 28, 3, p. 165-185.
- ROMANI V., 2007, « Enquêter dans les Territoires palestiniens », *Revue française de science politique*, 57, 1, p. 27.
- SIGNOLES A., BONTEMPS V., 2012, *Vivre sous occupation: quotidiens palestiniens*, Paris, Gingko, 125 p.
- TROTTIER J., 2007, « A wall, water and power: the Israeli "separation fence" », *Review of International Studies*, 33, p. 105-127.
- TROTTIER J., 2013, « The social construction of water management at the intersection of international conflict: The case of Al Auja », dans BERTHELOT P. (dir.), *La géopolitique de l'eau dans le monde arabe. Entre constantes et changements.*, Paris, L'Harmattan, p. 161-188.
- URIEN F., 2011, *Frontières, mémoire et médiation dans la communauté samaritaine, séparée entre Israël et les territoires palestiniens*, Mémoire de Master 2, EHESS.

Deuxième partie

Chapitre 3

ABU-SADA C., 2007, *ONG palestiniennes et construction étatique : L'expérience de Palestinian Agricultural Relief Committees (PARC) dans les Territoires occupés palestiniens, 1983-2005* Beyrouth, Presses de l'IFPO, 252 p.

ADAMS B., 2009, *Green Development: Environment and Sustainability in a Developing World*, 3rd Edition, London/New York, Routledge, 449 p.

AMAN, February 2008, *Report on the Palestinian Water Authority, Report series n°15*.

BAKKER K.J., 2004, *An Uncooperative Commodity: Privatizing Water in England and Wales*, Oxford/New York, Oxford University Press, 248 p.

BARAKAT L., GHIOTTI S., 2006, « Quand la territorialisation rime avec fragmentation. Les enjeux territoriaux autour de la réforme de la politique de l'eau au Liban », dans BRUN A., LASSERRE F. (dirs.), *Politiques de l'eau. Grands principes et réalités locales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 189-222.

BARNETT M., KIM H., O'DONNELL M., SITEA L., 2007, « Peacebuilding: What Is in a Name? », *Global Governance*, 13, 1, p. 35.

BOCCO R., MANSOURI W., 2008, « Aide internationale et processus de paix : le cas palestinien, 1994-2006 », *A contrario*, 5, 1, p. 6-22.

BOTIVEAU B., 1999, *L'État palestinien*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 148 p.

BOUILLON M.E., 2004, *The peace business : money and power in the Palestinian-Israeli conflict*, London, I. B. Tauris, 247 p.

BOUILLON M.E., 2007, « The Middle East: Fragility and Crisis », *Coping with Crisis Working Paper Series*, New York, International Peace Academy.

BRYNEN R., 2005, « Donor aid to Palestine: attitudes, incentives, patronage and peace », dans KEATING M., LE MORE A. and LOWE R. (dir.), *Aid, diplomacy and facts on the ground. The case of Palestine*, London, Chatham House, p. 129-142.

BRYNEN R., 2000, *A very political economy: peacebuilding and foreign aid in the West Bank and Gaza*, Washington, D.C., United States Institute of Peace Press, 296 p.

BRYNEN R., 1996, « Buying Peace? A Critical Assessment of International Aid to the West Bank and Gaza », *Journal of Palestine Studies*, 25, 3, p. 79-92.

CAPLAN R., POULIGNY B., 2005, « Histoire et contradictions du *state building* », *Critique internationale*, 3, 28, p. 123-138.

- CHEVALLIER J., 1999, « La création d'un ministère », dans LASCOUMES P. (dir.), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, p.21-48.
- ÇARKOGLU A., EDER M., KIRISCI K., 1998, *The political economy of regional cooperation in the Middle East*, London, Routledge, 232 p.
- DAIBES F., 2003, « Water-related politics and their legal aspects - A progressive approach for solving the water conflict », dans DAIBES F. (dir.), *Water in Palestine. Problems - Politics - Prospects*, Jerusalem, PASSIA, p. 5-50.
- ELLIS M., non daté, *Turnaroud strategy for West Bank Water Department*, MTE Group, Ottawa, Canada.
- FUSTEC K., 2014, « L'Autorité palestinienne et le changement climatique comme problème public émergent », *Critique internationale*, 1, 62, p. 109-123.
- GLAVANY J., 2011, « La géopolitique de l'eau », Rapport d'information, 4070, Assemblée Nationale.
- HANAFI S., 1997, *Entre deux mondes : les hommes d'affaires palestiniens de la diaspora et la construction de l'entité palestinienne*, Le Caire, CEDEJ, 119 p.
- HANAFI S., 1998, « Contribution de la diaspora palestinienne à l'économie des Territoires : investissement et philanthropie », *Maghreb-Machrek*, 161.
- HERMET G., KAZANCIGIL A., PRUD'HOMME J.-F. (dirs.), 2005, *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Karthala Éditions, 228 p.
- HILLAL J., KHAN M., 2004, « State formation under the PNA Potential outcomes and their viability », dans KHAN M., GIACAMAN G., AMUNDSEN I. (dirs.), *State Formation in Palestine: Viability and Governance During a Social Transformation*, London/New York, Routledge, p. 64-119.
- HYDROSULT INC, January 2011, *Institutional water sector review, Palestine, Draft mid-term report*, 271 p.
- KEATING M., LE MORE A., LOWE R. (dirs.), 2005, *Aid, diplomacy and facts on the ground: the case of Palestine*, London, Chatham House, 264 p.
- KHALIDI R.J., SAMOUR S., 2010, « Neoliberalism as Liberation: The Statehood Program and the Remaking of the Palestinian National Movement », *Journal of Palestine Studies*, 11, 2, p.6-25.
- KHAN M., 2009, « Palestinian State Formation since the Signing of the Oslo Accords », Paper supported by UNDP.
- LE MORE A., 2008, *International Assistance to the Palestinians after Oslo: Political guilt, wasted money*, London, Routledge, 239 p.
- LE MORE A., 2005, « Killing with kindness: funding the demise of a Palestinian state », *International Affairs*, 81, 5, p. 981-999.
- OCDE/DAC, 2011, *Supporting State-building in Situations of Conflict and Fragility, Guidelines and Reference Series*.

OCDE/DAC, 2010, *Peacebuilding and statebuilding priorities and challenges, A synthesis of findings from seven multi-stakeholder consultations*, 66 p.

PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY, MINISTRY OF PLANNING AND ADMINISTRATION, 2012, *Sustainable development under Israeli occupation : achievements and challenges, Palestine's report to the United Nations Conference on sustainable development, Rio de Janeiro, 20-22 June 2012*, Ramallah, Palestine, 82 p.

PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY, April 2011, *National development plan 2011-2013, Establishing the state, building our future*, 105 p.

PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY, August 2009, *Palestine, Ending the Occupation, Establishing the State, Program of the Thirteenth Government*, 38 p.

PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY, 2007, December 17th, *Building a Palestinian State, Towards peace and prosperity*, Paris, 59 p.

PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY, non daté, *Palestinian Reform and Development Plan, 2008-2010*, 140 p.

PALESTINIAN WATER AUTHORITY, March 2012, *Water supply report 2010*, 96 p.

PALESTINIAN WATER AUTHORITY, 2010, *Water Sector Reform - Request for Proposals (RFP), TPAT – Final*.

PETERS J., 1996, *Pathways to Peace: The Multilateral Arab-Israeli Peace Talks*, Royal Institute of International Affairs, 128 p.

PICAUDOU N., 1984, « Genèse des élites politiques palestiniennes, 1948-1982 », *Revue française de science politique*, 34, 2, p. 324-351.

PERES S., 1993, *The New Middle East*, New York, Henry Holt & Co, 224 p.

POISSONNIER G., 2012, « Quel statut pour la Palestine aux Nations Unies? », *Grotius International*, 25 novembre 2012.

ROBERTS N., 2005, « Hard lessons from Oslo: foreign aid and the mistakes of the 1990s », dans KEATING M., LE MORE A. and LOWE R. (dirs.), *Aid, Diplomacy and Facts on the Ground: The Case of Palestine*, London, Chatham House, p. 17-26.

ROY S., 1999, « De-development Revisited: Palestinian Economy and Society Since Oslo », *Journal of Palestine Studies*, 28, 3, p. 64-82.

ROY S., 1987, « The Gaza strip: A case of economic de-development », *Journal of Palestine Studies*, 17, 1, p. 56-88.

SALINGUE J., 2013, « Le "développement économique" palestinien : miracle ou mirage ? », *Confluences Méditerranée*, 3, 86, p. 71-88.

SCOTT J.C., 1999, *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven/London, Yale University Press, 464 p.

- SELBY J., 2003a, « Dressing up domination as "cooperation": the case of Israeli-Palestinian water relations », *Review of International Studies*, 29, 1, p. 121-138.
- SELBY J., 2003b, *Water, power and politics in the Middle East: the other Israeli-Palestinian conflict*, London, I.B. Tauris, 224 p.
- SELBY J., 2013a, « Cooperation, domination and colonisation: The Israeli - Palestinian Joint Water Committee », *Water Alternatives*, 6, 1, p. 1-24.
- SELBY J., 2013B, « The myth of liberal peace-building », *Conflict, Security & Development*, 13, 1, p. 57-86
- SIGNOLES A., 2008, « La société palestinienne dans la tourmente d'Oslo (1993-2000) », *Recherches internationales*, 82, p. 131-148.
- SIGNOLES A., 2010, « "Quand le lieu compte". La réforme de la gestion de l'eau en Palestine : des configurations locales multiples », *Géocarrefour*, 2, p. 129-140.
- TROTTIER J., 1999, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip*, Jerusalem, Passia, 249 p.
- TROTTIER J., 2000, « Water and the Challenge of Palestinian Institution Building », *Journal of Palestine Studies*, XXIX/2, p. 35-49.
- TROTTIER J., 2007, « A wall, water and power: the Israeli "separation fence" », *Review of International Studies*, 33, p. 105-127.
- TROTTIER J., BROOKS D.B., 2013, « Academic Tribes and Transboundary Water Management: Water in the Israeli-Palestinian Peace Process », *Science and Diplomacy*, 2, 2, p. 60-80.
- TURNER M., 2006, « Building Democracy in Palestine: Liberal Peace Theory and the Election of Hamas », *Democratization*, 13, 5, p. 739-755.
- TURNER M., 2012, « Completing the Circle: Peacebuilding as Colonial Practice in the Occupied Palestinian Territory », *International Peacekeeping*, 19, 4, p. 492-507.
- UNITED NATIONS SPECIAL COORDINATOR FOR THE MIDDLE EAST PEACE PROCESS, 13 April 2011, *Palestinian state-building- a decisive period*, Ad Hoc Liaison Committee Meeting, Brussels, 32 p.
- UNDP, SIWI, July 2012, *Palestinian Territories (oPt), Water Governance Programme for Arab States (WGP – AS), Integrity Assessment of the Water Sector in the oPt, Final Report*.
- WOODWARD S.L., 2005, « Construire l'État : légitimité internationale contre légitimité nationale ? », *Critique internationale*, 28, p. 139-152.
- WORLD BANK, March 19, 2013, *Fiscal Challenges and Long Term Economic Costs, Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, 26 p.
- WORLD BANK, April 13, 2011, *Building the Palestinian State: Sustaining Growth, Institutions, and Service Delivery, Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, 32 p.
- WORLD BANK, July 2011, *West Bank and Gaza, Institutional Capacity*, Report No. 69178.
- WORLD BANK, June 24, 2011, *West Bank and Gaza - State and Peace-building Fund : project*

proposal - water supply and sanitation improvements for West Bethlehem villages, Washington DC, 61 p.

WORLD BANK, September 21, 2010, *The Underpinnings of the Future Palestinian State: Sustainable Growth and Institutions, Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*.

WORLD BANK, April 2009, *West Bank and Gaza, Assessment of restrictions on Palestinian Water sector development*, Report No. 47657-GZ, 134 p.

WORLD BANK, March 7, 2002, *West Bank and Gaza: An Evaluation of Bank Assistance, Operations Evaluation Department*, Report No. 23820.

ZEITOUN M., 2008, *Power and Water in the Middle East: The Hidden Politics of the Palestinian-Israeli Water Conflict*, London/New York, I. B. Tauris, 246 p.

Chapitre 4

ADAMS B., 2009, *Green Development: Environment and Sustainability in a Developing World*, 3rd Edition, London/New York, Routledge, 449 p.

ARAUJO CASTRO J.A. DE, 2010, « Environment and development: the case of the developing countries », dans CONCA K. et DABELKO D. *Green planet blues. Four decades of global environmental politics*, Boulder, 4th revised edition, Westview, p. 30-37.

ATTARAN A., 2005, « An immeasurable crisis? A criticism of the Millennium Development Goals and why they cannot be measured », *PLoS Med*, 2, 10, p. 955-961.

AUBRIOT O., 2004, *L'eau, miroir d'une société. Irrigation paysanne au Népal centre*, Paris, CNRS Éditions, 320 p.

BAKKER K., 2010, « The limits of "neoliberal natures": Debating green neoliberalism », *Progress in Human Geography*, 34, 6, p. 715-735.

BAKKER K., 2005, « Neoliberalizing Nature? Market Environmentalism in Water Supply in England and Wales », *Annals of the Association of American Geographers*, 95, 3, p. 542-565.

BAKKER K.J., 2004, *An Uncooperative Commodity: Privatizing Water in England and Wales*, Oxford/New York, Oxford University Press, 248 p.

BLAIKIE P., BROOKFIELD H. (dirs.), 1987, *Land degradation and society*, London/New York, Methuen, 299 p.

BLAIKIE P., 1985, *The political economy of soil erosion in developing countries.*, London/New York, Routledge, 200 p.

BLANCHARD A., VANDERLINDEN J.-P., 2012, « Interdisciplinarité et outils réflexifs : vers une approche globale des trames vertes urbaines », *Vertigo*, Hors-série 12

- BLANCHARD A., VANDERLINDEN J.-P., 2010, « Dissipating the fuzziness around interdisciplinarity: The case of climate change research », *S.A.P.I.EN.S*, 3, 1.
- BRANDT W., 1980, « North-South, a programme for survival », London, Pan World Affairs.
- BRANDT W., 1983, « Common crisis North-South: cooperation for world recovery », London, Pan World Affairs.
- BRUNDTLAND G.H., 1987, « Our common future (Brundtland Report). Report of the World Commission on Environment and Development », Oxford, Oxford University Press.
- BOUQUET C., 2012, « La GIRE : un modèle difficile à transférer en Afrique subsaharienne », dans JULIEN F. (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 55-73.
- CALLON M., 1998, « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des Mines*, p. 63-73.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Éditions du Seuil, 358 p.
- CONCA, K., 2008, « Rethinking authority, territory, and knowledge. Transnational socio-ecological controversies and global environmental governance », dans PARK, J., CONCA, K., FINGER, M. (dirs.), *The crisis of global governance. Towards a new political economy of sustainability*, Routledge, New York, p. 193-207.
- CASTREE N., 2006, « Commentary : From neoliberalism to neoliberalisation: consolations, confusions, and necessary illusions », *Environment and Planning A*, 38, 1, p. 1-6.
- CASTREE N., 2009, « Commentary : Researching neoliberal environmental governance: a reply to Karen Bakker », *Environment and Planning A*, 41, 8, p. 1788-1794.
- DAHAN DALMEDICO A., 2007, « Le régime climatique, entre science, expertise et politique », dans DAHAN DALMEDICO A. (dir.), *Les modèles du futur, Changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*, Paris, La Découverte, p. 113-139.
- GOUVELLO B. DE, FOURNIER J.-M., 2002, « Résistances locales aux "privatisations" des services de l'eau : les cas de Tucuman (Argentine) et Cochabamba (Bolivie) », *Autrepart*, 1, 21, p. 69-82.
- GOUVELLO B. DE, LENTINI E.J., SCHNEIER-MADANES G., 2010, « Que reste-t-il de la gestion privée de l'eau en Argentine ? », dans SCHNEIER-MADANES G (Dir.), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, Paris, La Découverte, p. 177-198.
- DEMERRIT D., 2001, « The Construction of Global Warming and the Politics of Science », *Annals of the Association of American Geographers*, 91, 2, p. 307-337.
- DONAHUE J.M., JOHNSTON B.R., 1998, *Water, culture and power: local struggles in a global context*, Washington DC, Island Press, 408 p.
- EDWARDS P.N., 2010, *A Vast Machine: Computer Models, Climate Data, and the Politics of Global Warming*, Massachusetts, The MIT Press, 518 p.

- ESCOBAR A., 1988, « Power and Visibility: Development and the Invention and Management of the Third World », *Cultural Anthropology*, 3, 4, p. 428-443.
- ESPELAND W., 1998, *The struggle for water. Politics, Rationality and Identity in the American Southwest*, Chicago/London, The University of Chicago Press, 298 p.
- FERNANDEZ S., 2009, *Si la Garonne avait voulu... étude de l'étiologie déployée dans la gestion de l'eau de la Garonne, en explorant l'herméneutique sociale qui a déterminé sa construction*, Thèse de doctorat, AgroParisTech, 653 p.
- FUSTEC K., 2011, « La co-construction des connaissances scientifiques et du processus participatif à travers les projets de recherche sur le changement climatique et l'eau », *Actes de la deuxième Journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative*, Paris, EHESS.
- FORSYTH T., 2003, *Critical political ecology : the politics of environmental science*, New York/London, Routledge, 336 p.
- GHIOTTI S., 2007, *Les territoires de l'eau. Gestion et développement en France*, Paris, CNRS Éditions, 246 p.
- GLEICK P.H., 1993, *Water in Crisis: A Guide to the World's Fresh Water Resources*, New York/Oxford, Oxford University Press, 508 p.
- GOLDMAN M., 2001, « Constructing an Environmental State: Eco-governmentality and other Transnational Practices of a "Green" World Bank », *Social Problems*, 48, , p. 499-523.
- GOODMAN D., REDCLIFT M.R., 1991, *Environment and Development in Latin America: The Politics of Sustainability*, Manchester, Manchester University Press, 238 p
- HAGHE J.-P., 2005, « Les débuts de la marchandisation de l'eau en France au XIX^{ème} siècle : enjeux et acteurs », *Sciences de la Société*, 64, p. 35-52.
- HAJER M.A., 1995, *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization and the Policy Process*, Oxford, Clarendon Press, 350 p.
- HICKS R.L., PARKS B.C., ROBERTS J.T., TIERNEY M.J., 2010, *Greening aid? Understanding the environmental impact of development assistance*, New York/Oxford, Oxford University Press, 344 p.
- IVANOVA, M., 2010, « Moving forward by looking back: learning from UNEP's history », dans CONCA K. et DABELKO D. (dirs.), *Green planet blues. Four decades of global environmental politics*, Boulder, 4th revised edition, Westview, p. 143-160.
- JAGLIN S., 2012, « Services en réseaux et villes africaines : l'universalité par d'autres voies ? », *L'Espace géographique*, Tome 41, 1, p. 51-67.
- JASANOFF S., 2004, « Ordering knowledge, ordering society », dans JASANOFF S. (dir.), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres/New York, Routledge, p. 13-45.
- JOHNSTON B.R., 2003, « The Political Ecology of Water: An Introduction », *Capitalism Nature Socialism*, 14, , p. 73 - 90.

- JOLY P.-B., MARRIS C., 2003, « La participation contre la mobilisation ? », *Revue internationale de politique comparée*, 10, 2, p. 195-206.
- JULIEN F. (dirs.), 2012, *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 296 p.
- KAIKA M., 2003a, « Constructing Scarcity and Sensationalising Water Politics: 170 Days That Shook Athens », *Antipode*, 35, 5, p. 919-954.
- KAIKA M., 2003b, « The Water Framework Directive: A New Directive for a Changing Social, Political and Economic European Framework », *European Planning Studies*, 11, 3, p. 299-316.
- LARAMÉE DE TANNENBERG V., 2012, « Où va l'argent du climat? », *Journal de l'environnement*, 26 juillet 2012.
- LATOUR B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes-essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 205 p.
- LEACH M., MEARNES R., 1996, « Environmental change and policy », dans LEACH M., MEARNES R. (dirs.), *The lie of the land: challenging received wisdom on the african environment*, Oxford, James Currey, p. 1-33.
- LEICHENKO R., O'BRIEN K., 2008, *Environmental Change and Globalization*, New York/Oxford, Oxford University Press, 192 p.
- LILIENTHAL D.E., 1944, *TVA: Democracy on the March*, New York, Harper & Brothers, 248 p.
- LINTON J., 2010, *What Is Water? The History of a Modern Abstraction*, Vancouver, University of British Columbia Press, p.352.
- MOLLE F., MOLLINGA P.P., WESTER P., 2009, « Hydraulic Bureaucraties and the Hydraulic Mission: Flows of Water, Flows of Power », *Water Alternatives*, 2, 3, p. 328-349.
- NEUMANN R.P., 2005, *Making political ecology*, London, Routledge, 256 p.
- OCDE, June 2013, *Financing water and sanitation in developing countries : the contribution of external aid*, 8 p.
- OCDE, November 2008, *Donor profiles on aid to water supply and sanitation*, 81 p.
- PARK, J., CONCA, K., FINGER, M. (dirs.), 2008, *The Crisis of Global Environmental Governance: Towards a New Political Economy of Sustainability*, London/New York, Routledge, 240 p.
- PÉRENNES J.-J., 1993, *L'eau et les hommes du Maghreb. Contribution à une politique de l'eau en Méditerranée*, Paris, Karthala Éditions.
- PESTRE D., 2011, « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif », *Participations*, 1, 1, p. 210-238.
- REDCLIFT M., 1988, « Sustainable development and the market: A framework for analysis », *Futures*, 20, 6, p. 635-650.
- REISNER M., 1986, *Cadillac Desert: The American West and Its Disappearing Water*, New York,

Viking Press, 582 p.

RIST G., 2007, *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*, 3^e édition, Paris, Les Presses de Sciences Po, 483 p.

RIVIÈRE HONEGGER, A., RUF, T. (dirs.), 2000, *Approches sociales de l'irrigation et de la gestion collective de l'eau : démarches et expériences en France et dans le monde*, Montpellier, Université Paul Valéry (Territoires en mutations), 230 p.

ROBERTS J.T., PARKS B.C., 2007, *A Climate of Injustice: Global Inequality, North-South Politics, and Climate Policy*, Cambridge, MIT Press, 418 p.

ROE E.M., 1991, « Development narratives, or making the best of blueprint development », *World Development*, 19, 4, p. 287-300.

ROSTOW W.W., 1963, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éditions du Seuil, 268 p.

RUF T., SABATIER J.L., 1992, « La gestion sociale de l'eau », *Chroniques du sud*, 008, p. 75-79.

SIGNOLES A., 2010, « "Quand le lieu compte". La réforme de la gestion de l'eau en Palestine : des configurations locales multiples », *Géocarrefour*, 2, p. 129-140.

SMITH H.A., 2007, « Disrupting the global discourse of climate change: the case of indigenous voice », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 197-215.

STERN N., 2007, *The economics of climate change: the Stern Review*, Cambridge, Cambridge University Press, 712 p.

TROTTIER J., 1999, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip*, Jerusalem, PASSIA, 249 p.

TROTTIER J., 2012, « L'avènement de la gestion intégrée des ressources en eau », dans LASSERRE F., BRUN A. (dirs.), *Gestion de l'eau : approche territoriale et institutionnelle*, Québec, Presses Universitaires du Québec, p. 179-195.

TROTTIER J., 2013, « The social construction of water management at the intersection of international conflict: The case of Al Auja », dans BERTHELOT P. (dir.), *La géopolitique de l'eau dans le monde arabe. Entre constantes et changements.*, Paris, L'Harmattan, p. 161-188.

TSAYEM DEMAZE M.T., 2013, « Au nom de la lutte contre le changement climatique : le mécanisme pour un développement propre et ses travers », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 13, 2.

YEARLEY S., 2009, « Sociology and Climate Change after Kyoto », *Current Sociology*, 57, 3, p. 389-405.

Troisième partie

Chapitre 5

- ARIJ, December 2009, *The Palestinian R&D: Status and potential for Development*, p.17.
- BAUDELLOT C., ESTABLET R., 1992, *Allez les filles!*, Paris, Éditions du Seuil, 244 p.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dirs.), 2000, *Courtiers en développement: les villages africains en quête de projets*, APAD-Karthala, 345 p.
- BOUDON R., 1973, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin, 239 p.
- BOUILLON M.E., 2004, *The peace business : money and power in the Palestinian-Israeli conflict*, London, I. B. Tauris, 247 p.
- BOULEAU G., 2007, *La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre*, Thèse de doctorat, Montpellier, AgroParisTech.
- BOURDIEU P., 1984, *Homo Academicus*, Paris, Les Éditions de Minuit, 320 p.
- BRYNEN R., 1995, « The Dynamics of Palestinian Elite Formation », *Journal of Palestine Studies*, 24, 3, p. 31-43.
- BURAWAY M., 2005, « For public sociology », *American sociological review*, 70, p. 4-28.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Éditions du Seuil, 358 p.
- CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM, 2012, *Fiche Jérusalem, Organisation de l'enseignement supérieur*, 10 p.
- EUROPEAN COMMISSION, July 2012, *Higher education in the occupied Palestinian territories*, 20 p.
- FORERO-PINEDA C., JARAMILLO-SALAZAR H., 2002, « The access of researchers from developing countries to international science and technology », *International Social Science Journal*, 54, 171, p. 129-140.
- FORSYTH T., 2011, « Politicizing environmental explanations. What can political ecology learn from sociology and philosophy of science? », dans GOLDMAN M., NADASDY P., TURNER M. (dirs.), *Knowing nature. Conversations at the intersection of political ecology and science studies*, Chicago, Chicago University Press, p. 31-46.
- GABRIEL N., 2011, *Beyrouth entre deux mondes. La « Mondialisation » de la métropole libanaise. Une figure de la ville-monde*, Thèse de Géographie urbaine et aménagement de l'espace, Montpellier, Université de Montpellier 3.

- GEISSER V., 2004, « Les diplômés scientifiques tunisiens : la « voie moyenne » des études à l'étranger », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 101-102, p. 229-246.
- GENIEYS W., 2006, « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique*, 56, 1, p. 121-147.
- GENIEYS W., HASSENTEUFEL P., 2012, « Qui gouverne les politiques publiques ? », *Gouvernement et action publique*, 2, 2, p. 89-115.
- GÉRARD É., 2013, « Dynamiques de formation internationale et production d'élites académiques au Mexique », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7, 1, p. 317-344.
- GOLDMAN M., 2011, « Circulation of environmental knowledge. Networks, expertises, and science in practice », dans GOLDMAN M., NADASDY P., TURNER M. (dirs.), *Knowing nature. Conversations at the intersection of political ecology and science studies*, Chicago, Chicago University Press, p. 203-208.
- HANAFI S., TABAR L., 2005, « The New palestinian Globalized Elite », *Jerusalem Quarterly*, p. 13-32.
- HANAFI S., 2012, « Les systèmes universitaires au Moyen-Orient arabe », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 131, p. 23-44.
- HASSENTEUFEL P., 2005, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, 55, 1, p. 113.
- KEIM W., 2010, « Pour un modèle centre-périphérie dans les sciences sociales », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 4, 3, p. 570-598.
- LAHSEN M., 2007, « Trust through participation? Problems of knowledge in climate decision making », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 173-196.
- LAHIRE B., 1994, « Les raisons de l'improbable : les formes populaires de la "réussite" à l'école élémentaire », dans VINCENT G. (dir.), *L'Éducation prisonnière de la forme scolaire? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 73-106.
- LARZILLIÈRE P., 2004, *Être jeune en Palestine*, Paris, Éditions Balland, 202 p.
- LATOUR B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes-essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 205 p.
- LATOUR B., 2005, *La science en action : Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 672 p.
- LÈBRE LA ROVERE E., GITZ V., ANDRÉ S.P., 2007, « Modèles mondiaux et représentation des pays en développement », dans DAHAN DALMEDICO A. (dir.), *Les modèles du futur, Changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*, Paris, La Découverte, p. 184-202.
- LÉVY J., 2003, « Centre/périphérie », dans LÉVY J., LUSSAULT M. (dirs.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, p. 141-144.

- LONGUENESSE É., 2007, *Professions et société au Proche-Orient, Déclin des élites, crise des classes moyennes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 228 p.
- LOSEGO P., ARVANITIS R., 2009, « La science dans les pays non hégémoniques », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2, 3, p. 334-342.
- LOUVEL S., 2011, *Des patrons aux managers. Les laboratoires de la recherche publique depuis les années 1970.*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 163 p.
- QUMSIYEH M., ISAAC J., 2012, Research and development in the occupied Palestinian territories: challenges and opportunities, *Arab studies quarterly*.
- NAGRA R., Right to Enter, May 2013, *Academia Undermined: Israeli Restrictions on Foreign National Academics in Palestinian Higher Education Institutions*, 24 p.
- NAY O., SMITH A., 2002, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », dans NAY O., SMITH A. (Dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, p. 47-86.
- PALAST, December 2002, *Scientific reseach in Palestine, The reality, challenges, and means of activation and development*, p.19
- PAPPE I., 2011, *The Rise and Fall of a Palestinian Dynasty. The Husaynis, 1700-1984*, Berkeley, University of California Press, 400 p.
- PASSERON J.-C., BOURDIEU P., 1964, *Les héritiers : Les étudiants et la culture*, Paris, Les Éditions de Minuit, 192 p.
- PCBS, 2008, *Announces preliminary results on research and development statistics in the West Bank*.
- PCBS, November 2010, *Press Release on the Main Findings of Research and Development Statistics, 2009*.
- PCBS, Novembre 2011, *Press Release Main Findings of Research and Development Statistics, 2010*.
- PICAUDOU N., 1984, « Genèse des élites politiques palestiniennes, 1948-1982 », *Revue française de science politique*, 34, 2, p. 324-351.
- ROMANI V., 2003, « Universités et universitaires palestiniens d'une intifâda à l'autre », *Égypte/Monde arabe*, 6, p. 57-82.
- ROMANI V., 2008, « Sciences sociales et lutte nationale dans les territoires occupés palestiniens », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2, 3, p. 487-504.
- ROMANI V., 2010, « Sciences sociales entre nationalisme et mondialisation », *Sociétés contemporaines*, 2, 78, p. 137-156.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1998, « Émique », *L'Homme*, 38, 147, p. 151-166.
- SELBY J., 2003, *Water, power and politics in the Middle East: the other Israeli-Palestinian conflict*,

London, I.B. Tauris, 224 p.

SHINN T., VELLARD D., WAAST R., 2010, « Introduction : La recherche au Nord et au Sud : coopérations et division du travail », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 9, p. 7-31.

SIGNOLES A., 2006, « Réformes de l'Etat et transformation de l'action publique. Approche par les politiques publiques », dans PICARD E. (dir.), *La politique dans la monde arabe*, Paris, Armand Colin, p. 239-261.

TECHNOPOLIS GROUP, December 2010, *Study on the organisation of doctoral programmes in the EU neighbouring countries*, Occupied Palestinian Territory, 13 p.

TROTTIER J., 2006, « Donors, Modellers and Development Brokers: The Pork Barrel of Water Management Research », *Reconstruction: Studies in Contemporary Culture*, 6, p. 1-28.

VERMEREN P., 2005, « Maghreb : des élites entre deux mondes », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 39, p. 47-56.

WAAST R., KRISHNA V.V., 2003, « Science in Africa: From Institutionalisation to Scientific Free Market—What Options for Development? », *Science Technology & Society*, 8, 2, p. 153-181.

Chapitre 6

ABU-HILOU F., JARRAR A., 2012, *Prepaid Water Meter (PWM), a Matter of Debate., Assessment Study for a Pilot Project in the Palestinian Water Sector*, présenté lors de Young Scholars Forum Energy, Water and Climate Change-Building Bridges between Europe and MENA and between Generations, Nicosia, Cyprus, 06-09 Dec. 2012.

ADAMS B., 2009, *Green Development: Environment and Sustainability in a Developing World*, 3rd Edition, London/New York, Routledge, 449 p.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, juin 2008, *L'AFD et les Territoires Palestiniens, Entre urgence et développement*, 6 p.

ALATOUT S., 2008, « "States" of scarcity: water, space, and identity politics in Israel, 1948 – 59 », *Environment and Planning D: Society and Space*, 26, 6, p. 959-982.

ALATOUT S., 2009, « Bringing abundance back into environmental politics: Constructing a Zionist Network of Abundance, Immigration, and Colonization, 1918-1948 », *Social Studies of Science*, 39, 3, p. 363-394.

BADIE B., 2003, « L'effectivité des biens publics mondiaux : L'ambiguïté ne vaut pas négation », dans FAVRE P., SCHEMEIL Y., HAYWARD J. (dirs.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Science Po, p. 333-347.

BAILEY S., BRYANT R., 1997, *Third World Political Ecology: An Introduction*, London/New York, Routledge, 241 p.

- BAKKER K.J., 2004, *An Uncooperative Commodity: Privatizing Water in England and Wales*, New York/Oxford, Oxford University Press, 248 p.
- BARNETT J., 2006, « Climate change, insecurity and injustice », dans ADGER W.N., PAAVOLA J., HUQ S., MACE M.J. (dirs.), *Fairness in adaptation to climate change*, Cambridge, The MIT Press, p. 115-129.
- BARNETT J., ADGER W.N., 2007, « Climate change, human security and violent conflict », *Political Geography*, 26, 6, p. 639-655.
- BARRAQUÉ B., 2007, « Les agences de l'eau et le contexte de la régionalisation », *Responsabilité & Environnement. Annales des Mines*, 46, p. 73-80.
- BLANCHON D., 2012, « La GIRE après l'apartheid (1994-2009) : volontarisme politique et inertie des tuyaux », dans JULIEN F. (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 197-217.
- BOND P., DUGARD J., 2008, « The case of Johannesburg water: What really happened at the pre-paid "Parish pump" », *Law, Democracy & Development*, 12, 1, p. 1-28.
- BURKE E., POMERANZ K., 2009, *The environment and World History*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 384 p.
- CASS L.R., PETTINGER M.E., 2007, « Conclusion: the constructions of climate change », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 235-246.
- CASTREE N., 2006, « Commentary: From neoliberalism to neoliberalisation: consolations, confusions, and necessary illusions », *Environment and Planning A*, 38, 1, p. 1-6.
- COMMISSION EUROPÉENNE, Décembre 2009, *Complémentarités et synergies entre l'approche sectorielle et la gestion intégrée des ressources en eau*, Document de Référence N° 7, Collection Outils et Méthodes, Développement et gouvernance du secteur de l'eau.
- CONCA, K., 2008, « Rethinking authority, territory, and knowledge. Transnational socio-ecological controversies and global environmental governance », dans PARK, J., CONCA, K., FINGER, M. (dirs.), *The crisis of global governance. Towards a new political economy of sustainability*, New York, Routledge, p. 193-207.
- CRESPIN R., 2009, « Quand l'instrument définit les problèmes. Le cas du dépistage des drogues dans l'emploi aux États-Unis », dans GILBERT C., HENRY E. (dirs.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, p. 213-236.
- DELPEUCH, T., 2008, « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art », *Question de recherches du CERI*, 27.
- DESROSIERES A., 2000, *La politique des grands nombres: histoire de la raison statistique*, 2^e édition, Paris, La Découverte, 462 p.
- DUMOULIN L., SAURUGGER S., 2010, « Les policy transfer studies : analyse critique et perspectives », *Critique internationale*, 48, 3, p. 9-24.

DOLOWITZ D.P., MARSH D., 2000, « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », *Governance*, 13, 1, p. 5-23.

ESPELAND W., 1998, *The struggle for water. Politics, Rationality and Identity in the American Southwest*, Chicago/London, The University of Chicago Press, 298 p.

ENVIRONMENTAL QUALITY AUTHORITY, March 2010, *Environmental sector strategy, 2011-2013*, 30p.

FARINETTI A., 2012, *La protection juridique des cours d'eau*, Paris, Johanet, 1124 p.

FÉRÉ C., SCHERRER F., 2010, « L'eau urbaine après le réseau? Villes du Liban et des nouveaux Länder allemands », dans SCHNEIER-MADANES G. (dir.), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, Paris, La Découverte, p. 403-417.

FUSTEC K., 2013, « Les territoires occupés palestiniens : le rôle de l'Union européenne dans la construction politique et territoriale des enjeux de l'eau », *Méditerranée*, 119, 2, p. 83-90.

FUSTEC K., 2014, « L'Autorité palestinienne et le changement climatique comme problème public émergent », *Critique internationale*, 1, 62, p. 109-123.

GHIOTTI S., 2007, *Les territoires de l'eau. Gestion et développement en France*, Paris, CNRS Éditions, 246 p.

GHIOTTI S., 2014 (Forthcoming issue), « Le bassin transfrontalier : émergence, construction et itinéraire d'un concept », *Regions and cohesion*, 4, 2.

GILBERT C., HENRY E., 2012, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53, 1, p. 35-59.

GOUGH I., MEADOWCROFT J., 2011, « Decarbonizing the welfare state », dans DRYZEK J.S., NORGAARD R.B., SCHLOSBERG D. (dirs.), *The Oxford handbook of climate change and society*, Oxford, Oxford University Press, p. 490-503.

GLOBAL WATER PARTNERSHIP/RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSINS, 2009, *Manuel de Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin*, 112 p.

HAGHE J.-P., 1998, *Les Eaux courantes et l'État en France (1789-1919). Du contrôle institutionnel à la fétichisation marchande*, thèse de doctorat en géographie, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 654 p.

HAGHE J.-P., 2005, « Les débuts de la marchandisation de l'eau en France au XIX^{ème} siècle : enjeux et acteurs », *Sciences de la Société*, 64, p. 35-52.

HU, J., 2012, « La question du changement climatique en Chine, courants apparents et courants sous-jacents », dans ZACCAI E., GEMENNE F., DECROLY J.-M. (dirs.), *Controverses climatiques, sciences et politiques*, Les Presses de Sciences Po, Paris, p.141-155.

INGOLD A., 2011a, « Écrire la nature. De l'histoire sociale à la question environnementale ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 66^e année, 1, p. 11-29.

INGOLD A., 2011b, « Gouverner les eaux courantes en France au XIX^e siècle Administration, droits et savoirs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 66^e année, 1, p. 69-104.

- INGOLD A., 2011c, « Cartographe pour naturaliser au XIXe siècle. Les ingénieurs des mines et la carte hydrographique d'Italie », dans LABORIER P., AUDREN F., NAPOLI P., VOGEL J. (dirs.), *Les sciences camérales : activités pratiques et historique des dispositifs publics*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 539-568.
- JAGLIN S., 2002, « The right to water versus cost recovery: participation, urban water supply and the poor in sub-Saharan Africa », *Environment and Urbanization*, 14, 1, p. 231-245.
- JAGLIN S., 2012, « La GIRE dans les villes subsahariennes : comment rationaliser les services de l'eau rationnés? », dans JULIEN F. (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 165-193.
- JOHNSON C., FORSYTH T., 2002, « In the eyes of the state: negotiating a "rights-based approach" to forest conservation in Thailand », *World Development*, 30, 9, p. 1591-1605.
- JULIEN F., 2010, « Les "guerres de l'eau" : beaucoup de bruit pour rien », *Analyse Financière : la revue de la Société Française des Analystes financiers*, 36, p. 17-19.
- JULIEN F., 2012, « Hydropolitics is what societies make of it (or why we need a constructivist approach to the geopolitics of water) », *International Journal of Sustainable Society*, 4, 1, p. 45-71.
- KEATING M., LE MORE A., LOWE R. (dirs.), 2005, *Aid, diplomacy and facts on the ground: the case of Palestine*, London, Chatham House, 264 p.
- LASCOUMES P., LE GALÈS P. (dirs.), 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 369 p.
- LASCOUMES P., 2010, « Traduction », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Presses de Science Po, p. 632-640.
- LASCOUMES P., LE GALÈS P., 2014, « Instrument », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e édition, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 325-335.
- LAHSEN M., 2007, « Trust through participation? Problems of knowledge in climate decision making », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 173-196.
- LE GALÈS P., 2005, « Recomposition de l'État et territoire : l'État régulateur, une révolution bureaucratique en marche? », Communication pour l'AFSP, Lyon.
- LE GALÈS P., DESMOND K., 2011, « Sociologie de l'État en recomposition », *Revue française de sociologie*, 52, 3, p. 453-480.
- LE MORE A., 2008, *International Assistance to the Palestinians after Oslo: Political guilt, wasted money*, London, Routledge, 239 p.
- LOFTUS A., 2006, « Reification and the Dictatorship of the Water Meter », *Antipode*, 38, 5, p. 1023-1045.
- MACE M.J., 2006, « Adaptation under the UN framework Convention on Climate Change: The

- International Legal Framework », dans ADGER W.N., PAAVOLA J., HUQ S., MACE M.J. (dirs.), *Fairness in adaptation to climate change*, Cambridge, MIT Press, p. 53-76.
- MARC P., 2006, *Les cours d'eau et le droit*, Paris, Johanet, 305 p.
- MINISTRY FOR FOREIGN AFFAIRS OF SWEDEN, Phillips Robinson, David Phillips, Marwa Daoudy, Stephen McCaffrey, Joakim Öjendal and Anthony Turton, 2006, *Trans-boundary Water Cooperation as a Tool for Conflict Prevention and for Broader Benefit-sharing*, Stockholm, 249 p.
- MOLLE F., 2012, « Le GIRE : anatomie d'un concept », dans JULIEN F. (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 23-53.
- NABULSI K., 2005, « The statebuilding process: what went wrong? », dans *Aid, Diplomacy and Facts on the Ground: The Case of Palestine*, London, Chatham House, p. 117-128.
- NEUMANN R.P., 2004, « Nature-State-Territory. Toward a critical theorization on conservation enclosures », dans PEET R., WATTS M. (dirs.), *Liberation Ecologies: Environment, development, social movements*, London/New York, Routledge, p. 195-218.
- PALESTINIAN WATER AUTHORITY, March 2012, *Water supply report 2010*, 100 p.
- PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY, Report to to the Ad Hoc Liaison Committee, September 2010, *Building Palestine, Achievements and challenges*, New York.
- PATERSON M., STRIPPLE J., 2007, « Singing climate change into existence : on the territorialization of climate policymaking », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 149-172.
- PETERS G., 2007, « Problèmes et solutions pour les politiques publiques en Europe », dans CAMPANA A., HENRY E., ROWELL J. (dirs.), *La construction des problèmes publics en Europe. Emergence, formulation et mise en instrument*, Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg, p.49-81.
- PETITET S., 2011, « Eau, assainissement, énergie, déchets : vers une ville sans réseaux? », *Métropolitiques*, En Ligne.
- PETITET S., SCHNEIER-MADANES G., 2005, « Le "modèle du réseau" face aux enjeux du développement durable », *Economie & Humanisme*, 373, p. 19-24.
- PETTINGER, M.E. (dir.), 2007, *The Social Construction of Climate Change: Power, Knowledge, Norms, Discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, 280 p.
- PETTINGER M.E., 2007, « Introduction: power, knowledge, and the social construction of climate change », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 1-19.
- PEZON C., 2009, « Organisation et gestion des services d'eau potable en France hier et aujourd'hui », *Revue d'économie industrielle*, 127, p. 131-154.
- PORTER T.M., 1995, *Trust in Numbers: The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton, Princeton University Press, 310 p.

- PRITCHARD S.B., 2011, *Confluence. The Nature of Technology and the remaking of the Rhône*, Cambridge, Harvard University Press, 371 p.
- QUENAULT B., 2013, « Dilemme westphalien et gouvernance internationale des biens publics mondiaux : le cas de la protection du climat », *Mondes en développement*, 2, 162, p. 11-32.
- ROBERTS J.T., PARKS B.C., 2007, *A Climate of Injustice: Global Inequality, North-South Politics, and Climate Policy*, Cambridge, MIT Press, 418 p.
- SCHREURS M.A., 2011, « Climate change politics in an authoritarian state: the ambivalent case of China », dans DRYZEK J.S., NORGAARD R.B., SCHLOSBERG D. (dirs.), *The Oxford handbook of climate change and society*, Oxford, Oxford University Press, p. 449-463.
- SELBY J., 2003, *Water, power and politics in the Middle East: the other Israeli-Palestinian conflict*, London, I.B. Tauris, 224 p.
- SIGNOLES A., 2010, « "Quand le lieu compte". La réforme de la gestion de l'eau en Palestine : des configurations locales multiples », *Géocarrefour*, 2, p. 129-140.
- SMITH H.A., 2007, « Disrupting the global discourse of climate change: the case of indigenous voice », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 197-215.
- STATEMENT BY H.E. Mr. Yousef A.I. Abu Safieh, Minister of Environment Affairs Palestine, COP 18, Doha, December 2012.
- TROM D., ZIMMERMANN B., 2001, « Cadres et institution des problèmes publics: Les cas du chômage et du paysage », *Raisons pratiques*, 12, p. 321-322.
- TROTTIER J., 1999, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip*, Jerusalem, PASSIA, 249 p.
- TROTTIER J., 2004, « Water and conflicts. Hobbes v. Ibn Khaldun. The real clash of civilizations? », dans TROTTIER J., SLACK P. (dirs.), *Managing water resources past and present*, Oxford University Press, Oxford, p. 131-146.
- TROTTIER J., 2008, « Water crises: political construction or physical reality? », *Contemporary Politics*, 14, p. 197 - 214.
- TROTTIER J., 2012a, « L'avènement de la gestion intégrée des ressources en eau », dans LASSERRE F., BRUN A. (dirs.), *Gestion de l'eau : approche territoriale et institutionnelle*, Québec, Presses Universitaires du Québec, p. 179-195.
- TROTTIER J., 2012b, « Water », dans PETERS J., NEWMAN D. (dirs.), *The Routledge Handbook on the Israeli-Palestinian Conflict*, Londres, Routledge, p. 145-153.
- TROTTIER J., 2013, « The social construction of water management at the intersection of international conflict: The case of Al Auja », dans BERTHELOT P. (dir.), *La géopolitique de l'eau dans le monde arabe. Entre constantes et changements.*, Paris, L'Harmattan, p. 161-188.
- UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, Programme of Assistance to the Palestinian People, MASON M., MIMI Z., ZEITOUN M., 2010, *Climate change adaptation strategy and programme of action for the Palestinian Authority*. Jérusalem, UNDP, 87 p.

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, communiqué de presse, 03 May 2013, *The Government of Belgium and the United Nations Development Programme sign an Exchange of Letters in Support of Climate Change in the occupied Palestinian territory*, Jérusalem.

UNFCCC, Juillet 2002, *Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation Groupe d'experts pour les pays les moins avancés*, 44 p.

VANDERGEEST P., PELUSO N.L., 1995, « Territorialization and State Power in Thailand », *Theory and Society*, 24, 3, p. 385-426.

VERHEUL H., 2002, « Higher Education Reform in Indonesia », dans dans JONG M.D., LALENIS K., MAMADOUH V. (dirs.), *The Theory and Practice of Institutional Transplantation*, Dordrecht, Springer Netherlands, p. 185-198.

WALTZ K.N., 1979, *Theory of International Politics*, Reading, Addison-Wesley.

WENDT A., 1999, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 447 p.

WOLF A.T., 1998, « Conflict and cooperation along international waterway », *Water Policy*, 1, 2, p. 251-265.

WOLF A.T., 2007, « Shared Waters: Conflict and Cooperation », *Annual Review of Environment and Resources*, 32, 1, p. 241-269.

WOODWARD S.L., 2005, « Construire l'État : légitimité internationale contre légitimité nationale ? », *Critique internationale*, 28, p. 139-152.

WORLD BANK, 2009, *West Bank and Gaza strip, Assessment of restrictions on Palestinian water sector development*, Report No. 47657-GZ, 136 p.

WORLD WATER COUNCIL, François Guerquin, Tarek Ahmed, Mi Hua, Tetsuya Ikeda, Vedat Ozbilen, Marlies Schuttelaar, 2003, *Faire jaillir l'eau pour tous, Les actions pour l'eau dans le monde*, 17 p.

ZEITOUN M., 2008, *Power and Water in the Middle East: The Hidden Politics of the Palestinian-Israeli Water Conflict*, London/New York, I. B. Tauris, 246 p.

Chapitre 7

ABU-JAMOUS S., 2009, *Potential Impact of Climate Change on Agricultural Water Demand: A Case Study of Jericho District, Palestine*, Msc thesis, Bireit University.

ABU-MADI M., ABU-RAYYAN M.A., 2013, « Estimation of main greenhouse gases emission from household energy consumption in the West Bank, Palestine », *Environmental Pollution*, 179, p. 250-257.

ACTION AGAINST HUNGER (on behalf of the Global WASH Cluster), 2009, *The human right to water and sanitation in emergency situations, The legal framework and a guide to advocacy*, 123 p.

- ADAMS W.M., HUTTON J., 2007, « People, Parks and Poverty: Political Ecology and Biodiversity Conservation », *Conservation and Society*, 5, 2, p. 147-183.
- ADGER W.N., 2006, « Vulnerability », *Global Environmental Change*, 16, 3, p. 268-281.
- ADGER W.N., PAAVOLA J., HUQ S., 2006, « Toward justice in adaptation to climate change », dans ADGER W.N., PAAVOLA J., HUQ S., MACE M.J. (dirs.), *Fairness in adaptation to climate change*, Cambridge, The MIT Press, p. 1-19.
- ADGER W.N., PAAVOLA J., HUQ S., MACE M.J. (dirs.), 2006, *Fairness in Adaptation to Climate Change*, Cambridge, MIT Press, 337 p.
- ALATOUT S., 2008, « "States" of scarcity: water, space, and identity politics in Israel, 1948 – 59 », *Environment and Planning D: Society and Space*, 26, 6, p. 959-982.
- ALATOUT S., 2009, « Bringing Abundance into Environmental Politics », *Social Studies of Science*, 39, 3, p. 363-394.
- AMNESTY INTERNATIONAL, 2009, *Troubled waters-Palestinians denied fair access to water*, London, 115 p.
- APPLIED RESEARCH INSTITUTE OF JERUSALEM AND WORLD FOOD PROGRAMME, Février 2010, *Applied Socio-Economic and Food Security Atlas in the Occupied Palestinian Territory*, chap. 4, « Climate change and environment ».
- AUBRIOT O., 2004, *L'eau, miroir d'une société. Irrigation paysanne au Népal centre*, Paris, CNRS Éditions, 320 p.
- BAECHLER G., 1998, « Why environmental transformation causes violence: a synthesis », *Environmental Change and Security Project Report*, 4, p. 24-44.
- BAKKER K., 2012, « Commons versus commodities. Debating the human right to water », dans SULTANA F., LOFTUS A. (dirs.), *The right to water. Politics, governance and social struggles*, London and New York, Earthscan, p. 19-44.
- BARNETT J., 2006, « Climate change, insecurity and injustice », dans ADGER W.N., PAAVOLA J., HUQ S., MACE M.J. (dirs.), *Fairness in adaptation to climate change*, Cambridge, The MIT Press, p. 115-129.
- BENJAMINSEN T., 2012, « Changements climatiques et conflits au Sahel », dans GAUTIER D., BENJAMINSEN T. (dirs.), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Versailles, Éditions Quae, p. 181-199.
- BLANCHON D., MOREAU S., VEYRET Y., 2009, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de géographie*, 1-2, 665-666, p. 35-60.
- BOVET A., TERZI C., 2012, « D'une catastrophe naturelle à une réussite humanitaire : Le traitement public des événements de Gondo en Suisse », dans CEFAÏ D., TERZI C. (dirs.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 293-319.
- CASS L.R., 2007, « Measuring the domestic salience of international environmental norms: climate change norms in American, German and British climate policy debates », dans PETTINGER M.E.

- (dir.), *The social construction of climate change*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 23-50.
- DAHAN DALMEDICO A., 2007, « Le régime climatique, entre science, expertise et politique », dans DAHAN DALMEDICO A. (dir.), *Les modèles du futur; Changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*, Paris, La Découverte, p. 113-139.
- FEITELSON E., TAMIMI A., ROSENTHAL G., 2012, « Climate change and security in the Israeli–Palestinian context », *Journal of Peace Research*, 49, 1, p. 241-257.
- FERGUSON J., 1990, *The Anti-politics Machine: "Development" Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press, 320 p.
- FORSYTH T., SCHOMERUS M., 2013, « Climate change and conflict: a systematic evidence review », JRSP Paper 8, London, UK, Justice and security research programme, International Development Department, London School of Economics and Political Science.
- FORSYTH T., 2013, « Climate justice is not just ice », *Geoforum*, In Press.
- GABAS J.-J., PESCHE D., RIBIER V., CAMPBELL B., 2014, « Nouveaux regards sur la coopération pour le développement et ses transformations », *Mondes en développement*, 1, 165, p. 7-7.
- GALTUNG J., 1969, « Violence, Peace, and Peace Research », *Journal of Peace Research*, 6, 3, p. 167-191.
- GALTUNG J., 1990, « Cultural Violence », *Journal of Peace Research*, 27, 3, p. 291-305.
- GEMENNE F., 2009, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, Armand Collin, 256 p.
- GIGLIOLI I., 2012, « Rights, citizenship and territory. Water politics in the West Bank », dans SULTANA F., LOFTUS A. (dirs.), *The right to water. Politics, governance and social struggles*, London/New York, Earthscan, p. 139-158.
- HOMER-DIXON T.F., 2001, *Environment, Scarcity, and Violence*, Princeton, Princeton University Press, 272 p.
- HOMER-DIXON T.F., 1991, « On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict », *International Security*, 16, 2, p. 76-116.
- JABER S., Décembre 2011, *The Gaza Strip's Water Crises : A Case of Climate Change under Occupation*, Working paper.
- JASANOFF S., 2004, « Ordering knowledge, ordering society », dans JASANOFF S. (dir.), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres/New York, Routledge, p. 13-45.
- JASANOFF S., 2005, *Designs on Nature: Science and Democracy in Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press, 404 p.
- JASANOFF S., 2011, « Cosmopolitan knowledge: climate science and global civic epistemology », dans DRYZEK J.S., NORGAARD R.B., SCHLOSBERG D. (dirs.), *The Oxford handbook of climate change and society*, Oxford, Oxford University Press, p. 129-143.

- JUBEH G., MIMI Z. A., 8-10 septembre 2011, *Governance and Climate Change Vulnerability Index*, Proceedings of the 12th International Conference on Environmental Science and Technology, Rhodes, Grèce.
- KEATING M., LE MORE A., LOWE R. (dirs.), 2005, *Aid, diplomacy and facts on the ground: the case of Palestine*, London, Chatham House, 264 p.
- KURZOM G., Ma'an development center, 2012, *Climate change in the Arab countries, defense and confrontation mechanisms. The Palestinian case*, 63 p.
- LAHSEN M., 2007, « Trust through participation? Problems of knowledge in climate decision making », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 173-196.
- LE MORE A., 2008, *International Assistance to the Palestinians after Oslo: Political guilt, wasted money*, London, Routledge, 239 p.
- MALJEAN-DUBOIS S., WEMAERE M., 2012, « Les négociations internationales du post-2012. Une lecture juridique des enjeux fondamentaux », IDDRI, Université de Genève, CERIC.
- MASON M., 2011, « The ends of justice: climate vulnerability beyond the pale », dans HELD D., THEROS M., FANE-HERVEY A. (dirs.), *The governance of climate change: Science, politics and ethics*, Cambridge, Polity Press, p. 162-182.
- MASON M., ZEITOUN M., EL SHEIKH R., 2011, « Conflict and social vulnerability to climate change: lessons from Gaza », *Climate and development*, 3, 4, p.285-297.
- MASON M., ZEITOUN M., MIMI Z., 2012, Compounding Vulnerability: Impacts of Climate Change on Palestinians in Gaza and the West Bank, *Journal of Palestine*, 4, 3, p. 38-53.
- MIMI Z. A. , ABU-JAMOUS S., 2010, Climate Change and Agricultural Water Demand: Impacts and Adaptations, *African Journal of Environmental Science and Technology*, 4,4, p. 183-191.
- MESSERSCHMID C., 2012, « Nothing New in the Middle East. Reality and Discourses of Climate Change in the Israeli-Palestinian Conflict », dans SCHEFFRAN J., BRZOSKA M., BRAUCH H. G., LINK P. M., SCHILLING J. (dirs.), *Climate Change, Human Security and Violent Conflict, Challenges for Societal Stability*, Berlin Heidelberg, Springer, p. 423-459.
- MULLER P., 2010, « Référentiel », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 555-562.
- NEUMANN R.P., 2004, « Nature-State-Territory. Toward a critical theorization on conservation enclosures », dans PEET R., WATTS M. (dirs.), *Liberation Ecologies: Environment, development, social movements*, London and New York, Routledge, p. 195-218.
- PAAVOLA J., ADGER W.N., HUQ S., 2006, « Multifaced justice in adaptation to climate change », dans ADGER W.N., PAAVOLA J., HUQ S., MACE M.J. (dirs.), *Fairness in adaptation to climate change*, Cambridge, The MIT Press, p. 263-277.
- PALESTINIAN AUTHORITY, Ministry of planning and administration, 20-22 juin 2012, *Sustainable Development under Israeli Occupation: Achievements and Challenges, Palestine's Report to the United Nations Conference on Sustainable Development, Rio de Janeiro, Ramallah, Palestine*.

- PALESTINIAN WATER AUTHORITY, March 2012, *Water supply report 2010*, 100p.
- PARKS B.C., ROBERTS J.T., 2008, « Inequality and the global climate regime: breaking the north-south impasse », *Cambridge Review of International Affairs*, 21, 4, p. 621-648.
- PELUSO N.L., WATTS M., 2001a, *Violent Environments*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 464 p.
- PELUSO N.L., WATTS M., 2001b, « Violent environments and green security », dans PELUSO N.L., WATTS M. (dirs.), *Violent environments*, Ithaca, NY, Cornell University Press, p. 3-38.
- PETTENGER M.E., 2007, « The Netherlands's climate change policy: constructing themselves/constructing climate change », dans PETTENGER M.E. (DIR.), *The social construction of climate change*, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 51-73.
- RADAELLI C.M., 2010, « Récits (*Policy narrative*) », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 548-554.
- RICHARD M., ISSAC J., ARIJ, September 2012, *Analysis of Climatic Vulnerability and Its Impacts across the Occupied Palestinian Territory*
- ROBERTS J.T., PARKS B.C., 2007, *A Climate of Injustice: Global Inequality, North-South Politics, and Climate Policy*, Cambridge, MIT Press, 418 p.
- ROBINSON G.E., 1997, *Building a Palestinian State: The Incomplete Revolution*, Bloomington, Indiana University Press, 248 p.
- SCHREURS M.A., 2011, « Climate change politics in an authoritarian state: the ambivalent case of China », dans DRYZEK J.S., NORGAARD R.B., SCHLOSBERG D. (dirs.), *The Oxford handbook of climate change and society*, Oxford, Oxford University Press, p. 449-463.
- STATEMENT, Palestine, COP16, Cancùn, November 2010.
- STATEMENT ON BEHALF OF THE GROUP OF 77 AND CHINA, by H.E. Ambassador Mr. Alberto Pedro d'Alotto, vice minister of foreign affairs of Argentina, COP17, Durban, South Africa, 6 December 2011.
- STATEMENT, by Hon. Lt. Gen. Alfred Lado Gore, Minister for Environment, Republic of South Sudan, Durban, COP17, Durban, 8th december 2011.
- STATEMENT, by H.E. Ambassador Azmi Aldaqqa, Ambassador of the State of Palestine to Poland, before the High Level Segment of the United Nations Climate Change Conference, Warsaw, Poland, November 21st 2013.
- SWYNGEDOUW E., 2013, « Into the Sea: Desalination as Hydro-Social Fix in Spain », *Annals of the Association of American Geographers*, 103, 2, p. 261-270.
- TROTTIER J., 1999, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip*, Jerusalem, PASSIA, 249 p.
- TROTTIER J., 2012, « Water », dans PETERS J., NEWMAN D. (dirs.), *The Routledge Handbook on the Israeli-Palestinian Conflict*, Londres, Routledge, p. 145-153.
- TSAYEM DEMAZE M., 2011, *Géopolitique du développement durable: les États face aux problèmes*

environnementaux internationaux, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 228 p.

WATEAU F., 2002, *Partager l'eau : irrigation et conflits au nord-ouest du Portugal*, Paris, CNRS Éditions, 277 p.

ZIMMERER K.S., BASSET T.J. (dirs.), 2003, *Political Ecology: An Integrative Approach to Geography and Environment-Development Studies*, New York, The Guilford Press, 310 p.

Quatrième partie

Chapitre 8

ALATOUT S., 2006, « Towards a bio-territorial conception of power: Territory, population, and environmental narratives in Palestine and Israel », *Political Geography*, 25, p. 601-621.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, 2008, *L'AFD et les Territoires palestiniens. Entre urgence et Développement*, 6 p.

BADAWI S., 2014, « It's time to imagine a future without the Palestinian Authority », +972 *Magazine*, 22 juin 2014.

BAILEY S., BRYANT R., 1997, *Third World Political Ecology: An Introduction*, London/New York, Routledge, 241 p.

BAKKER K.J., 2004, *An Uncooperative Commodity: Privatizing Water in England and Wales*, New York/Oxford, Oxford University Press, 248 p.

BLANCHON D., GRAEFE O., 2012, « La radical political ecology de l'eau à Khartoum. Une approche théorique au-delà de l'étude de cas », *L'Espace géographique*, Tome 41, 1, p. 35-50.

BOUILLON M.E., 2004, *The peace business : money and power in the Palestinian-Israeli conflict*, London, I. B. Tauris, 247 p.

BOUQUET E., COLIN J.-P., 2010, « L'État, l'Ejido et les droits fonciers : ruptures et continuités du cadre institutionnel formel au Mexique », dans COLIN J.-P., MEUR P.-Y. LE, LÉONARD E. (dirs.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala Éditions, p. 299-332.

BROWN O., CRAWFORD A., 2009, « Rising Temperatures, Rising Tensions: Climate change and the risk of violent conflict in the Middle East », Canada, International Institute for Sustainable Development (IISD).

BRYNEN R., 2000, *A very political economy: peacebuilding and foreign aid in the West Bank and Gaza*, Washington, D.C., United States Institute of Peace Press, 296 p.

B'TSEMEL, 2013, *Acting the Landlord: Israel's Policy in Area C, the West Bank*, Jerusalem, 103 p.

CHAVEAU J.-P., 2010, « La loi de 1998 sur le domaine rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. Une économie politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière », dans COLIN J.-P., MEUR P.-Y. LE, LÉONARD E. (dirs.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala Éditions, p. 105-140.

COGAT (Coordination of government activities in the territories), State of Israel, Ministry of defence, 2012, *2011 Summary*, Tel Aviv, 36 p.

- COLIN, J.-P., MEUR, P.-Y. LE, LÉONARD, E. (dirs.), 2010, *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala Éditions, 542 p.
- COLLINS J., 2012, *Global Palestine*, London, Hurst and company, 219 p.
- DEBUT P., Juin 2012, *La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix, 23 et 24 mai 2012*, Angers, 16 p.
- DI MÉO G., 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et sociétés*, 4, 78, p. 15-34.
- EUROPEAN UNION, July 2011, *Area C and Palestinian state building*, 13 p.
- EWASH, March 2012, *"Down the drain" Israeli restrictions on the WASH sector in the Occupied Palestinian Territory and their impact on vulnerable communities*, 29 p.
- FAGGI P., 1990, « Les développements de l'irrigation dans la diagonale aride entre logique productive et logique stratégique », *Revue de géographie de Lyon*, p. 21-26.
- FAURE A., 2002, *La question territoriale. Pouvoirs locaux, action publique et politique(s)*, Habilitation à Diriger des Recherches, Grenoble, Institut d'Études Politiques de Grenoble, 257 p.
- FAURE A., 2010, « Territoires/Territorialisation », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 623-632.
- FERGUSON J., 1990, *The Anti-politics Machine: "Development", Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press, 320 p.
- FERNANDEZ S., 2013 (In Press), « Much Ado About Minimum Flows... Unpacking indicators to reveal water politics », *Geoforum*.
- FOUCAULT M., 2004, *Naissance de la biopolitique : Cours au collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard-Seuil, 355 p.
- GARIÉPY, M., MARIÉ, M. (dirs.), 1997, *Ces réseaux qui nous gouvernent?*, Paris, L'Harmattan, 467 p.
- GHIOTTI S., 2006, « « Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence » », *Développement durable et territoires [En ligne]*, dossier 6.
- GHIOTTI S., 2009, « La patrimonialisation des fleuves et des rivières. Une comparaison France-Liban », *Mondes en développement*, 37, 145, p. 73-91.
- HASSAN J., 1998, *A History of Water in Modern England and Wales*, Manchester, Manchester University Press, 232 p.
- INGOLD A., 2011, « Cartographier pour naturaliser au XIX^e siècle. Les ingénieurs des mines et la carte hydrographique d'Italie », dans LABORIER P., AUDREN F., NAPOLI P., VOGEL J. (dirs.), *Les sciences camérales : activités pratiques et historique des dispositifs publics*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 539-568.

- KEATING M., LE MORE A., LOWE R. (dirs.), 2005, *Aid, diplomacy and facts on the ground: the case of Palestine*, London, Chatham House, 264 p.
- LAJARGE R., 2012, *Territorialité en développement. Contribution aux sciences territoriales*, Habilitation à Diriger des Recherches en géographie, aménagement et sciences territoriales, Grenoble, Université de Grenoble, 333 p.
- LE MORE A., 2008, *International Assistance to the Palestinians after Oslo: Political guilt, wasted money*, London, Routledge, 239 p.
- LEFEBVRE H., 1974, *La Production de l'espace*, Paris, Economica, 485 p.
- LEMIRE V., 2011, *La soif de Jérusalem, Essai d'hydrohistoire (1840-1948)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 663 p.
- LÉVY J., LUSSAULT M., 2003, « État », dans *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, p. 341-345.
- MANON MÜLLER N., 2013, « Adjusting the lens of GDP per Cubic Meter of Water for Jordanian Agriculture », *Autrepart*, 2, 65, p. 67-83.
- NEUMANN R.P., 2004, « Nature-State-Territory. Toward a critical theorization on conservation enclosures », dans PEET R., WATTS M. (dirs.), *Liberation Ecologies: Environment, development, social movements*, London/New York, Routledge, p. 195-218.
- OXFAM, UNDP, 2011, *The ADCR 2011: Human Deprivation under Occupation*, 17 p.
- PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY, September, 23rd 2012, *Moving toward the status quo : safeguarding the two-state solution, PNA report to the Ad Hoc Liaison Committee*, New York, USA.
- PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY, March 21st, 2012, *Equitable Development: Moving Forward Despite the Occupation, The Palestinian National Authority's Position Paper to the Ad Hoc Liaison Committee*, Brussels, Belgium.
- PALESTINIAN WATER AUTHORITY, 2012, *Water Supply 2010*, 96 p.
- PALIER B., 2014, « Path dependence (dépendance au chemin emprunté) », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 411-419.
- PASSIA, December 2012, *Area C, The key to the two state solution*, Jerusalem, 12 p.
- PELUSO N.L., 2005, « Seeing property in land use: Local territorializations in West Kalimantan, Indonesia », *Geografisk Tidsskrift-Danish Journal of Geography*, 105, 1, p. 1-15.
- PÉROUSE DE MONTCLOS, 2012, « Quelques éléments de définition et beaucoup de controverses », *Questions internationales*, 56, p. 8-15.
- PEZON C., 2009, « Organisation et gestion des services d'eau potable en France hier et aujourd'hui », *Revue d'économie industrielle*, 127, p. 131-154.
- PEZON C., CANNEVA G., 2009, « Petites communes et opérateurs privés : généalogie du modèle français de gestion des services d'eau potable », *Espaces et sociétés*, 4, 139, p. 21-38.

- RIBEIRO G., 2010, « La géographie vidalienne et la géopolitique », *Géographie et cultures*, 75, p. 247-262.
- RIBOT J.C., PELUSO N.L., 2003, « A Theory of Access », *Rural Sociology*, 68, 2, p. 153-181.
- ROY S., 1999, « De-development Revisited: Palestinian Economy and Society Since Oslo », *Journal of Palestine Studies*, 28, 3, p. 64-82.
- ROY S.M., 1995, *The Gaza Strip: the political economy of de-development*, Washington, D.C., Institute for Palestine Studies.
- RYFMAN P., 2010, « L'action humanitaire non gouvernementale : une diplomatie alternative ? », *Politique étrangère, Automne*, 3, p. 565-578.
- SELBY J., 2003, *Water, power and politics in the Middle East: the other Israeli-Palestinian conflict*, London, I.B. Tauris, 224 p.
- SIGNOLES A., 2005, « Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens. Entre domination israélienne et État en formation (1993-2004) », *Annuaire des collectivités locales*, 25, 1, p. 619-625.
- SIGNOLES A., 2010, « "Quand le lieu compte". La réforme de la gestion de l'eau en Palestine : des configurations locales multiples », *Géocarrefour*, 85, 2, p. 129-140.
- SOJA E.W., 1989, *Postmodern Geographies: The Reassertion of Space in Critical Social Theory*, New York, Verso, 276 p.
- TROTTIER J., 1999, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip*, Jerusalem, PASSIA, 249 p.
- TROTTIER J., 2000, « Water and the Challenge of Palestinian Institution Building », *Journal of Palestine Studies*, XXIX/2, p. 35-49.
- TROTTIER J., 2012, « L'avènement de la gestion intégrée des ressources en eau », dans LASSERRE F., BRUN A. (dirs.), *Gestion de l'eau : approche territoriale et institutionnelle*, Québec, Presses Universitaires du Québec, p. 179-195.
- TROTTIER J., 2012, « Water », dans PETERS J., NEWMAN D. (dirs.), *The Routledge Handbook on the Israeli-Palestinian Conflict*, Londres, Routledge, p. 145-153.
- TROTTIER J., 2013a, « The social construction of water management at the intersection of international conflict: The case of Al Auja », dans BERTHELOT P. (dir.), *La géopolitique de l'eau dans le monde arabe. Entre constantes et changements.*, Paris, L'Harmattan, p. 161-188.
- TROTTIER J., 2013b, « Terre et eau : deux solitudes ? Tentative d'intégration de deux littératures au développement parallèle - MSH-M.TV », *Troisième journées doctorales du Pôle Foncier*.
- UVIN P., 1999, *L'aide complice? Coopération internationale et violence au Rwanda*, Paris, L'Harmattan, 289 p.
- VANDERGEEST P., PELUSO N.L., 1995, « Territorialization and State Power in Thailand », *Theory and Society*, 24, 3, p. 385-426.

- VANIER, M. (dir.), 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 232 p.
- VIAC C., LAHLOU I., SIVALINGAM I., SCHRADER R., CARNEY T., 2013, *Refining AFD's Interventions in the Palestinian Territories: Increasing Resilience in Area C*, Master of Public Affairs, SciencePo, Paris, 65 p.
- VILTARD Y., 2008, « Conceptualiser la "diplomatie des villes" », *Revue française de science politique*, 58, 3, p. 511-533.
- VILTARD Y., 2010, « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique étrangère*, Automne, 3, p. 593-604.
- WEBER M., 1963, *Le savant et le politique (1919)*, Paris, Union Générale d'Éditions.
- WEBER M., 1971, *Économie et société*, Posthume, 1921, Paris, Plon.
- WITTFOGEL K.A., 1957, *Oriental Despotism: A Comparative Study of Total Power*, New Haven and London, Yale University Press, 556 p.
- ZEITOUN M., 2008, *Power and Water in the Middle East: The Hidden Politics of the Palestinian-Israeli Water Conflict*, London/New York, I. B. Tauris, 246 p.

Chapitre 9

- ABU-MADI M., ABU-RAYYAN M.A., 2013, « Estimation of main greenhouse gases emission from household energy consumption in the West Bank, Palestine », *Environmental Pollution*, 179, p. 250-257.
- ABU-SADA C., 2007, *ONG palestiniennes et construction étatique : L'expérience de Palestinian Agricultural Relief Committees (PARC) dans les Territoires occupés palestiniens, 1983-2005*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, 252 p.
- ABU-SADA C., CHALLAND B. (Dirs.), 2011, *Le développement, une affaire d'ONG?: Associations, États et bailleurs dans le monde arabe*, Paris, Karthala Éditions, 242 p.
- ADAMS B., 2009, *Green Development: Environment and Sustainability in a Developing World*, 3rd Edition, London/New York, Routledge, 449 p.
- ALLAN T., 2002, *The Middle East Water Question: Hydropolitics and the Global Economy*, London, I. B. Tauris, 400 p.
- AOUN M.-C., CHEVALIER J.-M., 2006, « Les pays pétroliers face au changement climatique », dans JACQUET P., TUBIANA L. (Dirs.), *Regards sur la Terre 2007. L'annuel du développement durable. Énergie et changements climatiques*, Paris, Presses de Science Po, p. 215-222.
- AYKUT S.C., DAHAN A., 2011, « Dossier "Adaptation aux changements climatiques" - Le régime climatique avant et après Copenhague : sciences, politiques et l'objectif des deux degrés », *Nat. Sci.*

Soc., 19, 2, p. 144-157.

BÄCKSTRAND K., LÖVBRAND E., 2007, « Climate governance beyond 2012 : competing discourses of green governmentality, ecological modernization and civic environmentalisms », dans PETTINGER M.E. (dir.), *The social construction of climate change. Power, knowledge, norms, discourses*, Great Britain, Ashgate Publishing Limited, Aldershot, p. 123-147.

BAILEY S., BRYANT R., 1997, *Third World Political Ecology: An Introduction*, London/New York, Routledge, 241 p.

BÉHAR L., LEROY P., 2014, « Changement climatique et effets politiques : le développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées », *Critique internationale*, 1, 62, p. 93-108.

BEN NÉFISSA S., ABD AL-FATTAH N., HANAFI, S., MILANI, C. (DIRS.), 2004, *ONG ET GOUVERNANCE DANS LE MONDE ARABE*, PARIS, KARTHALA ÉDITIONS, 432 p.

BETHEMONT J., 2012, « Les grands projets hydrauliques et leurs dérives », *Géocarrefour*, 84, 1-2, p. 5-9.

BOUILLON M.E., 2004, *The peace business : money and power in the Palestinian-Israeli conflict*, London, I. B. Tauris, 247 p.

BOURDIEU P., 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62, 62-63, p. 69-72.

BOUSSOIS S., 2012, *Sauver la mer Morte. Un enjeu pour la paix au Proche-Orient*, Paris, Armand Colin, 192 p.

BOUSSOIS S., 2013, « Des projets hydrauliques israéliens au sacrifice de la mer Morte : remise en perspective historique de l'enjeu de l'eau au cœur de l'idéologie sioniste et politiques actuelles de préservation », dans BERTHELOT P. (dir.), *La géopolitique de l'eau dans le monde arabe. Entre constantes et changements.*, Paris, L'Harmattan, p. 53-68.

CHALLAND B., 2006, « Civil society, autonomy and donors: international aid to Palestinian NGOs », 20, Florence, European University Institute.

CHATELARD G., 2011, « ONG environnementales arabes et gestion des aires protégées : des acteurs entre histoires nationales et paradigmes mondialisés », dans *Le développement, une affaire d'ONG? Associations, États et bailleurs dans le monde arabe*, Paris, Karthala Éditions.

COLLINS J., 2012, *Global Palestine*, London, Hurst and company, 219 p.

COMET-ME, non daté, *Annual Report 2012*, 26 p.

CRÉMIN E., 2009, « « Les temples de l'Inde moderne » : un grand barrage dans un lieu saint de la Narmada (Madhya Pradesh) », *Géocarrefour*, 84, 1-2, p. 83-92.

DAHAN A., AYKUT S., GUILLEMOT H., KORCZAK A., 2009, « Rapport de Recherche : Les arènes climatiques : forums du futur ou foires aux palabres ? La Conférence de Poznan », 45 p.

DIESENDORF M., 2011, « Redesigning energy systems », dans DRYZEK J.S., NORGAARD R.B., SCHLOSBERG D. (dirs.), *The Oxford handbook of climate change and society*, Oxford, Oxford

University Press, p. 561-578.

ENVIRONMENTAL QUALITY AUTHORITY, March 2010, *Environment sector strategy, Executive summary*, 30 p.

ESPELAND W., 1998, *The struggle for water. Politics, Rationality and Identity in the American Southwest*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 298 p.

EWASH, 2014, *Position Paper, Seawater Desalination for Gaza: Implications and Challenges*.

FAGGI P., 1990, « Les développements de l'irrigation dans la diagonale aride entre logique productive et logique stratégique », *Revue de géographie de Lyon*, p. 21-26.

FARACO B., 2006, « Les organisations non gouvernementales et le réchauffement climatique », *Écologie & politique*, 2,33, p. 71-85.

FEITELSON E., ROSENTHAL G., 2012, « Desalination, space and power: The ramifications of Israel's changing water geography », *Geoforum*, 43, 2, p. 272-284.

FERGUSON J., 1990, *The Anti-politics Machine: "Development", Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press, 320 p.

FOEME, February 2013, *Comments of EcoPeace/Friends of the Earth Middle East to World Bank Public Hearings concerning Red Dead Conduit Project*, Amman, Jerusalem and Ramallah, 4 p.

FORSYTH T., 2004, « Industrial pollution and social movements in Thailand », dans PEET R., WATTS M. (dirs.), *Liberation Ecologies: Environment, development, social movements*, London, Routledge, p. 422-438.

FORSYTH T., 2007, « Are Environmental Social Movements Socially Exclusive? An Historical Study from Thailand », *World Development*, 35, 12, p. 2110-2130.

FRANÇOIS M., 2007, « La pénurie d'eau en Espagne : un déficit physique ou socio-économique ? », *Géocarrefour*, 81, 1, p. 25-35.

FUSTEC K., 2014, « L'Autorité palestinienne et le changement climatique comme problème public émergent », *Critique internationale*, 1, 62, p. 109-123.

GARB Y., 2004, « Constructing the Trans-Israel Highway's Inevitability », *Israel Studies*, 9, 2, p.180-217.

GARB Y., 2010, « Desalination in Israel: Status, Prospects, and Contexts », dans RABBO A.A. (dir.), *Water Wisdom: Preparing the Groundwork for Cooperative and Sustainable Water Management Between Israelis and Palestinians*, New Brunswick, Rutgers University Press.

GRAMSCI A., 1971, *Selections from the Prison Notebooks*, New York, International Publishers, 572 p.

HAAS P.M., 1992, « Introduction: epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, 46, 01, p. 1-35.

JASANOFF S., 2004a, « The idiom of co-production », dans JASANOFF S. (dir.), *States of Knowledge*.

The Co-Production of Science and Social Order, Londres/New York, Routledge, p. 1-12.

JASANOFF S., 2004b, « Ordering knowledge, ordering society », dans JASANOFF S. (dir.), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres/New York, Routledge, p. 13-45.

JASANOFF S., 2011, « Cosmopolitan knowledge: climate science and global civic epistemology », dans DRYZEK J.S., NORGAARD R.B., SCHLOSBERG D. (dirs.), *The Oxford handbook of climate change and society*, Oxford, Oxford University Press, p. 129-143.

KARTHA S., 2011, « Discourses of global south », dans DRYZEK J.S., NORGAARD R.B., SCHLOSBERG D. (dirs.), *The Oxford handbook of climate change and society*, Oxford, Oxford University Press, p. 504-518.

KURZOM G., 2012, *Climate change in the Arab countries, Defense and confrontation mechanisms. The Palestinian case*, Ma'an Development Center, 63 p.

LACOUR P., SIMON J.-C., 2012, « Quelle intégration des pays en développement dans le régime climatique ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 3, 3.

LAGROYE J., 2003, « Les processus de politisation », dans LAGROYE J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, p. 359-372.

LASSERRE F., 2009, « Les aménagements hydroélectriques du Québec : le renouveau des grands projets », *Géocarrefour*, 84, 1, p. 11-18.

LATOUR B., 1984, *Les microbes : guerre et paix ; suivi de Irréductions : guerre et paix*, Paris, A.M. Métailié, 273 p.

LATOUR B., 2005, *La science en action : Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 672 p.

LINTON J., 2010, *What Is Water? The History of a Modern Abstraction*, Vancouver, University of British Columbia Press, 352 p.

LIPSCHUTZ R.D., MCKENDRY C., 2011, « Social movements and global civil society », dans DRYZEK J.S., NORGAARD R.B., SCHLOSBERG D. (dirs.), *The Oxford handbook of climate change and society*, Oxford, Oxford University Press, p. 369-383.

MA'AN DEVELOPMENT CENTER, 2011, *Destructive environmentalism. The impacts of the proposed environmental initiatives regarding the Dead Sea*, 24 p.

MARIÉ M.-J., 1987, « Les Annales de la recherche urbaine. Présence du territoire : le cas d'un grand équipement hydraulique », *Cahier / Groupe Réseaux*, 3, 7, p. 61-107.

MULLER P., 2000, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50, 2, p. 189-208.

NAJAM A., HUQ S., SOKONA Y., 2003, « Climate negotiations beyond Kyoto: developing countries concerns and interests », *Climate Policy*, 3, 3, p. 221-231.

- NEVEU E., 2011, *Sociologie des mouvements sociaux*, 5^e édition, Paris, La Découverte, 128 p.
- NEWELL P., 2006, *Climate for Change: Non-State Actors and the Global Politics of the Greenhouse*, Cambridge, Cambridge University Press, 234 p.
- PEET R., WATTS M., 1993, « Introduction: Development Theory and Environment in an Age of Market Triumphalism », *Economic Geography*, 69, 3, p. 227-253.
- PEET, R., WATTS, M. (dirs.), 2002, *Liberation Ecologies: Environment, Development and Social Movements*, London/New York, Routledge, 430 p.
- PETERS G., 2007, « Problèmes et solutions pour les politiques publiques en Europe », dans CAMPANA A., HENRY E., ROWELL J. (dirs.), *La construction des problèmes publics en Europe. Emergence, formulation et mise en instrument*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, p. 49-81.
- PIROTTE G., 2010, « La notion de société civile dans les politiques et pratiques du développement », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 7, En Ligne.
- POLLARD J., PRAT P., 2012, « La part du national. Comparer des politiques infranationales dans un environnement multi-niveaux », *Revue internationale de politique comparée*, 19, 2, p. 37-56.
- ROBINSON G.E., 1997, *Building a Palestinian State: The Incomplete Revolution*, Bloomington, Indiana University Press, 248 p.
- RYFMAN P., 2009, *Les ONG*, 2^e édition, Paris, La Découverte, 126 p.
- SELBY J., 2003, *Water, power and politics in the Middle East: the other Israeli-Palestinian conflict*, London, I.B. Tauris, 224 p.
- SWYNGEDOUW E., 2013, « Into the Sea: Desalination as Hydro-Social Fix in Spain », *Annals of the Association of American Geographers*, 103, 2, p. 261-270.
- TESCHNER N., GARB Y., PAAVOLA J., 2013, « The Role of Technology in Policy Dynamics: The Case of Desalination in Israel », *Environmental Policy and Governance*, 23, 2, p. 91-103.
- TILLY C., 1984, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France », *Vingtième siècle*, 4, 4, p. 89-108.
- TOURAINÉ A., 1978, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 309 p.
- TSAYEM DEMAZE M., 2013, « Au nom de la lutte contre le changement climatique : le mécanisme pour un développement propre et ses travers », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 13, 2.
- VERNIER J., 2014, *Les énergies renouvelables*, 4^e édition, Paris, PUF, 128 p.
- VLISSOPOULOS C.A., 2012, « Competing definition of climate change and the post-Kyoto negotiations », *International Journal of Climate Change Strategies and Management*, 4, 1, p. 104-118.
- WATEAU F., 2010, « Contester un barrage. Anthropologie d'un processus de gestion sociale à Alqueva (Portugal) », dans SCHNEIER-MADANES G. (dir.), *L'eau mondialisée. La gouvernance en*

question, Paris, La Découverte, p. 291-304.

WORLD BANK, January 2013, *Red Sea – Dead Sea Water Conveyance Study Program, Overview*, 4 p.

ZEITOUN M., 2008, *Power and Water in the Middle East: The Hidden Politics of the Palestinian-Israeli Water Conflict*, London and New York, I. B. Tauris, 246 p.

Conclusion

GOLDMAN M., NADASDY P., TURNER M. (dirs.), 2011, *Knowing Nature: Conversations at the Intersection of Political Ecology and Science Studies*, Chicago, University of Chicago Press, 376 p.

TROTTIER J., 1999, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip*, Jerusalem, PASSIA, 249 p.

Annexes

Liste des annexes

Annexe n°1 : Liste des entretiens réalisés en France.

Annexe n°2 : Liste des entretiens réalisés dans les Territoires palestiniens.

Annexe n°3 : Chronologie indicative concernant les Territoires palestiniens : 1916-2014.

Liste des entretiens réalisés en France

| N° | Statut | Organisation | Sexe | Date et Lieu | Enregistrement ⁵⁶⁹ |
|----|--------------------------------|---|------|---------------------------------------|-------------------------------|
| 1 | Chercheur-Hydrogéologue | Laboratoire Hydro-Science | H | 17/01/2011 Bureau (Montpellier) | M |
| 2 | Chercheuse-Hydrologue | BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) | F | 18/01/2011 Entretien téléphonique | M |
| 3 | Chercheur-Modélisateur | IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) | H | 21/01/2011 Bureau (Montpellier) | A |
| 4 | Directeur de projet-Hydrologue | BRL Ingénierie | H | 25/01/11 Bureau (Nîmes) | A |
| 5 | Chercheuse-Hydrogéologue | BRGM | F | 26/01/2011 Bureau (Montpellier) | A |
| 6 | Chercheur-Hydrogéologue | Laboratoire Hydro-Science | H | 31/01/11 Bureau (Montpellier) | M |
| 7 | Chercheur-Hydrogéologue | BRGM | H | 15/02/2011 Bureau (Montpellier) | A |
| 8 | Ingénieure-Agro-économiste | BRGM | F | 14/02/2011 Bureau (Montpellier) | A |
| 9 | Chercheur-Hydrogéologue | IRD (Institut de Recherche pour le Développement) | H | 18/03/2011 Bureau (Montpellier) | A |
| 10 | Chercheuse-Mathématicienne | INRA (Institut National de Recherche Agronomique) | F | 14/06/2011 Bureau (Montpellier) | A |
| 11 | Chercheur-Water Mangement | Potsdam Institute for Climate Impact Research and Stockholm Environment Institute | H | 06/2011 Bureau (Montpellier) | M |

⁵⁶⁹ A : audio, M : prise de note.

Liste des entretiens réalisés dans les Territoires palestiniens

| N° | Statut | Organisation | Sexe | Date et Lieu | Enregistrement |
|----|---|--|------|-----------------------------------|----------------|
| 1 | Directeur général des affaires réglementaires | Autorité Palestinienne de l'eau | H | 31/10/2011 Bureau (Ramallah) | M |
| 2 | Directeur du contrôle des services de la qualité de l'eau | Autorité Palestinienne de l'eau | H | 31/10/2011 Bureau (Ramallah) | A |
| 3 | Directeur général de l'unité de coordination internationale | Autorité Palestinienne de l'eau | H | 31/10/2011 Bureau (Ramallah) | A |
| 4 | Secrétaire général, Professeur associé (Université de Birzeit) | Académie Palestinienne des Sciences et des Technologies | H | 1/11/2011 Bureau (Ramallah) | A |
| 5 | Président du département de géographie | Université de Birzeit | H | 21/11/2011 Bureau (Birzeit) | A |
| 6 | Conseiller changement climatique du ministre de l'environnement, Point focal national pour l'UNFCCC | Autorité de la Qualité Environnementale | H | 21/11/2011 Bureau (Al Bireh) | A |
| 7 | Chargé de projet-secteur eau et assainissement | Agence Française de Développement | H | 24/11/2011 Domicile (Ramallah) | M |
| 8 | Professeur associé | Université de Birzeit Faculté d'ingénierie | H | 7/12/2011 Bureau (Birzeit) | A |
| 9 | Chargé de projet-eau, transport, énergie | Bureau du représentant de l'Union Européenne | H | 14/12/2011 Bureau (Jérusalem) | M |
| 10 | Coordinateur pour l'aide de l'AFD, directeur de projet | Autorité Palestinienne de l'Eau-Unité de Gestion des Projets | H | 16/01/2012 Bureau (Ramallah) | M |
| 11 | Chargés du Fonds Mondial pour L'Environnement dans les Territoires palestiniens | Programme des Nations Unies pour le Développement | F | 25/01/2012 Bureau (Ramallah) | M |
| 12 | | Programme des Nations Unies pour le Développement | H | | |
| 13 | Directeur général | ONG House of Water and Environment | H | 26/01/2012 Bureau (Ramallah) | A |
| 14 | Vice-Président | Autorité de la Qualité Environnementale | H | 30/01/2012 Bureau (Al Bireh) | A |
| 15 | Coordinateur de programmes | KfW (Development Bank) | H | 02/02/2012 Bureau (Ramallah) | A |
| 16 | Chef d'équipe « capital naturel » | Programme des Nations Unies pour le Développement | F | 03/02/2012 Bureau (Jérusalem) | A |

| | | | | | |
|----|---|--|---|-------------------------------------|---|
| 17 | Chef du service environnement | ONG Ma'an development center | H | 27/03/2012 Bureau (Ramallah) | A |
| 18 | Personnes impliqués dans la réforme de l'APE | Autorité Palestinienne de l'Eau | H | 02/04/2012 Café (Ramallah) | M |
| 19 | | Consultant international auprès de l'APE | H | | |
| 20 | Directeur général | ONG Palestinian Hydrology Group | H | 04/04/2012 Bureau (Ramallah) | A |
| 21 | Coordinatrice de programmes | Heinrich Böll Stiftung | F | 12/04/2012 Bureau (Ramallah) | M |
| 22 | Assistante | | F | | |
| 23 | Coordinatrice eau, assainissement et hygiène | UNICEF | F | 13/04/2012 Café (Jérusalem) | A |
| 24 | Directeur de l'agence de Jérusalem | Agence Française de Développement | H | 24/04/2012 Café (Ramallah) | A |
| 25 | Chargé de projet | | H | | |
| 26 | Attachée de coopération humanitaire, sociale et décentralisée | Consulat français, service de coopération et d'action culturelle | F | 26/04/2012 Bureau (Jérusalem) | A |
| 27 | Chargé de mission suivi du FSD humanitaire et social | Consulat français, service de coopération et d'action culturelle | H | | |
| 28 | Coordinateur de projet | ONG Land research center | H | 02/05/2012 Terrain (Hébron) | M |
| 29 | Directrice Générale | ONG Sun Flower | F | 03/05/2012 Bureau (El Ram) | M |
| 30 | Directeur de projets | Autorité Palestinienne de l'Energie | H | 09/05/2012 Bureau (Ramallah) | A |
| 31 | Chargé de projet-eau, transport, énergie | Bureau du représentant de l'Union Européenne | H | 16/05/2012 Bureau (Jérusalem) | M |
| 32 | Chargée de projet | Croix Rouge Internationale | F | 16/05/2012 | M |

| | | | | | |
|----|--|---|---|--|---|
| | | | | Bureau (Jérusalem) | |
| 33 | Coordinatrice pour EWASH | Palestinian Hydrology Group | F | 17/05/2012 Bureau (Ramallah) | M |
| 34 | Directeur Général | Applied Research Institute Jerusalem | H | 19/05/2012 Bureau (Bethléém) | A |
| 35 | Professeur associé | Université El Najah, Department of Civil Engineering | H | 20/05/2012 Bureau (Naplouse) | A |
| 36 | Plusieurs agriculteurs | Conseil de la coopérative oléicole de Beitillu | H | 21/05/2012 Bureau (Beitillu) | M |
| 37 | Conseiller changement climatique du ministre de l'environnement, point focal national pour l'UNFCCC | Autorité de la Qualité Environnementale | H | 23/05/2012 Bureau (Al Bireh) | A |
| 38 | Chef du service environnement | Ma'an development center | H | 26/05/2012 Bureau (Ramallah) | A |
| 39 | Chef du service | Autorité Palestinienne de l'Eau-Unité de Gestion des Projets | H | 04/12/2012 Bureau (Ramallah) | A |
| 40 | Chef de projets | | H | | |
| 41 | Consultante | Indépendante | F | 06/12/2012 Café (Ramallah) | M |
| 42 | Directrice | Center for Environmental Diplomacy in Palestine | F | 06/12/2012 Bureau (Ramallah) | M |
| 43 | Coordinatrice centrale | Life Source | F | 06/12/2012 Café (Ramallah) | M |
| 44 | Professeur associé | Directeur de l'Institut des Études Environnementales et de l'Eau, Université de Birzeit | H | 10/12/2012 Bureau (Birzeit) | A |
| 45 | Directeur Général | Bureau Météorologique Palestinien | H | 11/12/2012 Bureau (Al Bireh) | A |
| 46 | Membre, étudiante | Arab Youth Climate Movement in Palestine | F | 12/12/2012 Pâtisserie (Naplouse) | M |
| 47 | Conseiller changement climatique du ministre de l'environnement, point focal national pour l'UNFCCC | Autorité de la Qualité Environnementale | H | 13/12/2012 Bureau (Al Bireh) | A |
| 48 | Consultant-hydrologue | Indépendant | H | 13/12/2012 Bureau (Al Bireh) | M |
| 49 | Coordinatrice WASH | Action contre la faim dans les Territoires palestiniens | F | 14/12/12 Bureau (Beit Hanina) | A |

| | | | | | |
|----|---|--|---|--------------------------------------|---|
| 50 | Attaché culturel | Consulat Général de France à Jérusalem | H | 14/12/2012 Bureau (Jérusalem) | M |
| 51 | Chargée de mission pour la coopération universitaire de recherche | Consulat Général de France à Jérusalem | F | 13/05/2013 Entretien téléphonique | M |

Total hommes : 36

Total femmes : 15

A = audio

M = manuel

Chronologie indicative concernant les Territoires palestiniens : 1916-2014

L'objectif de cette chronologie est à la fois de situer historiquement notre objet de recherche, et de mettre en lumière les différentes étapes qui ont conduit à la reconnaissance de l'État palestinien comme État observateur non-membre de l'ONU en novembre 2012⁵⁷⁰. À ce titre, elle est nécessairement partielle. Nous avons inclus prioritairement dans cette chronologie les événements postérieurs à 1947 : les accords internationaux concernant le conflit israélo-palestinien, certains événements politiques majeurs, les différentes guerres ou opérations militaires ainsi que les décisions clés de l'ONU concernant la reconnaissance de l'État palestinien.

| | |
|-----------------------|---|
| Mai 1916 | Accords Sykes-Picot, signés entre la France et la Grande-Bretagne. Ils prévoient le partage du Moyen-Orient. |
| Nov. 1917 | Déclaration de Balfour. Le ministre britannique des Affaires étrangères se déclare en faveur de l'établissement d'un foyer national juif en Palestine. |
| Avril 1920 | Conférence de San Remo (Italie). Elle fixe le sort des provinces arabes de l'empire Ottoman. La Palestine est placée sous mandat britannique. |
| 29 nov. 1947 | Résolution 181 de l'ONU. Elle prévoit la partition de la Palestine en un État juif, un État arabe et accorde un statut international à la ville de Jérusalem. |
| 14 mai 1948 | Déclaration d'indépendance d'Israël par David Ben Gourion. |
| 1948-1949 | Guerre israélo-arabe. « Nakba » ou « catastrophe » pour les Palestiniens, « guerre d'indépendance » pour les Israéliens. La bande de Gaza est placée sous administration égyptienne. |
| Avril 1950 | Annexion de la Cisjordanie par la Jordanie. |
| Oct.-nov. 1956 | Seconde guerre israélo-arabe. |
| Oct. 1959 | Premier congrès du Fatah. |
| Mai 1964 | Création de l'OLP. |

⁵⁷⁰ Pour réaliser cette chronologie, nous nous sommes notamment appuyées sur les travaux de H. Laurens (Laurens H., 1999, *La Question de Palestine. Tome 1. 1799-1921, L'invention de la Terre Sainte*, Paris, Fayard, 719p. ; Id., 2002, *La Question de Palestine. Tome 2. 1922-1947, Une mission sacrée de civilisation*, Paris, Fayard, 703 p. ; Id., 2007, *La Question de Palestine. Tome3. 1947-1967, L'accomplissement des prophéties* Paris Fayard, 823 p. ; Id., 2011, *La Question de Palestine. Tome 4. 1967-1982, Le rameau d'olivier et le fusil du combattant*, Paris, Fayard, 912 p.).

| | |
|------------------------|---|
| Juin 1967 | Troisième guerre israélo-arabe dite « Guerre des six jours ». |
| 1967 | Occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza par Israël. |
| Fév. 1969 | Yasser Arafat devient Président du comité exécutif de l'OLP. |
| Oct. 1973 | Quatrième guerre israélo-arabe dite « Guerre de Kippour ». |
| 22 nov. 1974 | L'OLP devient membre observateur à l'ONU. |
| Déc. 1987-1993 | Première Intifada. |
| Déc. 1987 | Création du Hamas. |
| Nov. 1988 | Conseil national palestinien à Alger. Déclaration de l'indépendance de l'État de Palestine. |
| 1989 | Dépôt de la demande d'adhésion à l'UNESCO. |
| Oct. 1991 | Conférence de paix : approche dite de « Madrid ». Elle vise à une résolution définitive du conflit (non adoptée). |
| 1993-1995 | Accords d'Oslo. Ils prévoient un règlement progressif du conflit. |
| 13 sept. 1993 | Déclaration de principes, signée à Washington par les représentants d'Israël et de l'OLP. Elle prévoit une période transitoire de cinq ans. |
| 29 avril 1994 | Protocole de Paris. Il régule les relations économiques entre Israël et l'OLP. |
| 4 mai 1994 | Accord Jéricho-Gaza, signé au Caire, dit « Oslo I ». Il prévoit la création de l'AP et marque le début de la période transitoire. |
| 28 sept. 1995 | Accord de Taba ou accord intermédiaire sur l'autonomie, dit « Oslo II », signé à Washington. Il prévoit les élections du Conseil législatif palestinien et le découpage territorial de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Concernant l'eau, le Protocole concernant les affaires civiles établit le <i>Joint Water Committee</i> et fixe les quantités d'eau attribuées aux Israéliens et aux Palestiniens pour la période intermédiaire. |
| Janv. 1996 | Yasser Arafat est élu président de l'OLP. |
| 15-23 oct. 1998 | Sommet de Wye Plantation (États-Unis), accord signé par Yasser Arafat et Benyamin Netanyahu. L'objectif est de relancer les accords d'Oslo ainsi que les négociations. |

| | |
|-------------------------|---|
| 3 sept. 1999 | Accord de Sharm al-Sheikh (Égypte), signé par Yasser Arafat et Ehud Barak. L'accord prévoit la mise en place de l'accord de Wye Plantation et la signature d'un accord permanent en septembre 2000. |
| 11-25 juil. 2000 | Sommet de Camp David (États-Unis). Discussions entre Ehoud Barak et Yasser Arafat. Aucun accord n'est conclu. |
| Sept. 2000-2003 | Seconde Intifada. Déclenchement le 28 sept.2000 suite à la visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquée (Jérusalem). |
| 21-27 janv. 2001 | Sommet de Taba. Discussions entre Ehoud Barak et Yasser Arafat. |
| Avirl 2003 | Mahmoud Abbas est nommé Premier ministre. |
| 30 avril 2003 | Adoption de la « Feuille de route » pour la paix, ayant pour objectif de mettre fin au conflit, par le Quartet. Présente les étapes pour parvenir à la résolution du conflit et à la mise en place d'un État palestinien. |
| 11 nov. 2004 | Mort de Yasser Arafat. |
| Janv. 2005 | Mahmoud Abbas est élu président de l'AP. |
| Sept. 2005 | Retrait de l'armée israélienne et démantèlement colonies juives, de la bande de Gaza. |
| Janv. 2006 | Victoire du Hamas aux élections législatives (absence d'accord entre le Fatah et le Hamas et suspension de l'aide internationale par le Quartet). |
| Juin 2007 | Contrôle de la bande de Gaza par le Hamas. |
| 27 nov. 2007 | Conférence d'Annapolis (États-Unis), officialisation de la solution à deux États comme solution au conflit. L'objectif est de mobiliser des fonds pour la création d'un État palestinien. |
| 17 déc. 2007 | Conférence internationale des donateurs à Paris. L'objectif est de débloquent des fonds pour la création du futur État palestinien. |
| Déc. 2008- | Opération militaire israélienne dans la bande de Gaza dénommée |
| -18 janv. 2009 | « opération Plomb durci » par les autorités israéliennes). |
| Janv. 2009 | Fin officielle du mandat de Mahmoud Abbas. |
| Nov. 2009 | Les élections législatives prévues en janvier 2010 sont reportées <i>sine die</i> . |
| 23 sept. 2011 | Mahmoud Abbas remet la demande de reconnaissance de la Palestine à |

l'ONU au secrétaire général Ban Ki Moon.

- 31 oct. 2011** Adoption de la demande d'adhésion à l'UNESCO.
- Nov. 2012** Opération militaire israélienne dans la bande de Gaza (dénommée «Pilier de défense» par les autorités israéliennes).
- 11 nov. 2011** La demande de reconnaissance de la Palestine est rejetée par le Conseil de sécurité de l'ONU.
- 29 nov. 2012** La Palestine obtient le statut d'État observateur non-membre de l'ONU.
- 3 janv. 2013** Mahmoud Abbas publie un décret afin de remplacer les termes « Autorité Nationale Palestinienne » par « État de Palestine ».
- Juil.-août 2014** Opération militaire israélienne dans la bande de Gaza (dénommée «Bordure protectrice » par les autorités israéliennes).

Résumé

Cette thèse analyse les relations de pouvoir qui se jouent autour des enjeux environnementaux (gestion de l'eau et changement climatique) dans le processus de construction étatique de l'Autorité palestinienne, entité gouvernementale sous régime d'aide et marquée par l'occupation israélienne. Elle mobilise la sociologie de l'action publique, la *political ecology* et les *science and technology studies* afin d'étudier les processus multi-échelles de co-construction de l'ordre social et de l'environnement à travers les savoirs, la définition des problèmes et les politiques adoptées pour y répondre. Cette recherche analyse les liens entre l'aide internationale, le développement, l'environnement et la volonté de consolidation du pouvoir de l'Autorité palestinienne. Elle se penche sur la circulation et l'hybridation des savoirs et des solutions d'action publique. En dehors de l'action des décideurs nationaux et internationaux, d'autres acteurs (ONG, organisations humanitaires) interviennent et mobilisent d'autres représentations des problèmes environnementaux et des solutions à apporter en interactions avec leurs représentations du territoire et du conflit, et participent à différents processus de territorialisation. Cette thèse se fonde sur une série d'entretiens et de discussions informelles, la littérature grise sur le sujet et de nombreuses observations participantes.

Abstract

This thesis analyses the power relations involved in environmental issues (water management and climate change) and the process of state building of the Palestinian Authority, an entity dependent on international aid and under Israeli occupation. This thesis mobilises sociology of public action, political ecology, and science and technology studies in order to examine the multi-level processes of co-construction of social order and environment through knowledges, problems definition and public policies adopted to tackle them. This research analyses the interactions between international aid, development and environment and the objective of empowerment of the Palestinian Authority. It focuses on the circulation and hybridisation of knowledge and public policy solutions. Beyond national and international decision makers, other actors such as NGOs or humanitarian organisations participate and mobilise other representations of environmental problems and solutions in relation with their representations of the territory and the conflict. This thesis is based on a series of interviews, informal discussions, grey literature dealing with the subject and observational work.